Perspectives des migrations internationales 2013



OCDE

Perspectives des migrations internationales 2013

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2013), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr

ISBN 978-92-64-19706-0 (imprimé)
ISBN 978-92-64-19711-4 (PDF)

Collection/Périodique :
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/editions/corrigenda*.

© OCDE 2013

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

Cette publication est la trente-septième édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations internationales. Le rapport comprend cinq chapitres et une annexe statistique.

Le chapitre 1 présente un panorama des tendances récentes des flux et des politiques migratoires. Le chapitre 2 contient une analyse approfondie des effets de la crise économique sur la situation des immigrés au regard de l'emploi et met en évidence les changements majeurs dans les politiques de soutien à l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Les chapitres 3 et 4 couvrent des thèmes d'actualité. Le chapitre 3 présente pour la première fois une analyse comparative de l'impact fiscal des migrations dans les pays de l'OCDE, à partir de données pour tous les pays européens de l'OCDE, ainsi que pour l'Australie, le Canada et les États-Unis. Il comprend également un aperçu complet de la littérature et des questions méthodologiques sur l'impact fiscal des migrations. En s'appuyant sur la littérature empirique et les politiques mises en œuvre, le chapitre 4 apporte un aperçu de la discrimination à l'encontre des immigrés et de leurs enfants dans les pays de l'OCDE – les moyens de la mesurer, sa fréquence et les réponses politiques.

Le chapitre 5 présente des notes spécifiques à chaque pays et des statistiques sur l'évolution des mouvements migratoires internationaux et des politiques dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique contient une large sélection de données statistiques récentes et historiques sur les flux migratoires, les populations étrangères et nées à l'étranger et les naturalisations.

Cette édition des Perspectives des migrations internationales *de l'OCDE est l'œuvre commune des membres de la Division des migrations internationales au sein de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 1, 2 et 5 sont le fruit d'un travail collectif de la Division incluant des contributions de John Salt (University College London, Royaume-Uni) et de Martina Lubyova (Slovak Academy of Sciences, République slovaque) pour les chapitres 1 et 2 respectivement. Le chapitre 3 a été préparé par Thomas Liebig et Jeffrey Mo (consultant auprès de l'OCDE). Le chapitre 4 a été préparé par Anthony Heath (Université d'Oxford, Royaume-Uni), Thomas Liebig et Patrick Simon (Institut national d'études démographiques, France). Jean-Christophe Dumont a dirigé la rédaction de la publication. Le travail de recherche et le support statistique ont été fournis par Véronique Gindrey et Philippe Hervé. Le travail éditorial a été effectué par Sylviane Yvron.*

Table des matières

Éditorial 9

Résumé 13

Chapitre 1. **Tendances récentes des migrations internationales – flux et politiques** . . . 17
Introduction 18
Tendances récentes des migrations internationales 20
Politiques migratoires 45
Notes 68
Références 69
Annexe 1.A1 70

Chapitre 2. **Évolution du marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE** 73
Introduction 74
Principales conclusions 74
Évolution sur le marché du travail 75
Politique d'intégration 101
Notes 113
Références 113
Annexe 2.A1 Taux d'emploi, de chômage et de participation par sexe et lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12 114
Annexe 2.A2 Risque de chômage de long terme pour différents groupes démographiques selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2007/08 et 2011/12 124
Annexe 2.A3 Écarts entre l'emploi et le chômage des autochtones et des immigrés au cours de la dernière décennie dans quelques pays de l'OCDE, 2002-12 126
Annexe 2.A4 Emploi des personnes nées à l'étranger par secteur d'activité 128
Annexe 2.A5 Nouvelles embauches 130

Chapitre 3. **L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE** 133
Introduction 134
Mesurer l'impact budgétaire de l'immigration : vue d'ensemble 138
Analyse comparative de l'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE 156
Conclusion 171
Notes 173
Références 178

Annexe 3.A1 Tableaux et graphiques supplémentaires 183
Annexe 3.A2 Analyse de sensibilité 195
Annexe 3.A3 Annexe technique 197

Chapitre 4. **Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques** 203
Introduction 204
Définition et mesure 206
Réponses politiques : quelles sont les mesures qui fonctionnent contre la discrimination ? 225
Conclusions 236
Notes 238
Références 241

Chapitre 5. **Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires** 247

Allemagne 248
Australie 250
Autriche 252
Belgique 254
Bulgarie 256
Canada 258
Chili 260
Corée 262
Danemark 264
Espagne 266
Estonie 268
États-Unis 270
Fédération de Russie 272
Finlande 274
France 276
Grèce 278
Hongrie 280
Irlande 282
Israël 284
Italie 286
Japon 288
Lettonie 290
Lituanie 292
Luxembourg 294
Mexique 296
Norvège 298
Nouvelle-Zélande 300
Pays-Bas 302
Pologne 304
Portugal 306
République slovaque 308
République tchèque 310
Roumanie 312
Royaume-Uni 314
Slovénie 316
Suède 318
Suisse 320
Turquie 322

Notes et sources des tableaux du chapitre 5 324

Annexe statistique 327
Introduction 328
Remarques générales 328
Entrées et sorties de personnes étrangères 330
Entrées de demandeurs d'asile 355
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger 375
Acquisitions de la nationalité 413

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE 435

Liste des membres du Secrétariat de l'OCDE impliqués dans cette publication 437

Suivez les publications de l'OCDE sur :





https://twitter.com/OECD_Pubs



http://www.facebook.com/OECDPublications



http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871



http://www.youtube.com/oecdilibrary



http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : *http://dx.doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Éditorial

Dans un grand nombre de pays de l'OCDE, la persistance d'un chômage élevé, conjuguée au vieillissement de la population et de la main-d'œuvre, ont ramené au premier plan le débat sur les politiques d'immigration. Une question importante est la mesure dans laquelle les immigrants sont susceptibles de dépendre des prestations sociales et des services publics. Les croyances à propos de l'impact fiscal des immigrés – combien ils paient d'impôts par rapport à ce qu'ils perçoivent – sont parmi les principaux éléments qui façonnent l'opinion publique sur les migrations.

Selon des sondages d'opinion récents, 50 % environ des citoyens des pays européens et du Canada estiment que la contribution des immigrés aux recettes fiscales est inférieure à ce qu'ils reçoivent en termes de services de santé et de protection sociale, et qu'ils représentent un lourd fardeau pour le budget de l'État, financé par des impôts plus élevés payés par les citoyens nés dans le pays. Des enquêtes analogues réalisées aux États-Unis montrent une proportion encore plus élevée. Comment expliquer de tels jugements ? L'une des explications tient au fait que, par le passé, les immigrés étaient souvent des travailleurs peu éduqués et pas toujours en mesure de trouver ou de conserver leur place sur le marché du travail, compte tenu de l'évolution des emplois et de la modernisation de l'économie. Bien que cela soit beaucoup moins vrai aujourd'hui, ces vieilles idées ont la vie dure, étayées en partie par les difficultés rencontrées par les enfants d'immigrés, à la fois dans le système scolaire et sur le marché du travail. La deuxième raison est que le maintien de stéréotypes reste l'objectif de certains groupes cherchant davantage à créer des remous politiques plutôt qu'à proposer des solutions concrètes aux problèmes économiques réels. Le fait que les gens oublient souvent qu'une part importante des dépenses publiques est réservée aux biens publics, comme la défense nationale, dont le coût n'augmente pas avec le nombre d'immigrés, constitue la troisième explication.

Néanmoins, dans un certain nombre de pays de l'OCDE, un débat est en cours sur l'immigration et l'État-providence. On craint en effet que l'immigration fasse peser un poids supplémentaire sur les finances publiques, alors que l'assainissement budgétaire figure au premier rang des préoccupations gouvernementales. Ces craintes ne sont pas limitées aux partis anti-immigration et risquent de mettre en péril les efforts déployés pour adapter les politiques migratoires aux nouveaux défis économiques et démographiques auxquels seront confrontés de nombreux pays de l'OCDE au cours des décennies à venir. Dans ce contexte, il est essentiel de mieux comprendre les conséquences budgétaires de l'immigration et d'opposer aux préjugés des faits indiscutables.

L'OCDE a entrepris la première étude comparative internationale de l'impact budgétaire net de l'immigration, qui couvre un large éventail de pays de l'OCDE. Les comparaisons internationales ont cet avantage que si leurs résultats sont tous plus ou moins identiques, il est probable qu'ils soient le reflet fidèle de la réalité. Les données présentées dans cette publication mettent à mal plusieurs idées préconçues. Dans

l'ensemble, elles montrent que l'impact budgétaire de l'immigration est proche de zéro en moyenne dans la zone OCDE. Il a tendance à être plus négatif dans les pays où la part d'immigrés dans la population percevant des pensions est importante, mais est généralement proportionnel à la part des immigrés dans la population totale. L'impact actuel des vagues successives d'immigration des cinquante dernières années n'est donc pas si important, qu'il soit positif ou négatif. En d'autres termes, l'immigration ne représente ni un gain ni un poids significatif en matière de finances publiques. Les immigrés sont donc semblables au reste de la population à cet égard.

Autre élément crucial : il y a tout lieu de penser que, compte tenu de la priorité croissante accordée aux migrations de travailleurs hautement qualifiés ces vingt dernières années, les immigrés arrivés récemment auront plus de chances d'avoir une contribution budgétaire positive que ceux qui les ont précédés. Ce sont les politiques menées par le passé qui ont abouti à des résultats moins favorables dans certains pays et pour certaines catégories d'immigrés. Ce ne sont pas nécessairement celles qui sont appliquées aujourd'hui, et encore moins celles qui visent à attirer des travailleurs immigrés dotés des compétences requises pour occuper les emplois pour lesquels les candidats ne sont pas assez nombreux à l'échelon national.

Quels sont les autres enseignements de cette étude ?

Tout d'abord, si les immigrés diplômés de l'enseignement supérieur ont une contribution budgétaire nette supérieure à celle de leurs homologues peu qualifiés, ces derniers tirent généralement mieux leur épingle du jeu que les travailleurs peu qualifiés autochtones. Il s'agit là d'un point capital. La plupart des pays de l'OCDE facilitent l'immigration de travailleurs hautement qualifiés tout en maintenant des restrictions pour les emplois nécessitant moins de qualifications, notamment en raison des craintes relatives aux effets négatifs éventuels de ces embauches sur la demande de services sociaux. Toutefois, nos résultats démontrent que ces craintes sont dans une large mesure infondées, d'autant plus que les immigrés candidats à ces emploi peu qualifiés auront un meilleur niveau d'instruction que par le passé et que leurs performances devraient être plus comparables à celles des travailleurs résidents.

Ensuite, la pyramide des âges de la population immigrée explique en grande partie les disparités observées entre les pays en termes de position budgétaire nette des immigrés. Plus les immigrés adultes arrivent jeunes dans leur pays d'accueil, plus leur contribution budgétaire directe est positive. Comment l'expliquer ? Principalement parce que ceux qui immigrent tôt ont, toutes choses égales par ailleurs, des carrières professionnelles plus longues, au cours desquelles leur contribution budgétaire nette est généralement positive, mais aussi parce que les immigrés plus jeunes sont davantage incités à investir dans l'éducation et la formation, notamment dans la langue du pays de destination. Cela implique d'accorder une place plus importante aux jeunes dans la sélection des candidats à l'immigration à des fins d'emploi. Il faut également encourager les immigrés à s'installer avec leur famille, de sorte que leurs enfants n'accusent pas trop de retard dans l'intégration du système scolaire du pays d'accueil, généralement plus exigeant que celui de leur pays d'origine.

Par ailleurs, lorsque les immigrés ont une position budgétaire nette moins favorable que celle des autochtones, il semble que cela ne tienne pas à une plus grande dépendance à l'égard des prestations sociales mais plutôt à leurs salaires moyens inférieurs qui les

empêchent de cotiser autant. La plupart des immigrés ne viennent pas dans leur pays d'accueil pour pouvoir bénéficier des prestations sociales mais pour trouver un emploi et améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. Or, pour y parvenir, l'emploi est plus efficace que les allocations.

Enfin, l'emploi apparaît comme le déterminant le plus important de la contribution budgétaire nette des immigrés, particulièrement dans les pays les plus généreux en matière de protection sociale. C'est pourquoi il serait particulièrement bénéfique sur le plan budgétaire d'améliorer le taux d'emploi des immigrés afin qu'il s'aligne sur celui des autochtones, notamment dans les pays européens de l'OCDE. Les politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination, dans la mesure où elles peuvent contribuer à combler l'écart entre autochtones et immigrés en matière d'emploi, offrent un rapport coût-efficacité très avantageux à cet égard.

Les migrations internationales comptent parmi les tendances qui continueront de façonner non seulement les réalités mondiales mais aussi les stratégies nationales. Si les résultats présentés ci-dessus nous enseignent quoique ce soit à cet égard, c'est qu'une hausse de l'immigration n'implique pas nécessairement un alourdissement de la dette publique. Si les politiques des cinquante dernières années ont abouti à un impact budgétaire net quasiment neutre, une meilleure gestion des migrations de travail internationales, fondée sur les besoins du marché du travail et attentive à l'intégration, ne peut être que bénéfique.

Résumé

Principales tendances

Les flux d'immigration augmentent dans les pays de l'OCDE, mais restent largement inférieurs aux niveaux observés avant la crise. En 2011, l'immigration permanente totale s'est accrue dans les pays de l'OCDE, se maintenant en dessous des 4 millions. Les données préliminaires pour 2012 semblent indiquer une nouvelle augmentation. L'immigration de travail temporaire reste essentiellement stable par rapport à 2010, à un peu moins de 2 millions d'entrées. Les pays de l'OCDE continuent à attirer les étudiants internationaux, le nombre d'étudiants étrangers enregistrant en 2010 une hausse de 6 % par rapport à 2009.

L'immigration en provenance d'Inde et de la République populaire de Chine vers les pays de l'OCDE reste importante, mais la Pologne et la Roumanie se sont hissées parmi les trois premiers pays d'origine (derrière la Chine), sous l'effet d'une mobilité accrue au sein de l'Union européenne (UE). La libre circulation au sein des pays européens de l'OCDE, en hausse en 2011, est désormais quatre fois plus importante en valeur relative dans la région que l'immigration en provenance des autres pays. L'émigration de ressortissants des pays les plus durement touchés par la crise, en particulier des pays d'Europe du Sud, s'est accélérée aussi, comme en témoigne la progression de 45 % enregistrée entre 2009 et 2011.

Le nombre de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus d'un cinquième entre 2010 et 2011, franchissant le seuil de 400 000 demandes pour la première fois depuis 2003. Cette progression est confirmée par les premiers chiffres disponibles pour 2012. Les principaux pays de destination des demandeurs d'asile sont les États-Unis, la France et l'Allemagne. En 2011, l'Italie est devenue le quatrième pays d'accueil, conséquence dans une large mesure du « Printemps arabe ».

De nombreux pays ont adopté une attitude plus restrictive à l'égard des embauches d'étrangers, s'efforçant de protéger leur main-d'œuvre nationale face à la montée du chômage. Néanmoins, ils ont aussi pris des mesures pour améliorer la situation des travailleurs étrangers ayant perdu leur emploi, principalement en les autorisant à demeurer sur le territoire pour chercher un nouvel emploi. De nombreux pays ont mis en place des systèmes à points, car ils offrent plus de souplesse dans la sélection des candidats immigrés hautement qualifiés. Les programmes conçus pour attirer investisseurs et entrepreneurs suscitent aussi une attention croissante.

La situation des immigrés sur le marché du travail s'est détériorée ces dernières années, tant en valeur absolue qu'en comparaison avec celle des autochtones. En moyenne, le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger a augmenté de 5 points de pourcentage entre 2008 et 2012, alors que l'augmentation était plus modérée pour les travailleurs autochtones

(+3 points de pourcentage). Le chômage de longue durée des immigrés est devenu un enjeu important dans les pays de l'OCDE. En 2012, près d'un migrant au chômage sur deux était à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Parmi les immigrés, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés ont été particulièrement touchés par la crise, tandis que les femmes et les travailleurs hautement qualifiés l'ont été un peu moins. Les immigrés en provenance d'Amérique latine et d'Afrique du Nord semblent les plus durement touchés. Par exemple, en Europe, le taux de chômage des immigrés originaires d'Afrique du Nord a atteint un niveau record de 27 % en 2012.

La priorité accordée aux politiques d'intégration, et les fonds publics qui leur sont alloués, varient considérablement d'un pays à l'autre, même si elles ont toutes pour objectif de favoriser l'intégration des immigrés sur le marché du travail afin d'éviter les effets durables, plus particulièrement sur les jeunes immigrés et sur les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil. Si certains pays ont continué de consacrer d'importantes ressources publiques aux initiatives en faveur de l'intégration, d'autres les ont réduites considérablement en raison de la récession économique et de contraintes budgétaires.

L'impact fiscal de l'immigration

La question de savoir si les immigrés sont des contributeurs nets aux finances publiques ou s'ils en sont des bénéficiaires nets est au cœur des débats. Selon nos estimations, leur impact est généralement limité, n'excédant pas 0.5 % du PIB, qu'il soit positif ou négatif. Pour autant, les immigrés se caractérisent généralement par une position budgétaire nette moins favorable que celle des autochtones, ce qui est principalement dû au fait qu'ils paient moins d'impôts et de cotisations de sécurité sociale plutôt qu'à une dépendance plus élevée à l'égard des prestations sociales.

La pyramide des âges de la population immigrée explique en grande partie les disparités observées entre les pays en termes de position fiscale nette des immigrés. L'âge à l'arrivée dans le pays d'accueil est déterminant pour évaluer la valeur actualisée nette des contributions fiscales futures des immigrés. Néanmoins, dans la plupart des systèmes mis en place pour sélectionner les candidats à l'immigration à des fins d'emploi, l'âge ne joue qu'un rôle relativement limité par rapport à d'autres facteurs, comme l'expérience professionnelle, la maîtrise de la langue du pays d'accueil et le niveau d'études. D'une manière plus générale, les différences observées dans la composition de la population immigrée en fonction du motif de l'immigration (travail, famille, raisons humanitaires) contribuent dans une large mesure aux disparités observées entre les pays en ce qui concerne la position fiscale des immigrés par rapport aux autochtones.

L'emploi est le déterminant le plus important de la contribution fiscale nette des immigrés, surtout dans les pays les plus généreux en matière de protection sociale. C'est pourquoi il serait particulièrement bénéfique sur le plan budgétaire d'améliorer le taux d'emploi des immigrés afin qu'il s'aligne sur celui des autochtones, notamment dans de nombreux pays européens.

Discrimination à l'encontre des immigrés

La discrimination à l'encontre des immigrés et de leurs enfants sur marché du travail et dans la société dans son ensemble peut avoir des répercussions négatives sur la cohésion sociale et

sur les incitations à investir dans l'éducation. Elle peut aussi entraîner une perte économique pour le pays d'accueil. S'il est difficile de mesurer la prévalence de la discrimination, les études donnent à penser qu'il n'est pas rare, pour les immigrés et leurs enfants, d'être obligés d'envoyer plus de deux fois plus de candidatures pour décrocher un entretien d'embauche que les personnes non issues de l'immigration avec un CV équivalent. En effet, l'impact le plus important de la discrimination semble se situer dans le processus d'embauche, mais elle peut aussi affecter les perspectives de carrière et le salaire.

La plupart des pays de l'OCDE ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination, même si l'ampleur et la portée de ces mesures varient considérablement. La plupart prennent la forme de voies de recours en cas de discrimination. Plusieurs pays de l'OCDE ont également adopté des politiques de discrimination positive, fondées sur des quotas et d'autres instruments comme le CV anonyme. Au vu des résultats déjà obtenus, il semble que ces outils peuvent agir efficacement contre la discrimination, s'ils sont bien pensés. Des instruments en faveur de la diversité sont également testés dans un nombre croissant de pays de l'OCDE. Il est toutefois difficile d'évaluer leur efficacité, étant donné que ce sont généralement les employeurs les plus engagés sur la question de la diversité qui participent à ces actions. La sensibilisation semble particulièrement importante pour surmonter les stéréotypes négatifs, qui semblent être des déterminants importants du comportement discriminatoire.

Chiffres clés

- L'immigration a représenté 40 % de la croissance démographique totale dans la zone OCDE sur la période 2001-11.
- L'immigration permanente vers les pays de l'OCDE a connu une hausse de 2 % en 2011. Les chiffres préliminaires indiquent une évolution similaire en 2012
- L'immigration dans le cadre de la libre circulation en Europe a connu un rebond de 15 % en 2011 après une baisse de presque 40 % pendant la crise (2007-10).
- En Europe, moins d'un travailleur immigré sur deux a été recruté depuis l'étranger.
- Le nombre d'étudiants en mobilité internationale est en augmentation constante et dépasse 2.6 millions en 2010.
- La part des migrants asiatiques dans les flux migratoires vers les pays de l'OCDE continue d'augmenter et se situe à 36 % en 2011 ; l'Asie talonne désormais l'Europe en tant que continent d'origine.
- Le nombre de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus de 20 % en 2011 et d'environ 7 % en 2012.
- Dix nouveaux pays ont transposé la Directive UE relative à la Carte Bleue européenne en 2012 ; celle-ci est désormais délivrée par tous les pays signataires.
- En 2011 et 2012, sept pays de l'OCDE ont modifié leur système pour attirer des étudiants diplômés internationaux sur leurs marchés du travail.
- En moyenne dans la zone OCDE, les immigrés ont été plus touchés par la hausse du chômage que les autochtones, leur taux de chômage passant de 8.1 % en 2008 à 12.9 % en 2012, contre une hausse de 5.4 % à 8.7 % pour les autochtones.
- Entre 2008 et 2012, la part des immigrés parmi les personnes au chômage depuis plus d'un an a augmenté de 31 à 44 % dans les pays de l'OCDE.

Chapitre 1

Tendances récentes des migrations internationales – flux et politiques

Le chapitre suivant donne un aperçu général des tendances récentes des migrations internationales dans les pays de l'OCDE. Il décrit les flux d'immigration permanente et les changements de statut en 2011, puis la situation relative aux départs. Certaines catégories de migrations sont étudiées en détail, les travailleurs temporaires, les étudiants étrangers et les demandeurs d'asile notamment. L'évolution de la population née à l'étranger au cours de la décennie est précédée d'une analyse selon l'origine. La première section se termine sur deux thèmes particuliers. Le premier traite des travailleurs migrants et de la part d'entre eux qui arrive pourvue d'un emploi. Le second porte sur la migration familiale des personnes mariées. La section suivante porte sur les politiques et décrit l'évolution des mesures régissant l'entrée et le séjour des étrangers dans les pays de l'OCDE. La crise a eu un effet restrictif sur les migrations de travail en général, mais avec une attention particulière portée sur l'attrait d'immigrés perçus comme bénéfiques au pays d'accueil, tels que les investisseurs et les entrepreneurs, les étudiants internationaux récemment diplômés et les détenteurs de la carte bleue de l'Union européenne.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

À la suite d'une reprise de la croissance du PIB entre 2009 (-3.6 %) et 2010 (3.0 %), l'ensemble des pays de l'OCDE ont connu un ralentissement de la croissance en 2011 (1.8 %). Toutefois, seuls quelques uns (Grèce, Japon et Portugal) ont en réalité enregistré des résultats économiques en baisse sur l'année. Malgré une production au ralenti, l'emploi s'est développé plus rapidement en 2011 (+1.0 %) qu'en 2010 (+0.3 %), et son niveau a uniquement diminué en Grèce, au Portugal et en Espagne, ainsi qu'au Danemark, au Japon et en Slovénie. L'amélioration de la situation de l'emploi n'a pourtant eu qu'un effet limité sur la courbe du chômage, qui n'a baissé que de 0.3 point de pourcentage dans l'ensemble des pays de l'OCDE et se situe à 8 %. Cela est dû aux travailleurs qui sont revenus sur le marché du travail à la faveur de ce qui leur a semblé être des perspectives économiques plus prometteuses. Celles-ci ne se sont toutefois pas concrétisées, vu que la crise récurrente de la dette dans l'Union européenne a eu un effet négatif sur les décisions d'investissement des employeurs et sur la confiance des consommateurs.

La conjoncture économique n'a par conséquent pas été particulièrement propice à un renouvellement marqué des flux de migration de travail en 2011, et les statistiques pour cette année-là, comme nous le verrons, le confirment. L'évolution démographique devrait néanmoins influer sur les perspectives migratoires de la décennie en cours, qui se caractérise, d'une part, par le départ à la retraite d'importantes cohortes d'enfants du baby-boom nés après la Deuxième Guerre mondiale et, d'autre part, par l'entrée sur le marché du travail de cohortes moins nombreuses de jeunes.

Ce chapitre donne un aperçu général des tendances des migrations internationales en 2011 et de l'évolution récente des politiques migratoires. Il couvre les entrées permanentes totales vers les pays de l'OCDE, les entrées par catégorie, la migration temporaire de main-d'œuvre, les flux de sortie, les mouvements relatifs à l'asile et les flux par pays d'origine. La deuxième partie traite des politiques qui affectent l'entrée et le séjour dans les pays de destination, en particulier celles concernant les travailleurs migrants, les investisseurs et les entrepreneurs, les diplômés internationaux, les migrants qualifiés de l'Union européenne (UE) et les migrants en situation irrégulière.

Principales conclusions

- L'immigration permanente totale a augmenté d'environ 2 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE en 2011 par rapport à 2010, avec des situations diverses selon les pays. La moitié des pays environ ont enregistré des augmentations, l'Autriche et l'Allemagne ayant connu les plus fortes hausses. Les mouvements de libre circulation au sein de l'Union européenne ont augmenté de 15 %. Les données préliminaires pour 2012 indiquent un accroissement de 1 % pour l'ensemble de la zone OCDE par rapport à 2011.
- L'émigration de ressortissants des pays les plus touchés par la crise, en particulier les pays d'Europe du Sud, s'accélère, avec des mouvements en hausse de 45 % entre 2009

et 2011. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont été les principaux bénéficiaires de ces flux. Les données préliminaires pour 2012 indiquent que cette augmentation se poursuit.

- Les migrations temporaires de travail ont peu évolué, en stagnation par rapport à 2010. Dans la Fédération de Russie, elles dépassent l'ensemble de celles de la totalité des pays de l'OCDE, et la quasi-totalité de celles des pays d'Asie centrale.
- Le tableau des migrations internationales est donc contrasté, avec une augmentation de l'immigration, mais avec des flux nettement inférieurs à ceux d'avant la récession.
- De grands pays, la Chine, l'Inde et les Philippines en particulier, demeurent d'importants pays d'origine pour les migrations vers les pays de l'OCDE. Toutefois, les flux en provenance des pays de l'OCDE sont également importants avec cinq d'entre eux figurant parmi les dix premiers pays d'origine. La libre circulation au sein de l'Union européenne est environ quatre fois plus fréquente en termes relatifs que la migration du reste du monde.
- La population née à l'étranger représentait en moyenne 12.5 % de l'ensemble de la population dans les pays de l'OCDE en 2011, soit une augmentation de 2.3 points de pourcentage au cours des dix dernières années. Avec la poursuite de l'évolution démographique au cours des prochaines décennies, de plus en plus de pays de l'OCDE ressembleront à des pays comme l'Australie et le Canada, pour ce qui est de la prévalence et la diversité de leurs populations immigrées.
- À peine un quart des immigrés mariés originaires de pays tiers arrivent avec les membres de leur famille lorsqu'ils migrent vers un pays de l'UE. En général, c'est encore le conjoint de sexe masculin qui arrive en premier, pour être rejoint plus tard par sa conjointe et leurs enfants.
- De nombreux gouvernements sont devenus plus restrictifs à l'égard du recrutement à l'étranger, cherchant à protéger leur main-d'œuvre nationale face à la montée du chômage. Mais ils ont également introduit des mesures visant à faciliter la situation des travailleurs étrangers qui ont perdu leur emploi, notamment en leur permettant de rester dans le pays et d'y chercher un emploi.
- De plus en plus de pays adoptent des systèmes à points, en raison de la flexibilité qu'ils offrent dans la sélection des candidats, généralement hautement qualifiés, sur la base de critères multiples.
- Les programmes visant à attirer les investisseurs et les entrepreneurs reçoivent beaucoup d'attention, à la fois pour attirer des immigrés « de grande valeur », et s'assurer que les programmes obtiennent les bénéfices attendus.
- La Directive carte bleue européenne a été mise en œuvre dans de nombreux pays européens, avec des conditions variables selon les pays et parfois parallèlement aux régimes nationaux de permis.
- Afin d'attirer les diplômés internationaux, de plus en plus de pays introduisent ou étendent des périodes de recherche d'emploi pour ceux d'entre eux qui souhaitent rester dans le pays pour trouver un emploi.
- Le « Printemps arabe » de 2011, le ralentissement économique et les réductions des migrations de travail ont attiré l'attention sur les migrations et le séjour irréguliers, et le renforcement des mesures à même d'y répondre.

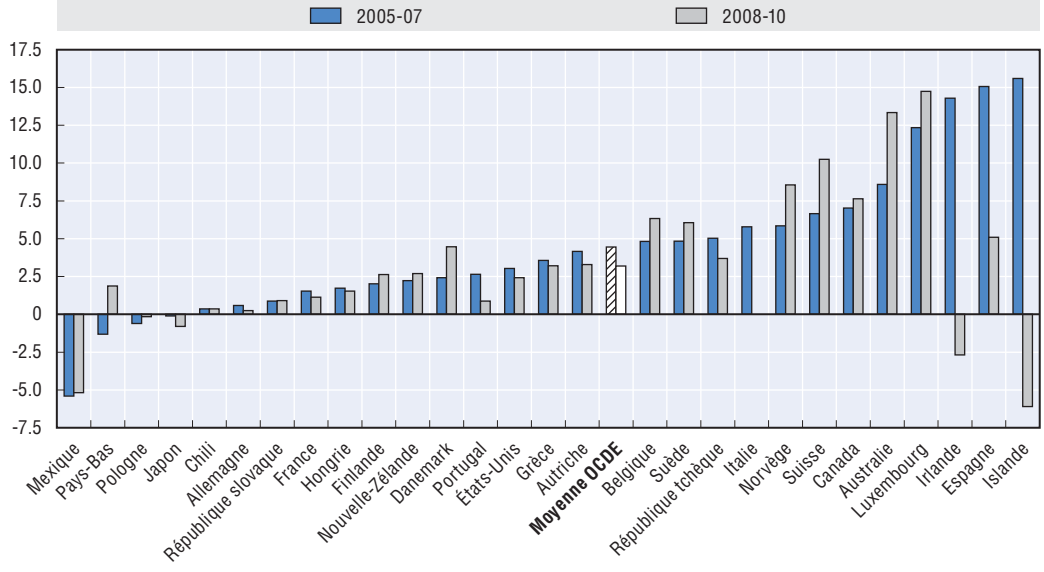
Tendances récentes des migrations internationales

Dans environ les deux tiers des pays de l'OCDE, la part des individus en âge de travailler dans la population totale a diminué en 2011. Lorsque les perspectives de croissance et d'emploi sont positives, il faut s'attendre à ce que cette diminution constante, toutes choses égales par ailleurs, attire sur le marché du travail davantage de personnes en âge de travailler, soit parmi les actifs résidents, soit depuis l'étranger, dans la mesure où les employeurs s'efforcent de maintenir leurs effectifs à niveau. Face aux pénuries de travailleurs, la mobilisation de la main-d'œuvre nationale est en général considérée comme l'option stratégique privilégiée par les autorités, avant de recourir à des recrutements à l'étranger. Il est cependant de plus en plus difficile de renforcer la participation de la main-d'œuvre à mesure que cette participation augmente, et les individus qui arrivent sur le marché du travail ne possèdent pas toujours les compétences requises pour les emplois disponibles. En conséquence, avec la reprise économique, l'immigration devrait jouer un rôle de plus en plus important au fil du temps pour ajuster les déséquilibres sur le marché du travail.

La Grande Récession elle-même a eu des effets différents sur la migration nette (graphique 1.1), en fonction de la sévérité de la crise économique selon les pays. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la migration nette sur la période 2008-10 était encore positive, mais dans une moindre mesure cependant que sur la période 2005-07. Cette légère variation correspond à un contre-balancement des déplacements nets entre les pays durement frappés par la crise (Espagne, Irlande, Islande et Portugal) et ceux moins gravement touchés, voire épargnés (Danemark, Norvège, Pays-Bas et Suisse), et où la migration nette a même augmenté au cours de la période la plus récente par rapport à son niveau préalable à la Grande Récession.

Graphique 1.1. **Taux de migration nets annuels moyens, 2005-07 et 2008-10**

Pour 1 000 habitants



Note : Les moyennes 2008-10 sont basées sur la période 2009-10 pour l'Australie et l'Irlande, 2008 et 2010 pour le Japon et 2008 pour la Grèce.

Source : Base de données de l'OCDE sur la population et les statistiques vitales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830464

En Islande et en Irlande, les flux migratoires se sont même inversés, l'arrivée de plus de 15 individus par an et par millier d'habitants sur la période 2005-07 s'étant transformée en départ de presque six et trois individus par an et par millier d'habitants, respectivement, sur la période 2008-10. En Espagne, la migration nette est restée positive, mais son niveau a baissé de presque deux tiers.

Dans la plupart des autres pays, les variations à la hausse ou à la baisse par rapport à la période 2005-07 ont été relativement faibles.

La Grande Récession, même si elle a globalement freiné, dans une certaine mesure, les mouvements de personnes, n'a finalement pas radicalement modifié la dynamique des migrations internationales dans la majorité des pays, qui dépendent de plus en plus des flux transfrontaliers pour maintenir la taille de leurs effectifs de travailleurs.

L'immigration permanente en 2011

Le niveau global de l'immigration internationale permanente dans les pays de l'OCDE a très peu varié entre 2010 et 2011, n'augmentant que de 2 % environ et restant inférieur à 4 millions, pour les pays de l'OCDE pour lesquels des statistiques standardisées sont disponibles (tableau 1.1)[1]. Les niveaux sont restés inférieurs de 13 % au pic atteint en 2007.

De fortes hausses ont été enregistrées en Allemagne (31 %) et en Autriche (27 %), mais aussi en Irlande (41 %), où l'immigration avait le plus baissé à la suite de la Grande Récession. D'autres pays ont connu des augmentations à deux chiffres, parmi lesquels la Belgique, la Corée, la Finlande et les Pays-Bas, mais aussi l'Espagne qui a principalement accueilli des travailleurs venus d'Amérique latine malgré des difficultés économiques persistantes dans le pays. Aucune situation n'illustre de manière plus claire les effets de la chaîne migratoire que celle de l'Espagne actuellement, où les niveaux d'immigration restent supérieurs à 300 000, même en présence d'un taux de chômage élevé. Presque 45 % des flux d'immigration en Espagne consistent en des migrants bénéficiant du régime de la libre circulation. Le Japon a également connu une légère augmentation de 6 % en 2011, après une période de diminution constante depuis 2007. Cette hausse au Japon a essentiellement concerné la migration de travail.

Parmi les pays connaissant une forte immigration, les États-Unis ont affiché des niveaux d'immigration stables par rapport à 2010, et l'Italie a enregistré une nouvelle diminution de 11 %. Le recul en Italie est continu depuis 2007, et les niveaux d'immigration sont aujourd'hui inférieurs de 44 % à ceux de 2007. L'immigration en France, avec 220 000 entrées, est depuis peu à la hausse, principalement en ce qui concerne la catégorie des migrations au titre de la libre circulation. L'augmentation considérable observée dans la Fédération de Russie en 2011 est due à un changement de définition ; les statistiques tiennent désormais compte de la présence d'un grand nombre d'individus admis en tant que travailleurs temporaires, dont les permis sont renouvelés pour des séjours plus longs.

Le Canada et le Royaume-Uni ont également enregistré une diminution des flux d'immigration permanente en 2011, de 11 % et 17 % respectivement, mais pour des raisons qui, pour la plupart, avaient peu à voir avec la conjoncture économique. La baisse de l'immigration au Royaume-Uni en 2011 fait suite à un pic en 2010 imputable au traitement favorable d'un arriéré de demandes d'asile rejetées permettant l'installation d'individus séjournant depuis longtemps sur le territoire britannique[2] ; le retour à la normale en 2011 apparaît alors comme une baisse de l'immigration. Au Canada, la diminution est

Tableau 1.1. **Entrées permanentes dans quelques pays de l'OCDE et dans la Fédération de Russie, 2007-11**

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation (%)		% de la population
						2011/10	2011/07	2011
Données standardisées								
États-Unis	1 052 400	1 107 100	1 130 200	1 041 900	1 061 400	2	1	0.34
Espagne	691 900	409 600	334 100	300 000	349 300	16	-50	0.76
Royaume-Uni	343 300	317 300	352 700	388 000	321 200	-17	-6	0.52
Italie	559 200	482 600	384 200	349 900	312 200	-11	-44	0.52
Allemagne	232 800	228 300	201 500	222 500	290 800	31	25	0.36
Canada	236 800	247 200	252 200	280 700	248 700	-11	5	0.72
Australie	191 900	205 900	221 000	208 500	219 500	5	14	0.97
France	184 500	192 200	182 100	196 300	211 300	8	15	0.33
Suisse	122 200	139 100	114 800	115 000	124 300	8	2	1.57
Pays-Bas	80 600	90 600	89 500	95 600	105 600	10	31	0.63
Belgique	50 300	51 200	64 200	64 100	76 500	19	52	0.69
Suède	74 400	71 000	71 500	65 600	71 700	9	-4	0.76
Norvège	43 700	48 900	48 500	55 900	60 300	8	38	1.22
Japon	108 500	97 700	65 500	55 700	59 100	6	-46	0.05
Autriche	47 100	49 500	45 700	45 900	58 400	27	24	0.69
Corée	44 200	39 000	36 700	51 100	56 900	11	29	0.11
Nouvelle-Zélande	51 700	51 200	47 500	48 500	44 500	-8	-14	1.01
Danemark	30 300	45 600	38 400	42 400	41 300	-3	36	0.74
Portugal	42 800	71 000	57 300	43 800	36 900	-16	-14	0.35
Irlande	120 400	89 700	50 700	23 900	33 700	41	-72	0.75
République tchèque	98 800	71 800	39 000	30 500	22 600	-26	-77	0.22
Mexique	6 800	15 100	23 900	26 400	21 700	-18	219	0.02
Finland	17 500	19 900	18 100	18 200	20 400	12	17	0.38
Fédération de Russie	261 100	284 500	317 100	229 400	412 600	80	58	0.28
Nombre total de personnes (hors Fédération de Russie)								
Tous pays	**4 432 100**	**4 141 700**	**3 869 100**	**3 770 500**	**3 848 200**	2	-13	0.36
Pays d'installation	1 532 800	1 611 400	1 650 900	1 579 600	1 574 100	0	3	0.42
Pays membres de l'UE ci-dessus	2 573 900	2 190 300	1 929 000	1 886 900	1 951 700	3	-23	0.49
UE libre circulation	1 192 800	881 500	724 400	719 300	823 900	15	-31	0.21
Variation annuelle								
Tous les pays avec une série complète		**-6**	**-6**	**-2**	**2**			
Pays d'installation		5	2	-4	0			
Pays membres de l'UE ci-dessus		-15	-12	-2	3			
UE libre circulation		-26	-18	-1	15			
Données nationales (non standardisées)								
Turquie	..	..	..	29 910	..	..	..	..
Chili	79 380	68 380	57 060	63 920	76 340	19	-4	0.44
Pologne	40 640	41 830	41 280	41 060	41 340	1	2	0.11
Grèce	46 330	42 900	46 530	33 370	23 210	-30	-50	0.21
Slovénie	30 470	43 770	24 080	11 230	17 970	60	-41	0.88
Hongrie	22 610	35 550	25 580	23 880	22 510	-6	0	0.23
Luxembourg	15 770	16 800	14 640	15 810	19 110	21	21	3.70
Israël	18 130	13 700	14 570	16 630	16 890	2	-7	0.22
République slovaque	14 850	16 470	14 440	12 660	8 220	-35	-45	0.15
Islande	9 320	7 470	3 390	2 990	2 750	-8	-70	0.85
Estonie	1 950	1 930	2 230	1 200	1 680	40	-14	0.13
Total (hors Turquie)	**279 450**	**288 800**	**243 800**	**222 750**	**230 020**	**3**	**-18**	**0.24**
Variation annuelle		**3**	**-16**	**-9**	**3**			

Notes : Les données ne comprennent que les étrangers. Les flux d'entrée comprennent les changements de statut, à savoir les résidents avec un statut temporaire qui obtiennent un droit de séjour à long terme. Les séries ont été révisées pour plusieurs pays. Les pays d'installation sont l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831433

également due à un programme censé éliminer l'arriéré en 2010, mais pour les demandes d'immigration permanente, ainsi qu'à une stratégie visant à limiter les temps d'attente pour les autres candidats.

De manière évidente, la baisse de l'immigration pendant la Grande Récession a été plus marquée hors des pays d'installation que sont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, qui n'ont modifié que légèrement, voire pas du tout, leurs objectifs d'immigration pour faire face à l'évolution des conditions économiques[3], et où les candidats à l'immigration n'ont manifestement pas souhaité laisser leur place dans la queue, dans l'attente de jours meilleurs. L'immigration en Europe, d'autre part, se compose largement de déplacements au titre de la libre circulation, dans lesquels les immigrés peuvent aller et venir comme bon leur semble, et qui ont connu une baisse beaucoup plus forte que d'autres formes de migrations, à savoir de presque 40 %, entre 2007 et 2010.

La situation des migrations internationales en 2011 est donc mitigée, les conditions économiques n'étant pas spécialement favorables à un fort regain de l'immigration de travail. Néanmoins, plus de la moitié des pays ont enregistré une immigration à la hausse, les baisses observées dans deux grands pays étant dues en grande partie à une modification des procédures administratives.

Les données partielles préliminaires pour 2012 semblent indiquer une augmentation modeste. L'utilisation de statistiques fondées sur des bases de données nationales permet de se faire une idée de ce à quoi ressemblera la situation en 2012 quand les statistiques standardisées seront disponibles (tableau 1.2). Les pays indiqués couvrent 88 % du total des flux permanents dans la zone OCDE en 2010 et 2011.

Tableau 1.2. **Premières tendances des migrations internationales dans les pays de l'OCDE en 2012**

	2011	2 012	Évolution 2012/11 (%)	Période couverte 2011/12	Nombre de mois
Australie	210 700	242 400	15	Juillet-juin	12
Autriche	85 100	99 600	17	Janvier-septembre	9
Canada	189 100	194 500	3	Janvier-septembre	9
République tchèque	18 600	22 000	18	Janvier-décembre	12
Danemark	48 200	52 900	10	Janvier-octobre	10
Finlande	19 700	18 100	-8	Janvier-octobre	10
France (sauf UE)	128 100	134 500	5	Janvier-décembre	12
Allemagne	842 000	966 000	15	Janvier-décembre	12
Islande	2 800	2 800	3	Janvier-décembre	12
Irlande	33 700	32 100	-5	Mai-avril	12
Mexique	21 500	20 700	-3	Janvier-décembre	12
Pays-Bas	163 000	155 700	-4	Janvier-décembre	12
Nouvelle-Zélande	44 500	42 600	-4	Juillet-juin	12
Norvège (sauf UE)	24 300	26 300	8	Janvier-octobre	10
Pologne	6 900	6 600	-4	Janvier-juin	6
Espagne	419 193	354 481	-15	Octobre-septembre	12
Suède	67 000	74 100	11	Janvier-novembre	11
Suisse	138 600	146 100	5	Septembre-août	12
Royaume-Uni	500 000	421 000	-16	Octobre-septembre	12
États-Unis	1 062 000	1 031 600	-3	Octobre-septembre	12
Total[1]	**4 150 900**	**4 178 500**	**1**		

1. Le total est la somme des données nationales annualisées.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, sources nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831452

Les statistiques de 2012, qui s'appuient sur des données nationales, montrent une hausse de l'immigration dans les pays de l'OCDE de l'ordre de 1 %, similaire à celle observée en 2011. Cette augmentation représenterait à peu près 30 000 immigrés supplémentaires pour les pays de la zone OCDE. Il semble par conséquent que les migrations internationales se maintiennent à la hausse pour la deuxième année consécutive, mais une augmentation modeste sans aucune commune mesure avec celle de 13 % observée de 2006 à 2007, juste avant le début de la récession.

Les départs de personnes étrangères pendant la crise économique

Si la Grande Récession a été marquée par une diminution des arrivées d'immigrés, elle a aussi connu une augmentation des départs de ressortissants étrangers dans les pays de résidence (tableau 1.3)[4]. L'absence de possibilités économiques semble avoir conduit un certain nombre d'immigrés à quitter les pays dans lesquels ils s'étaient installés. Il faut noter que le tableau 1.3 ne donne pas une image complète de la migration de retour, parce

Tableau 1.3. **Sorties de personnes étrangères, par pays de résidence, 2007-11**

	Année avec les flux les plus élevés	Milliers					Pourcentages	
		2007	2008	2009	2010	2011	Variation (maximum sur la période/valeur en 2007)	Variation (valeur en 2011/ maximum sur la période)
Australie	2010	15.1	16.0	16.8	18.3	17.9	21	-2
Autriche	2011	52.6	55.3	66.1	66.4	73.6	26	x
Belgique	2011	38.5	44.9	49.1	50.8	56.6	32	x
République tchèque	2010	18.4	3.8	9.4	14.9	5.7	-19	-62
Danemark	2010	19.0	23.3	26.6	27.1	..	43	x
Estonie	2009	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	55	-12
Finlande	2008	3.1	4.5	4.0	3.1	3.3	44	-26
Allemagne	2009	475.8	563.1	578.8	529.6	538.8	22	-7
Hongrie	2010	4.1	4.2	5.6	6.0	2.7	46	-56
Islande	2008	4.0	5.9	5.8	3.4	2.8	46	-51
Irlande	2009	33.4	36.1	52.8	40.3	38.6	58	-27
Italie	2011	14.8	22.1	25.9	28.0	32.4	89	x
Japon	2009	214.9	234.2	262.0	242.6	230.9	22	-12
Corée	2009	163.6	215.7	236.4	196.1	217.7	45	-8
Luxembourg	2010	8.6	8.0	7.3	7.7	7.5	-11	-2
Pays-Bas	2011	29.0	30.7	35.5	40.2	47.6	38	x
Nouvelle-Zélande	2011	21.4	23.0	23.6	26.3	26.4	23	x
Norvège	2011	13.3	15.2	18.4	22.5	22.9	69	x
République slovaque	2009	2.0	3.3	3.3	2.9	1.9	66	-42
Slovénie	2009	11.8	7.3	15.1	12.0	..	28	-20
Espagne	2010	199.0	232.0	288.3	336.7	317.7	69	-6
Suède	2011	20.4	19.2	18.3	22.1	23.7	8	x
Suisse	2010	56.2	54.1	55.2	65.5	64.0	16	-2
Royaume-Uni	2008	158.0	243.0	211.0	185.0	190.0	54	-22
Fédération de Russie	2011	47.0	39.5	32.5	33.6	36.8	-29	x
Tous les pays de l'OCDE	**2009**	**1 578**	**1 866**	**2 016**	**1 948**	**1 923**	**37**	**-9**
Variation annuelle (%)			**18**	**8**	**-3**	**-1**		

Notes : Pour la Slovénie, le déclin à partir de l'année avec les flux les plus élevés est basé sur l'année de référence 2010. Pour le calcul de la variation pour tous les pays entre 2011 et l'année avec les flux totaux les plus élevés, les pays pour lesquels les sorties augmentent encore en 2011 sont considérés comme n'ayant aucun changement.
x : Non applicable.
.. : Non disponible.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831471

qu'il porte uniquement sur les ressortissants étrangers et exclut par conséquent les immigrés qui ont acquis la nationalité de leur pays de résidence. Il ne donne pas non plus d'indications sur la destination des émigrants, même si dans la plupart des cas il est probable qu'il s'agisse de leur pays d'origine.

Dans l'ensemble, l'émigration de ressortissants étrangers des pays présentés a augmenté d'environ 37 % entre 2007 et l'année record qui se situe entre 2008 et 2011 selon les pays concernés. Pour quelques pays, les départs ont continué à augmenter en 2011 (Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas, Norvège et Suède). Ils ont augmenté de plus de 25 % dans les deux tiers des pays. Ils n'ont diminué que dans la Fédération de Russie, au Luxembourg et dans la République tchèque. Il faut noter, cependant, qu'une augmentation des départs peut être trompeuse, parce qu'elle peut refléter une hausse des déplacements de courte durée, comme ce fut probablement le cas en Allemagne, qui n'a pas été durement frappée par la crise et qui a enregistré une augmentation des entrées sur son territoire de 2007 à 2009.

Les départs de ressortissants étrangers ont beaucoup varié dans de nombreux pays, diminuant de 9 % globalement par rapport à leurs niveaux records, mais ne sont pas retombés aux niveaux d'avant la crise. Ce recul a été particulièrement marqué dans les pays d'Europe centrale et en Islande. Les statistiques sur les départs renforcent donc ce qu'ont mis en évidence d'autres indicateurs, à savoir une reprise encore hésitante, avec moins de possibilités d'emploi pour les immigrés par rapport à la situation observée en 2007.

Alors que la crise de la dette a suivi dans la foulée la crise financière dans un certain nombre de pays, la détérioration du marché du travail dans plusieurs d'entre eux a entraîné une augmentation des sorties de leurs ressortissants en quête de travail vers d'autres pays de l'OCDE moins affectés, le cas échéant, par le ralentissement économique et la crise de la dette. Cela est particulièrement vrai pour les pays du sud de l'Europe, comme le montre le tableau 1.4, qui décompose les flux selon les principaux pays de destination.

Tableau 1.4. **Sorties de ressortissants de certains pays de l'OCDE vers les principaux pays européens et les autres pays de destination de l'OCDE, 2007-11**

	Indice					Nombre (milliers)
	2007	2008	2009	2010	2011	2011
Pays d'origine						
Grèce	100	106	102	143	236	39
Islande	100	111	163	165	135	4
Irlande	100	104	174	210	181	21
Italie	100	116	111	132	142	85
Portugal	100	120	98	103	125	55
Espagne	100	114	123	173	224	72
Pays de destination						
Allemagne	100	105	116	133	188	78
Royaume-Uni	100	120	113	174	195	88
Suisse	100	116	96	102	121	33
Belgique	100	142	146	169	193	15
Pays-Bas	100	138	144	157	184	12
Tous les autres pays de l'OCDE	100	109	116	124	129	50
Total	**100**	**115**	**114**	**140**	**165**	**275**

Sources : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales sauf pour le Royaume-Uni, où les statistiques viennent des attributions de numéros d'assurance nationale aux ressortissants étrangers (année se terminant en mars 2012).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831490

Les mouvements de ressortissants grecs et espagnols vers d'autres pays de l'UE ont plus que doublé depuis 2007, la plupart ayant eu lieu en 2010 et 2011. Les sorties de ressortissants islandais et irlandais ont également été importantes, mais avec un pic en 2010, ces pays ayant commencé à se redresser.

Les principaux pays de destination sont l'Allemagne et le Royaume-Uni, avec des flux vers ces deux pays ayant presque doublé ces dernières années, atteignant 80 000 personnes ou plus. Les flux vers la Belgique et les Pays-Bas, bien que se situant à des niveaux inférieurs, ont également presque doublé, mais les hausses depuis 2009 sont plus faibles que pour les deux premiers pays. La Suisse a connu une augmentation plus modeste depuis 2009 (environ 25 %), bien qu'elle soit un pays de destination traditionnel pour plusieurs des pays en crise.

Les chiffres pour l'Allemagne en 2012 (jusqu'à septembre inclus) suggèrent que les mouvements s'accélèrent en 2012 pour plusieurs pays, notamment la Grèce et l'Espagne, dont les mouvements ont atteint 34 000 et 28 000 personnes respectivement, par an. Les augmentations observées par rapport à 2011 sont de 73 % pour les ressortissants grecs, de près de 50 % pour les ressortissants espagnols et portugais et de 35 % pour les ressortissants italiens. En 2012, cela représente au total une augmentation en Allemagne de près de 40 000 immigrés supplémentaires venant de pays en crise par rapport à 2011.

Le total des départs vers l'Allemagne pour les pays étudiés a atteint 116 000 en 2012 et, bien que ces chiffres ne puissent pas encore être décrits comme un exode des pays en crise, ils représentent une contribution significative aux entrées au titre du travail en Allemagne.

Les sorties de ressortissants de ces mêmes pays vers la Suisse montrent aussi une augmentation en 2012, de 26 % par rapport à 2011. La Grèce et l'Espagne présentent les plus fortes augmentations relatives (49 % et 42 %, respectivement), mais les hausses pour l'Italie (26 %) et le Portugal (21 %) sont plus importantes en termes de contingents, avec près de 3 000 arrivées supplémentaires.

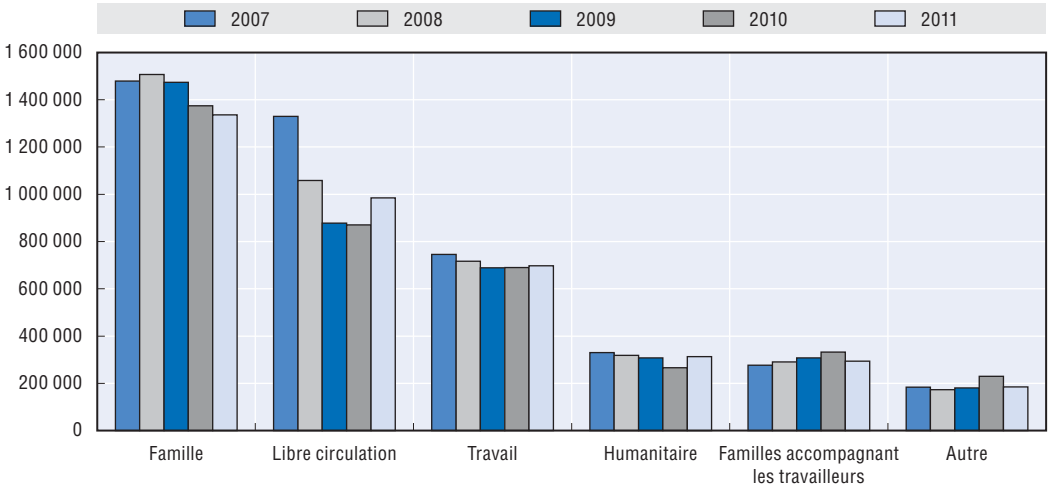
L'immigration permanente par catégorie d'entrée

Au vu des niveaux enregistrés au début de la récession, la libre circulation s'est avérée une catégorie de migration réactive depuis le creux de la dépression, avec une hausse de 15 % en 2011 par rapport à 2010 (graphique 1.2). Plus de la moitié de cette augmentation s'est produite en Allemagne, qui a accueilli des migrants venus pour la plupart de Roumanie et de Pologne, et dans une moindre mesure de Bulgarie, de Hongrie et d'Italie.

Les migrations pour raisons humanitaires ont augmenté de 18 %, la plus grande partie de cette hausse s'étant concentrée aux États-Unis ; la Chine, le Bhoutan et le Myanmar ayant été les principaux pays d'origine.

Le nombre de membres des familles accompagnant les migrants de travail a diminué d'environ 12 % ; pratiquement la totalité de cette baisse s'est produite dans les pays d'installation et au Royaume-Uni. Ce phénomène a été associé à la diminution de l'immigration de travail dans tous ces pays, à l'exception de l'Australie, où le nombre de membres de famille accompagnante a baissé malgré une hausse de l'immigration de travail de presque 10 000 individus. Les autres pays soit enregistrent un faible nombre d'entrées dans cette catégorie, soit classent les membres de famille accompagnante dans la catégorie des autres migrants au titre de la famille.

Graphique 1.2. **Immigration permanente dans les pays de l'OCDE par catégorie d'entrée ou de changement de statut, statistiques standardisées, 2007-11**



Note : À l'exception de la République tchèque et des pays pour lesquels on ne dispose pas de données standardisées (voir le tableau 1.1).
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830483

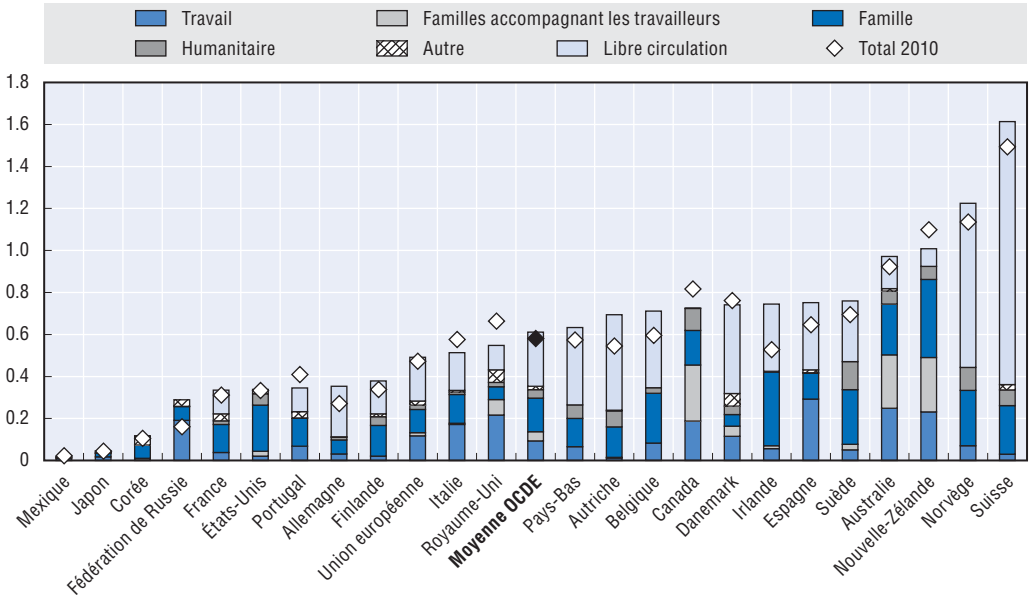
L'immigration dans les pays européens continue de se caractériser par la libre circulation au sein de l'Espace économique européen (EEE). Ce type d'immigration représente en effet 45 % du total des migrations internationales dans les pays de l'EEE indiqués dans le graphique 1.3. En Norvège, en Allemagne et en Suisse, elle représente 64 %, 68 % et 78 % de l'immigration internationale permanente, respectivement. Grâce à la libre circulation, de nombreux autres pays européens atteignent des niveaux d'immigration comparables à ceux observés dans les pays d'installation que sont l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Tous les grands pays de l'OCDE et la Fédération de Russie ont, en revanche, enregistré en 2011 des niveaux d'immigration inférieurs à la moyenne de l'OCDE, seuls l'Italie et le Royaume-Uni s'approchant de cette moyenne qui est d'environ six entrées pour mille habitants. Au Japon et en Corée, les niveaux d'immigration permanente s'élevaient à moins d'une entrée pour mille habitants. À l'autre extrémité figurent la Nouvelle-Zélande et la Suisse, où les niveaux d'immigration ont atteint 12 et 16 entrées pour mille habitants, respectivement. Les deux pays affichent aussi cependant des niveaux d'émigration élevés, ce qui nécessite donc des niveaux d'immigration supérieurs afin d'avoir le même taux de migration nette que les autres pays.

Les migrations familiales et humanitaires au sein de l'Espace économique européen représentent 45 % et 8 %, respectivement, de l'immigration totale (libre circulation non comprise) dans cette zone. Dans le reste de l'OCDE, les chiffres correspondants sont de 65 % et 13 %. En revanche, l'immigration de travail représente presque 40 % des migrations non fondées sur la libre circulation dans les pays de l'EEE indiqués dans le graphique 1.3, mais seulement 13 % de l'immigration dans les autres pays de l'OCDE. Ce dernier chiffre reflète le poids des États-Unis, du Japon et du Mexique, dans lesquels l'immigration permanente de travail est limitée.

Graphique 1.3. **Immigration permanente par catégorie d'entrée ou de changement de statut dans quelques pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, 2011 et total en 2010**

Pourcentage de la population totale



Notes : Les calculs sont basés sur les données standardisées. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays présentés dans le graphique à l'exception de la Fédération de Russie. Les valeurs pour l'Union européenne se réfèrent aux pays de l'Union européenne présentés dans le graphique.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830502

L'immigration temporaire de travail

Il existe un second élément révélateur de la faible demande économique en termes de migration en 2011, à savoir l'immigration temporaire de travail (tableau 1.5). Celle-ci reste largement en-dessous du niveau de 2.5 millions qu'elle a atteint en 2007 et 2008, et constitue, avec la migration au titre de la libre circulation, l'autre catégorie de migration qui a beaucoup diminué sous l'effet de la crise économique. On observe en 2011 un déclin apparent de l'immigration temporaire de travail, mais qui s'explique en grande partie par le fait que de nombreux migrants saisonniers en Allemagne ne sont plus pris en compte dans les statistiques, cette catégorie de travailleurs ayant désormais tendance à relever du régime de la libre circulation de l'UE. Sans cette anomalie statistique, les résultats auraient peu varié entre 2010 et 2011.

Les transferts intra-entreprises ont atteint des niveaux inédits en 2011[5], et les vacanciers actifs sont restés nombreux, mais les programmes ordinaires de travail temporaire et de travail saisonnier ne se sont pas beaucoup développés, voire pas du tout.

Les chiffres relatifs à la Fédération de Russie sont présentés séparément, et ne sont pas inclus dans le tableau principal, parce qu'avec un niveau légèrement supérieur à deux millions, les migrants temporaires de travail dans ce pays atteignent pratiquement le même niveau que dans la totalité des pays de l'OCDE. Depuis 2010, cette hausse a pour l'essentiel concerné les titulaires de licences, qui sont des travailleurs originaires de pays ne nécessitant pas de visa autorisés à séjourner et à travailler en s'acquittant d'une taxe mensuelle. Les licences étaient à l'origine conçues pour les individus travaillant chez des particuliers, mais semblent être utilisées de manière beaucoup plus vaste depuis leur introduction. Les

travailleurs qui détiennent de telles licences (appelées littéralement « brevets ») sont exemptés de taxes et de cotisations à la sécurité sociale. Les licences sont valables un an, délai après lequel une nouvelle licence doit être obtenue. Dans la Fédération de Russie, le programme ordinaire de travailleurs migrants temporaires regroupe plus de 1.1 million d'individus. Dans les deux cas, l'immense majorité des travailleurs sont originaires de pays d'Asie centrale, qui étaient des républiques de l'ex-Union soviétique.

Les autres grands programmes de travailleurs migrants temporaires comprennent le programme allemand de travailleurs saisonniers et le programme australien de vacanciers actifs, l'un comme l'autre regroupant quelque 150 000 à 200 000 individus. Les programmes de vacanciers actifs, qui ont été mis en place dans de nombreux pays, permettent aux jeunes de travailler (dans des emplois moins qualifiés) tout en découvrant le pays pendant une période pouvant aller jusqu'à un an.

L'absence de toute reprise de l'immigration temporaire de travail indique sans doute que les employeurs parviennent à recruter parmi les nombreux travailleurs qui ont perdu leur emploi pendant la récession et qui sont peut-être davantage disposés à accepter des emplois largement occupés par des travailleurs migrants avant la crise.

Tableau 1.5. **Migrations temporaires de travailleurs, 2006-11**

Milliers

A. Entrées de travailleurs temporaires dans les pays de l'OCDE

Type	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Stagiaires	129	164	146	114	105	114
Vacanciers actifs	335	397	431	423	419	413
Travailleurs saisonniers	578	571	577	521	507	358
Personnel transféré au sein de leur entreprise	104	118	117	106	124	127
Autres travailleurs temporaires	1 330	1 286	1 235	929	914	950
Total	**2 475**	**2 536**	**2 507**	**2 092**	**2 069**	**1 963**

B. Grands programmes en Allemagne, Australie et Fédération de Russie

Pays et programme		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Australie	Vacanciers actifs	114	135	154	188	176	185
Allemagne	Travailleurs saisonniers	303	300	285	295	297	168
Fédération de Russie	Travailleurs sous licence	..	..	..	..	157	862
	Travailleurs migrants temporaires	..	1 185	1 321	1 010	1 103	1 140

Notes : Les travailleurs sous licence dans la Fédération de Russie sont des travailleurs venant de pays pour lesquels un visa d'entrée n'est pas nécessaire et qui obtiennent le droit de résider et travailler en payant une taxe mensuelle. Le tableau 1.5A inclut tous les pays pour lesquels des statistiques standardisées sont disponibles (voir le tableau 1.1) sauf l'Australie, l'Allemagne et la République tchèque.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831509

Demandes d'asile et migrations pour raisons humanitaires dans la zone OCDE

Le nombre de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus de 20 % en 2011, dépassant la barre des 400 000 individus pour la première fois depuis 2003 (tableau 1.6). Les premiers pays de destination ont été les États-Unis, la France et l'Allemagne, avec respectivement 61 000, 52 000 et 46 000 demandeurs d'asile. En grande partie à cause du « Printemps arabe », l'Italie a reçu plus de 34 000 demandes d'asile, ce qui la place au quatrième rang des pays d'accueil en 2011. Il faut noter que l'Italie avait néanmoins enregistré des niveaux similaires de demandes d'asile en 2008, bien avant le « Printemps arabe ».

Tableau 1.6. **Entrées de demandeurs d'asile par pays de destination, 2006-11**

	Moyenne 2006-10	2010	2011	Évolution absolue 2010-11	Évolution (%) 2010-11	Demandeurs d'asile pour un million d'habitants (2011)	Migrants humanitaires permanents pour un million d'habitants (2010)	Trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile
Italie	16 480	10 050	34 120	24 070	239	561	71	Nigéria, Tunisie, Ghana
États-Unis	40 390	42 970	60 590	17 620	41	194	435	Chine, Mexique, El Salvador
Turquie	8 450	9 230	16 020	6 800	74	218	..	Iraq, Iran, Afghanistan
Suisse	13 410	13 520	19 440	5 920	44	2 524	864	Érythrée, Tunisie, Serbie (et Kosovo)
Allemagne	26 250	41 330	45 740	4 410	11	557	144	Afghanistan, Serbie (et Kosovo), Iraq
Israël	3 350	1 450	5 750	4 300	297	760	..	Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana
Belgique	14 780	21 760	26 000	4 250	20	2 418	196	Serbie (et Kosovo), Afghanistan, Guinée
France	37 150	48 070	52 150	4 070	8	826	164	Fédération de Russie , République démocratique du Congo, Arménie
Autriche	12 990	11 010	14 420	3 400	31	1 713	564	Afghanistan, Fédération de Russie, Pakistan
Australie	5 340	8 250	11 510	3 260	40	509	644	Iran, Afghanistan, Chine
Royaume-Uni	28 250	22 650	25 460	2 810	12	408	79	Pakistan, Iran, Sri Lanka
Canada	28 510	22 540	24 990	2 440	11	727	973	Hongrie, Chine, Colombie
Luxembourg	530	740	2 080	1 330	179	4 024	..	Serbie (et Kosovo), Anc. Rép. Youg. de Macédoine, Monténégro
Espagne	4 650	2 740	3 410	670	24	73	13	Côte d'Ivoire, Cuba, Nigéria
Japon	1 190	1 200	1 870	660	55	15	3	Myanmar, Népal, Turquie
Corée	420	430	1 010	590	138	21	1	Pakistan, Sri Lanka, Ouganda
Solovénie	320	250	370	130	52	183	..	Afghanistan, Turquie, Serbie (et Kosovo)
Portugal	160	160	280	120	72	26	5	Guinée, Somalie, Nigéria
Chili	490	260	310	50	17	18	..	Colombie, Cuba, Bolivie
Estonie	20	30	70	40	123	50	..	République démocratique du Congo, Afghanistan, Arménie
Islande	50	50	80	30	49	234	..	Nigéria, Fédération de Russie, Algérie
Nouvelle-Zélande	290	340	310	-40	-10	69	636	Fiji, Iran, Égypte
République slovaque	1 560	540	490	-50	-9	90	..	Somalie, Afghanistan, Géorgie
République tchèque	1 790	980	760	-220	-23	72	..	Ukraine, Bélarus, Fédération de Russie
Mexique	580	1 040	750	-290	-28	7	2	El Salvador, Honduras, Guatemala
Hongrie	3 090	2 100	1 690	-410	-20	170	..	Afghanistan, Serbie (et Kosovo), Pakistan
Finlande	3 540	4 020	3 090	-930	-23	573	588	Iraq, Somalie, Fédération de Russie
Grèce	16 690	10 270	9 310	-960	-9	817	..	Pakistan, Géorgie, Afghanistan
Norvège	10 710	10 060	9 050	-1 010	-10	1 838	1 082	Somalie, Érythrée, Afghanistan
Irlande	3 650	3 410	2 310	-1 100	-32	510	34	Nigéria, Pakistan, Chine
Danemark	2 980	4 970	3 810	-1 150	-23	684	381	Afghanistan, Iran, Syrie
Pologne	7 190	6 530	5 090	-1 450	-22	133	..	Fédération de Russie, Géorgie, Arménie
Pays-Bas	12 640	13 330	11 590	-1 740	-13	695	601	Afghanistan, Iraq, Somalie
Suède	28 210	31 820	29 650	-2 180	-7	3 140	1 279	Afghanistan, Somalie, Serbie (et Kosovo)
Total OCDE	**336 100**	**350 120**	**425 530**	**75 410**	**22**	**343**	224	Afghanistan, Chine, Iraq
Quelques pays hors OCDE								
Brésil	710	1 090	4 980	3 890	358	25	..	Haïti, Colombie, Guinée-Bissau
Bulgarie	850	1 030	890	-130	-13	120	..	Iraq, Afghanistan, Syrie
Lettonie	40	60	340	270	449	149	..	Géorgie, République démocratique du Congo, Fédération de Russie
Lituanie	210	370	410	30	9	123	..	Géorgie, Fédération de Russie, Afghanistan
Roumanie	800	890	2 060	1 170	132	96	..	Algérie, Tunisie, Maroc
Fédération de Russie	3 910	3 890	2 290	-1 600	-41	16	11	Afghanistan, Géorgie, Ouzbékistan

Notes : Les chiffres pour les États-Unis se réfèrent aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (*affirmative claims* – nombre de dossiers) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (*defensive claims* – nombre de personnes).

.. : Non disponible.

Source : UNHCR.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831528

Comme cela s'est déjà produit par le passé, ce sont quelques-uns des plus petits pays de l'OCDE qui ont enregistré le plus grand nombre de demandeurs d'asile par habitant. Ce nombre a presque triplé au Luxembourg entre 2010 et 2011, faisant de ce pays le premier pays d'accueil par rapport à sa population, avec plus de 2 100 demandes pour un peu plus de 500 000 habitants. La plupart des demandeurs d'asile étaient originaires de l'ex-Yougoslavie. Les autres principaux pays d'accueil, en nombre de demandeurs d'asile par habitant, ont été l'Autriche, la Belgique, la Norvège, la Suède et la Suisse, qui enregistrent toujours des demandes extrêmement nombreuses (environ 2 000, voire davantage par million d'habitants) par rapport au niveau observé pour l'ensemble de l'OCDE (343). Cette situation évolue d'une façon qui rappelle celle observée pour les migrations internationales dans leur ensemble, à savoir que les petits pays ont aussi tendance à enregistrer des mouvements migratoires par habitant largement supérieurs à ceux des plus grands pays de l'OCDE.

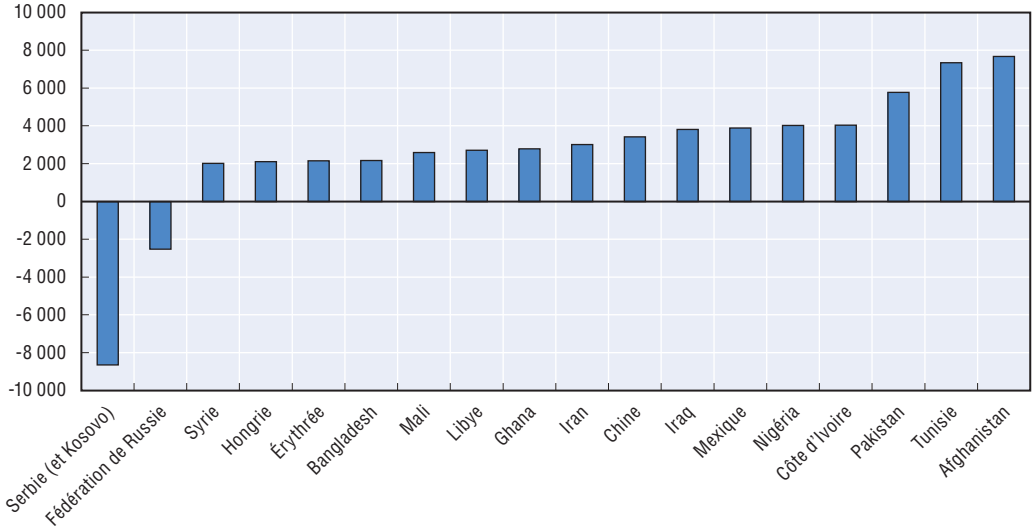
Les dix premiers pays d'origine ont peu changé depuis 2010, seule l'Érythrée ayant pris la place du Sri Lanka dans le groupe. L'Afghanistan, la Chine, l'Irak et le Pakistan ont été les quatre premiers pays d'origine avec chacun entre 16 000 et 26 000 demandes d'asile. Les demandes émanant de Chine sont largement concentrées aux États-Unis (presque les deux tiers d'entre elles). Le Brésil est devenu un pays de destination pour les Haïtiens ayant fui les désastres du tremblement de terre survenu en 2010, avec 4 000 demandes déposées en 2011, un chiffre qui dépasse le total combiné des demandes pour le Canada, les États-Unis et la France.

Les prévisions de déplacements massifs engendrés par le « Printemps arabe » ne se sont pas concrétisées, bien que le conflit libyen en particulier ait déplacé un nombre considérable de migrants qui travaillaient en Libye, parmi lesquels quelques-uns ont demandé l'asile dans des pays de l'OCDE. En réalité, plusieurs pays sub-sahariens ainsi que la Tunisie, la Libye et la Syrie se distinguent en tant que pays d'origine enregistrant une forte hausse du nombre de demandes d'asile (graphique 1.4). Une telle augmentation a également été observée dans d'autres pays en proie à un conflit civil, à savoir l'Afghanistan, le Pakistan et la Côte d'Ivoire.

Israël et la Corée ont reçu un nombre accru de demandes d'asile de 2010 à 2011, même si les chiffres sont restés relativement modestes en Corée. Ce sont surtout les Pays nordiques et les pays d'Europe centrale et orientale qui ont enregistré une baisse du nombre de demandes d'asile sur la même période.

Avec des taux d'approbation rarement supérieurs à 20 % dans les pays de l'OCDE, les demandes d'asile sont une source limitée d'immigration permanente dans ces pays. Dans la pratique, d'autres sources de migrations pour raisons humanitaires, parmi lesquelles les migrations aux fins de réinstallation des réfugiés[6] ou l'admission pour des raisons de protection, jouent également un rôle important, notamment dans les pays d'installation que sont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. En fait, ces quatre pays sont les seuls pays de l'OCDE pour lesquels le nombre d'immigrés permanents pour raisons humanitaires est supérieur à celui des demandeurs d'asile. La Norvège, la Suède et la Suisse restent les premiers pays de l'OCDE en nombre d'immigrés permanents admis par habitant pour raisons humanitaires, mais sont suivis de près par le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui accueillent un nombre substantiel de réfugiés réinstallés.

Graphique 1.4. **Pays d'origine présentant les plus grands changements dans le nombre de demandeurs d'asile, 2010-11**



Note : Le graphique ne présente que les pays avec des changements excédant 2 000 demandes d'asile.
Source : UNHCR.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830521

Pays d'origine des migrants internationaux

La Chine reste le premier pays d'origine des immigrés dans les pays de l'OCDE, rang qu'elle a occupé tout au long de la décennie, sauf en 2007, année où la Roumanie a rejoint l'Union européenne et a comptabilisé près de 550 000 émigrants (tableau 1.7). Avec 530 000 ressortissants émigrant vers les pays de l'OCDE en 2011, la Chine représente plus de 10 % de l'immigration dans la zone OCDE. Toutefois, ce pourcentage est largement inférieur à sa part dans la population mondiale, qui s'élève à plus de 19 %. Ce phénomène est caractéristique des pays très peuplés, qui ont tendance à avoir de faibles taux d'expatriation, indépendamment de leur niveau de développement. Le Bangladesh, le Brésil, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et le Nigéria suivent le même modèle. Dans ces pays à forte population, les marchés intérieurs sont vastes et diversifiés, ce qui peut réduire l'impact de certains facteurs d'incitation qui poussent les ressortissants de petits pays à émigrer, comme l'isolement géographique ou des possibilités limitées en termes d'éducation, d'emploi ou de conditions économiques. Cette règle générale comporte deux exceptions notoires, le Mexique et les Philippines, où l'émigration a été encouragée, dans le premier cas, par la proximité géographique avec un pays possédant un niveau de revenu largement supérieur, et dans le second, par l'application de stratégies nationales visant à former les travailleurs pour répondre aux besoins spécifiques de main-d'œuvre dans d'autres pays.

Les taux d'émigration actuellement les plus élevés vers les pays de l'OCDE sont pour la plupart observés dans des pays participant à des régimes de libre circulation, comme la Bulgarie, les États baltes, la Nouvelle-Zélande et la Roumanie, ou dans plusieurs îles du Pacifique (Samoa et Tonga), qui bénéficient d'un régime migratoire facilité vers la Nouvelle-Zélande. En effet, l'émigration à partir des pays membres de l'Union européenne, dans une grande mesure au titre de la libre circulation, est quatre fois plus fréquente par rapport à la population de l'UE que l'émigration depuis le reste du monde, et son niveau est

Tableau 1.7. **Immigration vers les pays de l'OCDE, 50 principaux pays d'origine, 2007, 2009 et 2011**

Pays d'origine	Immigration vers les pays de l'OCDE (milliers)			% du total des entrées dans l'OCDE 2011	% de la population mondiale 2011	Différence (points de pourcentage)	Rang de la différence (203 pays)	Taux d'expatriation (pour un million d'habitants) en 2011
	2007	2009	2011					
Chine	518	460	529	10.3	19.4	-9.1	202	394
Roumanie	549	271	310	6.0	0.3	5.7	1	14 450
Pologne	**340**	**220**	**274**	**5.3**	**0.6**	**4.8**	**2**	**7 168**
Inde	212	227	240	4.7	17.7	-13.1	203	196
Mexique	**163**	**180**	**161**	**3.1**	**1.6**	**1.5**	**6**	**1 417**
Philippines	168	163	159	3.1	1.3	1.7	3	1 702
États-Unis	**116**	**132**	**135**	**2.6**	**4.5**	**-1.9**	**200**	**432**
Allemagne	**150**	**126**	**114**	**2.2**	**1.2**	**1.0**	**10**	**1 391**
Maroc	144	135	110	2.1	0.5	1.7	4	3 443
Royaume-Uni	**149**	**129**	**107**	**2.1**	**0.9**	**1.2**	**7**	**1 722**
Pakistan	74	77	105	2.0	2.5	-0.5	188	605
France	**82**	**93**	**96**	**1.9**	**0.9**	**1.0**	**11**	**1 523**
Vietnam	88	76	94	1.8	1.3	0.6	22	1 072
Bulgarie	74	60	90	1.8	0.1	1.6	5	12 030
Italie	**66**	**73**	**84**	**1.6**	**0.9**	**0.8**	**17**	**1 382**
Corée	**72**	**78**	**70**	**1.4**	**0.7**	**0.7**	**18**	**1 454**
Fédération de Russie	67	66	68	1.3	2.1	-0.7	194	477
Pérou	110	77	68	1.3	0.4	0.9	12	2 336
Hongrie	**36**	**42**	**67**	**1.3**	**0.1**	**1.2**	**8**	**6 687**
Colombie	88	70	66	1.3	0.7	0.6	20	1 424
Ukraine	108	78	65	1.3	0.7	0.6	19	1 437
Brésil	107	63	65	1.3	2.8	-1.6	199	332
République dominicaine	48	63	63	1.2	0.1	1.1	9	6 311
Turquie	**58**	**61**	**60**	**1.2**	**1.1**	**0.1**	**64**	**828**
Thaïlande	47	47	52	1.0	1.0	0.0	105	752
Espagne	**23**	**39**	**51**	**1.0**	**0.7**	**0.3**	**36**	**1 108**
Portugal	**59**	**43**	**50**	**1.0**	**0.2**	**0.8**	**13**	**4 652**
Bangladesh	34	50	49	1.0	2.2	-1.2	196	332
Cuba	43	51	49	1.0	0.2	0.8	14	4 375
Iraq	32	48	48	0.9	0.5	0.5	25	1 507
Nouvelle-Zélande	**42**	**42**	**44**	**0.9**	**0.1**	**0.8**	**15**	**10 061**
Iran	27	43	43	0.8	1.1	-0.2	180	575
Canada	**35**	**37**	**43**	**0.8**	**0.5**	**0.3**	**34**	**1 256**
Lituanie	14	15	42	0.8	0.0	0.8	16	12 551
Nigéria	38	46	39	0.7	2.3	-1.5	198	243
Grèce	**13**	**15**	**39**	**0.7**	**0.2**	**0.6**	**21**	**3 390**
Algérie	38	36	35	0.7	0.5	0.2	51	998
Sri Lanka	21	33	35	0.7	0.3	0.4	31	1 689
Haïti	35	29	33	0.6	0.1	0.5	23	3 333
Pays-Bas	**40**	**32**	**33**	**0.6**	**0.2**	**0.4**	**28**	**1 963**
Japon	**31**	**34**	**33**	**0.6**	**1.8**	**-1.2**	**197**	**258**
Égypte	22	27	31	0.6	1.2	-0.6	191	378
République slovaque	**33**	**25**	**30**	**0.6**	**0.1**	**0.5**	**24**	**5 460**
Équateur	52	42	30	0.6	0.2	0.4	33	2 057
Népal	17	23	29	0.6	0.4	0.1	55	979
Indonésie	27	22	28	0.6	3.5	-2.9	201	118
Afghanistan	11	18	27	0.5	0.5	0.1	75	873
Australie	**32**	**25**	**27**	**0.5**	**0.3**	**0.2**	**45**	**1 222**
Albanie	31	34	24	0.5	0.0	0.4	26	7 548
Éthiopie	21	21	24	0.5	1.2	-0.7	193	291

Tableau 1.7. **Immigration vers les pays de l'OCDE, 50 principaux pays d'origine, 2007, 2009 et 2011** *(suite)*

Pays d'origine	Immigration vers les pays de l'OCDE (milliers)			% du total des entrées dans l'OCDE 2011	% de la population mondiale 2011	Différence (points de pourcentage)	Rang de la différence (203 pays)	Taux d'expatriation (pour un million d'habitants) en 2011
	2007	2009	2011					
Tous les pays d'origine	**5 407**	**4 869**	**5 142**	**100.0**	**100.0**	**x**	**x**	**744**
Tous les pays d'origine OCDE	**1 693**	**1 585**	**1 694**	**32.9**	**17.9**	**15.1**	**x**	**1 370**
Tous les pays d'origine hors OCDE	**3 715**	**3 284**	**3 448**	**27.9**	**34.1**	**-6.1**	**x**	**608**
Tous les pays d'origine de l'UE	**1 544**	**1 310**	**1 739**	**30.0**	**7.2**	**22.8**	**x**	**3 086**

Notes : Les données par pays de destination ne sont pas comparables d'un pays à l'autre et sont susceptibles de comprendre des migrations de court terme pour certains pays et pas pour d'autres. Les chiffres doivent par conséquent être utilisés avec précaution. Les pays en gras sont les pays de l'OCDE.
x: Non applicable.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831547

resté élevé par rapport à d'autres régions du monde malgré des conditions économiques toujours difficiles dans bon nombre de pays de destination membres de l'UE. Les autres pays connaissant un taux important d'expatriation sont en général ceux de petite dimension, souvent des îles, qui enregistrent depuis toujours des taux d'émigration élevés et qui continuent de le faire, comme le Cap Vert, la Dominique, le Guyana, la Jamaïque et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Même si l'immigration a repris après le creux de 2009, elle reste en-dessous du pic observé en 2007 pour l'ensemble des pays de l'OCDE, et cela vaut aussi bien pour l'émigration depuis les pays non membres de l'OCDE que depuis les pays de l'UE. L'émigration à partir de certains pays, notamment la Chine, les États-Unis, l'Inde et le Pakistan, est toutefois supérieure aux niveaux observés en 2007 dans ces pays.

La répartition des immigrés dans les pays a eu tendance à être relativement stable (graphique 1.A1.1 en annexe), avec des variations généralement limitées en 2011 par rapport à celles observées au cours de la décennie précédente. Parmi les changements les plus importants figurent la forte diminution de l'émigration ukrainienne vers la République tchèque et la Pologne, et dans une moindre mesure vers la Hongrie. La Hongrie a également connu une baisse substantielle du nombre d'immigrés originaires de Roumanie et de Serbie. Israël accueille un nombre relativement moindre de migrants venant de l'ex-URSS ; cela vaut également pour le Chili avec le Pérou, et pour la Fédération de Russie avec le Kazakhstan, ce dernier étant remplacé par des flux migratoires provenant d'autres pays d'Asie centrale. Parmi les changements à la hausse, on observe que le nombre d'émigrés roumains a légèrement augmenté dans un certain nombre de pays, notamment en Allemagne, en Belgique, au Danemark et au Portugal. Compte tenu des conditions plus difficiles du marché du travail en Espagne et en Italie en particulier, les Roumains réorientent leurs déplacements vers d'autres pays de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni, traditionnellement le premier pays d'origine de l'immigration choisie en Australie et en Nouvelle-Zélande, est devancé par la Chine et l'Inde. Les Philippines ont remplacé la Chine en tant que premier pays d'origine des immigrés au Canada, et progressent au Danemark et en Nouvelle-Zélande. La Finlande connaît un regain d'immigration estonienne, tandis que l'Irak recule en tant que pays d'origine de l'immigration en Suède (en grande partie des réfugiés). La Slovénie enregistre une

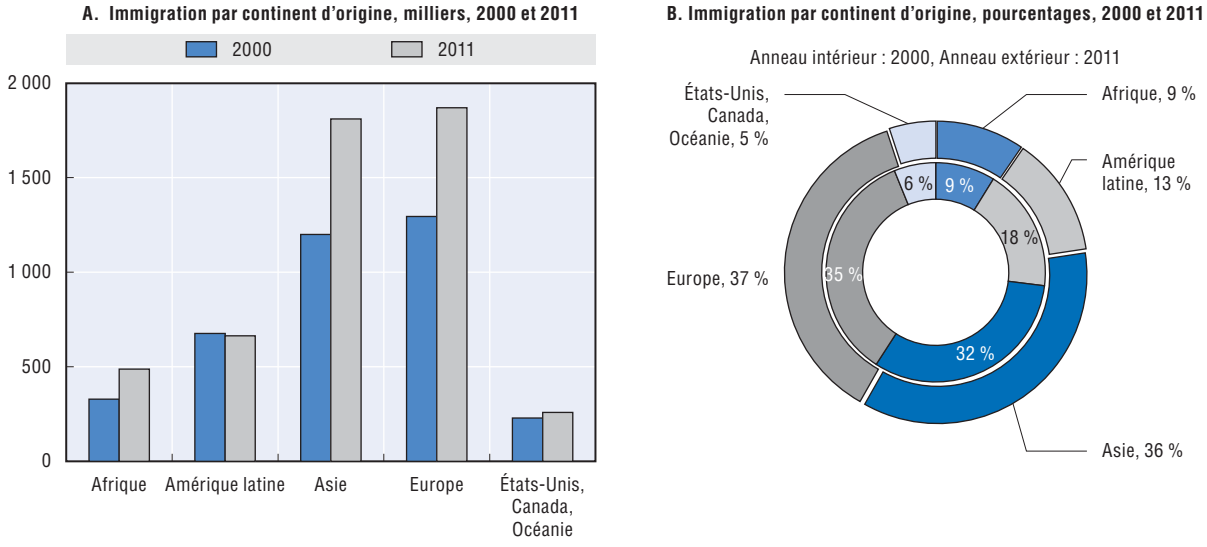
importante diminution de la proportion d'immigrés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Serbie. L'immigration chinoise continue d'augmenter dans de nombreux pays, notamment au Japon, en Pologne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi qu'en Australie.

Si les pays d'origine semblent être des sources relatives stables pour les pays de destination, les continents d'origine ont connu une évolution générale quelque peu différente (graphique 1.5). En termes absolus, les flux qui ont le plus augmenté sont en provenance d'Asie, puis d'Europe et d'Afrique, tandis que ceux en provenance des Amériques et d'Océanie se sont maintenus à peu près au même niveau.

Les résultats pour l'Amérique latine sont trompeurs, cependant, car les flux non autorisés, en particulier aux États-Unis, qui sont généralement particulièrement importants, ont considérablement diminué au cours de la décennie, et ne sont pas couvert par ces statistiques. Ainsi la baisse significative de la part des immigrés en provenance d'Amérique latine s'élevant à 18 % du total en 2000 et à 13 % du total en 2011, est en fait sous-estimée, tandis que celles des migrations asiatiques et européennes avaient augmenté de 4 et 2 points de pourcentage, respectivement. La plupart des mouvements migratoires en provenance d'Amérique latine, dont une grande partie au titre du travail, se sont dirigés vers l'Espagne et les États-Unis, deux pays durement touchés par le ralentissement économique. Cela explique, en grande partie, le déclin des migrations en provenance d'Amérique latine ces dix dernières années.

En dépit de la forte baisse des mouvements de libre circulation depuis le début de la crise économique, les migrations européennes ont tout de même augmenté au cours de la décennie. L'élargissement de l'Union européenne a ainsi contribué à l'augmentation du niveau des migrations au sein de l'Europe, niveau qui s'est maintenu, même au plus fort du marasme économique. Un simple coup d'œil au graphique 1.A1.1, qui indique pour chaque pays de l'OCDE les dix principaux pays d'origine des migrants, suffit pour constater une forte concentration des flux migratoires à partir d'un petit nombre de pays d'origine. Pour bon

Graphique 1.5. **Immigration, 2000 et 2011**



Notes : Les données par pays de destination ne sont pas comparables d'un pays à l'autre et sont susceptibles de comprendre des migrations de court terme pour certains pays et pas pour d'autres. Les chiffres doivent par conséquent être utilisés avec précaution.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830540

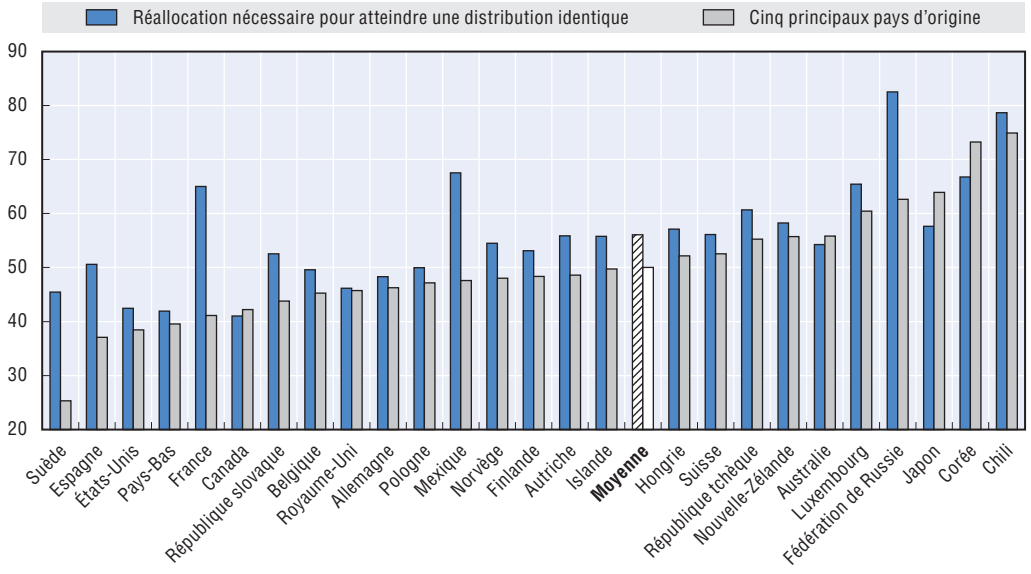
nombre de pays, l'influence de la proximité, qu'elle soit géographique ou linguistique, est manifeste. En moyenne, environ la moitié de l'immigration totale en 2011 s'est concentrée dans cinq pays uniquement (graphique 1.6), avec des valeurs allant de seulement 25 % en Suède à près de 65 % au Japon et 75 % en Corée et au Chili, les deux derniers ayant chacun un pays d'origine (la Chine et le Pérou, respectivement) représentant plus de la moitié de l'immigration totale.

En général, la répartition des immigrés par pays d'origine dans un pays donné est très différente de celle observée pour l'ensemble des pays. Le Canada, les États-Unis et les Pays-Bas sont les pays dont la composition de l'immigration ressemblait le plus à celle de tous les pays pris dans leur ensemble, mais avec néanmoins plus de 40 % d'individus qui devraient être réaffectés pour que la répartition coïncide avec celle de l'ensemble. La répartition des immigrés dans les différents pays présente pourtant toujours d'importantes spécificités nationales, l'Inde et les Philippines étant les principaux pays d'origine de l'immigration au Canada, l'Allemagne et la Pologne aux Pays-Bas, et le Mexique et la République dominicaine aux États-Unis.

Plusieurs pays se distinguent dans le graphique 1.6 en raison d'un pourcentage de réaffectation largement supérieur à la concentration d'immigrés à laquelle on pourrait normalement s'attendre. Cela s'explique par le fait que ces pays reçoivent des immigrés d'importants pays d'origine qui ne sont pas autant représentés ailleurs. C'est le cas du Danemark et de l'Irak en Suède ; de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie en France ; du Maroc et de la Roumanie en Espagne ; de Cuba et des États-Unis au Mexique ; et de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan dans la Fédération de Russie.

Graphique 1.6. **Immigrés en provenance des cinq principaux pays d'origine et indice de dissimilarité (x100) de la distribution des immigrés par pays d'origine comparée à celle de tous les pays réunis, 2011**

Pourcentage du total



Notes : Voir le tableau 1.7. L'indice de dissimilarité est la moitié de la somme des valeurs absolues des différences entre la distribution des immigrés par pays d'origine et la distribution pour tous les pays réunis. Il s'interprète comme le pourcentage d'immigrés qui devraient être déplacés pour que la distribution des pays d'origine soit identique à celle de tous les pays réunis.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830559

Étudiants internationaux

Les études internationales continuent d'attirer un nombre considérable d'étudiants du monde entier dans les pays de l'OCDE. Leur nombre a atteint 2.6 millions en 2010, soit 20 % de plus que la moyenne calculée sur la période 2004-09, et 6 % de plus qu'en 2009 (tableau 1.8). Les études internationales sont souvent la première étape vers une immigration ultérieure, bien qu'avec de nombreux programmes internationaux dispensés en anglais, les diplômés n'ont pas nécessairement de vastes possibilités d'emploi dans un pays où l'anglais n'est pas couramment parlé sur le lieu de travail. Dans les pays où une grande part de la population parle une langue internationale (les Pays nordiques, les Pays-Bas), celle-ci peut servir de langue de transition en attendant que l'immigrant apprenne la langue du pays, qui sera probablement nécessaire en cas d'installation.

D'après des estimations récentes, environ 15 à 30 % des étudiants internationaux resteraient dans le pays de leurs études (OCDE, 2011), que ce soit pour des raisons familiales (mariage avec un résident) ou professionnelles. Ces estimations peuvent cependant refléter une image déformée, et même réductrice, du pourcentage de diplômés se maintenant dans le pays, car elles sont calculées en pourcentage du nombre d'étudiants ne renouvelant pas leurs visas d'étudiant, ce cas se produisant quand un étudiant ne termine pas son programme d'études et rentre dans son pays d'origine[7]. La plupart des pays ont considérablement facilité le séjour des étudiants internationaux qui obtiennent leur diplôme et souhaitent rester pour travailler, de sorte que les taux de prolongation de séjour pour ce sous-ensemble d'étudiants internationaux sont sans doute beaucoup plus élevés.

Les pays ont accueilli en 2010 un nombre moyen d'étudiants internationaux supérieur d'un tiers environ à la moyenne calculée sur la période 2004-09, la Corée, l'Espagne et la République slovaque ayant plus que doublé leurs chiffres, tandis que le Chili enregistrait une baisse et que l'Allemagne, la France, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas accueillaient des étudiants internationaux légèrement plus nombreux que sur la période 2004-09. Le Danemark est un exemple intéressant. Après avoir mis en place en 2007 des droits d'inscription pour les étudiants internationaux, ce pays a enregistré une forte baisse des inscriptions d'étudiants internationaux dans des programmes universitaires en 2008, qui sont passées de 12 700 à 6 400. Mais ce nombre est immédiatement revenu au niveau de 2007 l'année suivante, et a connu une nouvelle augmentation en 2010 pour atteindre 18 100 individus[8]. Il semble par conséquent que le recul des inscriptions à la suite de l'introduction des droits d'inscription n'ait été que passager.

Le tableau 1.8 donne une autre idée de l'importance relative des études internationales, à savoir le nombre d'étudiants internationaux par rapport à la population résidente âgée de 20 à 24 ans, la population source de la majorité des étudiants de l'enseignement supérieur. Ce chiffre avoisine ou dépasse les 10 % dans quelques pays seulement, à savoir le Royaume-Uni, l'Australie, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande. Il représente en moyenne 4.3 % environ de la population résidente des 20-24 ans et donne une indication de l'augmentation possible de la taille de ce groupe d'âge si tous les étudiants internationaux décidaient de rester. Dans la pratique, seul un quart environ d'entre eux semble rester en moyenne, de sorte que l'augmentation observée en réalité est plus proche de 1 % environ de la taille de ce groupe d'âge. Ce chiffre contraste avec la hausse de 2.3 % de la population totale née à l'étranger observée en moyenne au cours de la décennie 2000-10. En d'autres termes, vu le

Tableau 1.8. **Étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, 2004-10**

	Définition d'étudiant en mobilité internationale (voir notes)	Étudiants en mobilité internationale		2010 par rapport à la moyenne 2004-09	Valeur relative à la population âgée de 20 à 24 ans x 100	% du nombre total d'étudiants du supérieur	Pourcentage relatif au pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population	% provenant des pays de l'OCDE	
		Moyenne 2004-09	2010					2004-09	2010
Australie	N	204 700	271 200	1.32	16.5	21.2	0.80	13.7	11.6
Autriche	N	34 600	53 900	1.56	10.3	15.4	0.96	..	..
Belgique	N	25 700	36 100	1.41	5.4	8.1	0.54	43.4	32.7
Canada	N	82 600	95 600	1.16	4.0	6.6	0.33	25.9	26.6
Chili	N	8 800	7 100	0.80	0.5	0.7	0.33	..	8.7
République tchèque	F	23 000	35 000	1.52	5.1	8.0	1.26	73.1	73.7
Danemark	N	10 500	18 100	1.73	5.5	7.5	0.95	77.8	59.4
Estonie	N	1 000	1 200	1.26	1.2	1.8	0.11	58.2	62.8
Finlande	N	8 500	12 400	1.47	3.8	4.1	0.83	..	..
France	F	246 700	259 900	1.05	6.6	11.6	1.29	20.7	20.6
Allemagne	N	179 000	181 200	1.01	3.6	7.1	0.55	34.9	35.7
Grèce	F	19 900	26 800	1.35	4.4	4.2	0.38	5.5	6.0
Hongrie	N	12 800	15 600	1.22	2.4	4.0	0.85	59.7	54.5
Islande	N	800	900	1.18	3.8	4.9	0.45	76.9	77.4
Irlande	N	12 900	13 600	1.06	5.1	7.0	0.42	59.4	46.1
Israël	F	..	2 900	..	0.5	0.8	0.03	..	49.9
Italie	F	53 000	69 900	1.32	2.2	3.5	0.40	30.6	19.5
Japon	N	115 200	129 100	1.12	2.0	3.4	1.98	..	..
Corée	F	28 500	59 200	2.08	1.8	1.8	1.71	7.4	5.3
Luxembourg	N	..	2 200	..	7.4	41.5	1.07	..	83.0
Pays-Bas	N	26 900	28 000	1.04	2.7	4.3	0.38	53.6	78.2
Nouvelle-Zélande	N	37 000	37 900	1.02	12.0	14.2	0.60	25.4	29.8
Norvège	N	4 300	3 500	0.80	1.1	1.5	0.12	..	..
Pologne	F	12 400	18 400	1.48	0.6	0.9	0.48	32.2	33.1
Portugal	N	8 600	11 000	1.28	1.8	2.9	0.35	19.9	25.7
République slovaque	N	3 000	7 900	2.62	1.9	3.4	..	70.4	84.6
Slovénie	N	1 400	1 900	1.43	1.5	1.7	0.13	14.0	16.3
Espagne	N	28 100	56 000	1.99	2.2	3.0	0.20	35.6	32.1
Suède	N	21 500	31 500	1.46	5.1	6.9	0.46	37.2	24.0
Suisse	N	33 300	38 200	1.15	8.1	15.4	0.56	68.4	71.2
Turquie	F	19 000	25 800	1.36	0.4	0.7	..	8.9	9.9
Royaume-Uni	N	335 100	397 700	1.19	9.4	16.0	1.33	40.7	35.3
États-Unis	N	604 700	684 800	1.13	3.2	3.4	0.26	35.9	31.1
Moyenne OCDE		**2 203 500**	**2 629 400**	**1.36**	**4.3**	**7.2**	**0.65**	**39.6**	**38.6**
Fédération de Russie	F	98 900	154 400	1.56	1.1	1.7	0.22	..	..

Notes : Les données comprennent les étudiants en mobilité internationale inscrits à plein temps dans un programme d'enseignement. La moyenne correspond à la période 2004-09 sauf pour l'Estonie, les Pays-Bas, la Slovénie (2005-09), le Canada, la France (2006-09), l'Allemagne, l'Islande, le Portugal, la Suisse (2008-09), l'Irlande, le Chili (2009), la Grèce (2005-08). Pour le nombre d'étudiants en mobilité internationale et le pourcentage provenant des pays de l'OCDE, la moyenne OCDE comprend seulement les pays pour lesquels les données sont disponibles pour les deux périodes.
N : Étudiants non-résidents.
F : Étudiants étrangers.
.. : Non disponible.
Source : Base de données de l'OCDE sur l'Éducation.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831566

nombre actuel d'étudiants restant dans le pays de leurs études, les études internationales devraient considérablement se développer pour devenir une source majeure d'immigration dans de nombreux pays.

On pourrait croire que les études internationales sont de nature plus internationale ou mondiale même que les migrations au sens large, mais cela n'est vrai que dans quelques pays. Les étudiants internationaux représentent en général une part plus faible des étudiants de l'enseignement supérieur que la population née à l'étranger dans la population totale. Les étudiants internationaux ne sont surreprésentés parmi les étudiants de l'enseignement supérieur qu'en République tchèque, au Japon, en Corée, en France, au Luxembourg et au Royaume-Uni, par rapport au nombre de personnes nées à l'étranger dans la population. Les trois premiers ont des langues officielles peu parlées à l'international et une population née à l'étranger plutôt faible, et ils ont déployé des efforts concertés pour attirer des étudiants internationaux en tant que source potentielle de migrants très qualifiés, tandis que la France et le Royaume-Uni possèdent d'importants bassins de locuteurs de leur langue en dehors de leurs frontières. La Finlande et la Hongrie, d'une part, et l'Australie et l'Autriche, d'autre part, possèdent quelques unes des caractéristiques générales de ces deux groupes et enregistrent aussi un nombre élevé d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur par rapport à la part de la population née à l'étranger dans la population totale.

Le faible niveau d'internationalisation de l'enseignement supérieur par rapport, en général, à celui de la population dans son ensemble illustre bien la difficulté d'étudier à un niveau élevé dans une langue qui est bien souvent une deuxième, voire même une troisième langue. Cette situation a sans aucun doute encouragé la mise en œuvre de programmes universitaires en anglais dans bon nombre de pays souhaitant participer plus activement à la mobilité transnationale des études et des compétences.

Enfin, les études internationales concernent de nombreux étudiants originaires de pays extérieurs à la zone OCDE. Environ 60 % des étudiants internationaux en moyenne viennent de pays non membres de l'OCDE, et ce constat a peu évolué ces dernières années. Le pourcentage n'est que légèrement inférieur (58 %) dans les pays de l'Union européenne, où les étudiants internationaux venant d'autres pays de l'UE doivent s'acquitter des mêmes droits d'inscription que les résidents.

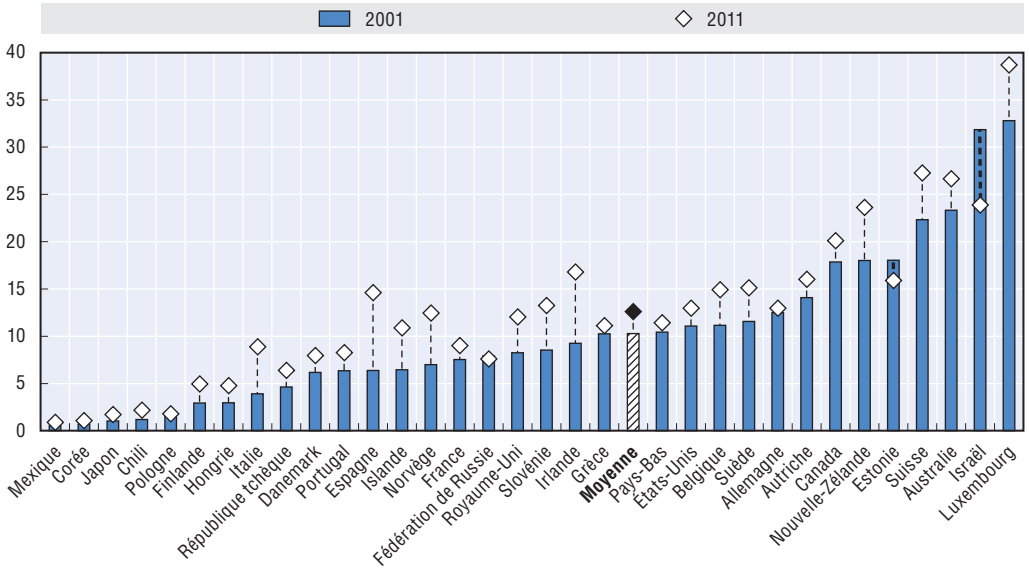
Population née à l'étranger

La population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE a augmenté d'environ 30 millions au cours de la décennie 2001-11, pour atteindre plus de 111 millions d'individus, une hausse d'environ 25-30 %[9]. Cette augmentation a représenté 40 % de la croissance démographique totale dans la zone OCDE sur la période, et un pourcentage beaucoup plus élevé en ce qui concerne la population en âge de travailler, où les immigrants sont largement concentrés. La part serait même plus élevée si les enfants des immigrants étaient inclus. L'Espagne, les États-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni ont représenté à eux quatre plus de 60 % de cette croissance.

Les situations sont toutefois très diverses selon les pays (voir graphique 1.7), certains pays enregistrant une diminution du nombre d'individus nés à l'étranger (Estonie, Pologne et Israël), d'autres n'enregistrant que des variations mineures (Mexique, Chili, Japon, Corée), tandis que dans d'autres le nombre d'immigrés a augmenté de façon inédite. C'est notamment le cas de l'Irlande et de l'Espagne, qui ont enregistré une hausse de près de 8 points de pourcentage. Proportionnellement parlant, cette hausse sur une décennie est équivalente à la population immigrée totale d'un pays comme la France. La Slovénie, la Suisse, l'Italie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Luxembourg ont également connu une augmentation importante, de 4 à 6 points de pourcentage, de leur population née à l'étranger sur la même période.

Graphique 1.7. **Population née à l'étranger, 2001 et 2011**

Pourcentage de la population totale



Notes : Les données pour l'Allemagne, la Grèce, le Japon, la Corée et le Mexique correspondent aux années 2000 et 2010 ; pour le Chili et la Fédération de Russie, 2002 et 2010 ; pour la Slovénie, 2002 et 2011. Les données pour la France excluent les personnes nées françaises à l'étranger.

Sources : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales sauf Japon et Corée en 2011 (UN Population Division) et Grèce en 2011 (Eurostat). Les données 2011 pour la France sont estimées.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830578

En moyenne, les immigrés représentaient en 2011 12.5 % de la population totale des pays de l'OCDE, 16 pays affichant des pourcentages supérieurs, et neuf des pourcentages supérieurs à 15. Au rythme actuel des taux d'augmentation, un quart au moins de la population des pays de l'OCDE, en moyenne, sera d'origine immigrée d'ici une génération[10]. Dans les pays ayant une longue tradition migratoire, comme l'Australie, le Canada, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, cette part est déjà largement dépassée. Avec les évolutions démographiques des prochaines décennies, de plus en plus de pays de l'OCDE accueilleront dans les années à venir des populations diverses venant du monde entier.

Thèmes spéciaux

Les sections suivantes sont consacrées à des analyses spéciales de l'immigration, à la fois de travail et familiale. La première porte sur les migrations de travail et le recrutement des étrangers, notamment sur la mesure dans laquelle les migrants de travail sont véritablement recrutés à l'étranger ; la seconde étudie la nature des migrations familiales.

Les migrants de travail sont-ils recrutés à l'étranger ?

Dans ce que l'on appelle les systèmes de migration de travail « déterminée par la demande », les travailleurs en principe ne peuvent pas immigrer dans un pays pour y travailler s'ils ne sont pas en possession d'une offre d'emploi. C'est la situation qui prévaut dans les pays européens, aux États-Unis, au Japon et en Corée, ainsi que dans les programmes d'immigration temporaire en vigueur dans presque tous les pays. Dans d'autres pays comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, les candidats à l'immigration permanente ne sont pas tenus de posséder une offre d'emploi pour être

sélectionnés et invités à immigrer ; toutefois, le fait d'avoir une proposition d'embauche leur permet généralement d'être plus facilement sélectionnés grâce aux points supplémentaires gagnés (ils doivent en effet accumuler un nombre minimum de points pour être éligibles à l'immigration).

En général, les employeurs souhaitent rencontrer les candidats et s'entretenir avec eux avant de prendre toute décision d'embauche. En l'absence d'un contact direct, ils peuvent obtenir des renseignements par l'intermédiaire de tiers de confiance, par exemple des agences, des amis ou des proches, ou se fonder sur le fait que le travailleur est transféré depuis une filiale de la même entreprise dans un autre pays. Il est également possible qu'ils aient recours à des entretiens par téléphone, par téléconférence ou par Internet[11].

Mais tous les migrants de travail ne sont pas recrutés directement à l'étranger. Certains sont d'anciens étudiants internationaux qui trouvent un emploi à la fin de leurs études, et qui sont alors autorisés à modifier leur statut et à rester en tant que travailleurs migrants. D'autres viennent dans le pays en tant que touristes puis prospectent le marché du travail de l'intérieur, ou sont invités par un employeur à passer un entretien et se font embaucher tant qu'ils sont sur place. D'autres encore entrent clandestinement sur le territoire et se font embaucher illégalement « dans la rue », même si des informations sur les possibilités d'emploi avec certains employeurs leur ont sans doute été communiquées dans leur pays d'origine.

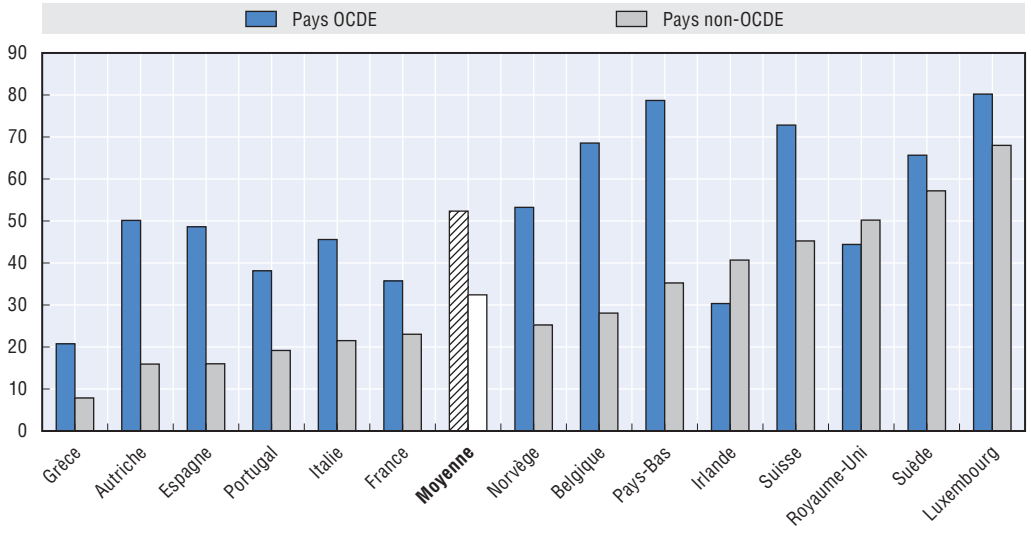
Une source de données récente permet d'examiner dans quelle mesure les migrants de travail déclarés en Europe arrivent bel et bien avec un emploi pré-négocié. Le Module de 2008 sur les immigrés dans le cadre de l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail a demandé aux immigrés d'indiquer leur principal motif d'immigration dans le pays. Parmi leurs réponses figuraient la formation d'une famille (immigration en vue d'un mariage), l'accompagnement d'un membre de la famille (travailleur, réfugié, étudiant, etc.), le regroupement familial, les études, la protection internationale, les transferts intra-entreprises, des raisons professionnelles (entrée dans le pays avec ou sans emploi) et d'autres raisons[12]. En principe, donc, les individus qui modifient leur statut et deviennent des migrants de travail ne devraient pas apparaître dans les statistiques comme des migrants de travail.

Dans la pratique, pourtant, le motif indiqué par un migrant en réponse à cette question peut ne pas correspondre à celui mentionné sur le permis de résidence qui lui a été délivré à son arrivée. Étant donné que l'entrée et le séjour sont réglementés, parfois de manière très stricte, la voie d'immigration choisie par le migrant est parfois davantage une question d'opportunité que l'expression du véritable motif de départ. Les individus qui souhaitent travailler, par exemple, demanderont l'asile à leur arrivée, afin de pouvoir rester dans le pays pendant l'examen de leur dossier. D'autres se marieront avec un résident légal à l'étranger puis immigreront avec lui en vue de travailler dans son pays de résidence ; ils indiqueront aussi qu'ils viennent pour travailler. Enfin, les immigrés irréguliers, qui immigrent en général pour travailler, indiqueront ce motif dans un questionnaire qui le leur demande, quel que soit le permis qu'ils recevront s'ils sont à terme régularisés. Vu la situation, il est donc probable que la part d'individus ayant indiqué dans l'Enquête sur les forces de travail un motif d'immigration lié à l'emploi, mais ne possédant pas d'offre d'emploi à leur arrivée dans le pays, soit considérable. C'est le cas, notamment, dans les régimes de libre circulation, où il n'y a pas d'obstacle à l'entrée sur le territoire.

Les chiffres montrent non seulement que ce groupe est important, mais aussi que dans de nombreux pays, une part relativement faible d'individus déclarant avoir immigré pour travailler ont indiqué posséder un emploi avant leur arrivée (graphique 1.8). D'une façon générale, les pourcentages sont plus élevés pour les travailleurs migrants des pays de l'OCDE (environ 50 % en moyenne) que pour ceux originaires de pays non membres de l'OCDE (plus de 30 % en moyenne), à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni, où l'afflux de migrants sans emploi venant de pays membres de l'UE à la suite de l'élargissement de l'Union a inversé la tendance. Les pourcentages sont particulièrement faibles dans les pays d'Europe du Sud, qui ont connu une importante immigration irrégulière ainsi que, par le passé, l'entrée, libre de visa, de nombreux ressortissants de pays non membres de l'UE. Cependant, parce que le motif d'immigration correspond davantage à celui indiqué par le migrant qu'à celui figurant sur le premier permis qui lui est délivré, il est difficile d'interpréter ces résultats.

Graphique 1.8. **Travailleurs immigrés auto-déclarés qui affirment avoir trouvé un emploi avant leur arrivée, par région de naissance, 2008**

Pourcentage du nombre total de migrants de travail



Source : Enquêtes européennes sur la population active – Module complémentaire sur la situation sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants directs, 2008 (Eurostat).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830597

Ils peuvent traduire le fait que de nombreux individus ne sont pas arrivés officiellement en tant que migrants de travail, ceux-ci devant obligatoirement posséder une offre d'emploi pour entrer dans ces pays[13], ou qu'une part considérable des recrutements professionnels a en fait lieu dans le pays d'embauche plutôt qu'à l'étranger.

Il ne fait aucun doute que la vérité se situe quelque part entre les deux. Rares sont en effet les employeurs qui embauchent des travailleurs sans s'être au préalable entretenus avec eux ou sans avoir obtenu de renseignements auprès de tiers les ayant déjà rencontrés. Les pratiques de recrutement peuvent donc être biaisées, en théorie mais aussi en pratique, en faveur d'une embauche dans le pays, que celle-ci soit légale ou non. Les réseaux d'immigrés étant des relais efficaces des informations sur les emplois et sur le marché du travail dans les pays d'origine, les individus souhaitant émigrer trouveront peut-être opportun de tenter leur chance dans le pays de destination, plutôt que d'attendre

de recevoir une invitation à un entretien, sans avoir la garantie ferme d'être finalement embauchés. Cette situation a sans aucun doute justifié en partie l'introduction de systèmes migratoires déterminés par l'offre, dans lesquels les immigrés sont invités à soumettre une demande d'immigration. Ceux qui sont sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques sont alors invités à immigrer et à entrer sur le marché du travail du pays de destination de la même façon que les résidents.

Si la pratique d'embauche des migrants de travail dans le pays semble également être courante dans les systèmes déterminés par la demande, alors les différences entre ces derniers et les systèmes migratoires déterminés par l'offre ne sont sans doute pas aussi grandes que ce que l'on peut imaginer. La différence la plus nette réside dans la durée du séjour proposée à l'arrivée, qui est illimitée dans le cas des systèmes déterminés par l'offre de l'Australie et du Canada, mais limitée lorsqu'elle dépend d'une offre d'emploi spécifique dans les autres pays. En conséquence, l'incertitude liée à un permis à durée limitée peut inciter des migrants potentiels à tenter leur chance seuls, avant de faire venir leur famille. C'est le sujet de la section suivante.

Migrations familiales : qui arrive en premier ?

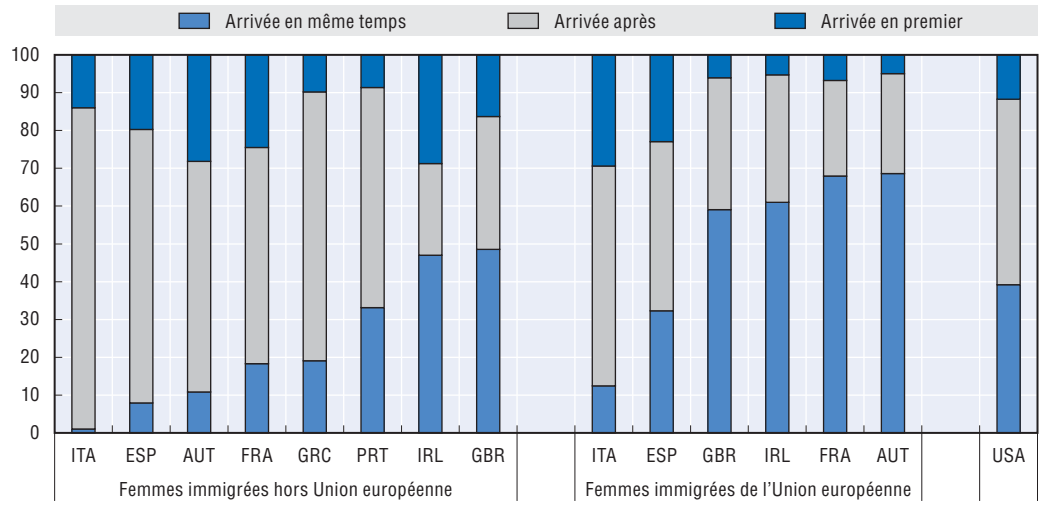
Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont été nombreux à assouplir les restrictions relatives à l'immigration des conjoints, permettant aux migrants de travail très qualifiés de venir plus facilement avec leur conjoint(e) et leur famille, et accordant aux conjoints dès leur arrivée des droits liés au travail[14]. Dans la pratique, cependant, les migrants de travail n'arrivent pas tous avec leur famille, même en l'absence de restriction, et cela pour diverses raisons : la durée prévue de leur séjour est courte ; ils préfèrent laisser leur famille dans leur pays d'origine, soit durant la totalité de leur séjour, soit jusqu'à ce qu'ils aient une idée plus claire du style de vie dans le pays de destination ; enfin, le déménagement de leur famille est impossible à organiser avant qu'ils aient commencé à travailler dans le pays de destination. De la même façon, les migrants pour raisons humanitaires qui étaient en danger dans leur pays d'origine peuvent initialement fuir seuls en prévoyant de faire venir leur famille une fois reconnu leur statut de réfugié. Les migrants qui sont régularisés ou qui rentrent dans leur pays d'origine pour se marier représentent d'autres cas de figure susceptibles de donner lieu à un regroupement familial quelque temps après l'arrivée du migrant initial dans le pays de destination.

Parce que les enquêtes sur les forces de travail impliquent en général des entretiens avec tous les membres d'un ménage choisi dans l'échantillon, il est possible de recenser des situations dans lesquelles un immigré arrive avant, après ou la même année que son conjoint ou sa conjointe. Si l'on se limite aux situations dans lesquelles le ou la conjoint(e) qui arrive ultérieurement le fait pendant l'année où l'enquête est menée, on peut alors considérer de façon plausible que pour les migrants mariés, le mariage a eu lieu avant l'arrivée. Au pire, il a eu lieu l'année de l'arrivée. Cette méthode réduit les risques de mauvaises interprétations susceptibles de se produire si l'on examine l'effectif total des immigrés, parce qu'il est possible que des immigrés se rencontrent dans le pays de résidence et se marient plusieurs années après leur arrivée, ce qui ne constituerait pas une migration familiale. Nous nous limitons également à l'étude de situations dans lesquelles les deux conjoints sont nés à l'étranger.

D'une façon générale, les conjoints de migrants originaires de pays non membres de l'UE arrivent plus souvent séparément (77 % en moyenne) qu'ensemble (graphique 1.9). En ce qui concerne les migrants de l'UE, la situation est plus équilibrée, avec presque la moitié

Graphique 1.9. **Ordre d'arrivée des femmes immigrées mariées, comparé à l'arrivée de leurs maris, moyenne 2006-10**

Pourcentages



Note : Les échantillons pour les autres pays soit étaient trop petits pour être utilisés, soit ne permettaient pas d'identifier les membres du ménage.

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : American Community Survey, 2010.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830616

des couples migrants en moyenne qui arrivent ensemble. Il est difficile de déterminer si ce phénomène est imputable aux restrictions imposées à l'immigration familiale des ressortissants de pays non membres de l'UE. La plupart des pays ont assoupli leurs règles en la matière, en particulier pour les migrants très qualifiés, c'est pourquoi il n'y a pas *a priori* d'élément permettant d'anticiper un tel résultat. La décision d'immigrer seul ou en famille peut être celle du migrant, mais elle peut être influencée par la stabilité perçue de la qualité de résident octroyée à l'arrivée[15].

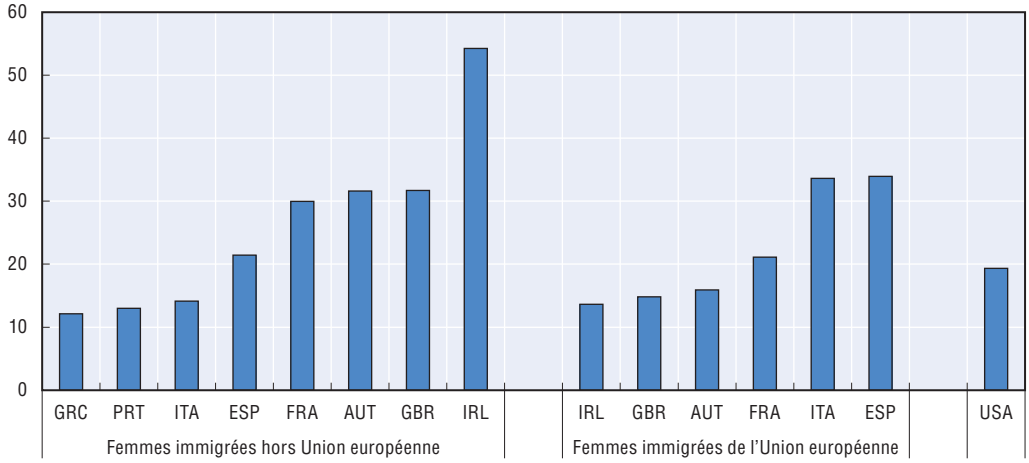
Les couples originaires de l'UE arrivent ensemble dans plus de 60 % des cas au Royaume-Uni, en Irlande, en France et en Autriche. À l'autre extrême, les couples originaires de pays non membres de l'UE n'arrivent ensemble que dans moins de 20 % des cas en Italie, en Espagne, en Autriche et en France.

Aux États-Unis, au moins 40 % des femmes immigrées mariées sont arrivées avec leurs conjoints, un résultat surprenant étant donné l'importance de la migration familiale dans ce pays. Cependant, les statistiques relatives à la carte verte indiquent que les conjoints et enfants de personnes étrangères ont représenté seulement 40 % du total de la migration familiale en moyenne au cours de la période 2008-12. D'autres catégories de migrations familiales incluent les parents, les frères et sœurs adultes, et les enfants de citoyens américains, qui sont autorisés à faire venir leurs conjoints, et semblent le faire apparemment.

Si l'on examine séparément les cas de regroupement familial, on observe alors que les femmes arrivent en premier en moyenne dans 26 % des cas environ chez les couples non ressortissants de l'UE, et dans 22 % des cas chez les couples européens (graphique 1.10). Les valeurs vont d'environ 10 à 30 %, l'Irlande affichant une valeur extrême pour les couples originaires de pays non membres de l'UE. Aux États-Unis, les immigrées mariées arrivent en premier dans 20 % des cas. Même si les femmes sont plus souvent les

Graphique 1.10. **Pourcentage de femmes immigrées mariées qui arrivent en premier (avant leur mari) dans le cas d'un regroupement familial, 2006-10**

Pourcentages



Note : Les échantillons pour les autres pays étaient trop petits pour être utilisés.
Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : American Community Survey, 2010.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830635

premières à immigrer qu'auparavant, il semble que ce phénomène reste très minoritaire dans les pays de l'OCDE. L'homme continue en effet d'être le migrant initial ou principal dans la plupart des cas chez les couples immigrés mariés.

Les modalités d'arrivée des familles d'immigrés sont une question intéressante eu égard aux politiques publiques, si on les associe aux résultats des immigrés et de leurs enfants à l'école et sur le marché du travail. On sait aujourd'hui, par exemple, que plus les enfants d'immigrés arrivent tard dans le pays de résidence, plus leurs résultats aux évaluations internationales des acquis scolaires, telles que PISA, sont faibles (OCDE, 2012)[16]. L'arrivée tardive des enfants d'immigrés peut entraver leur intégration en raison des difficultés d'apprentissage de la langue ou du passage à un système éducatif pouvant être plus exigeant que celui du pays d'origine. Cette situation peut à son tour influencer leurs résultats à terme sur le marché du travail. Les résultats empiriques tirés des données sur les modalités d'arrivée des familles peuvent aider les pouvoirs publics à déterminer si les migrants devraient ou non être encouragés et/ou bénéficier d'avantages à immigrer en famille.

Politiques migratoires

Depuis une dizaine d'années environ, plusieurs pays ont radicalement changé leur législation en matière d'immigration afin de répondre à l'évolution des schémas migratoires et du climat politique. La priorité de ces dernières années a été d'inscrire les politiques migratoires dans le cadre plus vaste d'objectifs liés à la démographie et au marché du travail, même si depuis trois ou quatre ans les objectifs démographiques en tant que tels ont semble-t-il perdu de l'importance. Le rapport de l'année dernière a attiré l'attention sur les nouveaux cadres généraux en matière de politique migratoire adoptés par les pays sous la forme de stratégies migratoires nationales. Parmi les exemples figuraient ceux de la Bulgarie, la Lituanie, la Pologne et la République slovaque, ainsi que celui du Mexique qui a mis en place en 2012 une unité chargée des politiques migratoires afin de promouvoir ses propositions d'action publique. Ce processus se poursuit. Tous les pays de l'OCDE appliquent déjà des politiques de gestion des flux migratoires, et les nouvelles législations s'apparentent

davantage à des ajustements qu'à des innovations fondamentales. Il semble que les pays tirent globalement parti de la situation migratoire actuelle relativement stable, aussi bien pour examiner attentivement les résultats des stratégies qu'ils appliquent que pour envisager les mesures à prendre dans les années à venir.

Les pays font le bilan et envisagent l'avenir au moyen d'examens stratégiques

Dans l'ensemble, les stratégies et législations proposées ont deux objectifs majeurs : moderniser les systèmes en vigueur et élaborer des approches intégrées qui comprennent à la fois la régulation des flux migratoires et des mesures pour mieux intégrer les populations immigrées. Leur horizon est souvent envisagé sur cinq à quinze ans.

La Finlande et l'Irlande ont réalisé des examens stratégiques de leurs politiques. Le gouvernement finlandais élabore actuellement une stratégie complète, qui devrait être finalisée à la mi-2013, anticipant le volume et la nature de l'immigration dont le pays a besoin ainsi que son impact sur la société finlandaise. Cette stratégie vise un certain nombre d'objectifs clés : gérer le marché du travail ; garantir l'égalité des droits à tous les travailleurs ; améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes issues de l'immigration ; poursuivre la mise en place d'une politique d'intégration plus efficace ; accélérer le traitement des demandes d'asile ; et lutter contre la discrimination. La préparation de cette stratégie, coordonnée par le ministère de l'Intérieur, associe diverses parties prenantes, notamment des municipalités, des organisations du marché du travail, l'église et des groupes d'immigrés.

En 2011, le gouvernement irlandais a rendu publique une stratégie migratoire pour 2011-14 visant à adapter son système d'immigration et à contribuer à la reprise économique. Les engagements spécifiques du programme comprennent des politiques censées soutenir et faciliter l'intégration dans la société irlandaise des immigrés en situation régulière, par le biais de consultations entre les parties prenantes, de l'examen des actions menées en matière d'intégration des immigrés, de la lutte contre le racisme et de la promotion de mesures d'intégration.

La République tchèque, la Roumanie et la Fédération de Russie ont réalisé des examens stratégiques, et la République slovaque a adopté une nouvelle législation globale sur le statut de résident. La République tchèque est en train d'élaborer une nouvelle législation globale relative à l'entrée et au séjour des étrangers sur son territoire. Parmi ses principes fondamentaux figurent le droit d'accès des immigrés à la sécurité sociale, la protection de leurs droits sur le marché du travail et le renforcement des politiques d'intégration. En 2011, une nouvelle stratégie nationale interministérielle sur cinq ans pour le contrôle de l'immigration a été approuvée par la Roumanie. Ses principaux objectifs sont la prévention de l'immigration irrégulière, l'amélioration du traitement des demandes d'asile et l'intégration sociale des étrangers. La Fédération de Russie est allée encore plus loin en approuvant, en juin 2012, une nouvelle stratégie migratoire qui s'appliquera jusqu'en 2025. Les grands objectifs visés sont la mise en place d'un système plus logique et plus transparent pour la délivrance des permis de résidence ainsi qu'un système à points pour l'immigration économique. Les étrangers auront également la possibilité de modifier leur statut dans la Fédération de Russie sans devoir sortir du pays, comme c'est le cas actuellement.

En République slovaque, la nouvelle loi relative à la résidence des étrangers vise principalement : à améliorer les procédures relatives à la gestion des migrations et à

l'intégration des immigrés ; à garantir les droits et les libertés des ressortissants de l'UE, des membres de leur famille et des ressortissants des pays non membres de l'UE/EEE lors de leur entrée et de leur séjour sur le territoire slovaque ; et à lier le contrôle des entrées au droit à la délivrance d'un permis de résidence. L'ancien système de permis de résidence de longue durée et de résidence permanente a été simplifié ; il est désormais plus facile de transformer un permis de séjour de cinq ans en un permis de résidence permanente.

Le Chili élabore actuellement une politique migratoire quinquennale comportant trois objectifs stratégiques : moderniser le traitement administratif des demandes de résidence ; publier une nouvelle loi sur l'immigration ; et étudier le statut des demandeurs d'asile dès leur arrivée sur le territoire.

Au lendemain des élections de 2012, les États-Unis ont relancé le débat sur une réforme globale de l'immigration. Plusieurs projets de loi ont été élaborés, dont les principaux éléments portent sur la réduction des arriérés, la régularisation des immigrés sans-papiers, l'élargissement des canaux d'immigration temporaire et permanente pour les travailleurs qualifiés, l'instauration de nouvelles dérogations aux quotas pour les travailleurs qualifiés et les étudiants diplômés, et sur les modifications apportées au programme de travailleurs temporaires dans l'agriculture et d'autres secteurs. L'issue de ces travaux législatifs n'est pas encore connue.

Immigration économique

La récession économique a révélé un certain nombre de tendances. Alors que l'attention reste concentrée sur les pénuries endémiques de compétences, le faible niveau des besoins des employeurs les incite de moins en moins les employeurs à recruter à l'étranger. Dans le même temps, les pays prennent des mesures plus restrictives concernant le recrutement des travailleurs étrangers afin de protéger leur main-d'œuvre nationale face à la montée du chômage. Ils ont également adopté des réglementations visant à améliorer la situation des travailleurs étrangers ayant perdu leur emploi, notamment en les autorisant à rester dans le pays et à chercher du travail. Le rôle des parrains (*sponsor*) a aussi fait l'objet d'un examen approfondi. Les pays ont eu de plus en plus tendance à durcir les mesures relatives aux immigrés en situation irrégulière, mais aussi celles concernant les intermédiaires qui facilitent leur entrée et les employeurs qui les embauchent.

Le recrutement des immigrés qualifiés est de plus en plus sélectif

Depuis une dizaine d'années, mais surtout depuis le début de la crise économique, les pays membres sont de plus en plus sélectifs vis-à-vis de l'immigration de main-d'œuvre, ciblant les travailleurs très qualifiés. Leur objectif est de recruter ceux qui sont perçus comme pouvant être le plus bénéfiques économiquement au pays. Cette tendance se poursuit. L'Australie et le Canada ont adopté plusieurs nouvelles mesures dans le cadre de leurs programmes d'immigration permanente afin d'améliorer la sélection des catégories d'immigrés qualifiés qui, sur la base de leur expérience passée, semblent avoir le plus de chances de réussir.

En Australie, un nouveau Conseil consultatif ministériel sur l'immigration qualifiée offre des conseils aux autorités sur la gestion des pénuries de main-d'œuvre actuelles et futures. Une nouvelle procédure plus sélective a été adoptée afin d'améliorer l'efficacité du système. Les personnes qui souhaitent immigrer sont désormais priées de soumettre une manifestation d'intérêt en ligne. Seules celles qui reçoivent une invitation peuvent déposer

une demande de visa. Les catégories de visas parrainés par les employeurs ont été simplifiées, et les documents demandés aux employeurs parrainant un immigré qualifié pour certains visas sont moins nombreux. Dans le cadre d'un accord distinct, il est devenu plus facile pour les employeurs australiens de recruter des travailleurs américains dans des professions soumises à autorisation d'exercice, tels que les électriciens et les plombiers. En 2012, l'Australie a également simplifié son système de visas, en réduisant la gamme de visas d'immigration qualifiée de 27 à 11, et en appliquant des critères simplifiés et normalisés dans un certain nombre de programmes d'entrée pour les travailleurs qualifiés. La gamme de visas de travail temporaire a également été réduite, passant de 17 à 8. Le nombre limité de catégories de visas permet aux candidats de sélectionner plus facilement le visa dont ils ont besoin puisque les dispositions en vigueur ont été consolidées pour prendre en considération des finalités de séjour plus nombreuses. La simplification du programme du visa de visiteur est également à l'étude.

Le Canada a supprimé la liste des professions selon laquelle les candidats au Programme fédéral pour les travailleurs qualifiés pouvaient être admis sans avoir d'emploi. Le Canada a également entamé des consultations en vue d'améliorer les procédures de sélection des travailleurs et de rendre le système plus réactif aux besoins des employeurs. Parmi les propositions figurent un niveau plus élevé de compétences linguistiques, une priorité accrue accordée aux jeunes migrants et la réorientation du système à points vers des facteurs davantage susceptibles de contribuer à la réussite sur le marché du travail canadien. Un programme pilote aide les nouveaux immigrés à assumer les frais des procédures de reconnaissance des titres étrangers.

Les besoins des employeurs ont également entraîné des changements au Luxembourg, où, en janvier 2012, une nouvelle législation a introduit une approche plus proactive de la procédure de recrutement des travailleurs salariés venant des pays non membres de l'UE/EEE.

Partout ailleurs, les conditions relatives aux compétences linguistiques et aux salaires sont devenues plus strictes. En 2011, les Pays-Bas ont renforcé leur programme relatif aux immigrés très qualifiés. Le Service néerlandais d'immigration et de naturalisation a désormais la possibilité de refuser un permis de résidence si le salaire du travailleur immigré est exagérément élevé pour l'emploi considéré. Dans la Fédération de Russie, une nouvelle loi, entrée en vigueur en décembre 2012, exige que les travailleurs migrants réussissent un test de compétences en langue russe. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à la délivrance d'un permis de travail aux ressortissants étrangers n'ayant pas besoin d'un visa pour entrer dans le pays et ayant l'intention de travailler dans le secteur des services, du commerce de détail et de l'entretien.

Un processus de sélection plus complet a été mis en place au Royaume-Uni. Cherchant à réduire globalement l'immigration nette, les autorités ont adopté une batterie de mesures relatives à l'immigration qualifiée en 2011 (résultats publiés l'année dernière) et en 2012. Les candidats potentiels doivent posséder un emploi de niveau universitaire, avoir un niveau intermédiaire en anglais et satisfaire à des critères spécifiques en termes de salaire (à moins qu'ils ne gagnent plus de 150 000 GBP par an). Le niveau de compétences a augmenté de telle sorte qu'un certain nombre de postes de cadres moyens, par exemple les techniciens informatiques et les responsables de sécurité, ne sont plus ouverts aux travailleurs venant des pays non membres de l'EEE. Cependant, les règles applicables aux entreprises concernant l'annonce de vacances de postes très bien rémunérés ou exigeant un diplôme de doctorat ont été assouplies afin de réduire la bureaucratie. Les entreprises

ne sont plus tenues de publier de telles vacances de postes via le système public « *JobCentrePlus* » quand elles ont peu de chances de recevoir des candidatures ; elles doivent cependant le faire par d'autres biais dans une mesure plus importante.

En février 2013, l'Australie a apporté davantage de restrictions à son programme de visa temporaire pour les travailleurs qualifiés, parmi lesquelles : renforcement de la charge de la preuve pour les employeurs en ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre ; durcissement des critères relatifs aux compétences en langue anglaise pour certains postes ; et augmentation du seuil de rémunération requis pour toute dérogation, de 180 000 à 250 000 AUD.

Début 2013, la Norvège a supprimé le permis de recherche d'emploi pour les étrangers qualifiés, ainsi que le permis basé sur le salaire pour les travailleurs qualifiés (qui prévoyait une dérogation à toute autre preuve de qualification), étant donné que les taux de refus étaient élevés et que les programmes étaient considérés comme vulnérables aux abus, plutôt que comme un moyen de garantir l'accès aux travailleurs qualifiés.

Face à la crise économique, plusieurs autres pays, principalement en Europe centrale et méridionale, ont adopté des mesures plus générales visant à limiter l'immigration de travail par le biais de systèmes de permis de travail. La République tchèque a restreint la délivrance des permis de travail en 2011, mais a facilité les conditions de séjour pour les personnes dont les permis arrivaient à expiration mais qui désiraient rester sur le territoire. Les critères des employeurs en matière de parrainage de travailleurs étrangers ont également été renforcés. La délivrance de permis de travail aux travailleurs non qualifiés des pays non membres de l'EEE a été interrompue, et des preuves de qualifications sont désormais exigées de la part des candidats à des emplois qualifiés. Afin d'encourager les travailleurs hautement qualifiés, les diplômés ont obtenu un permis de travail de deux ans alors qu'il n'était que d'une année pour les ressortissants de pays non membres de l'UE/EEE diplômés du secondaire. Toutefois, les personnes possédant un permis de travail périmé ont la possibilité de rester pour chercher un autre emploi si elles résident dans le pays depuis au moins deux ans ; elles peuvent en outre modifier la nature de leur activité : les investisseurs et les auto-entrepreneurs peuvent devenir des salariés, et inversement. En 2010, la Turquie a imposé aux employeurs souhaitant recruter à l'étranger des limites en matière d'effectifs et de salaires, même si des dérogations ont été annoncées en 2011. La Lituanie a réduit sa liste de professions en pénurie de main-d'œuvre, passant de 60 en 2008 à quatre en 2011, et la Roumanie a limité en 2012 le nombre d'autorisations de travail pour les étrangers, notamment les travailleurs détachés pour lesquels aucune assurance sociale n'est perçue en Roumanie. De manière à ce qu'il soit plus difficile pour les employeurs de recruter des travailleurs étrangers, la Bulgarie a élargi la portée du test du marché du travail requis avant de soumettre une demande relative à un travailleur étranger.

En Espagne, aucune nouvelle mesure clé n'a été adoptée mais, en raison de la crise, les mesures en vigueur sont appliquées de manière plus restrictive. La liste des professions en pénurie de main-d'œuvre a été réduite, et les employeurs ne proposent plus que des contrats temporaires. Ces derniers doivent tenir compte de la situation économique nationale et annoncer les postes vacants pendant au moins 25 jours par le biais du Service national de l'emploi, au lieu de 15 jours préalablement.

L'évolution de la situation en Suisse s'explique moins par la crise que par l'augmentation considérable du nombre de travailleurs venant des pays d'Europe de l'Est membres de l'UE. Le gouvernement fédéral a réintroduit un système de quotas pour la

délivrance des permis, en activant dans ce sens une clause figurant dans son accord avec l'UE. Entré en vigueur en mai 2012, et à titre provisoire pendant un an, ce système s'applique uniquement aux travailleurs venant de ces pays qui entrent en Suisse pour occuper un emploi de longue durée (un an ou plus), et à ceux qui obtiennent la qualité de résidents en tant que travailleurs indépendants.

Certains pays cherchent encore à attirer des travailleurs qualifiés

L'Allemagne, la Hongrie et la République slovaque envisagent d'adopter, ou ont adopté, des mesures visant principalement à attirer de nouveaux immigrants qualifiés. L'Allemagne a introduit mi-2012 des critères plus favorables à l'admission des travailleurs étrangers qualifiés, élargissant les dérogations au test du marché du travail et validant par défaut cet examen dans un délai de deux semaines en cas de non-réponse. Elle a également mis en place un permis de recherche d'emploi d'une durée de validité maximale de six mois pour les étrangers possédant des qualifications reconnues de l'enseignement supérieur, et a intensifié ses efforts de communication publique par le biais d'un nouveau site Internet. Afin de déterminer les besoins du marché du travail, le ministère allemand du Travail et des Affaires sociales est en train de mettre au point un « *Jobmonitor* », mécanisme servant à déterminer les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre par secteur, par qualification et par région. À compter de 2013, le « *Jobmonitor* » fournira des informations sur l'offre et la demande de main-d'œuvre jusqu'en 2030. Dans l'intervalle, une nouvelle loi mise en place en République slovaque simplifie les procédures de demande de permis de travail pour les travailleurs hautement qualifiés afin de les attirer dans le pays. Les candidats peuvent obtenir un permis de résidence de deux à trois ans s'ils satisfont à toutes les exigences juridiques. Depuis le début de 2013, la Hongrie a simplifié et raccourci la délivrance des permis de travail en demandant aux employeurs des documents moins nombreux.

La principale difficulté que les pays rencontrent pour attirer et sélectionner des immigrants qualifiés réside dans l'évaluation des qualifications étrangères. Plusieurs pays ont annoncé des mesures pour tenter de résoudre ce problème. L'Allemagne met actuellement en œuvre sa nouvelle loi sur la reconnaissance des qualifications étrangères, par le biais d'un site Internet et de centres d'orientation. La Suède a créé une nouvelle agence afin d'évaluer les qualifications étrangères et leurs équivalences avec les diplômes suédois. L'Irlande a mis sur pied une nouvelle autorité chargée de faciliter la reconnaissance des qualifications étrangères. En Autriche, des centres d'information proposant des services de conseil pour la reconnaissance et la validation des qualifications étrangères ont été mis en place dans tout le pays début 2013. Au Canada, afin de surmonter les obstacles liés au crédit, un projet pilote propose aux immigrants souhaitant faire valider leur diplôme des prêts limités à quelques milliers de dollars pour couvrir les frais occasionnés, en particulier pour les individus ayant besoin de suivre des cours de mise à niveau.

L'adoption progressive des systèmes à points se poursuit

Les systèmes à points se sont considérablement généralisés ces dernières années pour sélectionner les nouveaux travailleurs migrants. Suivant l'exemple de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, quelques pays de l'Union européenne ont adopté des systèmes à points pour sélectionner les immigrants. Dans la plupart des cas, ces systèmes sont étroitement liés à des listes de pénuries de main-d'œuvre, selon lesquelles un nombre accru de points est attribué aux professions connaissant des pénuries. Depuis 2008, l'Autriche, le

Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont adopté de tels systèmes dans leurs procédures d'immigration fondées à la fois sur l'offre et sur la demande. La Corée et le Japon sont les derniers pays à les avoir adoptés. En 2012, le Japon a mis en place un système à points pour les étrangers très qualifiés dans trois domaines professionnels : la recherche universitaire, les activités techniques et professionnelles avancées, et l'administration et la gestion. L'attribution des points se fonde sur la formation universitaire, la carrière professionnelle et le niveau de revenu annuel, et un résultat suffisant permet aux ressortissants étrangers d'obtenir la qualité de résident et de séjourner plus longtemps au Japon. Le nouveau système japonais de gestion des titres de séjour, qui est entré en vigueur en juillet 2012, prolonge la durée maximale du séjour de trois à cinq ans. La période de validité du visa à entrées multiples a également été allongée, de sorte que les ressortissants étrangers en possession de passeports et titres de séjour en cours de validité qui reviennent au Japon dans un délai d'un an après leur départ ne sont pas tenus de demander un nouveau visa.

La Corée a mis en place en 2011 un système à points qui a pris effet par la suite, à la fois pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés. Les travailleurs immigrés qualifiés déjà présents sur le territoire coréen obtiennent des visas de résidence de longue durée sans restriction d'emploi, s'ils gagnent suffisamment de points. Les points sont principalement octroyés en fonction de l'âge, du niveau de formation, des compétences linguistiques en coréen et du niveau de revenu. Les travailleurs qui satisfont aux critères du système à points peuvent ensuite faire venir en Corée leurs conjoints ainsi que leurs enfants qui obtiendront aussi le statut de résident. Toutefois, la durée du séjour est initialement limitée à trois ans, mais elle est renouvelable.

D'une façon générale, les mesures politiques relatives aux flux de travailleurs temporaires et saisonniers peu qualifiés sont plus ciblées

Alors que la plupart des pays de l'OCDE continuent d'encourager les politiques conçues pour attirer les compétences requises, les programmes relatifs au travail temporaire font l'objet d'une attention accrue, de même que les agences participant à leur mise en œuvre. La pénurie de travailleurs immigrés temporaires peu qualifiés perdure même si les pays sont aujourd'hui beaucoup moins actifs qu'avant dans l'application de nouveaux programmes, et sont susceptibles d'imposer davantage de conditions à l'entrée sur leur territoire. Le Canada, par exemple, a pris des mesures afin de sélectionner davantage de travailleurs peu qualifiés. En 2011, les autorités ont établi un niveau minimal de compétences linguistiques et instauré un test de langue obligatoire pour les candidats peu qualifiés dans les provinces. Le Canada examine actuellement la meilleure façon d'améliorer son programme destiné aux travailleurs étrangers temporaires, afin de renforcer sa réactivité face aux besoins des employeurs, tout en veillant à ce qu'il vienne compléter les programmes d'emploi pour les Canadiens et les résidents permanents, sans entrer en concurrence avec eux.

La mise en place de nouveaux programmes est habituellement liée à certains secteurs professionnels. En mai 2011, l'Australie a annoncé la mise en œuvre d'accords d'entreprise sur l'immigration, une nouvelle initiative d'immigration temporaire de travail visant à combler la pénurie de compétences dans le secteur des ressources naturelles. Ces accords sont des programmes d'immigration adaptés aux projets à grande échelle dans ce secteur. Ils sont conçus pour veiller à ce que les pics de la demande de main-d'œuvre soient satisfaits, en atténuant les limites en termes de capacités et en veillant à ce que le projet génère des retombées pour l'économie et l'emploi.

Le secteur des soins de santé fait partie de ceux dans lesquels plusieurs pays se sont activement investis. Le Canada a modifié sa législation pour que les aides familiaux résidents qui travaillent sur son territoire obtiennent plus rapidement des permis de travail ouverts. Les soignants peuvent désormais obtenir ce type de permis de travail une fois qu'ils ont sollicité le statut de résident permanent, et après avoir satisfait aux obligations de leur permis de travail initial. Israël a également modifié sa procédure applicable au personnel soignant étranger mais, contrairement au Canada, de manière plus restrictive. Le préavis de démission est désormais plus long pour ces professionnels de la santé que celui prévu dans la loi pour les travailleurs israéliens ou pour tout autre travailleur étranger. Les nouvelles mesures les empêchent également d'être mutés d'une région du pays à une autre.

En 2012, le Danemark et la Norvège ont modifié leurs réglementations relatives au travail au pair afin de les assortir de nouvelles conditions. Auparavant, le programme danois avait été élargi afin d'inclure les soins aux personnes âgées, mais la pratique est revenue à autoriser uniquement le travail au pair dans des familles d'accueil comptant au moins un enfant de moins de 18 ans. Afin de protéger les droits des travailleurs au pair et de prévenir leur exploitation en tant que main-d'œuvre domestique bon marché, la Norvège a mis en place un service indépendant d'information et de conseil pour les travailleurs au pair et les familles d'accueil, et a instauré des sanctions à l'encontre des familles d'accueil qui violent les dispositions du programme applicable.

En Australie et au Royaume-Uni, les mesures relatives au travail agricole saisonnier ont évolué dans différentes directions. L'extension, aujourd'hui mise en œuvre, en Australie, d'un programme pilote pour les travailleurs saisonniers du Pacifique, s'est fondée sur la prise en considération du développement économique dans ces pays d'origine. L'objectif du programme est à la fois de contribuer au développement économique des pays du Pacifique grâce aux transferts de fonds mais aussi en offrant une expérience et une formation professionnelles aux travailleurs saisonniers, et d'aider les cultivateurs de l'industrie horticole australienne ayant démontré leur incapacité à recruter sur le marché local. En revanche, le Royaume-Uni a l'intention de mettre un terme à son programme destiné aux travailleurs agricoles saisonniers en décembre 2013, date à laquelle expirera le dispositif provisoire pour les Bulgares et les Roumains, les deux seules nationalités participant actuellement au programme. En octobre 2012, les autorités britanniques ont annoncé qu'elles n'envisageaient nullement d'ouvrir le programme aux Croates au moment de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne en juillet 2013.

D'autres pays ont réagi à la conjoncture économique en imposant des restrictions supplémentaires aux travailleurs temporaires, qui limitent la durée de leur séjour et les conditions de leur retour. En 2011, les Pays-Bas ont restreint davantage la délivrance des permis de travail temporaires aux immigrants des pays non membres de l'Union européenne. En outre, la période minimale durant laquelle un immigré venant d'un pays non membre de l'UE/EEE doit travailler aux Pays-Bas avant de pouvoir travailler sans permis obligatoire est passée de trois à cinq ans. En 2012, la Turquie a annoncé que les travailleurs immigrés devraient solliciter un permis de résidence s'ils séjournaient dans le pays pendant plus de trois mois sur une période de six mois ; dans la pratique, cela signifie qu'ils ne peuvent accepter des emplois non soumis à permis de travail que pendant trois mois tous les six mois.

Afin de protéger les demandeurs d'emploi nationaux, la République tchèque a limité à six mois la prolongation des permis de travail pour les emplois requérant un niveau de

qualification inférieur à un diplôme de fin d'études secondaires. La durée de validité des permis est généralement déterminée par le type de déplacement. Les travailleurs saisonniers peuvent séjourner entre trois à six mois dans le pays, les salariés détachés des entreprises jusqu'à trois ans, et les autres catégories de travailleurs pendant deux ans maximum, sous réserve que leur salaire soit au moins équivalent au salaire mensuel minimum en cours dans le pays. Enfin, des règles plus strictes ont été établies pour réglementer les agences privées pour l'emploi.

En Espagne, les travailleurs qui sont embauchés depuis leur pays d'origine pour un travail saisonnier ou des récoltes doivent rentrer chez eux une fois les travaux achevés. S'ils respectent cet engagement, ils font l'objet d'un traitement préférentiel lors du prochain recrutement en recevant directement les offres d'emploi.

Certains pays ont adopté des mesures visant à faciliter les flux de travailleurs temporaires et saisonniers

Deux pays, la Corée et l'Italie, ont assoupli leurs conditions d'entrée pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs peu qualifiés afin d'accélérer les procédures et réduire la bureaucratie pour les employeurs. Les nouvelles règles relatives au travail saisonnier des immigrés en Italie libéralisent la mobilité, permettant aux travailleurs saisonniers d'accepter de nouvelles possibilités de travail saisonnier, avec le même employeur ou non, une fois achevé le contrat pour lequel ils ont été autorisés à entrer sur le territoire, à condition toutefois de respecter la durée maximale du séjour en Italie fixée à neuf mois.

La Corée a assoupli les restrictions applicables au séjour des travailleurs non qualifiés. Tout d'abord, une nouvelle loi de 2012 autorise les travailleurs non qualifiés à être embauchés à nouveau pour une période supplémentaire de quatre ans et dix mois, à condition de respecter l'intervalle obligatoire de trois mois à passer à l'étranger. Ensuite, les employeurs peuvent désormais réembaucher plus facilement les immigrés non qualifiés qui reviennent sur le territoire coréen. D'autre part, un système à points a été mis en place et attribue des quotas de travailleurs immigrés aux employeurs. Les points sont à la fois déterminés par les besoins (compte tenu des pénuries de main-d'œuvre) et par le mérite (respect du droit du travail applicable). Enfin, pour intégrer les réserves de main-d'œuvre, les immigrants potentiels doivent déjà passer un test de compétences linguistiques en coréen, et dans le cas des demandeurs d'emploi dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, passer aussi des tests de compétences optionnels. Aujourd'hui, ces tests concernent aussi les demandeurs d'emploi dans l'industrie manufacturière, ce qui permet aux immigrants de montrer leur savoir-faire et d'augmenter leurs chances d'être retenus.

La conclusion d'accords bilatéraux sur l'immigration choisie de travailleurs se poursuit, notamment en Europe orientale. La Bulgarie a l'intention de continuer à rechercher des possibilités d'emploi à l'étranger pour ses ressortissants, notamment en dehors de l'Union européenne. En 2011, un accord bilatéral sur l'emploi a été conclu avec Israël pour une période de trois ans. Les travailleurs potentiels déposent leur candidature auprès d'agences locales en Bulgarie, et doivent satisfaire à plusieurs conditions : il s'agit de leur premier emploi en Israël ; ils ont entre 25 et 40 ans et sont en bonne santé ; ils possèdent une expérience professionnelle de trois ans et sont titulaires d'un diplôme pertinent. Les travailleurs sont traités sur un pied d'égalité avec les travailleurs autochtones et bénéficient de l'ensemble des droits en termes de sécurité sociale, de conditions de travail, de congés, etc. En 2011, Israël a également signé un accord bilatéral avec la Thaïlande pour les

travailleurs agricoles, et en 2012 avec le Sri Lanka. La Hongrie continue d'étendre ses accords de « Vacanciers actifs » (*Working Holiday Maker*), et a notamment annoncé la conclusion d'un nouvel accord de ce type avec la Nouvelle-Zélande en 2012 et l'ouverture de négociations avec le Canada et la Corée. En octobre 2012, la Fédération de Russie a signé un accord avec le Tadjikistan, qui fait passer de un à trois ans la période durant laquelle les ressortissants tadjiks peuvent travailler dans le pays. En novembre 2012, elle a signé avec la Moldavie un accord de coopération intergouvernementale dans le domaine de l'immigration de travail afin d'améliorer les conditions d'emploi légal ainsi que la collecte et l'échange d'informations sur les travailleurs immigrés embauchés provisoirement dans les deux pays.

Les investisseurs et les entrepreneurs sont les bienvenus

Dans un passé récent, l'Allemagne, le Canada, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Roumanie et le Royaume-Uni ont compté parmi les pays qui ont élaboré des politiques visant à attirer des immigrants « à forte valeur ajoutée ». Cette tendance se poursuit : trois pays ont pris des mesures pour encourager les entrepreneurs pouvant apporter la preuve de leur talent et de leur réussite professionnelle à venir s'installer sur leur territoire. L'Australie a limité la gamme de visas d'affaires afin d'orienter plus facilement les candidats vers la résidence permanente, et a mis en place un test novateur basé sur un système de points distribués en fonction des résultats financiers, des brevets et marques déposés et des résultats commerciaux à l'exportation. Afin d'encourager les investisseurs étrangers potentiels ayant une situation nette élevée, l'Australie a créé un visa pour les grands investisseurs, qui cible les personnes souhaitant faire un investissement d'au moins 5 millions AUD dans l'économie australienne. Des conditions préférentielles s'appliquent en outre à la délivrance de ce visa, par exemple il n'y a pas de limite d'âge ni d'obligation de réussir le test à points, et la durée requise de séjour en Australie est limitée.

En avril 2012, l'Irlande a lancé deux nouvelles initiatives en matière d'immigration, qui visent à attirer des entrepreneurs et des investisseurs venant de pays non membres de l'EEE. Le programme destiné aux investisseurs immigrants prévoit pour les candidats sélectionnés et les membres de leur famille « immédiate » la délivrance de visas à entrées multiples pour l'Irlande et la possibilité d'y séjourner pendant une période initiale de cinq ans (en général), cette autorisation étant renouvelable au bout de deux ans. L'engagement financier va de 500 000 à 2 millions EUR. Le programme destiné aux entrepreneurs de *start-up* accorde aux immigrants sélectionnés ayant un projet commercial novateur de « start-up au potentiel élevé » un permis de résidence à peu près similaire aux fins du développement de l'entreprise, ainsi qu'un financement de 75 000 EUR. Aucun objectif de création d'emplois n'est initialement fixé.

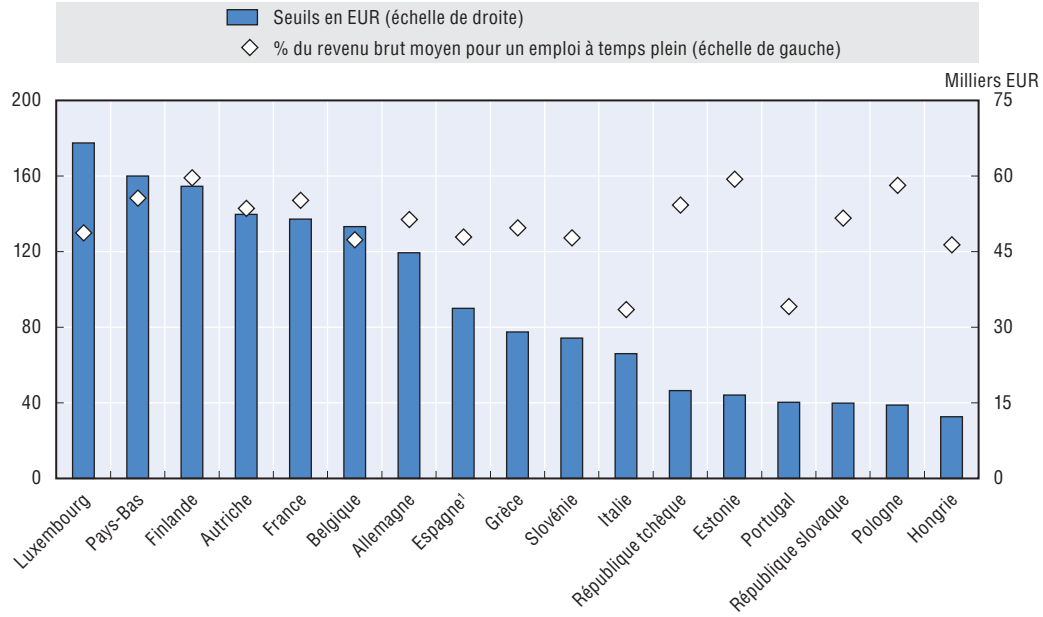
Le programme chilien « Start-up Chile », en vigueur depuis 2010, adopte une approche différente, en fournissant aux entrepreneurs sélectionnés un financement de 40 000 USD et un visa d'un an, ainsi que des services de « pépinière » d'entreprises.

En juillet 2011, les autorités britanniques ont ouvert une nouvelle voie d'immigration pour les étrangers au talent exceptionnel (« reconnus sur la scène internationale comme des personnalités influentes dans leur domaine ») dans les domaines de la science, des lettres, de l'ingénierie et des arts, et désirant travailler au Royaume-Uni. Ces immigrants potentiels n'ont pas besoin d'être parrainés par un employeur, mais doivent faire valider leur candidature par un organisme compétent désigné dans leur domaine de spécialité. Ces organismes sont les quatre principales institutions professionnelles nationales pour les arts, les lettres, la science et l'ingénierie.

Les cartes bleues de l'Union européenne sont en vogue mais des conditions s'appliquent

Dix pays, principalement en Europe orientale, ont incorporé la Directive UE relative à la carte bleue européenne dans leur législation nationale depuis le rapport de l'année dernière : Allemagne, Bulgarie, Finlande, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et République slovaque. Dans certains d'entre eux, la carte bleue européenne est en vigueur aux côtés du système existant, tandis que dans d'autres elle l'a complètement remplacé. Un certain nombre de pays ont spécifié certaines conditions que les candidats doivent respecter, notamment en ce qui concerne les niveaux de salaire ; ces conditions varient d'un pays à l'autre (graphique 1.11).

Graphique 1.11. **Seuils pratiqués pour la Carte bleue de l'Union européenne et salaire requis en pourcentage du revenu brut moyen d'un employé à temps plein, 2010-12**



Notes : Les seuils utilisés sont les plus élevés de ceux pratiqués ; dans la plupart des cas les professions en pénurie de main-d'œuvre sont sujettes à un seuil égal à 80 % du seuil principal, voire plus bas.

1. L'Espagne applique un seuil en fonction du salaire moyen dans chaque secteur ; le seuil indiqué est pour un revenu global moyen.

Sources : Données sur le revenu brut annuel moyen des employés à temps plein : base de données de l'OCDE sur les salaires ; seuils pratiqués pour la Carte bleue de l'Union européenne : publications des bureaux nationaux pour la première année de mise en application et utilisant les taux de change 2012 pour les pays n'utilisant pas l'euro.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830654

Même si la Directive de l'Union européenne indique que le seuil de rémunération devrait être 1.5 fois supérieur au salaire moyen, le salaire de référence varie. En République tchèque, c'est la moyenne du pays qui est prise en considération ; en Finlande, il doit être supérieur au salaire moyen ; l'Italie mentionne le niveau minimum fixé pour la dérogation aux cotisations à la sécurité sociale (environ 25 000 EUR) ; et aux Pays-Bas, il s'agit d'un salaire brut annuel d'au moins 60 000 EUR. Les autres conditions appliquées incluent la durée du contrat (un an minimum en République tchèque) ; la période de travail (au moins un an dans la profession recherchée en Finlande) ; l'expérience (formation universitaire ou expérience professionnelle de cinq ans en République slovaque ; études supérieures terminées aux Pays-Bas). Dans certains cas, la délivrance de la carte bleue européenne

dépend du droit à un permis de résidence permanente. Les cinq années de résidence légale requises pour obtenir la qualité de résident permanent en Italie peuvent être validées en ajoutant toutes les périodes de résidence légale en tant que titulaire de la carte bleue européenne à la fois en Italie et dans un autre pays membre. Toutefois, aux Pays-Bas, il est plus facile d'obtenir un permis de résidence dans le cadre du Programme néerlandais continu pour les migrants très qualifiés que dans celui de la carte bleue européenne.

Étudiants internationaux

L'internationalisation de l'enseignement supérieur se poursuit, même si les nouveaux programmes et politiques visant à attirer les étudiants internationaux sont peut-être moins fréquents que par le passé. Cela est sans doute en partie dû au fait que de nombreux pays appliquent déjà des stratégies pour les attirer, par exemple, les nouvelles mesures dans ce sens annoncées l'année dernière en Espagne, en Finlande, en Lituanie, en République slovaque et en Suède. Ce phénomène reflète aussi en partie la crainte dans certains pays que des étudiants étrangers profitent des possibilités d'études internationales pour réaliser d'autres objectifs (par exemple travailler) et qu'il existe des raisons de restreindre les visas d'entrée et les permis de séjour.

Les pressions exercées par la récession sur la main-d'œuvre nationale ont également entraîné la réévaluation, dans une certaine mesure, de l'entrée des diplômés étrangers sur le marché du travail à la fin de leurs études, même si la plupart des pays restent favorables à la prolongation du séjour sur leur territoire en fin d'études. En outre, de nouveaux modèles d'enseignement supérieur sont en cours d'élaboration, parmi lesquels les formations diplômantes en ligne, les franchises et les campus universitaires à l'étranger, qui influencent la demande d'enseignement supérieur dans les pays étrangers. Ces avancées récentes se sont concentrées sur deux points : le recrutement des étudiants, mais avec des conditions d'entrée plus strictes, et l'emploi en fin d'études.

Les étudiants internationaux sont favorables à ces nouvelles mesures, mais avec quelques exceptions

Trois pays ont adopté de nouvelles mesures pour attirer les étudiants internationaux. La Finlande a développé plus avant sa stratégie visant à internationaliser davantage ses établissements d'enseignement supérieur. Son objectif est de mettre en place sur son territoire une communauté de recherche et d'enseignement supérieur qui soit compétitive et attractive au plan international, et d'accroître le nombre d'étudiants en échange et d'étudiants étrangers préparant un diplôme. À la suite d'une réforme de la Loi sur la nationalité en 2011, les étudiants étrangers sont désormais en mesure d'obtenir la citoyenneté finlandaise beaucoup plus tôt étant donné que la durée des études en Finlande peut être prise en compte.

La Nouvelle-Zélande a également pris des mesures pour limiter les obstacles bureaucratiques à l'entrée sur son territoire. Les étudiants internationaux ne sont plus tenus de fournir un certificat médical complet, à moins qu'il n'existe des facteurs de risque identifiés, mais ils doivent être en possession d'une assurance maladie valable pour obtenir leur visa. La promotion internationale du système lituanien d'enseignement supérieur est à la base du programme national depuis 2011 pour améliorer la qualité des établissements. Ce programme facilite l'entrée des étudiants et des assistants venant de pays non membres de l'UE/EEE en limitant les obstacles bureaucratiques à la délivrance des visas et permis de résidence.

Quatre pays ont modifié leur système de visas pour les étudiants internationaux, imposant des restrictions à leur recrutement et à leur entrée sur le territoire. Dans l'ensemble, les modifications sont censées limiter leur séjour à la fin de leurs études. L'Australie a introduit le critère GTE (*Genuine Temporary Entrant*), qui détermine explicitement si les circonstances personnelles du demandeur du visa d'étudiant sont révélatrices d'une véritable intention de séjourner de manière temporaire sur son territoire. En République slovaque, selon la nouvelle législation, le visa d'études destiné aux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur a une durée maximale de six ans. En Irlande, le nouveau régime plus strict pour l'immigration des étudiants internationaux, qui a été mis en œuvre en 2011, a établi une approche différenciée entre les études universitaires et les formations linguistiques ou non universitaires, et a aussi limité la durée du séjour en fonction du type d'études suivies. En général, le visa d'étudiant pour les ressortissants de pays non membres de l'EEE sera limité à sept ans au total pour des études universitaires et à trois ans pour une formation non universitaire. Des dispositions provisoires ont été prévues pour les étudiants actuels concernés par ces modifications.

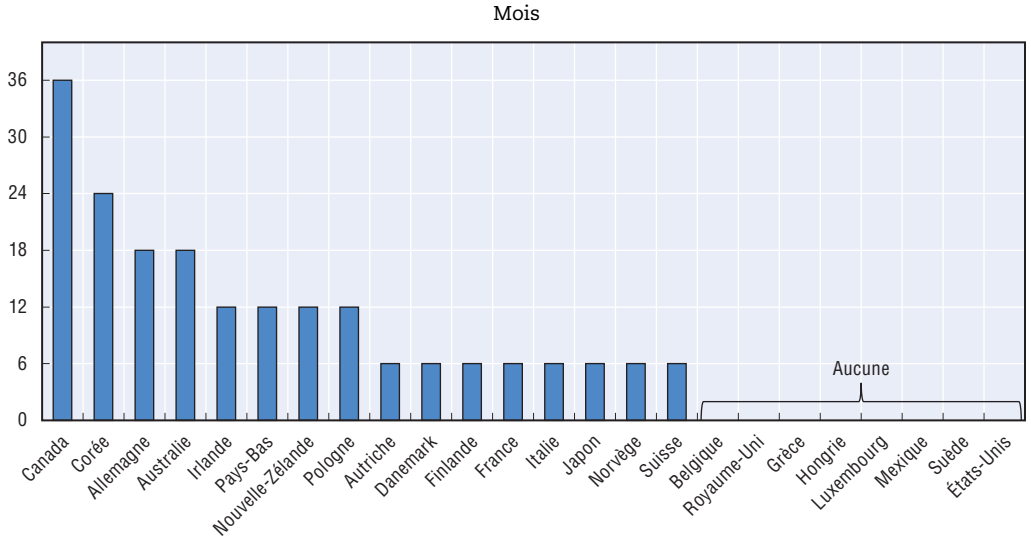
Au Royaume-Uni, dans le cadre des efforts déployés pour réduire le nombre d'étudiants internationaux afin d'atteindre l'objectif fixé en termes de migration nette, les pouvoirs publics ont concentré leur action sur les établissements d'enseignement eux-mêmes. Ce processus a débuté en 2011 et s'est poursuivi en 2012. En 2011, la stratégie a eu pour objectif principal de suivre plus étroitement les parrains institutionnels des étudiants internationaux afin de s'assurer que seuls les parrains de bonne foi pouvaient recruter à l'étranger. En 2012, de nouvelles restrictions ont été mises en place. Les stages professionnels ont été limités à un tiers des études, à moins qu'il ne s'agisse d'une formation universitaire et que le parrain soit un établissement d'enseignement supérieur, ou que l'étudiant suive un programme d'études à l'étranger ; la durée des études universitaires est limitée à cinq ans, certaines dérogations étant accordées pour les formations plus longues et les doctorats.

Les diplômés internationaux sont pour la plupart recherchés à la fin de leurs études

Une thématique constante de ces dernières années a consisté à encourager les diplômés internationaux à rester dans le pays de leurs études et à exercer ou chercher un emploi. On considère en effet que ces derniers sont bien qualifiés, qu'ils ont une vision internationale des choses et ont démontré leur aptitude à vivre et à travailler dans des cultures et des contextes différents. Cette tendance ne cesse de s'accentuer. En 2011 et 2012, sept pays ont modifié leur système pour attirer des étudiants diplômés internationaux sur leur marché du travail, seul le Royaume-Uni ayant pris des mesures dans la direction opposée.

La durée du séjour autorisé en fin d'études pour chercher un emploi a été prolongée dans d'autres pays, notamment en Allemagne où les étudiants peuvent rester jusqu'à 18 mois après l'obtention de leur diplôme. L'Irlande leur permet d'accéder au marché du travail après leurs études pendant six ou douze mois en fonction du niveau de formation suivie. De nombreux pays de l'OCDE offrent désormais de telles possibilités (graphique 1.12). Même si les États-Unis ne proposent pas de permis de séjour pour la recherche d'emploi en fin d'études, ils accordent aux diplômés douze mois de formation pratique facultative, pendant lesquels ils peuvent travailler avec l'approbation de leur

Graphique 1.12. **Durée maximale de recherche d'emploi offerte aux étudiants du tertiaire de deuxième cycle dans quelques pays de l'OCDE**



Source : Législations nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830673

université. La durée de séjour autorisé en fin d'études peut atteindre 27 mois maximum pour les étudiants travaillant dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie ou des mathématiques, la liste des professions s'étant allongée en 2012.

Dans le but de créer un réservoir de main-d'œuvre très qualifiée ayant des qualifications acquises dans le pays, l'Allemagne est en train d'élaborer une stratégie globale pour recruter des étudiants étrangers dans des programmes professionnels et universitaires et les encourager à rester à la fin de leurs études. Les employeurs offrent des services ciblés d'information et de conseil pour inciter davantage de jeunes étrangers à venir en Allemagne pour suivre des formations professionnelles. Il existe des aides pour les stages de formation professionnelle en entreprise, ainsi que pour des apprentissages dans certaines professions qualifiées en pénurie de main-d'œuvre, actuellement médecins et autres professionnels de la santé, ingénieurs et techniciens, personnel dans l'hôtellerie et la restauration.

D'autres pays ont pris des mesures très diverses dans ce domaine. En Australie, les dispositions du nouveau visa de travail en fin d'études vont entrer en vigueur début 2013 pour faciliter l'entrée des nouveaux diplômés. Ce nouveau visa permet aux étudiants étrangers qui ne satisfont pas aux critères du visa d'immigration permanente pour les travailleurs qualifiés, de rester en Australie pendant 18 mois afin d'acquérir une expérience professionnelle qualifiée ou d'améliorer leurs compétences en langue anglaise. La Finlande octroie un nouveau permis de résidence temporaire aux étudiants internationaux pour qu'ils puissent rester sur le territoire et chercher un emploi pendant une période maximale de six mois à compter de la fin de leurs études, tandis que les diplômés des universités tchèques peuvent désormais obtenir un permis de travail de deux ans. Trois pays établissent des distinctions en fonction des catégories de diplômes. En 2012, le Canada a facilité la prolongation du séjour sur son territoire des doctorants étrangers, et désormais ces derniers et les nouveaux diplômés ont le droit de demander la résidence permanente par le biais du programme fédéral destiné aux travailleurs qualifiés. En dépit de la crise économique, l'Irlande a continué de libéraliser sa politique à l'égard des

étudiants diplômés. Les autorités ont annoncé des projets qui autoriseront ces derniers à travailler en Irlande pendant un an à la fin de leurs études, les étudiants-chercheurs « à forte valeur ajoutée » ayant la possibilité de faire venir leur famille en Irlande s'ils y séjournent pendant plus de deux ans. En 2011, la Corée a pris des mesures pour encourager les étudiants internationaux à entrer sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme. Ils peuvent obtenir un visa de demandeur d'emploi d'une durée de validité de six mois, qui peut être prolongée jusqu'à un an pour les titulaires d'un diplôme de licence et jusqu'à deux ans pour les titulaires d'une master ou d'un doctorat.

Contrairement à la plupart des autres pays, le Royaume-Uni a activement dissuadé les diplômés internationaux des pays non membres de l'EEE d'entrer sur son marché du travail à la fin de leurs études. L'accès à l'emploi en fin d'études (niveau 1 du système à points) a été fermé en 2012, tandis que l'accès à un emploi parrainé de niveau universitaire par le biais du niveau 2 a été maintenu. Toutefois, revenant partiellement sur leur décision, les autorités britanniques ont annoncé en décembre 2012 que les doctorants internationaux pourraient rester au Royaume-Uni à la fin de leurs études et chercher du travail pendant une durée limitée.

Immigration irrégulière

L'immigration irrégulière continue de préoccuper les décideurs politiques

Dans le contexte de la crise économique et de la limitation progressive des moyens d'entrée légale, les pays ont conscience que leurs frontières subissent la pression croissante des immigrés clandestins. Dans le même temps, ils font face à des problèmes humanitaires puisqu'ils doivent gérer un nombre souvent considérable d'immigrés en situation irrégulière sur leurs marchés du travail et dans leurs sociétés. Les immigrés en situation irrégulière sont la cible principale des mesures récentes censées s'attaquer à la fois aux causes et aux conséquences de ce phénomène. Pour les pays voisins de la Syrie, la situation dans ce pays représente un défi majeur. Le nombre accru de traversées illégales de la frontière avec la Turquie a entraîné le renforcement des contrôles dans cette zone, tandis que la Bulgarie et la Turquie ont mis en place des patrouilles de contrôle conjointes au niveau de leur frontière commune.

Plusieurs pays ont pris de nouvelles mesures répressives ou ont renforcé les mesures existantes pour sévir contre les nombreux intermédiaires du trafic et de la traite des êtres humains. Depuis juin 2011, le Canada cible les consultants et autres représentants peu scrupuleux de l'immigration qui cherchent à escroquer et à persécuter les migrants. Le Canada a également pris des mesures pour lutter contre la fraude au mariage et dissuader les individus d'utiliser des relations de convenance pour contourner les lois sur l'immigration. La Loi visant à protéger le système d'immigration au Canada, qui date de juin 2012, prévoit des mesures qui facilitent l'exercice de poursuites pénales à l'encontre des trafiquants de personnes, imposant des peines de prison minimales obligatoires aux passeurs condamnés, et tenant les propriétaires et exploitants de navires pour responsables de l'utilisation de leurs navires dans le cadre d'opérations illégales. Dans le même esprit, la Lituanie a pris de nouvelles mesures en 2012 contre les entreprises fictives et autres moyens frauduleux utilisés pour obtenir des visas ou permis de résidence.

La nouvelle stratégie de la République tchèque pour faire face à ce problème vise à prévenir l'exploitation des victimes sur le lieu de travail et à élaborer des instruments

juridiques appropriés pour combattre les activités criminelles, mais aussi à identifier les groupes les plus vulnérables et à former les professionnels qui travaillent au contact des victimes. La nouvelle législation adoptée au Luxembourg en 2012 est conçue pour lutter contre la traite des migrants et contient de nouvelles propositions ciblées contre les employeurs d'immigrés en situation irrégulière. Les transporteurs font également l'objet d'un examen approfondi. Les compagnies aériennes qui effectuent des vols commerciaux vers la Nouvelle-Zélande sont depuis 2012 tenues de payer une contravention en cas de non-respect de certaines obligations relatives à l'immigration, tandis que la Roumanie concentre ses efforts sur la lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic d'êtres humains dans les transports ferroviaires et les zones touristiques.

En revanche, Israël a axé son action sur les immigrés en situation irrégulière plutôt que sur les employeurs. Une nouvelle unité a été créée pour examiner le statut juridique des travailleurs étrangers, placer en rétention les personnes présentes illégalement sur le territoire ou dont la présence n'est pas conforme aux modalités de leur permis de séjour et, le cas échéant, les expulser du pays. Israël a également pris des mesures contre les infiltrations illégales au sud du pays en accélérant les travaux de construction d'un mur à la frontière israélo-égyptienne, et a développé des installations de rétention.

Les Pays-Bas, la France et la Fédération de Russie ont concentré leurs efforts sur la criminalité liée à ces pratiques. En 2011, les Pays-Bas ont annoncé que les individus coupables de pratiquer la traite d'êtres humains ou de fournir du travail aux immigrés en situation irrégulière seraient poursuivis pour ces infractions. La France a renforcé sa législation sur la clandestinité et multiplié les motifs d'expulsion. La durée de rétention avant l'expulsion est passée de 32 à 45 jours, les 30 premiers jours étant prévus pour les départs volontaires éventuels, sauf dans les cas où la personne concernée risque de ne pas partir. L'ordre d'expulsion peut également s'accompagner d'une interdiction de retour sur le territoire français pendant deux à cinq ans. Au cours de l'été 2012, la Fédération de Russie a présenté un projet de loi prévoyant des peines plus lourdes (y compris au pénal) pour les traversées illégales de la frontière nationale et/ou l'organisation de passages clandestins. La peine de prison encourue pour de telles infractions est passée de deux à cinq ans, mais elle peut dans certaines circonstances être comprise entre cinq et dix ans.

Des informations plus précises sont utilisées pour lutter contre l'immigration clandestine

La collecte et l'utilisation d'informations biométriques se développent, parallèlement au renforcement de la coopération entre les pays. L'Irlande et le Royaume-Uni ont signé un accord conjoint qui consolide la *Common Travel Area*, et ont décidé d'échanger certaines informations telles que les empreintes digitales biométriques et les renseignements biographiques, en particulier concernant les ressortissants de pays « à risque élevé », dans le cadre de la procédure de délivrance des visas. En octobre 2011, la Suisse a rejoint le Système d'information sur les visas Schengen, ajoutant les renseignements biométriques à ses fichiers existant sur les individus.

La Nouvelle-Zélande a également adopté en octobre 2011 des dispositions générales sur la biométrique dans le cadre de la délivrance des visas. Ces dispositions permettent la prise et le stockage de photographies biométriques du visage, l'échange avec les pays partenaires de données biométriques relatives au visage et aux empreintes digitales des délinquants expulsés, et la collecte et l'utilisation des empreintes digitales des réfugiés soumis à quota et des ressortissants étrangers suspectés de violer ou d'avoir l'intention de violer les lois relatives à l'immigration. En renforçant ses mesures contre l'immigration

irrégulière en septembre 2012, la Nouvelle-Zélande a mis en place des dispositions autorisant l'inspection des dossiers des établissements d'éducation ; la perquisition de zones spécifiques dans les ports et aéroports ; les perquisitions dans le cadre d'une expulsion ; la possibilité de placements en rétention ; et la collecte d'informations biométriques sur les individus sous le coup d'une mesure d'expulsion ou dont l'entrée sur le territoire est refusée, dans le but d'organiser leur départ. Le programme d'action finlandais sur quatre ans (2012-15) contre l'immigration irrégulière repose sur la coopération entre les différents ministères et autorités et sur l'action préventive aux frontières et dans les missions finlandaises à l'étranger. La Finlande a également emboîté le pas à d'autres pays en mettant en place des cartes de résidences biométriques censées prévenir et combattre l'immigration et la résidence illégales en créant un lien fiable entre le permis de résidence et son titulaire. Désormais, seul le demandeur en personne peut solliciter un permis de résidence, ses empreintes digitales étant stockées dans une base de données nationale.

D'autres pays ont signé des accords transfrontaliers officiels relatifs à l'échange d'informations. Un plan d'action Canada-États-Unis, lancé en décembre 2011, renforce les contrôles d'identité des visiteurs, la vérification des renseignements sur les visiteurs préalablement à leur arrivée en Amérique du Nord, et la gestion des flux de personnes de part et d'autre de la frontière commune.

En Irlande, le premier programme officiel d'exemption de visa a été annoncé en mai 2011 en tant que projet pilote, et sa mise en œuvre a été prolongée en mars 2012 de quatre ans. Il vise à autoriser l'entrée sans visa en Irlande pour certaines catégories de personnes possédant un visa britannique en cours de validité et ressortissantes de l'un des pays participant au programme. Les deux pays sont également convenus de collaborer en partageant des informations sur la prévention de la traite des êtres humains. L'Irlande et le Nigéria ont également décidé de coopérer dans la lutte contre ce fléau. En 2011-12, la Hongrie a signé des accords bilatéraux sur la réadmission des personnes résidant illégalement en Hongrie avec plusieurs pays des Balkans, la Fédération de Russie et la Géorgie. En février 2011, la Turquie et l'Union européenne ont conclu un accord de réadmission. En décembre 2011, la Roumanie et la Fédération de Russie ont élaboré un protocole de réadmission pour le retour commun des immigrés en situation irrégulière.

Les pays adoptent des politiques permettant un traitement plus humain des immigrés en situation irrégulière

Ces dernières années, la plupart des programmes de régularisation ont concerné des cas individuels ou de petits groupes d'individus, par exemple, en éliminant l'arriéré des demandes. Cette dernière tendance se poursuit. En 2011, la Pologne a lancé une troisième vague de régularisation des étrangers séjournant illégalement sur son territoire. Une loi grecque de janvier 2011 donne la possibilité aux immigrés illégaux de régulariser leur situation, ainsi qu'aux demandeurs d'asile déboutés en mesure de prouver qu'ils ont vécu en Grèce au cours des 12 dernières années. Les individus qui obtiennent un permis de séjour en vertu de cette nouvelle loi, initialement pour un ou deux ans, ont le droit de travailler en tant que salariés ou en tant que travailleurs indépendants s'ils ont été titulaires dans le passé d'un permis de séjour au titre du travail indépendant. En outre, les immigrés en situation irrégulière qu'il est impossible d'expulser, soit pour des raisons de santé soit parce que leur identité ne peut être établie, reçoivent un permis de séjour

provisoire de six mois renouvelables. Pendant la période d'attente, l'État grec est tenu de fournir aux personnes concernées un logement décent et de leur garantir des conditions de vie dignes, ou bien de les autoriser à travailler.

En Pologne, une procédure de régularisation a été entreprise en janvier 2012 pour certains groupes d'étrangers en situation irrégulière. Plus de 9 500 demandes ont été déposées au cours de la première moitié de 2012. À la fin de l'année, 40 % d'entre elles avaient été examinées par les autorités locales en première instance (« *voivodship governors* »). Près de 3 000 permis ont été accordés et plus de 900 demandes refusées.

Même si aucune régularisation n'a eu lieu aux États-Unis depuis 1986, le gouvernement Obama a pris des mesures administratives qui prévoient, entre autres, de suspendre provisoirement l'expulsion des jeunes immigrés en situation irrégulière. Diverses conditions s'appliquent, parmi lesquelles : l'individu doit être entré aux États-Unis avant l'âge de 16 ans ; il doit avoir résidé aux États-Unis de manière continue pendant au moins cinq ans ; il suit une scolarité ou être diplômé de l'enseignement secondaire ; il a obtenu un certificat de connaissances générales (*General Education Development Certificate*) ; il est un ancien combattant ayant obtenu une libération honorable des Garde-côtes ou des Forces armées des États-Unis ; il ne doit pas avoir été condamné pour une infraction ; il ne doit pas représenter une menace pour la sûreté nationale ou la sécurité de la population ; il ne doit pas avoir plus de 30 ans. Les individus qui satisfont à ces critères ne peuvent pas être expulsés pendant une période de deux ans renouvelable, et peuvent demander un permis de travail.

Trois pays ont pris des mesures visant à encourager le départ des immigrés illégaux, mais avec des circonstances atténuantes envers les plus vulnérables. Depuis 2011, les immigrés en situation irrégulière qui quittent volontairement l'Italie ont la garantie de recevoir une aide personnalisée et de bénéficier de l'organisation de leur voyage retour, ce à quoi s'ajoutent une indemnité de réinstallation initiale, versée avant le départ, et une assistance relative à l'accueil et à l'orientation sur le marché du travail dès leur retour. Les Pays-Bas ont pris des mesures afin de réduire l'attractivité du séjour illégal sur leur territoire, en prévoyant de sanctionner cette infraction par une amende ou un placement en rétention. Cependant, l'assistance aux personnes en situation irrégulière n'est pas interdite, de sorte que les églises et les organisations caritatives continuent d'aider les étrangers en situation irrégulière ayant épuisé toutes les options légales. Suite aux restrictions budgétaires, l'Espagne a mis un terme au droit des immigrés en situation irrégulière de plus de 18 ans d'accéder gratuitement aux services de santé de base, lesquels restent disponibles aux personnes se trouvant dans une situation d'urgence, comme les femmes enceintes et parturientes.

Immigration familiale

Depuis une dizaine d'années, voire davantage, les pays ont tendance à accorder moins d'attention au regroupement familial, à la formation des familles, et aux membres de la famille des autres catégories d'immigrants qu'à l'immigration économique et à l'asile. En Europe, cette situation s'explique en partie par la législation relative aux droits de l'homme qui limite dans une certaine mesure les restrictions imposées par les autorités grâce à ses dispositions protégeant le droit à une vie de famille. Étant donné que les autorités s'intéressent de plus en plus à l'intégration des immigrés, le regroupement familial fait depuis quelques années l'objet d'un examen plus rigoureux, et l'entrée des familles sur le territoire national est en général soumis à de plus grandes restrictions.

Les politiques d'immigration familiale ne cessent de devenir globalement plus restrictives, mais des exceptions existent

Ces dernières années, les politiques publiques ont eu tendance à limiter l'immigration familiale ou à dissuader les individus souhaitant émigrer avec leur famille, en augmentant les critères de revenu pour le regroupement familial et en mettant en place divers tests, notamment linguistiques, pour les membres de la famille. De telles mesures restrictives à l'égard de l'immigration familiale créent des tensions : d'une part, des pressions sont exercées pour que soient respectés les engagements pris par de nombreux pays eu égard aux droits de l'homme ; d'autre part, des préoccupations existent quant à la capacité des immigrés à s'intégrer et à s'installer dans le pays d'accueil, mais aussi à en parler la ou les langues officielles. Parallèlement, toutefois, d'autres pays ont eu tendance à adopter une approche plus libérale. Le Canada, par exemple, a globalement pris des mesures plus restrictives concernant le parrainage des membres de la famille, mais afin de gérer l'arriéré considérable et les longues périodes d'attente dans la catégorie du regroupement familial, il a augmenté de plus de 60 % le nombre de parents et grands-parents parrainés admis en 2012, et a lancé un « super visa » pour parents et grands-parents, qui permet à ces derniers de rendre visite à leur famille au Canada pendant une période plus longue.

Divers moyens ont été utilisés pour durcir les conditions applicables à la formation des familles et au regroupement familial, notamment des conditions plus rigoureuses imposées aux parrains, de nouvelles restrictions relatives au séjour et à l'entretien des migrants, et des actions de prévention contre les fraudes.

Le Canada, le Danemark et le Royaume-Uni ont pris des mesures restrictives concernant le parrainage par des membres de la famille dans le pays d'accueil. La nouvelle stratégie britannique en matière d'immigration familiale, en vigueur depuis juillet 2012, vise à réduire au minimum l'immigration familiale en vue de réaliser l'objectif global des pouvoirs publics de faire baisser la migration nette totale. La portée de la stratégie du Royaume-Uni est vaste ; elle exige que les immigrés remplissent un grand nombre de conditions, à savoir : si le lien familial est avéré, si le parrain peut financièrement subvenir aux besoins de son partenaire et des éventuelles personnes à charge ; et si le partenaire est en mesure de s'intégrer dans la société britannique. De nouveaux critères financiers fixent le seuil minimal du revenu annuel brut à 17 600 GBP pour un individu parrainant l'installation au Royaume-Uni d'un partenaire ressortissant d'un pays non membre de l'EEE. En outre, à compter d'octobre 2013, tous les candidats seront tenus, sauf dérogation, de réussir le test « Vivre au Royaume-Uni » et de présenter un certificat de langue anglaise (compréhension et expression). Les mesures visant à durcir les contrôles et à éliminer les fraudes portent également sur les mariages forcés, les mariages blancs et l'expulsion des délinquants. Par exemple, la période probatoire minimale pour un partenaire ressortissant d'un pays non membre de l'EEE sera de cinq ans au lieu de deux. Enfin, de nouvelles mesures rigoureuses relatives aux membres âgés de la famille des citoyens étrangers ou des époux/partenaires étrangers de citoyens britanniques rendent très difficile tout regroupement familial.

Les modifications de la réglementation en vigueur au Canada depuis novembre 2011 renforcent l'interdiction du parrainage familial pour les individus ayant été condamnés pour certaines infractions. Depuis mars 2012, de nouvelles modifications interdisent aux nouveaux résidents permanents parrainés en tant que conjoint, concubin ou partenaire en union libre d'abandonner leur conjoint immédiatement après avoir obtenu la qualité de résident permanent, puis de chercher à parrainer un autre conjoint ou partenaire. Les mesures sont censées dissuader les individus ayant entamé une nouvelle relation d'utiliser

leur relation précédente pour obtenir rapidement un visa d'entrée au Canada en tant que résident permanent, alors qu'ils n'ont aucune intention de s'installer avec leur parrain.

De nouvelles règles sont entrées en vigueur au Danemark en mai 2012 ; elles abrogent l'ancien système à points et suppriment les taxes applicables à toute demande de regroupement familial, les remplaçant par un ensemble de règles strictes. Les ressortissants étrangers peuvent obtenir un permis de séjour au Danemark si leur conjoint, leur concubin ou leur partenaire en union libre réside déjà au Danemark. Les deux individus doivent être âgés d'au moins 24 ans, et l'attachement combiné du couple au Danemark doit être plus grand que pour n'importe quel autre pays. Le candidat doit réussir un nouveau test de langue danoise dans un délai de six mois après l'obtention de son permis de séjour. Des critères d'autosuffisance, de logement et de sécurité financière s'appliquent. D'autres conditions concernent la qualité de résident du conjoint au Danemark. Le mariage ou l'union doit également être reconnu(e) dans le droit danois. Les autres immigrants doivent satisfaire à des conditions rigoureuses pour avoir droit à un permis de résidence permanente : être âgé de 18 ans au moins ; avoir déjà vécu légalement au Danemark pendant au moins cinq ans ; ne pas avoir de casier judiciaire ; avoir réussi le test de langue danoise ; et avoir occupé un emploi régulier à plein temps et/ou suivi un programme éducatif au Danemark pendant au moins trois ans au cours des cinq années de résidence.

La France, les Pays-Bas et la Suède ont ciblé les fausses relations établies aux fins d'obtenir un permis de séjour. La France pénalise désormais le « mariage gris », par le biais duquel un résident étranger tente délibérément de tromper les autorités, en refusant de renouveler son permis de séjour. Les Pays-Bas ont pris des mesures en septembre 2011 pour limiter le regroupement familial à la formation de famille au noyau familial, défini comme deux partenaires mariés ou liés par une union officielle, avec leurs enfants mineurs. Ils ont instauré une période d'attente d'un an pour les individus souhaitant faire venir leur partenaire, période au cours de laquelle le partenaire est censé se préparer à s'intégrer avant d'entrer aux Pays-Bas. Enfin, le délai requis pour être en droit d'obtenir un permis de séjour indépendant continu est passé de trois à cinq ans afin de prévenir les « mariages blancs ». La Suède a durci ses règles relatives à la preuve de l'identité dans le cadre des demandes de permis de résidence fondées sur les liens familiaux. Cependant, vu les difficultés rencontrées par certains demandeurs en raison de l'état des choses dans leur pays d'origine, une nouvelle décision de février 2012 permet de déroger dans certains cas aux critères rigoureux relatifs à l'identité, par exemple lorsque le demandeur peut apporter la preuve d'une identité probable, situation qui s'applique largement aux familles venant de Somalie.

En Nouvelle-Zélande, les mesures récentes applicables à la résidence familiale, adoptées en juillet 2012, prévoient une procédure en deux temps similaire à celle applicable aux immigrés qualifiés : elle réduit le délai administratif nécessaire à la gestion des demandes complètes, et exige une manifestation d'intérêt de la part des candidats, qui est enregistrée et susceptible d'être retenue si elle satisfait aux critères de sélection. Le nombre de demandes sélectionnées correspond au nombre d'approbations disponibles chaque année. Les candidats doivent satisfaire à des critères généraux notamment au regard de la langue anglaise, de la santé et de l'intégrité. Ils déposent ensuite leur candidature au titre de la catégorie 1 ou 2, en fonction de leurs ressources financières disponibles (ou de celles de leur parrain) ; le montant requis est passé à un chiffre deux fois supérieur au salaire médian. Les candidats de la catégorie 1 sont les premiers à être sélectionnés. La catégorie des fratries et des enfants majeurs a été clôturée parce qu'elle ne générait pas assez de retombées économiques pour la Nouvelle-Zélande.

Par rapport à la plupart des nouvelles mesures relatives à la famille, les politiques adoptées en Autriche et en Hongrie en 2011 facilitent l'entrée de certains membres de la famille des immigrés, ou leur donnent accès au marché du travail. La mise en place du système à points (carte rouge-blanc-rouge) en Autriche en 2011 a entraîné des modifications mineures en matière d'immigration familiale. Désormais, les quotas de regroupement familial ne s'appliquent plus qu'aux ressortissants de pays non membres de l'UE/EEE qui résident en Autriche sur la base d'un quota. Les membres de la famille qui entrent sur le territoire autrichien par le biais du système à points ne sont plus soumis à quota. Auparavant en Hongrie, les membres de la famille ou les partenaires des immigrés devaient passer un test du marché du travail avant de pouvoir occuper un emploi. Aujourd'hui, après un an de résidence légale en Hongrie, ils relèvent des mêmes règles d'autorisation d'emploi que leurs parrains et peuvent donc accéder au marché du travail.

Asile

Il y a dix ans, le débat sur l'immigration était dominé par la question des demandeurs d'asile et des demandes d'asile non fondées. L'asile a depuis reculé dans la liste des priorités des États membres, peut-être parce le nombre de demandes a diminué, que les pays sont plus nombreux à partager cette charge et que la coopération aux frontières s'est renforcée. L'une des principales difficultés aujourd'hui pour un certain nombre de pays consiste à gérer l'arriéré des demandes d'asile accumulé depuis des années. Les pays prennent des mesures énergiques pour réduire ces retards, mais la question de savoir si le niveau des ressources est suffisant ou non reste pertinente.

Les politiques humanitaires sont en cours de rationalisation et la tendance générale est la dissuasion

Depuis quelques années, les politiques d'asile n'ont en général pas suscité l'attention des pouvoirs publics, sauf dans certaines régions et certaines circonstances. Cette situation semble évoluer. Un nombre accru de pays prennent des mesures pour dissuader les demandeurs d'asile d'entrer sur leur territoire et/ou pour accélérer leur départ ultérieur, ou créent de meilleures conditions d'accueil pendant l'examen des demandes. Bien souvent, les deux vont de pair.

L'Australie en est un bon exemple. En 2011 et 2012, elle a annoncé un certain nombre de mesures visant à aider les demandeurs d'asile arrivant illégalement sur son territoire par la mer. Les individus considérés sans risque à la suite de vérifications initiales relatives à la santé, la sécurité et l'identité peuvent bénéficier d'un hébergement associatif pendant que leurs demandes d'asile sont étudiées. Les individus qui obtiennent un visa temporaire ont le droit de travailler et peuvent accéder aux services de soin de santé nécessaires. Dans le même temps, les autorités ont pris des mesures pour dissuader les demandeurs d'asile qui risquent leur vie à bord d'embarcations dangereuses de venir en Australie, et ont créé un comité indépendant chargé de formuler des recommandations pour agir. Outre des travaux de coopération avec l'Indonésie et la Malaisie afin de mettre au point un mécanisme régional de gestion, les recommandations formulées incluent : l'application d'un principe de « zéro avantage » pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun intérêt à contourner les règles d'immigration légale ; la modification des modalités du regroupement familial pour les demandeurs d'asile qui arrivent clandestinement en Australie ; l'augmentation à 20 000 du nombre de places disponibles dans le cadre du programme humanitaire ; et le renforcement des capacités régionales de traitement des demandes via le rétablissement

des services à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Seules les deux dernières recommandations ont jusqu'à présent été mises en œuvre.

La Hongrie et l'Autriche ont globalement durci le cadre juridique régissant l'octroi des permis de résidence aux demandeurs d'asile déboutés. En 2011, les modifications législatives en Hongrie ont visé à accélérer et à rationaliser les procédures d'asile, mais aussi à déceler les demandes non fondées à un stade plus précoce. Le droit de séjourner en Hongrie a été limité au délai nécessaire pour l'examen des premières demandes d'asile, dans le but d'accélérer l'expulsion des individus séjournant illégalement sur le territoire et ne bénéficiant pas d'une protection internationale. En Autriche, depuis juillet 2011, une restriction de mobilité interdit aux nouveaux arrivants de se déplacer pendant une semaine en dehors du centre d'accueil des demandeurs d'asile. Toutefois, les demandeurs déboutés bénéficient automatiquement d'un service de conseil et d'assistance juridiques pour déterminer les prochaines démarches à effectuer.

La France et la Norvège ont pris des mesures contre les irrégularités dans les procédures d'asile, tandis que la Finlande encourage les retours volontaires. Afin de prévenir les fraudes, une nouvelle règle en France prévoit que la demande d'asile soit rejetée s'il s'avère que le demandeur a déposé plusieurs demandes sous différentes identités. Pour empêcher que les demandeurs d'asile délinquants reviennent en Norvège après avoir été expulsés, les autorités norvégiennes ont mis en œuvre de nouvelles instructions afin de pouvoir déroger à la procédure Dublin pour cette catégorie d'individus. En vertu des modifications de la législation qui devraient être soumises au parlement en 2013, la Finlande encourage le retour dans leur pays d'origine ou dans un autre pays de résidence permanente des ressortissants de pays non membres de l'UE/EEE dont les demandes d'asile ont été rejetées ou annulées.

Sept pays ont mis en place des réformes facilitant les conditions de séjour des demandeurs d'asile pendant l'examen de leur dossier ; elles concernent également les individus qui obtiennent le statut de réfugiés. Ces réformes portent en général sur l'accès au marché du travail et les permis de résidence. Le Danemark prévoit de mettre en œuvre une loi, adoptée en septembre 2012, qui permettra aux demandeurs d'asile de travailler et vivre en dehors des centres de réfugiés au bout d'un délai de six mois, à la condition qu'ils coopèrent avec les autorités. Le but est d'améliorer les possibilités d'intégration si l'asile leur est accordé ultérieurement et de promouvoir le retour volontaire des demandeurs déboutés. Un service de conseil relatif au retour est mis à la disposition des demandeurs d'asile déboutés, ainsi qu'une aide financière pour les départs volontaires et une prolongation du délai accordé pour quitter le Danemark afin d'accorder davantage de temps pour l'organisation du départ.

La première loi relative aux demandeurs d'asile est entrée en vigueur au Chili en 2011. Elle officialise les procédures à suivre et instaure les principes fondamentaux de protection. Les individus dont les demandes sont officiellement reconnues reçoivent un permis de séjour provisoire d'une durée de huit mois, renouvelable pour la même période si leur dossier n'a pas encore été traité. Ce visa expire au moment de la conclusion du dossier, et si la décision est positive, un permis de résidence permanente est délivré. En janvier 2011, la Loi relative aux réfugiés et à la protection complémentaire a été adoptée au Mexique. Elleharmonise le droit mexicain avec la Convention des Nations Unies de 1951. La Bulgarie a modifié sa législation pour permettre aux réfugiés d'obtenir le statut de résident de longue durée, aux mêmes conditions que pour les ressortissants des pays non membres

de l'UE/EEE, après cinq années de résidence. En juin 2012, le Luxembourg a mis en place des conditions et des procédures pour l'octroi d'une aide sociale aux demandeurs d'asile. Une nouvelle loi relative à la gestion des demandes d'asile a été votée au parlement grec en janvier 2011, mais elle n'est encore pleinement mise en œuvre, même si plusieurs centres d'accueil ont été créés.

Trois pays ont étudié la question de la vulnérabilité. La Finlande et la Hongrie ont pris des mesures relatives aux demandeurs d'asile mineurs non accompagnés. Une nouvelle législation, qui est entrée en vigueur en Finlande en septembre 2011, interdit la rétention des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés, alors qu'en Hongrie ces derniers sont placés dans des centres de protection infantile. La Lituanie a précisé dans la législation sa définition d'une personne vulnérable, les modifications étant entrées en vigueur en février 2012. La même loi prévoit une aide sociale pour les individus ayant reçu une protection subsidiaire dans le pays.

Plusieurs pays ont rationalisé leurs systèmes afin d'accélérer les procédures d'asile, de réduire la charge de travail et de pouvoir expulser plus rapidement les demandeurs déboutés. En février 2011, les Pays-Bas ont annoncé un certain nombre de modifications à mettre en œuvre sur deux ans en vue de simplifier le système. Par exemple, les demandes d'asile et celles fondées sur des raisons humanitaires seront évaluées simultanément dans le cadre de la demande d'asile initiale, et la mesure de protection applicable à certains groupes sera supprimée. La plupart des propositions sont restrictives. Les demandes de permis de résidence ordinaires (par exemple, emploi, regroupement familial ou études) doivent être soumises à l'étranger afin d'empêcher que les demandeurs d'asile n'entament une procédure ordinaire de résidence si leur demande d'asile est rejetée. La charge de la preuve incombera au demandeur, qui doit être en mesure de prouver qu'il a besoin d'une protection, notamment quand il n'y a aucun document de voyage disponible. Les demandes renouvelées une ou plusieurs fois doivent contenir des éléments nouveaux, et la possibilité d'une aide juridique est moindre si l'issue est négative. Les membres de la famille d'un demandeur d'asile qui le rejoignent n'obtiendront plus l'asile automatiquement, mais seront considérés comme des immigrants ordinaires.

En septembre 2012, une modification majeure de la législation existante relative à l'asile est entrée en vigueur en Suisse. Il n'est plus possible de soumettre une demande d'asile auprès d'une agence représentant la Suisse à l'étranger ; cette impossibilité concerne également les individus alléguant avoir subi un préjudice, ainsi que les objecteurs de conscience et les déserteurs considérés comme des réfugiés. Toutefois, si le fait d'être un objecteur de conscience ou un déserteur risque d'entraîner une sanction exagérément sévère fondée sur l'origine ethnique, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social particulier ou l'adhésion à certaines opinions politiques, alors le droit d'asile en Suisse pourra être garanti. Depuis l'été 2012, le traitement des demandes d'asile émanant de « pays européens sûrs » s'est accéléré et les décisions sont rendues plus rapidement, habituellement dans un délai de 48 heures après le premier entretien.

Une nouvelle loi relative aux réfugiés entrera en vigueur en Corée en juillet 2013. Elle simplifiera les procédures de recours, permettra de déposer des demandes dans le port d'entrée, garantira au demandeur le droit de recevoir l'aide d'un avocat, raccourcira à six mois la durée maximale pour déterminer le statut de réfugié, autorisera la réinstallation d'un réfugié en dehors du territoire de la Corée, et assurera aux individus ayant obtenu l'asile une sécurité sociale et économique accrue.

Les effets du « Printemps arabe » continuent de se faire sentir

Pour faire face à l'afflux exceptionnel de ressortissants des pays touchés par des événements en relation avec le « Printemps arabe » (notamment depuis la Tunisie et la Libye), l'Italie a pris une série de mesures coordonnées.

Une situation d'urgence humanitaire a été déclarée en février 2011 par les autorités italiennes, qui ont élaboré un plan d'accueil des migrants censé prêter assistance à 50 000 personnes. En avril 2011, les autorités ont décidé d'accorder des permis de résidence pour raisons humanitaires, valables six mois et assortis de droits en matière d'emploi, à tous les citoyens des pays d'Afrique du Nord venus en Italie depuis le début de l'année. Cette décision concernait presque exclusivement les immigrants de Tunisie, tandis que les personnes fuyant le conflit interne en Libye n'ont pas obtenu de protection humanitaire ou provisoire immédiate, mais ont dû soumettre des demandes de protection internationale. En juin 2011, toutefois, un mémoranduma été signé par l'Italie et le Conseil national de transition libyen, dans lequel les parties ont confirmé leur engagement à cogérer le phénomène migratoire, y compris en mettant en place des contrôles plus rigoureux au départ.

Émigration et retour

Les politiques relatives aux diasporas continuent d'attirer l'attention, particulièrement pour les émigrants qualifiés

Malgré la crise économique, quelques pays continuent de chercher des solutions pour encourager leur diaspora qualifiée à rentrer. En 2011, Israël a proposé à ses chercheurs à l'étranger des incitations au retour, notamment des avantages analogues à ceux accordés aux nouveaux chercheurs immigrants. Face à l'émigration croissante de ses jeunes travailleurs (âgés de moins de 40 ans), l'Italie cherche à les attirer de nouveau. Ceux qui rentrent en Italie après avoir passé au moins trois ans à l'étranger bénéficient d'avantages fiscaux s'ils restent en Italie pendant au moins cinq ans. Même si l'un des principaux objectifs de la nouvelle stratégie migratoire en Bulgarie est d'encourager le retour des Bulgares installés à l'étranger, les autorités mettent de moins en moins l'accent sur ce point, compte tenu de la crise économique que traverse le pays.

La Lituanie a adopté en 2011 une nouvelle approche à l'égard de ses ressortissants émigrés. Même si, comme en Bulgarie, la stratégie de promotion de leur retour reste en vigueur, le groupe cible a été élargi pour inclure les citoyens n'ayant aucune intention de revenir en Lituanie, ainsi que les individus d'origine lituanienne ou ayant d'autres liens avec ce pays. Le but est d'encourager les émigrés à conserver leur identité nationale et à participer à la vie politique, économique et culturelle de la Lituanie. Cette stratégie incite les Lituaniens à rentrer chez eux et à transformer la fuite des cerveaux en un échange de cerveaux, en associant les émigrés au partage et à la diffusion de l'information.

Notes

1. Une part importante de l'immigration de travail en Corée a été reclassée dans la catégorie de l'immigration temporaire dans les données pour ce pays ; même si ces flux ont souvent tendance à s'inscrire dans la durée (cinq ans voire davantage), les travailleurs n'ont pas droit au regroupement familial et ne peuvent pas changer d'employeur. Leur installation n'est en principe pas autorisée.
2. D'après les définitions de l'OCDE relatives à l'immigration permanente, les demandeurs d'asile apparaissent dans les statistiques en tant qu'immigrés permanents uniquement s'ils sont reconnus en tant que réfugiés ou s'ils sont autorisés à s'installer, ce qui ne se produit pas forcément durant l'année de leur arrivée dans le pays.

3. Les trois premiers ont quoiqu'il en soit été beaucoup moins touchés par la crise économique que de nombreux autres pays.
4. Les statistiques du tableau 1.3 se fondent sur des données nationales et ne sont donc pas totalement comparables entre les pays. Elles diffèrent notamment dans la mesure où elles concernent les départs d'individus ayant séjourné dans les pays indiqués sur de courtes périodes. Les totaux sont calculés sur des pays qui utilisent différentes méthodes de calcul des départs, et devraient donc être considérés comme purement indicatifs.
5. Les transferts intra-entreprises n'apparaissent pas tous comme des migrations temporaires de travail. Dans certains pays, les travailleurs détachés pour des missions de longue durée obtiennent des permis qui sont indéfiniment renouvelables, et sont donc classés dans la catégorie des immigrés permanents.
6. Les réfugiés réinstallés sont des individus qui se trouvent dans l'incapacité de rentrer dans leur pays et qui bénéficient d'une assistance pour se déplacer dans un pays tiers sûr. Ils vivent souvent dans des camps de réfugiés dans des pays voisins du leur. Les pays peuvent choisir de réinstaller ces individus, mais il n'existe aucun traité ni aucun engagement contraignant en la matière.
7. Les ratios « nombre total de permis étudiants en cours de validité sur nombre de permis accordés dans l'année », qui donnent une indication approximative de la durée moyenne des études des étudiants qui partent, ont tendance à indiquer des valeurs comprises entre un et deux ans, ce qui paraît peu par rapport à la durée habituelle d'un programme d'études sanctionné par une licence. Cela peut vouloir dire que les programmes auxquels ils sont inscrits sont des programmes courts ou que de nombreux étudiants internationaux arrêtent leurs études avant la fin. Les systèmes de données sur les visas d'étudiant ne comportent normalement pas de renseignements sur la réussite d'un programme d'études par un étudiant.
8. 90 % de la baisse en 2008 a concerné les étudiants des pays de l'OCDE, tandis que la reprise est imputable à hauteur de 60 % à ce même groupe.
9. Ces chiffres excluent la République slovaque et la Turquie, pour lesquelles aucune donnée sur les personnes nées à l'étranger n'était disponible.
10. « D'origine immigrée » signifie soit immigré soit descendant d'immigré.
11. En Corée et en Espagne, des listes d' « immigrés potentiels » sont compilées, en accord avec les Autorités compétentes des pays d'origine, et les employeurs pouvant y sélectionner des candidats.
12. Environ 15 % des immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE n'ont pas choisi l'une des réponses types ou n'ont pas répondu du tout à la question relative au principal motif de leur immigration dans le pays.
13. Les individus qui déclarent être des migrants de travail, mais qui ne possédaient pas d'emploi en arrivant, enregistrent des taux d'emploi très élevés, beaucoup plus proches de ceux des autres migrants de travail que de ceux des migrants familiaux ou des migrants pour raisons humanitaires.
14. Pour les pays européens, l'attention est concentrée ici sur les immigrés dits de « pays tiers », c'est-à-dire originaires de pays non membres de l'UE.
15. Dans ce cas, on ne sait pas si le migrant initial est venu pour travailler ou pour des raisons humanitaires, ni s'il est arrivé en tant qu'enfant ou en tant qu'adulte.
16. PISA est le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (*www.oecd.org/pisa/*).

Références

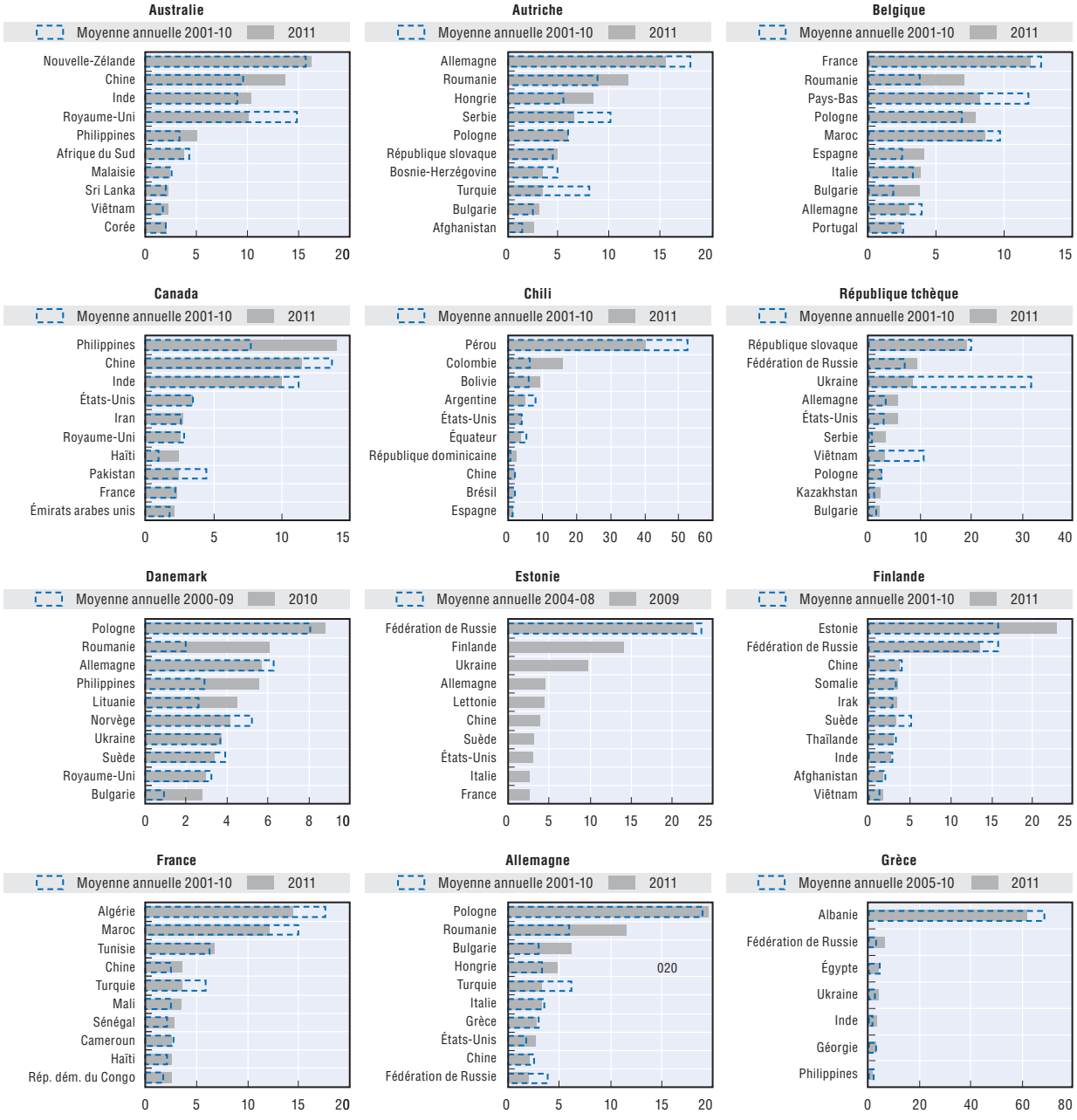
OCDE (2011), *Perspectives des migrations internationales*, Publications de l'OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-fr*.

OCDE (2012). *Untapped Skills: Realising the Potential of Immigrant Students*, Publications de l'OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264172470-en*.

ANNEXE 1.A1

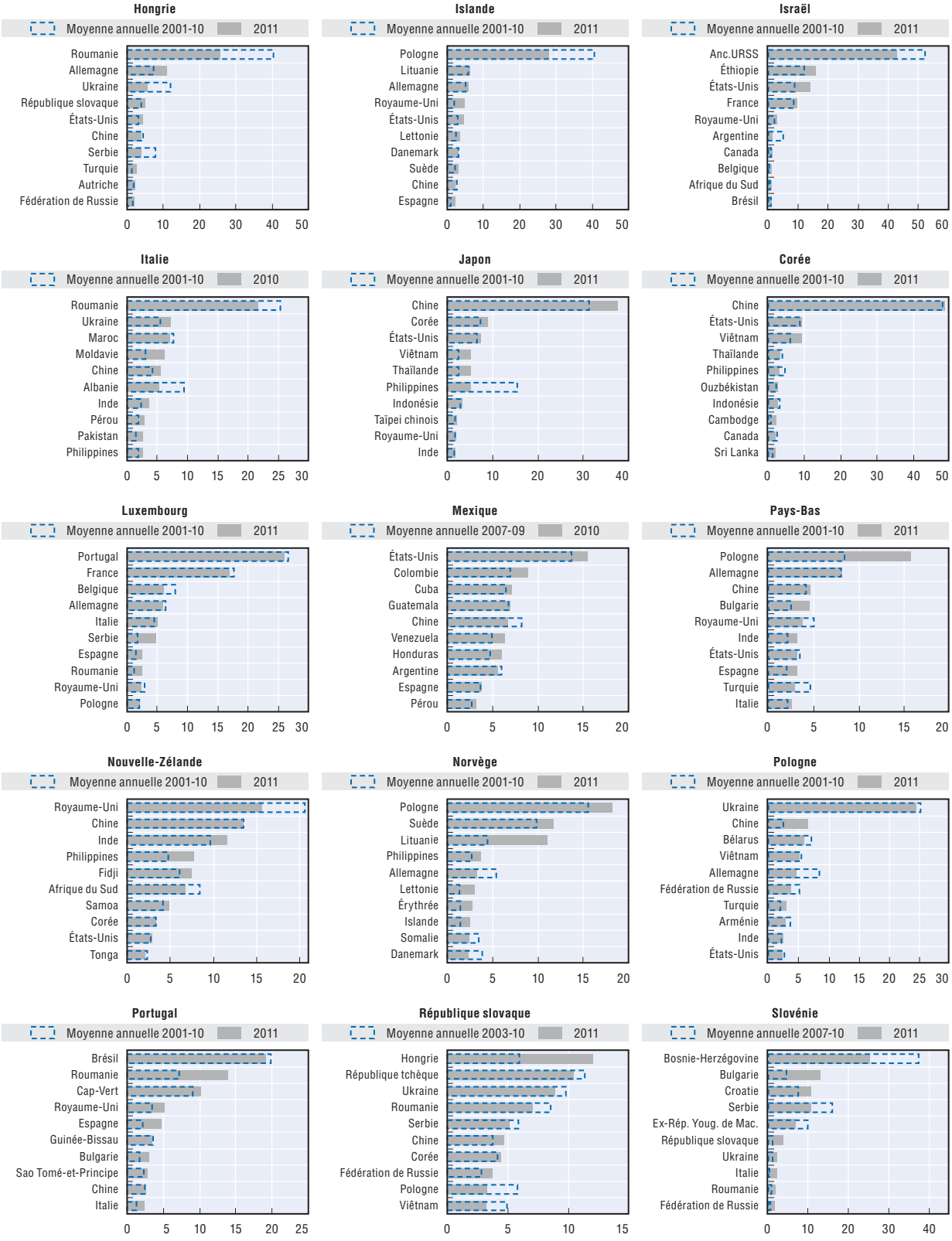
Graphique 1.A1.1. **Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, 2001-10 et 2011**

Dix principaux pays d'origine en 2011 en pourcentage des entrées



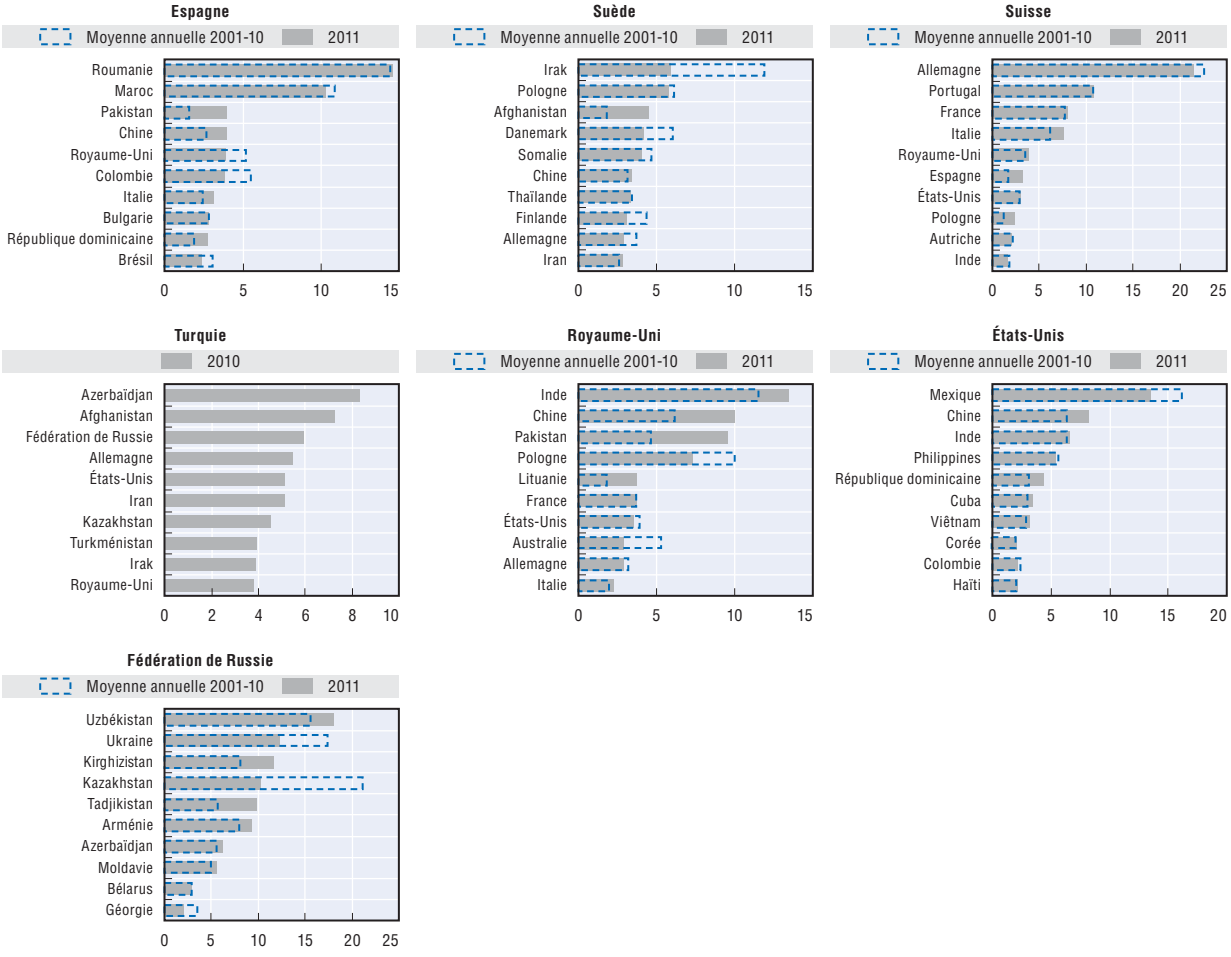
Graphique 1.A1.1. **Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, 2001-10 et 2011** (suite)

Dix principaux pays d'origine en 2011 en pourcentage des entrées



Graphique 1.A1.1. **Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, 2001-10 et 2011** (suite)

Dix principaux pays d'origine en 2011 en pourcentage des entrées



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830692

Chapitre 2

Évolution du marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

La première partie de ce chapitre présente une comparaison détaillée des situations sur le marché du travail des immigrés et des personnes nées dans le pays de résidence dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Il apparaît que les situations varient beaucoup au sein de la zone OCDE mais aussi d'un groupe de migrants à l'autre dans un pays donné, certains groupes rencontrant des difficultés particulières. L'impact éventuel des développements économiques récents sur les progrès réalisés par les immigrés au cours de la dernière décennie est ensuite discuté. La première partie se conclut par une section sur la représentation des immigrés dans les nouvelles embauches. La seconde partie présente les développements les plus récents en matière de politique d'intégration des immigrés dans les pays de l'OCDE. Sont soulignées l'importance des politiques d'intégration au niveau national ainsi que l'attention accrue portée à l'intégration des immigrés sur le marché du travail comme moyen d'améliorer les performances économiques et d'atténuer les tensions sociales.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Il semble que les effets de la crise économique sur l'économie mondiale ne se sont pas encore totalement estompés. La récession qui se poursuit en Europe et l'atonie de la croissance aux États-Unis ne laissent guère d'espoir quant à un redressement rapide des marchés du travail. Avec la crise économique récente et ses retombées négatives sur l'emploi dans de nombreux pays de l'OCDE, un nombre croissant d'individus sont marginalisés sur le marché du travail, en particulier les catégories de population les plus vulnérables. Parmi elles, les immigrés ont été durement touchés, souvent de manière plus marquée que les autochtones.

Ce chapitre analyse, dans un premier temps, l'évolution récente de la situation des immigrés sur le marché du travail, à la fois par rapport à la période qui a précédé la crise et par rapport aux travailleurs autochtones. La dégradation observée récemment dans certains pays a-t-elle annulé les progrès accomplis par les personnes nées à l'étranger ces dix dernières années ? Comment a évolué la situation relative des personnes nées à l'étranger sur les marchés du travail des pays qui ont été moins touchés, voire pas du tout, par la crise ? Comment évoluent les différentes catégories de migrants aujourd'hui ? Enfin, dans les pays de l'OCDE, quelle est la proportion d'immigrés dans les nouvelles embauches ? Voilà quelques unes des questions abordées dans ce chapitre, qui présentera, dans un deuxième temps, une synthèse des grandes tendances des politiques d'intégration dans la zone OCDE.

Principales conclusions

- La situation des migrants sur le marché du travail s'est détériorée ces quatre dernières années, tant en valeur absolue que par rapport aux autochtones. Le taux de chômage des personnes nées à l'étranger a augmenté de 5 points de pourcentage entre 2008 et 2012, contre une progression plus modeste de 3 points de pourcentage pour les autochtones. Dans toute la zone OCDE, la crise économique mondiale a creusé au sein de l'OCDE les écarts observés entre les résultats des migrants sur le marché du travail. La situation est particulièrement préoccupante en Espagne et en Grèce, les deux pays où le taux de chômage global a connu la plus forte hausse. À l'inverse, le taux de chômage a augmenté très peu, voire pas du tout en Australie, en Autriche, au Luxembourg, en Norvège et en Suisse entre 2008 et 2012, tandis qu'il a reculé en Allemagne pour les immigrés comme pour les autochtones, quoique de manière plus marquée pour les premiers.
- L'évolution récente de la conjoncture a pesé, dans une large mesure, sur les progrès accomplis par les migrants dans de nombreux pays ces dix dernières années. Ainsi, dans certains des pays où les migrants bénéficiaient d'un taux d'emploi supérieur à celui des autochtones avant la crise (comme l'Espagne ou l'Irlande), la situation s'est inversée brutalement. Néanmoins, dans d'autres pays, la dernière décennie a été marquée par un effet de rattrapage continu des migrants.
- Les résultats enregistrés sur le marché du travail diffèrent sensiblement d'une catégorie de migrants à l'autre. Les jeunes et les travailleurs peu qualifiés ont été les plus durement

touchés, alors que les femmes et les migrants hautement qualifiés ont été préservés, dans une certaine mesure, des retombées de la récession. La distribution des différentes catégories de migrants entre les secteurs et les pays a déterminé leur vulnérabilité au choc économique. Leur fragilité par rapport à la détérioration de la conjoncture est susceptible de dépendre de leurs caractéristiques individuelles et de leur expérience professionnelle.

- Les migrants en provenance d'Amérique latine et d'Afrique du Nord semblent les plus durement touchés par la crise. Aux États-Unis, les Mexicains affichent le taux d'emploi le plus faible de toutes les personnes nées à l'étranger, du fait de leur surreprésentation dans les deux secteurs les plus durement frappés par la crise (construction et industrie manufacturière) et de la forte proportion de travailleurs peu qualifiés parmi eux. En Europe, les immigrés venus d'Afrique du Nord ont aussi subi des pertes d'emplois conséquentes, qui se sont traduites par un taux de chômage record de 26.6 % en 2012.
- Dans de nombreux pays de l'OCDE, le chômage de longue durée constitue un problème majeur pour les immigrés. La part du chômage de longue durée dans le chômage total est ainsi passée de 31 % en 2008 à 44 % en 2012 dans la zone OCDE et elle n'a cessé d'augmenter dans de nombreux pays au cours de l'année écoulée. Les immigrés peu qualifiés et les jeunes immigrés (en Europe), ou les immigrés âgés (aux États-Unis) sont non seulement les plus exposés au chômage de longue durée mais sont également ceux qui ont subi la plus forte progression du risque de chômage de longue durée au cours de la crise.
- L'évolution récente de la situation sur le marché du travail des migrants dans de nombreux pays de l'OCDE montre à quel point il est essentiel d'adopter des mesures pour favoriser leur retour à l'emploi et améliorer leurs chances de trouver un travail correspondant à leurs qualifications. Par ailleurs, les pouvoirs publics prennent de plus en plus conscience du fait que l'insertion des migrants sur le marché du travail joue un rôle capital dans l'intégration. C'est pourquoi de nombreux pays de l'OCDE déploient des efforts pour améliorer la procédure de reconnaissance des qualifications, encourager les immigrés à suivre des cours de langue et veiller à ce qu'ils soient inclus dans les politiques actives du marché du travail, tout en éliminant les obstacles susceptibles de limiter les possibilités d'emploi de certaines catégories de migrants, comme les chefs d'entreprise, les réfugiés et les étudiants étrangers diplômés de l'enseignement supérieur.
- L'importance donnée aux politiques d'intégration, ainsi que les fonds qui y sont alloués, varient considérablement d'un pays à l'autre. Certains pays continuent d'investir massivement dans les initiatives publiques en faveur de l'intégration (comme l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les pays nordiques ou la Suisse), tandis que d'autres réduisent fortement la voilure des programmes publics en raison du ralentissement économique et des contraintes budgétaires (Espagne et Grèce par exemple).

Évolution sur le marché du travail

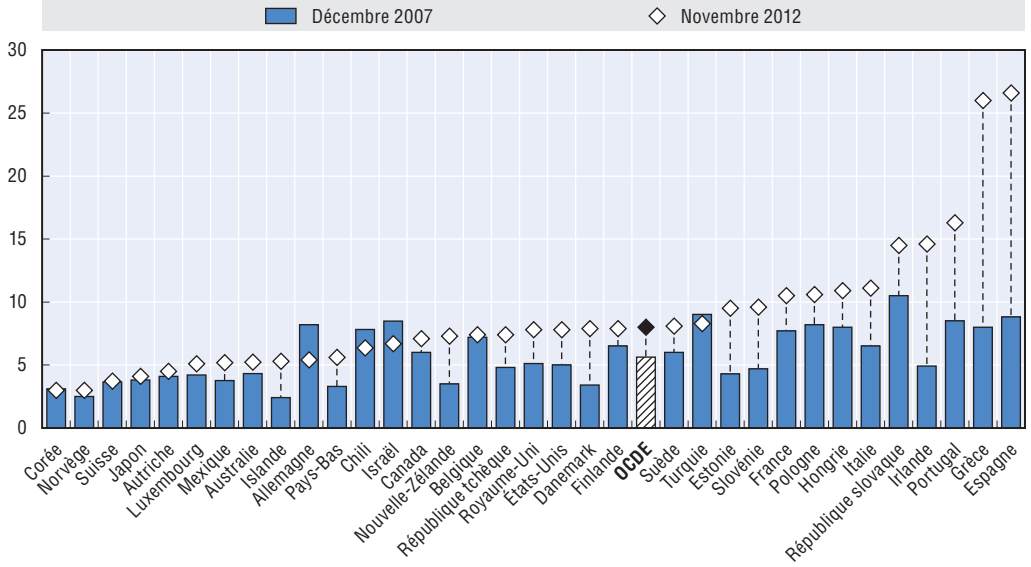
Cinq ans après le début de la crise, l'économie mondiale donne à nouveau des signes d'essoufflement. La récession se poursuit dans la zone euro, tandis que les États-Unis souffrent d'une croissance atone (OCDE, 2012a). Dans la zone OCDE, les conditions sur les marchés du travail, déjà difficiles à l'heure actuelle, pourraient se dégrader encore ; le chômage devrait rester élevé, voire augmenter, dans certains pays. Le chômage de longue durée devient réellement problématique pour les catégories de population les plus vulnérables et représente un défi de taille pour les politiques sociales et du marché du travail.

Dans la zone OCDE, le chômage global a grimpé de 5.6 % à 8 %, soit une progression de 42 % entre décembre 2007 et novembre 2012 (graphique 2.1). Néanmoins, la situation du marché du travail varie sensiblement entre les pays de l'OCDE, qu'on peut répartir en trois groupes : le premier est composé des pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce et Portugal) et de l'Irlande, où le chômage a fortement augmenté. En Espagne et en Grèce, le taux de chômage a triplé pendant la crise, pour atteindre 26 % en décembre 2012. À 15 et 16 % respectivement, les taux de chômage de l'Irlande et du Portugal ont doublé entre 2007 et 2012. Si la montée du chômage a également été importante au Danemark, aux États-Unis, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en République tchèque et au Royaume-Uni, son niveau reste néanmoins inférieur à la moyenne de l'OCDE. Le deuxième groupe correspond aux pays touchés par une hausse modérée du chômage (Australie, Autriche, Canada, Japon, Norvège et Suisse). Enfin, le troisième groupe réunit l'Allemagne, le Chili, la Corée, Israël et la Turquie, où le taux de chômage enregistré en novembre 2012 était inférieur à celui observé cinq ans plus tôt. Cette grande diversité au sein de l'OCDE peut expliquer que la situation des personnes nées à l'étranger diffère selon les pays.

Graphique 2.1. **Taux de chômage dans les pays de l'OCDE**

Pourcentage de la population active

Taux de chômage harmonisés de l'OCDE, de décembre 2007 à novembre 2012b



Notes : Les pays sont classés par ordre croissant de leur taux de chômage en novembre 2012.

1. Pour Israël, les séries ont été enchaînées pour tenir compte de la rupture de série en 2012.
2. Septembre 2012 pour la Grèce, la Norvège, la Turquie et le Royaume-Uni ; octobre 2012 pour le Chili, l'Estonie et la Hongrie ; décembre 2012 pour le Canada et les États-Unis ; T2 2012 pour la Suisse ; et T3 2012 pour la Nouvelle-Zélande.

Source : Calculs basés sur la Base de données de l'OCDE sur les indicateurs économiques clés à court terme (au 31 janvier 2013).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830711

Le présent chapitre examine la situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger par rapport aux autochtones au cours des dernières années dans les pays de l'OCDE. La section suivante fait un point comparatif entre les résultats des immigrés et des autochtones, ainsi qu'une synthèse en fonction des groupes démographiques. La section suivante est consacrée au risque de chômage de longue durée. Les développements récents du marché du travail sont ensuite replacés dans une perspective de plus long terme en

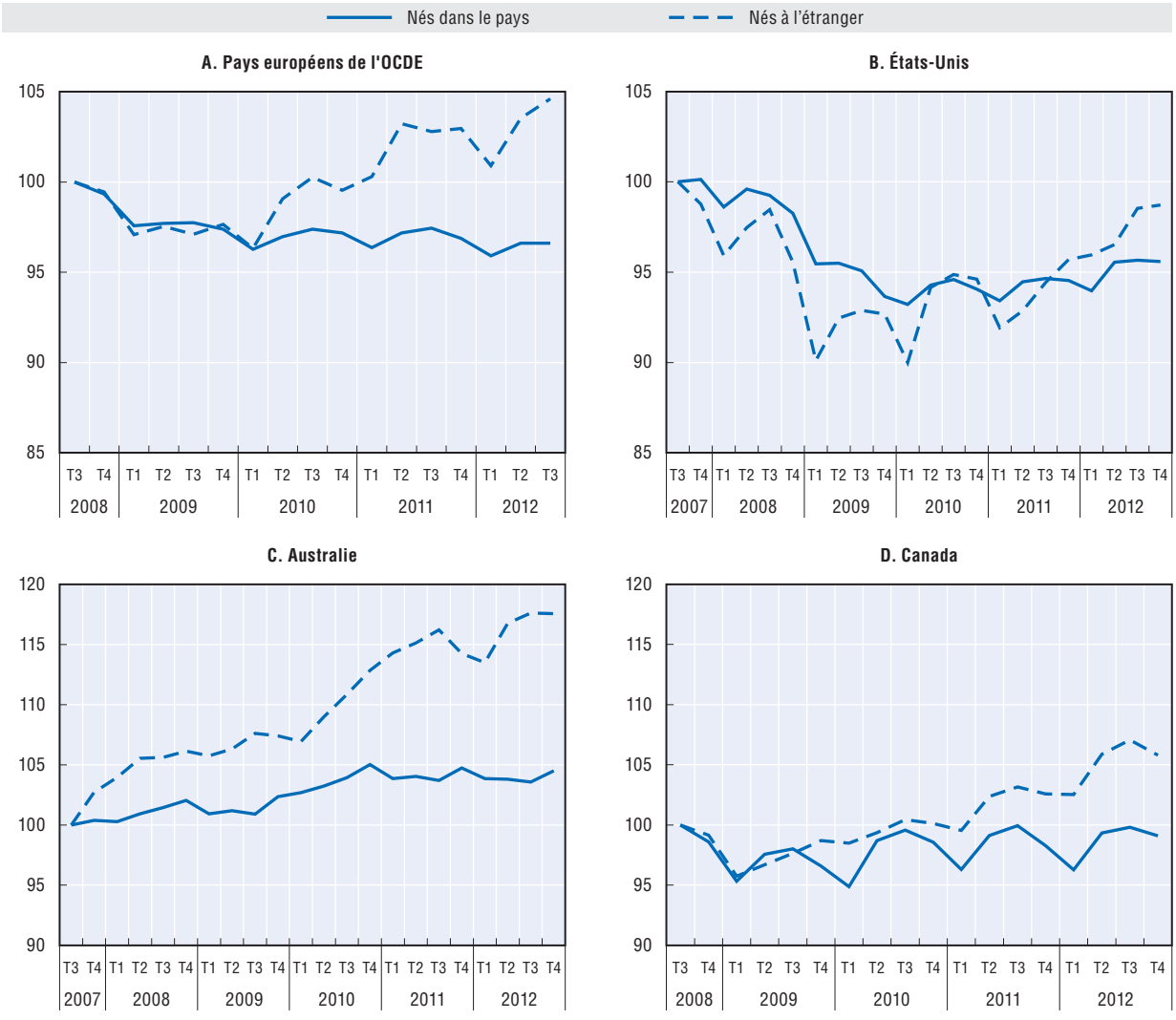
évaluant les progrès accomplis par les migrants au cours des dix dernières années. Enfin, la proportion d'immigrés dans les nouvelles embauches et son évolution ces dernières années sont examinées.

La situation des immigrés sur le marché du travail s'est détériorée ces cinq dernières années dans de nombreux pays

En Europe, le ralentissement économique a eu d'importants effets à la fois sur les personnes nées à l'étranger et sur les autochtones, dont l'emploi a chuté de 2.5 % et 2.4 % respectivement entre le quatrième trimestre 2008 et le dernier trimestre 2009 (graphique 2.2). Toutefois, cette contraction s'est interrompue fin 2009 pour les immigrés,

Graphique 2.2. **Évolution trimestrielle de l'emploi selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2007-12**

Indice = 100 au T3 2007 (Australie et États-Unis) et T3 2008 (Canada et Europe)



Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). La Turquie est exclue de l'analyse à cause d'une rupture de série en 2009, et la Suisse parce que les données trimestrielles ne sont disponibles qu'à partir de 2010.
Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys (mensuel).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830730

dont le taux d'emploi est orienté à la hausse depuis le premier trimestre 2010. À l'inverse, le taux d'emploi des autochtones est resté stable ou en léger recul depuis. Environ 222 000 immigrés supplémentaires ont été embauchés dans les pays européens de l'OCDE entre le troisième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2012, contre une perte de 1.6 million d'emplois pour les autochtones. Dans les pays européens de l'OCDE, l'emploi des travailleurs nés à l'étranger est aujourd'hui supérieur de 12 % en moyenne à son niveau de 2007 (avant le début de la crise), alors qu'il a reculé de 4 % pour les travailleurs nés dans le pays. Ces tendances tiennent à l'évolution démographique distincte de ces deux populations. Sur la période considérée, la population d'âge actif née dans le pays a accusé un recul, tandis que la population immigrée a progressé – quoiqu'à un rythme plus faible en 2009 – dans toute l'Europe (voir OCDE, 2012b).

La situation est relativement analogue aux États-Unis. En 2008, les personnes nées à l'étranger comme les autochtones ont été touchés par d'importantes pertes d'emplois, qui ont toutefois été beaucoup plus marquées pour les immigrés. La reprise s'est également déroulée différemment pour les deux groupes : l'emploi des travailleurs nés à l'étranger s'est redressé début 2011, alors que l'emploi des travailleurs nés dans le pays ne donne des signes de redressement que depuis 2012. Entre le troisième trimestre 2007 et le troisième trimestre 2012, les personnes nées aux États-Unis ont perdu 5 millions d'emplois environ, contre 350 000 pour les immigrés. Entre 2011 et 2012, la reprise de l'emploi a été beaucoup plus prononcée pour les travailleurs étrangers (+4 %) que pour les autochtones (+1 %).

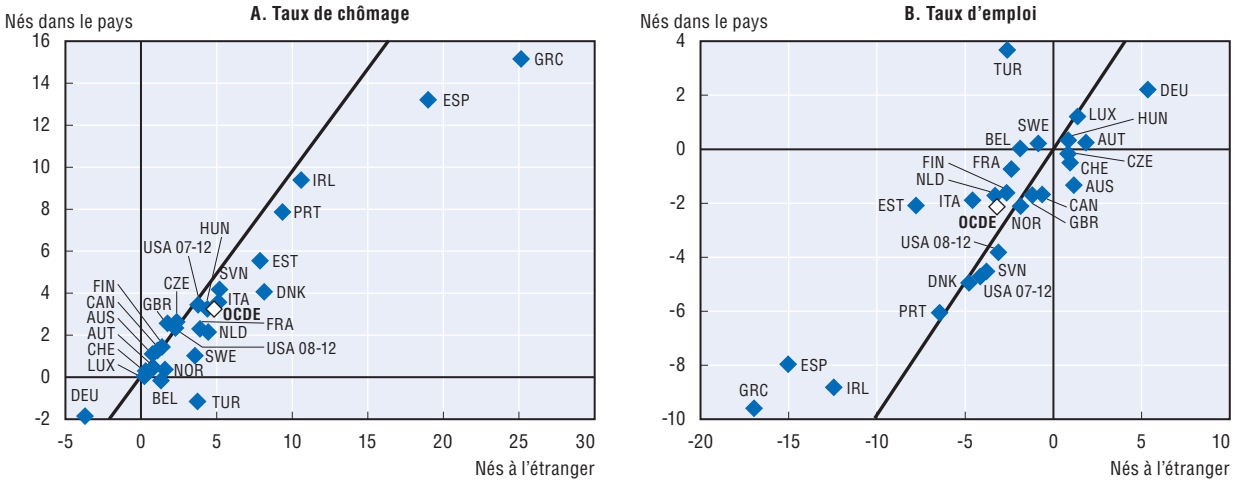
Contrairement à la situation observée en Europe et aux États-Unis, les effets de la crise ont été de faible ampleur et de courte durée au Canada. Depuis fin 2010, l'emploi des immigrés a connu dans ce pays une croissance continue. En Australie, la croissance de l'emploi s'est maintenue à la fois pour les autochtones et pour les immigrés jusqu'en 2010, quoiqu'à un rythme beaucoup plus élevé pour les immigrés. Depuis le premier trimestre 2011, l'emploi des travailleurs autochtones est resté relativement stable, alors que celui des travailleurs nés à l'étranger n'a cessé de progresser.

Les tendances récentes diffèrent sensiblement d'un pays de l'OCDE à l'autre

Le graphique 2.3 présente l'évolution des taux de chômage et d'emploi entre 2008 (2007 pour les États-Unis[1]) et 2012 dans de nombreux pays de l'OCDE, pour les autochtones et pour les immigrés. Dans la majorité des pays de l'OCDE, la crise a eu des effets négatifs sensibles sur la population active, plus particulièrement sur les personnes nées à l'étranger. Comme le montre la partie gauche du graphique 2.3, la plupart des pays de l'OCDE se situent à droite de la courbe, ce qui signifie que la hausse du chômage a été plus prononcée pour les immigrés que pour les autochtones. Les écarts les plus importants entre immigrés et autochtones sont observés en Espagne et en Grèce, où l'augmentation du chômage des immigrés est supérieure de 10 et 6 points de pourcentage à celle du chômage des autochtones. Parmi les autres pays touchés par une forte montée du chômage figurent l'Estonie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la Slovénie. Pour autant, la situation n'est pas uniforme dans toute la zone OCDE. Un deuxième groupe de pays (Autriche, Australie, Canada, Luxembourg, Norvège et Suisse) a enregistré une progression modeste, voire nulle, du chômage entre 2008 et 2012. En Allemagne, le taux de chômage a diminué pour les immigrés comme pour les autochtones, quoique de manière plus marquée pour les immigrés. Ces tendances laissent à penser que la crise a creusé les écarts entre les résultats des immigrés sur le marché du travail selon le pays de l'OCDE où ils résident.

Graphique 2.3. **Évolution des taux de chômage et d'emploi selon le lieu de naissance, 2008-12**

Points de pourcentage



Notes : Le taux de chômage est exprimé en pourcentage de la population active et le taux d'emploi en pourcentage de la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données pour l'Europe correspondent aux évolutions entre T1-T3 2008 et T1-T3 2012, à l'exception de la Suisse pour laquelle les données correspondent aux évolutions entre T2 2008 et T2 2012. Les données pour les États-Unis correspondent aux évolutions entre 2007 et 2012 (US 07-12) et entre 2008 et 2012 (US 08-12). Les données pour l'Australie et le Canada correspondent aux évolutions entre 2008 et 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830749

La partie droite du graphique 2.3 montre l'évolution de l'emploi pendant la crise dans les pays de l'OCDE. Il semble que la situation reste difficile dans de nombreux pays de l'OCDE, alors qu'une amélioration est amorcée dans d'autres. La majorité des pays présentés au graphique 2.3 ont connu des pertes d'emplois plus importantes pour les immigrés que pour les autochtones. Seuls quelques pays se situent au dessus de zéro et à droite de la courbe, ce qui indique que la croissance de l'emploi a été plus soutenue pour les immigrés que pour les autochtones. En Suède et en Turquie, les taux d'emploi augmentent, toutefois uniquement pour les autochtones.

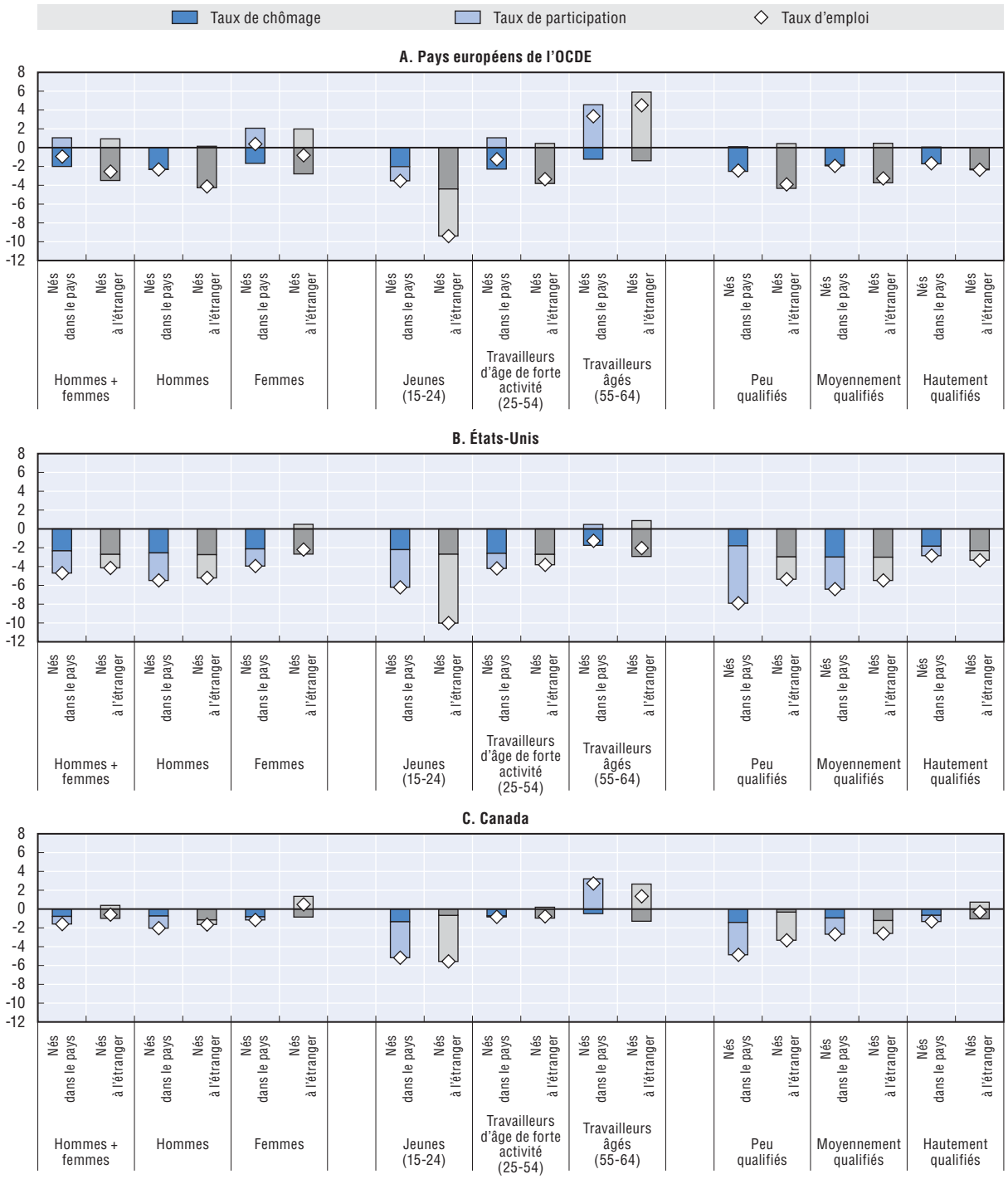
La situation varie selon les groupes démographiques

Le graphique 2.4 présente les résultats sur le marché du travail de différents groupes d'immigrés et d'autochtones entre 2008 et 2012 dans les pays européens de l'OCDE et au Canada et entre 2007 et 2012 aux États-Unis. Sur cette période, tous les groupes démographiques ont subi des pertes d'emplois significatives, à l'exception des femmes autochtones en Europe, des femmes immigrées au Canada et des travailleurs âgés en Europe et au Canada. Pour autant, ces pertes d'emplois ont été réparties de manière inégale entre les catégories de population en fonction de l'âge, du sexe et du niveau d'instruction. Il convient de garder à l'esprit que l'ampleur et la gravité de la crise diffèrent sensiblement d'un pays européen à l'autre. La moyenne européenne présentée dans le graphique 2.4 est une moyenne pondérée de ces résultats et, à ce titre, elle peut masquer la situation des pays aux extrémités de la distribution.

La comparaison entre les pays européens de l'OCDE et les États-Unis montre que le taux d'emploi des travailleurs nés à l'étranger a diminué de manière plus marquée que celui des autochtones en Europe tandis que la tendance est inversée aux États-Unis. Les différences dans les soldes migratoires nets entre l'Europe et les États-Unis au cours de la

Graphique 2.4. **Évolution de la situation sur le marché du travail selon le groupe démographique et le pays de naissance dans quelques pays de l'OCDE (2007/08-2012)**

Points de pourcentage



Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). « Non qualifié » fait référence ici à un niveau inférieur au niveau secondaire supérieur, « Moyennement qualifié » au secondaire supérieur et postsecondaire non supérieur, « Hautement qualifié » au tertiaire.

Source : Partie A : Enquêtes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et T1-T3 2012. Les données comprennent la Turquie et excluent la Suisse. Partie B : Current Population Surveys, 2007 et 2012. Partie C : Enquêtes sur la population active, 2008 et 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830768

crise peuvent aussi expliquer ces tendances. En Europe, le solde migratoire est resté orienté à la hausse – quoiqu'à un rythme plus lent – pendant la crise, tandis qu'il a diminué aux États-Unis du fait des conditions difficiles sur le marché du travail.

Les différences entre l'Europe et les États-Unis tiennent, dans une large mesure, au niveau d'études. Aux États-Unis, les immigrés peu qualifiés (et dans une certaine mesure, les immigrés moyennement qualifiés) ont moins souffert des pertes d'emplois que leurs homologues autochtones, alors que la situation est inversée en Europe.

Par ailleurs, on observe des différences notables entre l'Europe et les États-Unis au niveau des classes d'âge. En Europe, les travailleurs âgés n'ont pas été touchés par la crise, comme en témoigne la hausse de leur taux d'activité et taux d'emploi entre 2008 et 2012, et cela vaut autant pour les immigrés que pour les autochtones, même si c'est plus particulièrement vrai pour ces derniers. Cela tient, dans une certaine mesure, aux bons résultats enregistrés par les travailleurs âgés sur le marché du travail allemand. Si l'on ne tient pas compte de l'Allemagne dans le calcul de la moyenne pondérée européenne, l'emploi des travailleurs immigrés âgés reste orienté à la hausse mais de façon beaucoup plus modérée. En revanche, aux États-Unis, les taux d'emploi des travailleurs âgés ont chuté tout au long de la période, quoique moins fortement que ceux des autres classes d'âge.

Les jeunes ont subi d'importantes pertes d'emplois ces cinq dernières années

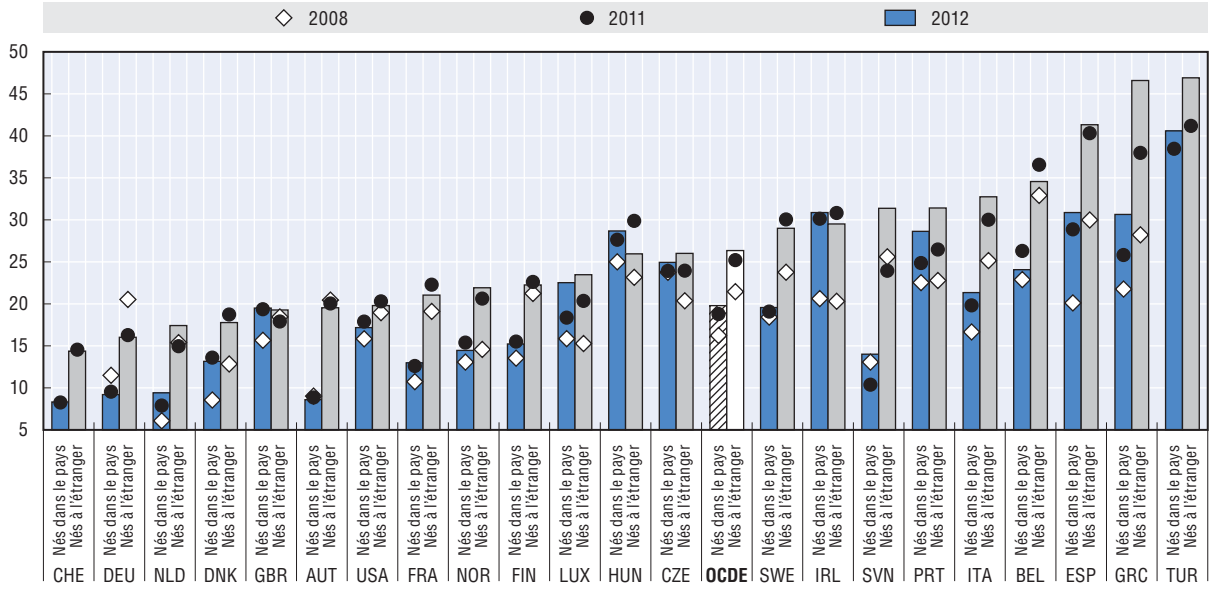
Les jeunes nés à l'étranger sont plus durement touchés par la crise économique que les autres catégories de population, pour de nombreuses raisons. Leur forte présence dans les secteurs particulièrement sensibles aux fluctuations conjoncturelles et le fait qu'ils occupent plus souvent des emplois temporaires les rendent vulnérables aux chocs. En outre, compte tenu d'une ancienneté et d'une expérience professionnelle limitées, leurs coûts de licenciement sont inférieurs à ceux des travailleurs plus âgés. Par conséquent, les travailleurs jeunes sont les premières victimes du chômage en période de crise.

En Europe, les retombées négatives de la crise sur l'emploi ont été plus sensibles pour les jeunes immigrés que pour les immigrés d'âge très actif ou plus âgés. Ces différences, qui sont analogues chez les travailleurs autochtones, s'expliquent par une plus forte montée du chômage des jeunes, mais aussi – et dans une large mesure – par une baisse du taux d'activité. Le taux d'activité des jeunes immigrés en Europe a chuté de 4.6 points de pourcentage, alors que celui des travailleurs d'âge très actif et des travailleurs âgés a respectivement progressé de 0.6 et 6.1 points de pourcentage. La situation est la même pour toutes les classes d'âge au Canada et pour les jeunes seulement aux États-Unis.

L'augmentation du chômage et de l'inactivité des jeunes devient de plus en plus problématique dans la zone OCDE (pour un examen du chômage, voir l'annexe 2.A1). 26 % environ des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) nés à l'étranger ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET), contre 20 % en moyenne des jeunes autochtones (graphique 2.5). Entre 2008 et 2012, la proportion de jeunes sans liens avec le marché du travail a augmenté dans toute la zone OCDE, qu'ils soient immigrés ou autochtones (respectivement +5 et +4 points de pourcentage). Toutefois, cette augmentation n'est pas répartie de manière égale entre les pays de l'OCDE. Dans un certain nombre d'entre eux, elle est spectaculaire : par exemple, le groupe NEET parmi les jeunes immigrés a progressé de 18 points de pourcentage en Grèce, de 11 points en Espagne et de 9 points en Irlande et au Portugal. À titre de comparaison, cette progression est modeste en Finlande, aux États-Unis et au Royaume-Uni, tandis que cette proportion a diminué entre 2008 et 2012 en Allemagne et en Autriche.

Graphique 2.5. **Taux des NEET par lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008, 2011 et 2012**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui n'est ni dans l'emploi, ni scolarisée, ni en formation



Notes : La moyenne de l'OCDE a été calculée pour les pays ayant des données pour toutes les années considérées (elle exclut la Turquie et la Suisse). Les mesures du NEET pour l'Europe sont surestimées car basées sur trois trimestres, y compris l'été, période pendant laquelle la sous-déclaration par les étudiants de leur inscription dans un établissement scolaire est fréquente.

Sources : Pays européens : Enquête sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008, T1-T3 2011, T1-T3 2012 ; États-Unis : Current Population Surveys (mensuel), 2007 et 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830787

Plus inquiétant encore, les jeunes nés à l'étranger conservent un handicap par rapport aux jeunes autochtones. Dans la majorité des pays de l'OCDE, le groupe NEET parmi les immigrés est plus élevé que parmi les autochtones. C'est en Autriche, en Espagne, en Grèce, en Italie et en Slovénie que l'on observe les écarts les plus prononcés à cet égard. En Autriche et en Slovénie, le groupe NEET parmi les jeunes immigrés est deux fois plus élevé que parmi les jeunes nés dans le pays. Par ailleurs, dans plus de la moitié des pays figurant au graphique 2.5, l'augmentation (en points de pourcentage) est plus élevée chez les jeunes immigrés que chez leurs homologues autochtones, à l'exception du Royaume-Uni, de la Hongrie et de l'Irlande. La proportion du groupe NEET parmi les immigrés a de nouveau augmenté l'année dernière dans de nombreux pays, y compris dans certains de ceux où les taux étaient déjà les plus élevés (Espagne, Grèce, Italie, Portugal et Turquie). Cette tendance souligne le risque d'exclusion du marché du travail qui pèse sur les jeunes immigrés, avec peu d'espoir que la situation puisse s'inverser facilement.

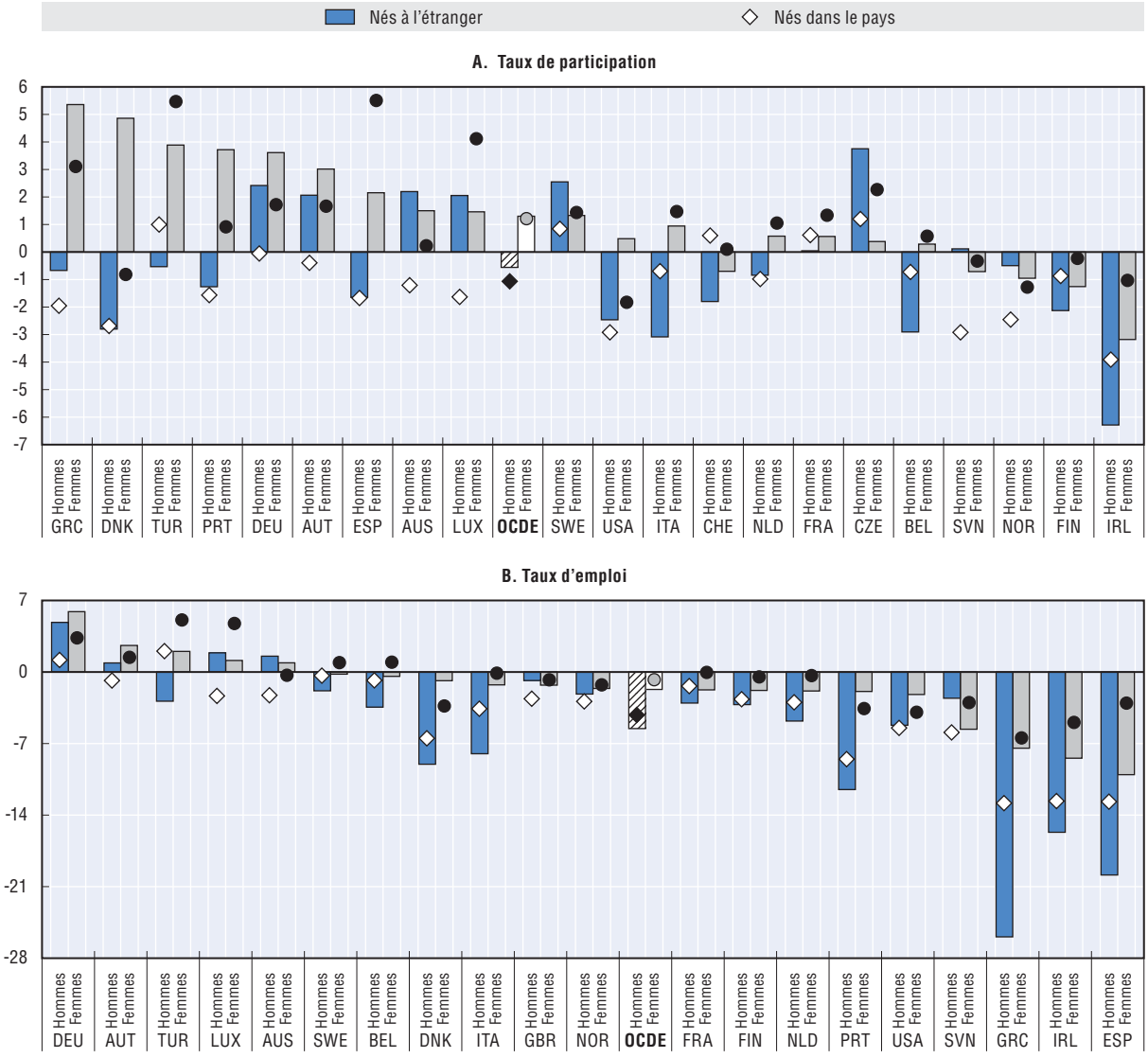
Les retombées de la crise semblent plus modérées pour les femmes que pour les hommes

L'analyse de l'évolution des taux d'activité des femmes entre 2008 et 2012 confirme les conclusions de l'OCDE (2012b) selon lesquelles la crise a permis à certaines femmes de réintégrer le marché du travail, par un effet « travailleur ajouté » (graphique 2.6). C'est le cas dans la plus grande partie des pays de l'OCDE, indépendamment de l'origine des femmes. Néanmoins, en Finlande, en Irlande, en Norvège et en Slovénie, le taux d'activité des femmes a reculé (de même qu'au Danemark et aux États-Unis pour les femmes autochtones). En Grèce, au Danemark, au Portugal, en Allemagne, en Australie et en

Autriche, l'augmentation du taux d'activité a été plus marquée parmi les immigrées que chez les femmes autochtones. Dans les quatre premiers pays, les immigrées ont vu leur taux d'activité progresser de 4 à 5 points de pourcentage. Dans d'autres pays, comme la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suisse, la progression a été modérée, voire souvent plus limitée pour les immigrées que pour les autochtones.

Graphique 2.6. **Évolution du taux de participation et du taux d'emploi selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12**

Points de pourcentage



Notes : Les données pour les pays européens correspondent aux évolutions entre T1-T3 2008 et T1-T3 2012, à l'exception de la Suisse pour laquelle les données correspondent aux évolutions entre T2 2008 et T2 2012. Les données pour les États-Unis correspondent aux évolutions entre 2007 et 2012. Les pays pour lesquels les évolutions sont inférieures à un point de pourcentage pour tous les groupes sont exclus du graphique.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Survey.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830806

La situation est différente pour les hommes nés à l'étranger : dans la moitié des pays de l'OCDE représentés dans le graphique 2.6, leur taux d'activité a diminué entre 2008 et 2012. Dans certains pays, comme la Belgique, le Danemark, l'Irlande et l'Italie, cette contraction est particulièrement importante puisqu'elle est comprise entre 3 et 6 points de pourcentage.

Compte tenu des conditions difficiles sur le marché du travail et des possibilités limitées offertes dans de nombreux pays, la hausse du taux d'activité des femmes n'a pas pu se traduire par une amélioration de leur taux d'emploi. Pour autant, même dans les pays durement touchés par la crise, où l'emploi a considérablement chuté, les conséquences sur les femmes ont été quelque peu atténuées. Par exemple, en Grèce, en Espagne et en Irlande, les taux d'emploi des hommes nés à l'étranger ont reculé respectivement de 26, 20 et 16 points de pourcentage, alors que la contraction a été deux à trois fois moins importante pour les immigrées (respectivement 7, 10 et 8 points de pourcentage). Cet écart tient peut-être à la répartition différente des hommes et des femmes dans les secteurs d'activité. La situation est analogue au Portugal, même si les pertes d'emplois ont été plus limitées pour les hommes comme pour les femmes. La comparaison entre les femmes nées à l'étranger et celles qui sont nées dans le pays montre que, dans certains pays, les immigrées ont été moins touchées par la crise (Allemagne, Autriche, Danemark, États-Unis et Portugal), alors que l'inverse s'est produit dans d'autres (Espagne, Irlande, Slovénie, Turquie, etc.) ; dans l'ensemble toutefois les écarts ne sont pas très importants. Seule exception : l'Espagne, où le taux d'emploi des immigrées a perdu 10 points de pourcentage, contre une baisse de 3 points seulement pour les femmes nées en Espagne. Cela peut s'expliquer par la contraction de la demande de services à la personne (garde des enfants, prise en charge des personnes âgées, services domestiques, *etc.*), généralement fournis par des immigrées. Cette contraction découle de la baisse des salaires opérée dans le cadre de l'assainissement budgétaire du pays. En Italie, les effets de la récession ont été limités aux hommes nés à l'étranger, qui ont vu leur taux d'emploi perdre près de 8 points de pourcentage.

Les immigrés originaires d'Amérique latine et centrale et d'Afrique du Nord ont été les plus durement touchés

Le tableau 2.1 présente les résultats enregistrés sur le marché du travail par les immigrés en Australie, au Canada, aux États-Unis et dans les pays européens de l'OCDE en 2007-08 et 2012. Il montre à quel point les résultats obtenus par les immigrés varient sensiblement selon leur origine, et ce quel que soit leur pays d'accueil dans l'OCDE. Deux catégories semblent fortement touchées par la crise qui a frappé les États-Unis et certains pays européens : les Latino-américains tout d'abord, qui ont enregistré les pertes d'emplois les plus massives entre 2008 et 2012 en Europe (-12 points de pourcentage pour les immigrés originaires d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes) et des pertes d'emplois également considérables aux États-Unis (entre 4 et 6 points de pourcentage pour les immigrés d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes). En Europe, le taux de chômage des immigrés originaires d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes a plus que doublé, passant de 12 % à 26 %.

La chute de 4 points de pourcentage du taux d'emploi des Mexicains aux États-Unis attire l'attention sur cette catégorie de travailleurs, qui représentaient encore environ 13.5 % de toutes les entrées permanentes dans le pays en 2011 et 35 % des entrées de travailleurs saisonniers et temporaires. Aujourd'hui, les Mexicains ont le taux d'emploi le plus bas de tous les groupes d'immigrés aux États-Unis. À 66 %, leur taux d'emploi reste globalement égal à celui des autochtones et largement supérieur à celui de nombreux

Tableau 2.1. **Taux d'emploi, de chômage et de participation selon la région de naissance dans quelques pays de l'OCDE, en 2008 et 2012 (2007 et 2012 pour les États-Unis)**

Pourcentages

	Région de naissance	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux de participation	
		2008	2012	2008	2012	2008	2012
Australie	Océanie	77.4	76.0	4.7	6.0	81.2	80.8
	Europe	71.4	73.6	3.1	3.9	73.7	76.6
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	49.1	48.4	9.0	11.2	54.0	54.5
	Afrique subsaharienne	75.1	74.2	5.1	5.6	79.2	78.6
	Asie	67.6	66.9	5.8	5.7	71.7	70.9
	Amériques	73.9	73.9	4.6	5.9	77.5	78.5
	Nés à l'étranger (total)	**69.8**	**69.9**	**4.6**	**5.4**	**73.2**	**73.9**
	Nés dans le pays	**75.0**	**73.7**	**4.2**	**5.3**	**78.3**	**77.8**
Canada	Afrique	66.5	66.4	12.4	12.8	75.9	76.1
	Asie et Moyen-Orient	68.6	68.0	7.6	9.0	74.2	74.8
	Europe	73.1	74.3	5.2	5.9	77.1	79.0
	Océanie	81.5	79.1	4.3	3.2	85.1	81.7
	États-Unis	76.1	71.5	5.1	5.7	80.2	75.8
	Amérique du Sud	73.6	71.2	8.7	10.0	80.6	79.1
	Autres pays d'Amérique centrale et du Nord	69.0	70.6	6.9	8.8	74.1	77.4
	Nés à l'étranger (total)	**70.7**	**70.1**	**7.2**	**8.5**	**76.2**	**76.6**
	Nés dans le pays	**74.4**	**72.8**	**6.0**	**7.0**	**79.1**	**78.3**
Pays européens de l'OCDE	UE27 + AELE	69.1	66.1	7.6	13.1	74.8	76.0
	Autres pays européens	64.8	53.7	9.1	16.7	71.3	64.5
	Afrique du Nord	55.2	47.8	15.7	26.7	65.5	65.1
	Autres pays africains et Moyen-Orient	63.1	57.3	13.2	19.8	72.7	71.4
	Amérique du Nord	69.6	68.1	4.9	7.7	73.2	73.8
	Autres pays américains et des Caraïbes	70.7	58.7	12.1	25.7	80.4	79.0
	Asie	63.1	61.8	6.5	10.1	67.5	68.7
	Autres	78.3	58.8	4.2	13.4	81.7	67.9
	Nés à l'étranger (total)	**65.2**	**60.0**	**10.2**	**17.3**	**72.6**	**72.6**
	Nés dans le pays	**65.6**	**63.4**	**6.4**	**10.8**	**70.1**	**71.0**
États-Unis	Mexique	70.3	65.7	4.9	9.3	74.0	72.4
	Autres pays d'Amérique centrale	77.0	71.4	4.7	8.1	80.8	77.7
	Amérique du Sud et Caraïbes	73.2	68.7	4.9	9.4	76.9	75.9
	Canada	74.1	72.3	3.6	5.6	76.9	76.5
	Europe	73.4	70.7	3.6	6.9	76.1	75.9
	Afrique	70.4	66.4	6.0	10.8	75.0	74.4
	Asie	70.9	67.1	3.4	6.3	73.4	71.6
	Autres régions	68.5	64.8	4.7	9.8	71.8	71.9
	Nés à l'étranger (total)	**71.8**	**67.7**	**4.4**	**8.1**	**75.1**	**73.7**
	Nés dans le pays	**70.3**	**65.6**	**4.9**	**8.3**	**73.9**	**71.5**

Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). Les pays européens de l'OCDE ne comprennent pas la Suisse car les données ne sont pas entièrement comparables sur toute la période et l'Allemagne et la Turquie parce l'information sur la région de naissance est indisponible pour ces pays. Il n'est pas possible d'harmoniser davantage les régions de naissance entre les pays de résidence à cause du niveau d'agrégation des données fournies au Secrétariat.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et T1-T3 2012 ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active 2008 et 2012 ; États-Unis : Current Population Surveys 2007 et 2012.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932831585*

groupes d'immigrés en Europe, mais il a néanmoins atteint un niveau historiquement bas. La forte proportion d'hommes jeunes, peu qualifiés, employés dans les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière et ayant une connaissance limitée de l'anglais parmi les immigrés mexicains aux États-Unis pourrait expliquer pourquoi ce groupe a été plus particulièrement touché par la récession.

Les immigrés originaires d'Afrique du Nord en Europe constituent le deuxième groupe victime de la crise, dont le taux d'emploi déjà faible en 2008 (55 %) a chuté à 48 % en 2012. Conjugués à un taux de chômage supérieur à 27 %, ces chiffres donnent à penser que la situation des immigrés d'Afrique du Nord est en passe de devenir critique en Europe. Si l'évolution de l'économie et du marché du travail en Espagne est en grande partie responsable de cette situation, les immigrés d'Afrique du Nord résidant dans d'autres pays européens ont également été victimes de la détérioration des conditions économiques, comme en témoigne leur taux de chômage de 18.6 % en 2012 (contre 13.6 % en 2008). Cela peut également s'expliquer en partie par leur forte présence dans le secteur de la construction et dans l'industrie manufacturière, du moins dans certains pays européens.

Globalement, les immigrés originaires des pays de l'OCDE ont été moins éprouvés par la crise et leurs taux d'emploi demeurent élevés dans tous les pays d'accueil. Un des facteurs explicatifs est le nombre des immigrés originaires des pays de l'OCDE ayant migré il y a longtemps et bénéficiant, à ce titre, d'une plus grande sécurité sur le marché du travail que les immigrés plus récents. Par ailleurs, ces derniers ont souvent un niveau d'études supérieur aux autres, ce qui laisse à penser que les effets de la crise qui a touché plus particulièrement les secteurs et les emplois peu qualifiés pourraient les avoir quelque peu épargnés. Enfin, les immigrés européens sont, par définition, plus mobiles à l'intérieur de l'Europe, ce qui pourrait leur avoir permis de passer d'un pays à l'autre en fonction de l'évolution des conditions du marché du travail.

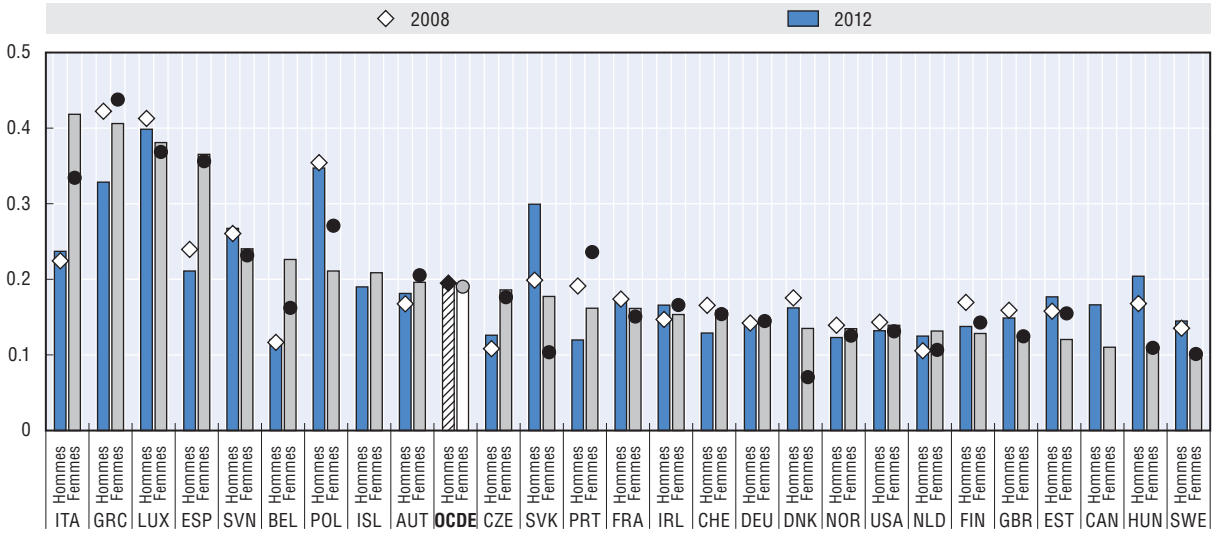
La répartition des migrants entre les secteurs est l'un des principaux déterminants de leur vulnérabilité aux chocs

Étant donné que la crise a principalement frappé certains secteurs de l'économie, la répartition des immigrés et des autochtones entre les secteurs au début de la crise pourrait expliquer pourquoi certains immigrés ont été plus durement touchés que les autochtones.

Dans tous les pays de l'OCDE, la répartition des immigrés entre les secteurs est sensiblement différente de celle des autochtones. Globalement, à l'échelle de l'OCDE, 20 % environ des migrants devraient changer de secteur pour que la répartition devienne identique[2] (graphique 2.7). Un premier groupe de pays (Espagne, Grèce, Italie, Luxembourg, République slovaque et Slovénie) se distingue par des différences notables en termes de répartition sectorielle entre immigrés et autochtones. En Grèce, il semble que près de la moitié (45 %) des immigrées devraient changer de secteur en 2011 pour que leur répartition sectorielle soit analogue à celle des femmes nées dans le pays. De la même manière, l'indice de répartition pour le Luxembourg s'élève à 41 % pour les hommes. Dans un deuxième groupe de pays, les immigrés et les autochtones sont répartis plus équitablement entre les secteurs (Hongrie, Pays-Bas et Suède pour les hommes et les femmes, Danemark pour les femmes et Portugal pour les hommes) mais au moins 10 % des travailleurs immigrés devraient changer de secteur pour avoir une répartition similaire à celle des travailleurs autochtones. Au fil du temps, les données montrent que, dans la moitié des pays de l'OCDE, les répartitions sectorielles des immigrés et des autochtones se sont quelque peu harmonisées. C'est le cas en Espagne, en Grèce et au Portugal pour les hommes et en Allemagne, en Pologne et au Portugal pour les femmes. Cette tendance observée dans les pays frappés par la récession en Europe et aux États-Unis peut s'expliquer par les retombées de la crise sur le marché du travail, notamment par les nombreuses pertes d'emplois subies par les immigrés dans les secteurs de la construction

Graphique 2.7. **Ségrégation sectorielle selon le sexe, 2008 et 2012**

Indice de dissimilarité



Notes : L'indice de dissimilarité est la moitié de la somme de la valeur absolue des différences entre la distribution des personnes nées à l'étranger par secteur (NACE Rév.1.1.) et la distribution des personnes nées dans le pays par secteur. La moyenne de l'OCDE exclut les pays pour lesquels des observations manquent (l'Islande). Les données pour les pays européens de l'OCDE correspondent à T1-T3 2008 et T1-T3 2012, à l'exception de la Suisse pour laquelle les données correspondent à T2 2008 et T2 2012. Les données pour les États-Unis correspondent à 2007 et 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Surveys-supplément de mars.

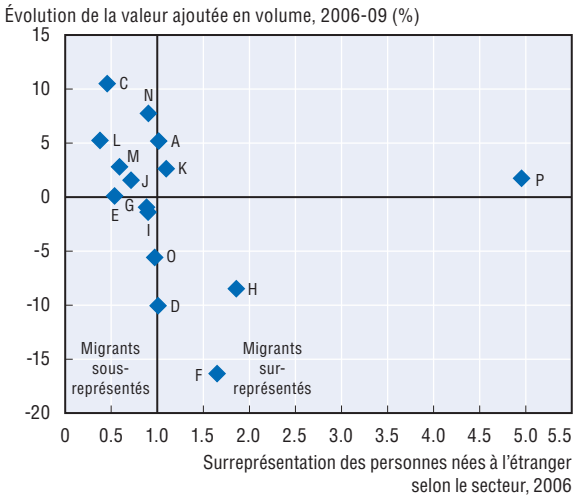
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830825

et de l'industrie manufacturière. Elle tient peut-être également à la répartition différente des immigrés récents entre les secteurs (voir le tableau 2.A4.2 en annexe 2.A4).

Le graphique 2.8 montre que la crise a frappé plus durement certains des secteurs où les travailleurs immigrés sont plus nombreux que les travailleurs autochtones. Dans les pays qui figurent au graphique 2.8, on observe une corrélation négative entre la surreprésentation des immigrés et la variation de la valeur ajoutée avant et après la crise. Les plus fortes contractions en termes de valeur ajoutée entre 2006 et 2009 ont été constatées dans la construction, l'industrie manufacturière et l'hôtellerie-restauration (respectivement 16 %, 10 % et 8 %), trois des secteurs dominés par la main-d'œuvre immigrée. Les trois autres secteurs où les travailleurs immigrés sont plus nombreux que les autochtones (« ménages privés employant du personnel domestique », « agriculture, chasse, sylviculture et pêche » et « immobilier, locations et activités de service aux entreprises ») ont enregistré une hausse de la valeur ajoutée pendant la crise, dans une moindre mesure toutefois si on les compare aux secteurs dominés par la main-d'œuvre autochtone, comme les activités extractives et le secteur de la santé et de l'action sociale.

Les principales pertes d'emplois causées par la crise ont été enregistrées dans le secteur de la construction et l'industrie manufacturière à la fois pour les travailleurs immigrés et pour les travailleurs autochtones (tableau 2.2). Dans la construction, les immigrés ont perdu 853 000 emplois aux États-Unis et 474 000 emplois en Europe entre 2008 (2007 pour les États-Unis) et 2012. Les travailleurs autochtones ont également été durement touchés dans ce secteur, avec 2.5 millions d'emplois perdus en Europe (dans la construction de bâtiments et dans les travaux de construction spécialisés) et 2.1 millions aux États-Unis.

Graphique 2.8. **Effet de la récente crise selon le secteur et la surreprésentation des migrants, dans quelques pays de l'OCDE**



NACE Rév. 1.1 :

A. Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture
C. Industries extractives
D. Industrie manufacturière
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F. Construction
G. Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques
H. Hôtels et restaurants
I. Transports et communications
J. Activités financières
K. Immobilier, location et services aux entreprises
L. Administration publique
M. Enseignement
N. Santé et action sociale
O. Services collectifs, sociaux et personnels
P. Activités des ménages

Notes : La population de référence est la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans. La surreprésentation des personnes nées à l'étranger dans un secteur donné i est mesurée par le rapport entre le pourcentage de personnes nées à l'étranger travaillant dans ce secteur (parmi le nombre total de personnes nées à l'étrangers en emploi) et le pourcentage de personnes nées dans le pays dans ce secteur (parmi le nombre total de personnes nées dans le pays en emploi). La surreprésentation des personnes nées à l'étranger et le changement en valeur ajoutée en volume sont les moyennes pondérées pour les pays suivants : AUT, BEL, CZE, DNK, EST, FIN, HUN, ITA, LUX, NLD, NOR, SVN, ESP, SWE et USA. Les exceptions sont : L, M, N, O excluent la Suède et P exclut l'Estonie, la Hongrie et l'Espagne.
Sources : Surreprésentation des personnes nées à l'étranger: Pays européens: Enquêtes sur la population active (Eurostat) 2006, États-Unis: Current Population Survey ; Valeur ajoutée en volume: Base de données STAN de l'OCDE 2006-09.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830844

Le tableau 2.2 montre que les immigrés ont perdu environ 113 000 emplois dans l'industrie manufacturière en Europe (contre 2.5 millions pour les travailleurs autochtones). Aux États-Unis, les secteurs qui emploient une forte proportion de travailleurs hautement qualifiés ont également été victimes de la crise. Par exemple, 89 000 emplois ont été perdus par des travailleurs immigrés dans le secteur de la finance, ce qui correspond à un cinquième environ du total des pertes d'emplois subies par le secteur. Dans le commerce de gros et de détail, les travailleurs immigrés ont perdu 109 000 emplois supplémentaires.

Pour autant, compte tenu de la diversité des conditions économiques dans la zone OCDE et dans la mesure où certains pays n'ont été que légèrement (voire pas du tout) touchés par la crise et où d'autres se sont redressés relativement rapidement, les embauches ne se sont pas totalement interrompues pendant la crise. Comme l'indique le tableau 2.2, le secteur des services a enregistré la plus forte progression dans l'emploi des travailleurs immigrés en Europe : 218 000 emplois ont ainsi été créés pour les travailleurs immigrés dans le secteur « Activités des ménages privés employant du personnel domestique » et 175 000 dans celui de l'éducation (soit 28 % de la progression totale de l'emploi dans le secteur). Les 206 000 emplois supplémentaires créés dans les « activités de soins de santé en établissement » pour des travailleurs immigrés correspondent à 27 % du total des créations d'emplois dans le secteur. L'emploi des travailleurs immigrés a également progressé sensiblement dans les « services de santé » (+117 000 pour les travailleurs immigrés et +551 000 pour les travailleurs autochtones).

Tableau 2.2. **Dix secteurs où l'emploi des immigrés et des personnes nées à l'étranger a le plus fortement évolué dans quelques pays de l'OCDE, 2007/08-2012**

A. Pays européens de l'OCDE, évolution entre 2008 et 2012

Nés dans le pays			Nés à l'étranger		
Variation (000)	%		Variation (000)	%	
551	*5.1*	Activités pour la santé humaine	218	*20.2*	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
546	*16.1*	Hébergement médico-social et social	206	*44.5*	Hébergement médico-social et social
450	*3.3*	Enseignement	175	*16.5*	Enseignement
356	*8.7*	Action sociale sans hébergement	150	*17.8*	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
312	*14.8*	Programmation, conseil et autres activités informatiques	129	*35.6*	Culture et production animale, chasse et services annexes
260	*10.8*	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	123	*6.9*	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
252	*21.8*	Génie civil	117	*9.6*	Activités pour la santé humaine
206	*21.7*	Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	91	*5.5*	Restauration
199	*25.9*	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	82	*19.3*	Hébergement
190	*3.8*	Restauration	81	*15.4*	Transports terrestres, transport par conduites
-247	*-23.6*	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	-23	*-18.6*	Fabrication de vêtements
-258	*-21.7*	Fabrication de meubles	-23	*-6.8*	Fabrication de machines et équipements, n.c.a.
-324	*-31.3*	Fabrication de vêtements	-24	*-23.4*	Fabrication de textiles
-472	*-3.4*	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	-26	*-11.0*	Activités juridiques et comptables
-484	*-13.6*	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements	-29	*-13.9*	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
-523	*-8.0*	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	-42	*-26.4*	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
-532	*-8.1*	Culture et production animale, chasse et services annexes	-48	*-37.1*	Fabrication de meubles
-571	*-3.5*	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	-72	*-13.9*	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements
-731	*-17.2*	Construction de bâtiments	-173	*-13.3*	Travaux de construction spécialisés
-1 775	*-19.1*	Travaux de construction spécialisés	-301	*-29.4*	Construction de bâtiments

Aux États-Unis, la plus forte progression de l'emploi a été enregistrée dans le secteur des « services spécialisés et techniques », où les travailleurs immigrés ont bénéficié de 235 000 emplois supplémentaires, soit 50 % de la progression totale de l'emploi dans le secteur. Dans celui des « services de santé, hors établissements hospitaliers », les travailleurs immigrés ont bénéficié de 232 000 emplois supplémentaires, une tendance positive qui se reflète également dans d'autres secteurs de services comme les « services de restauration » (+139 000 emplois), les « services aux personnes et de blanchissage » (+126 000 emplois) et « l'assistance sociale » et l'éducation (+119 000 emplois pour chacun de ces deux secteurs).

Le problème du chômage de longue durée devient de plus en plus préoccupant, surtout pour certaines catégories de population

La crise a non seulement entraîné une hausse du nombre de chômeurs mais aussi un allongement du délai observé avant de retrouver un emploi. Ainsi, le chômage de longue durée (supérieur à douze mois) s'est accru dans de nombreux pays de l'OCDE pendant la crise, à la fois pour les immigrés et pour les autochtones. Dans la zone OCDE, la part du chômage de longue durée dans le chômage total est passée de 33 % à 45 % entre 2008 et 2012 parmi les immigrés. Dans la grande majorité des pays de l'OCDE, le chômage de longue durée représente plus d'un tiers du chômage total des immigrés, voire plus de 50 % en Allemagne, en Estonie, en Grèce, en Irlande et en Slovénie.

Tableau 2.2. **Dix secteurs où l'emploi des immigrés et des personnes nées à l'étranger a le plus fortement évolué dans quelques pays de l'OCDE, 2007/08-2012** *(suite)*

B. États-Unis, évolution entre 2007 et 2012

Nés dans le pays		Nés à l'étranger		
Variation (000)	%	Variation (000)	%	
867	*12.2*	235	*17.9*	Services techniques et spécialisés
467	*7.6*	232	*18.4*	Activités de santé, sauf hôpitaux
261	*3.5*	139	*7.2*	Restauration
178	*26.9*	126	*23.4*	Services aux personnes
114	*4.8*	119	*9.6*	Services éducatifs
102	*2.1*	119	*29.7*	Action sociale
64	*18.5*	80	*18.3*	Agro-alimentaire
61	*6.4*	74	*14.4*	Administration publique
29	*145.6*	69	*4.7*	Activités administratives et activités de soutien aux entreprises
22	*2.2*	51	*13.0*	Agriculture
-206	*-19.1*	-39	*-11.2*	Ménages privés
-234	*-31.9*	-40	*-35.6*	Produits en caoutchouc et en plastique
-246	*-25.2*	-40	*-27.0*	Papier et imprimerie
-268	*-2.4*	-43	*-6.6*	Commerce de gros
-306	*-14.8*	-50	*-49.8*	Fabrication de produits minéraux non métalliques
-371	*-9.4*	-62	*-43.7*	Fabrication de meubles
-381	*-2.8*	-66	*-2.8*	Commerce de détail
-473	*-9.2*	-83	*-28.6*	Industries du textile, de l'habillement et du cuir
-646	*-18.2*	-89	*-12.8*	Finance
-2 088	*-24.1*	-853	*-28.9*	Construction

Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). Partie A : Les pays européens de l'OCDE excluent la Turquie et la Suisse pour lesquelles les données ne sont pas disponibles sur toute la période ; NACE Rév. 2. Partie B : Les secteurs correspondent à la classification du recensement en 2002.
Source : Partie A: Enquêtes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et T1-T3 2012. Partie B : Current Population Surveys.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831604

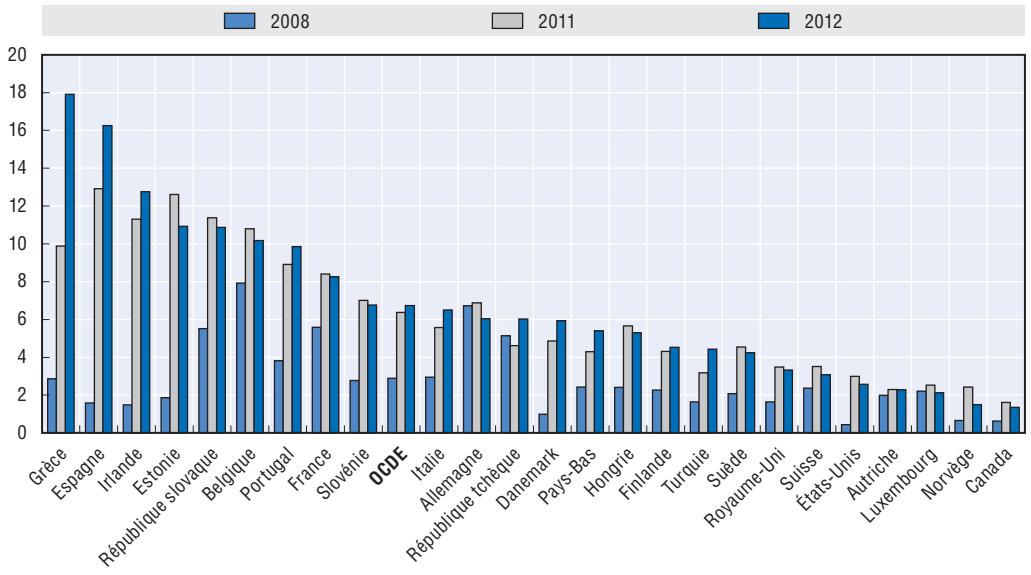
Le graphique 2.9 illustre le risque de chômage de longue durée, qui correspond à la proportion de chômeurs de longue durée dans la population active, ainsi que sa progression entre 2008 et 2012 et au cours de la dernière année. Le risque de chômage de longue durée varie fortement d'un pays de l'OCDE à l'autre, de 1.4 % au Canada à 17.9 % en Grèce. La crise économique récente a entraîné une poussée spectaculaire du risque de chômage de longue durée. En Espagne et en Grèce, il a augmenté de plus de 15 points de pourcentage et de 11 points en Irlande. Les chiffres montrent que le chômage de longue durée a de nouveau augmenté dans ces trois pays entre 2011 et 2012. Dans la grande majorité des pays figurant au graphique 2.9, ce risque a triplé entre 2008 et 2012, mais il reste largement inférieur à 10 %.

Certains groupes démographiques sont plus vulnérables que d'autres face au risque de chômage de longue durée

Aux différentes catégories de travailleurs correspondent des risques différents en termes de chômage de longue durée, en fonction des qualifications, de l'expérience professionnelle, de l'âge et du secteur d'activité. Par exemple, les jeunes immigrés figurent parmi les groupes les plus vulnérables puisqu'ils cumulent souvent plusieurs handicaps, notamment une expérience professionnelle limitée mais aussi des contacts et des réseaux restreints, ce qui les rend plus susceptibles de perdre leur emploi et de rester au chômage pendant une période longue.

Graphique 2.9. **Risque de chômage de longue durée parmi les travailleurs nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2008, 2011 et 2012**

Pourcentages



Notes : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données pour l'Europe correspondent aux T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2012, à l'exception de la Suisse pour laquelle les données correspondent aux T2 2008, T2 20011 et T2 2012. Les données pour les États-Unis correspondent à 2007, 2011 et 2012. Le risque de chômage de longue durée correspond à la proportion de chômeurs depuis plus d'un an dans la population active.

Sources : Pays européens : Enquête sur la population active (Eurostat) ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

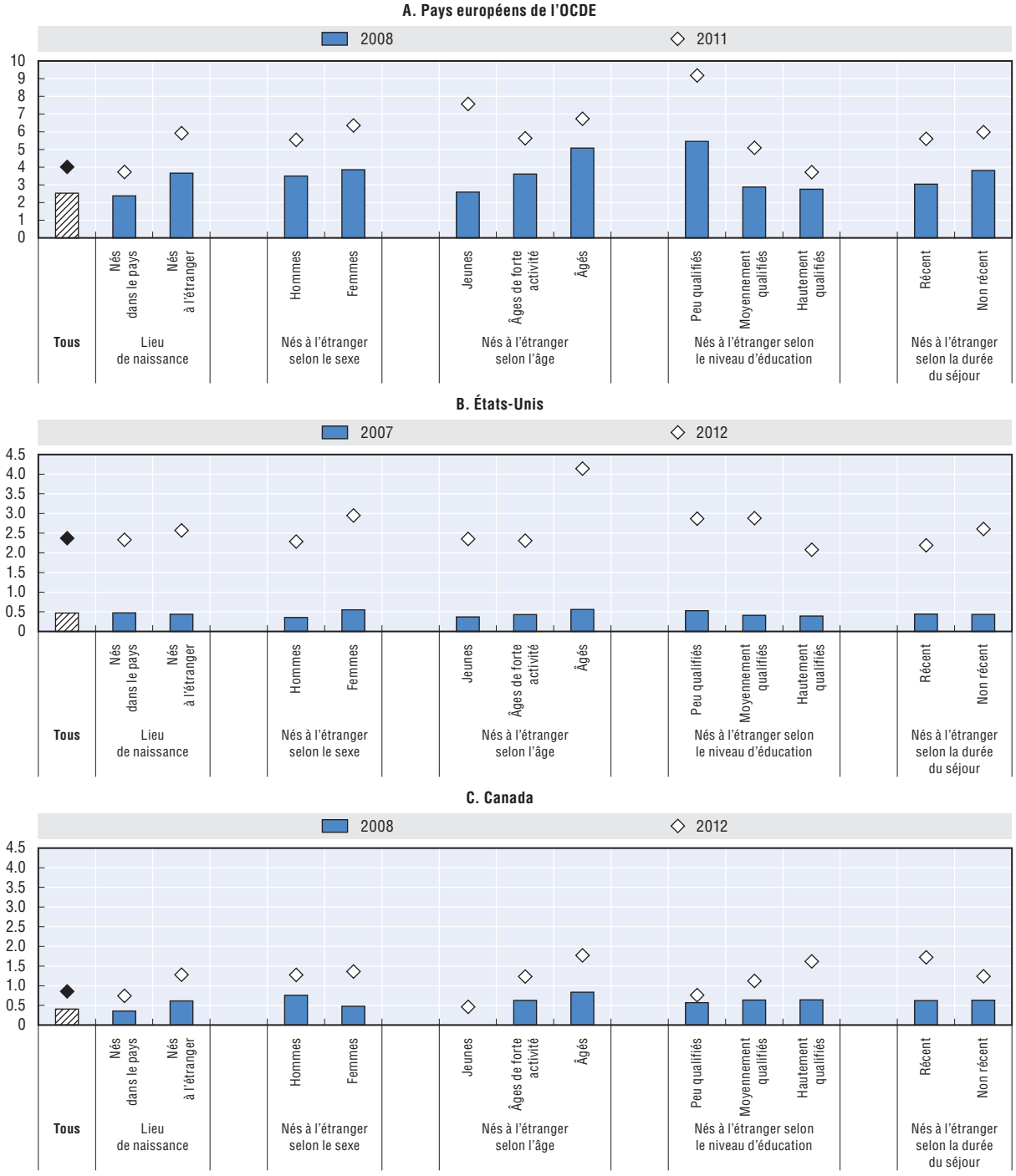
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830863

La partie A du graphique 2.10 présente ensemble les résultats des pays européens de l'OCDE en matière de risque de chômage de longue durée[3] qui pèse sur différents groupes démographiques. L'augmentation globale du risque de chômage de longue durée est plus importante pour les immigrés que pour les autochtones, et ce indépendamment du groupe démographique auquel ils appartiennent (voir le graphique 2.A2.1 de l'annexe 2.A3). Si le risque de chômage de longue durée est en progression pour tous les immigrés, on observe des différences importantes d'un groupe démographique à l'autre. Les immigrés peu qualifiés et les jeunes nés à l'étranger étaient non seulement les plus exposés au risque de chômage de longue durée en 2011 mais ils avaient également connu la plus forte progression de ce risque entre 2008 et 2011 (respectivement de +4 et +5 points de pourcentage). À titre de comparaison, la montée du risque de chômage de longue durée a été plus modérée pour les immigrés hautement qualifiés (+1 point de pourcentage). En Europe, le risque de chômage de longue durée était plus élevé pour les jeunes autochtones que pour les jeunes immigrés en 2008, mais la situation s'est inversée avec la crise (voir graphique 2.A2.1 de l'annexe 2.A2).

En 2007 aux États-Unis (graphique 2.10, partie B), les variations entre groupes démographiques étaient beaucoup moins importantes. Si le risque de chômage de longue durée a augmenté pour tous les groupes depuis, la variation en points de pourcentage est plus limitée qu'en Europe. Toutefois, et à l'exception des jeunes, les tendances sont analogues entre les États-Unis et l'Europe si l'on tient compte du sexe, du niveau d'études

Graphique 2.10. **Risque de chômage de longue durée selon le groupe démographique dans quelques pays de l'OCDE, 2007/08 et 2011/12**

Pourcentage de la population active



Notes : La population correspond à la population en âge de travailler (15-64 ans) et l'âge de forte activité à la tranche d'âge 25-54 ans. Le risque de chômage de longue durée correspond à la proportion de chômeurs depuis plus d'un an dans la population active par groupe démographique. Elles excluent la Belgique pour laquelle l'information sur la durée de séjour des personnes nées à l'étranger n'est pas disponible. Les migrants récents sont ceux qui sont arrivés il y a moins de cinq ans.

Sources : Pays européens : Enquête sur la population active (Eurostat) ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830882

et de la durée du séjour. Ce sont les travailleurs immigrés âgés qui ont vu leur risque de chômage de longue durée augmenter le plus, ce qui pourrait leur fait perdre des droits à la pension juste avant leur retraite et contribuer à les faire basculer dans la marginalisation et la pauvreté.

Au Canada (graphique 2.10, partie C), le risque de chômage de longue durée est moins élevé qu'en Europe et aux États-Unis et il a comme une augmentation plus modérée entre 2008 et 2012. Les différences entre les différents groupes sont aussi moins marquées au Canada.

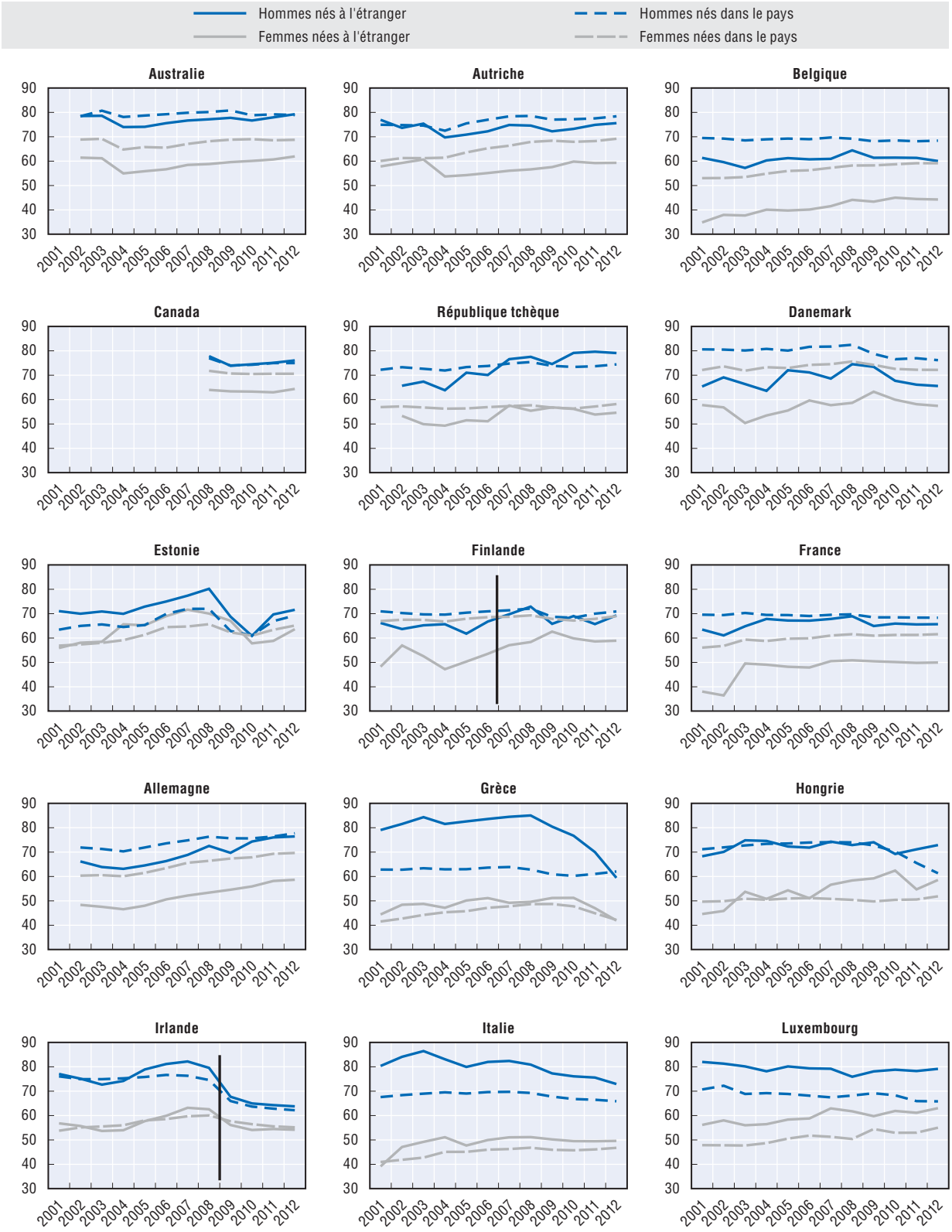
La crise a-t-elle annulé les progrès accomplis par les immigrés ces dix dernières années ?

La crise économique récente qui a frappé certains pays de l'OCDE a compliqué la situation déjà difficile des immigrés sur le marché du travail, plus particulièrement de certaines catégories d'immigrés plus vulnérables comme les jeunes et les travailleurs peu qualifiés, comme cela a été indiqué dans les sections précédentes. Dans ce contexte, on peut craindre que la crise ait annulé les progrès considérables accomplis par les immigrés ces dix dernières années dans la zone OCDE. La présente section analyse précisément les tendances de l'emploi des travailleurs immigrés et autochtones, selon leur sexe, sur la période comprise entre le début des années 2000 et 2011-12, afin d'apporter un éclairage sur cette question.

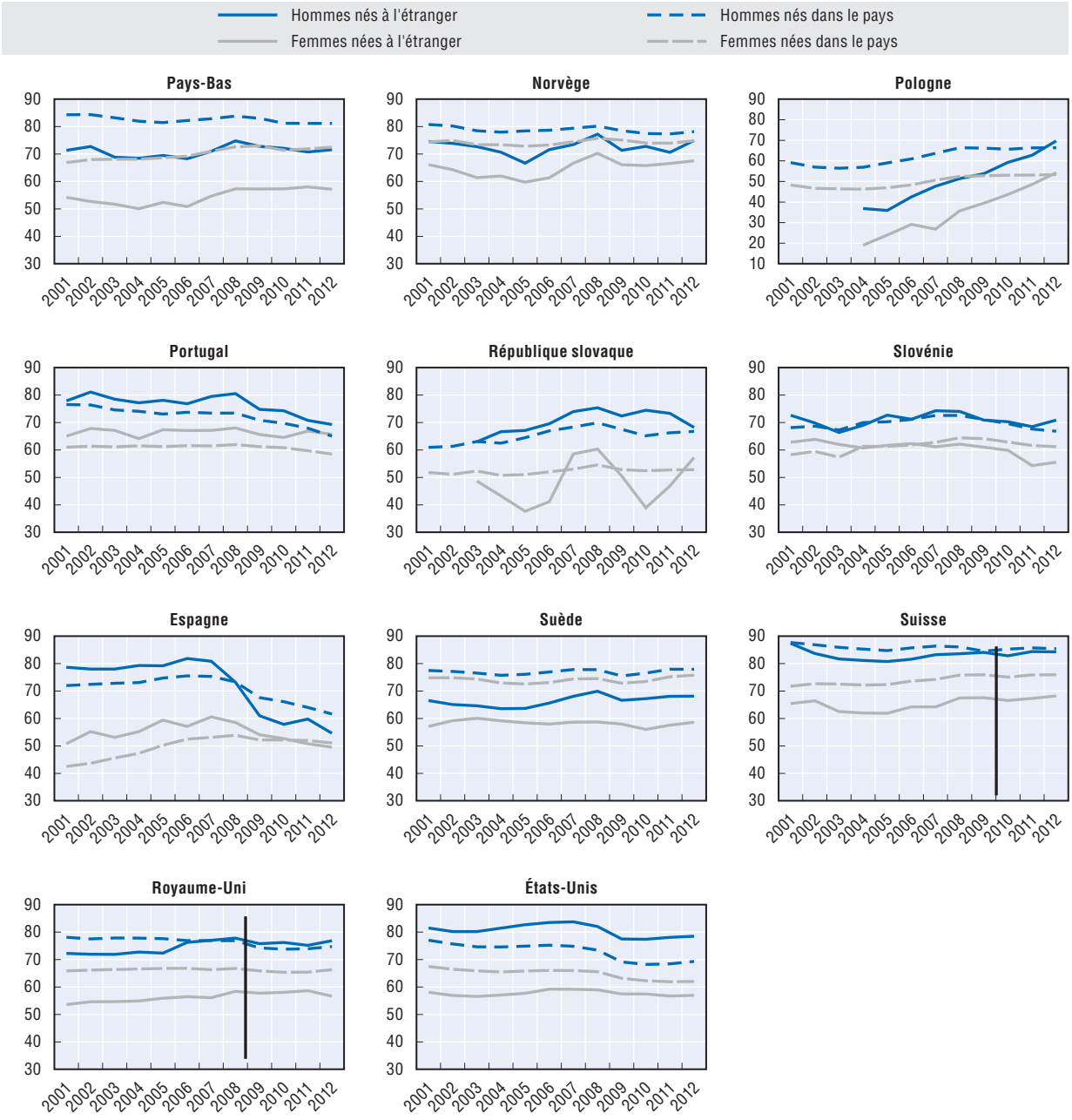
Dans l'ensemble, la décennie écoulée a été marquée par une amélioration du taux d'emploi des travailleurs nés à l'étranger par rapport aux travailleurs autochtones (graphique 2.11). Dans certains pays, la convergence de l'emploi des immigrés et de celui des autochtones a été interrompue par la crise. Dans un grand nombre d'autres pays, la récession a inversé l'avantage en termes d'emploi dont ont longtemps bénéficié les immigrés par rapport aux autochtones. C'est par exemple le cas de l'Espagne, où les immigrés des deux sexes se distinguaient par des taux d'emploi élevés avant que cet avantage par rapport aux travailleurs nés dans le pays ne s'inverse brutalement avec la crise. Il en fut de même en Irlande où l'avantage marqué des immigrés n'est plus observé depuis 2008/09, après quoi les taux d'emploi des hommes autochtones et migrants ont commencé à converger alors que la tendance s'est inversée totalement pour les femmes. Dans d'autres pays, comme l'Estonie, les immigrés ont conservé leur avantage malgré la crise, même si l'écart observé par rapport aux autochtones a diminué depuis 2010. Au Luxembourg, l'avantage des immigrés sur le plan de l'emploi s'est maintenu tout au long de cette période, tant pour les hommes que pour les femmes.

Dans certains autres pays, parmi lesquels l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Suisse (pour les femmes), on constate un effet de rattrapage évident des travailleurs nés à l'étranger, qui ont parfois enregistré de meilleures performances que les autochtones sur le marché du travail entre 2001 et 2012. En dépit d'une contraction au cours de la crise, les hommes immigrés bénéficient de taux d'emploi supérieurs à ceux des travailleurs autochtones depuis 2007 au Royaume-Uni. En Pologne, où les effets de la conjoncture défavorable en Europe ne se sont pas fait ressentir, les taux d'emploi des immigrés sont désormais similaires à ceux des autochtones. Ceci peut s'expliquer par la composition par âge de la population immigrée en âge de travailler, significativement plus jeune en 2011 qu'elle ne l'était en 2004. En revanche, les travailleurs nés en Pologne ont subi des pertes d'emplois en 2009, ce qui a comblé encore un peu plus les écarts observés entre immigrés et autochtones. En Norvège, la crise a mis un terme à la hausse du taux d'emploi des

Graphique 2.11. **Taux d'emploi selon le pays de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2001-12**



Graphique 2.11. **Taux d'emploi selon le pays de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2001-12** *(suite)*



Notes : Les données correspondent à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les séries présentent une rupture pour la Finlande (2006/07), l'Irlande (2008/09), la Suisse (2009/10) et le Royaume-Uni (2008/09). Pour les pays européens en 2012, les données correspondent aux T1-T3 seulement.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie, Canada: Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830901

travailleurs nés à l'étranger. En 2012, les hommes nés à l'étranger affichaient des niveaux d'emploi relativement comparables à ceux de 2001, alors que ceux des femmes nées à l'étranger avaient progressé de 1.5 point de pourcentage sur la période en dépit des pertes d'emplois importantes subies en 2009.

Au total, les tendances en matière d'emploi varient sensiblement entre les hommes et les femmes dans la zone OCDE. Dans la plus grande partie des pays de l'OCDE, le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger est aujourd'hui largement inférieur au plus haut niveau atteint sur la période mais aussi, dans la moitié au moins de ces pays, à la moyenne enregistrée avant la crise. Dans les pays d'Europe du Sud, mais aussi au Danemark, en Estonie, en Finlande, en Irlande et en Norvège, le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger était en 2012 sensiblement inférieur au plus haut niveau enregistré au cours des dix dernières années. Néanmoins, en Autriche, en Belgique, en Finlande, aux Pays-Bas, en République slovaque, en Suède et en Suisse, le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger est supérieur à celui enregistré au cours de la première moitié de la décennie. Dans trois pays seulement (Allemagne, Luxembourg et Pologne) les immigrés ont vu leur taux d'emploi progresser récemment de manière sensible, pour atteindre son plus haut niveau en 2012.

S'agissant des femmes nées à l'étranger, la situation est plus contrastée entre les pays de l'OCDE et les pertes d'emplois sont moins lourdes dans la majorité des pays. Dans deux tiers des pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrées est aujourd'hui plus élevé que sur la première moitié de la décennie, parfois l'augmentation est très marquée (Allemagne, Finlande, Pologne). Il n'y a qu'en Espagne, en Estonie, en Grèce, en Irlande, et en Slovénie que le taux d'emploi des immigrées est inférieur à ce qu'il était avant la crise. Pour autant, dans la majorité des pays, leur taux d'emploi est inférieur au plus haut niveau atteint au cours des dix dernières années. L'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume-Uni constituent des exceptions notables puisque le taux d'emploi des immigrées y a atteint son plus haut niveau des dix dernières années en 2012.

Le graphique 2.A3.1 (annexe 2.A3) compare l'écart entre le taux d'emploi des autochtones et celui des immigrés, pour les hommes et pour les femmes. Il s'agit de comparer l'écart entre leurs taux d'emploi en 2012 et l'écart moyen observé au cours de la période qui a précédé la crise (2002-06). Dans la moitié des pays de l'OCDE, les hommes nés à l'étranger affichent un taux d'emploi plus élevé que les hommes nés dans le pays. Dans la majorité de ces pays (États-Unis, Hongrie, Irlande, Islande, Luxembourg et Slovénie), cette tendance est confirmée en 2012 par rapport au niveau observé avant la crise, à l'exception de l'Estonie, de l'Italie et du Portugal. En Pologne, en République tchèque et au Royaume-Uni, la situation s'est améliorée pour les immigrés, puisque les hommes nés à l'étranger ont inversé la tendance constatée avant la crise et affichent désormais des taux d'emploi supérieurs à ceux des autochtones. Dans l'autre moitié des pays de l'OCDE, le taux d'emploi des hommes nés dans le pays est supérieur à celui des hommes nés à l'étranger, mais l'écart s'est réduit sur la période dans nombre d'entre eux. Les plus fortes variations ont été enregistrées en Belgique, en Finlande, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse. Enfin, en Espagne et en Grèce, la tendance est totalement inversée et l'avance dont bénéficiaient les hommes nés à l'étranger avant la crise a laissé place à un retard.

En 2012, dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, les femmes autochtones étaient avantagées par rapport aux femmes nées à l'étranger sur le plan de l'emploi. C'est en Espagne, en Estonie, en Grèce et en Irlande que les écarts entre autochtones et immigrées sont les plus restreints, c'est-à-dire dans les pays particulièrement touchés par la crise économique. Toutefois, dans ces quatre pays, la crise a inversé l'avantage relatif en matière d'emploi dont bénéficiaient les immigrées au cours de la période 2002-06, ce qui laisse à penser que la situation pourrait continuer à se détériorer en l'absence de reprise

économique. En Italie, au Luxembourg et au Portugal, les femmes nées à l'étranger ont maintenu et même renforcé leur avantage relatif depuis la période qui a précédé la crise. Dans la majorité des pays où les femmes autochtones sont avantagées par rapport aux immigrées, cet avantage s'est maintenu mais l'écart a diminué ces dernières années par rapport à ce qu'il était avant la crise. Ainsi, en Finlande et en Norvège entre 2002 et 2006, on enregistrait un écart de 16 et 11 points de pourcentage dans le taux d'emploi des immigrées et celui des autochtones. Or cet écart a diminué de 6 et 5 points de pourcentage en 2012. Dans plusieurs pays (Autriche, France et Suède), l'avantage des femmes autochtones en matière d'emploi s'est accru en 2012 par rapport au niveau d'avant la crise, mais d'une manière relativement modérée (entre 1 et 3 points de pourcentage).

Comment se positionnent les immigrés dans les nouvelles embauches au sein de la zone OCDE ?

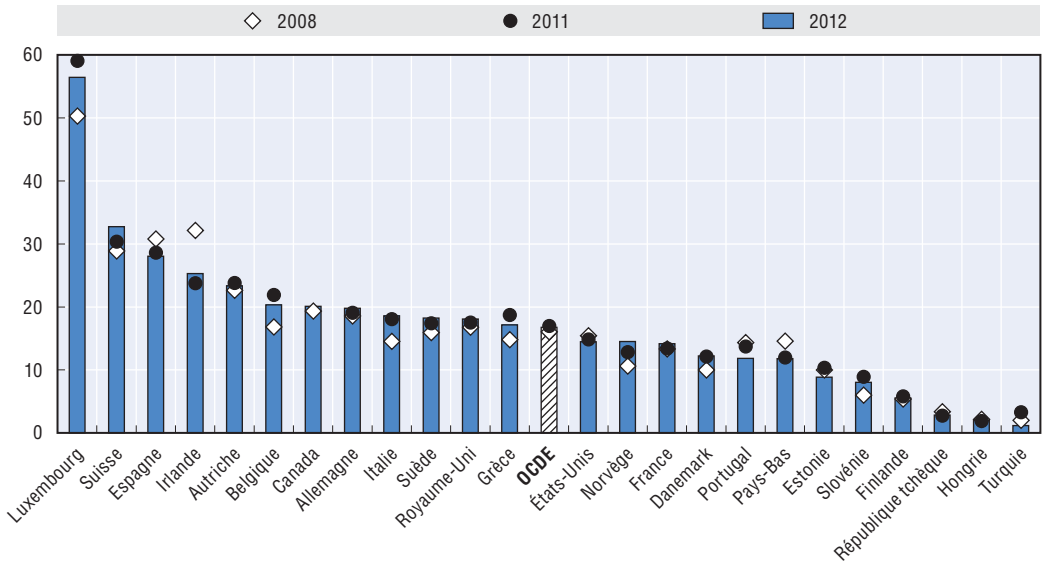
Les immigrés représentent de longue date une part importante des nouvelles entrées dans l'emploi dans la zone OCDE (voir le chapitre 2 du rapport OCDE, 2012b). Compte tenu des pertes d'emplois considérables subies ces cinq dernières années et le nombre limité de données permettant de calculer le risque comparatif de licenciement entre les immigrés et les autochtones, il est essentiel de déterminer dans quelle mesure les immigrés figurent au nombre des nouvelles embauches, y compris dans les pays où les embauches restent limitées pour le moment. Néanmoins, il faut noter que les embauches ne sont pas nécessairement synonymes de créations d'emplois. Elles peuvent aussi refléter les renouvellements de contrats temporaires, qui sont plus répandus dans certains pays que dans d'autres. C'est pourquoi il est probable que les différences dans les nouvelles embauches d'un pays à l'autre reflètent des différences dans la structure du marché du travail, ainsi que des rigidités du marché du travail et l'incidence de l'emploi temporaire. Dans ces conditions, les comparaisons internationales présentées dans cette section doivent être interprétées avec prudence.

En effet, la part des immigrés dans le total des embauches varie sensiblement d'un pays à l'autre (graphique 2.12) et reflète, le plus souvent, leur part dans la population d'âge actif. En 2008, elle était comprise entre 2 % en Turquie et 50 % au Luxembourg. Toutefois, dans la majorité des pays de l'OCDE, elle s'établit entre 10 et 23 %. La situation a cependant quelque peu changé avec la crise. Au total dans les pays européens de l'OCDE, la part des immigrés dans les nouvelles embauches a légèrement augmenté, de 16.1 à 16.8 % entre 2008 et 2012, alors qu'elle a reculé aux États-Unis (de 15.4 % en 2006 à 14.5 % en 2012). La moyenne européenne masque des variations importantes entre les pays. Dans la plupart d'entre eux, la proportion d'immigrés dans les nouvelles embauches s'inscrit en hausse, en particulier en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Suisse. Néanmoins, elle a chuté dans certains pays, parfois de manière relativement brutale. Par exemple, en Irlande, la part des immigrés dans les nouvelles embauches a reculé de 7 points de pourcentage entre 2008 et 2012 et de 3 points de pourcentage en Espagne.

Comme indiqué précédemment, le ralentissement économique récent a eu des répercussions différentes sur les résultats enregistrés par différents groupes démographiques sur le marché du travail. Il est donc important d'analyser la répartition des nouvelles embauches entre ces groupes afin de mieux comprendre leurs perspectives actuelles et leurs chances de retrouver un emploi, même dans les cas où ces embauches sont principalement des renouvellements de contrats temporaires existants. Comme le montre le graphique 2.13 (partie A), dans les pays européens de l'OCDE, on observe une

Graphique 2.12. **Part des travailleurs nés à l'étranger dans les embauches, 2008, 2011 et 2012**

Pourcentages



Notes : Les embauches font référence aux personnes qui sont à leur poste depuis au plus un an. Les données correspondent à la population en âge de travailler (15-64 ans). Pour les États-Unis, les données correspondent à 2006 au lieu de 2008 et 2010 au lieu de 2011. Les données pour les pays européens correspondent aux T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2012, à l'exception de la Suisse pour laquelle les données correspondent aux T2 2008, T2 2011 et T2 2012. La moyenne OCDE exclut les pays pour lesquels des données manquent (le Canada).

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys, supplément de janvier.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932830920*

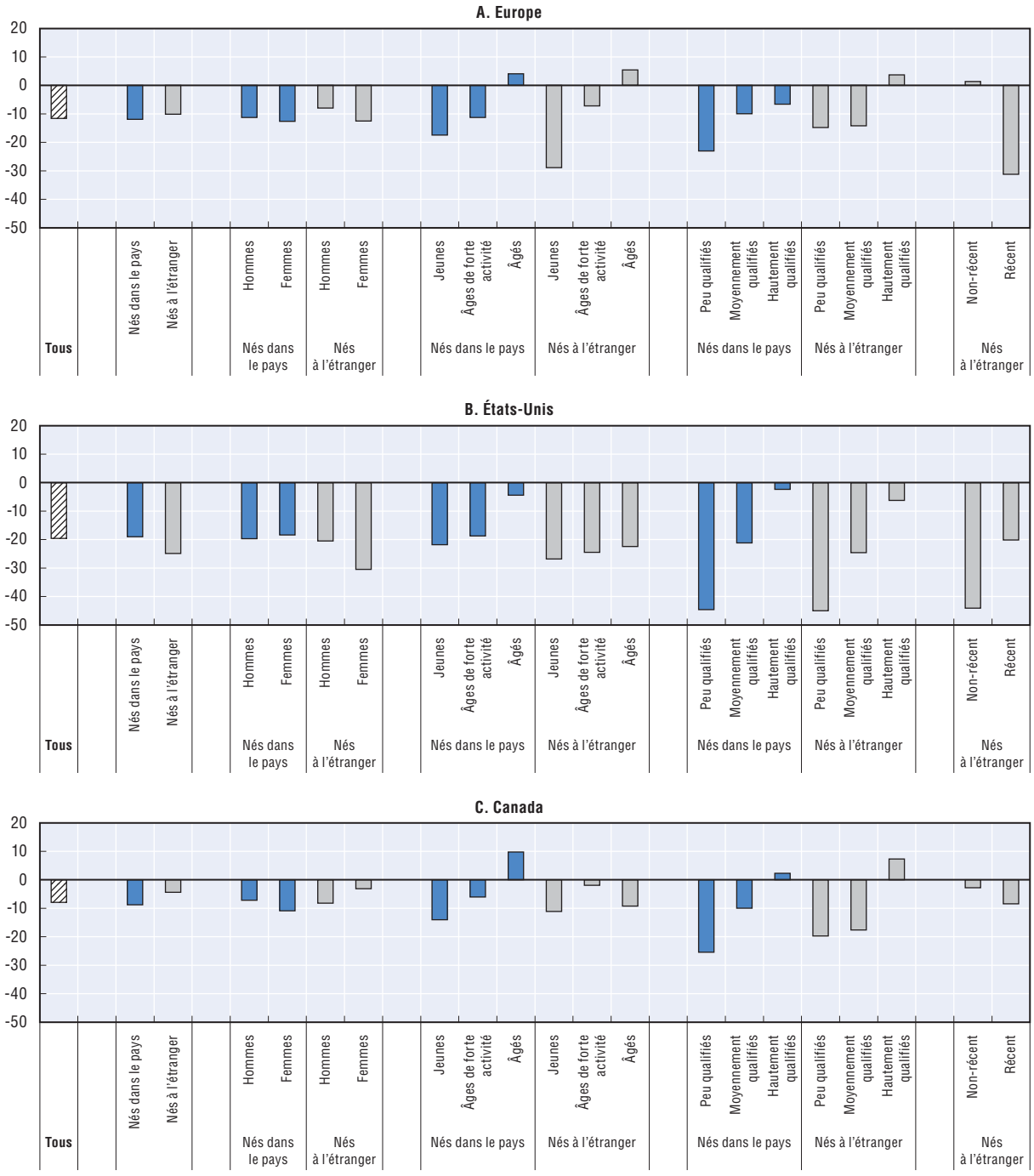
contraction sensible du total des embauches entre 2008 et 2011 pour l'ensemble des groupes démographiques et pour les immigrés comme pour les autochtones. Seules exceptions : les travailleurs âgés (nés à l'étranger ou dans le pays), les travailleurs hautement qualifiés et les immigrés installés de plus longue date (depuis plus de cinq ans). Dans l'ensemble en Europe, la contraction de la part des travailleurs peu qualifiés dans les nouvelles embauches a été plus limitée pour les immigrés que pour les autochtones. Ceci peut tenir, du moins en partie, au fait que les immigrés peu qualifiés sont prêts à occuper des emplois refusés par les travailleurs autochtones ayant un niveau d'instruction équivalent (voir le chapitre 2 du rapport OCDE, 2012b) ou au fait que les immigrés sont plus fréquemment embauchés dans le cadre de contrats de courte durée reconduits tacitement.

En Europe, la modeste progression de la part des immigrés dans les embauches est principalement tirée par l'augmentation observée parmi les travailleurs peu et hautement qualifiés, ainsi que chez les hommes (voir le graphique 2.A5.1 en annexe 2.A5). On observe un recul de la part des immigrés dans les embauches de jeunes. Ces tendances peuvent s'expliquer par les types d'emplois créés et les secteurs concernés, ainsi que par les qualifications et les caractéristiques requises.

On constate des différences majeures entre l'Europe et les États-Unis (graphique 2.13, partie B). Tout d'abord, la contraction globale de la part des immigrés dans les nouvelles embauches a été beaucoup plus importante aux États-Unis, où elle atteint près de 20 % contre 11 % en Europe. Par ailleurs, toutes les catégories d'immigrés ont accusé de

Graphique 2.13. **Évolution des embauches selon le groupe démographique et le pays de naissance pendant la crise dans quelques pays de l'OCDE**

Pourcentages



Notes : Les embauches font référence aux personnes qui sont à leur poste depuis au plus un an. Les données pour les pays européens correspondent aux T1-T3 2008 et T1-T3 2011. Elles excluent la Belgique pour laquelle l'information sur la durée de séjour est indisponible. Les données pour les États-Unis correspondent à 2006 et 2012. Les migrants récents correspondent aux personnes nées à l'étranger et arrivées il y a moins de cinq ans.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Canada: Enquêtes sur la population active ; États-Unis: Current Population Surveys, supplément de janvier.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830939

nets reculs du nombre de nouvelles embauches entre 2008 et 2011 aux États-Unis. Contrairement à la situation en Europe, la contraction globale est plus sensible pour les immigrés que pour les autochtones, ce qui tient principalement aux effets observés sur les femmes (dont la part dans les nouvelles embauches a chuté de 14 % en 2006 à 12 % en 2012), qui ont été épargnées par la crise en Europe. Les immigrés de plus longue date ont été plus durement touchés que les autres catégories d'immigrés. Cette situation est à l'opposé de ce qui a été observé en Europe, ce qui peut tenir à la liberté de circulation entre les pays européens.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la majorité des immigrés qui occupent de nouveaux emplois sont moyennement à hautement qualifiés (graphique 2.A5.2). C'est en Irlande, au Luxembourg et au Royaume-Uni que les immigrés hautement qualifiés sont les plus nombreux parmi les nouvelles embauches (proportion proche de 50 %). Au Danemark, aux États-Unis, en Norvège et en Suisse, les immigrés hautement et moyennement qualifiés représentent au total 75 à 80 % des nouvelles embauches d'immigrés. Il n'y a qu'en Europe du Sud que la majorité des nouvelles embauches concernent des immigrés peu qualifiés, ce qui correspond aux flux migratoires enregistrés dans les pays de cette région ces 20 dernières années, caractérisés par des entrées de travailleurs peu qualifiés dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et des services. Pendant la crise, les travailleurs hautement qualifiés ont vu leur part augmenter dans les nouvelles embauches au Luxembourg, en Norvège, en République tchèque et en Suède. De la même manière, les travailleurs peu qualifiés sont fortement représentés dans les nouvelles embauches en Belgique; c'est aussi le cas des travailleurs moyennement qualifiés en Belgique, au Luxembourg et en République tchèque. À titre de comparaison, en Irlande, toutes les catégories d'immigrés ont vu leur part dans les nouvelles embauches reculer par rapport à 2008, quoique dans une plus large mesure pour les immigrés moyennement et hautement qualifiés. Au Royaume-Uni, ce sont les immigrés moyennement qualifiés qui ont accusé les plus fortes contractions, contrairement aux immigrés hautement qualifiés dont la part dans les nouvelles embauches a progressé. Aux États-Unis, les contractions les plus marquées ont concerné les immigrés peu et moyennement qualifiés, tandis que leurs homologues hautement qualifiés continuent de représenter une proportion relativement élevée des nouvelles embauches.

Quels sont les types d'emplois concernés par les nouvelles embauches d'immigrés ?

La part des emplois temporaires dans les nouvelles embauches de travailleurs immigrés (mais aussi autochtones) varie considérablement entre les pays de l'OCDE (graphique 2.A5.3 de l'annexe 2.A5). Elle est comprise entre 19 % en Turquie et 78 % en Espagne. Dans la moitié des pays de l'OCDE figurant au graphique 2.A5.3, plus de 40 % de toutes les nouvelles embauches d'immigrés correspondent à des contrats temporaires. En Belgique, en Grèce, aux Pays-Bas et en Suède, les embauches pour des emplois temporaires sont plus répandues chez les travailleurs immigrés que chez les autochtones et la situation est inverse dans d'autre pays. Les différences observées d'un pays à l'autre et entre immigrés et autochtones semblent le signe d'une segmentation du marché du travail dans certains pays, où les travailleurs présentant certaines caractéristiques (peu qualifiés, immigrés, *etc.*) n'ont accès qu'à des emplois temporaires.

Entre 2008 et 2012, la part des nouveaux emplois temporaires dans le total des embauches a augmenté pour les immigrés dans toute la zone OCDE. En Hongrie, en Irlande, aux Pays-Bas et en République tchèque, cette hausse a été particulièrement forte

(entre 7 et 17 points de pourcentage). Cette progression, couplée aux chiffres présentés au graphique 2.12, laisse à penser que, dans ces quatre pays, les immigrés sont moins représentés dans les nouvelles embauches qu'en 2008 et que les contrats temporaires sont plus nombreux dans ces embauches, ce qui implique une segmentation plus poussée du marché du travail pour les immigrés. En Grèce et au Luxembourg, on observe des écarts considérables entre les immigrés et les autochtones. La part des emplois temporaires dans les nouvelles embauches a chuté de 15 points de pourcentage pour les autochtones au Luxembourg, alors qu'elle a légèrement augmenté pour les immigrés. En Grèce, la part des emplois temporaires a progressé de 6 points de pourcentage pour les immigrés, alors qu'elle a légèrement reculé pour les autochtones.

L'incidence croissante des emplois temporaires dans les nouvelles embauches reflète les conditions actuelles de l'économie. Face aux incertitudes, plus particulièrement en Europe, les employeurs sont plus réticents à embaucher des travailleurs pour une durée indéterminée, notamment dans les secteurs les plus durement touchés par la crise. Comme le montre le tableau 2.A5.1 de l'annexe 2.A5, les nouvelles embauches dans l'industrie manufacturière et dans la construction ont sensiblement diminué entre 2008 et 2012 (respectivement de 12.4 à 8.8 % et de 13.5 à 10.0 %).

Politique d'intégration

L'intégration des immigrés et de leurs enfants occupe toujours une place importante dans les programmes des pays de l'OCDE ; cela tient en partie à leur présence croissante et en partie au fait que leur pleine intégration dans l'économie et la société est de plus en plus considérée comme une contribution à l'amélioration des performances en termes économiques, mais aussi comme un moyen d'atténuer les pressions sociales. La présente section offre un aperçu des modifications récentes apportées aux politiques et pratiques d'intégration dans l'ensemble de la zone OCDE et dans les pays non membres participant au réseau d'experts de l'Organisation en matière de migrations internationales (Fédération de Russie, Bulgarie, Lituanie et Roumanie). La première partie examine le rôle que jouent les mesures d'intégration dans l'action globale des pays de l'OCDE. Dans la deuxième partie, on traitera de l'intégration des immigrés sur le marché du travail parallèlement aux changements intervenus récemment concernant l'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. La troisième partie décrit l'évolution constatée depuis peu dans le domaine de l'intégration grâce à l'éducation et à l'apprentissage des langues. On trouvera dans la quatrième partie un panorama des mesures d'intégration destinées à d'autres groupes tels que les migrants pour raisons familiales, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autochtones de retour au pays après avoir émigré. La partie 5 résume les mesures nouvelles prises pour lutter contre la discrimination, et pour favoriser la diversité et la cohésion sociale, tandis que la sixième partie donne un aperçu des mesures intervenues en matière de naturalisation.

Le rôle des mesures d'intégration dans l'action globale des pays

S'agissant des approches générales mises en œuvre en 2011-12 afin de promouvoir l'intégration, les pays de l'OCDE peuvent se répartir en deux grands groupes. Le premier inclut les pays qui comptent depuis longtemps une population immigrée, avec des programmes d'intégration portant sur tous les aspects de la vie économique et sociale – Autriche, Australie, Canada, Allemagne, Suisse et Pays nordiques notamment – et qui ont poursuivi la diversification de leurs efforts d'intégration. Les pays du second groupe, dont

font partie la Bulgarie, la République tchèque, la République slovaque, le Mexique et la Fédération de Russie, n'accueillent qu'une faible proportion d'immigrés et ont entrepris de définir, souvent pour la première fois, leur propre stratégie nationale d'intégration. Le thème de l'intégration a aussi pris de l'importance en Corée et au Japon.

La façon dont les fonds publics ont été utilisés pour les programmes d'intégration au cours de la période 2011-12 varie considérablement d'un pays à l'autre. Certains pays ont continué d'investir des ressources publiques importantes dans des initiatives axées sur l'intégration (Pays nordiques, Suisse, Allemagne, Australie et Canada, par exemple) ; d'autres, par contre, ont réduit sensiblement leur action dans ce domaine en raison de la récession économique et des contraintes budgétaires. Ce fut notamment le cas de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. En Espagne, par exemple, les montants consacrés aux mesures d'intégration ont été réduits : créé en 2005, le Fonds pour l'accueil et l'intégration des immigrés et le soutien éducatif a été interrompu en 2012 ; par ailleurs, les immigrés en situation irrégulière dans ce pays ne peuvent plus accéder gratuitement aux services de santé.

La Finlande a opté pour une approche nouvelle, plus globale, de l'intégration. Pour ce faire, elle a inclus l'intégration dans la Stratégie pour l'avenir de la migration à l'horizon 2020 qui vise, entre autres, à rendre les politiques d'intégration plus efficaces, à augmenter les taux d'emploi des immigrés et à intensifier la lutte contre la discrimination. En outre, une loi spécifique à l'intégration est entrée en vigueur en Finlande en septembre 2011, suivie par l'adoption, en juin 2012, d'un programme gouvernemental d'intégration pour la période 2012-15.

En Australie, un cadre national pour l'installation des migrants a été mis au point en 2012 par le *Select Council on Immigration and Settlement* sous la tutelle du Conseil des gouvernements australiens. Il s'agit d'un accord intergouvernemental tripartite reconnaissant l'importance d'une coopération entre tous les échelons de l'Administration afin d'apporter aux migrants les services nécessaires à leur installation. Ce cadre vise aussi à définir des principes directeurs et à faire porter l'action sur la planification, les prestations et les résultats. Il a également pour but de mieux définir les rôles et les responsabilités des partenaires gouvernementaux, tout en reconnaissant qu'il est essentiel de mobiliser d'autres parties prenantes clés telles que les agences prestataires de services et les organismes actifs dans le domaine de l'installation des immigrés.

L'Allemagne a opté pour une approche participative globale en vue de l'élaboration de sa stratégie d'intégration par le biais de 11 « forums de dialogue » associant un éventail de parties prenantes ; celles-ci se sont engagées à mettre en place une vaste gamme de mesures d'intégration qui ont été incorporées dans le Plan national d'action en matière d'intégration présenté en janvier 2012.

En Irlande, l'adoption en 2011 du *Programme for Government Common Statement* a été complétée par la stratégie du ministère de la Justice et de l'Égalité pour la période 2011-14, dans laquelle le pays s'engage à promouvoir l'égalité et l'intégration dans la société irlandaise afin d'encourager davantage la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équité. Les principaux outils pour atteindre ces objectifs incluent la consultation des parties prenantes, un réexamen des approches concernant l'intégration des migrants, l'élaboration de mesures de lutte contre le racisme et la promotion de l'intégration. À cet effet, l'*Irish Office for the Promotion of Migrant Integration* attribue des subventions aux autorités locales, aux organes de soutien et à d'autres organismes nationaux.

Le gouvernement chilien s'est lancé dans une nouvelle stratégie nationale relative aux migrations pour la période 2010-14, stratégie ayant conduit à un certain nombre d'initiatives, comme l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur l'immigration présenté par le gouvernement fin 2012. Une des nouveautés de la politique migratoire chilienne est l'établissement d'accords d'intégration dans le cadre d'une série de mesures de coordination et de collaboration entre les agences publiques dans le but d'aider les groupes vulnérables de migrants (en particulier les femmes, les enfants et les jeunes) à obtenir un statut de résident légal et l'accès à différents services : soins de santé, éducation et accès au secteur bancaire.

Au Canada, tous les résidents permanents peuvent prétendre à des programmes d'installation et d'intégration. Ces programmes sont assurés par un large éventail d'acteurs, y compris les administrations provinciales et municipales, les établissements d'enseignement, les organisations pourvoyeuses de services d'installation, les ONG et le secteur privé. Soucieux d'assurer la prestation de services plus cohérents sur l'ensemble du territoire, le gouvernement fédéral devrait reprendre, respectivement en 2013 et 2014, la responsabilité des services d'installation auparavant dévolus aux Provinces du Manitoba et de la Colombie britannique.

En Suisse, le programme d'intégration est considéré comme une vaste question interdisciplinaire, avec un partage des responsabilités entre la Confédération, les cantons et d'autres parties prenantes, telles que les établissements publics, la société civile et le secteur privé. En 2011, le Conseil fédéral a fixé les grandes priorités pour l'élaboration du programme d'intégration, au nombre desquelles figurent les actions en justice, les liens avec les organisations professionnelles et le marché du travail, l'augmentation du soutien financier, le cofinancement par la Confédération et les cantons et l'intensification du dialogue avec des acteurs publics et privés dans le domaine de l'intégration.

Bien que la Hongrie ne se soit pas encore dotée d'un document stratégique relatif à l'intégration des immigrés, elle a créé un groupe de travail sur l'intégration, associant également des acteurs non gouvernementaux tels que des représentants de la société civile, qui traite des faits nouveaux observés au niveau national et à celui de l'UE et examine les priorités pour l'affectation annuelle de crédits du Fonds européen d'intégration ainsi que d'autres possibilités de financement.

Aux Pays-Bas, la loi sur l'intégration civique a été modifiée à compter du 1er janvier 2013. Les gouvernements locaux n'ont plus de rôle à jouer dans le processus d'intégration, et les individus doivent satisfaire aux exigences par leurs propres moyens, aidés par un système de prêts. L'échec à l'examen d'intégration civique entraîne une révocation du permis de séjour temporaire du migrant, sauf circonstances exceptionnelles, par exemple dans le cas des réfugiés.

La Fédération de Russie a adopté en août 2012 un nouveau Concept de la politique de l'État en matière migratoire, fixant des objectifs nationaux à atteindre d'ici 2025, dans les domaines de la migration tant interne qu'externe. Ce Concept, qui inclut l'adaptation et l'intégration des migrants parmi ses principales priorités, est mis en œuvre suivant un plan opérationnel conçu par le Service fédéral des migrations.

Enfin, la Roumanie a adopté une nouvelle stratégie nationale concernant l'immigration pour 2011-14, dans laquelle l'intégration sociale des étrangers est décrite comme l'une des principales priorités. Le pays a mis en œuvre plusieurs initiatives avec l'aide du Fonds européen d'intégration.

Les efforts de suivi et d'évaluation sont élargis

Un nombre croissant de pays de l'OCDE s'investissent activement dans le suivi de leurs mesures d'intégration et dans l'évaluation de leurs résultats. Dans les pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE, les indicateurs d'intégration se développent à la suite d'une initiative prise à l'échelle de l'Union européenne. Cela vaut, entre autres, pour l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie et le Luxembourg. Il est de plus en plus fréquent que les indicateurs se situent à la fois au niveau national et infranational. En Italie, par exemple, le Conseil national de l'économie et du travail (CNEL) publie des indicateurs régionaux d'intégration couvrant des domaines thématiques spécifiques comme la capacité d'attraction d'un territoire, l'inclusion sociale et les placements sur le marché du travail, l'objectif consistant à mesurer le niveau et la qualité de l'insertion des immigrés sur les marchés du travail locaux. Bien qu'elle ne soit pas membre de l'UE, la Suisse a également présenté en décembre 2012, et ce pour la première fois, un ensemble de 67 indicateurs d'intégration dans sept domaines.

Les pays qui ont une longue tradition de suivi des résultats des immigrés continuent également à affiner leurs systèmes d'indicateurs. À titre d'exemple, le gouvernement danois a lancé un nouvel outil de suivi national de l'intégration, connu sous le nom de « baromètre de l'intégration » et axé sur les indicateurs de base en termes de résultats sur le marché du travail, d'éducation, de connaissance du danois, de cohésion sociale, d'égalité de traitement, de soutien financier public, de zones urbaines défavorisées, et de criminalité exercée contre des migrants.

Le Canada a également renforcé sa capacité de conception de politiques fondées sur des données factuelles ainsi que leur évaluation par le biais de plusieurs initiatives dans le domaine du suivi, telles que l'amélioration de la base de données longitudinales sur les immigrés (permettant de meilleurs recoupements de dossiers au fil du temps, d'obtenir une meilleure couverture, et de disposer de caractéristiques familiales et sectorielles) ou une capacité accrue d'analyse basée sur le sexe dans la conception de sa politique et son évaluation.

Intégration sur le marché du travail

Une tendance générale observée dans les pays de l'OCDE est que l'intégration sur le marché du travail joue un rôle croissant dans les efforts globaux d'intégration. En particulier, il est de plus en plus déterminant que cette intégration intervienne à un stade précoce.

Les stratégies d'intégration sur le marché du travail impliquent une large palette de mesures visant à améliorer les chances des travailleurs migrants de décrocher un premier emploi ou de retrouver un emploi après un épisode de chômage. Ces mesures incluent, entre autres, une meilleure adéquation entre les compétences des immigrés et les emplois grâce à des procédures plus efficaces d'évaluation et de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, et à la mise en place de politiques actives du marché du travail.

Politiques actives du marché du travail

Les mesures actives du marché du travail représentent un outil essentiel de l'intégration sur le marché du travail. Toutefois, leur portée générale a été récemment limitée par les contraintes budgétaires auxquelles les pays doivent faire face ; par ailleurs, leur pertinence pour les migrants s'est dans l'ensemble révélée relativement faible faute d'un ciblage suffisant sur ce groupe particulier de travailleurs. Certains pays de l'OCDE

confrontés à une profonde récession, comme l'Espagne, la Grèce et le Portugal, ont récemment réduit la part de leur budget affectée aux mesures actives du marché du travail ainsi qu'à d'autres mesures visant à promouvoir l'intégration des immigrés sur ce marché. Parallèlement, en Espagne, de nouvelles mesures urgentes ont été prises en 2011 et 2012 en vue d'assurer la formation professionnelle des chômeurs. Ainsi, le Plan PREPARA offrant une formation professionnelle aux chômeurs en fin de droits a été prolongé jusqu'en 2013. Bien que ces mesures ne ciblent pas spécifiquement les migrants, leur caractère universel, conjugué à la vulnérabilité des migrants sur le marché de l'emploi, leur confère une pertinence spécifique pour ces derniers.

Au Danemark, les politiques actives du marché du travail constituent une part importante des efforts d'intégration. Le programme national d'intégration implique ce qu'il est convenu d'appeler « les offres d'emploi actif » basées sur trois types de mesures actives du marché du travail : orientation, formation professionnelle et stages, et emplois aidés. Les programmes d'intégration, mis en œuvre par les autorités locales, couvrent tous les réfugiés et les personnes relevant du dispositif de regroupement familial. Une nouvelle initiative appelée « On a besoin de tous » a été lancée en 2012 pour aider les bénéficiaires de prestations en espèces qui ne participent pas aux programmes d'intégration destinés aux migrants récents et qui ne sont pas capables de trouver un emploi en raison de la complexité de leurs divers problèmes personnels et sociaux. Les dossiers individuels seront examinés par des équipes locales spécialisées qui prépareront aussi des plans coordonnés pour promouvoir le retour des bénéficiaires dans la vie active. Dans son projet de budget pour 2013, la Suède a également pris un certain nombre d'initiatives pour encourager les employeurs à embaucher des immigrés récents, notamment en accroissant la flexibilité et en assouplissant les conditions d'admissibilité dans les emplois du programme « mettre le pied à l'étrier ».

La responsabilité des employeurs s'est accrue

Le rôle et la responsabilité des employeurs augmentent constamment. Ainsi, en République tchèque, il incombe aux employeurs de migrants non originaires de l'UE/AELE d'orienter et de garantir la situation de ces travailleurs à la fin de leur contrat de travail. De la même façon, au Japon, la loi révisée sur les mesures pour l'emploi contraint les employeurs à aider les travailleurs étrangers qui le souhaitent à trouver un autre emploi après avoir quitté leur entreprise. Le choix de l'action à mener est laissé à la discrétion des employeurs. Les services publics de l'emploi sont chargés d'aider les employeurs à faciliter la réinsertion de leurs anciens salariés dans le respect des conditions imposées par leur statut de résident.

Dans plusieurs pays membres de l'UE, la Directive sanction à l'égard des employeurs (2009/52/EC) a inspiré des changements dans la législation en termes de sanctions à l'encontre des employeurs de migrants illégaux originaires de pays tiers. En Finlande, par exemple, des amendements entrés en vigueur en août 2012 stipulent des amendes comprises entre 5 000 et 30 000 EUR. Celles-ci peuvent être imposées par l'Office finlandais de l'immigration, et devraient être appliquées sous la responsabilité du Centre des registres légaux.

En Israël, le suivi et la supervision des droits des travailleurs migrants sont au cœur d'une unité d'inspection récemment établie au sein du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail. En 2012, douze inspecteurs sont venus grossir les effectifs, et il a été envisagé de créer cinq postes supplémentaires de fonctionnaires chargés de veiller à l'application de la réglementation.

La participation des employeurs s'accroît également dans le domaine des mesures d'intégration, notamment en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Dans ce dernier pays, par exemple, un dialogue entre différents acteurs de l'intégration a conduit à la mise en œuvre de projets pilotes prévoyant une formation linguistique financée par les employeurs et partiellement comptabilisée en heures ouvrées.

L'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger arrivent en tête dans les programmes d'emploi

L'internationalisation des marchés du travail et la concurrence mondiale pour attirer talents et compétences rendent plus indispensables encore l'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Toutefois, il reste important de déterminer si la procédure de reconnaissance doit reposer sur la comparaison des programmes d'études ou sur les compétences acquises tout au long du parcours d'éducation. Il existe, certes, quelques mécanismes permettant de comparer les programmes d'études (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits, par exemple), mais la détermination des équivalences constitue en pratique un véritable défi. En conséquence, plusieurs réformes récentes s'emploient à faciliter et à simplifier le processus de reconnaissance, par exemple avec la création de guichets uniques, la rationalisation des procédures, l'augmentation de la transparence, ainsi que la réduction des coûts et des délais de traitement des procédures de reconnaissance.

De nouveaux cadres globaux de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger ont été institués en Autriche et en Allemagne. Cette dernière a mis en place un vaste système d'échange d'informations sur ses nouvelles procédures de reconnaissance par le biais d'un réseau d'organismes participant au Programme d'intégration par les qualifications (programme IQ), d'un site Internet dédié (recherche de l'organisme compétent pour la reconnaissance d'une formation) et d'une ligne de téléassistance. Les informations sont également disponibles en anglais pour faciliter la connaissance des réglementations et rendre ces dernières accessibles aux étrangers. Le Canada a lancé un projet pilote visant à surmonter l'obstacle du crédit : des micro-prêts sont accordés aux immigrés pour couvrir les frais liés à la reconnaissance de leurs diplômes, notamment lorsque des cours passerelles coûteux sont à prévoir.

S'agissant des professions concernées, la reconnaissance des qualifications étrangères revêt une importance particulière dans le cas de secteurs réglementés pour lesquels une reconnaissance officielle est généralement une condition préalable à l'exercice de la profession en cause. À cet égard, l'Allemagne a décidé de poursuivre la mise en place d'un système global de reconnaissance des qualifications professionnelles. Une nouvelle loi, adoptée par le gouvernement fédéral et entrée en vigueur en avril 2012, jette les bases d'une reconnaissance systématique des qualifications acquises à l'étranger pour les professions réglementées par la législation fédérale. La loi améliore et harmonise les procédures, ainsi que les critères régissant la reconnaissance des qualifications. Cela devrait augmenter sensiblement les chances de reconnaissance formelle des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et faciliter l'intégration des travailleurs migrants qualifiés. Les administrations des *Länder* suivent cet exemple pour les activités relevant de leurs responsabilités comme les métiers de l'enseignement, la garde d'enfants, les ingénieurs et les travailleurs sociaux.

Le Canada a encore amélioré son Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, piloté au plan fédéral par

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Des plans d'action pour le premier groupe de huit professions réglementées ont été lancés en 2010 dans le but de surmonter les obstacles à la reconnaissance de titres étrangers. En 2012, six professions cibles ont été ajoutées (dentiste, technicien en ingénierie, infirmière auxiliaire autorisée, technicien en radiation médicale, médecin et enseignant). En outre, un site Internet intitulé Réseau de qualifications professionnelles internationales a été lancé au Canada en 2011-12 pour offrir un espace virtuel aux parties prenantes intéressées par le partage de pratiques innovantes dans le domaine de la reconnaissance de diplômes étrangers. Fin 2012, 150 initiatives étaient affichées sur ce site Internet.

De nombreuses réformes vont dans le sens de la fusion de plusieurs institutions en une seule pour favoriser la transparence. La Suède, par exemple, a transféré les fonctions d'évaluation et de validation des qualifications étrangères au niveau du deuxième cycle du secondaire et de l'éducation postsecondaire, auparavant gérées par plusieurs acteurs distincts, à une nouvelle agence, le Conseil suédois des universités et de l'enseignement supérieur.

La méconnaissance de la langue du pays hôte peut aussi être un obstacle au processus de reconnaissance. Certains pays ont réagi face à ce problème pour des professions spécifiques. En Israël, par exemple, les médecins peuvent passer des épreuves dans d'autres langues que l'hébreu ou l'arabe (le russe, par exemple).

Intégration éducative et linguistique

L'éducation des enfants d'immigrés

L'intégration par l'éducation prend de l'importance dans de nombreux pays de l'OCDE à mesure qu'augmente le nombre de jeunes enfants immigrés et d'enfants nés sur le territoire de parents étrangers.

L'Italie compte dans ses écoles un nombre croissant d'enfants d'immigrés, plus particulièrement concentrés dans le nord du pays, tant dans les grandes villes que dans les villes dynamiques de plus petite taille du Centre nord. La politique d'éducation italienne étant largement décentralisée, les établissements scolaires ont mis en place un vaste éventail de mesures axées principalement sur l'amélioration des compétences linguistiques des élèves, mais conçues aussi pour les parents et les enseignants. Une récente initiative du gouvernement italien limitant à 30 % la proportion d'élèves étrangers par établissement a suscité des débats quant à son bien-fondé, sa mise en œuvre et son efficacité.

Au Danemark, un ensemble de mesures spécialement destinées aux jeunes a été approuvé en 2012. Il vise les chômeurs de moins de 30 ans n'ayant participé à aucun programme officiel d'éducation formelle des jeunes. Cette initiative devrait améliorer la formation des enfants d'immigrés, notamment celle des garçons dont le niveau scolaire est nettement inférieur à celui de leurs homologues danois. Le ministère danois de la Jeunesse et de l'Éducation administre également l'initiative intitulée « Nous avons besoin de tous les jeunes », qui aide les jeunes immigrés à accomplir un parcours éducatif susceptible de les amener à un emploi rémunéré. Les jeux de rôle, l'orientation scolaire, l'aide aux devoirs et d'autres initiatives pilotées par des volontaires sont les composantes essentielles de cette initiative, qui inclut également le Programme intitulé « Retention Caravan » mis en œuvre par certains établissements d'enseignement professionnel de manière à éviter le décrochage des élèves appartenant à une minorité ethnique.

En Suède, le gouvernement a favorisé l'instauration d'un système d'enseignement complémentaire, en chargeant un certain nombre d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur d'organiser des cours pour les personnes non issues de l'UE/AELE qui possèdent un diplôme universitaire. Les cours sont adaptés à des professions spécifiques : enseignants, juristes, médecins, infirmières et dentistes, par exemple.

Intégration linguistique

Cette section traite (a) des exigences linguistiques liées à l'intégration, et (b) des cours de langue et des responsabilités en la matière. La maîtrise de la langue du pays d'accueil est considérée comme le facteur clé d'une intégration réussie. La fréquence des réformes et des initiatives nouvelles mises en œuvre dans l'enseignement des langues témoigne de l'intérêt que portent les autorités à cette question. S'agissant des compétences linguistiques exigées, on constate des évolutions différentes selon les pays : certains ont abaissé les critères d'admissibilité basés sur la connaissance de la langue pour les étrangers résidents de manière à leur faciliter l'accès à divers services publics (c'est le cas du Danemark, par exemple), alors que d'autres ont relevé le niveau requis des travailleurs immigrés (Pays-Bas) ou des membres de leur famille qui les rejoignent (Royaume-Uni). Les autorités danoises appliquent désormais des critères linguistiques moins stricts pour accorder la nationalité, afin de ne pas exclure les personnes peu instruites de la procédure de naturalisation. Le pays envisage également de modifier les critères de réussite aux stages d'éducation civique.

Au Royaume-Uni, les migrants désireux d'entrer dans le pays ou d'y rester – en tant que partenaire d'un citoyen britannique ou d'une personne installée dans le pays, par exemple – doivent, depuis novembre 2010, satisfaire à de nouvelles exigences au plan linguistique. Le/la partenaire doit être capable de démontrer qu'il/elle possède un niveau de base lui permettant de lire et de comprendre l'anglais. Les exemptions ne sont possibles que dans des circonstances exceptionnelles telles que le handicap ou l'âge avancé. Le niveau d'anglais requis est plus élevé pour les personnes qui souhaitent s'installer dans le pays que pour les conjoints étrangers. Jusqu'en octobre 2013, les personnes demandant à s'installer devront répondre aux critères concernant la connaissance de la vie courante et de la langue en réussissant le test « Vivre au Royaume-Uni » ou en suivant un stage d'anglais pour allophones. À compter d'octobre 2013, les exigences en matière de connaissance de l'anglais seront renforcées et les candidats devront obtenir au minimum le niveau B1 en expression et en compréhension orales.

En Norvège, le nombre d'heures de cours de norvégien et de stages d'intégration sociale auxquels les immigrés adultes sont tenus de participer est passé de 300 à 600 heures au 1er janvier 2012. Les tests de langue norvégienne pour les nouveaux arrivants deviendront obligatoires à compter du 1er septembre 2013. En outre, la possibilité de participer au programme d'accueil – qui inclut une formation linguistique – a été étendue à certains groupes de migrants familiaux, comme ceux qui ont été maltraités ou qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine après un divorce. En Suède, une enquête a été menée sur les moyens d'améliorer les possibilités de formation linguistique sur mesure dans le cadre du programme d'enseignement du suédois pour les immigrés.

Au Canada, le gouvernement a pris plusieurs initiatives en 2012, dans le but d'améliorer les services de formation linguistique destinés aux immigrés. Parmi ces initiatives figurent : un test pratique du *système d'évaluation linguistique adapté au portefeuille* (ELAP), outil permettant de mesurer les progrès des élèves qui suivent une formation

linguistique financée par le biais des services de l'immigration, la réalisation de deux versions d'un test national de connaissance de la langue, le lancement d'un système national d'archivage en ligne des outils et ressources d'enseignement de la langue, et le renouvellement des normes et critères nationaux utilisés pour évaluer les compétences linguistiques des immigrés adultes.

Autres groupes

Intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile

Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place ou élargi des programmes spéciaux d'intégration à l'intention des réfugiés. Le *Australian Cultural Orientation programme* (AUSCO) comporte un stage d'orientation de 5 jours, qui prépare les titulaires d'un visa de réfugié ou d'un visa accordé pour raisons humanitaires à s'installer dans le pays. Ce stage offre une première familiarisation avec la culture et le mode de vie australiens, qui devrait améliorer les perspectives d'installation des nouveaux arrivants et les aider à formuler des attentes réalistes pour leur vie en Australie. Le stage est organisé à l'étranger avant le départ pour l'Australie. Au cours de la période 2011-12, près de 300 stages de ce type, donnés dans la langue des participants, ont accueilli plus de 4 500 personnes dans 25 pays d'Afrique et d'Asie. Aux stages AUSCO vient s'ajouter le programme d'orientation destiné aux immigrés déjà installés, proposé par l'intermédiaire du Service d'accueil et d'installation des migrants venus pour des raisons humanitaires.

En 2012, le gouvernement danois est parvenu à un accord politique visant à mettre en œuvre une nouvelle loi qui permette aux demandeurs d'asile de trouver, après une période de six mois et à condition qu'ils coopèrent avec les autorités, un emploi et un lieu de résidence en dehors des centres d'accueil des réfugiés. Le but est d'améliorer les perspectives d'intégration de personnes susceptibles d'obtenir l'asile par la suite.

En Bulgarie, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont le seul groupe de population pouvant bénéficier d'un programme spécifique d'intégration. Le programme pour l'intégration des réfugiés (2011-13) adopté en 2011 a fait basculer l'attention des services fournis aux réfugiés de mesures passives à des mesures actives d'emploi, et a introduit une nouvelle initiative dont l'objet est de promouvoir l'entrepreneuriat parmi les réfugiés.

La réintégration des nationaux prend de l'importance

Plusieurs pays membres et non membres de l'OCDE ayant enregistré une émigration importante se préoccupent de la réintégration de leurs citoyens de retour au pays après avoir vécu et travaillé à l'étranger. Cette question prend de l'importance dans les pays comme la Lituanie, la Bulgarie, la Pologne et la Roumanie, mais demeure aussi une préoccupation constante des pays connaissant une émigration de plus longue date tels que l'Italie. On admet de plus en plus que les nationaux qui reviennent pour des raisons financières ou parce qu'ils ont rencontré des difficultés d'adaptation à l'étranger peuvent aussi être confrontés à des problèmes à leur retour, surtout s'ils ont des enfants[4]. En conséquence, les nationaux de retour sont devenus un groupe cible spécial pour les politiques d'intégration.

Travailler avec les diasporas nationales à l'étranger peut aussi faciliter la réintégration des nationaux : plusieurs pays ayant connu une forte émigration s'emploient à renforcer les liens avec leurs citoyens vivant hors du pays au moyen d'une large palette de mesures telles que la création d'écoles enseignant les langues nationales à l'étranger, l'aide à la

participation des diasporas aux élections nationales, ou l'encouragement de la protection des droits des travailleurs migrants à l'étranger par le biais d'une mise en réseau avec les syndicats locaux.

L'intégration des immigrés venus au titre du regroupement familial

Les migrants familiaux constituent également un groupe de plus en plus visé par les mesures d'intégration, même si ces mesures demeurent en général moins développées que celles qui s'appliquent aux migrants pour raisons humanitaires.

En Irlande, un nouveau Programme gouvernemental d'intégration pour la période 2012-15 a été adopté en juin 2012 ; il porte spécifiquement sur l'emploi des immigrés ainsi que sur l'aide aux enfants, aux femmes et aux familles d'immigrés en proposant une série de mesures concrètes comme la formation linguistique, l'accueil de la petite enfance et l'éducation élémentaire, et le développement de l'intégration dans les services de base. De nouveaux modèles de formation à l'intégration ont été testés dans le cadre du programme « Intégration participative en Finlande », tandis que d'autres mesures sont envisagées dans le domaine des politiques du logement, de l'exercice physique et de la culture.

Au Danemark, les femmes immigrées vivant en dehors de la société danoise sont devenues, en 2012 et 2013, un groupe cible spécifique pour les efforts d'intégration. Une initiative ciblée visant à les aider à s'inscrire à des cours ou à chercher un emploi prend appui sur l'expérience acquise dans le cadre de programmes antérieurs tels que le Programme « Les mères du district » mis en place dans 21 quartiers défavorisés. Dans ces zones, les mères privées d'emploi sont formées pour devenir des « mères de district », qui rendent visite aux autres femmes immigrées du voisinage et leur donnent des conseils sur divers aspects liés à leur intégration dans la société. L'Organisation nationale pour les mères de district a obtenu un statut permanent en 2012.

Programmes d'intégration concernant les mariages mixtes et l'ascendance ethnique

Un certain nombre de pays de l'OCDE, en Asie notamment, offrent des programmes d'intégration spéciaux visant les mariages mixtes ou l'ascendance ethnique. Le Japon, par exemple, accorde une assistance aux migrants d'ascendance japonaise dont les perspectives d'installation dans le pays sont compliquées du fait de la crise économique et de l'absence de réseaux ou de contacts sociaux. Les mesures portent essentiellement sur une meilleure intégration sur le marché du travail grâce à des conseils individualisés, à une formation et à une recherche d'emploi par les services publics de l'emploi. Une aide peut aussi être fournie aux migrants d'ascendance japonaise s'ils souhaitent rentrer dans leur pays d'origine.

En Corée, la tendance des migrations en vue d'un mariage s'explique en partie par l'évolution démographique dans les zones rurales. Le Gouvernement coréen a entrepris une institutionnalisation progressive de l'intégration de ces immigrés, femmes pour la plupart, en adoptant une loi sur l'aide aux familles multiculturelles. Cette loi a été suivie par le premier Plan cadre stratégique pour les familles multiculturelles sur la période 2010-12 visant à créer un environnement favorable pour leurs enfants et à promouvoir la compréhension sociale et l'inclusion de ces familles. Les principales mesures du plan concernent les soins à domicile et l'étude du coréen à la maison pour les enfants. Ce plan s'est développé rapidement, le nombre de bureaux ayant plus que décuplé entre 2006 et 2011. En 2011, le plan a bénéficié à plus de 200 000 personnes, dont près d'un tiers était de nationalité coréenne.

Programmes visant à lutter contre la discrimination et à promouvoir la diversité et la cohésion sociale

La cohésion sociale est une condition *sine qua non* de la réalisation de progrès dans tous les segments de la société. Pour atteindre cet objectif, des politiques de redistribution et des mesures antidiscriminatoires ont été largement utilisées dans les domaines économique et politique. Toutefois, dans les sociétés issues d'un contexte diversifié sur le plan ethnique et culturel, le maintien de la cohésion sociale exige des approches plus larges et plus innovantes qui s'inscrivent dans tous les aspects de la vie sociale par delà le bien-être économique. Construire une société inclusive est au cœur de la Stratégie Europe 2020, et représente une tâche de plus en plus difficile à mener à bien sans accorder une attention particulière à l'intégration des populations étrangères selon leurs origines. Les programmes axés sur des approches « immatérielles », comme la promotion des valeurs multiculturelles, acquièrent une importance et une popularité croissantes dans les pays de l'OCDE.

En Italie, depuis peu, les institutions nationales s'intéressent davantage au problème de la discrimination à l'encontre des migrants. Le Chef du gouvernement a nommé un ministre de la Coopération internationale et de l'Intégration dont la mission porte surtout, jusqu'à présent, sur le partage des connaissances relatives aux initiatives d'intégration, sur la préparation d'un forum consacré à l'intégration et sur d'autres initiatives liées à l'intégration.

En Australie, le *Diversity and Social Cohesion Programme* (DSCP) prend la forme d'initiatives contre l'intolérance culturelle, raciale et religieuse destinées à promouvoir le respect, l'équité et un sentiment d'appartenance au bénéfice de tous. Le but est de fournir un environnement dans lequel tous les Australiens peuvent développer ce sentiment d'appartenance en offrant des possibilités de participer et de contribuer à la société australienne. Le programme inclut aussi des projets de nature à développer l'aptitude de certains groupes communautaires à renforcer leurs capacités, notamment ceux qui subissent une forte pression en raison de leur diversité culturelle, religieuse ou raciale.

Le Canada a entrepris de revoir les orientations de son Programme du multiculturalisme, dans le but de définir les actions qui seront menées à l'avenir pour promouvoir l'égalité des chances et réduire les obstacles socio-économiques auxquels se heurtent les immigrés. Dans le cadre de la Stratégie antiterroriste nationale, les services canadiens de l'immigration se sont par ailleurs positionnés comme partenaires des initiatives visant à prévenir la radicalisation et à atténuer la menace d'extrémisme violent.

De même, en Irlande, les aspects interculturels sont pris en compte dans un certain nombre de stratégies nationales : *Intercultural Education Strategy* (Stratégie éducative interculturelle – 2010-15), *Cultural Diversity and the Arts Strategy* (Stratégie pour la diversité culturelle dans le domaine artistique – 2010), *Diversity Strategy and Implementation Plan* (Diversité : stratégie et plan de mise en œuvre – 2009-12) et *Intercultural Health Strategy* (Stratégie interculturelle de la santé – 2007-16).

En Allemagne, la mise en place de formations interculturelles et axées sur les migrants, à l'intention des conseillers et du personnel d'encadrement de l'Agence fédérale pour l'emploi, témoigne de l'importance accordée aux valeurs interculturelles et à la diversité.

En Espagne, une Stratégie globale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance a été approuvée en novembre 2011. Établie pour la période 2011-14, cette stratégie comprend des objectifs et des mesures multiples, qui devraient être financés sur le budget de l'État central.

En Norvège, la Direction de l'intégration et de la diversité a mis en place de nouveaux outils destinés à aider les prestataires de services publics à faire en sorte que les personnes d'origine immigrée bénéficient de la même qualité de service que les autochtones. L'administration norvégienne a demandé aux municipalités, d'une part, d'inscrire dans leur charte le principe d'égalité des services et, d'autre part, d'inclure les immigrés dans toutes leurs enquêtes. À cette fin, la Direction de l'intégration et de la diversité a élaboré un guide visant à garantir que toutes les catégories d'habitants soient représentées dans les échantillons.

La Suède a décidé de renforcer son soutien aux organisations non gouvernementales qui s'emploient à prévenir et à combattre les discriminations : les fonds affectés à cette utilisation ont été augmentés et ce soutien est désormais permanent.

Naturalisation

Les lois régissant la naturalisation ont été sensiblement modifiées en 2011/12, et l'on constate une certaine convergence des objectifs : plusieurs pays dont les politiques étaient relativement restrictives ont introduit des assouplissements, alors que d'autres, dont la législation était plus libérale, ont rendu leurs conditions d'entrée plus strictes. On trouve dans le premier groupe la Pologne et la Suisse. La Pologne a adopté en 2012 une nouvelle Loi sur la citoyenneté qui facilite l'acquisition de la nationalité polonaise en raccourcissant la durée de résidence requise, en élargissant les critères d'éligibilité et en autorisant la double nationalité. La Suisse procède actuellement à la révision de sa législation en la matière : il est prévu de ramener de douze à huit ans la durée de résidence exigée pour la procédure de naturalisation ordinaire au niveau fédéral, et de standardiser partiellement les procédures à l'échelon infranational.

Le Canada fait partie des pays de l'OCDE où l'accès à la nationalité est traditionnellement plutôt facile. Ce pays a cependant adopté en novembre 2012 de nouvelles dispositions imposant aux candidats adultes de justifier d'une certaine maîtrise de l'anglais ou du français. D'autres modifications sont également à l'étude.

Autre pays de l'OCDE offrant des conditions d'accès à la nationalité relativement souples, la Belgique a décidé elle aussi, en 2012, de durcir ses règles. En particulier, la durée de résidence minimum pour la procédure ordinaire, autrefois fixée à trois ans (deux pour les réfugiés), est désormais de cinq à dix ans selon le degré d'intégration de la personne. En outre, certaines compétences linguistiques sont à présent exigées de manière générale.

L'Irlande a annoncé en 2011 une série de modifications au processus de demande de naturalisation, dont l'objectif consiste à simplifier les procédures et à les rendre plus efficaces. La question des délais de traitement a suscité de nombreux débats, car le temps d'attente moyen était d'environ 26 mois en 2011. Le ministère de la Justice et de l'Égalité a indiqué dans son Rapport annuel pour 2011 qu'à compter de la mi-2012, tous les cas non complexes seraient traités dans un délai de six mois. Un formulaire simplifié a été mis au point, car de nombreux dossiers de candidatures erronés devaient régulièrement être renvoyés. Autre changement : l'adoption de procédures de vérification accélérées pour certaines catégories de candidats, comme les conjoints de citoyens irlandais et les nouveaux titulaires d'un permis de séjour de longue durée. En outre, le ministre de la Justice et de l'Égalité a souligné que l'élaboration d'un test de langue anglaise et de citoyenneté à l'intention des candidats à la naturalisation constituait une priorité essentielle.

Le Danemark également s'emploie à modifier les conditions de naturalisation. S'il est prévu de durcir l'exigence concernant la capacité du candidat à subvenir à ses propres besoins, d'autres conditions devraient au contraire être assouplies (le niveau de connaissance de la langue danoise, par exemple). En France, une circulaire d'octobre 2012 précise et allège les procédures d'accès à la nationalité.

En ce qui concerne la Grèce, la réforme de la loi relative à la citoyenneté mise en œuvre en 2010, qui visait à accorder la nationalité grecque aux enfants d'immigrés nés dans le pays et à faciliter le processus de naturalisation pour ceux nés à l'étranger, a conduit à 12 000 naturalisations au cours des trois premières années suivant sa mise en application. Il est possible que le niveau élevé des frais de dossier ou certains blocages dus à la crise économique figurent parmi les principaux facteurs responsables d'un impact de la réforme en deçà des attentes. Il convient toutefois de relever que la loi modifiée a récemment été retirée pour cause d'anticonstitutionnalité.

La Fédération de Russie a récemment durci sa politique de naturalisation et a supprimé en octobre 2011 la procédure accélérée qu'elle avait précédemment mise en place pour certaines catégories d'étrangers (comme les ressortissants du Kazakhstan, du Kirghizstan et de Biélorussie nés sur le territoire russe, ou ceux qui avaient de proches parents en Fédération de Russie).

Notes

1. Étant donné que la crise financière mondiale a débuté plus tôt aux États-Unis que dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2012c), l'année de comparaison choisie pour les États-Unis est 2007, contre 2008 pour les pays européens de l'OCDE.
2. L'indice de répartition sectorielle mesure la part des immigrés qui devraient changer de secteur afin que la répartition sectorielle des travailleurs nés à l'étranger soit identique à celle des travailleurs nés dans le pays.
3. Le risque de chômage de longue durée est défini comme la part des personnes au chômage depuis plus de 12 mois dans l'ensemble de la population active d'un groupe donné.
4. Par exemple, les statistiques du ministère roumain de l'Éducation montrent que près d'un enfant sur deux de nationaux de retour au pays doit redoubler une classe après son arrivée.

Références

OCDE (2012a), *Perspectives économiques*, vol. 2012/2, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2012-2-fr*.

OECD (2012b), *Perspectives des migrations internationales 2012*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2012-fr*.

OECD (2012c), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2012-fr*.

Beauchemin, C., C. Hamel et P. Simon (2010), « Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats », Institut national d'études démographiques, Documents de travail, n° 168, 152 p.

ANNEXE 2.A1

Taux d'emploi, de chômage et de participation par sexe et lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12

Tableau 2.A1.1. **Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12**

Pourcentages

Hommes + femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	74.8	72.6	64.1	73.1	..	66.1	71.6	78.4	64.5	68.7	69.7	65.3	72.2	60.8	56.0	67.6	-	58.5	57.8	58.6	78.0	78.0	75.8	58.1	67.7	61.3	67.0	75.4	42.4	69.3
	2008 T2	75.1	73.5	63.2	75.1	81.0	66.6	71.9	79.4	64.5	68.9	72.6	65.7	72.2	61.7	56.3	67.3	-	59.0	58.7	58.9	78.7	78.9	76.3	59.0	68.1	61.6	68.4	76.8	46.2	69.9
	2008 T3	75.0	74.4	64.0	75.5	..	66.7	72.9	79.6	64.2	69.9	72.4	66.1	72.2	61.6	57.1	67.6	-	58.5	58.2	60.4	78.9	79.0	76.1	60.1	67.6	63.1	70.3	77.7	46.5	69.6
	2008 T4	74.9	73.7	63.7	74.0	..	66.8	73.0	79.3	62.7	68.8	70.6	65.4	71.9	61.1	56.5	65.1	-	58.2	57.7	59.7	79.1	77.9	76.9	60.0	67.3	62.9	68.6	75.2	44.2	68.6
	2008	**75.0**	**73.6**	**63.8**	**74.4**	**..**	**66.6**	**72.4**	**79.2**	**64.0**	**69.1**	**71.3**	**65.6**	**72.1**	**61.3**	**56.5**	**66.9**	**83.8**	**58.5**	**58.1**	**59.4**	**78.7**	**78.5**	**76.3**	**59.3**	**67.7**	**62.2**	**68.6**	**76.3**	**44.8**	**69.4**
	2009 T1	73.9	72.4	63.2	71.4	..	65.5	72.0	77.1	60.7	64.2	68.6	64.8	71.0	60.5	54.9	62.8	-	57.8	56.8	60.2	78.8	77.4	75.0	58.9	66.6	61.0	66.9	73.8	41.2	66.5
	2009 T2	74.0	73.1	63.2	72.9	80.3	65.4	72.3	77.2	60.3	63.0	70.0	65.4	70.3	61.0	55.4	62.1	-	57.9	57.3	63.3	78.7	77.8	74.3	59.3	66.3	60.4	67.8	74.9	44.6	66.5
	2009 T3	73.8	73.8	63.1	73.1	..	65.2	72.5	76.8	60.1	63.3	69.5	65.3	70.4	61.0	55.3	61.9	-	57.2	56.9	62.9	78.6	76.8	73.6	59.9	65.4	60.1	68.6	74.9	45.8	66.2
	2009 T4	74.0	73.0	63.4	71.9	..	65.3	73.2	75.2	59.5	61.2	67.5	64.5	70.4	60.2	55.3	60.5	-	57.2	56.5	61.0	78.1	76.4	74.6	59.4	65.5	59.2	67.5	73.3	44.9	65.1
	2009	**73.9**	**73.1**	**63.2**	**72.3**	**..**	**65.4**	**72.5**	**76.6**	**60.1**	**62.9**	**68.9**	**65.0**	**70.5**	**60.7**	**55.2**	**61.8**	**78.4**	**57.5**	**56.9**	**61.9**	**78.6**	**77.1**	**74.4**	**59.4**	**66.0**	**60.2**	**67.7**	**74.2**	**44.1**	**66.1**
	2010 T1	73.4	71.9	63.6	70.6	80.3	64.1	71.8	74.0	58.7	59.0	66.7	64.6	69.7	59.5	54.3	59.7	-	57.5	56.1	60.5	77.6	75.6	74.1	58.2	65.5	58.0	66.3	73.1	43.6	64.6
	2010 T2	73.8	72.7	63.1	73.0	79.9	64.8	72.4	75.3	59.0	59.9	69.5	65.0	69.9	59.6	55.1	60.4	-	58.7	56.6	60.3	78.0	76.5	73.5	59.3	65.3	58.6	66.4	75.4	47.3	65.3
	2010 T3	74.0	73.7	63.6	73.5	80.2	65.3	72.7	75.0	59.1	62.6	69.7	65.3	70.5	59.1	55.8	60.5	-	58.7	56.0	62.0	76.4	76.2	73.8	60.0	65.1	59.2	66.6	76.5	47.4	65.6
	2010 T4	74.4	73.4	64.2	72.6	80.5	65.4	73.2	74.2	58.9	63.7	68.1	64.4	70.2	57.8	55.6	59.6	-	59.1	56.5	59.9	76.3	76.0	74.0	59.6	64.9	59.3	65.9	75.3	46.4	65.2
	2010	**73.9**	**72.9**	**63.6**	**72.4**	**80.3**	**64.9**	**72.5**	**74.7**	**58.9**	**61.3**	**68.5**	**64.7**	**70.1**	**59.0**	**55.2**	**60.1**	**78.5**	**58.5**	**56.3**	**60.7**	**76.2**	**76.1**	**73.9**	**59.3**	**65.2**	**58.8**	**66.3**	**75.1**	**46.2**	**65.2**
	2011 T1	73.8	72.3	63.0	71.3	80.9	64.9	72.8	74.3	58.3	63.6	67.6	64.3	69.9	56.6	54.5	58.6	-	59.0	56.1	60.0	76.0	75.5	73.6	58.9	64.4	59.0	64.0	75.1	46.0	64.6
	2011 T2	74.0	73.2	64.3	73.5	81.1	65.6	73.6	74.9	58.9	64.8	70.4	64.9	69.9	56.0	55.7	59.1	-	59.5	56.5	58.8	76.5	75.8	73.2	59.7	64.4	59.6	64.6	77.1	49.2	65.1
	2011 T3	73.8	74.3	63.5	73.9	80.7	66.1	74.0	75.2	58.6	67.2	70.7	65.3	70.0	55.1	56.3	58.6	-	59.0	56.3	60.5	76.8	76.4	73.3	60.2	64.0	59.9	65.4	78.0	49.9	65.4
	2011 T4	73.9	73.5	64.0	72.6	81.4	66.0	74.6	74.5	57.7	65.8	68.9	64.7	70.2	53.3	56.3	59.0	-	59.1	56.4	58.8	77.0	76.2	73.9	59.9	62.3	59.5	64.7	76.1	48.3	65.3
	2011	**73.9**	**73.3**	**63.7**	**72.8**	**81.0**	**65.7**	**73.8**	**74.7**	**58.4**	**65.3**	**69.4**	**64.8**	**70.0**	**55.2**	**55.7**	**58.8**	**78.7**	**59.2**	**56.3**	**59.5**	**76.6**	**76.0**	**73.5**	**59.7**	**63.8**	**59.5**	**64.7**	**76.6**	**48.4**	**65.1**
	2012 T1	73.3	72.7	63.5	71.2	80.6	65.6	73.3	73.9	56.6	66.0	68.2	64.3	70.1	52.4	55.6	58.3	-	..	56.1	58.8	76.7	76.2	73.4	59.2	61.7	59.6	64.0	75.4	46.3	64.7
	2012 T2	73.8	73.7	63.9	73.4	80.5	66.5	73.7	74.4	56.6	67.1	70.7	65.0	70.4	51.9	57.0	58.7	-	..	56.6	60.6	76.8	76.7	72.9	60.0	62.0	59.8	63.8	77.0	49.9	65.7
	2012 T3	73.6	75.0	64.1	73.7	81.1	67.0	74.2	74.4	56.2	68.2	70.9	65.3	71.0	51.0	57.9	59.0	-	..	56.4	62.2	77.0	76.7	72.4	60.2	61.5	60.1	64.3	78.2	49.9	66.0
	2012 T4	73.9	73.8	63.8	72.8	81.3	67.0	74.4	74.0	55.3	67.4	68.7	64.8	71.4	50.5	57.6	59.3	-	..	56.1	61.3	76.9	76.2	72.2	60.0	60.1	59.3	64.2	75.9	49.6	65.9
	2012	**73.7**	**73.8**	**63.8**	**72.8**	**80.9**	**66.5**	**73.9**	**74.2**	**56.2**	**67.2**	**69.6**	**64.9**	**70.8**	**51.4**	**57.0**	**58.9**	**79.8**	**..**	**56.3**	**60.7**	**76.9**	**76.5**	**72.7**	**59.7**	**61.3**	**59.7**	**64.1**	**76.2**	**48.9**	**65.6**
Nés à l'étranger	2008 T1	68.6	63.3	52.8	70.4	..	65.2	61.8	61.3	68.0	74.6	66.8	59.2	67.9	66.5	63.8	72.4	-	64.4	63.7	68.5	66.0	72.5	68.5	40.3	73.0	68.2	68.3	62.7	44.9	70.5
	2008 T2	68.6	66.5	54.5	71.0	75.4	66.8	62.2	68.2	67.0	75.5	66.7	60.4	67.6	67.7	64.3	71.3	-	63.8	64.3	71.9	67.4	73.2	70.4	46.8	74.7	67.5	66.9	64.3	49.9	71.3
	2008 T3	68.5	65.4	53.8	70.8	..	66.4	63.8	68.6	66.0	74.1	66.4	59.9	67.4	68.4	65.1	70.0	-	63.1	66.6	68.9	68.4	73.6	70.1	45.7	74.1	70.3	67.6	65.3	51.4	71.5
	2008 T4	69.1	65.3	54.7	70.7	..	67.2	62.7	67.2	63.6	75.1	61.9	59.2	67.3	67.4	65.4	67.9	-	64.2	65.5	66.6	68.2	73.3	71.2	39.4	74.1	66.6	71.0	63.9	48.5	69.8
	2008	**68.7**	**65.1**	**54.0**	**70.7**	**..**	**66.4**	**62.6**	**66.3**	**66.1**	**74.8**	**65.4**	**59.7**	**67.6**	**67.5**	**64.7**	**70.4**	**81.4**	**63.8**	**65.1**	**69.0**	**67.5**	**73.2**	**70.1**	**43.5**	**74.0**	**68.1**	**68.4**	**64.0**	**48.8**	**70.8**
	2009 T1	67.8	63.4	53.3	68.3	..	66.3	63.1	67.7	58.7	73.2	64.8	58.4	67.0	65.0	64.8	62.9	-	63.6	62.9	69.6	67.8	70.5	69.4	43.4	71.0	64.9	64.7	62.2	46.2	67.3
	2009 T2	67.0	64.8	51.4	68.4	75.7	66.9	63.4	67.0	58.3	69.4	64.5	58.2	65.5	66.3	66.0	62.9	-	62.9	63.5	68.6	65.9	71.0	69.6	44.4	71.3	61.4	66.1	61.9	48.2	68.3
	2009 T3	66.8	65.1	51.4	68.4	..	65.1	63.7	71.8	58.2	64.0	64.1	57.7	66.0	67.1	65.3	61.5	-	64.4	62.6	69.4	66.6	70.5	68.1	43.1	69.0	56.6	66.0	62.8	47.5	67.9
	2009 T4	67.6	65.5	52.6	68.8	..	64.9	64.0	65.6	56.8	65.1	61.8	56.9	65.5	65.6	65.8	60.7	-	63.8	62.3	69.6	66.0	68.9	68.2	52.6	68.0	58.1	67.4	61.5	47.2	67.4
	2009	**67.3**	**64.7**	**52.2**	**68.5**	**..**	**65.8**	**63.5**	**68.1**	**58.0**	**67.8**	**63.8**	**57.8**	**66.0**	**66.0**	**65.5**	**62.0**	**77.2**	**63.7**	**62.8**	**69.3**	**66.6**	**70.2**	**68.8**	**45.7**	**69.8**	**60.6**	**66.1**	**62.1**	**47.2**	**67.7**
	2010 T1	67.9	64.5	51.8	67.9	72.3	65.5	62.7	64.1	56.4	57.8	61.6	56.9	65.0	64.4	64.3	59.7	-	63.2	61.4	70.1	64.6	69.4	68.1	47.3	68.8	55.9	66.8	60.6	47.9	66.1
	2010 T2	67.7	65.6	52.5	69.0	75.3	67.5	64.2	63.6	56.8	56.6	61.9	58.4	66.0	64.3	66.2	60.4	-	65.3	62.6	69.8	65.4	69.1	67.8	49.1	69.5	56.2	67.1	60.9	49.6	68.8
	2010 T3	68.5	67.4	53.2	69.3	75.8	69.8	65.3	63.8	57.8	58.8	59.5	58.1	67.1	64.9	67.1	59.4	-	65.3	62.5	71.1	65.0	68.6	68.0	54.7	69.3	55.9	63.1	62.5	49.7	68.2
	2010 T4	69.9	67.6	54.5	68.8	74.9	69.8	64.2	62.2	56.3	63.4	59.0	57.8	66.6	62.4	64.2	58.5	-	64.9	61.0	71.7	65.2	68.5	69.3	53.0	68.7	57.9	64.1	61.4	50.9	67.4
	2010	**68.5**	**66.3**	**53.0**	**68.8**	**74.6**	**68.1**	**64.1**	**63.4**	**56.8**	**59.2**	**60.5**	**57.7**	**66.2**	**64.0**	**65.5**	**59.5**	**74.8**	**64.7**	**61.9**	**70.7**	**64.4**	**68.9**	**68.3**	**50.7**	**69.1**	**56.5**	**65.3**	**61.3**	**49.5**	**67.6**
	2011 T1	69.9	65.6	52.4	67.8	74.0	68.5	65.0	59.7	54.6	61.0	57.5	57.6	66.6	59.6	61.1	57.8	-	64.9	61.5	72.3	64.1	68.2	70.1	54.2	66.8	58.7	61.7	61.3	49.4	66.7
	2011 T2	69.6	67.1	52.9	69.0	75.7	67.9	66.9	61.6	55.7	60.7	62.6	58.4	66.7	60.5	60.9	59.4	-	66.4	63.0	69.4	62.7	70.7	70.2	55.8	69.2	59.0	63.1	62.1	49.8	67.8
	2011 T3	69.9	67.2	52.0	69.5	76.1	67.1	67.1	63.4	54.5	67.4	61.8	57.7	66.8	58.2	63.2	59.7	-	66.0	61.5	70.0	63.1	71.4	69.6	56.6	69.6	-	61.6	63.5	49.0	67.5
	2011 T4	69.7	66.8	53.0	69.0	76.1	67.9	66.9	61.8	52.7	66.2	62.8	56.3	65.9	55.3	62.9	58.9	-	65.8	60.1	69.7	64.4	70.4	70.8	55.1	69.2	61.3	61.2	63.3	50.5	68.2
	2011	**69.8**	**66.7**	**52.6**	**68.8**	**75.5**	**67.8**	**66.5**	**61.7**	**54.4**	**63.9**	**61.1**	**57.5**	**66.5**	**58.4**	**62.1**	**59.0**	**76.3**	**65.8**	**61.5**	**70.3**	**63.6**	**70.2**	**70.2**	**55.3**	**68.7**	**59.7**	**61.9**	**62.6**	**49.7**	**67.5**
	2012 T1	69.9	65.8	51.8	68.5	75.4	66.3	66.3	60.8	51.4	66.1	61.7	56.8	65.2	51.3	61.6	58.1	-	..	59.5	70.8	63.5	69.3	71.0	58.5	67.7	60.7	63.5	62.2	45.2	67.0
	2012 T2	69.9	67.5	51.7	70.2	76.4	66.6	67.9	60.9	51.9	67.4	64.7	57.4	66.6	50.0	65.4	59.3	-	..	61.1	71.4	63.8	72.4	70.5	63.2	67.9	63.0	63.5	63.8	45.2	67.9
	2012 T3	69.8	67.4	52.1	70.8	76.8	68.0	68.0	61.9	52.6	67.3	65.5	58.1	67.5	50.6	68.5	59.0	-	..	60.4	71.3	64.6	71.9	70.3	66.1	66.8	62.9	64.3	63.7	48.1	68.0
	2012 T4	69.9	66.1	52.3	70.8	75.9	68.0	68.0	61.0	51.2	66.0	63.4	57.3	67.5	47.9	70.1	59.0	-	..	59.5	71.9	62.8	70.0	70.6	61.3	63.9	67.4	64.2	62.6	47.0	67.8
	2012	**69.9**	**66.7**	**52.0**	**70.1**	**76.1**	**67.3**	**67.5**	**61.1**	**51.8**	**66.7**	**63.8**	**57.4**	**66.7**	**49.9**	**66.5**	**58.8**	**79.0**	**..**	**60.1**	**71.3**	**63.6**	**70.9**	**70.6**	**61.9**	**66.6**	**63.7**	**63.9**	**62.8**	**46.4**	**67.7**

Tableau 2.A1.1. **Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12** *(suite)*

Pourcentages

Hommes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	80.7	78.2	69.5	75.2	..	74.9	76.0	81.6	74.8	73.1	71.2	69.3	77.3	73.7	62.3	75.2	-	62.4	68.8	66.3	83.6	80.2	81.5	65.0	73.6	68.9	71.0	77.2	64.1	73.3
	2008 T2	80.8	79.3	68.7	77.6	86.1	75.2	76.4	83.0	74.4	72.3	74.8	69.9	77.3	74.4	63.0	74.6	-	63.1	70.0	68.5	84.3	81.4	81.7	66.0	73.7	69.2	72.6	78.4	68.0	74.3
	2008 T3	80.8	80.2	69.5	79.0	..	75.7	77.7	83.5	73.9	72.8	74.7	70.2	77.4	74.2	63.7	74.7	-	62.8	69.5	69.8	84.3	81.6	80.9	67.3	73.3	70.8	74.5	79.3	68.6	73.9
	2008 T4	80.6	79.0	69.1	76.3	..	75.8	77.2	82.4	71.3	72.3	72.2	69.6	76.8	73.6	62.4	71.4	-	61.7	68.7	68.3	84.4	80.2	82.0	67.1	73.1	70.8	72.1	76.8	65.6	72.1
	2008	**80.7**	**79.2**	**69.2**	**77.0**	**..**	**75.4**	**76.8**	**82.6**	**73.6**	**72.6**	**73.2**	**69.7**	**77.2**	**74.0**	**62.8**	**74.0**	**87.5**	**62.5**	**69.3**	**68.2**	**84.2**	**80.8**	**81.5**	**66.4**	**73.4**	**69.9**	**72.6**	**77.9**	**66.6**	**73.4**
	2009 T1	79.0	76.5	68.4	72.3	..	74.2	76.0	79.5	68.7	65.0	69.2	68.8	75.5	72.6	60.5	67.4	-	60.6	67.6	67.3	83.8	79.0	80.1	65.7	71.7	68.6	69.8	75.1	61.6	69.3
	2009 T2	78.7	77.7	67.8	74.5	84.5	73.9	76.1	79.4	67.9	62.8	70.6	69.2	74.6	73.1	61.3	66.3	-	60.9	68.1	71.1	83.9	79.8	80.0	66.1	71.2	68.0	71.4	76.0	64.8	69.5
	2009 T3	78.6	78.6	67.9	75.8	..	73.7	76.6	79.1	67.5	65.4	70.6	69.1	74.6	73.1	61.0	66.0	-	60.4	67.9	70.0	83.6	78.7	78.2	66.9	70.2	67.4	71.9	76.3	66.7	69.8
	2009 T4	78.9	78.2	68.5	73.4	..	73.6	76.9	77.3	66.6	60.8	67.9	68.2	74.6	72.0	60.8	64.2	-	59.8	67.3	68.4	82.8	77.8	79.7	65.9	70.0	66.1	71.1	74.8	65.5	68.0
	2009	**78.8**	**77.7**	**68.1**	**74.0**	**..**	**73.8**	**76.4**	**78.8**	**67.7**	**63.5**	**69.6**	**68.8**	**74.8**	**72.7**	**60.9**	**66.0**	**80.3**	**60.4**	**67.7**	**69.2**	**83.5**	**78.8**	**79.5**	**66.2**	**70.8**	**67.5**	**71.0**	**75.6**	**64.6**	**69.1**
	2010 T1	78.6	76.0	68.3	71.4	85.2	72.2	75.8	75.3	65.5	56.7	67.2	68.1	73.6	71.1	59.0	63.2	-	60.6	66.8	67.6	82.0	77.2	79.2	64.3	70.0	64.3	69.8	74.4	63.7	67.0
	2010 T2	79.0	78.0	68.3	74.8	85.1	73.3	76.5	76.6	65.9	58.7	70.4	68.5	74.3	70.9	60.2	64.1	-	62.0	67.0	67.6	82.4	78.1	78.6	65.5	69.6	65.2	68.9	76.9	67.8	68.5
	2010 T3	79.3	78.8	68.6	76.4	85.1	74.1	77.0	77.5	66.0	65.1	71.4	68.9	75.2	70.3	61.0	64.4	-	62.0	66.4	70.5	81.4	78.2	79.4	66.6	69.7	65.5	70.3	78.2	68.3	69.2
	2010 T4	79.9	78.7	68.7	74.5	85.6	73.9	77.4	77.2	65.1	66.0	69.1	68.3	74.7	68.6	60.7	63.0	-	61.5	66.7	67.7	81.1	77.8	79.2	66.2	69.5	65.7	69.3	76.9	67.2	68.2
	2010	**79.2**	**77.9**	**68.5**	**74.3**	**85.3**	**73.4**	**76.7**	**76.6**	**65.6**	**61.6**	**69.5**	**68.4**	**74.5**	**70.2**	**60.2**	**63.7**	**80.6**	**61.5**	**66.7**	**68.4**	**81.2**	**77.8**	**79.1**	**65.6**	**69.7**	**65.2**	**69.6**	**76.6**	**66.7**	**68.2**
	2011 T1	79.2	76.8	67.5	72.6	85.7	72.9	76.7	76.5	64.6	65.7	68.8	68.1	74.1	67.0	59.5	62.1	-	61.6	66.3	67.5	80.6	76.8	78.6	65.1	68.6	65.5	67.2	76.4	66.7	67.2
	2011 T2	79.1	78.4	69.1	75.5	85.6	74.0	77.5	77.0	64.8	66.6	72.0	68.7	74.2	66.6	61.0	62.4	-	62.8	66.6	65.6	80.9	77.3	78.5	66.4	68.4	66.4	67.3	78.5	69.9	68.4
	2011 T3	78.5	79.4	67.4	77.1	86.0	74.4	78.0	77.7	64.8	69.7	72.1	69.1	74.4	65.4	61.8	62.2	-	63.0	66.7	66.0	81.4	78.3	78.6	67.3	68.5	66.7	68.5	79.3	71.3	69.2
	2011 T4	78.9	78.8	68.7	74.7	86.0	74.2	78.7	77.0	63.3	67.7	70.1	68.2	74.5	63.0	61.8	62.5	-	62.0	66.2	64.4	81.5	78.0	78.9	66.7	66.1	66.4	67.5	77.5	69.5	68.8
	2011	**78.9**	**78.3**	**68.2**	**75.0**	**85.8**	**73.9**	**77.7**	**77.1**	**64.4**	**67.4**	**70.8**	**68.5**	**74.3**	**65.5**	**61.0**	**62.3**	**80.6**	**62.3**	**66.5**	**65.9**	**81.1**	**77.6**	**78.7**	**66.3**	**67.9**	**66.3**	**67.6**	**77.9**	**69.4**	**68.4**
	2012 T1	78.3	76.9	68.1	72.5	85.2	73.5	77.1	75.8	61.8	67.6	68.9	67.7	74.1	61.9	60.7	61.8	-	..	65.5	63.9	81.0	77.8	78.8	65.4	65.1	66.4	66.1	76.4	66.1	68.0
	2012 T2	78.6	78.6	68.8	75.7	85.3	74.5	77.7	76.3	61.6	68.3	71.8	68.4	74.7	61.4	62.1	62.0	-	..	65.9	66.9	81.2	78.2	77.9	66.7	65.3	66.6	66.5	78.0	70.0	69.4
	2012 T3	78.1	79.6	68.4	76.9	85.9	75.1	78.3	76.5	61.5	71.6	71.9	68.8	75.4	60.5	63.3	62.8	-	..	66.2	66.8	81.1	78.4	77.0	67.1	64.6	67.2	67.8	79.4	70.7	70.2
	2012 T4	78.8	78.4	67.5	74.9	86.2	74.8	78.4	76.6	60.3	70.9	69.9	68.0	75.5	59.7	63.1	62.6	-	..	65.4	67.6	80.8	77.5	77.4	66.6	63.3	66.4	67.6	77.2	70.0	69.7
	2012	**78.4**	**78.4**	**68.2**	**75.0**	**85.6**	**74.5**	**77.9**	**76.3**	**61.3**	**69.6**	**70.6**	**68.3**	**75.0**	**60.9**	**62.3**	**62.3**	**81.4**	**..**	**65.8**	**66.3**	**81.0**	**78.0**	**77.8**	**66.3**	**64.6**	**66.7**	**67.0**	**77.4**	**69.2**	**69.3**
Nés à l'étranger	2008 T1	77.6	71.0	63.1	77.1	..	77.4	70.8	70.0	76.6	84.8	71.3	67.7	78.2	84.3	73.8	80.5	-	70.0	80.2	76.9	75.1	76.2	78.6	46.9	80.2	74.5	74.6	67.9	61.5	81.3
	2008 T2	77.0	77.2	65.3	77.9	83.6	79.6	71.5	76.6	74.6	83.3	73.1	68.9	77.8	85.7	71.9	79.5	-	69.1	79.5	78.6	76.4	78.0	79.2	54.0	81.2	74.0	72.8	70.1	70.0	82.7
	2008 T3	76.5	75.9	62.1	78.4	..	77.3	72.9	77.5	72.3	78.6	73.1	69.4	77.1	86.1	72.6	78.3	-	68.5	82.8	76.2	77.6	77.1	78.0	54.8	81.0	77.0	73.0	71.8	69.0	83.5
	2008 T4	76.8	75.4	67.0	77.9	..	75.9	71.5	76.0	68.9	74.4	67.4	68.5	77.7	84.0	73.1	76.1	-	69.8	80.8	71.8	76.8	75.4	79.9	47.2	79.6	75.9	75.8	69.9	65.7	80.5
	2008	**77.0**	**74.9**	**64.4**	**77.8**	**..**	**77.5**	**71.7**	**74.9**	**73.1**	**80.5**	**71.2**	**68.6**	**77.7**	**85.0**	**72.9**	**78.6**	**85.3**	**69.4**	**80.9**	**75.9**	**76.5**	**76.7**	**78.9**	**51.2**	**80.5**	**75.4**	**74.0**	**69.9**	**66.6**	**82.0**
	2009 T1	75.5	70.0	62.1	73.8	..	73.9	71.5	73.3	62.6	75.6	68.6	66.2	76.9	80.3	75.6	69.5	-	69.2	77.8	76.4	76.1	72.6	77.2	46.2	76.1	75.7	67.9	66.8	59.8	76.7
	2009 T2	74.7	72.4	61.3	73.6	84.1	74.2	71.1	70.0	61.8	74.9	67.9	65.4	74.6	80.9	75.7	68.8	-	69.0	77.9	79.0	74.5	75.2	77.2	52.9	75.7	71.6	71.4	66.3	63.3	78.8
	2009 T3	74.8	74.1	61.7	74.0	..	74.8	72.3	76.8	60.7	63.3	68.5	65.9	75.2	81.3	71.2	66.7	-	69.2	77.5	78.8	74.8	74.0	74.7	53.8	73.5	67.7	71.3	67.5	62.4	77.8
	2009 T4	75.6	73.4	60.4	74.1	..	75.4	71.9	74.0	59.4	61.0	65.7	64.6	73.7	79.3	73.0	65.8	-	67.8	76.0	78.2	73.7	74.0	75.3	66.2	73.7	73.7	72.7	66.1	62.6	76.6
	2009	**75.1**	**72.5**	**61.4**	**73.9**	**..**	**74.6**	**71.7**	**73.5**	**61.1**	**68.8**	**67.7**	**65.5**	**75.1**	**80.5**	**74.0**	**67.7**	**76.5**	**68.8**	**77.3**	**78.1**	**74.8**	**74.0**	**76.1**	**54.2**	**74.8**	**72.4**	**70.9**	**66.7**	**61.9**	**77.5**
	2010 T1	76.7	70.7	58.7	72.6	82.7	76.1	71.1	72.1	58.5	55.3	66.3	64.9	72.9	77.6	69.4	64.8	-	67.0	74.5	78.3	71.3	73.0	76.1	60.1	73.5	74.8	71.2	65.9	61.5	75.2
	2010 T2	76.2	73.3	61.6	74.3	79.7	78.9	72.7	66.0	60.0	57.6	68.6	67.0	74.2	76.6	67.9	66.3	-	70.4	76.4	77.4	72.2	73.4	75.0	60.8	75.0	74.3	70.5	66.8	64.3	78.8
	2010 T3	76.7	75.0	62.1	75.7	84.0	81.3	74.2	65.3	61.5	59.7	65.0	67.3	76.1	77.4	69.0	65.1	-	70.5	78.1	79.7	72.5	72.3	75.5	55.4	74.8	74.9	69.9	68.3	66.1	78.7
	2010 T4	78.2	75.1	63.4	75.4	83.0	80.5	73.3	67.6	60.1	70.4	65.1	66.4	76.1	75.3	70.3	63.8	-	69.4	75.3	80.1	73.2	72.3	76.5	60.1	73.7	73.8	69.4	68.0	66.3	76.8
	2010	**77.0**	**73.5**	**61.4**	**74.5**	**82.8**	**79.1**	**72.9**	**67.6**	**60.0**	**60.8**	**66.2**	**66.4**	**74.8**	**76.7**	**69.2**	**65.0**	**74.6**	**69.3**	**76.1**	**78.9**	**71.7**	**72.7**	**75.7**	**59.3**	**74.3**	**74.5**	**70.3**	**67.3**	**64.5**	**77.4**
	2011 T1	78.7	72.4	60.9	73.7	82.4	80.7	74.0	63.2	58.2	68.0	64.3	65.7	75.5	71.7	67.0	62.2	-	68.9	74.4	80.5	70.5	70.8	77.8	59.6	69.4	71.6	66.7	66.7	64.6	76.7
	2011 T2	77.8	76.1	60.4	75.6	84.4	80.5	75.8	66.4	58.6	64.6	68.1	66.3	75.7	71.8	69.7	64.1	-	71.6	77.7	77.3	69.8	74.5	76.0	58.7	71.0	75.2	69.8	67.6	67.1	78.5
	2011 T3	78.2	76.4	61.9	76.0	85.4	79.7	75.8	67.7	57.7	73.4	66.6	66.2	75.5	70.2	75.2	65.3	-	71.6	76.3	79.4	71.1	75.1	76.4	63.6	71.5	76.0	69.2	69.3	65.4	78.4
	2011 T4	77.8	75.0	62.1	75.2	84.7	80.0	76.6	67.0	56.3	72.1	68.2	64.5	75.1	66.0	72.1	64.1	-	71.1	73.8	78.6	71.9	73.6	77.2	69.9	71.0	70.6	68.3	68.5	66.5	78.6
	2011	**78.1**	**75.0**	**61.3**	**75.1**	**84.2**	**80.2**	**75.6**	**66.1**	**57.7**	**69.6**	**66.8**	**65.7**	**75.5**	**70.0**	**71.1**	**63.9**	**77.9**	**70.8**	**75.6**	**78.9**	**70.8**	**73.5**	**76.8**	**62.7**	**70.7**	**73.3**	**68.4**	**68.0**	**65.9**	**78.1**
	2012 T1	78.9	73.3	60.6	74.6	83.0	77.8	75.6	66.1	54.1	68.8	67.3	64.2	75.5	61.4	69.8	62.4	-	..	71.9	79.2	71.6	72.5	78.4	-	70.1	-	70.7	66.5	61.5	77.2
	2012 T2	78.5	76.2	60.1	76.1	84.6	77.9	76.5	65.0	54.6	73.2	69.4	65.8	77.2	58.2	71.5	64.3	-	..	73.6	79.4	71.5	75.9	76.2	67.9	68.8	-	71.4	69.2	60.1	78.7
	2012 T3	78.0	77.3	59.4	77.1	85.3	81.5	77.2	65.7	55.3	72.8	71.0	67.0	78.0	58.7	76.8	64.7	-	..	73.1	78.9	71.5	76.3	75.9	76.5	68.9	67.4	70.5	68.7	70.0	79.4
	2012 T4	78.5	74.0	59.8	76.8	83.5	80.8	76.8	67.5	53.8	68.3	67.6	66.8	76.9	54.9	76.6	65.4	-	..	70.7	79.2	69.9	75.8	76.9	74.9	66.1		73.0	67.6	63.8	74.0
	2012	**78.5**	**75.2**	**60.0**	**76.1**	**84.1**	**79.5**	**76.5**	**66.1**	**54.4**	**70.7**	**68.9**	**66.0**	**76.9**	**58.4**	**73.8**	**64.2**	**82.1**	**..**	**72.3**	**79.2**	**71.1**	**75.2**	**76.8**	**71.1**	**68.5**	**68.4**	**71.4**	**67.5**	**64.0**	**75.2**

Tableau 2.A1.1. **Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12** *(suite)*

Pourcentages

Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	68.8	67.0	58.6	71.0	..	57.3	67.2	75.2	53.9	64.6	68.0	61.4	67.1	47.9	50.0	59.8	-	54.5	46.7	50.9	72.3	75.8	70.3	51.4	61.8	53.7	62.8	73.6	20.9	65.6
	2008 T2	69.5	67.6	57.5	72.5	75.8	57.9	67.3	75.7	54.4	65.7	70.3	61.7	67.2	49.0	50.0	60.0	-	54.8	47.1	49.0	72.8	76.3	71.1	52.1	62.5	54.1	64.0	75.0	24.7	65.8
	2008 T3	69.2	68.5	58.4	71.9	..	57.7	68.0	75.7	54.2	67.1	70.0	62.1	67.0	49.0	50.8	60.5	-	54.0	46.6	50.9	73.4	76.3	71.5	53.1	61.9	55.4	65.9	76.0	24.7	65.5
	2008 T4	69.2	68.3	58.2	71.7	..	57.7	68.7	76.1	53.8	65.5	68.9	61.4	67.1	48.7	50.9	58.8	-	54.7	46.6	50.8	73.6	75.6	71.9	53.2	61.5	55.1	65.0	73.6	23.0	65.3
	2008	**69.2**	**67.9**	**58.2**	**71.8**	**..**	**57.6**	**67.8**	**75.7**	**54.1**	**65.7**	**69.3**	**61.7**	**67.1**	**48.6**	**50.4**	**59.8**	**79.8**	**54.5**	**46.8**	**50.4**	**73.0**	**76.0**	**71.2**	**52.4**	**62.0**	**54.6**	**64.4**	**74.5**	**23.3**	**65.5**
	2009 T1	68.7	68.2	57.9	70.4	..	56.7	67.9	74.6	52.4	63.5	68.1	61.0	66.5	48.5	49.5	58.1	-	54.9	46.0	53.1	73.8	75.7	70.1	52.3	61.6	53.3	63.8	72.5	21.5	63.8
	2009 T2	69.4	68.5	58.5	71.4	75.9	56.7	68.5	74.9	52.4	63.1	69.3	61.7	66.0	49.0	49.7	57.8	-	55.0	46.4	55.3	73.5	75.7	68.9	52.7	61.3	52.8	64.0	73.7	24.9	63.6
	2009 T3	68.9	69.0	58.3	70.5	..	56.6	68.3	74.5	52.4	61.3	68.4	61.7	66.3	48.9	49.7	57.8	-	53.8	45.6	55.4	73.4	74.9	69.1	53.1	60.7	52.8	65.0	73.4	25.4	62.8
	2009 T4	69.0	67.7	58.2	70.5	..	56.7	69.4	73.0	52.2	61.5	67.1	60.8	66.3	48.3	50.0	56.9	-	54.5	45.6	53.5	73.3	74.9	69.8	53.0	61.1	52.3	63.7	71.7	24.8	62.4
	2009	**69.0**	**68.4**	**58.2**	**70.7**	**..**	**56.7**	**68.5**	**74.3**	**52.3**	**62.4**	**68.2**	**61.3**	**66.3**	**48.7**	**49.7**	**57.6**	**76.4**	**54.5**	**45.9**	**54.4**	**73.5**	**75.3**	**69.5**	**52.8**	**61.2**	**52.8**	**64.1**	**72.8**	**24.2**	**63.2**
	2010 T1	68.1	67.6	58.9	69.8	75.5	55.8	67.7	72.7	51.8	61.1	66.2	61.2	65.7	47.9	49.8	56.2	-	54.3	45.2	53.1	73.1	74.1	69.2	52.3	61.1	51.7	62.6	71.7	24.2	62.3
	2010 T2	68.6	67.4	57.7	71.2	74.6	56.2	68.1	74.0	51.8	61.0	68.6	61.5	65.5	48.3	50.3	56.8	-	55.4	46.0	53.2	73.6	74.7	68.7	53.3	61.1	52.1	63.7	73.8	27.3	62.3
	2010 T3	68.6	68.6	58.6	70.5	74.8	56.4	68.3	72.5	52.0	60.2	68.1	61.8	65.8	47.9	50.7	56.5	-	55.4	45.4	53.3	71.2	74.2	68.5	53.6	60.5	52.9	62.6	74.8	27.0	62.1
	2010 T4	68.9	68.0	59.5	70.6	75.3	56.8	69.0	71.1	52.4	61.5	67.0	60.5	65.6	46.9	50.6	56.2	-	56.7	46.2	51.4	71.4	74.1	68.9	53.1	60.3	53.0	62.4	73.7	26.1	62.2
	2010	**68.5**	**67.9**	**58.7**	**70.5**	**75.1**	**56.3**	**68.3**	**72.6**	**52.0**	**61.0**	**67.5**	**61.1**	**65.7**	**47.8**	**50.4**	**56.4**	**76.4**	**55.5**	**45.7**	**52.8**	**71.1**	**74.3**	**68.8**	**53.1**	**60.8**	**52.4**	**62.8**	**73.5**	**26.1**	**62.2**
	2011 T1	68.2	67.7	58.4	70.0	75.9	56.7	68.8	71.9	51.9	61.6	66.4	60.5	65.7	46.0	49.7	55.2	-	56.3	45.9	52.4	71.2	74.2	68.7	52.8	60.2	52.5	60.6	73.7	25.9	62.0
	2011 T2	68.9	67.9	59.4	71.4	76.4	57.2	69.6	72.8	52.8	63.1	68.8	61.2	65.5	45.3	50.5	55.8	-	56.2	46.2	51.8	72.0	74.4	68.1	53.2	60.5	52.8	61.7	75.6	29.0	61.9
	2011 T3	69.1	69.1	59.5	70.6	75.2	57.6	69.9	72.7	52.3	64.8	69.2	61.6	65.6	44.8	50.8	55.0	-	54.9	45.7	54.7	72.1	74.3	68.1	53.2	59.5	53.0	62.2	76.6	28.9	61.7
	2011 T4	69.0	68.1	59.3	70.4	76.6	57.8	70.5	71.8	51.8	64.0	67.7	61.3	66.0	43.5	51.0	55.6	-	56.1	46.6	53.1	72.4	74.2	69.1	53.3	58.6	52.5	61.9	74.7	27.6	61.9
	2011	**68.8**	**68.2**	**59.1**	**70.6**	**76.0**	**57.3**	**69.7**	**72.3**	**52.2**	**63.4**	**68.0**	**61.2**	**65.7**	**44.9**	**50.5**	**55.4**	**76.9**	**55.9**	**46.1**	**53.0**	**71.9**	**74.3**	**68.5**	**53.1**	**59.7**	**52.7**	**61.6**	**75.1**	**27.9**	**61.9**
	2012 T1	68.4	68.4	58.8	69.9	75.9	57.5	69.4	71.9	51.3	64.4	67.5	61.0	66.1	42.7	50.7	54.9	-	..	46.6	53.4	72.3	74.5	68.2	53.0	58.4	52.7	61.9	74.3	26.5	61.6
	2012 T2	69.0	68.8	58.9	71.2	75.7	58.2	69.7	72.5	51.3	65.9	69.5	61.7	66.2	42.3	52.0	55.4	-	..	47.1	54.0	72.4	75.1	68.1	53.5	58.6	52.9	60.9	76.0	29.8	62.1
	2012 T3	68.9	70.2	59.7	70.5	76.3	58.7	70.0	72.2	50.7	65.0	69.9	61.9	66.6	41.4	52.8	55.2	-	..	46.4	57.6	72.7	74.9	68.0	53.4	58.4	52.9	60.7	77.0	29.2	62.0
	2012 T4	69.0	69.2	60.0	70.7	76.3	59.0	70.4	71.3	50.2	64.0	67.6	61.7	67.2	41.2	52.2	56.0	-	..	46.7	54.7	73.0	74.8	67.2	53.4	57.0	52.2	60.6	74.6	29.1	62.3
	2012	**68.8**	**69.2**	**59.4**	**70.6**	**76.0**	**58.3**	**69.8**	**72.0**	**50.9**	**64.8**	**68.6**	**61.6**	**66.5**	**41.9**	**51.9**	**55.4**	**78.2**	**..**	**46.7**	**54.9**	**72.6**	**74.8**	**67.9**	**53.1**	**58.1**	**52.7**	**61.0**	**75.0**	**28.7**	**62.0**
Nés à l'étranger	2008 T1	59.9	56.6	43.2	63.9	..	53.2	53.0	53.6	59.5	65.7	62.3	51.5	57.8	48.4	55.9	63.9	-	59.2	48.9	59.5	57.8	68.9	59.2	32.5	66.1	60.1	61.5	57.9	28.6	59.2
	2008 T2	60.4	57.2	44.8	64.5	67.5	54.0	53.3	60.6	59.3	68.5	60.4	52.5	57.7	49.3	58.4	62.6	-	59.0	51.1	65.1	59.2	68.4	62.4	39.6	68.5	60.5	60.8	59.1	30.9	59.2
	2008 T3	60.6	56.2	45.9	63.7	..	55.5	54.9	60.8	59.8	70.0	59.6	51.2	58.3	50.3	59.4	61.2	-	58.4	52.3	61.0	60.0	70.1	62.9	36.5	68.0	63.4	60.9	59.5	32.4	58.8
	2008 T4	61.3	56.2	42.4	64.0	..	58.4	54.4	59.7	58.2	75.7	56.4	50.5	57.4	50.1	59.5	59.5	-	59.3	52.0	61.3	60.3	71.1	63.2	33.2	69.2	57.6	65.4	58.4	29.9	58.5
	2008	**60.6**	**56.6**	**44.1**	**64.0**	**..**	**55.4**	**53.9**	**58.6**	**59.2**	**70.0**	**59.6**	**51.4**	**57.8**	**49.5**	**58.3**	**61.8**	**77.4**	**59.0**	**51.1**	**61.8**	**59.3**	**69.7**	**61.9**	**35.8**	**68.0**	**60.3**	**62.1**	**58.7**	**30.5**	**58.9**
	2009 T1	60.1	57.3	44.7	63.2	..	58.5	54.9	62.5	54.9	71.2	60.5	51.2	57.6	49.2	56.9	55.8	-	58.7	49.6	62.3	60.4	68.5	62.3	41.2	66.6	54.7	61.3	58.0	26.7	57.4
	2009 T2	59.4	57.7	42.2	63.5	67.6	59.4	56.0	64.3	54.8	64.4	60.8	51.5	56.9	51.4	58.8	57.0	-	57.5	51.0	58.2	58.2	66.8	62.2	37.1	67.4	53.4	60.9	57.9	27.3	57.4
	2009 T3	58.8	56.8	41.4	63.3	..	55.5	55.4	67.4	55.7	64.5	59.9	50.0	57.3	52.3	60.9	56.1	-	60.2	49.9	60.1	59.2	67.0	61.8	35.7	65.2	47.7	60.2	58.7	25.8	57.4
	2009 T4	59.7	58.3	45.2	63.8	..	53.9	56.5	58.6	54.2	68.1	58.4	49.8	57.7	51.5	60.6	55.5	-	60.3	50.2	60.6	59.2	63.8	61.2	43.8	63.1	45.1	61.5	57.2	25.5	57.6
	2009	**59.5**	**57.5**	**43.4**	**63.4**	**..**	**56.8**	**55.7**	**63.2**	**54.9**	**67.0**	**59.8**	**50.6**	**57.4**	**51.1**	**59.2**	**56.1**	**77.7**	**59.2**	**50.2**	**60.3**	**59.3**	**66.5**	**61.9**	**39.4**	**65.6**	**50.6**	**61.0**	**58.0**	**26.4**	**57.4**
	2010 T1	59.2	58.9	45.3	63.5	65.0	54.4	54.6	57.5	54.4	59.8	57.1	49.3	57.4	50.7	60.5	54.6	-	59.9	50.0	61.9	58.8	65.7	60.4	36.9	64.8	39.5	62.0	55.8	27.4	56.6
	2010 T2	59.4	58.6	44.1	64.0	66.9	55.0	56.1	61.5	53.9	55.7	55.5	50.5	57.9	51.9	64.8	54.7	-	60.7	50.5	61.5	59.4	64.6	60.8	39.4	64.7	39.9	63.4	55.5	28.0	58.1
	2010 T3	60.6	60.6	44.5	63.2	67.5	57.3	56.9	62.6	54.2	58.1	54.3	49.4	58.5	52.5	65.5	53.8	-	60.6	48.9	62.6	58.2	64.7	60.9	54.2	64.4	36.5	56.2	57.3	26.7	57.4
	2010 T4	61.8	60.9	46.3	62.7	67.1	58.3	55.6	58.2	52.6	58.1	53.7	50.0	57.9	49.8	59.1	53.2	-	61.1	48.6	63.6	57.9	64.5	62.5	46.8	64.3	39.9	58.0	55.5	29.3	57.7
	2010	**60.3**	**59.8**	**45.0**	**63.3**	**66.6**	**56.2**	**55.7**	**60.0**	**53.8**	**58.0**	**55.1**	**49.7**	**58.0**	**51.2**	**62.4**	**54.1**	**75.0**	**60.5**	**49.5**	**62.4**	**57.8**	**64.8**	**61.1**	**43.7**	**64.5**	**38.9**	**59.8**	**56.0**	**27.8**	**57.4**
	2011 T1	61.4	59.4	44.6	62.5	65.9	55.3	56.5	57.0	51.3	55.5	51.0	50.3	58.4	47.7	56.3	53.5	-	61.4	50.4	63.6	58.2	65.5	62.7	-	64.6	-	55.7	56.5	27.3	56.4
	2011 T2	61.5	59.0	45.7	62.9	67.3	53.7	58.3	57.7	53.0	57.6	57.4	51.2	58.2	49.2	53.9	54.8	-	61.7	50.3	61.1	56.5	66.9	64.7	-	67.7	-	55.3	57.0	25.1	56.5
	2011 T3	61.7	59.0	42.7	63.3	67.1	53.1	58.8	59.6	51.7	62.8	57.1	50.0	58.6	46.3	53.0	54.3	-	61.0	48.7	60.3	55.9	67.7	63.3	50.7	67.7	45.6	53.3	58.1	26.7	56.1
	2011 T4	61.5	59.4	44.8	63.3	67.7	54.4	57.7	57.5	49.3	61.3	57.8	49.0	57.3	44.8	55.6	53.8	-	61.3	48.5	60.6	57.6	67.2	64.7	43.4	67.4	53.4	52.8	58.5	28.7	57.6
	2011	**61.6**	**59.2**	**44.4**	**63.0**	**67.0**	**54.1**	**57.8**	**58.0**	**51.3**	**59.4**	**55.8**	**50.1**	**58.1**	**47.0**	**54.7**	**54.1**	**74.9**	**61.4**	**49.4**	**61.4**	**57.0**	**66.8**	**63.8**	**48.5**	**66.8**	**46.9**	**54.3**	**57.5**	**27.0**	**56.7**
	2012 T1	61.0	59.1	43.4	62.7	68.1	54.1	57.2	56.3	48.9	64.2	56.5	50.1	55.7	41.4	54.6	54.0	-	..	48.8	62.5	56.3	66.1	64.2	50.9	65.2	56.2	54.6	58.1	33.1	56.7
	2012 T2	61.4	59.9	44.1	64.7	68.3	55.1	59.6	57.5	49.5	63.6	60.2	49.7	56.7	41.7	60.0	54.6	-	..	50.3	63.5	56.8	69.0	64.8	57.9	67.1	56.4	54.6	58.8	34.1	57.1
	2012 T3	61.8	58.9	45.2	65.0	68.2	54.5	59.1	58.5	50.2	63.1	60.1	50.0	57.6	42.6	60.9	53.9	-	..	49.6	63.1	58.4	67.4	64.8		64.9		57.3	59.0	31.0	56.7
	2012 T4	61.6	59.2	45.4	65.3	68.2	54.7	59.5	55.1	48.8	64.2	59.4	48.5	58.8	41.0	64.1	53.1	-	..	49.9	64.5	56.3	64.1	64.5	45.4	61.9	66.0	54.6	57.9	32.8	57.2
	2012	**61.4**	**59.3**	**44.5**	**64.4**	**68.2**	**54.6**	**58.9**	**56.8**	**49.3**	**63.8**	**59.1**	**49.6**	**57.2**	**41.7**	**59.9**	**53.9**	**75.8**	**..**	**49.7**	**63.4**	**56.9**	**66.7**	**64.6**	**51.7**	**64.7**	**59.7**	**55.2**	**58.4**	**32.7**	**56.9**

Notes : Les données font référence à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831623

Tableau 2.A1.2. **Taux de chômage trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12**

Pourcentages

Hommes + femme8s

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	4.5	3.4	5.8	6.2	..	4.7	7.3	2.9	8.7	-	6.5	6.8	4.9	8.4	8.1	4.4	-	6.5	7.0	2.7	2.5	2.3	4.1	8.2	7.9	10.5	5.0	5.4	10.7	5.4
	2008 T2	4.3	2.9	5.3	5.9	2.4	4.2	7.0	2.8	9.3	-	7.1	6.4	5.1	7.4	7.7	5.0	-	5.9	6.6	4.7	2.3	2.6	3.8	7.2	7.6	10.1	4.1	6.0	8.3	5.5
	2008 T3	3.9	3.2	6.6	5.9	..	4.3	6.4	3.2	10.2	6.2	5.3	6.7	6.0	7.3	7.8	6.5	-	6.9	6.0	4.1	2.1	2.2	4.3	6.7	8.0	9.0	4.1	4.7	9.3	6.3
	2008 T4	4.2	3.2	5.8	5.9	..	4.4	6.1	3.2	12.5	7.9	5.8	7.4	6.1	8.0	8.1	7.2	-	6.7	6.9	3.4	2.2	2.2	4.3	6.8	8.1	8.7	4.3	5.2	11.5	6.8
	2008	**4.2**	**3.2**	**5.9**	**6.0**	**..**	**4.4**	**6.7**	**3.0**	**10.2**	**-**	**6.2**	**6.8**	**5.5**	**7.8**	**7.9**	**5.8**	**2.8**	**6.5**	**6.6**	**3.7**	**2.3**	**2.3**	**4.1**	**7.2**	**7.9**	**9.6**	**4.4**	**5.3**	**9.9**	**6.0**
	2009 T1	5.7	3.7	6.6	8.1	..	5.8	7.1	4.9	15.2	12.3	7.5	8.2	7.0	9.2	9.7	9.4	-	7.4	7.8	3.9	2.7	2.7	5.6	8.3	9.0	10.5	5.1	6.9	14.4	8.9
	2009 T2	5.4	3.9	6.3	8.0	3.2	6.3	6.9	5.6	15.9	13.5	9.4	8.1	7.5	8.7	9.7	11.4	-	7.8	7.0	3.2	2.8	3.0	5.7	8.0	9.3	11.3	5.5	8.0	12.4	9.4
	2009 T3	5.2	4.3	6.8	8.1	..	7.3	7.0	5.9	16.1	14.4	7.3	8.4	7.9	9.2	10.4	12.0	-	8.6	7.0	3.5	3.0	3.0	6.4	8.2	10.1	12.5	6.2	7.0	12.3	9.7
	2009 T4	5.1	3.8	6.8	7.4	..	7.3	6.4	6.4	16.7	15.6	8.0	9.1	7.5	10.1	10.6	11.9	-	8.1	8.2	2.7	3.3	2.5	6.6	8.6	10.4	13.9	6.7	7.1	11.9	9.7
	2009	**5.3**	**3.9**	**6.6**	**7.9**	**..**	**6.7**	**6.9**	**5.7**	**16.0**	**14.0**	**8.0**	**8.5**	**7.5**	**9.3**	**10.1**	**11.2**	**7.0**	**8.0**	**7.5**	**3.3**	**2.9**	**2.8**	**6.1**	**8.3**	**9.7**	**12.1**	**5.9**	**7.2**	**12.8**	**9.4**
	2010 T1	5.8	3.9	7.1	8.4	3.5	8.1	7.2	7.4	17.9	20.1	9.1	9.0	7.9	11.4	11.9	12.5	-	7.3	8.8	2.6	3.9	3.2	6.5	10.7	10.9	15.2	7.0	8.0	13.2	10.5
	2010 T2	5.3	3.6	6.7	7.6	3.1	7.2	6.3	6.6	18.1	18.3	9.3	8.3	7.6	11.5	11.3	13.3	-	6.4	8.0	2.7	3.7	3.3	6.4	9.6	10.9	14.4	7.0	8.0	10.0	9.9
	2010 T3	5.0	3.8	7.0	7.7	3.7	7.2	6.1	6.6	17.9	14.0	6.9	8.4	7.9	12.2	11.0	13.3	-	7.7	7.4	2.7	3.8	2.9	6.2	9.2	11.2	14.2	7.0	6.4	10.3	9.8
	2010 T4	4.9	3.4	6.6	6.8	3.1	7.0	5.8	6.9	18.4	13.2	7.2	8.8	7.7	14.0	11.0	13.4	-	6.8	8.3	4.0	3.8	2.7	6.7	9.4	11.2	13.9	7.7	5.9	9.9	9.2
	2010	**5.3**	**3.7**	**6.9**	**7.6**	**3.3**	**7.4**	**6.3**	**6.9**	**18.1**	**16.4**	**8.1**	**8.7**	**7.8**	**12.3**	**11.3**	**13.1**	**7.2**	**7.1**	**8.1**	**3.0**	**4.0**	**3.0**	**6.5**	**9.7**	**11.0**	**14.4**	**7.2**	**7.1**	**10.8**	**9.9**
	2011 T1	5.6	3.6	5.9	7.9	3.2	7.3	6.1	7.3	19.2	14.1	8.4	8.7	7.7	15.5	11.7	13.8	-	5.9	8.3	3.5	3.9	2.7	7.1	10.2	12.3	13.9	8.1	6.6	10.5	9.6
	2011 T2	5.0	3.4	5.1	7.2	2.6	6.8	5.3	6.6	18.8	12.8	8.7	8.0	7.8	16.2	10.9	14.3	-	5.5	7.4	-	3.5	3.0	6.7	9.6	12.3	13.2	7.5	6.8	8.6	9.2
	2011 T3	5.1	3.1	6.5	7.0	3.4	6.6	5.2	6.8	19.4	10.6	6.5	8.3	8.4	17.5	10.8	14.9	-	6.8	7.4	3.4	3.6	2.7	6.4	9.5	12.7	13.2	7.7	5.3	8.4	9.4
	2011 T4	5.1	3.4	5.8	6.5	3.0	6.5	4.8	6.8	20.6	11.1	6.6	8.8	8.1	20.3	10.8	14.2	-	5.9	9.0	4.0	4.1	2.5	6.4	9.9	14.5	14.0	8.6	5.5	8.2	8.5
	2011	**5.2**	**3.4**	**5.8**	**7.2**	**3.0**	**6.8**	**5.4**	**6.9**	**19.5**	**12.1**	**7.6**	**8.4**	**8.0**	**17.4**	**11.0**	**14.3**	**6.7**	**6.0**	**8.0**	**3.4**	**3.8**	**2.7**	**6.7**	**9.8**	**13.0**	**13.6**	**8.0**	**6.0**	**8.9**	**9.2**
	2012 T1	5.8	3.5	5.4	7.6	3.1	7.1	5.4	7.3	22.1	11.6	7.8	9.1	8.0	21.9	11.8	14.6	-	..	10.5	-	4.5	2.6	7.2	10.7	15.3	14.1	8.5	6.4	9.5	8.8
	2012 T2	5.2	3.6	5.5	7.0	2.7	6.7	4.9	7.1	22.5	10.1	8.5	8.6	7.8	22.7	10.9	14.7	-	..	10.2	3.2	4.4	2.8	6.8	10.1	15.5	13.7	8.1	7.0	7.4	8.3
	2012 T3	5.2	3.7	6.2	7.1	3.6	7.0	4.9	6.7	23.3	9.3	6.9	9.0	7.9	24.0	10.5	14.8	-	..	9.6	-	4.5	2.7	7.2	10.0	16.3	13.7	9.1	5.7	7.9	8.4
	2012 T4	5.1	..	..	6.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.9	..	..	..	..	..	7.7
	2012	**5.3**	**3.6**	**5.7**	**7.0**	**3.1**	**6.9**	**5.1**	**7.0**	**22.6**	**10.3**	**7.7**	**8.9**	**7.9**	**22.9**	**11.1**	**14.7**	**6.0**	**..**	**10.1**	**3.9**	**4.5**	**2.7**	**7.0**	**10.2**	**15.7**	**13.9**	**8.6**	**6.4**	**8.2**	**8.3**
Nés à l'étranger	2008 T1	4.6	8.5	15.6	7.1	..	8.1	13.4	9.3	14.1	5.0	12.7	12.4	7.1	8.3	5.2	5.8	-	4.8	9.0	6.2	6.9	5.0	5.1	-	9.5	-	6.5	12.1	10.4	5.8
	2008 T2	4.6	6.6	13.8	7.1	6.2	6.8	12.3	6.2	15.7	4.6	13.2	11.1	6.7	7.2	6.0	6.8	-	5.5	8.7	5.4	6.4	4.7	4.3	-	8.6	-	5.7	12.8	7.4	5.2
	2008 T3	4.7	7.0	15.6	7.5	..	6.7	11.5	5.6	16.7	6.7	12.4	11.6	7.1	6.8	5.6	8.4	-	5.8	7.3	7.2	4.3	5.7	4.2	-	9.8	-	4.5	11.5	6.4	5.7
	2008 T4	4.6	8.1	13.3	7.1	..	6.4	12.1	7.3	20.3	7.6	13.3	12.1	7.4	8.8	7.4	9.2	-	5.9	8.9	7.7	5.7	5.8	5.2	-	9.9	-	4.3	12.3	11.5	6.7
	2008	**4.6**	**7.5**	**14.6**	**7.2**	**..**	**7.0**	**12.3**	**7.1**	**16.7**	**6.0**	**12.9**	**11.8**	**7.1**	**7.8**	**6.1**	**7.5**	**4.7**	**5.5**	**8.5**	**6.6**	**5.8**	**5.3**	**4.7**	**-**	**9.5**	**-**	**5.3**	**12.2**	**8.8**	**5.9**
	2009 T1	6.6	10.0	16.2	9.7	..	8.5	13.2	9.1	27.1	8.1	14.0	13.9	7.9	12.0	9.2	14.2	-	7.0	10.6	7.7	6.3	6.9	6.3	-	12.6	-	8.6	14.3	16.8	9.8
	2009 T2	7.1	9.2	15.3	10.6	6.9	9.5	13.0	10.1	26.9	14.2	17.2	13.8	9.0	11.4	8.9	15.2	-	7.7	10.7	7.3	7.2	7.1	6.7	-	12.4	-	7.5	16.7	13.8	9.1
	2009 T3	6.8	9.5	17.4	10.8	..	10.3	13.0	8.8	26.5	18.6	14.9	14.0	9.7	11.4	10.1	16.6	-	6.6	10.4	5.4	6.6	5.9	6.8	-	13.9	-	8.1	15.0	16.1	10.0
	2009 T4	6.2	9.5	16.0	9.7	..	10.0	12.2	11.5	28.3	17.8	15.6	15.2	9.0	13.2	8.2	15.8	-	6.8	12.3	8.1	7.3	7.3	8.3	-	13.6	-	5.5	15.5	14.1	10.0
	2009	**6.7**	**9.5**	**16.2**	**10.2**	**..**	**9.6**	**12.8**	**9.9**	**27.2**	**14.8**	**15.4**	**14.3**	**8.9**	**12.0**	**9.1**	**15.4**	**11.8**	**7.0**	**11.0**	**7.1**	**6.8**	**6.8**	**7.0**	**-**	**13.1**	**-**	**7.4**	**15.4**	**15.1**	**9.7**
	2010 T1	6.2	9.2	18.0	10.2	9.8	8.3	13.0	13.4	29.6	22.6	16.8	15.5	9.1	15.7	9.5	15.5	-	6.5	12.6	7.3	8.7	8.6	7.6	-	14.4	-	9.7	16.2	15.1	11.4
	2010 T2	5.7	8.6	16.9	10.2	7.4	7.5	11.6	14.8	29.1	25.5	18.7	14.0	9.2	15.7	7.6	16.2	-	5.2	11.5	5.6	7.7	9.1	8.2	-	13.9	-	9.6	17.4	13.3	8.7
	2010 T3	5.2	7.7	17.9	10.5	7.4	6.6	10.7	13.9	28.3	26.0	17.8	14.3	8.9	15.4	6.9	17.3	-	6.4	9.7	5.1	7.9	8.5	6.9	-	14.6	-	8.9	15.7	10.8	9.2
	2010 T4	5.1	7.4	15.5	8.9	7.1	6.3	11.3	12.2	29.3	17.3	15.5	15.1	8.4	17.9	6.1	18.1	-	6.4	12.2	5.1	7.8	8.0	7.1	-	16.9	-	10.1	15.7	11.8	9.9
	2010	**5.6**	**8.2**	**17.1**	**10.0**	**7.9**	**7.2**	**11.6**	**13.6**	**29.1**	**22.8**	**17.2**	**14.8**	**8.9**	**16.2**	**7.5**	**16.8**	**13.4**	**6.1**	**11.5**	**5.8**	**8.5**	**8.5**	**7.4**	**11.6**	**15.0**	**11.8**	**9.6**	**16.3**	**12.8**	**9.8**
	2011 T1	5.5	9.4	14.6	9.3	7.7	7.3	10.4	15.7	30.9	19.1	17.1	15.7	8.7	21.2	-	17.7	-	5.5	11.8	-	9.2	8.3	7.5	-	19.2	-	13.2	16.9	13.2	10.1
	2011 T2	5.3	7.8	15.5	8.7	6.1	8.1	9.5	14.4	30.5	19.5	14.1	14.3	8.9	19.5	10.5	17.2	-	4.8	10.8	7.6	9.3	8.4	6.2	9.6	16.7	-	10.9	17.0	11.4	8.7
	2011 T3	5.1	6.8	15.6	9.1	6.5	-	9.1	14.1	31.3	-	-	14.5	9.7	21.9	-	17.2	-	5.0	10.1	-	9.0	-	7.1	-	15.9	-	-	15.3	9.8	9.0
	2011 T4	4.9	8.6	14.8	8.7	6.9	7.7	9.0	13.8	33.4	14.5	14.4	15.8	10.0	26.3	8.7	17.2	-	4.9	13.9	5.4	9.1	7.4	6.9	15.3	16.0	15.9	11.2	14.8	9.7	8.7
	2011	**5.2**	**8.2**	**15.1**	**8.9**	**6.8**	**8.0**	**9.5**	**14.5**	**31.5**	**16.9**	**15.2**	**15.1**	**9.3**	**22.2**	**9.5**	**17.3**	**11.1**	**5.0**	**11.7**	**6.3**	**9.2**	**7.7**	**6.9**	**12.1**	**16.9**	**15.3**	**11.5**	**16.0**	**11.1**	**9.1**
	2012 T1	5.5	8.6	17.0	8.8	7.5	9.3	9.6	16.0	35.4	13.1	15.2	16.5	10.1	31.2	11.4	18.1	-	..	15.1	7.1	10.4	7.8	8.0	4.7	18.6	13.9	10.6	15.8	12.6	9.2
	2012 T2	5.3	8.0	15.5	8.6	6.5	8.9	8.4	14.9	34.5	13.3	14.4	15.5	8.7	33.0	10.7	17.3	-	..	13.3	4.8	10.6	6.7	7.1	4.5	18.2	-	10.2	15.9	13.3	7.7
	2012 T3	5.3	7.8	16.6	8.6	6.5	8.6	8.3	14.5	33.4	13.4	13.0	14.8	9.2	33.5	8.1	17.3	-	..	11.8	7.5	10.0	5.7	7.9	-	19.2	-	11.4	15.3	9.4	7.8
	2012 T4	5.6	..	..	7.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7.3	..	..	..	..	..	7.9
	2012	**5.4**	**8.1**	**16.3**	**8.5**	**6.8**	**8.9**	**8.8**	**15.1**	**34.5**	**13.3**	**14.1**	**15.6**	**9.3**	**32.5**	**10.0**	**17.6**	**10.5**	**..**	**13.4**	**6.5**	**10.3**	**6.7**	**7.6**	**5.2**	**18.7**	**12.8**	**10.8**	**15.7**	**11.7**	**8.1**

Tableau 2.A1.2. **Taux de chômage trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12** *(suite)*

Pourcentages

Hommes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	4.2	3.3	5.3	7.2	..	3.7	7.4	2.7	7.0	3.9	6.3	6.4	5.4	5.7	7.8	5.3	-	5.9	5.8	2.3	2.4	2.5	4.0	7.7	6.8	9.2	4.7	5.1	10.7	5.9
	2008 T2	4.1	2.6	4.9	6.6	2.1	3.5	6.9	2.3	7.9	4.7	6.9	5.8	5.6	4.8	7.5	6.2	-	5.3	5.4	3.9	2.1	2.7	4.0	6.6	6.6	9.1	3.4	5.8	8.3	5.7
	2008 T3	3.6	2.9	5.7	5.9	..	3.3	6.0	2.6	9.0	7.1	4.8	6.2	6.6	4.8	7.5	7.5	-	6.0	5.0	2.4	2.0	2.3	4.7	5.8	6.8	7.7	4.0	4.5	8.9	6.5
	2008 T4	4.2	2.8	5.1	6.7	..	3.4	6.1	3.3	11.3	8.3	5.7	6.8	6.9	5.3	8.1	9.1	-	6.2	6.1	1.3	2.0	2.2	4.5	6.1	7.1	7.7	4.0	5.1	11.4	7.5
	2008	**4.0**	**2.9**	**5.3**	**6.6**	**..**	**3.5**	**6.6**	**2.7**	**8.8**	**6.0**	**5.9**	**6.3**	**6.1**	**5.2**	**7.7**	**7.0**	**3.1**	**5.8**	**5.6**	**2.5**	**2.1**	**2.4**	**4.3**	**6.5**	**6.8**	**8.4**	**4.0**	**5.1**	**9.8**	**6.4**
	2009 T1	5.8	3.8	6.3	10.1	..	5.0	7.5	5.7	14.3	15.1	8.3	8.0	8.0	6.5	10.1	12.3	-	7.0	6.7	4.3	2.7	3.0	5.5	7.8	8.3	9.7	5.2	7.1	14.6	10.6
	2009 T2	5.8	3.8	6.3	9.6	3.0	5.5	7.2	6.2	15.0	17.9	10.3	7.8	8.8	6.0	10.0	14.7	-	7.9	6.2	2.6	2.7	3.4	5.4	7.6	8.9	10.5	5.4	8.2	12.5	10.8
	2009 T3	5.5	4.2	6.2	8.6	..	6.4	7.3	6.5	15.3	16.7	7.5	8.0	9.1	6.3	10.6	15.1	-	8.2	6.2	2.7	2.9	3.1	6.5	7.7	9.2	11.9	6.4	7.3	12.0	10.4
	2009 T4	5.4	3.9	6.7	8.8	..	6.5	6.7	7.1	15.9	19.6	8.7	9.0	8.7	7.3	10.8	15.3	-	8.2	7.2	2.7	3.3	2.9	6.7	8.3	9.8	13.5	6.6	7.5	12.0	11.0
	2009	**5.6**	**3.9**	**6.4**	**9.3**	**..**	**5.9**	**7.2**	**6.4**	**15.1**	**17.3**	**8.7**	**8.2**	**8.7**	**6.5**	**10.4**	**14.4**	**8.3**	**7.8**	**6.6**	**3.0**	**2.9**	**3.1**	**6.1**	**7.9**	**9.0**	**11.4**	**5.9**	**7.5**	**12.7**	**10.7**
	2010 T1	6.0	4.2	6.7	10.3	3.1	7.6	7.8	9.1	17.3	25.9	10.4	9.1	9.3	8.5	12.7	16.2	-	7.5	7.9	2.8	3.9	3.7	6.2	10.6	10.2	15.1	7.2	8.5	13.2	12.4
	2010 T2	5.4	3.7	6.6	8.8	3.2	6.3	6.7	7.9	17.2	22.7	10.0	8.2	8.6	8.7	11.9	16.7	-	6.5	7.4	2.7	3.7	4.0	6.3	9.4	10.2	14.2	7.4	8.4	9.7	11.0
	2010 T3	4.9	3.9	6.8	7.7	2.9	6.1	6.4	6.7	17.1	14.7	7.2	8.1	8.6	9.2	11.1	16.5	-	7.3	6.7	1.9	3.8	3.1	5.6	8.7	10.0	14.0	7.2	6.6	9.8	10.3
	2010 T4	4.8	3.3	6.5	7.5	2.9	6.0	6.0	7.2	17.7	14.3	7.8	8.2	8.6	11.1	11.2	16.9	-	6.6	7.5	2.7	3.6	3.1	6.5	9.0	10.3	13.9	7.9	6.1	9.4	10.1
	2010	**5.3**	**3.8**	**6.7**	**8.6**	**3.1**	**6.5**	**6.7**	**7.7**	**17.3**	**19.4**	**8.8**	**8.4**	**8.7**	**9.4**	**11.7**	**16.6**	**7.9**	**7.0**	**7.4**	**2.5**	**3.9**	**3.5**	**6.1**	**9.4**	**10.2**	**14.3**	**7.4**	**7.4**	**10.5**	**10.9**
	2011 T1	5.4	3.6	5.9	9.2	3.0	6.5	6.6	7.9	18.5	15.7	9.1	8.2	8.6	12.7	12.2	17.4	-	6.3	7.7	-	3.9	3.0	6.6	10.1	12.0	14.0	8.3	6.5	10.2	10.9
	2011 T2	5.0	3.3	4.8	8.0	2.6	5.9	5.7	7.2	18.3	13.7	9.3	7.6	8.5	13.2	10.9	17.8	-	5.6	6.9	-	3.6	3.1	6.5	9.1	12.1	13.5	8.0	6.8	8.2	9.8
	2011 T3	5.3	3.1	6.3	7.0	2.9	5.6	5.3	6.7	18.6	10.4	6.9	7.8	9.2	14.5	10.7	18.1	-	5.9	6.6	3.6	3.6	2.6	6.3	8.4	12.2	13.1	8.1	5.5	7.5	9.5
	2011 T4	5.1	3.0	5.7	7.2	2.7	5.6	4.9	6.8	20.0	12.5	7.5	8.7	8.8	17.2	10.7	17.8	-	5.4	8.4	3.8	4.0	2.8	6.3	9.0	14.6	13.8	8.4	5.6	7.7	9.0
	2011	**5.2**	**3.3**	**5.7**	**7.8**	**2.8**	**5.9**	**5.6**	**7.2**	**18.8**	**13.1**	**8.2**	**8.1**	**8.8**	**14.4**	**11.1**	**17.8**	**7.6**	**5.8**	**7.4**	**3.0**	**3.8**	**2.9**	**6.4**	**9.1**	**12.7**	**13.6**	**8.2**	**6.1**	**8.4**	**9.8**
	2012 T1	5.9	3.3	5.2	8.9	3.0	6.3	5.8	7.7	21.5	12.9	8.7	9.1	8.9	18.7	12.2	18.0	-	..	9.8	5.1	4.6	3.2	6.8	10.3	15.2	13.9	8.5	6.7	9.3	9.5
	2012 T2	5.1	3.6	5.4	7.6	2.5	5.8	5.1	7.4	22.2	11.5	9.3	8.5	8.7	19.5	11.4	18.4	-	..	9.7	3.4	4.3	3.4	6.4	9.4	15.6	13.4	7.9	7.2	7.1	8.7
	2012 T3	5.6	3.6	5.9	7.0	3.7	5.9	5.0	6.8	22.5	9.3	7.1	8.8	8.6	20.4	10.7	18.1	-	..	8.8	3.6	4.6	2.8	6.9	9.1	16.8	13.0	8.5	5.8	7.1	8.4
	2012 T4	5.2	..	..	7.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.6	..	..	..	..	..	..	8.0
	2012	**5.4**	**3.5**	**5.5**	**7.6**	**3.1**	**6.0**	**5.3**	**7.3**	**22.1**	**11.2**	**8.4**	**8.8**	**8.7**	**19.5**	**11.4**	**18.2**	**6.3**	**..**	**9.5**	**4.0**	**4.5**	**3.1**	**6.7**	**9.6**	**15.9**	**13.4**	**8.3**	**6.5**	**7.8**	**8.6**
Nés à l'étranger	2008 T1	4.1	8.8	15.9	6.8	..	5.7	13.7	7.8	12.5	-	13.1	12.5	6.7	5.0	4.3	6.3	-	5.0	6.1	2.6	6.2	4.7	4.3	-	6.9	-	6.3	11.7	9.8	5.9
	2008 T2	4.1	6.1	13.7	7.1	5.0	4.0	12.0	4.5	14.8	-	14.4	11.0	6.6	4.3	7.7	7.1	-	6.2	6.0	4.7	5.9	5.6	3.7	-	7.5	-	5.0	11.9	6.0	4.8
	2008 T3	4.4	6.5	16.8	7.0	..	3.4	11.2	5.4	17.2	-	9.5	10.6	6.8	4.3	5.6	8.9	-	5.8	5.0	8.0	3.8	6.1	3.6	-	7.7	-	3.6	10.6	7.2	5.3
	2008 T4	4.1	7.9	11.2	6.7	..	5.0	12.2	7.9	20.8	-	12.5	11.4	7.0	6.3	7.4	10.6	-	6.0	6.6	10.4	5.5	7.4	4.6	-	8.9	-	4.1	11.9	11.5	6.9
	2008	**4.2**	**7.3**	**14.3**	**6.9**	**..**	**4.5**	**12.3**	**6.4**	**16.4**	**-**	**12.4**	**11.4**	**6.8**	**5.0**	**6.3**	**8.2**	**6.0**	**5.8**	**5.9**	**6.4**	**5.3**	**6.0**	**4.1**	**-**	**7.8**	**-**	**4.7**	**11.5**	**8.6**	**5.7**
	2009 T1	6.3	11.6	15.9	10.4	..	7.8	13.6	8.8	29.1	-	12.1	13.7	7.8	10.3	7.4	16.2	-	7.3	8.9	6.0	6.3	9.9	6.4	-	11.6	-	10.1	14.7	16.5	10.4
	2009 T2	7.3	10.6	15.4	11.3	6.2	9.6	14.3	10.2	29.5	13.1	19.9	14.1	8.9	9.8	8.0	18.2	-	8.0	8.9	6.2	7.5	7.3	6.7	-	12.6	-	8.9	18.0	13.8	9.3
	2009 T3	6.6	10.1	17.0	11.1	..	8.2	13.2	9.9	29.3	23.0	15.7	13.5	10.0	9.8	10.6	19.2	-	6.8	9.4	4.9	7.1	7.8	7.2	-	14.9	-	6.3	16.2	16.0	10.2
	2009 T4	5.9	10.5	17.0	10.0	..	8.2	13.3	11.2	31.4	26.5	16.1	15.4	8.9	11.5	8.6	19.3	-	7.9	10.4	6.4	8.0	8.8	8.1	-	13.8	-	5.1	16.0	12.7	10.6
	2009	**6.5**	**10.7**	**16.3**	**10.7**	**..**	**8.5**	**13.6**	**10.0**	**29.8**	**17.7**	**16.1**	**14.2**	**8.9**	**10.4**	**8.6**	**18.2**	**14.8**	**7.5**	**9.4**	**5.9**	**7.2**	**8.5**	**7.1**	**-**	**13.2**	**-**	**7.5**	**16.2**	**14.7**	**10.1**
	2010 T1	5.7	10.6	18.6	10.7	7.4	7.1	14.3	14.9	32.5	26.5	17.3	14.7	9.4	14.2	9.1	19.1	-	7.7	11.2	6.5	9.4	9.5	6.9	-	12.9	-	10.6	16.3	14.6	12.1
	2010 T2	5.2	9.2	17.1	10.5	9.8	5.4	12.1	17.8	31.4	26.2	19.7	13.2	9.4	15.2	8.2	18.5	-	5.9	10.0	5.7	8.1	10.3	8.6	-	10.9	-	9.7	16.8	14.2	8.8
	2010 T3	5.0	8.4	16.9	10.1	6.3	4.6	11.4	15.0	29.8	26.8	19.8	13.0	8.7	14.9	6.8	20.0	-	7.2	8.0	3.8	8.0	9.7	6.6	-	12.0	-	7.5	15.3	9.5	9.0
	2010 T4	4.5	7.1	15.0	8.7	6.4	5.0	11.7	12.4	30.7	15.5	16.7	13.7	7.8	16.6	6.4	21.0	-	6.7	11.0	4.7	8.3	9.6	6.8	-	14.9	-	9.7	15.1	11.1	10.0
	2010	**5.1**	**8.8**	**16.9**	**10.0**	**7.2**	**5.6**	**12.4**	**15.1**	**31.1**	**23.6**	**18.4**	**13.7**	**8.8**	**15.2**	**7.6**	**19.7**	**16.5**	**6.9**	**10.0**	**5.2**	**8.8**	**9.8**	**7.2**	**12.1**	**12.7**	**8.9**	**9.4**	**15.9**	**12.4**	**10.0**
	2011 T1	4.7	10.2	16.0	9.1	7.3	-	10.9	16.3	31.9	-	17.2	14.3	8.6	19.7	-	20.8	-	6.2	10.4	-	9.8	9.2	7.4	-	20.2	-	13.0	16.9	12.6	10.4
	2011 T2	4.6	7.9	16.0	8.2	5.9	6.5	9.8	12.9	31.8	19.0	15.7	13.8	9.0	19.4	9.7	19.8	-	5.1	8.2	5.9	10.1	9.3	6.2	8.4	17.4	-	8.8	16.8	10.1	8.4
	2011 T3	4.5	6.0	15.0	8.3	5.4	7.4	9.3	13.1	33.1	13.6	16.4	13.6	9.3	21.3	8.5	19.3	-	5.8	8.4	3.5	9.4	6.8	6.5	11.7	18.0	-	8.2	15.0	9.0	8.2
	2011 T4	4.6	7.9	14.9	8.0	6.2	6.2	9.0	13.2	34.6	14.3	14.7	14.7	9.5	25.9	7.1	19.3	-	5.1	11.9	4.7	9.5	7.8	7.9	11.2	16.4	-	8.2	15.4	9.2	8.4
	2011	**4.6**	**8.0**	**15.5**	**8.4**	**6.2**	**6.1**	**9.7**	**13.8**	**32.9**	**15.6**	**16.0**	**14.1**	**9.1**	**21.5**	**8.9**	**19.8**	**-**	**5.6**	**9.7**	**4.7**	**9.7**	**8.3**	**7.0**	**9.9**	**18.0**	**-**	**9.7**	**16.0**	**10.3**	**8.9**
	2012 T1	4.8	8.2	17.8	8.7	7.3	-	9.9	-	36.9	-	-	16.8	9.4	30.6	-	21.0	-	..	13.2	-	10.0	-	7.3	-	19.2	-	-	17.0	-	9.0
	2012 T2	4.7	8.9	15.1	8.6	5.7	-	8.6	13.9	36.4	-	14.4	14.8	7.5	34.0	-	19.5	-	..	12.1	-	10.7	8.1	6.6	-	20.0	-	-	16.0	13.1	7.1
	2012 T3	4.8	8.0	17.7	8.4	5.4	6.2	8.5	13.8	35.7	13.0	12.8	14.4	7.9	34.5	8.8	18.9	-	..	10.2	-	10.2	5.6	8.2	-	19.1	-	-	16.3	6.7	6.9
	2012 T4	5.3	..	..	7.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.4	..	..	..	..	..	..	7.0
	2012	**4.9**	**8.4**	**16.9**	**8.3**	**6.1**	**7.4**	**9.0**	**14.3**	**36.4**	**14.3**	**14.0**	**15.3**	**8.2**	**33.0**	**11.1**	**19.8**	**10.0**	**..**	**11.8**	**5.2**	**10.3**	**7.6**	**7.1**	**3.5**	**19.4**	**14.5**	**8.3**	**16.4**	**10.8**	**7.5**

Tableau 2.A1.2. **Taux de chômage trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12** *(suite)*

Pourcentages

Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	4.9	3.5	6.5	5.0	..	5.9	7.2	3.2	11.1	4.3	6.7	7.2	4.3	12.3	8.4	3.3	-	7.1	8.6	3.1	2.7	2.0	4.3	8.8	9.2	12.2	5.4	5.6	10.7	4.7
	2008 T2	4.4	3.1	5.7	5.0	2.7	5.1	7.1	3.3	11.3	3.4	7.4	7.0	4.4	11.0	8.0	3.4	-	6.6	8.3	5.9	2.7	2.4	3.5	7.8	8.8	11.3	4.8	6.2	8.3	5.2
	2008 T3	4.2	3.5	7.6	6.0	..	5.5	6.8	3.9	11.9	5.4	5.9	7.2	5.3	10.9	8.1	5.2	-	8.0	7.6	6.2	2.3	2.1	3.8	7.9	9.4	10.5	4.3	5.0	10.4	6.1
	2008 T4	4.2	3.7	6.6	4.9	..	5.7	6.1	3.2	14.1	7.4	5.9	8.0	5.1	11.7	8.0	4.8	-	7.3	8.2	6.2	2.4	2.2	4.2	7.7	9.3	10.0	4.7	5.3	11.6	5.9
	2008	**4.4**	**3.5**	**6.6**	**5.3**	**..**	**5.6**	**6.8**	**3.4**	**12.1**	**5.2**	**6.5**	**7.4**	**4.8**	**11.5**	**8.1**	**4.2**	**2.5**	**7.3**	**8.2**	**5.4**	**2.5**	**2.2**	**3.9**	**8.0**	**9.1**	**11.0**	**4.8**	**5.5**	**10.2**	**5.5**
	2009 T1	5.6	3.6	7.1	5.9	..	6.8	6.7	4.1	16.4	9.5	6.6	8.5	5.8	12.9	9.4	5.7	-	7.8	9.2	3.3	2.7	2.3	5.6	9.0	9.9	11.4	5.0	6.6	13.9	7.1
	2009 T2	5.0	4.0	6.3	6.2	3.4	7.4	6.5	5.0	17.1	9.1	8.4	8.4	6.1	12.5	9.2	7.3	-	7.8	8.3	3.9	2.8	2.5	6.1	8.4	9.8	12.3	5.6	7.8	12.3	8.0
	2009 T3	4.7	4.5	7.5	7.5	..	8.5	6.6	5.2	17.0	12.0	7.2	8.8	6.4	13.1	10.1	8.1	-	9.0	8.2	4.5	3.1	2.8	6.2	8.7	11.1	13.3	5.9	6.6	13.2	9.0
	2009 T4	4.7	3.7	7.0	5.9	..	8.2	6.1	5.5	17.8	11.5	7.2	9.3	6.2	14.0	10.3	7.6	-	7.9	9.6	2.8	3.3	2.0	6.5	8.9	11.1	14.4	6.7	6.6	11.9	8.3
	2009	**5.0**	**3.9**	**7.0**	**6.4**	**..**	**7.7**	**6.5**	**5.0**	**17.1**	**10.5**	**7.4**	**8.8**	**6.1**	**13.2**	**9.8**	**7.2**	**5.5**	**8.1**	**8.8**	**3.6**	**3.0**	**2.4**	**6.1**	**8.7**	**10.5**	**12.9**	**5.8**	**6.9**	**12.8**	**8.1**
	2010 T1	5.6	3.5	7.6	6.3	3.7	8.9	6.6	5.5	18.8	14.3	7.7	9.0	6.4	15.3	11.1	8.0	-	7.1	10.1	2.3	3.9	2.6	6.8	10.7	11.6	15.4	6.8	7.5	13.1	8.3
	2010 T2	5.1	3.5	6.9	6.3	3.4	8.3	5.8	5.2	19.3	13.8	8.5	8.4	6.4	15.3	10.6	9.0	-	6.3	8.9	2.8	3.7	2.6	6.6	9.9	11.6	14.7	6.5	7.7	10.6	8.8
	2010 T3	5.2	3.6	7.3	7.6	4.1	8.6	5.7	6.5	19.0	13.4	6.7	8.8	7.1	16.2	10.9	9.3	-	8.3	8.3	3.8	3.8	2.8	7.0	9.8	12.5	14.3	6.9	6.2	11.6	9.3
	2010 T4	5.0	3.6	6.8	6.0	3.3	8.2	5.5	6.7	19.3	12.2	6.5	9.4	6.7	17.9	10.8	9.1	-	7.0	9.5	5.8	4.0	2.2	6.9	10.0	12.2	14.0	7.5	5.6	11.0	8.3
	2010	**5.2**	**3.6**	**7.1**	**6.6**	**3.6**	**8.5**	**5.9**	**6.0**	**19.1**	**13.4**	**7.4**	**8.9**	**6.6**	**16.2**	**10.8**	**8.9**	**6.4**	**7.2**	**9.2**	**3.6**	**4.0**	**2.5**	**6.8**	**10.1**	**12.0**	**14.6**	**6.9**	**6.8**	**11.6**	**8.7**
	2011 T1	5.8	3.6	5.9	6.5	3.5	8.2	5.6	6.6	20.1	12.4	7.6	9.2	6.7	19.2	11.2	9.4	-	5.4	9.1	-	4.0	2.4	7.7	10.3	12.7	13.9	8.0	6.6	11.2	8.2
	2011 T2	5.0	3.4	5.4	6.4	2.7	8.0	4.9	5.9	19.4	11.9	8.1	8.4	6.9	20.2	10.9	9.9	-	5.4	8.2	-	3.5	2.8	6.9	10.2	12.6	12.8	6.9	6.7	9.7	8.5
	2011 T3	4.9	3.1	6.7	7.1	3.8	7.8	5.1	6.8	20.4	10.9	6.1	8.9	7.4	21.5	10.9	11.0	-	7.7	8.5	-	3.6	2.9	6.6	10.7	13.3	13.3	7.4	5.0	10.5	9.2
	2011 T4	5.2	3.9	5.9	5.7	3.3	7.6	4.8	6.8	21.3	9.6	5.6	9.0	7.2	24.5	10.9	9.8	-	6.4	10.0	-	4.2	-	6.6	10.9	14.5	14.3	8.9	5.4	9.6	7.9
	2011	**5.2**	**3.5**	**6.0**	**6.4**	**3.3**	**7.9**	**5.1**	**6.5**	**20.3**	**11.2**	**6.9**	**8.9**	**7.0**	**21.4**	**11.0**	**10.0**	**5.8**	**6.2**	**8.9**	**4.0**	**3.8**	**2.5**	**7.0**	**10.5**	**13.3**	**13.6**	**7.8**	**5.9**	**10.2**	**8.5**
	2012 T1	5.8	3.7	5.8	6.3	3.3	8.1	4.8	6.8	22.8	10.2	6.8	9.1	7.0	26.1	11.4	10.4	-	..	11.4	3.9	4.4	1.9	7.6	11.2	15.4	14.5	8.5	6.2	10.1	8.0
	2012 T2	5.3	3.5	5.6	6.3	2.9	7.9	4.7	6.8	23.0	8.7	7.7	8.7	6.9	27.0	10.4	10.2	-	..	10.9		4.4	2.2	7.2	10.9	15.4	14.1	8.4	6.7	8.2	7.9
	2012 T3	4.8	3.8	6.6	7.3	3.4	8.3	4.8	6.5	24.3	9.3	6.7	9.3	7.2	28.7	10.3	10.6	-	..	10.7		4.4	2.5	7.5	11.0	15.7	14.6	9.7	5.6	9.7	8.4
	2012 T4	5.0	..	..	5.7													..	..					7.3	..	..	..	..	..	..	7.3
	2012	**5.2**	**3.6**	**6.0**	**6.4**	**3.2**	**8.1**	**4.8**	**6.7**	**23.4**	**9.4**	**7.1**	**9.1**	**7.0**	**27.3**	**10.7**	**10.4**	**5.6**	**..**	**11.0**	**3.7**	**4.4**	**2.2**	**7.4**	**11.0**	**15.5**	**14.4**	**8.9**	**6.2**	**9.3**	**7.9**
Nés à l'étranger	2008 T1	5.3	8.1	15.2	7.4	..	11.4	13.1	11.0	16.0	-	12.2	12.3	7.6	13.7	6.2	5.1	-	4.5	13.1	10.7	7.8	5.3	6.1	-	12.4	-	6.8	12.5	11.6	5.6
	2008 T2	5.2	7.3	13.9	7.2	7.7	10.6	12.7	8.1	16.7	-	11.8	11.2	6.8	11.9	4.4	6.5	-	4.7	12.2	6.3	6.9	3.7	5.1	-	9.9	-	6.7	13.7	10.3	5.8
	2008 T3	5.2	7.5	14.1	8.1	..	11.0	12.0	5.8	16.0	-	15.8	12.9	7.6	10.9	5.5	7.7	-	5.8	10.3	6.1	5.0	5.3	5.0	-	11.9	-	5.9	12.4	4.6	6.3
	2008 T4	5.2	8.3	16.6	7.5	..	8.1	12.0	6.6	19.7	-	14.3	13.0	7.9	12.7	7.3	7.3	-	5.7	11.9	4.1	5.9	4.0	5.9	-	10.8	-	4.6	12.8	11.3	6.5
	2008	**5.2**	**7.8**	**14.9**	**7.6**	**..**	**10.2**	**12.4**	**7.8**	**17.2**	**-**	**13.5**	**12.4**	**7.5**	**12.3**	**5.9**	**6.6**	**-**	**5.2**	**11.8**	**6.8**	**6.4**	**4.6**	**5.5**	**-**	**11.2**	**-**	**6.0**	**12.9**	**9.4**	**6.0**
	2009 T1	6.9	8.1	16.6	8.8	..	9.3	12.6	9.4	24.8	-	16.1	14.2	8.1	14.8	10.9	11.4	-	6.8	12.8	9.8	6.3	3.5	6.2	-	13.5	-	6.8	13.9	17.5	8.9
	2009 T2	6.8	7.4	15.3	9.9	7.8	9.3	11.2	10.1	23.8	15.4	13.6	13.5	9.2	13.7	9.6	11.2	-	7.4	12.9	8.8	6.8	6.8	6.8	-	12.2	-	5.8	15.3	13.8	9.0
	2009 T3	7.1	8.8	17.9	10.5	..	13.0	12.7	7.7	23.2	15.0	14.1	14.6	9.4	13.8	9.7	13.1	-	6.4	11.7	6.2	6.1	3.6	6.2	-	12.8	-	10.1	13.7	16.4	9.7
	2009 T4	6.7	8.3	14.7	9.3	..	12.4	10.9	11.8	24.7	11.0	15.2	15.0	9.0	15.6	7.9	11.2	-	5.8	14.6	10.1	6.5	5.5	8.5	-	13.4	-	6.1	15.0	18.5	9.3
	2009	**6.9**	**8.2**	**16.1**	**9.6**	**..**	**11.0**	**11.8**	**9.7**	**24.1**	**12.3**	**14.7**	**14.3**	**8.9**	**14.5**	**9.6**	**11.7**	**8.6**	**6.6**	**13.0**	**8.8**	**6.4**	**4.9**	**7.0**	**-**	**13.0**	**-**	**7.2**	**14.5**	**16.6**	**9.2**
	2010 T1	6.9	7.6	17.3	9.6	9.8	9.9	11.3	11.8	26.2	19.4	16.2	16.6	8.7	17.9	9.7	10.8	-	5.4	14.3	8.3	7.9	7.5	8.5	-	15.8	-	8.5	16.2	16.5	10.3
	2010 T2	6.3	8.0	16.5	9.8	8.8	10.5	10.9	11.8	26.4	25.0	17.4	15.0	9.0	16.6	7.1	13.2	-	4.3	13.4	5.5	7.4	7.5	7.7	-	16.8	-	9.5	18.1	10.4	8.6
	2010 T3	5.5	7.0	19.2	11.0	8.7	9.4	10.0	13.0	26.6	25.3	15.4	16.0	9.1	16.2	7.0	13.7	-	5.5	11.9	6.6	7.8	7.1	7.3	-	17.1	-	10.5	16.1	15.1	9.4
	2010 T4	5.9	7.7	16.2	9.2	7.9	8.1	10.7	12.0	27.6	18.9	14.1	16.6	9.0	19.9	-	14.4	-	6.0	13.7	5.7	7.4	6.0	7.4	-	19.0	-	10.7	16.4	14.2	9.8
	2010	**6.1**	**7.6**	**17.3**	**9.9**	**8.8**	**9.5**	**10.7**	**12.1**	**26.7**	**22.2**	**15.8**	**16.0**	**9.0**	**17.7**	**7.4**	**13.0**	**10.4**	**5.3**	**13.3**	**6.5**	**8.2**	**7.0**	**7.7**	**11.1**	**17.2**	**16.7**	**9.8**	**16.7**	**14.1**	**9.5**
	2011 T1	6.5	8.5	12.8	9.4	8.1	11.6	9.8	15.2	29.9	21.8	16.9	17.3	8.9	23.3	8.2	13.8	-	4.4	13.5	9.5	8.6	7.3	7.5	8.1	18.1	-	13.5	16.8	15.1	9.6
	2011 T2	6.2	7.6	14.9	9.1	6.3	-	9.1	15.7	29.1	20.0	-	14.9	8.9	19.7	-	14.1	-	4.2	14.1	-	8.5	7.3	6.3	-	16.1	-	-	17.1	15.9	9.1
	2011 T3	5.9	7.8	16.3	9.9	7.8	11.0	9.0	15.1	29.4	16.2	13.6	15.6	10.2	22.8	10.3	14.6	-	4.6	12.3	7.8	8.4	6.4	7.9	18.2	13.7	-	13.2	15.6	12.3	10.1
	2011 T4	5.3	9.4	14.6	9.4	7.6	10.2	8.9	14.4	32.1	14.7	14.0	17.0	10.6	26.9	10.4	14.6	-	4.5	16.5	6.4	8.6	7.0	5.8	19.9	15.6	-	15.5	14.2	11.3	9.2
	2011	**6.0**	**8.3**	**14.6**	**9.5**	**7.5**	**10.9**	**9.2**	**15.1**	**30.1**	**18.1**	**14.2**	**16.2**	**9.6**	**23.2**	**10.1**	**14.3**	**-**	**4.5**	**14.1**	**8.4**	**8.5**	**7.0**	**6.9**	**14.5**	**15.9**	**20.8**	**14.0**	**15.9**	**13.6**	**9.5**
	2012 T1	6.3	9.1	15.8	9.0	7.6	11.0	9.2	16.9	33.8	11.2	15.7	16.0	10.9	32.0	11.4	14.6	-	..	17.5	7.7	11.0	6.2	8.7	-	18.0	-	13.9	14.5	11.2	9.4
	2012 T2	6.0	7.0	16.0	8.5	7.4	10.1	8.2	15.9	32.5	12.2	14.4	16.3	10.2	31.6	8.0	14.8	-	..	14.8	6.3	10.4	5.2	7.6	-	16.3	-	14.3	15.8	13.6	8.5
	2012 T3	5.8	7.6	15.2	8.9	7.9	12.0	8.1	15.3	30.9	13.9	13.1	15.4	10.8	32.0	7.2	15.5	-	..	13.8	9.9	9.6	5.9	7.6	12.8	19.3	-	14.2	14.3	13.6	9.0
	2012 T4	5.9	..	..	8.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8.3	..	..	..	..	..	..	..	9.0
	2012	**6.0**	**7.9**	**15.7**	**8.6**	**7.6**	**11.1**	**8.5**	**16.0**	**32.4**	**12.4**	**14.4**	**15.9**	**10.7**	**31.9**	**8.8**	**15.0**	**11.1**	**..**	**15.4**	**8.0**	**10.3**	**5.8**	**8.1**	**7.4**	**17.9**	**11.1**	**14.1**	**14.9**	**12.8**	**9.0**

Notes : Les données font référence à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831642

Tableau 2.A1.3. **Taux de participation trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12**

Pourcentages

Hommes et femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	78.3	75.2	68.1	78.0	..	69.4	77.3	80.8	70.7	71.6	74.5	70.0	75.9	66.4	60.9	70.7	-	62.5	62.1	67.1	80.1	79.9	79.1	63.3	73.5	68.5	70.6	79.7	47.5	73.3
	2008 T2	78.5	75.7	66.7	79.8	83.0	69.5	77.4	81.7	71.2	71.8	78.1	70.2	76.1	66.6	61.0	70.8	-	62.7	62.8	67.4	80.5	80.9	79.3	63.5	73.7	68.5	71.3	81.6	50.4	74.0
	2008 T3	78.1	76.8	68.5	80.3	..	69.7	77.8	82.3	71.5	74.5	76.4	70.8	76.7	66.5	62.0	72.3	-	62.8	61.9	68.7	80.6	80.8	79.5	64.4	73.5	69.3	73.3	81.5	51.2	74.3
	2008 T4	78.1	76.1	67.6	78.7	..	69.9	77.8	82.0	71.6	74.7	74.9	70.7	76.6	66.4	61.5	70.2	-	62.4	62.0	69.1	80.8	79.7	80.4	64.4	73.2	68.9	71.8	79.4	49.9	73.6
	2008	**78.3**	**76.0**	**67.7**	**79.2**	**..**	**69.6**	**77.6**	**81.7**	**71.2**	**73.1**	**76.0**	**70.4**	**76.3**	**66.5**	**61.3**	**71.0**	**86.2**	**62.6**	**62.2**	**68.1**	**80.5**	**80.3**	**79.6**	**63.9**	**73.5**	**68.8**	**71.7**	**80.6**	**49.7**	**73.8**
	2009 T1	78.3	75.2	67.6	77.7	..	69.6	77.5	81.1	71.6	73.2	74.2	70.7	76.3	66.6	60.8	69.2	-	62.4	61.6	69.2	81.0	79.5	79.4	64.3	73.3	68.1	70.5	79.3	48.2	73.0
	2009 T2	78.3	76.1	67.4	79.3	82.9	69.8	77.7	81.9	71.7	72.8	77.2	71.2	76.0	66.9	61.3	70.1	-	62.9	61.7	69.6	81.0	80.2	78.9	64.4	73.1	68.1	71.7	81.4	50.9	73.4
	2009 T3	77.8	77.2	67.7	79.6	..	70.4	77.9	81.6	71.6	74.0	75.0	71.3	76.5	67.2	61.7	70.3	-	62.5	61.2	70.1	81.0	79.2	78.6	65.3	72.8	68.8	73.1	80.5	52.2	73.4
	2009 T4	78.0	75.8	68.1	77.7	..	70.4	78.2	80.3	71.5	72.5	73.4	70.9	76.1	66.9	61.8	68.7	-	62.2	61.5	69.6	80.8	78.3	79.8	65.0	73.1	68.7	72.3	78.9	51.0	72.1
	2009	**78.1**	**76.1**	**67.7**	**78.6**	**..**	**70.0**	**77.9**	**81.2**	**71.6**	**73.1**	**74.9**	**71.0**	**76.2**	**66.9**	**61.4**	**69.6**	**84.3**	**62.5**	**61.5**	**69.6**	**80.9**	**79.3**	**79.2**	**64.7**	**73.1**	**68.4**	**71.9**	**80.0**	**50.6**	**73.0**
	2010 T1	77.9	74.8	68.5	77.1	83.2	69.8	77.4	80.0	71.6	73.8	73.4	71.0	75.6	67.2	61.7	68.3	-	62.1	61.5	69.2	79.3	78.1	79.2	65.2	73.5	68.4	71.3	79.5	50.3	72.2
	2010 T2	78.0	75.4	67.6	79.0	82.5	69.9	77.2	80.7	72.0	73.3	76.6	70.9	75.7	67.4	62.2	69.7	-	62.8	61.5	69.3	79.3	79.1	78.6	65.6	73.3	68.5	71.4	82.0	52.5	72.5
	2010 T3	77.9	76.6	68.4	79.6	83.3	70.4	77.4	80.3	72.0	72.8	74.9	71.3	76.5	67.3	62.7	69.7	-	63.7	60.4	71.2	79.4	78.5	78.8	66.1	73.3	69.0	71.6	81.8	52.9	72.7
	2010 T4	78.3	76.0	68.8	77.9	83.1	70.3	77.7	79.8	72.1	73.4	73.3	70.6	76.0	67.2	62.5	68.8	-	63.4	61.6	62.4	79.3	78.1	79.3	65.8	73.1	68.9	71.4	80.0	51.5	71.8
	2010	**78.0**	**75.7**	**68.3**	**78.4**	**83.0**	**70.1**	**77.4**	**80.2**	**71.9**	**73.3**	**74.6**	**70.8**	**76.0**	**67.3**	**62.3**	**69.1**	**84.6**	**63.0**	**61.2**	**62.6**	**79.3**	**78.5**	**79.0**	**65.7**	**73.3**	**68.7**	**71.4**	**80.8**	**51.8**	**72.3**
	2011 T1	78.1	75.0	66.9	77.4	83.6	70.0	77.6	80.1	72.2	74.0	73.8	70.4	75.8	66.9	61.8	68.0	-	62.7	61.2	62.2	79.1	77.6	79.2	65.5	73.5	68.6	69.6	80.4	51.4	71.4
	2011 T2	77.9	75.7	67.7	79.2	83.3	70.4	77.7	80.3	72.5	74.3	77.2	70.6	75.8	66.8	62.5	69.0	-	63.0	61.0	60.4	79.3	78.2	78.5	66.0	73.5	68.7	69.8	82.7	53.9	71.7
	2011 T3	77.8	76.7	67.9	79.5	83.5	70.7	78.1	80.7	72.8	75.2	75.6	71.2	76.4	66.8	63.1	68.9	-	63.3	60.8	62.6	79.7	78.5	78.3	66.5	73.3	69.0	70.9	82.3	54.5	72.2
	2011 T4	77.9	76.1	67.9	77.6	83.9	70.6	78.4	79.9	72.6	74.0	73.8	71.0	76.4	66.9	63.1	68.8	-	62.8	62.0	61.2	80.3	78.1	79.0	66.5	72.9	69.2	70.8	80.5	52.7	71.3
	2011	**77.9**	**75.9**	**67.6**	**78.5**	**83.6**	**70.4**	**77.9**	**80.2**	**72.5**	**74.4**	**75.1**	**70.8**	**76.1**	**66.8**	**62.6**	**68.7**	**84.4**	**62.9**	**61.3**	**61.6**	**79.6**	**78.1**	**78.8**	**66.1**	**73.3**	**68.8**	**70.3**	**81.5**	**53.1**	**71.7**
	2012 T1	77.9	75.3	67.1	77.1	83.2	70.6	77.5	79.7	72.7	74.6	74.0	70.8	76.2	67.0	63.1	68.3	-	..	62.7	61.6	80.4	78.2	79.1	66.3	72.8	69.4	70.0	80.6	51.2	71.0
	2012 T2	77.8	76.5	67.6	79.0	82.8	71.2	77.5	80.1	73.0	74.6	77.3	71.2	76.4	67.2	64.0	68.8	-	..	63.0	62.6	80.4	78.9	78.2	66.7	73.3	69.3	69.4	82.8	53.9	71.6
	2012 T3	77.6	77.8	68.3	79.4	84.1	72.1	78.0	79.7	73.2	75.2	76.2	71.8	77.1	67.2	64.8	69.3	-	..	62.4	64.7	80.6	78.8	78.0	66.9	73.5	69.6	70.7	82.9	54.2	72.0
	2012 T4	77.9	..	..	77.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	77.6	..	..	..	..	..	..	71.4
	2012	**77.8**	**76.5**	**67.7**	**78.3**	**83.4**	**71.3**	**77.7**	**79.8**	**73.0**	**74.8**	**75.8**	**71.2**	**76.6**	**67.1**	**63.9**	**68.8**	**85.1**	**..**	**62.7**	**63.0**	**80.4**	**78.7**	**78.2**	**66.6**	**73.2**	**69.4**	**70.1**	**82.1**	**53.1**	**71.5**
Nés à l'étranger	2008 T1	72.0	69.1	62.6	75.7	..	71.0	71.4	67.6	79.2	78.5	76.5	67.7	73.1	72.6	67.3	76.8	-	67.6	70.0	70.9	70.9	76.3	72.2	43.9	80.7	74.1	73.0	71.3	50.2	74.8
	2008 T2	71.9	71.3	63.3	76.5	80.4	71.6	71.0	72.8	79.4	79.1	76.9	68.0	72.4	73.0	68.4	76.5	-	67.5	70.4	75.3	72.0	76.8	73.6	48.4	81.7	72.5	71.0	73.7	53.9	75.2
	2008 T3	71.9	70.3	63.8	76.6	..	71.2	72.1	72.6	79.2	79.4	75.8	67.8	72.6	73.4	69.0	76.4	-	67.0	71.9	81.1	71.5	78.1	73.2	47.7	82.1	74.6	70.8	73.8	54.9	75.8
	2008 T4	72.4	71.0	63.2	76.1	..	71.7	71.4	72.5	79.8	81.4	71.5	67.4	72.7	73.8	70.6	74.8	-	68.2	71.9	75.9	72.3	77.7	75.1	41.9	82.2	71.5	74.2	72.8	54.8	74.9
	2008	**72.1**	**70.4**	**63.2**	**76.2**	**..**	**71.4**	**71.5**	**71.3**	**79.4**	**79.6**	**75.1**	**67.7**	**72.7**	**73.2**	**68.9**	**76.2**	**85.5**	**67.5**	**71.1**	**75.9**	**71.7**	**77.3**	**73.5**	**45.8**	**81.7**	**73.1**	**72.2**	**72.9**	**53.5**	**75.2**
	2009 T1	72.6	70.4	63.7	75.6	..	72.4	72.6	74.5	80.5	79.7	75.3	67.9	72.7	73.9	71.4	73.3	-	68.4	70.3	72.2	72.4	75.7	74.1	51.3	81.3	70.9	70.8	72.6	55.5	74.6
	2009 T2	72.1	71.3	60.8	76.5	81.4	73.9	72.9	74.6	79.8	80.9	77.9	67.6	72.0	74.8	72.4	74.2	-	68.1	71.1	79.1	71.0	76.4	74.7	51.0	81.3	71.2	71.5	74.3	55.9	75.2
	2009 T3	71.7	72.0	62.3	76.8	..	72.6	73.2	78.8	79.2	78.6	75.3	67.1	73.1	75.7	72.6	73.7	-	69.0	69.9	74.4	71.3	74.9	73.0	48.9	80.1	68.5	71.8	73.9	56.6	75.4
	2009 T4	72.1	72.3	62.6	76.1	..	72.0	72.9	74.1	79.2	79.3	73.2	67.1	72.0	75.6	71.7	72.0	-	68.5	71.0	73.3	71.2	74.4	74.4	55.6	78.7	67.7	71.4	72.8	54.9	74.9
	2009	**72.1**	**71.5**	**62.3**	**76.3**	**..**	**72.7**	**72.9**	**75.5**	**79.7**	**79.6**	**75.4**	**67.4**	**72.4**	**75.0**	**72.0**	**73.3**	**87.4**	**68.5**	**70.6**	**74.7**	**71.5**	**75.3**	**74.0**	**51.6**	**80.4**	**69.7**	**71.3**	**73.4**	**55.7**	**75.0**
	2010 T1	72.4	71.0	63.2	75.6	80.1	71.4	72.1	74.0	80.2	74.7	74.0	67.3	71.5	76.3	71.1	70.6	-	67.6	70.3	76.6	69.2	75.8	73.8	54.8	80.4	64.1	74.0	72.3	56.3	74.6
	2010 T2	71.8	71.8	63.2	76.9	81.4	73.0	72.6	74.6	80.1	76.0	76.1	67.9	72.7	76.4	71.6	72.1	-	68.8	70.7	77.0	71.0	76.0	73.8	56.7	80.8	63.4	74.2	73.7	57.2	75.4
	2010 T3	72.3	73.1	64.9	77.4	81.9	74.7	73.2	74.2	80.6	79.5	72.3	67.8	73.7	76.8	72.1	71.9	-	69.7	69.2	78.2	70.6	75.0	73.0	59.5	81.2	61.9	69.3	74.2	55.7	75.1
	2010 T4	73.7	73.1	64.6	75.6	80.6	74.4	72.4	70.9	79.5	76.7	69.9	68.0	72.7	76.1	68.4	71.4	-	69.3	69.4	75.6	70.7	74.5	74.6	59.4	82.8	66.8	71.3	72.8	57.7	74.8
	2010	**72.6**	**72.3**	**64.0**	**76.4**	**81.0**	**73.3**	**72.6**	**73.4**	**80.1**	**76.7**	**73.0**	**67.7**	**72.7**	**76.4**	**70.8**	**71.5**	**86.4**	**68.9**	**69.9**	**75.0**	**70.4**	**75.3**	**73.8**	**57.4**	**81.3**	**64.0**	**72.2**	**73.3**	**56.8**	**75.0**
	2011 T1	74.0	72.5	61.4	74.7	80.1	73.9	72.6	70.9	79.1	75.4	69.3	68.4	73.0	75.6	67.4	70.2	-	68.7	69.7	77.6	70.6	74.4	75.8	59.1	82.7	66.5	71.1	73.8	56.9	74.2
	2011 T2	73.5	72.7	62.7	75.6	80.6	73.8	73.9	72.0	80.1	75.4	72.9	68.2	73.2	75.2	68.1	71.7	-	69.7	70.6	75.1	69.2	77.2	74.8	61.7	83.1	70.6	70.8	74.8	56.2	74.3
	2011 T3	73.7	72.2	61.5	76.4	81.3	73.5	73.9	73.9	79.4	79.3	72.7	67.5	74.0	74.5	69.7	72.2	-	69.5	68.4	74.0	69.3	76.4	75.0	66.6	82.7	-	68.7	74.9	54.4	74.1
	2011 T4	73.3	73.1	62.2	75.6	81.7	73.5	73.5	71.8	79.1	77.5	73.3	66.8	73.2	75.1	68.9	71.2	-	69.2	69.8	73.7	70.8	76.1	76.1	65.0	82.4	72.9	68.9	74.4	55.9	74.7
	2011	**73.6**	**72.6**	**61.9**	**75.6**	**80.9**	**73.7**	**73.5**	**72.1**	**79.4**	**76.9**	**72.0**	**67.7**	**73.4**	**75.1**	**68.6**	**71.3**	**85.8**	**69.3**	**69.6**	**75.1**	**70.0**	**76.0**	**75.4**	**62.9**	**82.7**	**70.5**	**69.9**	**74.5**	**55.9**	**74.3**
	2012 T1	73.9	72.0	62.3	75.1	81.5	73.1	73.3	72.4	79.5	76.1	72.8	68.0	72.5	74.5	69.5	70.9	-	..	70.1	76.2	70.9	75.2	77.2	61.4	83.2	70.5	71.1	73.9	51.7	73.7
	2012 T2	73.8	73.4	61.2	76.8	81.7	73.1	74.1	71.5	79.3	77.7	75.5	68.0	72.9	74.5	73.2	71.7	-	..	70.4	75.0	71.3	77.7	75.8	66.2	83.0	70.6	70.8	75.8	52.2	73.6
	2012 T3	73.7	73.2	62.4	77.5	82.1	74.5	74.2	72.4	79.0	77.8	75.2	68.2	74.4	76.0	74.5	71.4	-	..	68.5	77.0	71.7	76.3	76.4	70.8	82.7	73.0	72.6	75.2	53.1	73.7
	2012 T4	74.0	..	..	76.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	76.2	..	..	..	..	..	..	73.5
	2012	**73.9**	**72.8**	**62.0**	**76.6**	**81.8**	**73.5**	**73.9**	**72.1**	**79.3**	**77.2**	**74.5**	**68.1**	**73.3**	**75.0**	**72.5**	**71.3**	**87.6**	**..**	**69.7**	**76.1**	**71.3**	**76.4**	**76.4**	**65.7**	**82.9**	**71.4**	**71.4**	**75.0**	**52.3**	**73.7**

Tableau 2.A1.3. **Taux de participation trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12** *(suite)*

Pourcentages

Hommes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	84.2	80.9	73.4	81.1		77.7	81.9	83.9	80.4	76.0	76.0	73.9	81.8	78.2	67.5	79.5	-	66.3	73.1	67.9	85.6	82.3	84.9	70.4	79.0	75.9	74.5	81.3	71.9	77.9
	2008 T2	84.2	81.4	72.3	83.1	88.0	77.9	82.0	85.0	80.8	75.8	80.3	74.1	81.9	78.1	68.1	79.5	-	66.6	74.0	71.3	86.1	83.6	85.1	70.7	78.9	76.1	75.2	83.2	74.2	78.8
	2008 T3	83.9	82.5	73.7	83.9		78.2	82.5	85.7	81.1	78.3	78.5	74.8	82.8	78.0	68.9	80.7	-	66.8	73.2	71.5	86.0	83.5	84.9	71.4	78.6	76.7	77.6	83.0	75.3	79.1
	2008 T4	84.1	81.3	72.9	81.8		78.4	82.1	85.2	80.4	78.9	76.6	74.6	82.5	77.7	67.9	78.5	-	65.7	73.1	69.2	86.1	82.1	85.8	71.4	78.7	76.6	75.1	81.0	74.1	78.0
	2008	**84.1**	**81.5**	**73.1**	**82.5**	**88.0**	**78.1**	**82.1**	**84.9**	**80.7**	**77.3**	**77.8**	**74.4**	**82.3**	**78.0**	**68.1**	**79.6**	**90.2**	**66.4**	**73.4**	**70.0**	**86.0**	**82.9**	**85.2**	**71.0**	**78.8**	**76.3**	**75.6**	**82.1**	**73.9**	**78.4**
	2009 T1	83.9	79.6	72.9	80.5		78.0	82.1	84.3	80.1	76.5	75.5	74.6	82.1	77.6	67.3	76.9	-	65.2	72.5	70.3	86.1	81.5	84.8	71.3	78.2	76.0	73.6	80.8	72.1	77.5
	2009 T2	83.5	80.8	72.3	82.4	87.1	78.2	81.9	84.7	80.0	76.5	78.7	74.9	81.8	77.7	68.1	77.8	-	66.1	72.6	73.0	86.2	82.6	84.6	71.5	78.2	76.0	75.5	82.8	74.0	77.9
	2009 T3	83.2	82.1	72.4	82.9		78.7	82.5	84.6	79.7	78.5	76.3	75.0	82.1	78.0	68.3	77.7	-	65.8	72.4	72.0	86.0	81.2	83.7	72.5	77.3	76.6	76.9	82.3	75.8	77.9
	2009 T4	83.5	81.3	73.4	80.4		78.7	82.3	83.2	79.2	75.6	74.4	74.8	81.6	77.6	68.2	75.8	-	65.1	72.5	70.3	85.6	80.1	85.4	71.9	77.6	76.4	76.1	80.9	74.4	76.4
	2009	**83.5**	**80.9**	**72.8**	**81.6**	**87.1**	**78.4**	**82.2**	**84.2**	**79.8**	**76.8**	**76.2**	**74.9**	**81.9**	**77.7**	**67.9**	**77.0**	**87.5**	**65.6**	**72.5**	**71.4**	**86.0**	**81.3**	**84.6**	**71.8**	**77.8**	**76.2**	**75.5**	**81.7**	**74.1**	**77.4**
	2010 T1	83.6	79.4	73.2	79.6	87.9	78.1	82.1	82.9	79.1	76.5	75.0	74.8	81.1	77.7	67.6	75.5	-	65.5	72.5	69.5	84.5	80.1	84.4	71.9	77.9	75.7	75.2	81.3	73.4	76.5
	2010 T2	83.5	81.0	73.1	82.0	87.6	78.3	82.1	83.2	79.7	75.9	78.2	74.5	81.3	77.6	68.3	77.0	-	66.3	72.3	69.5	84.5	81.4	83.9	72.2	77.5	76.0	74.5	84.0	75.1	77.0
	2010 T3	83.4	82.0	73.6	82.8	88.3	78.9	82.2	83.0	79.5	76.3	76.9	74.9	82.2	77.4	68.7	77.1	-	66.9	71.2	71.9	84.7	80.7	84.1	72.9	77.5	76.2	75.7	83.7	75.7	77.1
	2010 T4	83.9	81.4	73.5	80.6	88.1	78.6	82.3	83.1	79.1	76.9	74.9	74.4	81.7	77.2	68.4	75.8	-	65.8	72.0	69.7	84.2	80.3	84.8	72.7	77.5	76.3	75.2	81.9	74.2	75.8
	2010	**83.6**	**80.9**	**73.4**	**81.3**	**88.0**	**78.5**	**82.2**	**83.1**	**79.4**	**76.4**	**76.2**	**74.7**	**81.6**	**77.5**	**68.2**	**76.3**	**87.4**	**66.1**	**72.0**	**70.1**	**84.4**	**80.6**	**84.3**	**72.5**	**77.6**	**76.0**	**75.1**	**82.7**	**74.6**	**76.6**
	2011 T1	83.7	79.7	71.7	80.0	88.3	78.0	82.2	83.1	79.2	77.9	75.7	74.2	81.1	76.8	67.7	75.1	-	65.7	71.9	68.6	83.9	79.1	84.2	72.3	78.0	76.2	73.3	81.8	74.3	75.4
	2011 T2	83.3	81.1	72.6	82.1	87.9	78.6	82.1	83.0	79.3	77.1	79.4	74.4	81.2	76.7	68.5	76.0	-	66.5	71.6	67.5	83.9	79.7	84.0	73.0	77.8	76.8	73.2	84.3	76.1	75.8
	2011 T3	82.9	82.0	71.9	82.9	88.6	78.8	82.3	83.3	79.6	77.8	77.4	74.9	81.9	76.5	69.3	76.0	-	66.9	71.5	68.5	84.4	80.4	83.9	73.4	78.0	76.8	74.5	84.0	77.1	76.5
	2011 T4	83.2	81.2	72.8	80.5	88.4	78.5	82.7	82.7	79.1	77.4	75.8	74.6	81.7	76.0	69.2	76.1	-	65.5	72.2	66.9	84.9	80.3	84.3	73.2	77.3	77.0	73.6	82.1	75.3	75.6
	2011	**83.3**	**81.0**	**72.3**	**81.4**	**88.3**	**78.5**	**82.3**	**83.0**	**79.3**	**77.5**	**77.1**	**74.5**	**81.5**	**76.5**	**68.6**	**75.8**	**87.2**	**66.2**	**71.8**	**67.9**	**84.3**	**79.9**	**84.1**	**73.0**	**77.8**	**76.7**	**73.7**	**83.0**	**75.7**	**75.8**
	2012 T1	83.1	79.5	71.8	79.5	87.8	78.5	81.9	82.1	78.7	77.6	75.5	74.5	81.3	76.1	69.1	75.3	-	..	72.6	67.3	85.0	80.4	84.5	72.9	76.8	77.1	72.2	81.8	72.9	75.1
	2012 T2	82.8	81.5	72.7	81.9	87.4	79.1	81.8	82.3	79.2	77.2	79.2	74.8	81.8	76.3	70.1	76.0	-	..	73.0	69.2	84.8	80.9	83.3	73.6	77.4	76.9	72.2	84.0	75.3	76.0
	2012 T3	82.7	82.6	72.7	82.6	89.2	79.9	82.5	82.0	79.3	79.0	77.4	75.4	82.5	76.1	70.9	76.7	-	..	72.6	69.3	85.0	80.7	82.7	73.8	77.7	77.3	74.1	84.3	76.1	76.6
	2012 T4	83.1	..	..	80.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	82.9	..	..	..	..	..	..	75.8
	2012	**82.9**	**81.2**	**72.4**	**81.2**	**88.2**	**79.1**	**82.1**	**82.2**	**79.1**	**77.9**	**77.4**	**74.9**	**81.9**	**76.2**	**70.0**	**76.0**	**87.3**	**..**	**72.7**	**68.6**	**84.9**	**80.7**	**83.3**	**73.4**	**77.3**	**77.1**	**72.8**	**83.4**	**74.8**	**75.9**
Nés à l'étranger	2008 T1	80.9	77.8	75.0	82.8		82.1	81.8	75.9	87.5	86.5	82.1	77.5	83.8	88.7	77.1	85.9	-	73.8	85.4	79.0	80.1	80.0	82.2	50.3	86.1	79.6	79.6	77.0	68.1	86.4
	2008 T2	80.3	82.2	75.7	83.9	88.0	82.9	81.1	80.2	87.6	86.6	85.3	77.5	83.3	89.6	77.9	85.6	-	73.7	84.6	82.5	81.1	82.6	82.2	54.4	87.7	77.9	76.6	79.6	74.4	86.9
	2008 T3	79.9	81.2	74.7	84.2		80.1	81.8	81.9	87.3	84.3	80.8	77.5	82.7	89.9	77.0	86.0	-	72.7	87.2	82.9	80.6	82.1	80.9	55.2	87.7	80.3	75.7	80.4	74.4	88.2
	2008 T4	80.1	81.9	75.4	83.5		79.9	81.3	82.5	87.1	82.7	77.0	77.3	83.6	89.7	78.9	85.1	-	74.3	86.5	80.1	81.3	81.3	83.7	49.6	87.4	80.2	79.1	79.3	74.2	86.5
	2008	**80.3**	**80.8**	**75.2**	**83.6**	**88.0**	**81.2**	**81.5**	**80.1**	**87.4**	**85.1**	**81.3**	**77.5**	**83.4**	**89.5**	**77.8**	**85.6**	**90.7**	**73.6**	**86.0**	**81.1**	**80.8**	**81.5**	**82.3**	**52.8**	**87.3**	**79.5**	**77.7**	**79.1**	**72.9**	**87.0**
	2009 T1	80.6	79.2	73.8	82.4		80.2	81.9	80.4	88.2	82.5	78.1	76.6	83.4	89.6	81.6	83.0	-	74.6	85.4	81.3	81.2	80.5	82.5	59.5	86.1	80.8	75.5	78.3	71.6	85.6
	2009 T2	80.6	81.0	72.4	83.0	89.6	82.1	82.3	78.0	87.6	86.1	84.7	76.1	81.8	89.7	82.3	84.0	-	74.9	85.5	84.2	80.5	81.2	82.7	60.9	86.7	80.8	78.4	80.8	73.5	86.8
	2009 T3	80.1	82.5	74.3	83.2		81.4	82.5	85.2	85.9	82.2	81.2	76.1	83.6	90.2	79.6	82.5	-	74.2	85.6	82.9	80.6	80.3	80.5	58.1	86.4	83.3	76.1	80.5	74.2	86.6
	2009 T4	80.3	82.0	72.8	82.3		82.1	82.3	83.3	86.5	83.1	78.3	76.4	80.9	89.6	79.9	81.5	-	73.5	84.8	83.5	80.1	81.2	82.0	67.4	85.5	85.3	76.6	78.7	71.7	85.7
	2009	**80.4**	**81.2**	**73.3**	**82.7**	**89.6**	**81.5**	**82.2**	**81.8**	**87.0**	**83.6**	**80.6**	**76.3**	**82.4**	**89.8**	**80.9**	**82.8**	**89.9**	**74.3**	**85.3**	**83.0**	**80.6**	**80.8**	**81.9**	**61.2**	**86.2**	**82.3**	**76.6**	**79.6**	**72.6**	**86.2**
	2010 T1	81.4	79.1	72.1	81.3	88.4	81.9	83.1	84.7	86.7	75.2	80.2	76.1	80.5	90.4	76.4	80.1	-	72.6	83.9	83.7	76.6	80.6	81.7	68.4	84.4	82.8	79.7	78.7	72.0	85.5
	2010 T2	80.4	80.7	74.3	83.0	89.6	83.4	82.8	80.3	87.4	78.1	85.4	77.1	81.9	90.3	73.9	81.3	-	74.8	84.9	82.1	79.3	81.8	82.0	67.8	84.2	82.7	78.0	80.3	74.9	86.5
	2010 T3	80.8	81.8	74.8	84.2	90.1	85.3	83.7	76.9	87.7	81.6	81.1	77.3	83.4	90.9	74.1	81.4	-	75.9	84.9	82.9	78.8	80.1	80.8	62.5	85.0	79.9	75.6	80.6	73.1	86.5
	2010 T4	81.9	80.8	74.6	82.5	88.7	84.7	83.0	77.2	86.8	83.3	78.1	76.9	82.5	90.2	75.2	80.7	-	74.4	84.7	84.0	79.7	80.0	82.1	70.1	86.6	81.6	76.9	80.1	74.5	85.3
	2010	**81.1**	**80.6**	**74.0**	**82.8**	**89.2**	**83.8**	**83.1**	**79.7**	**87.1**	**79.6**	**81.2**	**76.9**	**82.1**	**90.4**	**74.9**	**80.9**	**89.3**	**74.4**	**84.6**	**83.2**	**78.6**	**80.6**	**81.6**	**67.4**	**85.1**	**81.7**	**77.5**	**79.9**	**73.6**	**86.0**
	2011 T1	82.6	80.6	72.4	81.1	88.9	84.4	83.0	75.5	85.5	81.0	77.7	76.7	82.6	89.4	74.8	78.5	-	73.5	83.0	84.6	78.2	78.0	84.0	65.1	86.9	79.1	76.7	80.3	73.9	85.6
	2011 T2	81.5	82.6	71.9	82.4	89.7	86.1	84.0	76.2	85.9	79.7	80.7	76.9	83.2	89.1	77.2	79.9	-	75.5	84.7	82.1	77.7	82.1	81.0	64.1	85.9	81.8	76.6	81.4	74.6	85.7
	2011 T3	81.9	81.2	72.8	82.9	90.2	86.1	83.6	77.9	86.1	84.9	79.7	76.6	83.3	89.2	82.2	80.9	-	76.0	83.3	82.2	78.5	80.6	81.6	72.0	87.3	86.5	75.4	81.5	71.9	85.5
	2011 T4	81.6	81.5	73.0	81.8	90.2	85.3	84.2	77.2	86.1	84.2	80.0	75.6	83.0	89.1	77.6	79.5	-	74.9	83.7	82.4	79.5	79.8	83.8	78.7	85.0	83.1	74.3	80.9	73.3	85.8
	2011	**81.9**	**81.5**	**72.5**	**82.0**	**89.8**	**85.5**	**83.7**	**76.7**	**85.9**	**82.5**	**79.5**	**76.4**	**83.0**	**89.2**	**78.1**	**79.7**	**88.2**	**75.0**	**83.7**	**82.8**	**78.4**	**80.1**	**82.6**	**69.6**	**86.3**	**82.5**	**75.8**	**81.0**	**73.5**	**85.6**
	2012 T1	82.9	79.8	73.7	81.7	89.5	84.7	83.9	77.8	85.7	81.4	79.0	77.2	83.3	88.5	78.9	79.0	-	..	82.9	84.8	79.5	79.9	84.5		86.7	-	77.2	80.2	71.1	84.9
	2012 T2	82.4	83.6	70.8	83.3	89.8	84.6	83.7	75.5	85.8	85.7	81.1	77.2	83.4	88.2	82.3	79.9	-	..	83.8	82.2	80.1	82.6	81.6	70.4	86.0	-	77.0	82.4	69.1	84.7
	2012 T3	82.0	84.0	72.2	84.2	90.2	86.9	84.5	76.2	85.9	83.7	81.5	78.3	84.6	89.6	84.2	79.8	-	..	81.4	83.5	79.7	80.8	82.7	78.0	85.1	80.2	77.7	82.0	75.1	85.2
	2012 T4	82.9	..	..	83.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	82.2	..	..	..	..	..	..	84.5
	2012	**82.5**	**82.5**	**72.2**	**83.0**	**89.8**	**85.4**	**84.0**	**76.5**	**85.8**	**83.6**	**80.6**	**77.5**	**83.8**	**88.8**	**81.9**	**79.5**	**90.7**	**..**	**82.7**	**83.5**	**79.8**	**81.1**	**82.8**	**72.2**	**85.9**	**79.8**	**77.3**	**81.5**	**71.9**	**84.9**

Tableau 2.A1.3. **Taux de participation trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-12** *(suite)*

Pourcentages

Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2008 T1	72.4	69.4	62.7	74.8	..	60.9	72.4	77.6	67.5	60.6	73.0	66.2	70.1	54.6	54.5	61.9	-	58.6	51.1	52.5	74.3	77.4	73.5	56.3	68.0	61.2	66.4	78.0	23.4	68.8
	2008 T2	72.7	69.8	61.0	76.4	78.0	61.1	72.5	78.2	68.1	61.3	76.0	66.4	70.3	55.0	54.3	62.1	-	58.7	51.4	52.1	74.8	78.2	73.7	56.6	68.5	61.0	67.2	80.0	26.9	69.4
	2008 T3	72.3	71.0	63.2	76.5	..	61.0	72.9	78.7	70.9	61.5	74.4	66.9	70.7	55.0	55.3	63.8	-	58.7	50.5	54.3	75.1	77.9	74.3	57.6	68.3	61.9	68.8	80.0	27.5	69.7
	2008 T4	72.2	70.9	62.3	75.5	..	61.1	73.2	78.6	70.7	62.6	73.2	66.8	70.7	55.1	55.3	61.8	-	59.0	50.8	54.2	75.4	77.2	75.1	57.6	67.9	61.2	68.2	77.7	26.1	69.4
	2008	**72.4**	**70.3**	**62.3**	**75.8**	**..**	**61.0**	**72.8**	**78.3**	**69.3**	**61.5**	**74.1**	**66.6**	**70.4**	**54.9**	**54.9**	**62.4**	**81.9**	**58.8**	**51.0**	**53.3**	**74.9**	**77.7**	**74.1**	**57.0**	**68.2**	**61.3**	**67.7**	**78.9**	**26.0**	**69.3**
	2009 T1	72.8	70.8	62.3	74.8	..	60.9	72.8	77.9	70.2	62.8	72.9	66.7	70.6	55.7	54.6	61.6	-	59.5	50.7	55.0	75.8	77.4	74.3	57.5	68.4	60.2	67.2	77.7	24.9	68.7
	2009 T2	73.0	71.3	62.5	76.1	78.6	61.2	73.2	78.9	69.4	63.2	75.7	67.4	70.3	56.0	54.8	62.3	-	59.6	50.6	57.5	75.6	77.7	73.4	57.6	68.0	60.2	67.8	79.9	28.4	69.2
	2009 T3	72.3	72.3	63.0	76.2	..	61.8	73.2	78.6	69.6	63.1	73.7	67.7	70.9	56.4	55.3	62.9	-	59.1	49.7	58.0	75.8	77.1	73.7	58.2	68.3	61.0	69.1	78.7	29.3	69.0
	2009 T4	72.4	70.3	62.6	74.9	..	61.8	73.9	77.3	69.5	63.5	72.4	67.1	70.6	56.2	55.7	61.6	-	59.1	50.4	55.1	75.8	76.5	74.6	58.2	68.7	61.1	68.3	76.7	28.1	68.0
	2009	**72.6**	**71.1**	**62.6**	**75.5**	**..**	**61.4**	**73.3**	**78.2**	**69.7**	**63.2**	**73.7**	**67.2**	**70.6**	**56.1**	**55.1**	**62.1**	**80.9**	**59.3**	**50.4**	**56.4**	**75.8**	**77.2**	**74.0**	**57.9**	**68.3**	**60.6**	**68.1**	**78.2**	**27.7**	**68.7**
	2010 T1	72.1	70.1	63.8	74.5	78.4	61.2	72.5	77.0	71.3	63.8	71.7	67.2	70.2	56.6	56.0	61.1	-	58.5	50.3	54.4	76.1	76.0	74.3	58.6	69.2	61.1	67.2	77.5	27.8	68.0
	2010 T2	72.3	69.8	61.9	76.0	77.2	61.3	72.3	78.1	70.8	64.1	75.0	67.2	70.0	57.0	56.3	62.4	-	59.1	50.5	54.8	76.4	76.7	73.5	59.2	69.2	61.1	68.2	79.9	30.5	68.3
	2010 T3	72.4	71.2	63.2	76.3	78.0	61.6	72.5	77.5	69.6	64.2	72.9	67.8	70.8	57.2	56.9	62.4	-	60.4	49.5	55.4	74.0	76.3	73.6	59.5	69.2	61.8	67.3	79.7	30.5	68.5
	2010 T4	72.5	70.5	63.9	75.1	77.9	61.9	73.0	76.2	65.0	70.0	71.7	66.8	70.3	57.2	56.7	61.8	-	60.9	51.0	54.6	74.4	75.8	74.0	59.0	68.7	61.6	67.4	78.1	29.3	67.9
	2010	**72.3**	**70.4**	**63.2**	**75.5**	**77.9**	**61.5**	**72.6**	**77.2**	**64.3**	**70.4**	**72.8**	**67.1**	**70.3**	**57.0**	**56.5**	**61.9**	**81.6**	**59.7**	**50.3**	**54.8**	**74.1**	**76.2**	**73.9**	**59.0**	**69.1**	**61.4**	**67.5**	**78.8**	**29.5**	**68.1**
	2011 T1	72.4	70.3	62.1	74.9	78.6	61.8	72.9	77.0	65.0	70.3	71.8	66.6	70.4	57.0	56.0	61.0	-	59.5	50.4	55.6	74.2	76.0	74.5	58.9	69.0	61.0	65.8	79.0	29.1	67.6
	2011 T2	72.5	70.3	62.7	76.3	78.5	62.1	73.2	77.4	65.5	71.6	74.8	66.8	70.4	56.8	56.6	62.0	-	59.5	50.4	53.3	74.6	76.5	73.2	59.2	69.2	60.6	66.3	81.0	32.2	67.7
	2011 T3	72.6	71.3	63.8	76.1	78.2	62.5	73.7	78.0	65.7	72.7	73.7	67.6	70.9	57.1	57.1	61.8	-	59.5	49.9	56.5	74.8	76.5	72.9	59.6	68.7	61.2	67.1	80.6	32.3	68.0
	2011 T4	72.7	70.9	63.0	74.7	79.2	62.5	74.0	77.0	65.8	70.8	71.7	67.4	71.0	57.6	57.3	61.6	-	59.9	51.7	55.4	75.6	75.8	73.9	59.8	68.5	61.3	67.9	78.9	30.5	67.2
	2011	**72.6**	**70.7**	**62.9**	**75.5**	**78.6**	**62.2**	**73.5**	**77.3**	**65.5**	**71.3**	**73.0**	**67.1**	**70.7**	**57.1**	**56.7**	**61.6**	**81.5**	**59.6**	**50.6**	**55.2**	**74.8**	**76.2**	**73.6**	**59.4**	**68.8**	**61.0**	**66.8**	**79.9**	**31.0**	**67.6**
	2012 T1	72.6	71.0	62.4	74.5	78.4	62.5	72.9	77.1	66.4	71.8	72.4	67.1	71.1	57.8	57.3	61.3	-	..	52.6	55.5	75.6	76.0	73.9	59.7	69.0	61.6	67.7	79.2	29.5	67.0
	2012 T2	72.8	71.3	62.4	75.9	77.9	63.2	73.1	77.8	66.6	72.1	75.3	67.6	71.1	58.0	58.0	61.7	-	..	52.9	55.6	75.7	76.8	73.4	60.0	69.3	61.6	66.5	81.5	32.5	67.4
	2012 T3	72.4	73.0	63.9	76.0	79.0	64.0	73.5	77.2	66.9	71.6	74.9	68.2	71.8	58.2	58.9	61.8	-	..	52.0	60.1	76.0	76.9	73.5	60.1	69.3	62.0	67.3	81.6	32.3	67.7
	2012 T4	72.7	..	..	75.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	72.5	..	..	..	..	..	..	67.2
	2012	**72.6**	**71.8**	**62.9**	**75.4**	**78.5**	**63.3**	**73.2**	**77.4**	**66.7**	**71.8**	**74.2**	**67.7**	**71.3**	**58.0**	**58.1**	**61.6**	**82.9**	**..**	**52.5**	**57.1**	**75.8**	**76.5**	**73.3**	**59.9**	**69.2**	**61.7**	**67.2**	**80.8**	**31.4**	**67.3**
Nés à l'étranger	2008 T1	63.2	61.6	50.9	69.0	..	60.1	61.0	60.2	71.6	70.9	70.9	58.7	62.5	56.1	59.6	67.3	-	62.0	56.3	66.6	62.7	72.8	63.0	36.9	75.5	67.0	66.1	66.2	32.4	62.7
	2008 T2	63.7	61.7	52.1	69.5	73.1	60.4	61.0	65.9	72.5	71.2	68.5	59.1	61.9	56.0	61.0	66.9	-	61.9	58.1	69.4	63.7	71.0	65.8	42.1	76.1	66.7	65.1	68.5	34.4	62.8
	2008 T3	64.0	60.8	53.5	69.4	..	62.4	62.4	64.6	75.1	71.2	70.8	58.8	63.1	56.5	62.9	66.4	-	62.0	58.4	65.0	63.2	74.1	66.1	39.9	77.2	68.7	64.7	67.9	34.0	62.8
	2008 T4	64.7	61.3	50.9	69.2	..	63.6	61.8	63.9	80.3	72.5	65.8	58.1	62.3	57.3	64.2	64.2	-	62.9	59.0	64.0	64.0	74.1	67.1	36.4	77.6	63.0	68.6	67.0	33.7	62.6
	2008	**63.9**	**61.4**	**51.8**	**69.3**	**..**	**61.7**	**61.6**	**63.6**	**74.8**	**71.5**	**69.0**	**58.7**	**62.5**	**56.5**	**62.0**	**66.2**	**80.0**	**62.2**	**58.0**	**66.3**	**63.4**	**73.0**	**65.5**	**39.1**	**76.6**	**66.2**	**66.1**	**67.4**	**33.6**	**62.7**
	2009 T1	64.6	62.3	53.6	69.3	..	64.5	62.8	69.0	77.4	73.0	72.2	59.6	62.6	57.8	63.9	62.9	-	63.0	56.9	69.1	64.4	70.9	66.4	45.4	77.0	61.4	65.8	67.4	32.4	63.0
	2009 T2	63.7	62.4	49.8	70.4	73.3	65.5	63.1	71.5	76.0	71.9	70.4	59.5	62.7	59.5	65.1	64.2	-	62.1	58.6	63.8	62.4	71.7	66.8	41.8	76.8	63.4	64.7	68.4	31.7	63.0
	2009 T3	63.3	62.3	50.5	70.7	..	63.7	63.4	73.1	75.9	72.5	69.6	58.6	63.2	60.7	67.4	64.6	-	64.4	56.5	64.0	63.1	69.5	65.9	42.4	74.8	56.4	67.0	68.1	30.8	63.5
	2009 T4	64.0	63.5	53.0	70.3	..	61.5	63.4	66.4	76.5	72.0	68.8	58.6	63.4	61.1	65.8	62.5	-	64.0	58.8	67.4	63.4	67.6	66.9	47.3	72.9	53.0	65.4	67.3	31.2	63.5
	2009	**63.9**	**62.6**	**51.7**	**70.2**	**..**	**63.8**	**63.2**	**70.0**	**76.4**	**72.4**	**70.2**	**59.1**	**63.0**	**59.8**	**65.5**	**63.5**	**85.0**	**63.4**	**57.7**	**66.1**	**63.3**	**69.9**	**66.5**	**44.2**	**75.4**	**58.9**	**65.7**	**67.8**	**31.6**	**63.3**
	2010 T1	63.6	63.7	54.7	70.2	72.0	60.4	61.6	65.2	74.2	73.7	68.1	59.1	62.9	61.8	67.0	61.2	-	63.3	58.3	67.5	63.9	71.1	66.0	43.7	77.0	47.7	67.7	66.5	32.8	63.1
	2010 T2	63.4	63.7	52.8	71.0	73.4	61.5	62.9	69.7	74.3	73.2	67.2	59.4	63.7	62.3	69.8	63.0	-	63.4	58.4	65.0	64.1	69.8	65.9	47.5	77.7	45.9	70.0	67.7	31.2	63.6
	2010 T3	64.1	65.2	55.1	71.0	73.9	63.2	63.1	71.9	77.8	73.9	64.1	58.8	64.4	62.7	70.4	62.3	-	64.1	55.5	67.0	63.1	69.7	65.6	57.3	77.7	43.6	62.8	68.4	31.4	63.3
	2010 T4	65.7	66.0	55.2	69.1	72.8	63.4	62.2	66.2	72.7	71.7	62.5	59.9	63.6	62.2	62.7	62.2	-	65.0	56.3	67.5	62.5	68.6	67.4	49.9	79.3	50.0	65.0	66.4	34.1	64.0
	2010	**64.2**	**64.7**	**54.5**	**70.3**	**73.0**	**62.1**	**62.4**	**68.2**	**73.4**	**74.5**	**65.4**	**59.2**	**63.7**	**62.2**	**67.4**	**62.2**	**83.7**	**63.9**	**57.1**	**66.8**	**63.0**	**69.7**	**66.2**	**49.1**	**77.9**	**46.8**	**66.3**	**67.3**	**32.4**	**63.5**
	2011 T1	65.7	65.0	51.1	68.9	71.7	62.5	62.7	67.3	73.2	71.0	61.4	60.8	64.1	62.2	61.2	62.0	-	64.5	58.2	70.3	63.6	70.6	67.8	52.5	78.9	53.5	64.4	67.8	32.1	62.4
	2011 T2	65.6	63.8	53.7	69.2	71.9	60.2	64.2	68.4	74.7	72.0	65.5	60.2	63.9	61.2	60.8	63.8	-	64.6	58.5	67.8	61.7	72.2	69.0	59.3	80.7	-	64.2	68.8	29.8	62.2
	2011 T3	65.6	64.1	51.0	70.3	72.8	59.7	64.6	70.2	73.2	75.0	66.0	59.3	65.2	60.0	59.1	63.6	-	63.8	55.6	65.4	61.1	72.3	68.7	62.0	78.5	60.0	61.5	68.9	30.5	62.5
	2011 T4	65.0	65.6	52.4	69.8	73.3	60.5	63.3	67.3	72.6	71.9	67.2	59.0	64.0	61.3	62.0	63.1	-	64.2	58.0	64.8	63.0	72.3	68.7	54.2	79.9	64.3	62.5	68.2	32.4	63.4
	2011	**65.5**	**64.6**	**52.1**	**69.6**	**72.4**	**60.7**	**63.7**	**68.3**	**73.4**	**72.5**	**65.1**	**59.8**	**64.3**	**61.2**	**60.8**	**63.1**	**83.6**	**64.3**	**57.6**	**67.0**	**62.4**	**71.9**	**68.6**	**56.8**	**79.5**	**59.2**	**63.1**	**68.4**	**31.2**	**62.6**
	2012 T1	65.1	65.0	51.6	68.9	73.7	60.8	63.1	67.8	73.8	72.3	67.0	59.6	62.5	60.9	61.6	63.2	-	..	59.2	67.7	63.2	70.5	70.3	53.4	79.4	64.8	63.4	68.0	37.2	62.6
	2012 T2	65.3	64.4	52.5	70.7	73.8	61.3	64.9	68.3	73.3	72.4	70.3	59.4	63.1	61.0	65.3	64.1	-	..	59.1	67.8	63.4	72.8	70.2	61.5	80.1	61.7	63.7	69.8	39.5	62.4
	2012 T3	65.6	63.8	53.3	71.4	74.0	61.9	64.3	69.0	72.7	73.2	69.2	59.1	64.6	62.7	65.6	63.8	-	..	57.5	70.1	64.6	71.6	70.1	62.8	80.4	66.6	66.7	68.8	35.9	62.3
	2012 T4	65.5	..	..	71.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	70.3	..	..	..	..	..	..	62.8
	2012	**65.4**	**64.4**	**52.5**	**70.5**	**73.8**	**61.4**	**64.1**	**68.4**	**73.3**	**72.6**	**68.8**	**59.4**	**63.4**	**61.5**	**64.2**	**63.7**	**84.3**	**..**	**58.6**	**68.5**	**63.7**	**71.7**	**70.3**	**58.7**	**80.0**	**64.4**	**64.6**	**68.9**	**37.5**	**62.5**

Notes : Les données font référence à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

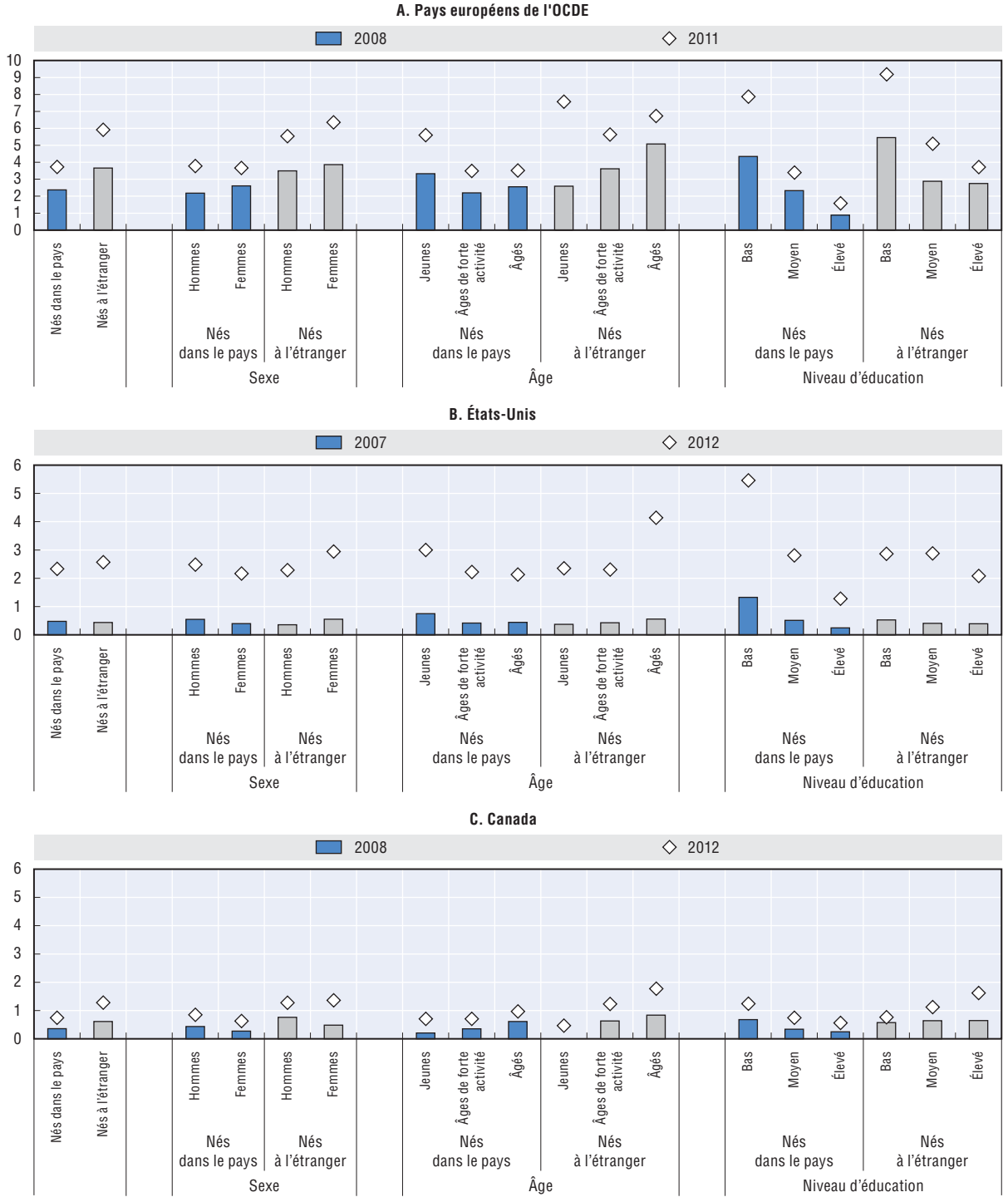
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831661

ANNEXE 2.A2

Risque de chômage de long terme pour différents groupes démographiques selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2007/08 et 2011/12

Graphique 2.A2.1. **Risque de chômage de longue durée, selon le groupe démographique dans quelques pays de l'OCDE, 2007/08 et 2011/12**

Pourcentages de la population active



Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). L'âge de forte activité correspond à la tranche d'âge 25-54 ans. Le risque de chômage de longue durée correspond à la proportion de chômeurs depuis plus d'un an parmi la population active par groupe démographique.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Surveys; Canada : Enquêtes sur la population active.

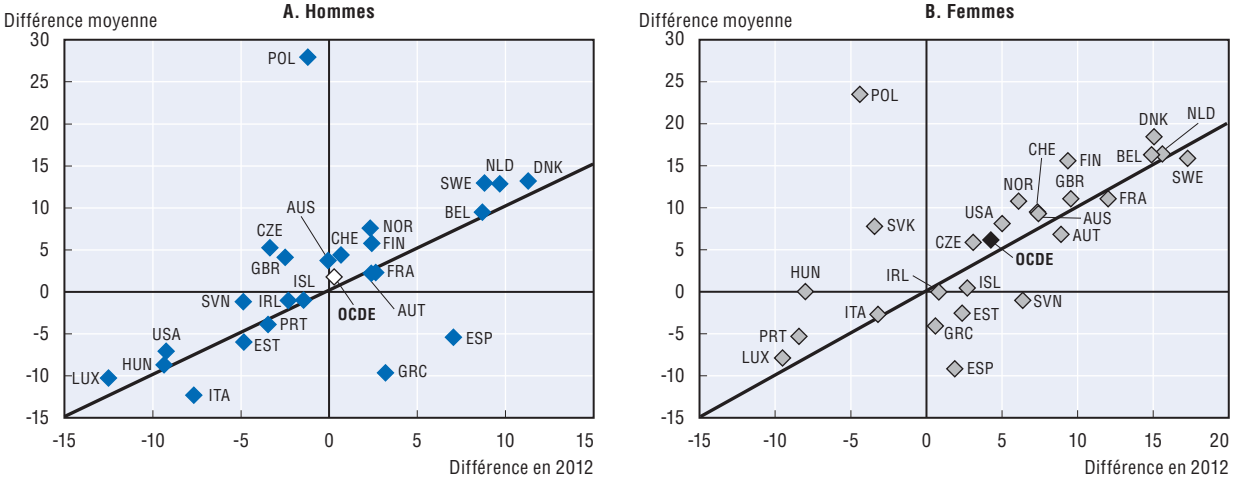
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830958

ANNEXE 2.A3

Écarts entre l'emploi et le chômage des autochtones et des immigrés au cours de la dernière décennie dans quelques pays de l'OCDE, 2002-12

Graphique 2.A3.1. **Évolution des différences de taux d'emploi entre immigrés et personnes nées dans le pays selon le sexe**

Points de pourcentage



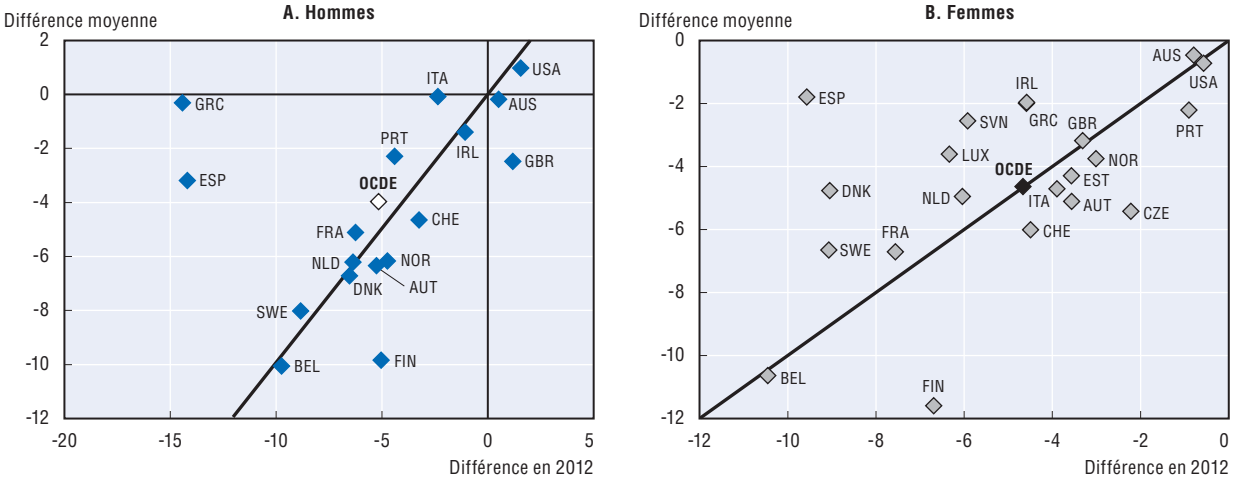
Notes : Les différences correspondent aux taux d'emploi des personnes nées dans le pays moins le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger. La différence moyenne correspond à la différence moyenne des taux d'emploi entre les personnes nées dans le pays et les personnes nées à l'étranger entre 2002 et 2006 (2004 et 2006 pour le Royaume-Uni, 2003 et 2006 pour l'Islande, la France et la Suisse). Une différence négative correspond à un avantage des personnes nées à l'étranger. Les données correspondent aux T2 2002-06 et T2 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831338

Graphique 2.A3.2. **Évolution des différences de taux de chômage entre immigrés et personnes nées dans le pays selon le sexe**

Points de pourcentage



Notes : Les différences correspondent aux taux de chômage des personnes nées dans le pays moins le taux de chômage des personnes nées à l'étranger. La différence moyenne correspond à la différence moyenne des taux de chômage entre les personnes nées dans le pays et les personnes nées à l'étranger entre 2002 et 2006 (2004 et 2006 pour le Royaume-Uni, 2003 et 2006 pour l'Islande, la France et la Suisse). Une différence négative correspond à un désavantage des personnes nées à l'étranger. Les données correspondent aux T2 2002-06 et T2 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831357

ANNEXE 2.A4

Emploi des personnes nées à l'étranger par secteur d'activité

Tableau 2.A4.1. **Emploi des personnes nées à l'étranger selon le secteur d'activité, 2012**

Pourcentage de l'emploi total des personnes nées à l'étranger

	Agriculture et pêche	Industries extractives, manufacturières et énergie	Construction	Commerce de gros et de détail	Hébergement et restauration	Enseignement	Santé	Ménages privés	Administrations et AET	Autres services
Autriche	0.7	17.1	12.2	13.9	12.7	4.2	9.8	0.6	7.1	21.8
Belgique	0.9	13.2	7.4	12.3	7.2	5.3	11.7	1.4	14.7	25.9
République tchèque	1.1	29.6	9.1	16.9	3.6	4.9	6.4	0.3	7.2	20.8
Danemark	2.8	14.7	2.6	10.4	9.0	9.7	18.3	0.9	8.0	23.6
Estonie	1.4	27.3	7.7	12.5	1.7	10.2	6.8	-	6.4	26.0
Finlande	2.4	16.5	6.3	12.0	6.6	7.2	13.3	0.3	8.2	27.1
France	1.4	11.1	11.9	11.7	6.8	5.2	11.5	5.2	11.1	24.1
Allemagne	0.6	25.4	7.0	12.7	8.9	4.5	11.0	1.2	7.0	21.9
Grèce	11.1	13.8	16.5	13.9	13.0	1.9	4.0	13.2	3.7	8.9
Hongrie	3.9	18.9	7.9	19.0	5.9	11.6	8.8	-	7.9	16.2
Islande	4.3	20.0	4.4	14.5	10.8	9.4	11.1	-	8.9	16.6
Irlande	2.2	15.1	4.3	15.6	13.2	5.0	14.0	1.2	6.8	22.5
Italie	4.4	19.7	13.1	9.8	9.0	1.8	4.9	19.2	5.5	12.6
Luxembourg	0.2	6.4	9.2	8.8	5.3	4.1	8.7	3.4	16.4	37.6
Pays-Bas	1.4	14.9	4.3	12.9	6.8	6.0	16.2	0.0	9.9	27.6
Norvège	1.3	12.5	7.6	12.6	6.2	6.6	23.3	0.3	6.0	23.7
Pologne	4.2	11.2	7.0	17.3	4.0	12.0	5.6	1.6	8.2	28.9
Portugal	2.2	12.9	8.2	14.2	9.9	9.3	7.8	5.2	11.6	18.8
République slovaque	4.3	20.6	4.9	15.4	2.2	7.2	11.5	1.0	10.5	22.3
Slovénie	1.6	29.4	17.8	6.5	5.6	5.4	6.5	0.1	5.8	21.4
Espagne	6.8	8.8	8.0	14.7	16.0	2.6	5.1	14.7	6.1	17.3
Suède	0.6	12.6	4.6	10.3	7.3	11.8	18.4		8.2	26.3
Suisse	1.4	16.6	8.1	14.4	7.6	5.2	13.8	1.6	6.1	25.2
Turquie	2.8	32.0	6.2	17.7	5.2	8.9	4.9	1.3	7.2	13.8
Royaume-Uni	0.7	10.4	5.6	12.9	9.0	8.4	14.6	0.4	8.1	29.9
États-Unis	1.9	12.6	9.0	13.5	10.8	5.8	12.5	1.3	2.5	30.1

Notes : Un tiret indique que l'estimation n'est pas assez robuste pour être publiée. AET signifie « activités des organisations extraterritoriales ».

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2012 ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932843821

Tableau 2.A4.2. **Indice de ségrégation sectorielle, 2011/12**

	Comparaison entre immigrés récents et non-récents		Comparaison entre immigrés et personnes nées dans le pays	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Autriche	0.14	0.09	0.16	0.20
Belgique	0.08	0.09	0.16	0.19
République tchèque	0.21	0.23	0.15	0.19
Danemark	0.12	0.15	0.18	0.09
Estonie	0.73	0.74	0.20	0.15
Finlande	0.17	0.26	0.15	0.19
France	0.16	0.20		
Allemagne	0.25	0.27	0.17	0.12
Grèce	0.10	0.15	0.32	0.45
Hongrie	0.35	0.22	0.13	0.10
Irlande	0.17	0.25	0.18	0.16
Italie	0.13	0.17	0.24	0.40
Luxembourg	0.21	0.21	0.41	0.39
Pays-Bas	0.25	0.19	0.13	0.12
Norvège	0.14	0.25	0.15	0.14
Pologne	0.31	0.57	0.31	0.17
Portugal	0.34	0.26	0.12	0.17
République slovaque	0.51	0.87	0.27	0.28
Slovénie	0.24	0.27	0.25	0.25
Espagne	0.18	0.25	0.19	0.36
Suède	0.19	0.18	0.14	0.11
Suisse	0.12	0.14	0.14	0.14
Royaume-Uni	0.15	0.22	0.15	0.13
États-Unis	0.13	0.09	0.13	0.14

Notes : Les données pour les pays européens correspondent à 2011. Les données pour les États-Unis correspondent à 2012. *L'indice de ségrégation correspond à la classification NACE Rév. 1.1. (à un chiffre).*

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat), 2011 ; États-Unis : Current Population Survey 2012.

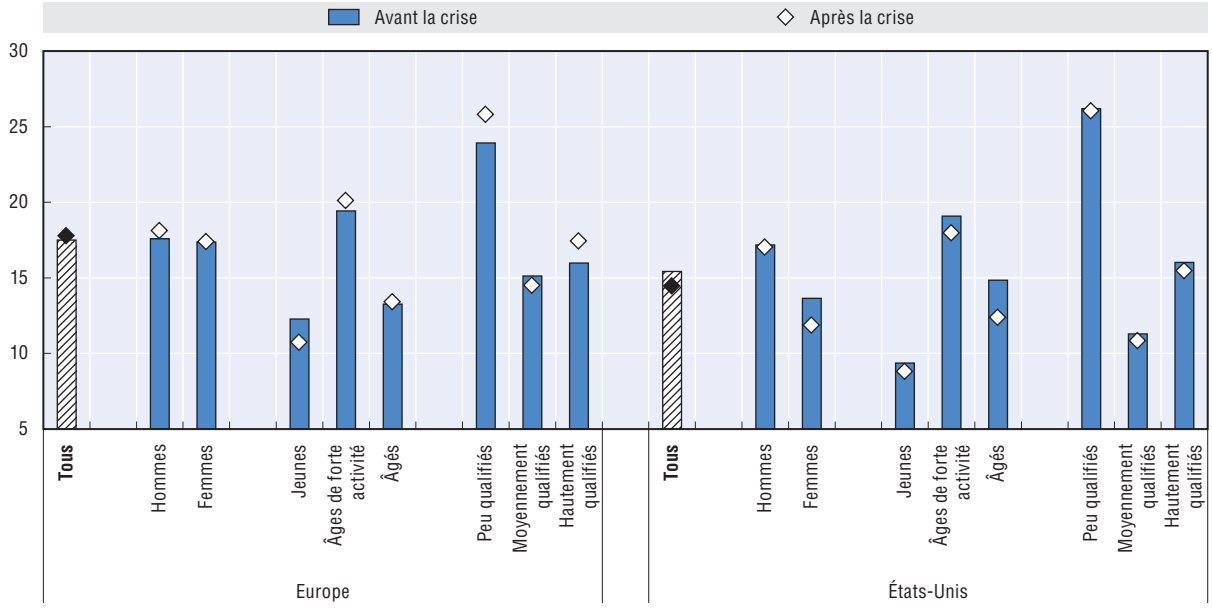
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932843840

ANNEXE 2.A5

Nouvelles embauches

Graphique 2.A5.1. **Part des personnes nés à l'étranger dans les embauches selon le groupe de travailleurs en 2008 et 2012 (Europe) et 2006 et 2012 (États-Unis)**

Évolution en pourcentages



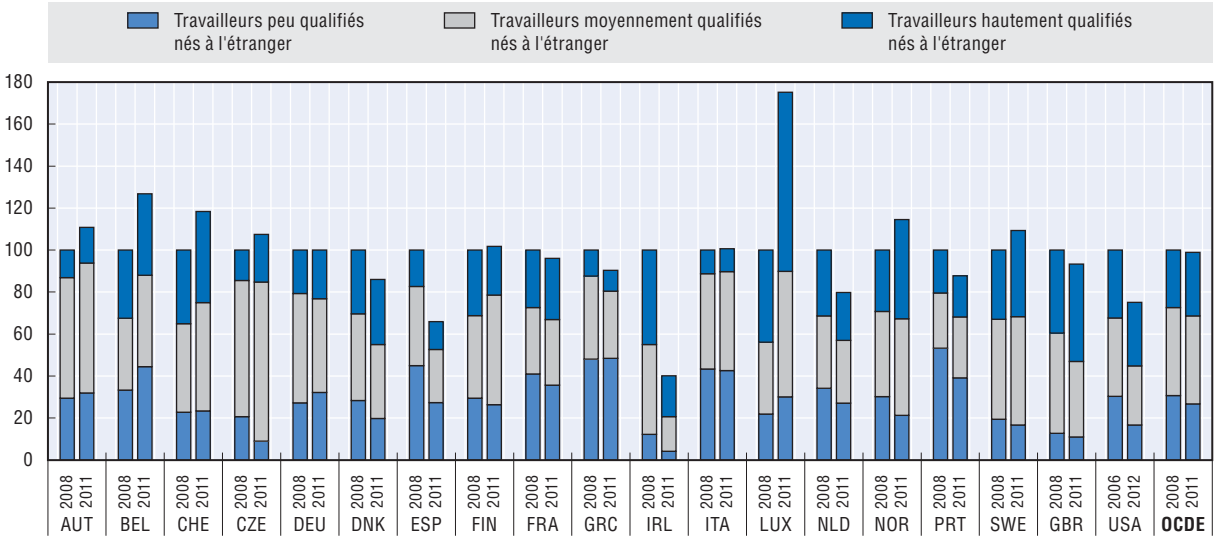
Notes : Les embauches font référence aux personnes qui sont à leur poste depuis au plus un an. Les données pour les pays européens correspondent aux T1-T3 2008 et T1-T3 2011. Elles excluent la Belgique pour laquelle l'information sur la durée de séjour des immigrés n'est pas disponible. Les données pour les États-Unis correspondent à 2006 et 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Surveys, supplément de janvier.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932831376*

Graphique 2.A5.2. **Part des personnes nées à l'étranger dans les embauches selon le niveau d'éducation en 2008 et 2011 (Europe) et 2007 et 2012 (États-Unis)**

Évolution, indice = 100 en 2007/2008



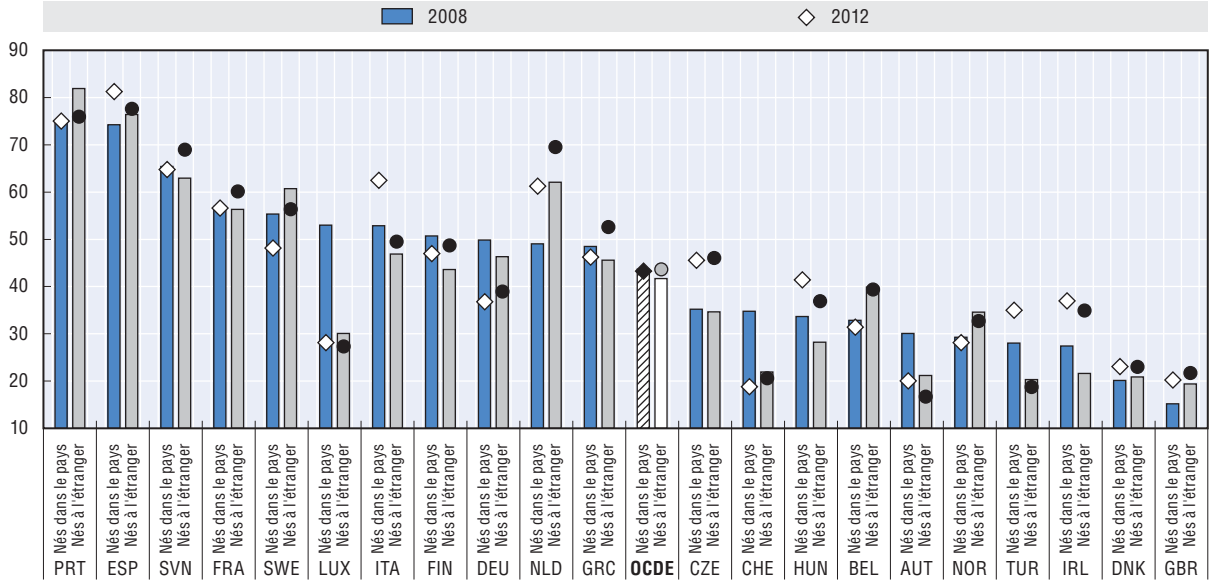
Notes : Les embauches font référence aux personnes qui sont à leur poste depuis au plus un an. La population de référence est la population âgée de 15 à 64 ans non scolarisée (sauf aux États-Unis). Les données pour les pays européens correspondent à 2008 et 2011. Les données pour les États-Unis correspondent à 2006 et 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys, supplément de janvier.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831395

Graphique 2.A5.3. **Part d'emplois temporaires dans les embauches selon le pays de naissance, 2008 et 2012**

Pourcentages



Notes : Les embauches font référence aux personnes qui sont à leur poste depuis au plus un an. Les données pour les pays européens correspondent aux T1-T3 2008 et T1-T3 2012, à l'exception de la Suisse pour laquelle les données correspondent à T2 2008 et T2 2012. Les données pour les États-Unis correspondent à 2006 et 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Surveys, supplément de janvier.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831414

Tableau 2.A5.1. **Distribution des embauches de personnes nées à l'étranger par profession et secteur d'activité dans quelques pays de l'OCDE, 2008 et 2012**

Personnes nées à l'étranger qui sont à leur poste depuis au plus un an (distribution en pourcentages)

	Pays européens de l'OCDE		États-Unis	
	2008	2012	2006	2012
Secteur d'activité (NACE Rév. 1.1)				
A Agriculture, chasse et sylviculture	2.6	4.2	1.5	2.7
C Activités extractives	0.2	0.2	0.1	0.3
D Industrie manufacturière	12.4	8.8	12.3	11.2
E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.5	0.8	0.3	0.7
F Construction	13.5	10.0	12.6	7.3
G Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques	12.4	12.8	15.6	15.4
H Hôtels et restaurants	12.8	13.7	12.9	13.4
I Transports et entreposage et communications	7.6	7.9	4.5	5.5
J Intermédiation financière	2.1	1.7	3.5	2.2
K Immobilier, locations et services aux entreprises	11.7	12.1	14.1	17.7
L Administration publique	1.8	1.9	1.2	1.1
M Éducation	3.6	5.0	6.9	6.7
N Santé et action sociale	7.7	8.7	9.0	9.7
O Services collectifs, sociaux et personnels	4.1	4.6	4.3	4.7
P Activités des ménages	6.8	7.5	1.4	1.5
Q Organisations extraterritoriales	0.1	0.3	-	-
Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Professions (ISCO)				
1 Cadres supérieurs	4.2	2.9		
2 Professions intellectuelles et scientifiques	8.6	12.6		
3 Professions intermédiaires	8.5	9.0		
4 Employés de type administratif	7.8	5.9		
5 Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	21.8	23.7		
6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	1.2	1.2		
7 Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	16.2	12.2		
8 Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	7.9	6.4		
9 Ouvriers et employés non qualifiés	24.0	26.0		
Total	**100.0**	**100.0**		

Notes : Les données pour les pays européens correspondent aux T2 2008 et T2 2012 et excluent l'Allemagne. Les données pour les États-Unis correspondent à 2006 et 2012.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Survey-supplément de janvier.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932843859

Chapitre 3

L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE[1]

Une des questions d'actualité, dans de nombreux pays de l'OCDE, consiste à se demander si l'immigration aggrave les difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés les pays membres de l'OCDE ou si elle les aide à y faire face. Le présent chapitre présente l'une des premières analyses comparatives de l'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE en s'appuyant sur des données émanant de tous les pays européens de l'OCDE ainsi que de l'Australie, du Canada et des États-Unis. Il comprend également une revue complète de la littérature et passe en revue les problèmes méthodologiques soulevés quand on cherche à mesurer l'impact fiscal de l'immigration. En fonction des hypothèses retenues et de la méthodologie utilisée, l'impact fiscal de l'immigration varie mais, dans la plupart des pays, il est faible par rapport au PIB et, en moyenne, proche de zéro dans l'ensemble de la zone OCDE. La situation fiscale nette des immigrés est moins favorable que celle des autochtones. Cela tient essentiellement au fait que les ménages immigrés paient en moyenne moins d'impôts et cotisent moins à la sécurité sociale, plutôt qu'à une dépendance plus élevée à l'égard des prestations sociales.

L'emploi est le principal déterminant de la situation fiscale nette des migrants, surtout dans les pays dotés de systèmes de protection sociale complets. Plus généralement, les différences dans la composition de la population des migrants selon la catégorie d'immigration (migration de travail, familiale, humanitaire) expliquent en grande partie la variabilité internationale de leur situation fiscale par rapport à celle des autochtones. L'âge des migrants influence également fortement leur situation fiscale nette.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

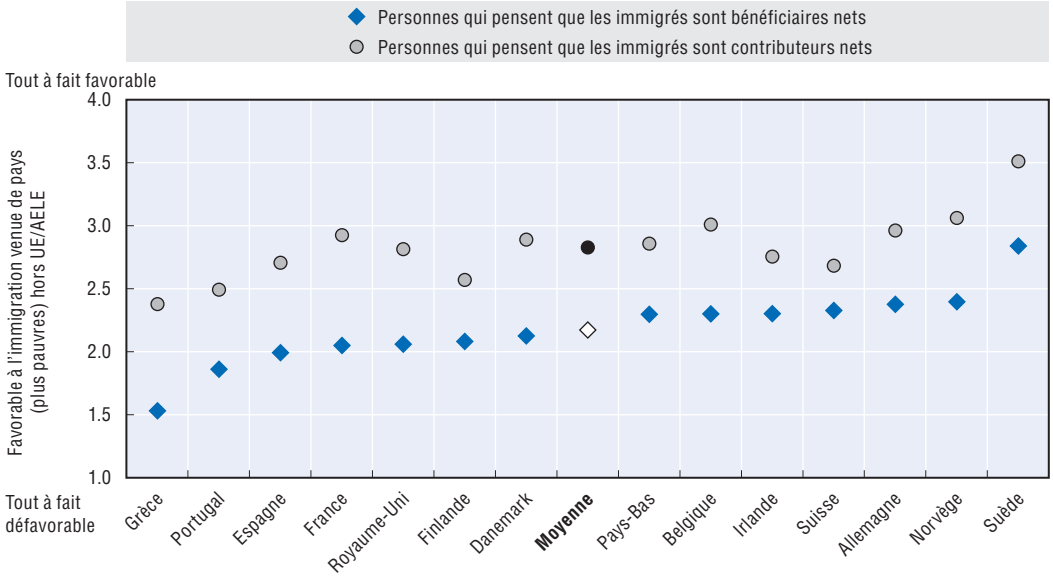
L'impact fiscal de l'immigration, c'est-à-dire la question de savoir si les immigrés apportent une contribution nette aux finances publiques ou effectuent une ponction nette, est d'actualité dans beaucoup de pays pour plusieurs raisons. D'abord, les immigrés, définis comme les personnes nées à l'étranger, représentent une fraction significative et croissante de la population des pays de l'OCDE. En moyenne de l'OCDE en 2010, elle était composée de quelque 13 % d'immigrés, soit une hausse de plus de deux points de pourcentage par rapport à 2000. Par ailleurs, la situation fiscale des immigrés diffère de celle des personnes nées dans le pays. Ils ont des caractéristiques sociodémographiques différentes et leurs performances sur le marché du travail sont souvent inférieures à celles des autochtones – même si l'on tient compte de ces caractéristiques (voir OCDE, 2012). De plus, les immigrés ne passent généralement pas toute leur vie dans le pays d'accueil. La plupart arrivent à l'âge adulte et certains retournent finalement dans leurs pays d'origine ou émigrent. C'est pourquoi ils sont surreprésentés dans la population en âge de travailler de pratiquement tous les pays de l'OCDE. Cet état de fait a une incidence sur l'équilibre fiscal, car les prestations par habitant sont plus faibles dans cette tranche de la population[2].

La deuxième raison de l'importance accrue de l'impact fiscal de l'immigration dans le débat public tient à la situation budgétaire délicate que connaissent la plupart des pays de l'OCDE depuis le début de la crise financière mondiale en 2008/09. En 2011, les engagements financiers bruts des administrations dans la zone de l'OCDE ont dépassé le montant du PIB pour la première fois, tandis que les emprunts nets au niveau de l'État ont représenté plus de 6 %. Ces déséquilibres budgétaires importants qui découlent de la grande récession vont de pair avec l'impact fiscal du vieillissement. En 2020, dans les pays de l'OCDE, en l'absence d'immigration, le nombre d'entrées sur le marché du travail serait inférieur de 30 % en moyenne à celui des sorties. En même temps, l'espérance de vie augmente. Au cours des deux dernières décennies, l'espérance de vie à l'âge de 65 ans s'est élevée de trois ans environ. Cette évolution s'accompagnera d'une augmentation sensible des dépenses liées aux retraites, à la santé et aux soins de longue durée, alors même que le nombre de cotisants d'âge actif sera en recul. Parallèlement au vieillissement de la population, la pénurie de main-d'œuvre est susceptible d'augmenter. De nombreux pays de l'OCDE ont recours aux immigrés pour pallier certains déficits de compétences et le manque global de main-d'œuvre ; l'impact fiscal des migrations est l'un des éléments qui pèsent dans les décisions des responsables publics concernant l'importance et la composition des flux migratoires de travail discrétionnaires. La question centrale est donc la suivante : l'immigration accentuera-t-elle les difficultés fiscales liées à la crise récente et au vieillissement démographique ou pourra-t-elle au contraire contribuer à y remédier ?

Enfin, dans de nombreux pays, l'opinion publique se montre très préoccupée par l'utilisation du système de protection sociale par les immigrés. Des enquêtes d'opinion montrent un lien étroit entre l'opinion publique concernant l'opportunité d'accroître

l'immigration et sa perception de la contribution fiscale des migrants. Dans les pays européens de l'OCDE, les personnes qui croient que l'immigration a une incidence fiscale positive sont aussi plus enclines à accepter qu'elle se poursuive (graphique 3.1). Bien qu'il ne faille pas nécessairement en déduire que l'impact fiscal constitue le principal facteur déterminant de la perception de l'immigration, il existe un lien manifeste entre la perception de cet impact et l'acceptation par la population de nouvelles entrées.

Graphique 3.1. **Association entre les opinions sur l'immigration et la perception de l'impact fiscal des migrants, dans quelques pays de l'OCDE, 2008**



Notes : Les personnes interrogées au cours de l'enquête ont été invitées à donner leur avis sur l'impact fiscal net des migrants sur le budget, en utilisant un barème de 0 (« les migrants reçoivent davantage qu'ils ne cotisent ») à 10 (« les migrants cotisent davantage qu'ils ne reçoivent ») ; il a été considéré que les personnes dont la note se situait entre 0 et 3 estimaient que les immigrés étaient des bénéficiaires nets, ceux dont la note était égale ou supérieure à 7 jugeant au contraire qu'ils étaient contributeurs nets. L'axe des ordonnées indique ici la note moyenne (sur une échelle de 1 à 4) concernant l'acceptation de migrants supplémentaires en provenance de pays (plus pauvres) extérieurs à l'UE/l'AELE.

Source : Enquête sociale européenne.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830977

Compte tenu de ces problèmes et de l'amélioration des données disponibles, il y a eu ces dernières années davantage d'études sur l'impact fiscal de l'immigration[3]. Mais une évaluation fiable de cette incidence soulève des questions complexes. Faut-il simplement comparer le montant actuel des impôts que paient les immigrés et celui des allocations qu'ils perçoivent, ou bien la méthode à privilégier consiste-t-elle plutôt à réaliser des projections des flux de trésorerie futurs, afin de prendre en compte un impact démographique potentiel et l'intégration économique des migrants avec le temps ? Dans ce cas, à quel point peut-on se fier aux hypothèses et aux prévisions sous-jacentes sur lesquelles reposent ces méthodes ? Qu'en est-il, par ailleurs, des descendants d'immigrés et des effets indirects de l'immigration sur les finances publiques, sous l'angle du marché du travail et du marché des capitaux ?

La première section aborde ces questions et, à partir d'un examen général de la littérature, discute des principaux thèmes à considérer dans l'analyse de l'impact fiscal de

l'immigration, y compris les problèmes de mesure. La seconde section présente pour la première fois une vaste comparaison internationale de cet impact, basée sur les données des enquêtes ménage de tous les pays européens de l'OCDE ainsi que de l'Australie, du Canada et des États-Unis. Enfin, la dernière section apporte un certain nombre de conclusions.

Principaux résultats

- L'impact fiscal de l'immigration ne peut se résumer à un chiffre unique et indiscutable : la mesure de cet impact dépend d'un certain nombre d'hypothèses, de la mesure dans laquelle on impute aux immigrés les coûts supportés par les finances publiques (infrastructures et administration publique, par exemple) et des taxes qui ne portent ni sur les individus, ni sur les ménages (comme l'impôt sur les sociétés). De leur prise en compte ou de leur exclusion dépend souvent le signe (positif ou négatif) de l'impact.
- Pour mesurer l'impact fiscal de l'immigration, on utilise trois grandes catégories de méthodes. La première, de type comptable, consiste à faire une estimation du montant des contributions des migrants au budget de l'État pour une année donnée, diminué du montant des dépenses publiques liées à cette partie de la population. Ainsi, la méthode comptable s'intéresse à la contribution budgétaire de la population immigrée résidente, dont une part importante est arrivée au cours des décennies précédentes, et elle ne permet donc pas d'évaluer le succès ou les retombées budgétaires des politiques actuelles d'immigration et d'intégration. La seconde méthode s'appuie sur des modèles dynamiques qui recherchent les effets à long terme de l'immigration, généralement en modélisant les conséquences de sa poursuite sur les budgets futurs. Les hypothèses à propos des contraintes budgétaires inter-temporelles et de l'intégration des enfants immigrés sur le marché du travail sont souvent déterminantes dans l'analyse de l'impact fiscal à long terme de l'immigration. La troisième méthode, proche de la seconde, se base sur des modèles macro-économiques qui évaluent l'impact global de l'immigration sur l'économie et les implications qui en découlent, en général par des simulations de l'impact de flux d'entrée additionnels.
- Bien que les estimations de l'incidence fiscale de l'immigration varient selon les hypothèses et la méthodologie retenues, elle est généralement faible relativement au PIB et de l'ordre de zéro en moyenne dans l'ensemble de la zone OCDE. Qu'elle soit positive ou négative, elle dépasse rarement 0.5 % du PIB pour une année donnée. Elle est la plus élevée en Suisse et au Luxembourg, où on estime que les immigrés rapportent quelque 2 % aux finances publiques.
- Dans la plupart des pays, l'impact fiscal net des migrants est moins favorable que celui des personnes nées dans le pays. Cette situation tient au fait que les migrants sont moins imposés et cotisent plus faiblement à la sécurité sociale, et non à une plus forte dépendance aux prestations sociales. Toutefois, comme les immigrés au chômage ont moins de chances de recevoir une aide à ce titre que les nationaux sans emploi, ils sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale.
- Les ménages composés de migrants ayant un faible niveau d'éducation ont une contribution fiscale plus élevée que les ménages autochtones comparables dans presque tous les pays de l'OCDE. En revanche, les migrants ayant un niveau d'éducation élevé ont en moyenne une contribution fiscale nette moins importante que leurs homologues nés dans le pays.
- Les différences de situation fiscale des ménages immigrés entre les pays résultent de la conception du système des impôts et des prestations sociales, ainsi que des différences dans la composition de la population immigrée selon l'âge et le statut à l'entrée dans le

pays. Dans les pays où l'immigration de travail récente représente une grande partie de la population immigrée, l'apport budgétaire de cette dernière se révèle beaucoup plus favorable que dans les pays accueillant surtout une immigration motivée par des facteurs humanitaires. La situation fiscale des immigrés tend à être moins favorable dans les pays ayant une population immigrée de longue date et de faibles flux récents d'immigration de travail. L'incidence fiscale des travailleurs immigrés est donc beaucoup plus favorable que celle des autres catégories d'immigrés, et ce en dépit d'une certaine convergence au fil des années. En outre, l'immigration de travail est généralement le seul levier direct en matière de gestion des flux, puisque les gouvernements ont en général peu d'influence sur l'amplitude et la composition des autres catégories d'immigration. Pourtant, quelques études seulement portent spécifiquement sur l'immigration de travail, en partie parce que peu de pays ont des informations sur les catégories d'immigrés selon le mode d'entrée. Les données limitées dont on dispose semblent indiquer que l'impact des travailleurs migrants est positif, en particulier lorsqu'ils ont poursuivi des études jusqu'au niveau secondaire ou postsecondaire.

- L'âge des immigrés constitue un facteur important d'explication des différences de situation budgétaire nette des immigrés selon les pays. Ceux où l'incidence fiscale, mesurée par les contributions actuelles nettes au budget, est favorable, ont en effet des populations d'immigrés relativement jeunes, alors que c'est le contraire dans les pays où on observe une incidence négative. De même, l'âge à l'arrivée détermine assez largement la valeur actuelle nette de la contribution fiscale directe nette actualisée des immigrés. Dans la plupart des pays, les jeunes immigrés ayant atteint l'âge adulte au moment de leur arrivée apportent, sur l'ensemble de leur cycle de vie, une contribution positive aux finances publiques. La valeur actualisée nette (VAN) des paiements futurs diminue ensuite, et devient généralement négative entre 40 et 45 ans, selon les pays. Néanmoins, l'âge joue un rôle relativement mineur dans la plupart des systèmes de sélection des immigrés de travail, comparativement à d'autres facteurs comme l'expérience professionnelle, la langue et le niveau d'éducation.
- L'emploi est le principal déterminant de la contribution fiscale nette des immigrés, surtout dans les pays ayant une protection sociale généreuse. Bon nombre de pays européens de l'OCDE, en particulier la Belgique, la France et la Suède, bénéficieraient grandement d'une augmentation du taux d'emploi des immigrés au niveau de celui des autochtones, avec un gain budgétaire équivalent à plus de 0.5 % du PIB. Il n'est donc pas surprenant que l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail figure désormais au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Les données disponibles montrent que les gains budgétaires potentiels d'une meilleure intégration sur le marché du travail des immigrés résidents – en particulier les femmes et les immigrés très qualifiés – pourraient dépasser les gains budgétaires potentiels d'une immigration de travail supplémentaire dans beaucoup de pays européens de l'OCDE où la population immigrée est nombreuse et installée depuis longtemps.
- Il semble en outre que la situation fiscale des immigrés soit plus sensible à la conjoncture économique que celle des autochtones. Avec la crise actuelle cela est moins manifeste, car en moyenne, la contribution fiscale nette des immigrés a diminué dans les mêmes proportions que celle des personnes nées dans le pays, car les versements de prestations en leur faveur ont moins augmenté que celles versées aux personnes nées dans le pays.

Mesurer l'impact budgétaire de l'immigration : vue d'ensemble

Mesurer l'impact fiscal de l'immigration n'est pas un exercice simple. On peut le faire selon les différentes modalités exposées ci-après. Cette section commence par définir la population cible dans le cadre de l'exercice. Elle présente ensuite les composantes de recettes et de dépenses publiques dont on doit tenir compte pour ce calcul. Elle se termine par une évocation des diverses méthodologies permettant de calculer l'impact fiscal à court et à long terme.

La population cible

Avant d'étudier l'impact fiscal de l'immigration, il convient de définir le groupe cible. Il s'agit surtout de savoir si l'on prend en compte les ressortissants étrangers ou les personnes nées à l'étranger, et si l'on inclut ou non les enfants d'immigrés et les immigrés en situation irrégulière.

Certaines études empiriques retiennent les ressortissants étrangers plutôt que les personnes nées à l'étranger (voir par exemple Boeri, 2010). Toutefois, la nationalité d'une personne peut évoluer au fil du temps, et les conditions d'octroi de la nationalité varient considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre (voir OCDE, 2011a). Il s'ensuit que dans les pays où les lois sur l'acquisition de la nationalité sont libérales depuis longtemps, comme l'Australie, le Canada ou la Suède, les ressortissants étrangers sont principalement les nouveaux arrivants, alors que dans les pays où ces lois sont plus rigoureuses, comme l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse, de nombreux citoyens étrangers sont nés dans le pays d'accueil. À des fins de comparaisons internationales, les personnes nées à l'étranger représentent donc le groupe cible approprié.

Comme on le verra plus loin, certaines études englobent également les enfants nés dans le pays hôte de parents étrangers. C'est la bonne méthode si l'on veut examiner les implications à long terme de l'immigration. Il arrive toutefois que les enfants d'immigrés soient également pris en compte dans les études examinant les contributions et les dépenses sur une année donnée (voir plus loin et Wadensjö, 2000). Cela tient en partie à des considérations relatives aux données, les recettes et les dépenses se référant au niveau des ménages[4]. Les données basées sur les ménages incluent également les enfants nés dans le pays de parents immigrés et vivant sous le même toit que leurs parents.

Les immigrés en situation irrégulière sont inclus dans la mesure où la base de données utilisée pour l'analyse les englobe. De nombreuses enquêtes, comme le *Current Population Survey* aux États-Unis, couvrent au moins une partie d'entre eux. La situation fiscale de ces immigrés en situation irrégulière – comme leur inclusion dans les bases de données administratives sur les impôts et les prestations sociales – dépend surtout du fait qu'ils occupent ou non un emploi déclaré, impliquant le paiement d'impôts et de cotisations de sécurité sociale. Aux États-Unis, où cette question a été bien étudiée, cela semble être le cas de la majorité des immigrés en situation irrégulière (CBO, 2007). L'obtention de certaines prestations et de certains services sociaux est le second déterminant principal de leur situation fiscale[5]. Orrenius et Zavodny (2012) font valoir que la régularisation mènerait à une augmentation des recettes fiscales, du fait que certains travailleurs se retrouveraient comptabilisés et que le revenu des bénéficiaires aurait tendance à augmenter. Toutefois, il pourrait y avoir aussi une utilisation plus importante de certaines prestations, notamment celles auxquelles les immigrés et leurs enfants ont déjà droit, mais dont ils ne profitent pas de crainte que cela ne révèle leur statut de sans-papiers.

Postes de recettes et de dépenses à prendre en compte

Les postes les plus simples à inclure dans une évaluation des implications fiscales de la migration sont les transferts financiers directs impliquant les migrants, c'est-à-dire les impôts et les cotisations de sécurité sociale payés par ces derniers, ainsi que les transferts financiers reçus par le biais d'allocations de chômage et d'aide sociale, de prestations d'invalidité, d'allocations familiales, d'aide au logement, etc.[6]. Le système des retraites pose des problèmes spécifiques en raison des délais particulièrement longs entre le versement des cotisations et celui des prestations[7]. Compte tenu de l'ampleur des sommes en jeu, l'inclusion ou l'exclusion du système des retraites peut modifier considérablement l'équilibre, les immigrés étant largement sous-représentés parmi les seniors dans la plupart des pays – surtout là où une grande partie des immigrés sont arrivés récemment. D'une part, les pensions versées sont étroitement liées aux cotisations antérieures au régime, ce qui plaide pour une exclusion des cotisations et des paiements de pensions. D'autre part, rares sont les régimes de pensions équitables sur le plan actuariel, ce qui signifie que les pensions constituent, du moins jusqu'à un certain point, des transferts entre générations et entre contribuables. Dans l'analyse empirique qui suit, les estimations sont donc fournies avec et sans prise en compte du système de pensions.

L'impact fiscal peut aussi différer selon les échelons publics. Dans de nombreux cas, les contributions bénéficient principalement à l'État central, alors que les dépenses pèsent en général sur l'échelon local. Ainsi, l'aide sociale et l'aide au logement sont souvent versées au niveau local, alors que les retraites le sont au niveau national[8]. Comme on le verra dans l'analyse empirique ci-dessous, les ménages immigrés perçoivent en moyenne 70 % de plus au titre de l'aide sociale, et 50 % de plus pour l'aide au logement que les ménages autochtones, mais 50 % de moins au titre de la retraite. Au terme d'un examen de la littérature portant sur les États-Unis, Kandel (2011) conclut que le fait que les personnes nées à l'étranger soient relativement plus jeunes accentue plus l'impact fiscal sur les états et les collectivités locales que sur l'État fédéral[9].

À l'évidence, les transferts fiscaux directs ne sont pas le seul élément à prendre en considération quand on évalue l'impact fiscal de l'immigration. Premièrement, les impôts indirects et la consommation par les immigrés de biens sociaux comme l'éducation et la santé sont à prendre en compte. Deuxièmement, il s'agit de recettes et de dépenses qui augmentent, au moins en principe, en fonction du nombre d'immigrés. Un autre élément à prendre en compte concerne les biens publics dont certains peuvent dépendre en partie du nombre et de la composition de la population[10]. Enfin, il faut tenir compte des retombées budgétaires indirectes résultant de l'impact global des immigrés sur l'économie.

S'agissant de la première catégorie, les recettes sont les impôts indirects payés par les immigrés par le biais de leurs dépenses (à savoir taxe à la valeur ajoutée et droit d'accise). On peut souvent obtenir cette information, du moins approximativement, des enquêtes sur le budget de consommation. Ces dernières comprennent en particulier les dépenses publiques d'éducation et de santé, ainsi que les dépenses correspondant aux politiques actives du marché du travail. Généralement, les dépenses imputables aux migrants ne sont pas accessibles directement. Pour les immigrés scolarisés, des estimations des dépenses publiques d'éducation sont disponibles dans une majorité des pays de l'OCDE, par niveau d'études. De la même façon, il existe des informations sur les dépenses globales liées aux programmes de politique active du marché du travail (axés le plus souvent sur les chômeurs) et sur la situation des personnes interrogées au regard du marché du travail,

à partir desquelles on peut obtenir une estimation des dépenses. Il est plus difficile d'évaluer les dépenses publiques individuelles au titre de la santé. Le montant varie largement en fonction de l'âge, et seule une poignée de pays de l'OCDE formulent des estimations sur ce point.

On peut aussi s'interroger sur la question de savoir si les dépenses publiques propres à l'âge (quand elles sont disponibles) s'appliquent dans les mêmes proportions aux immigrés et aux autochtones. Par exemple, les immigrés sont souvent à l'origine de certaines dépenses d'éducation supplémentaires, notamment liées à la formation linguistique. Pourtant, dans la plupart des pays, les enfants d'immigrés sont souvent sous-représentés dans les premières années de l'enseignement préscolaire et dans l'enseignement postsecondaire (Liebig et Widmaier, 2010)[11]. De la même manière, si de nombreux immigrés adultes peuvent bénéficier à leur arrivée d'une formation linguistique ciblée et payée sur fonds publics, les migrants au chômage sont fréquemment sous-représentés parmi les bénéficiaires de certaines des mesures actives du marché du travail les plus coûteuses (voir OCDE, 2007 ; 2008, 2012).

La formation linguistique – à l'intention à la fois des enfants scolarisés et des immigrés adultes – constitue généralement le principal poste budgétaire lié directement à l'intégration, et il ne figure pas dans la consommation générale de services sociaux. Les dépenses consacrées à la formation et aux cours d'initiation linguistiques peuvent être un poste majeur pour les nouveaux arrivants si on le calcule par tête ; elles sont prises en compte dans la plupart des études propres aux pays où elles sont élevées, notamment les Pays nordiques. Toutefois, comme ces dépenses interviennent surtout dans les premières années suivant l'arrivée, elles sont en général limitées si on les exprime en montant par tête pour l'ensemble de la population immigrée[12].

S'agissant des dépenses de santé, bien que l'on dispose de peu d'informations directes, un certain nombre d'indices donnent à penser que les immigrés sont, en moyenne, moins coûteux pour les deniers publics que les personnes nées dans le pays. Comme nous l'avons déjà dit, les immigrés sont sous-représentés parmi les personnes âgées, pour lesquelles les dépenses de santé sont les plus élevées (voir Hagist et Kotlikoff, 2009). En outre, les immigrés tendent à avoir moins facilement accès au système de soins de santé, qu'ils utilisent moins également, en raison d'obstacles formels et informels : restrictions juridiques, barrière de la langue, facteurs socioculturels et manque d'informations sur leurs droits et sur le système de santé du pays hôte (Norredam et Krasnik, 2011)[13].

La situation devient encore plus complexe en ce qui concerne la deuxième catégorie, à savoir les postes de recettes et de dépenses du budget public qui ne varient pas en fonction des individus. Côté recettes, cela inclut, par exemple, l'impôt sur les sociétés, qui est un poste clé dans nombre de pays. Bien que les immigrés soient légèrement surreprésentés parmi les entrepreneurs, leurs entreprises sont souvent petites et certains indices montrent qu'en moyenne, elles sont moins productives (voir OCDE, 2011b). Par conséquent, soit les immigrés ne sont pas du tout assujettis à cet impôt, soit ils n'y contribuent que modestement. Côté dépenses, cette catégorie concerne en particulier les biens fournis par l'État qui ne dépendent que partiellement de la taille et de la composition de la population, comme les infrastructures publiques, l'administration publique et les forces de l'ordre[14]. On les considère souvent comme des « biens publics congestibles » (voir, par exemple, Wadensjö, 2000). Pour comptabiliser correctement des biens congestibles, on a besoin de

poser des hypothèses sur la manière dont la consommation et la fourniture de ces biens se modifient suivant la taille de la population (immigrée). La majorité des études abordant cet aspect ont tendance à répartir le coût de ces biens de manière égale parmi toute la population (affectation au *pro rata*). Elles partent ainsi du principe que le coût de la fourniture est proportionnel au nombre de bénéficiaires (Rowthorn, 2008)[15].

Il existe aussi un certain nombre de biens publics « purs » qui ne sont généralement pas affectés par la taille de la population. La Défense, qui représentait en moyenne 4 % des dépenses publiques en 2008, en est un exemple classique. L'augmentation marginale de ces coûts due à l'immigration devrait donc tendre vers zéro, les immigrés faisant ainsi diminuer le coût par habitant pour les autochtones (voir Loeffelholz et al., 2004). Néanmoins, les dépenses de défense tendent à augmenter proportionnellement au PIB, ce qui remet en question la classification des biens publics purs ; de fait, un certain nombre d'études affectent les coûts de la Défense de manière proportionnelle.

Dans le présent chapitre, le terme *pro rata* désigne les affectations de coût proportionnelles (par habitant), l'expression coût marginal égal à zéro s'appliquant aux affectations de coûts fixes. Pour les postes budgétaires importants comme la Défense, un changement dans cette classification peut modifier le signe (positif ou négatif) de l'impact, surtout pour la majorité des cas où l'effet budgétaire n'est pas considérable dans un sens ou dans l'autre.

Enfin, la troisième catégorie concerne les conséquences indirectes que la présence des immigrés peut entraîner sur le budget par le biais de leur impact économique global sur les salaires et l'emploi des autochtones, sur le montant du capital et sur la productivité ; tous ces éléments ont aussi des conséquences budgétaires, par exemple au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et des impôts payés par les autochtones. Cette incidence indirecte est prise en compte dans les modèles d'équilibre général qui seront examinés plus loin[16].

Catégories spécifiques

De nombreuses études empiriques ne portent pas sur l'ensemble de la population immigrée, mais seulement sur une partie. Ainsi, dans les Pays nordiques et aux Pays-Bas (par exemple Roodenburg et al., 2003), on met souvent l'accent sur ce que l'on appelle les immigrés « non occidentaux », terme qui se réfère essentiellement aux migrants originaires de pays à bas revenu. Cette distinction est motivée par le fait que ces immigrés sont en général dans une situation plus défavorable sur le marché du travail et dépendent plus fréquemment des prestations sociales que les autochtones et les immigrés en provenance de pays à revenu élevé. Dans les pays européens de l'OCDE, la plupart de ces derniers viennent de pays de l'UE ou de l'AELE, dont les citoyens bénéficient de la liberté de circulation et de l'accès à tous les services administratifs au même titre que les personnes nées dans le pays[17].

Idéalement, il faudrait analyser la contribution fiscale des immigrés en fonction de la catégorie d'entrée. C'est le principal facteur d'explication des différences internationales entre les performances des immigrés sur le marché du travail (voir OCDE, 2007, 2008, 2012). Dans tous les pays, les immigrés au titre du travail obtiennent des résultats bien meilleurs sur le marché du travail que les immigrés entrés pour raisons familiales et humanitaires. On peut donc s'attendre à ce que la composition de la population immigrée par catégorie d'entrée ait aussi des conséquences importantes sur sa situation fiscale[18].

Toutefois, peu de pays disposent d'informations sur les catégories d'entrée des immigrés, et seule l'Australie – où un modèle spécifique d'impact fiscal a été conçu en tant qu'outil de gestion de l'immigration – donne des estimations de cet impact par catégorie d'entrée (voir l'encadré 3.1)[19]. Ce modèle démontre le rôle essentiel de la catégorie d'entrée. Les résultats servent à la gestion de l'immigration et à la programmation budgétaire. Les évolutions au cours du temps révèlent l'effet sur le budget des changements de la politique d'immigration. Au total, les estimations effectuées sur la base de l'impact fiscal montrent que l'excédent budgétaire net par immigré pendant les trois premières années suivant l'arrivée a augmenté de 50 % de 2006 à 2008, en relation avec un accroissement de la sélection en matière de compétences. Le modèle permet aussi d'évaluer les conséquences de différents scénarios économiques, ce qui a été notamment fait en 2009 au moment de la récession.

L'accès aux services sociaux est étroitement lié à la catégorie d'entrée des immigrés. Alors qu'ils ont généralement droit à la plupart des prestations contributives, la situation est moins claire pour les prestations non contributives, comme les aides à la famille et les différentes aides sociales, qui peuvent dépendre de la catégorie d'entrée de l'immigré ou de sa nationalité[20]. La transférabilité internationale limitée des prestations sociales peut aussi avoir des implications fiscales (voir Holzmann et Koettl, 2011, pour une présentation détaillée)[21].

Un autre moyen de s'intéresser aux catégories d'entrée consiste à analyser des groupes spécifiques d'immigrés présentant des caractéristiques communes. Au Royaume-Uni, on a évalué l'impact fiscal de l'immigration en provenance des pays d'Europe centrale et orientale entrés dans l'Union européenne en 2004. La plupart de ces immigrés sont venus pour travailler. On ne s'étonnera pas que Dustmann et al. (2010) constatent qu'ils ont apporté une contribution nette aux finances publiques, quel que soit le modèle de calcul utilisé.

Approches méthodologiques

Modèles de comptabilité statiques

La méthode la plus simple et la plus directe pour mesurer l'impact fiscal de l'immigration consiste à comparer directement les impôts et les contributions de sécurité sociale des migrants et les dépenses publiques qui leur sont imputées. Au moyen d'un exercice de comptabilité, on peut ainsi calculer l'impact fiscal de l'immigration comme la valeur résiduelle entre le volet « crédit » (à savoir les impôts et les cotisations payés par les migrants) et le volet « débit » (transferts budgétaires dont bénéficient les migrants). En général, les études calculent cet équilibre pour un exercice budgétaire.

Un grand nombre d'études comptables de ce type ont été effectuées pour les pays de l'OCDE. Les premières analyses de l'impact fiscal de l'immigration sur cette base se sont inspirées de l'étude « *New Americans* » menée par le *National Research Council* des États-Unis à la fin des années 90 qui, si elle n'examinait pas la question au niveau du pays tout entier, comparait les résultats de deux études sur l'impact fiscal de l'immigration, pour le New Jersey (Garvey et Espenshade, 1998) et la Californie (Clune, 1998). Dans cette analyse, tous les biens financés sur le budget public, excepté dans le domaine de la Défense, sont supposés varier au *pro rata*. L'étude a révélé un impact global négatif dans les deux États. Même si dans les deux cas, il existait une contribution nette positive au plan fédéral, cela ne suffisait pas à compenser la perte au niveau des États. En outre, l'impact fiscal négatif

Encadré 3.1. **Le modèle australien sur l'impact fiscal**

Depuis de nombreuses années, le ministère australien de l'Immigration et de la Citoyenneté utilise, avec l'aide d'une société de conseil privée, un modèle sur l'impact fiscal des immigrés (dont on trouvera une description détaillée dans Access Economics, 2008). Ce modèle permet d'analyser avec précision l'effet des nouvelles arrivées sur le budget de l'État australien. Il effectue des analyses différentes pour les huit principales catégories de visas d'immigration permanente et pour le principal visa d'immigration de travail à titre temporaire.

Le modèle utilise des estimations des revenus, de l'emploi et des dépenses des différentes catégories d'immigrés pour modéliser le produit des impôts sur le revenu et des impôts indirects, comme la taxe sur les biens et les services. Il évalue aussi la contribution indirecte de l'immigration par le truchement d'autres flux de recettes comme celles de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Par ailleurs, il donne des estimations complètes des dépenses publiques de santé et d'éducation, de sécurité sociale et d'installation consacrées aux immigrés, en tenant compte de leur âge et de la propension des différentes catégories à utiliser les services publics. Les chiffres émanent de bases de données administratives et d'autres sources, en particulier l'enquête longitudinale sur les immigrés en Australie (LSIA).

L'impact fiscal est modélisé pour une période de 20 ans et tient compte des migrations de retour. Le modèle ne porte que sur les immigrés au sens propre – l'incidence sur le budget australien des enfants éventuellement nés après l'arrivée en Australie n'est pas prise en compte.

Les immigrés à titre humanitaire ont un impact fiscal négatif pendant les dix à quinze premières années, alors que les immigrés de travail apportent une contribution largement positive (voir tableau 3.1). Le modèle met donc aussi en lumière l'importance de la durée de résidence, les résultats des immigrés tendant à converger progressivement vers ceux des autochtones. Cette convergence génère une incidence positive des immigrés humanitaires à des stades ultérieurs, mais ne suffit généralement pas à rendre positif l'impact fiscal net sur l'ensemble du cycle de vie. Si l'on ne tient pas compte de la famille accompagnante, les immigrés de travail ont généralement d'abord un impact fiscal très positif, qui tend ensuite à se détériorer avec le temps. En revanche, les immigrés humanitaires ont initialement un impact fiscal très négatif qui tend à s'améliorer ensuite (voir aussi Sarvimäki, 2011, qui apporte des preuves de cette convergence en Finlande).

Tableau 3.1. **Impact net estimé de l'immigration sur le budget du gouvernement australien, selon la catégorie de visa, 2010-11**

Catégorie d'entrée	Visas attribués en 2010-11	Impact fiscal net (en million AUD)				
		Période d'installation en Australie (années)				
		1	2	3	10	20
Famille	54 543	212	60	43	201	146
Travail (y compris les familles accompagnantes)	113 725	747	839	915	1 033	1 154
Humanitaire	13 799	-247	-69	-62	-12	48
Permanents, total	**182 067**	**712**	**829**	**896**	**1 221**	**1 349**
Travail temporaire (business long stay)	**90 120**	**889**	**955**	**383**	**441**	**586**

Source : Adapté de Cully (2011).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831680

net d'un ménage ayant comme chef de famille un immigré en Californie était plus de trois fois supérieur à celui d'un ménage homologue moyen dans le New Jersey. Les auteurs ont fait valoir que la principale raison de cet écart important entre le New Jersey et la Californie tenait aux différences entre leurs populations immigrées respectives. Souvent moins qualifiés, les ménages immigrés de Californie avaient aussi un revenu inférieur et un plus grand nombre d'enfants que leurs homologues du New Jersey.

L'impact négatif n'est pas principalement déterminé par une plus grande dépendance vis-à-vis des prestations sociales mais par une moindre contribution fiscale des ménages immigrés. De fait, la plupart des études traitant de la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale n'ont montré qu'une surreprésentation faible, voire nulle, des immigrés, ce qui contraste avec la perception souvent répandue dans l'opinion publique d'une forte surreprésentation (voir, par exemple, Fertig et Schmidt, 2011 pour l'Allemagne, et Sheldon, 2007, pour la Suisse).

L'étude *New Americans* souligne aussi que les résultats diffèrent selon la région d'origine, avec des contributions positives pour les ménages européens et canadiens, et un impact négatif des ménages latino-américains. Une étude ultérieure de Garvey, Espenshade et Scully (2002), basée sur les estimations et données précédentes pour le New Jersey, remet en question ces résultats et démontre que les écarts sont dus à des différences de caractéristiques socioéconomiques et non à des effets liés au pays d'origine.

Si les études relatives aux États-Unis tendent à montrer un impact fiscal négatif, les analyses portant sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande suggèrent en général un impact positif. En Nouvelle-Zélande, Slack et al. (2007) ont constaté que les résidents nés à l'étranger avaient apporté une contribution budgétaire nette de + 3 288 millions NZD lors de l'exercice budgétaire 2005-06, en se fondant sur la différence entre les recettes budgétaires directes (impôt sur le revenu, TVA et droit d'accise) et les dépenses budgétaires directes liées aux transferts (éducation, santé, prestations sociales, etc.). La contribution nette des migrants était positive indépendamment de la durée de séjour, de la région de résidence et de la région d'origine.

Pour le Canada, Grubel (2005) a constaté, en ce qui concerne la cohorte d'immigrés accueillie en 1990, une contribution nette négative de 6 294 CAD pour chaque immigré en 2000. Une étude ultérieure de Grubel et Grady (2011) est arrivée à des résultats similaires pour les migrants entrés entre 1987 et 2004 (charge nette de 6 051 CAD, soit environ 1.5 % du PIB pendant l'exercice budgétaire 2005/06). Cependant, Javdani et Pendakur (2011) ont remis en question ces conclusions, en démontrant qu'une mesure plus précise, ainsi que des hypothèses un peu plus réalistes, permettaient de modifier considérablement les résultats de Grubel et Grady. Leur estimation correspond à une contribution nette négative d'environ 450 CAD par immigré[22].

En Europe, une attention particulière est accordée à l'impact fiscal dans les États-providence nordiques. Pour le Danemark, Wadensjö (2000) estime que l'impact fiscal net négatif des immigrés et de leurs enfants représente au total 0.7 % du PIB, avec des différences importantes en termes d'impact par personne selon le pays d'origine (les immigrés originaires de pays à revenu élevé apportent une contribution positive) et selon la génération (l'impact des enfants d'immigrés est légèrement positif). Des études ultérieures portant sur le Danemark (Gerdes et Wadensjö, 2006 ; Wadensjö, 2007) ont fourni des résultats analogues.

Ekberg (1999) a analysé la situation en Suède, en appliquant une approche au *pro rata* à toutes les dépenses publiques non ciblées, et en attribuant aussi aux immigrés une partie des coûts de la Défense, de l'administration publique et du réseau de routes rurales. Prenant 1994 comme année de référence (au lendemain d'une grave récession ayant eu des conséquences particulièrement marquées sur les performances des immigrés au regard de l'emploi), il estime que l'impact net négatif a été de l'ordre de 2 % du PIB.

Cet effet très marqué conduit à penser que l'année de référence peut avoir une grande importance. De fait, les études effectuées au Royaume-Uni ont montré que la conjoncture influait considérablement sur l'impact fiscal net des immigrés. Gott et Johnson (2002) ont constaté qu'en 1999-2000, dans un environnement économique favorable, les ménages immigrés étaient des contributeurs nets au budget de l'État, ajoutant une valeur nette équivalant à 0.3 % du PIB. Une étude ultérieure de Sriskandarajah et al. (2005) a conclu à une contribution nette légèrement négative de 0.4 milliard GBP pour 2003-04, années pendant lesquelles la conjoncture économique était un peu moins favorable. Plus généralement, ces chercheurs ont constaté que les immigrés apportent une contribution nette positive dans les périodes de croissance économique, mais négative en période de fléchissement de l'économie. Il semble donc que l'impact fiscal des immigrés soit plus sensible à la conjoncture que celui des autochtones, ce qui tient sans aucun doute au fait que l'emploi des immigrés réagit davantage à la situation économique (voir également la section ci-après et OCDE, 2009). Rowthorn (2008) a fourni un ensemble d'estimations, y compris des ajustements conjoncturels, et a constaté que l'impact fiscal oscillait entre -0.7 % et +0.7 % du PIB suivant les hypothèses posées et la conjoncture économique.

Un certain nombre d'études ont été menées pour les pays d'Europe du Sud qui connaissaient une importante migration de travail avant la crise. Dans le cadre d'une vaste étude sur l'impact économique au sens large de l'immigration en Espagne, le Bureau économique du Président (Oficina económica, 2006) a estimé qu'en 2005, les immigrés avaient apporté un gain budgétaire net égal à 0.5 % du PIB.

Le tableau 3.2 résume les principales conclusions des études comptables provenant de pays de l'OCDE qui couvrent la totalité de la population immigrée, permettant ainsi de faire des estimations de l'impact en pourcentage du PIB.

Les méthodes de type comptable peuvent, en principe, également s'appliquer à une étude de l'impact fiscal de l'émigration sur les pays d'origine. Toutefois, outre une étude de l'impact sur les pays de destination, il est également nécessaire de poser des hypothèses contrefactuelles sur les résultats des émigrés sur le marché du travail s'ils n'avaient pas migré. L'encadré 3.2 offre un aperçu des problèmes qu'implique la mesure de l'impact fiscal des migrations sur les pays d'origine.

Un certain nombre d'études n'ont pas examiné l'impact fiscal de l'immigration en soi, mais plutôt l'utilisation faite par les immigrés des prestations sociales. La plupart des études, telles que celle de Barrett et Maître (2011) pour les pays de l'UE, n'ont guère trouvé d'indices d'une plus grande dépendance des immigrés à l'égard des prestations sociales si toutes les composantes (aide sociale, prestations de chômage, invalidité, etc.) sont prises en considération (voir aussi Boeri, 2010). Il existe néanmoins des différences significatives entre les pays. Dans les pays scandinaves qui abritent depuis longtemps des immigrés, dont beaucoup ont été admis pour des raisons humanitaires, la plupart des études constatent que les immigrés sont davantage susceptibles d'utiliser les prestations sociales (voir, par exemple, Ekberg, 2006). Dans les pays d'Europe du Sud où l'histoire des migrations est plus

Tableau 3.2. **Comparaison de quelques études de comptabilité statique**

	Année de référence	Auteur	Définition des « immigrés »	Dépenses et revenus indirects pour le gouvernement	Impact fiscal net en % du PIB
Danemark	1997	Wadensjö (2000)	Nés à l'étranger et enfants nés dans le pays d'au moins un parent immigré	Attribution partielle, sauf la défense et quelques éléments mineurs	-0.7
France	2005	Chojnicki et al. (2010)	Nés à l'étranger	Non pris en considération	+0.8
Allemagne	1997	Loeffelholz et al. (2004)	Nés à l'étranger et enfants nés dans le pays (non compris les personnes d'origine ethnique allemande)	Non pris en considération	+1.0
Nouvelle-Zélande	2005/2006	Slack et al. (2007)	Nés à l'étranger	Non pris en considération	+2.1
Espagne	2005	Officina Economica (2006)	Nés à l'étranger	La plupart des dépenses sont attribuées proportionnellement	+0.5
Suède	1994	Ekberg (1999)	Nés à l'étranger	Attribution partielle, y compris la défense	-2.0
Royaume-Uni	1999/2000	Gott et Johnson (2002)	Ménages nés à l'étranger	Proportionnellement, y compris l'impôt sur les sociétés	+0.3
Royaume-Uni	2003/2004	Sriskandarajah et al. (2005)	Ménages nés à l'étranger	Proportionnellement, l'impôt sur les sociétés est estimé	0
Royaume-Uni	2003/2004	Rowthorn (2008), scénario défavorable	Nés à l'étranger et enfants nés dans le pays de deux parents immigrés	Toutes les dépenses gouvernementales attribuées proportionnellement ; dépenses liées à l'intégration attribuées exclusivement aux immigrés ; hypothèse de charge supplémentaire pour le système de santé	-0.7
Royaume-Uni	2003/2004	Rowthorn (2008), scénario favorable	Nés à l'étranger et leurs enfants à charge	Dépenses liées à la défense non attribuées ; situation économique favorable	+0.7

Note : Le tableau tient compte exclusivement des études effectuées selon des méthodes similaires et ne portant pas sur des sous-groupes spécifiques.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831699

récente et qui accueillent une importante migration de travail, comme l'Espagne et l'Italie, la plupart des études montrent que les immigrés ont moins recours à l'aide sociale (voir, par exemple, Muñoz de Bustillo et Antón, 2009, pour l'Espagne, et Rizza et Romanelli, 2010, pour l'Italie), du moins avant la crise. On a trouvé un résultat similaire dans une récente étude approfondie sur le Portugal (Peixoto, Marçalo et Tolentino, 2011). Pour l'Allemagne, Fertig et Schmidt (2001) comparent les écarts effectifs entre l'utilisation des prestations et la perception qu'en a l'opinion publique : ils constatent ainsi que cette dernière surestime fortement l'utilisation des prestations. Dans une étude comparative, Boeri (2010) arrive à des conclusions similaires pour plusieurs pays européens s'agissant des étrangers.

Les exercices de comptabilité résumés ci-dessus fournissent également des estimations de l'impact fiscal direct au cours d'une année donnée. Cette approche ne tient compte ni des conséquences budgétaires à long terme de l'immigration, ni des retombées indirectes de son impact sur l'économie au sens large. Des études dynamiques ont essayé de combler ces lacunes et peuvent être classées en deux catégories : projections basées sur des profils de transferts nets ; et comptabilité générationnelle[23]. Les effets indirects sont étudiés grâce à des modèles macroéconomiques. On trouvera ci-après une présentation de ces différentes approches.

Encadré 3.2. **L'impact fiscal de l'émigration sur les pays d'origine**

Si la mesure de l'impact fiscal de l'immigration sur les pays de destination est déjà loin d'être simple, celle de l'impact fiscal de l'émigration sur les pays d'origine pose un certain nombre de problèmes supplémentaires. Premièrement, elle dépend beaucoup du montant et de l'utilisation des transferts de fonds dans les pays d'origine, dont une partie passent par des canaux informels et ne sont donc pas enregistrée officiellement. Deuxièmement, on a besoin d'informations sur la taille et la composition de la population émigrée, ce qui exige des données en provenance des pays de destination. Bien que l'on dispose, grâce à la base de données de l'OCDE sur les immigrés dans les pays membres et non membres de l'OCDE (DIOC-E), d'informations de base sur les caractéristiques de la population émigrée pour la plupart des pays de destination jusqu'en 2005-06, ces données ne sont pas compilées au niveau des ménages. Il n'est donc pas possible de se faire une idée de la composition du foyer de la population émigrée alors que cela a une grande influence sur l'évaluation de l'impact fiscal. Troisièmement, pour brosser un tableau approprié de l'impact fiscal, il convient de poser un grand nombre d'hypothèses contrefactuelles sur ce qu'auraient été les profils de revenu et de dépenses, ainsi que les transferts sociaux, si le migrant était resté dans son pays d'origine. Enfin, l'information sur le régime fiscal et les prestations n'est souvent que partiellement disponible dans les pays d'origine.

Compte tenu de ces difficultés, les rares études disponibles sur les pays d'origine se concentrent sur des groupes spécifiques d'émigrants pour lesquels on dispose d'informations plus détaillées, ou alors elles ne visent pas à évaluer l'impact fiscal par le biais d'exercices de type comptable et se basent plutôt sur des modèles d'équilibre général qui simulent d'abord l'impact de l'émigration sur le marché du travail et le marché des capitaux du pays d'origine puis utilisent, dans un deuxième temps, des informations additionnelles sur le revenu, les recettes fiscales et les dépenses des ménages. Utilisant cette dernière technique, Campos-Vasquez et Sobarzo (2012) proposent d'autres scénarios pour calculer l'impact fiscal de l'émigration du Mexique. Les estimations vont d'une réduction des recettes fiscales nettes de 3 points de pourcentage à une augmentation de plus de 7 points de pourcentage. Cette dernière impliquerait un impact fiscal net positif de l'ordre de 1.3 point de pourcentage en termes de PIB (l'écart entre la mesure de l'impact sur les les recettes et sur le PIB tend à être plus important dans les pays à faible revenu du fait de recettes fiscales généralement plus faibles en pourcentage du PIB). Un élément crucial des estimations est l'utilisation des transferts de fonds, qui représentent environ 2.5 % du PIB au Mexique. Ce dernier scénario suppose que tous les fonds ainsi transférés sont investis. Les résultats donnent donc une indication de l'ampleur approximative de l'effet possible et ne répondent pas à la question de savoir si l'impact est ou non positif.

À ce jour, l'étude la plus précise est probablement celle de Desai et al. (2009), qui estiment l'impact fiscal de l'émigration des Indiens vers les États-Unis. Les chercheurs utilisent les données censitaires provenant des États-Unis sur les caractéristiques de la population indienne émigrée et les rapprochent avec les données de l'enquête indienne sur les revenus et avec un modèle global du système fiscal indien. Ils constatent que l'émigration d'Indiens vers les États-Unis, population dont une grande partie est hautement qualifiée, entraîne une perte fiscale nette pouvant atteindre 0.5 % du PIB de l'Inde.

La seule étude empirique se prêtant à des comparaisons internationales quant à l'impact fiscal sur les pays d'origine est celle qu'ont menée récemment Gibson et McKenzie (2012). Les auteurs utilisent les données d'enquête portant sur un échantillon des meilleurs élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire originaires de cinq pays connaissant une émigration importante (Ghana, Micronésie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tonga), élèves suivis dans le temps et dans l'espace. Ils estiment, pour ce groupe spécifique d'élèves, une perte budgétaire annuelle pour les pays d'origine qui oscille entre environ 500 USD en Micronésie et 17 000 USD en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces grandes disparités sont principalement déterminées par la différence de progressivité des systèmes fiscaux, de même que par l'échelle et la portée des dépenses publiques.

Modélisation dynamique

Profils de transferts nets. L'idée générale de ce qu'il est convenu d'appeler les profils de transferts nets sur un cycle de vie est d'élargir la méthode de comptabilité statique avec une dimension temporelle, en projetant l'impact fiscal net des immigrés et de leurs descendants dans les années et les décennies à venir. Les études sont basées sur des projections de l'évolution des bilans budgétaires nets annuels et, généralement, visent à calculer la valeur actualisée nette, en termes d'impact budgétaire, d'un migrant additionnel.

Pour ce faire, dans un premier temps, on calcule la contribution budgétaire nette de chaque groupe d'immigrés examiné, en fonction de l'âge et d'autres variables présentant de l'intérêt comme le sexe, le niveau d'instruction et le pays d'origine. Les estimations sous-jacentes, de même que la répartition des contributions et des recettes, sont liées aux exercices de comptabilité statiques. À partir de ces estimations, on construit des *profils de transferts nets* pour les différents groupes d'immigrés tout au long de leur cycle de vie, ce qui fournit pour chaque âge l'impact fiscal net respectif.

Dans un deuxième temps, en se basant sur ces profils ainsi que sur des projections démographiques et économiques à long terme portant sur une période prédéfinie (horizon 2050 ou 2100, le plus souvent), on estime le bilan budgétaire net du groupe d'immigrés considéré. Généralement, les flux de trésorerie futurs sont ramenés à l'année de base au moyen d'un taux d'escompte déterminé, de façon à obtenir une valeur actualisée nette (VAN) pour chaque immigré.

Élément clé des projections, les profils âge-dépenses peuvent être groupés en trois grandes phases : une phase enfance, caractérisée par la réception de transferts (surtout l'éducation et quelques dépenses de sécurité sociale) et l'absence de contributions ; une phase âge actif dans laquelle, selon les performances sur le marché du travail, les gens contribuent souvent beaucoup plus (impôts sur les personnes physiques et cotisations de sécurité sociale) qu'ils ne reçoivent sous formes de dépenses publiques et de prestations de sécurité sociale ; et une phase retraite au cours de laquelle les cotisations sont limitées (pas d'impôt sur les revenus du travail ni de prélèvements sur les salaires, uniquement des taxes sur la richesse et des droits d'accise) alors que des prestations importantes sont versées (pensions et, surtout vers la fin de la vie, coûts des soins de santé).

Les études approfondies de cette nature requièrent des données détaillées et un traitement soigneux des hypothèses et des projections. Lee et Miller (1997) ont ouvert la voie dans ce domaine avec l'étude *New Americans*. Dans leurs estimations, l'impact fiscal est fortement conditionnée par le niveau d'études atteint par les immigrés. En prenant le profil budgétaire escompté des nouveaux entrants du milieu des années 90, seuls les immigrés possédant un niveau d'études tertiaire ont une valeur actualisée nette positive. En moyenne, un immigré type provoque une perte budgétaire nette de 3 000 USD[24]. Toutefois, si l'on inclut aussi les descendants d'immigrés, le tableau se modifie considérablement. À partir d'estimations en termes d'intégration des enfants nés dans le pays de parents immigrés, les chercheurs constatent qu'indépendamment du niveau d'instruction des parents, les descendants fourniront généralement une contribution budgétaire très positive. Il s'ensuit qu'en moyenne, les nouveaux arrivants entraînent, non pas une faible charge budgétaire, mais au contraire un gain budgétaire significatif de 80 000 USD en valeur actualisée[25].

Les résultats ne dépendent pas seulement du niveau d'études atteint mais aussi de l'âge à l'arrivée dans le pays d'accueil. Pour un immigrant de 21 ans possédant un diplôme

du secondaire supérieur, la VAN est de 126 000 USD. Cette valeur va ensuite en diminuant, et devient négative pour les nouveaux arrivants âgés de plus de 35 ans. S'agissant des immigrés peu instruits âgés de 21 ans, la VAN n'est que de 9 000 USD, et devient rapidement négative pour les personnes arrivées dans le pays hôte à un âge plus avancé. Cully (2012) compare deux cas de figure : celui d'un jeune réfugié de 15 ans et celui d'un travailleur immigré qualifié âgé de 40 ans. Selon la méthode de comptabilité directe, c'est incontestablement l'immigré qualifié qui génère le gain budgétaire le plus important. La conclusion paraît moins tranchée pour ce qui est de la valeur actualisée nette de la contribution budgétaire sur le cycle de vie anticipé. Le jeune réfugié a devant lui l'intégralité de sa vie professionnelle, tandis que le travailleur qualifié a déjà réalisé la moitié de son parcours professionnel.

Afin d'obtenir des estimations de l'impact net de l'immigration prévue en Suède, Ekberg (2011) se sert des projections dynamiques et des scénarios de base utilisés pour les prévisions démographiques. Il simule deux scénarios différents relatifs au marché du travail. Dans le premier cas, les immigrés récents ont les mêmes taux d'emploi spécifiques par âge que la population suédoise dans son ensemble. Dans le second cas, l'auteur suppose que les taux d'emploi spécifiques à l'âge sont égaux à ceux de la population suédoise née à l'étranger. Il fournit aussi séparément des estimations pour l'attribution pleine et partielle au *pro rata* des dépenses publiques générales, ce qui donne quatre scénarios différents au total. À l'horizon 2050, l'impact fiscal des futurs immigrés oscillerait de -1.6 % à +1.3 % du PIB, selon le scénario.

Roodenburg et al. (2003) appliquent pour les Pays-Bas des techniques d'inférence basées sur les profils de transferts nets. Ils constatent qu'un enfant immigré originaire d'un pays à bas revenu arrivant juste après sa naissance a un impact fiscal négatif de 96 000 EUR sur l'ensemble de son cycle de vie. Cette valeur diminue environ de moitié si l'âge d'arrivée est de 25 ans. Ces résultats défavorables sont en grande partie déterminés par l'attribution des dépenses non directes. Les auteurs attribuent au *pro rata* toutes les dépenses qui ne peuvent être affectées sur une base individuelle, y compris en matière de Défense. En supposant que ces dépenses soient égales à zéro, on obtient alors pour le deuxième groupe une VAN positive d'environ 45 000 EUR. En ce qui concerne l'Allemagne, Bonin, Raffelhüschen et Walliser (2000), qui ne s'intéressent qu'à l'impact fiscal direct net, obtiennent des chiffres beaucoup plus favorables. Dans leurs estimations, les contributions sont positives pour tous les immigrés arrivant entre 12 et 46 ans, et atteignent leur maximum si l'âge d'arrivée est de 30 ans.

Les migrations de retour constituent un élément important de l'analyse de la contribution des immigrés pendant leur cycle de vie. Comme toutes les prestations sociales ne sont pas entièrement transférables, ce retour est bénéfique pour le pays d'accueil. Toutefois, s'agissant des prestations qui le sont, la consommation à l'étranger limitera l'incidence fiscale sur le pays d'accueil par le biais des impôts sur la consommation non encaissés, etc. Kirdar (2010) procède à un ajustement à ce titre et compare un modèle de migration de retour sélective à un modèle de retour au *pro rata*. Il constate, dans une étude portant sur l'Allemagne, qu'une modélisation précise des migrations de retour fait apparaître une contribution plus positive des immigrés sur le cycle de vie ; néanmoins, l'ordre de grandeur de l'effet varie beaucoup en fonction de l'âge d'entrée et du pays d'origine.

Comptabilité générationnelle. La comptabilité générationnelle (CG) se concentre sur la répartition inter-temporelle de la dette publique, c'est-à-dire sur la question de savoir jusqu'à quel point les différentes générations contribuent au financement des dépenses publiques et, partant, se subventionnent mutuellement (Auerbach, Gokhale et Kotlikoff, 1991, 1994). La comptabilité générationnelle est en soi une mesure de la soutenabilité budgétaire qui évalue non seulement le niveau effectif de la dette mais inclut aussi des obligations de paiement implicites comme les pensions (voir encadré 3.3).

Selon une des hypothèses fondamentales qui sous-tendent la CG, chaque déficit doit au bout du compte être payé par les contribuables résidents. La charge imposée aux générations futures est la différence entre la valeur actuelle projetée de toutes les dépenses publiques et la valeur actuelle des paiements fiscaux de toutes les générations en vie. Rien de surprenant à ce que la plupart des CG indiquent un déséquilibre assorti d'une charge plus élevée pour les générations futures[26].

La comptabilité générationnelle repose sur de nombreuses hypothèses et projections, y compris les projections démographiques, les profils fiscaux et de transferts de différents groupes et cohortes démographiques au cours de leur cycle de vie, les projections de croissance économique et de consommation publique, ainsi que sur des hypothèses relatives au taux d'escompte gouvernemental. En outre, il faut poser des hypothèses sur la manière dont les dépenses consacrées à des biens fournis par l'État, tels que la Défense, croissent avec la population. C'est donc une tâche complexe que de déduire l'incidence fiscale des migrations additionnelles au moyen de la CG qui, par ailleurs, dépend fortement du scénario d'ajustement fiscal, c'est-à-dire de la manière dont le déséquilibre générationnel est ajusté[27].

Dans le contexte de l'impact fiscal de l'immigration, cette technique est utilisée pour étudier les effets des migrations sur les paiements d'impôts futurs de la population autochtone, et pour voir comment l'effet de l'immigration sur le budget public évolue en fonction des différents scénarios d'ajustement fiscal. La première étude d'importance dans ce contexte a été celle d'Auerbach et Oreopoulos (1999)[28]. Ceux-ci créent des comptes générationnels différents pour les autochtones et les personnes nées à l'étranger, et simulent un scénario dans lequel on n'enregistre plus d'immigration supplémentaire après 2000. Ils constatent que l'incidence de l'immigration sur les comptes intergénérationnels n'est pas très importante. L'ampleur et le signe de l'incidence dépendent tous deux de la mesure dans laquelle le déséquilibre budgétaire sera reporté sur les générations futures[29]. Le constat essentiel, quoique non surprenant, est que l'impact fiscal de l'immigration – qu'il soit positif ou négatif – augmente si le régime fiscal n'est pas viable.

Contrairement à l'approche ci-dessus, la plupart des études de CG concernant des pays européens de l'OCDE simulent dans un premier temps un cas de référence avec les projections démographiques et économiques actuelles et les hypothèses de maintien du *statu quo* quant à l'afflux de nouveaux immigrants (tableau 3.3). Elles calculent ensuite, en extrapolant à partir du cadre fiscal existant, les augmentations d'impôts requises pour les générations futures ou, dans l'hypothèse d'une réorientation vers une politique budgétaire durable, les augmentations d'impôts nécessaires si la réforme fiscale est menée immédiatement. Pour évaluer les gains potentiels générés par l'immigration, ces étapes sont répétées pour différents scénarios d'immigration.

Bonin, Raffelhüschen et Walliser (2000) constatent qu'en Allemagne un afflux annuel net de 200 000 immigrés réduit de plus de 68 000 USD par habitant la valeur actuelle des impôts payés sur toute la vie par les autochtones. Les études portant sur l'Espagne

Encadré 3.3. **L'immigration et le régime des pensions**

Les déséquilibres intergénérationnels sont en grande partie déterminés par la dette implicite résultant des obligations de paiement au sein du système de sécurité sociale ; les pensions constituent une source majeure d'augmentation future des dépenses dans la plupart des pays de l'OCDE (voir, par exemple, Rosevaere et al. 1996 ; OCDE, 2011b).

Examinant la possibilité de passer du système par répartition à un régime de pension par capitalisation partielle en Allemagne, Sinn (1997) calcule la valeur actualisée nette des contributions d'affiliés supplémentaires (comme un plus grand nombre d'enfants ou d'immigrés) à l'intérieur du système actuel, à partir d'un modèle à générations imbriquées, et en considérant également l'impact des enfants d'immigrés. Pour chaque enfant supplémentaire né dans le pays hôte, il trouve une VAN positive de 35 000 EUR. Pour les immigrés, il relève deux différences importantes. Premièrement, les nouveaux arrivants sont généralement en âge de travailler et pourraient donc, du moins en principe, contribuer immédiatement, ce qui conduit à une moindre décote de leur contribution. De surcroît, les immigrés ont souvent un taux de fécondité plus élevé. Sinn tient compte de ces éléments et modélise la convergence des performances des immigrés sur le marché du travail. Il arrive alors à une VAN, en termes de cotisation au régime des pensions, d'environ 175 000 EUR pour les immigrés qui sont en âge de travailler lorsqu'ils arrivent.

Munz et Werding (2003) procèdent à des simulations pour les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne dans le cadre d'un modèle des pensions. Ils intègrent des informations sur les caractéristiques des immigrés et se concentrent sur les différences entre le modèle allemand de prestations déterminées et le modèle italien à contributions déterminées virtuel*, qu'il compare à l'approche béveridgienne – fondée sur des pensions forfaitaires – en vigueur au Royaume-Uni et aux États-Unis, les chercheurs partent du principe que la structure des compétences des migrants n'affecte que les immigrés eux-mêmes, alors que les enfants d'immigrés ont des caractéristiques similaires à celles des autochtones. Ils trouvent, pour chaque immigré additionnel, des valeurs actualisées nettes provenant des contributions au système de pensions de 152 000 EUR (Allemagne), 140 000 EUR (Italie), 139 000 EUR (Royaume-Uni) et 109 000 EUR (États-Unis). Ils simulent en outre les effets d'une augmentation de l'immigration de 50 % sur les dépenses au titre des pensions. Ils constatent, ce qui n'a rien d'étonnant, que les gains potentiels de l'immigration tendent à être supérieurs dans un système de prestations définies. Pour l'Allemagne, par exemple, cela se traduirait à l'horizon 2050 par une réduction des dépenses publiques au titre des pensions (hors contributions) de l'ordre de 1 % du PIB (Italie : 0.3 % ; États Unis : 0.5 %).

Utilisant l'exemple de l'Espagne, Grenno (2009) montre que, si l'immigration à grande échelle – telle que le pays l'a connue avant la crise économique – n'offre pas de solution à long terme au problème des pensions, elle tend à en retarder l'émergence si les immigrés sont bien intégrés sur le marché du travail. Dans le modèle utilisé par ce chercheur, une politique combinant l'immigration choisie, le report de l'âge légal de départ à la retraite et une croissance plus lente des pensions sera nécessaire pour garantir la viabilité à long terme du régime de pensions actuel.

* Dans un système de prestations définies, le niveau de la pension est déterminé par le parcours professionnel de l'employé, son âge et ses années de cotisation. L'autre système repose sur des cotisations déterminées qui s'accumulent sur un compte « fictif » portant intérêts qui détermine par la suite les droits à pension (voir, par exemple, Börsch-Supan, 2005).

Tableau 3.3. **Évolution du niveau d'imposition requis pour assurer la stabilité fiscale et impact estimé de l'immigration dans les pays européens**

	Report sur les générations futures	Impôts augmentés immédiatement
UE (Fehr et al. 2004)		
Situation de base	+27.0 points de pourcentage	
Doublement de l'immigration	+24.6 points de pourcentage	
Italie (Moscarola 2001)		
Pas d'immigration (%)	24.8	
50 000 immigrés p.a. (%)	20.2	
Allemagne (Bonin et al. 2000)		
Pas d'immigration	+203 200 USD sur toute la vie	
200 000 immigrés p.a.	+135 000 USD sur toute la vie	
Espagne (Collado et al. 2004)		
Pas d'immigration (%)	47.8	8.8
60 000 immigrés p.a. (%)	34.5	7.9
Austria (Mayr 2004)		
Situation de base (%)	71.2	14.5
10 000 immigrés p.a. supplémentaires (%)	65.6	13.8

Source : Adapté de Rowthorn (2008).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831718

Collado et al., 2004) et l'Autriche (Mayr, 2005) ont appliqué la comptabilité générationnelle dans le cadre d'un scénario d'augmentation immédiate des impôts et ont constaté que l'effet budgétaire positif était dû principalement à une distribution de la dette précédemment accumulée sur une population plus importante à l'avenir[30].

Ainsi, la plupart des études basées sur la CG concluent à une incidence plus positive de l'immigration sur les finances publiques qu'avec les autres techniques (voir aussi Razin et Sadka, 2004). Chojnicki et al. (2010) appliquent à la France une technique de CG pour différents scénarios d'immigration et comparent les résultats à ceux obtenus avec d'autres méthodes. Ils constatent que la contribution moyenne le long du cycle de vie de la population immigrée résidente en France en 2005 est négative (de quelque – 8 700 EUR) et très inférieure à celle des autochtones (qui est de l'ordre de 28 210 EUR). Pour autant, en raison de la structure par âge de la population immigrée, la contribution nette des immigrés est positive en 2005. Dans le cadre de la comptabilité générationnelle, l'incidence totale de l'immigration sur les finances publiques est légèrement positive à long terme du fait de l'arrivée de personnes en âge de travailler et de la contribution nette des descendants des immigrés. Néanmoins, l'immigration a peu d'effet sur le rééquilibrage des finances publiques.

L'hypothèse selon laquelle la totalité de la dette pourrait être reportée sur les générations futures est de plus en plus controversée. Rowthorn (2008), par exemple, examine le scénario extrême d'une absence de changement de politique fiscale et d'un transfert de l'intégralité de la charge sur les générations futures – il constate que la dette publique augmenterait de façon drastique et que les taux d'intérêt s'élèveraient fortement. Dans son modèle, les marchés financiers fixent des limites à l'accumulation de la dette, réduisant du même coup les possibilités de transfert aux générations futures. Mais, si l'effet positif de l'immigration provient avant tout d'une réduction de la charge moyenne par tête de la dette pour les générations futures, le fait de limiter l'accumulation de la dette atténue également l'incidence fiscale positive de l'immigration sur les comptes générationnels.

Modèles macroéconomiques

Comme indiqué précédemment, l'immigration a toutes sortes d'effets possibles sur l'économie, qui eux-mêmes ont des implications pour le budget de l'État. Ces effets sont généralement étudiés au moyen de modèles d'équilibre général calculable (EGC), outils communément utilisés pour procéder à des estimations quant à la manière dont une économie peut réagir à des changements de politique ou à tout autre choc, comme les flux d'immigration. Les estimations de l'impact fiscal découlent souvent de ces études.

Chojnicki et al. (2011) examinent l'immigration d'après-guerre aux États-Unis (1945-2000) et utilisent un modèle EGC pour analyser l'incidence de l'immigration sur les dépenses sociales et les budgets publics. Ils constatent que l'immigration a eu des conséquences positives importantes sur les finances publiques. Bien que les immigrés soient en majorité moins qualifiés que les autochtones, et davantage tributaires de l'aide sociale, ils présentent aussi une pyramide des âges plus jeune et des taux de fécondité plus élevés. Ces effets démographiques ont contribué à réduire les paiements de transferts qui, dans le scénario sans immigration, étaient dus à des ratios plus élevés de dépendance chez les personnes âgées. Les auteurs estiment que l'immigration effective, comparée au scénario d'absence d'immigration, aide à réduire la part des transferts dans le PIB de 0.3 point de pourcentage.

Un modèle très complet d'EGC a également été utilisé pour estimer les effets de divers scénarios d'immigration sur l'économie néo-zélandaise (Nana et al., 2009). Concernant l'aspect fiscal, les chercheurs, à partir d'un scénario doublant le nombre d'immigrants accueillis, situent l'amélioration nette du bilan fiscal de l'État à 0.2 % du PIB.

Au Danemark et en Norvège, l'impact de l'immigration a aussi été étudié au moyen de modèles d'équilibre général, dans le cadre d'études approfondies sur l'avenir de l'État-providence (encadré 3.4).

Storesletten (2000) emploie un modèle d'équilibre général à générations imbriquées pour les États-Unis, qui simule explicitement les différences entre les immigrés et les autochtones en termes de productivité de la main-d'œuvre et de fécondité. Il se concentre sur la distribution intergénérationnelle de la dette, mais contrairement aux études de CG évoquées plus haut, il ne part pas du principe que les générations futures devront payer la dette actuelle. Au lieu de cela, son modèle suppose que la valeur actuelle de l'ensemble des dépenses et transferts publics futurs sera égale à celle de toutes les taxes et contributions futures. Dans ce scénario, sans aucune modification de l'immigration, une augmentation immédiate des impôts de 4.4 points de pourcentage serait requise. Le même effet serait obtenu en accueillant 1.6 million supplémentaire de migrants hautement qualifiés et âgés de 40 à 44 ans. Ceux-ci apportent une VAN de 177 000 USD chacun[31]. En revanche, les immigrés (en situation régulière) hautement, moyennement et faiblement qualifiés présentent en moyenne une VAN de 96 000 USD, -2 000 USD et -36 000 USD respectivement.

Ekberg (2011) a également utilisé des prévisions démographiques de Statistique Suède comme scénario de base pour une étude sur l'impact des migrations futures sur le système de protection sociale, réalisée pour le ministère suédois des Finances. Bien que ce chercheur ne s'appuie pas sur un modèle d'équilibre général, ses conclusions sont quantitativement similaires à celles des études portant sur le Danemark et la Norvège, à savoir que pour la plupart des scénarios et des années, l'impact se situe entre +1 % et -1 % du PIB.

Encadré 3.4. **L'impact fiscal des immigrés et ses conséquences pour l'avenir de l'État-providence**

Le tableau 3.4 montre les résultats de différents scénarios possibles pour la Norvège à partir des estimations de Holmøy et Strøm (2012). L'effet de l'arrivée de migrants supplémentaires à raison de 0.1 % de la population par an est soit positif, soit négatif, selon la région d'origine. Cette dernière est une variable représentative de la catégorie d'immigration. Les immigrés originaires de pays de l'OCDE à haut revenu, qui génèrent un impact positif, sont généralement arrivés à des fins d'emploi (avec leur famille pour les migrants de travail). À l'inverse, les immigrés originaires de pays à faible revenu viennent souvent pour des motifs humanitaires (avec, dans ce cas de figure, leur famille). Pour les uns comme pour les autres, toutefois, les effets sur le budget de l'État sont modestes. Ce qui est peut-être plus important, ce sont les écarts par rapport à l'hypothèse selon laquelle les enfants d'immigrés seront bien intégrés sur le marché du travail.

Tableau 3.4. **Effet estimé des différents scénarios concernant la population et l'intégration des immigrés sur l'excédent primaire du gouvernement en Norvège, par an**

Pourcentage du PIB

	2020	2030	2040	2050	2070	2 100
Les enfants d'immigrés issus de pays à faibles revenus adoptent le comportement économique de leurs parents (plutôt que celui des individus nés dans le pays)	-0.1	-0.3	-0.5	-0.8	-1.0	-0.9
Les naissances issues de parents nés dans le pays augmentent de 5 000 chaque année entre 2015 et 2100	-0.3	-0.7	-0.8	-0.4	0.7	0.3
L'immigration issue des pays à faibles revenus augmente de 5 000 chaque année entre 2015 et 2100	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3

Note : Les pays de l'OCDE à revenu élevé font référence à l'UE15, aux États-Unis, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.
Source : Données de l'Office statistique norvégien (voir Holmøy et Strøm, 2012).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831737

Schou (2006), ainsi que Pedersen et Riishøj (2008), qui se basent sur des scénarios à peu près identiques, obtiennent des résultats similaires pour le Danemark. Même ce que ces derniers appellent des supposés « super-migrants » (taux de participation de 100 %, migrants d'âge actif exclusivement qui quittent le Danemark avant d'avoir atteint l'âge de la retraite) n'entraîneraient qu'une contribution nette positive inférieure à +0.4 % par an. En revanche, amener le taux d'emploi de la population immigrée résidente jusqu'au niveau de celui des autochtones se traduirait par un gain budgétaire net d'environ 1.3 % du PIB.

Les études concluent donc qu'une meilleure intégration sur le marché du travail des immigrés déjà résidents permet des gains budgétaires potentiellement plus élevés que l'augmentation de l'afflux de nouveaux immigrants, même si ces derniers présentent des caractéristiques favorables.

Avec une approche similaire pour la Suède, Storesletten (2003) observe un impact moins favorable dans ce pays. En moyenne, la VAN négative résultant d'un immigré type et de sa famille est d'environ -20 500 USD. Dans diverses analyses de sensibilité, le chercheur constate que l'intégration moins réussie des enfants d'immigrés sur le marché du travail et leur moins bonne assimilation économique expliquent l'essentiel des différences constatées entre la Suède et les États-Unis en matière de valeur actualisée nette.

Monso (2008) adapte l'étude suédoise de Storesletten au cas de la France et constate que la composition actuelle des nouveaux entrants en France entraîne une perte budgétaire nette d'environ 7 400 EUR (9 500 USD) par migrant, ce qui placerait la France entre la Suède et les États-Unis. Toutefois, les résultats ne sont pas directement comparables étant donné que, contrairement à Storesletten, Monso ne part pas du principe que le régime fiscal est durable, et ne tient pas compte de la contribution des descendants d'immigrés.

Contrairement aux études précédentes basées sur un EGC, Dungan, Fang et Gunderson (2012) utilisent un modèle de prévision macroéconomique pour simuler les effets de nouveaux flux d'immigration sur l'économie canadienne. Ils trouvent un effet positif sur les comptes publics totaux. 100 000 immigrés supplémentaires généreraient un avantage fiscal net d'à peu près 14 milliards CAD[32].

Résumé des résultats tirés de la littérature

Pour faire la synthèse de la revue de la littérature, il existe de nombreuses et diverses façons de mesurer l'impact fiscal de l'immigration. Toutes les méthodes et approches reposent fortement sur des hypothèses sujettes à débat et sur des choix de modélisation pouvant modifier sensiblement les résultats.

Néanmoins, quelques tendances globales émanant de ces publications semblent s'appliquer à la plupart des pays de l'OCDE (tableau 3.5)[33]. L'impact fiscal est en général assez faible. Suivant la méthode utilisée, les hypothèses posées – s'agissant notamment de l'impact des immigrés sur certains postes budgétaires, comme la Défense et les infrastructures publiques – et le contexte économique et budgétaire ainsi que les caractéristiques de la population immigrée, l'impact fluctue dans l'ensemble aux alentours de ± 1 % du PIB dans la majorité des études examinant l'impact fiscal de la population résidente pour une année donnée. La situation des immigrés sur le marché du travail revêt une grande importance : dans les pays qui accueillent un nombre significatif de migrants de travail qualifiés, comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, les gains budgétaires dus à l'immigration sont bien supérieurs à ceux des pays où l'immigration s'explique surtout par des motifs familiaux et humanitaires.

Tableau 3.5. **Aperçu de la littérature empirique**

Calculs statiques	Modèles dynamiques		Modèles macroéconomiques	Recours à la sécurité sociale
	Valeur présente nette	Comptabilité générationnelle		
CAN, CHE, DEU, DNK, ESP, FRA, GBR, NZL, SWE, USA, UE	AUS, DNK, FRA, SWE, USA, UE	AUT, AUS, DEU, ESP, FRA, GBR, ITA, NLD, USA	CAN, DNK, FRA, JPN, NOR, NZL, USA, UE	AUT, AUS, CHE, DEU, DNK, ESP, FRA, GBR, ISR, IRL, ITA, NLD, NZL, SWE, USA, UE
Le signe de la contribution nette des immigrés varie, mais en général la contribution nette est faible				*Les immigrés ont tendance à être surreprésentés parmi les bénéficiaires*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831756

Tout aussi important est l'âge à l'arrivée dans le pays d'accueil. En règle générale, plus le nombre d'années de travail et de cotisation encore à venir est élevé, plus l'impact fiscal net l'est aussi. L'impact positif des immigrés d'âge actif découle souvent des économies réalisées par le pays hôte en termes de dépenses d'éducation. Le taux de fécondité plus élevé des immigrés contribue aussi à réduire l'incidence du vieillissement de la population, ce qui peut entraîner des conséquences importantes sur le long terme, en particulier dans les régimes généreux de retraite par répartition. L'impact fiscal des enfants d'immigrés dépend en grande partie d'hypothèses relatives à leur intégration sur le marché du travail.

Les hypothèses concernant la durabilité du régime fiscal en place ont aussi leur importance. Si la dette publique est entièrement transférée sur la génération suivante, les contribuables additionnels ont la possibilité de réduire la charge héritée par habitant si l'on suppose que les immigrés sont des contributeurs nets, ou de l'aggraver si les immigrés constituent une charge nette. À leur tour, les enfants d'immigrés la réduiront s'ils ressemblent aux autochtones.

En dehors de l'Australie, qui utilise un modèle sophistiqué de l'incidence fiscale à l'appui des décisions en matière d'immigration, peu d'études ont été consacrées à l'impact de catégories spécifiques d'immigration (de travail, familiale, humanitaire). C'est particulièrement dommage pour les études de simulation qui tentent de déterminer l'impact qu'aurait l'admission d'un certain nombre de migrants supplémentaires. Les rares données d'observation directe et indirecte (par le biais du pays d'origine) dont on dispose sur l'impact fiscal par catégorie d'entrée conduisent à penser que les immigrés de travail ont généralement un impact fiscal positif, en particulier ceux qui ont un niveau d'études postsecondaire.

Analyse comparative de l'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE

Mesure de l'impact fiscal de l'immigration dans une approche comparative internationale

Cette section vise à analyser l'impact fiscal de l'immigration au niveau international, ce qui présente un certain nombre de difficultés. La première est la forte hétérogénéité des populations migrantes selon les pays, la composition pouvant varier notamment selon la catégorie d'immigration (immigration de travail, familiale, humanitaire) et selon les caractéristiques sociodémographiques des immigrés. La deuxième est la diversité des systèmes de prélèvements et de prestations dans les pays de l'OCDE, qui rend difficile la modélisation exacte de l'impact fiscal direct dans de nombreux pays, en particulier pour les postes budgétaires ou de dépenses non pris en compte dans les enquêtes standards sur le revenu et les dépenses des ménages. L'annexe technique offre une description détaillée des informations utilisées, ainsi que des hypothèses posées et des ajustements effectués.

Ces difficultés montrent que les comparaisons internationales dans ce domaine ne peuvent évidemment que compléter les études approfondies par pays. Il est néanmoins possible, en soulignant les différences transnationales et les aspects similaires dans un cadre analytique commun, d'apporter un éclairage supplémentaire sur les facteurs de l'impact fiscal et d'estimer approximativement l'ampleur probable de cet impact.

Données et méthodes de calcul

On évalue l'impact fiscal de l'immigration en comparant à un instant donné les impôts et les cotisations de sécurité sociale des immigrés, d'une part, aux transferts sociaux dont ils bénéficient et à leur utilisation des services publics, d'autre part ; et cela au moyen d'un modèle de comptabilité statique (flux de trésorerie). L'analyse ci-dessous ne porte donc pas sur les conséquences budgétaires à long terme et laisse aussi de côté les effets indirects de l'incidence plus large des immigrés sur l'économie. Il convient de bien garder à l'esprit que cette méthode – comme tout exercice de calcul comptable de l'impact fiscal actuel de l'immigration – permet de mesurer l'impact de l'immigration qui s'est produite pendant les décennies récentes et donc pas celui des flux actuels d'immigration.

Dans cette section, les travaux d'analyse comparative s'appuient sur des enquêtes effectuées auprès des ménages dans les pays de l'OCDE disposant de données sur les

transferts budgétaires au niveau des ménages et sur le pays de naissance des personnes interrogées. Ces enquêtes permettent de compiler des informations sur tous les pays européens de l'OCDE ainsi que sur l'Australie, le Canada et les États-Unis. Pour les pays européens de l'OCDE, sauf la Suisse, les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) offrent de nombreuses informations sur les caractéristiques sociodémographiques des membres des ménages, dont leur pays de naissance, ainsi que sur l'impôt sur le revenu, les cotisations de sécurité sociale (y compris celles des employeurs), et les prestations sociales perçues au niveau des ménages. Des ensembles de données nationales comparables ont été utilisés pour l'Australie (*Household, Income and Labour Dynamics Survey*, HILDA), le Canada (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – EDTR), la Suisse (Panel suisse de ménages – PSM) et les États-Unis (*Current Population Survey* – CPS). Au total, l'analyse englobe 27 pays de l'OCDE qui, tous chiffres confondus, accueillent environ 92 % de l'ensemble des immigrés dans la zone OCDE.

Les données ont été regroupées pour les années 2007-09, et se rapportent généralement aux revenus et aux dépenses notifiées l'année précédente. Les résultats correspondent donc à un contexte économique assez favorable, sauf pour l'Irlande qui, en 2008, accusait déjà une baisse de 3 % de son PIB (voir l'encadré 3.6 sur les effets de la crise). Pour assurer la comparabilité transnationale des résultats, toutes les estimations sont exprimées dans une seule monnaie (EUR) et ajustées à la parité du pouvoir d'achat (PPA).

Les enquêtes auprès des ménages portent sur la population résidente. En sont exclus, par conséquent, les migrants qui sont repartis dans leur pays d'origine et qui peuvent, par exemple, recevoir une pension versée par le pays hôte. Ces enquêtes ne tiennent pas compte non plus, en règle générale, des immigrés résidents depuis moins d'un an, puisqu'il n'est alors pas possible d'indiquer les revenus et les impôts de l'année précédente dans le pays d'accueil[34]. On tend donc à exclure de nombreux travailleurs immigrés temporaires, alors que c'est une catégorie dont la contribution fiscale est le plus souvent favorable puisqu'ils ont un emploi.

S'agissant des immigrés en situation irrégulière, ces enquêtes les prennent en compte à des degrés divers. Étant donné que la plupart des pays européens de l'OCDE extraient leurs échantillons des registres de population, les immigrés en situation irrégulière ne sont inclus dans les enquêtes qu'à la condition de figurer dans ces registres, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. Aux États-Unis, où les immigrés en situation irrégulière sont nombreux, l'enquête CPS est conçue de manière à englober cette catégorie de population[35].

Dans ces enquêtes, on distingue deux chefs de ménage sauf, bien sûr, pour les ménages composés d'une seule personne et les familles monoparentales. Lorsque les chefs de ménage sont tous nés à l'étranger, on parle ci-après de « ménages dont les chefs sont des immigrés ». On trouve également un certain nombre de ménages dans lesquels un seul des deux chefs est né à l'étranger. En moyenne, environ un immigré d'âge actif sur quatre vit dans ce type de ménage, auquel il sera fait référence dans la suite de cette section par l'expression ménage « mixte ».

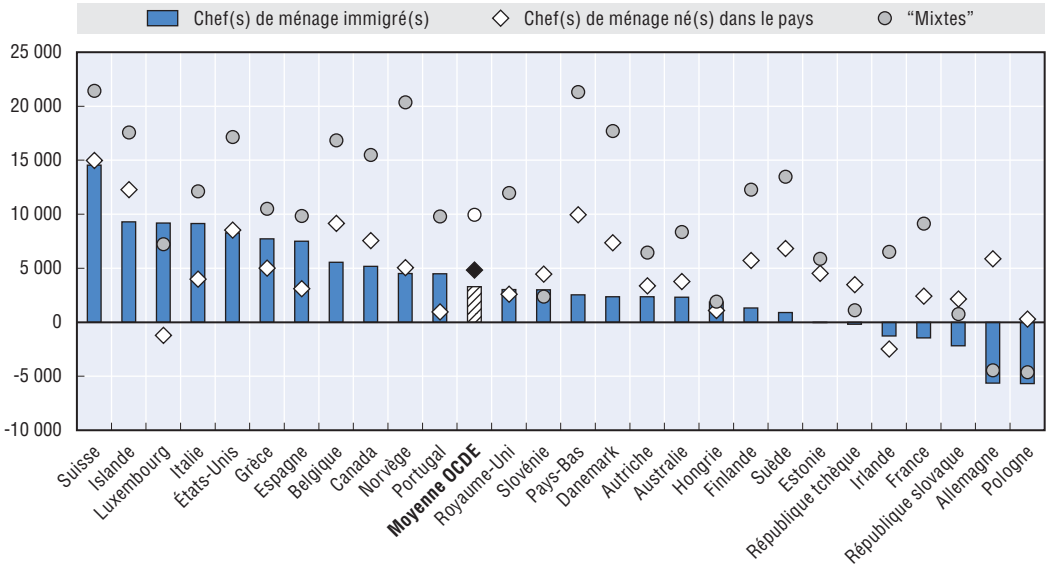
Résultats

Situation budgétaire (directe) nette des ménages immigrés

Si l'on considère la situation fiscale directe nette des ménages immigrés, à savoir leurs impôts et leurs cotisations sociales moins les prestations sociales qu'ils perçoivent, on peut faire plusieurs observations (graphique 3.2)[36]. Premièrement, la situation fiscale des

Graphique 3.2. **Contribution moyenne des ménages en matière de fiscalité directe nette, selon le statut migratoire du chef de ménage, moyenne 2007-09**

EUR (en PPA ajustées)



Source : Voir annexe technique.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932830996

migrants varie largement mais elle est positive dans la plupart des pays. Les contributions nettes ne sont négatives que dans un certain nombre de pays d'Europe orientale accueillant une faible population immigrée, ainsi qu'en Allemagne, en France et en Irlande. Dans tous ces pays à l'exception de l'Irlande, la population immigrée est relativement âgée et, partant, surreprésentée parmi les bénéficiaires de pensions de retraite (voir plus loin). En Irlande, la contribution nette est négative pour les ménages d'immigrés comme pour les ménages d'autochtones, ce qui s'explique en partie par les premiers effets de la crise[37].

Une deuxième observation est que, dans la plupart des pays de l'OCDE, la situation fiscale nette des ménages immigrés est inférieure à celle des autochtones. Néanmoins, c'est l'inverse dans un certain nombre de pays, en particulier ceux d'Europe du Sud comme l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, ainsi qu'en Irlande. Dans tous ces pays, une forte proportion de la population immigrée résidente est constituée de migrants de travail entrés récemment. La situation fiscale des ménages immigrés est également meilleure que celle des autochtones au Luxembourg, au Royaume-Uni et en Hongrie. Dans tous ces pays, à l'exception du Royaume-Uni, les immigrés affichent un taux d'emploi supérieur à celui des personnes nées dans le pays.

Enfin, dans la quasi-totalité des pays, les ménages « mixtes » présentent une situation fiscale nette fortement positive qui, dans la plupart des cas, est aussi très supérieure à celle des personnes nées dans le pays. Surprenant au premier abord, ce résultat découle surtout du fait que, par définition, ces ménages comprennent au moins deux adultes. En outre, la plupart sont des couples en âge de travailler, ce qui correspond à l'âge auquel un individu contribue le plus au système fiscal. Pour les besoins de l'analyse qui suit, il a été convenu d'attribuer à ces ménages un demi-coefficient, et de les comptabiliser pour moitié dans les ménages immigrés et pour moitié dans les ménages autochtones[38].

Les conclusions qui précèdent sur l'impact fiscal net concernent les personnes nées à l'étranger, alors que la plupart des études menées jusqu'à présent ont porté sur les ressortissants étrangers. Toutefois, les principaux résultats sont analogues quand on examine la situation des ressortissants étrangers, et non celle des personnes nées à l'étranger, en tant que chefs de ménage (encadré 3.5).

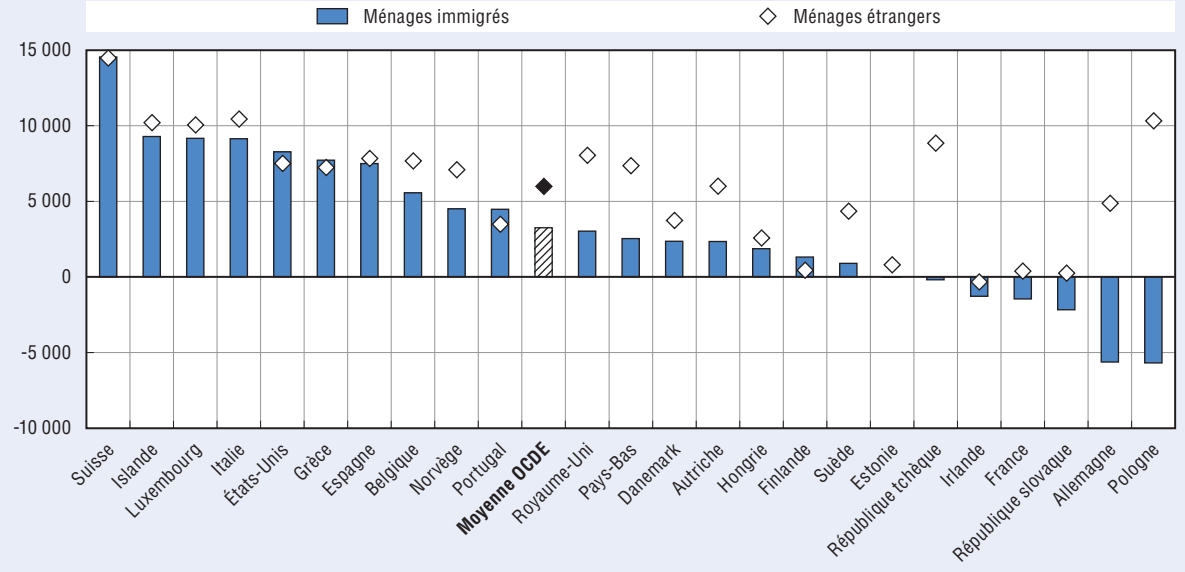
Encadré 3.5. **Comparer l'impact fiscal des personnes nées à l'étranger et des ressortissants étrangers**

Comme indiqué précédemment, les législations nationales régissant la citoyenneté présentant de grandes différences, il est préférable, pour effectuer des comparaisons, de se fonder sur le pays de naissance plutôt sur la nationalité pour analyser l'impact fiscal des immigrés. De fait, pour l'Australie et le Canada, on ne dispose pas de données sur les ressortissants étrangers.

Cette réserve mise à part, une grande partie du débat public dans beaucoup de pays européens de l'OCDE porte sur les étrangers et non sur les personnes nées à l'étranger. En outre, certains droits sont liés à la citoyenneté, ce qui peut modifier la situation fiscale. Que révèlent les comparaisons internationales entre l'impact fiscal des étrangers et celui des personnes nées à l'étranger ? Dans la plupart des pays, il n'existe guère de différences entre ces deux groupes mais, en moyenne, les ménages étrangers affichent une contribution directe nette supérieure à celle des ménages nés à l'étranger (graphique 3.3). Cela vaut aussi pour les ménages nés à l'étranger provenant de pays à faible revenu par rapport aux ménages possédant une nationalité étrangère issus de la même catégorie de pays. De même, en comparant les résultats respectifs des personnes nées à l'étranger naturalisées et non naturalisées (voir graphique 3.A1.1), on s'aperçoit que, dans presque tous les pays, les ménages immigrés non naturalisés ont une situation fiscale plus favorable. Cette constatation a de quoi surprendre à première vue, étant donné que l'accès à la citoyenneté est généralement sélectif ; autrement dit, les immigrés ayant adopté la nationalité du pays hôte ont souvent un niveau d'études et des taux d'emploi supérieurs à ceux de leurs homologues qui ne se sont pas fait naturaliser. Toutefois, il y a de grandes chances que les immigrés les plus défavorisés prennent la nationalité du pays d'accueil, car c'est la catégorie qui a le plus à gagner à une naturalisation (Liebig et von Haaren, 2011).

Graphique 3.3. **Contribution fiscale directe nette des ménages immigrés et étrangers, moyenne 2007-09**

En EUR (PPA ajustées)



Source : Voir annexe technique.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831015

Encadré 3.5. **Comparer l'impact fiscal des personnes nées à l'étranger et des ressortissants étrangers** *(suite)*

Une raison possible de cet état de fait est que la naturalisation prend du temps. De fait, les ménages étrangers sont généralement plus jeunes et ont moins souvent atteint l'âge de la retraite que les ménages nés à l'étranger. C'est notamment le cas dans les trois pays où les disparités entre les deux groupes sont particulièrement marquées, à savoir la Pologne, la République tchèque et l'Allemagne. En Allemagne, la position défavorable des personnes nées à l'étranger naturalisées est certainement liée aux Allemands « ethniques » [*(Spät-)Aussiedler*], beaucoup d'entre eux étant déjà retraités. Une autre raison pourrait être que l'accès à certaines prestations sociales est parfois limité pour quelques catégories d'étrangers. En effet, le montant moyen des prestations versées aux ménages étrangers est à peu près 25 % inférieur à celui versé aux ménages composés de personnes nées à l'étranger. En outre, des données émanant du module spécial sur les migrations de l'enquête sur les forces de travail dans les pays européens de l'OCDE montrent que les immigrés naturalisés sont plus souvent des immigrés entrés pour raisons familiales et qu'ils ont donc généralement une situation fiscale moins favorable.

Comme on l'a déjà mentionné, les données se réfèrent essentiellement à la période antérieure à la crise. Certaines qui portent sur le début de la crise sont déjà disponibles. Sur la base de ces résultats, l'encadré 3.6 évoque les conséquences de la récession mondiale sur la contribution fiscale des immigrés. Dans les premiers temps, et en moyenne des pays pour lesquels on dispose de données, elle a entraîné une baisse de 20 % de leur contribution nette, à peu près comme pour les autochtones.

Expliquer le différentiel entre la situation fiscale directe nette des ménages immigrés et des ménages autochtones

Le graphique 3.5 montre, pour les ménages dont au moins un membre est d'âge ectif, jusqu'à quel point les écarts entre la contribution fiscale directe nette des ménages immigrés et celle des ménages autochtones sont dus à des caractéristiques propres à chaque groupe. Le graphique 3.A1.2 présente les résultats complets pour toutes les caractéristiques observables et la différence après la prise en compte de toutes ces caractéristiques. La technique employée consiste à décomposer la différence observée en isolant l'effet des variables spécifiques de contrôle, à savoir l'âge, l'éducation, les caractéristiques familiales et le statut sur le marché du travail.

Dans la plupart des pays également, le pouvoir explicatif des différences concernant l'âge et le niveau d'instruction du chef de famille s'avère limité[39]. Parmi les exceptions figurent les États-Unis et la France, où une proportion relativement plus élevée d'immigrés est peu éduquée, ainsi que certains pays d'Europe centrale et orientale accueillant une assez faible proportion d'immigrés, comme la Pologne et la Hongrie. En France, la moitié de l'écart défavorable pour les ménages immigrés s'explique par l'âge et le niveau d'instruction du chef de famille. Aux États-Unis, les écarts disparaîtraient si les deux groupes avaient le même âge et le même niveau d'instruction. En revanche, la contribution fiscale positive des ménages immigrés se réduirait de façon significative en Irlande, au Portugal et au Luxembourg, principalement parce que les immigrés ont en moyenne, dans ces trois pays, des niveaux d'études supérieurs à ceux des autochtones. Il en va de même en Australie et au Royaume-Uni. Enfin, dans des États-providence, comme la Finlande, la Norvège et l'Islande, des différences relativement mineures sur le plan de l'instruction entre les immigrés et les autochtones peuvent déjà avoir un effet significatif sur les contributions nettes.

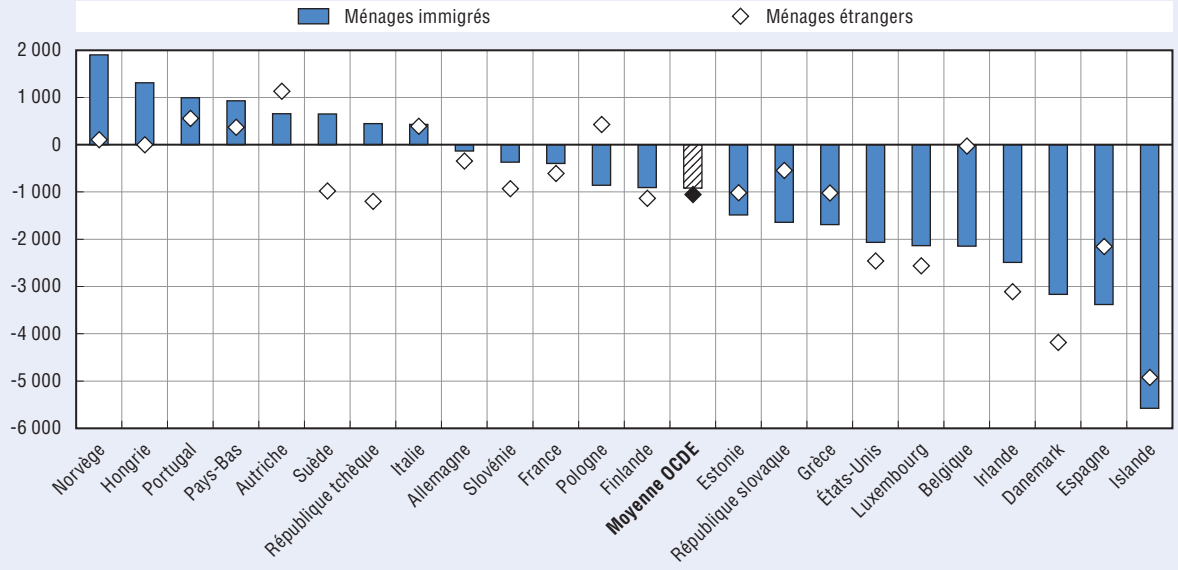
Encadré 3.6. **Les effets de la crise économique mondiale sur la contribution fiscale des immigrés**

La crise économique mondiale a fait perdre des millions d'emplois et plusieurs des pays les plus touchés avaient connu auparavant une vague d'immigration. Les immigrés ont fait partie des catégories de la population les plus affectées par la contraction de l'emploi.

Comment la crise a-t-elle influé sur leur contribution fiscale nette ? Sachant que les données d'enquêtes portent sur l'année budgétaire précédant l'année de la collecte d'informations, le graphique 3.4 indique la variation de la contribution de 2006/07 à 2009. La situation fiscale des ménages immigrés et des ménages autochtones, a diminué de quelque 1 000 EUR, soit 20 % environ de son montant net d'avant la crise pour les deux catégories. Mais ce chiffre occulte des différences significatives entre les pays. En Espagne, en Islande et en Grèce – trois pays où l'immigration était particulièrement forte avant la crise et où les immigrés ont le plus souffert des pertes d'emploi que les autres – leur contribution fiscale nette a aussi baissé davantage en moyenne que celle des autochtones. Elle a également beaucoup diminué en Belgique et au Danemark, deux pays dotés d'un solide système de protection sociale. Dans certains pays, en revanche, elle a progressé à l'occasion de la crise ; en Norvège, en Hongrie, en Autriche et en Suède, elle a beaucoup plus augmenté que celle des autochtones. Ces résultats quelque peu suprenants semblent découler de plusieurs facteurs, dont un « effet travailleur ajouté » – d'autres membres de la famille que leur principal soutien entrant sur le marché du travail pour compenser sa perte effective ou éventuelle de revenu. On observe cet effet en Autriche où l'emploi de femmes immigrées s'est accru pendant la crise. En outre, il y a des pays où certains immigrés n'ont pas entièrement accès au système de protection sociale, par exemple à cause de leur nationalité ou parce qu'ils n'ont pas (encore) cotisé suffisamment aux systèmes contributifs. Au demeurant, une décomposition en contributions et en prestations montre qu'en moyenne les contributions des immigrés ont évolué défavorablement en comparaison de celles des autochtones, mais que c'est le contraire pour les prestations.

Graphique 3.4. **Évolution de la contribution fiscale directe nette des ménages immigrés et nés dans le pays entre 2007/8 et 2010**

En EUR (PPA ajustées)

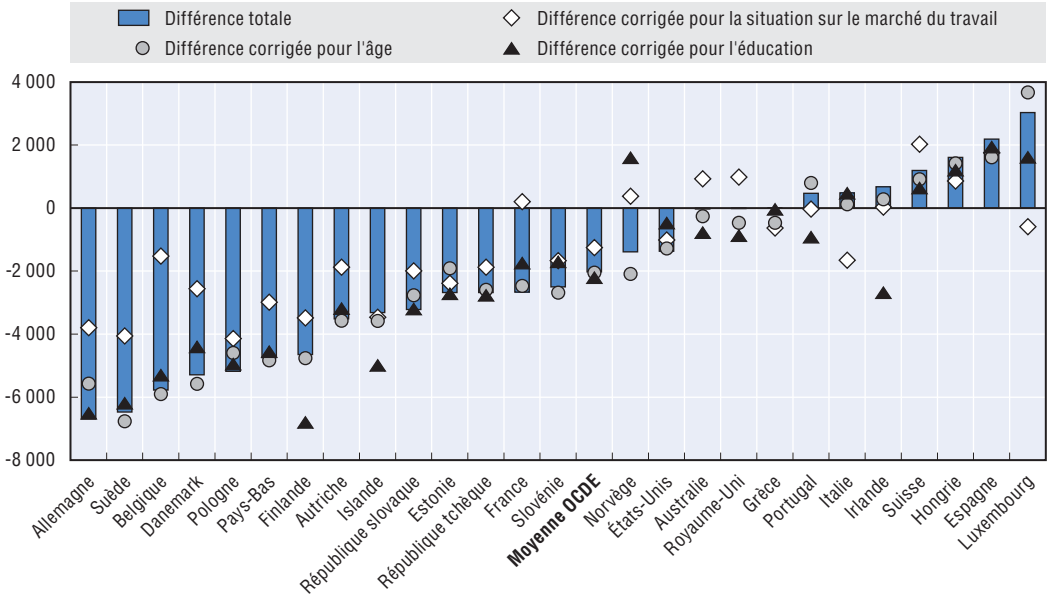


Note : Pour l'Irlande, la comparaison porte sur les moyennes de 2007-08 et 2009.
Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831034

Graphique 3.5. **Différences dans la contribution fiscale directe nette des ménages immigrés et nés dans le pays et rôle joué par différentes caractéristiques, 2007-09**

En EUR (PPA ajustées)



Notes : L'âge et le niveau d'instruction font référence au chef de ménage ; la situation sur le marché du travail (en emploi/pas en emploi) fait référence à tous les membres du ménage en âge de travailler (15-64 ans). L'étude se limite aux ménages dans lesquels au moins une personne est en âge de travailler. Les résultats ont été obtenus grâce à une décomposition du type Blinder-Oaxaca (Blinder, 1973; Oaxaca, 1973) ; la régression inclut également des contrôles pour les caractéristiques des familles. Les résultats complets figurent dans le graphique 3.A1.2. Cette technique décompose les différences de contribution fiscale nette en deux composantes : *i)* une partie qui s'explique par le fait que les ménages immigrés et nés dans le pays ont des caractéristiques moyennes différentes (composante expliquée), et *ii)* une partie qui s'explique par le fait qu'un des deux groupes a une meilleure contribution fiscale nette que l'autre tout en ayant les mêmes caractéristiques individuelles et/ou parce que les différentes caractéristiques (par exemple un niveau d'éducation plus élevé) ont des effets différents sur les deux groupes (composante inexpliquée).
Source : Voir l'annexe 3.A3.

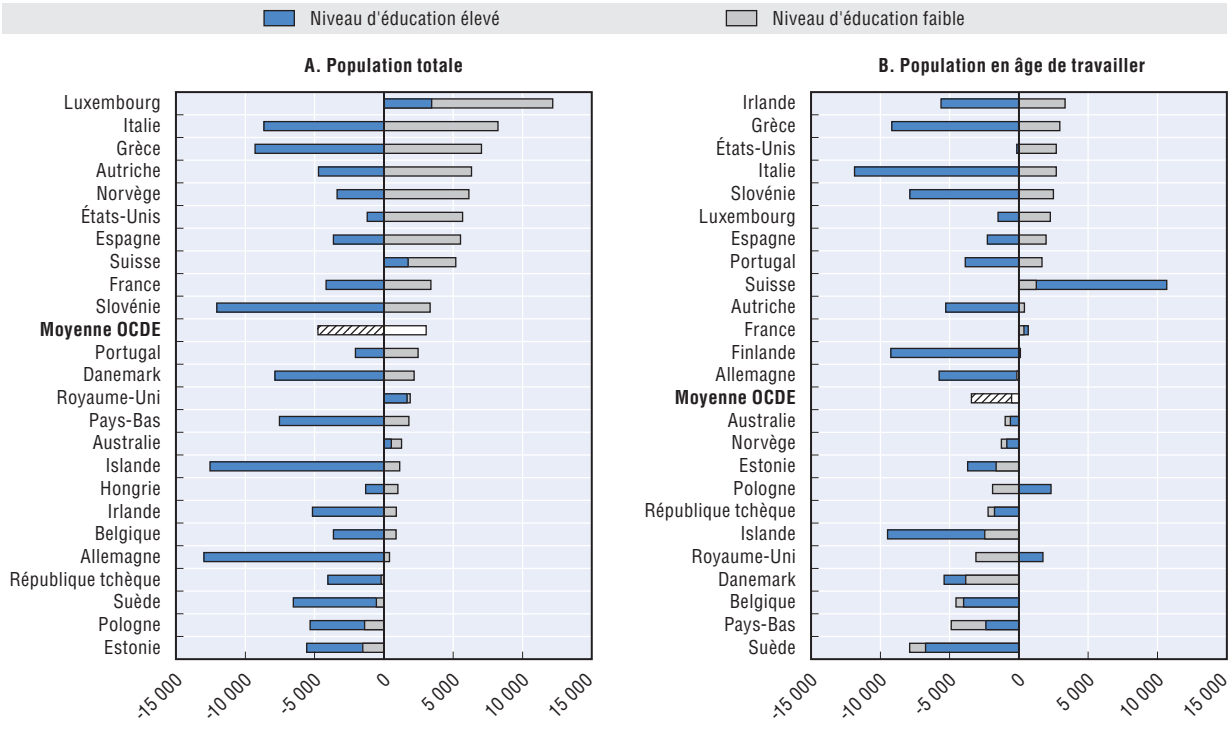
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831053

En elles-mêmes, les différences d'âge et de niveau d'instruction du chef de famille contribuent relativement peu à expliquer les différences entre les contributions des ménages immigrés et celles des ménages autochtones dans la plupart des pays, même si en moyenne, les immigrés affichent un niveau d'instruction moins élevé. Dans tous les pays, sauf au Royaume-Uni, les contributions nettes sont plus favorables chez les ménages immigrés ayant un faible d'éducation que chez les ménages immigrés ayant un niveau d'éducation élevé (voir graphique 3.6). Cela n'a rien d'étonnant, car les taux d'emploi et les salaires des immigrés augmentent généralement moins avec le niveau d'instruction que ceux des autochtones (voir graphique 3.A1.3 et OCDE, 2012).

De fait, dans la majorité des pays, les ménages composés de migrants peu instruits apportent une contribution nette supérieure à celle des ménages autochtones comparables. C'est notamment le cas dans ceux ayant accueilli récemment d'important flux d'immigrés de travail peu instruits (Italie, Grèce, Espagne et États-Unis) ainsi qu'en Autriche, en Norvège et au Luxembourg. La situation favorable de des ménages immigrés peu instruits diminue quand on limite l'analyse à la population en âge de travailler. En moyenne, il n'y a pas de différence entre la situation fiscale des immigrés peu instruits et celle des ménages autochtones en âge de travailler. En revanche, sauf au Royaume-Uni, au Luxembourg et en Suisse, les ménages immigrés diplômés du supérieur ont une

Graphique 3.6. **Différence de contribution fiscale directe nette entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays, selon le niveau d'éducation du chef de ménage, moyenne 2007-09**

En EUR (PPA ajustées)



Note : « Niveau d'éducation » fait référence aux niveaux CITE 5 et au-delà ; « Niveau d'éducation faible » fait référence aux niveaux CITE 2 et en-deçà.

Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831072

contribution fiscale directe nette inférieure à celle de leurs homologues autochtones. Cela se vérifie aussi quand on se limite à la population en âge de travailler.

Cela n'implique pas que la contribution fiscale des immigrés ne progresse pas parallèlement à leur niveau d'éducation. Comme le graphique 3.A1.4 le montre, leur contribution nette s'élève dans tous les pays en fonction de leur niveau d'éducation. Toutefois, sauf en Australie et au Royaume-Uni, les hausses sont partout très inférieures à celles observées pour les autochtones. Les différences entre immigrés et autochtones sont particulièrement marquées dans les pays qui ont connu récemment un afflux d'immigrés de travail venus occuper des postes peu qualifiés (Grèce, Islande, Italie et Espagne) – alors que nombre de ces immigrés avaient un haut niveau d'éducation formel – et dans les pays où la plupart des migrants très instruits viennent pour d'autres raisons que l'emploi, tels que les migrants humanitaires en Autriche, au Danemark et en Norvège, ainsi que les rapatriés en Allemagne (Aussiedler).

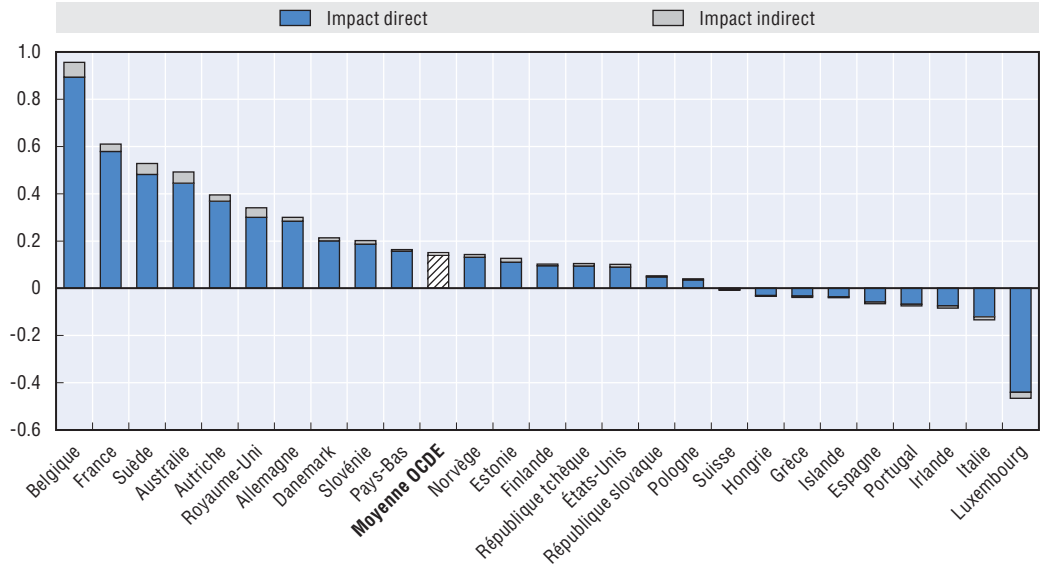
Le facteur explicatif le plus important du graphique 3.5 est l'emploi et cela met en évidence l'effet que l'âge exercerait autrement par le biais du système de transfert des pensions (voir ci-après les développements sur les profils des transferts par âge et les tableaux 3.A1.1 et 3.A1.2). Les différences immigrés/autochtones en termes de taux d'emploi expliquent, pour la moitié environ, la situation moins favorable des ménages immigrés par rapport aux ménages d'autochtones. En France et en Norvège, les ménages

immigrés présenteraient même une contribution nette plus élevée que les autochtones s'ils avaient la même probabilité d'être en emploi (alors que leur situation relative est plus défavorable si l'on ne prend pas en compte ce facteur)[40]. L'emploi explique aussi plus des trois quarts des différences entre les ménages immigrés et les ménages autochtones en France, et jusqu'à la moitié de ces différences au Danemark et en Autriche.

Ceci conduit à penser que les avantages budgétaires d'une augmentation des taux d'emploi des immigrés pour atteindre ceux des autochtones sont potentiellement importants dans les pays où le problème se pose. Le graphique 3.7 montre une estimation de l'impact fiscal, en pourcentage du PIB, si les immigrés affichaient le même taux d'emploi que les autochtones[41]. L'impact estimé est particulièrement marqué en Belgique, où il atteint près de 1 % du PIB, ainsi qu'en France et en Suède, où il dépasse 0.5 % du PIB[42]. Les implications budgétaires sont négatives dans les pays où les immigrés ont des taux d'emploi plus élevés que les autochtones, comme au Luxembourg et, avant la crise, dans les pays d'Europe du sud et en Irlande.

Graphique 3.7. **Impact fiscal estimé si les immigrés avaient le même taux d'emploi que les personnes nées dans le pays, moyenne 2007-09**

Pourcentage du PIB



Source : voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831091

Outre l'impact fiscal direct net de l'emploi en termes de baisse des dépenses affectées aux prestations sociales et d'augmentation des impôts et des cotisations sociales, il existe aussi un effet indirect résultant d'une estimation plus élevée des paiements d'impôts indirects (taxe sur la valeur ajoutée). Néanmoins, cet impact indirect est faible dans la plupart des pays.

Le graphique 3.A1.5 indique les résultats des simulations si les femmes immigrées avaient les mêmes taux d'emploi que les femmes autochtones. Les différences de taux d'emploi entre immigrés et personnes nées dans le pays sont plus importantes pour les femmes que pour les hommes. C'est pourquoi, en moyenne, à peu près les deux tiers du gain budgétaire résultant d'un alignement des taux d'emploi des immigrés sur ceux des

autochtones seraient imputables aux femmes immigrées. Les gains anticipés seraient particulièrement élevés en Australie, aux États-Unis et dans un certain nombre de pays européens de l'OCDE qui accueillent depuis longtemps des populations immigrées nombreuses, comme la Belgique, la France, la Suède, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Dans tous ces pays, l'immigration familiale – en incluant les familles qui accompagnent les migrants de travail – est la plus forte composante des flux migratoires, et il s'agit majoritairement de femmes.

Comme on l'a montré le graphique 3.6, les différences de contribution nette entre les immigrés et les autochtones sont particulièrement importantes pour les personnes les plus instruites. Il y a deux raisons à cela ; les immigrés obtiennent un moindre rendement de leurs qualifications sur le plan des salaires et, quand ils ont un niveau d'éducation élevé, ils ont moins de chances d'être employés que leurs homologues autochtones. Le indique que la perte budgétaire estimée découlant de ce dernier facteur est peut-être déjà substantielle dans de nombreux pays de l'OCDE. Les gains attendus sont élevés en Autriche, en Belgique, en Allemagne et en Suède – tous ces pays ayant accueilli beaucoup d'immigrés humanitaires dont le taux d'emploi est souvent faible, bien qu'ils soient diplômés de l'enseignement supérieur (le plus souvent dans leurs pays d'origine). Les gains seraient aussi significatifs en Australie sachant qu'une partie importante de la population se compose d'immigrés hautement qualifiés.

Comparaison des contributions et des prestations

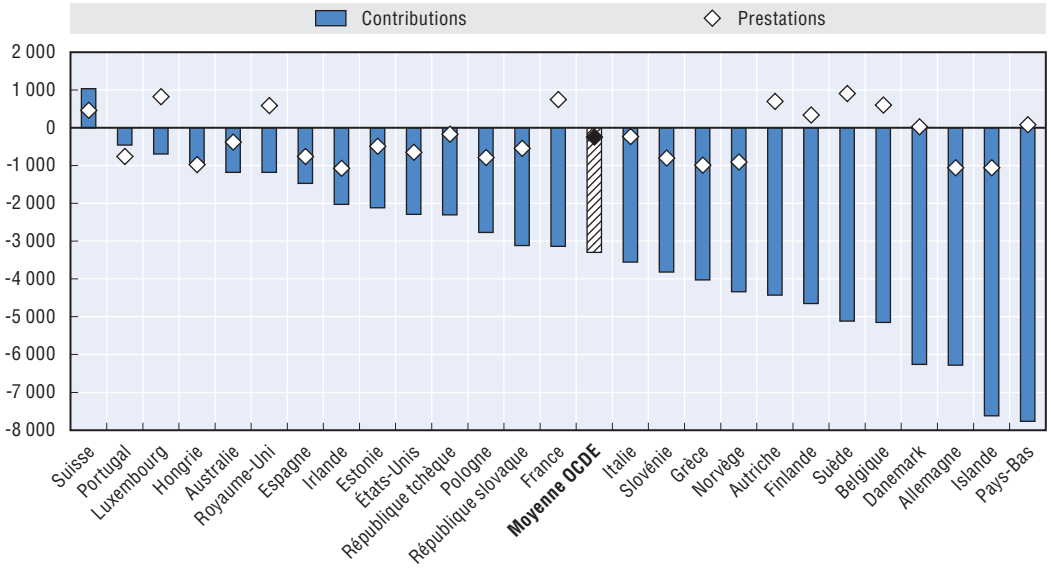
Quand on examine séparément les contributions apportées par les immigrés au budget de l'État et les transferts qu'ils reçoivent, on constate que les écarts entre la situation fiscale directe nette des ménages immigrés et celle des ménages autochtones sont déterminés par une contribution inférieure (sous forme d'impôts et de cotisations sociales) et non par le fait qu'ils bénéficient de prestations plus importantes (graphique 3.8)[43]. De fait, les écarts de prestations sont en moyenne négatifs – autrement dit, les ménages immigrés reçoivent globalement des transferts moins élevés que les autochtones[44]. À noter que cela ne vient pas du fait que les ménages immigrés perçoivent des pensions plus faibles – les cotisations et les paiements au titre des pensions ont été exclus de l'analyse. Inclure le régime des pensions ne modifie pas fondamentalement les résultats[45].

Utilisation des prestations sociales

Dans l'ensemble, il semble qu'il n'y ait guère de différences entre les prestations perçues par les ménages immigrés et par les ménages autochtones. Le tableau 3.6 montre l'utilisation des prestations sociales par les ménages immigrés par rapport à leur part dans la population. Comme on peut le voir, hormis l'aide sociale et les aides au logement (qui sont souvent liées à l'aide sociale), les prestations sociales perçues ne varient pas beaucoup, en général, entre ménages immigrés et ménages autochtones. Néanmoins, les premiers sont en moyenne deux fois plus susceptibles de bénéficier de l'aide sociale dans les Pays nordiques, et plus de trois fois plus en Belgique. Cela dit, comme le montre le tableau 3.A1.5, l'aide sociale est en général d'un montant relativement faible. Tous ces pays abritent une importante population de migrants humanitaires et l'incidence du chômage parmi les immigrés est plus de deux fois plus élevée que pour les ménages autochtones. D'ailleurs, dans la plupart des pays, les ménages immigrés sans emploi ont moins de chances d'être indemnisés à ce titre que les ménages autochtones dans la même situation, mais ils sont plus susceptibles de bénéficier de l'aide sociale[46].

Graphique 3.8. **Différences moyennes en matière d'impôts/contributions et prestations entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays, moyenne 2007-09**

En EUR (PPA ajustées)



Note : Les cotisations aux régimes des retraites et les dépenses ont été exclues des calculs.
Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831110

On observe quelques exceptions à la surreprésentation des ménages immigrés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, à savoir les pays d'Europe du Sud (sauf l'Italie et, dans une moindre mesure, l'Espagne), où l'immigration est un phénomène assez récent motivé principalement par l'emploi, et l'Australie.

Le tableau 3.A1.3 présente le ratio entre les prestations perçues par les ménages immigrés et celles dont bénéficient les ménages autochtones. On peut le rapprocher des ratios présentés dans le tableau 3.6. On constate que les montants moyens versés au titre de l'aide sociale, des allocations de chômage et des pensions de retraite sont inférieurs à ceux que reçoivent les ménages autochtones. Néanmoins, étant donné l'utilisation plus importante de prestations par les ménages immigrés, par rapport à l'ensemble des ménages (c'est-à-dire en incluant ceux qui ne perçoivent pas de prestations sociales), les ménages immigrés tendent toujours à percevoir plus d'aides sociales et d'allocations de logement (et, quoique de façon plus marginale, d'allocations de chômage et d'allocations familiales) que les ménages autochtones.

Le régime des retraites

Il existe deux types de prestations sociales pour lesquelles les ménages immigrés sont en moyenne sous-représentés : les pensions d'invalidité et les pensions de retraite[47]. Ces dernières sont particulièrement importantes étant donné qu'elles représentent le poste de dépenses publiques le plus élevé, à savoir 17 % du total des dépenses de l'État dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2011b).

Du fait que, dans la plupart des pays, les ménages immigrés ont moins de chances de percevoir une pension parce qu'ils sont généralement plus jeunes, la non-prise en compte du régime des pensions (à savoir les cotisations et les dépenses au titre du régime des

Tableau 3.6. **Obtention d'avantages sociaux par les ménages immigrés comparés aux ménages nés dans le pays, moyenne 2007-09**

	Aide sociale	Allocation chômage	Retraite	Allocations familiales	Aides au logement
Australie	0.9	0.9	1.1	0.9	..
Autriche	1.5	1.4	0.7	1.3	1.8
Belgique	8.7	1.5	0.6	1.3	1.5
Canada	1.2	1.0	1.0	1.2	..
République tchèque	2.3	0.9	1.2	0.5	2.2
Danemark	..	1.3	0.4	1.7	1.5
Estonie	0.8	2.3	1.6	0.6	0.8
Finlande	3.3	1.8	0.4	2.0	2.5
France	1.7	1.4	1.1	1.3	1.5
Allemagne	1.3	0.7	1.6	0.7	1.2
Grèce	0.5	1.4	0.3	1.3	2.4
Hongrie	-	0.8	1.0	1.0	0.4
Islande	-	1.5	0.4	1.0	1.1
Irlande	1.5	1.2	0.3	1.3	0.7
Italie	2.2	1.3	0.2	1.1	3.1
Luxembourg	2.4	0.9	0.6	1.2	1.1
Pays-Bas	1.9	1.7	0.7	1.1	1.7
Norvege	3.8	1.8	0.4	1.2	2.5
Pologne	1.3	1.0	1.9	0.2	0.8
Portugal	-	0.9	0.3	1.1	0.6
République slovaque	0.9	-	1.4	0.6	-
Slovénie	1.4	1.3	0.9	1.0	2.4
Espagne	1.1	1.2	0.3	1.4	1.1
Suède	5.6	1.3	0.9	1.3	1.7
Suisse	2.5	1.8	1.1	1.1	..
Royaume-Uni	1.3	1.1	0.7	1.1	1.4
États-Unis	1.6	1.1	0.7	1.3	0.9
Moyenne OCDE	**2.0**	**1.3**	**0.8**	**1.1**	**1.5**

Notes : La moyenne inclut tous les ménages y compris ceux qui n'ont pas bénéficié des prestations mentionnées. Les prestations liées à l'assistance sociale canadienne incluent le minimum vieillesse.
.. : Signifie que les prestations mentionnées n'existent pas ou que les données n'étaient pas disponibles.
- : Indique que la taille de l'échantillon est insuffisante pour produire une estimation fiable.
Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831775

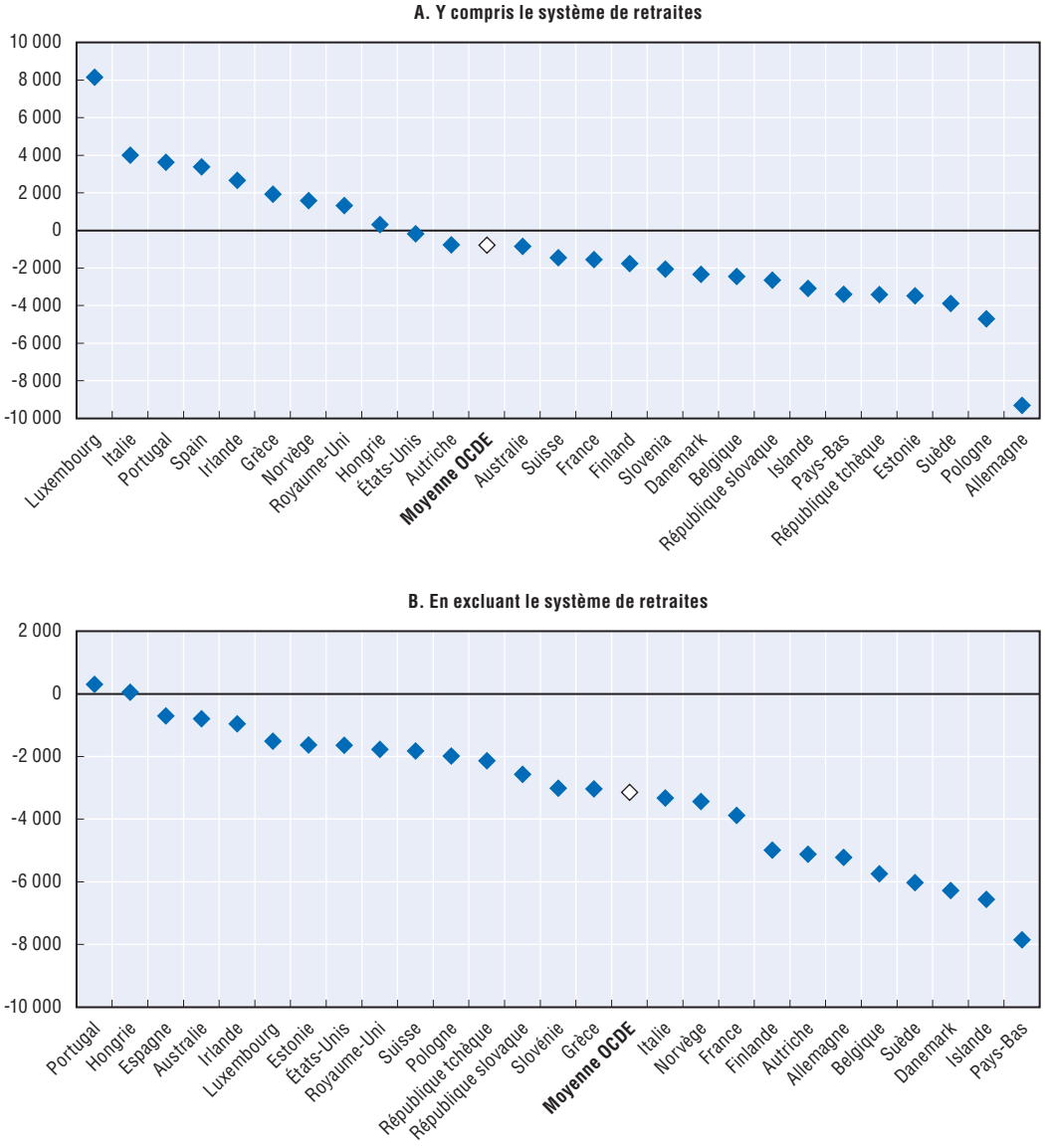
retraites) donne généralement une image moins favorable en termes de différences entre les ménages immigrés et autochtones (graphiques 3.9a et 3.9b). L'impact positif de l'inclusion du système des pensions sur la situation budgétaire des ménages immigrés comparés aux ménages autochtones est particulièrement important dans les pays ayant accueilli récemment une forte immigration de travail, tels que les pays d'Europe du Sud. Il est également élevé dans plusieurs autres pays, comme le Luxembourg (où les immigrés affichent un taux d'emploi bien supérieur à celui des autochtones) et en Autriche (où les dépenses liées aux pensions sont particulièrement importantes). En Allemagne et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale de l'OCDE, en revanche, les ménages immigrés sont nettement surreprésentés parmi les bénéficiaires d'une pension de retraite. Il en résulte que la situation fiscale des ménages immigrés comparés aux ménages autochtones s'améliore dans ces pays quand on exclut le système des pensions.

Profils de transferts par âge des immigrés et des autochtones

Bien qu'une analyse comparative internationale de l'impact fiscal des immigrés sur le long terme n'entre pas dans le cadre de ce chapitre, l'impact fiscal direct net selon l'âge du chef de famille peut fournir une idée approximative de ce que devrait être à l'avenir la VAN

Graphique 3.9. **Différences dans les contributions directes nettes entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays, moyenne 2007-09**

En EUR (PPA ajustées)



Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831129

des contributions directes nettes en fonction de l'âge à l'entrée des ménages arrivés récemment dans le pays d'accueil[48].

Le graphique 3.A1.7 montre les résultats pour un certain nombre de pays de l'OCDE. Les estimations concernant la VAN de l'impact fiscal direct des ménages immigrés sur le cycle de vie varie beaucoup d'un pays à l'autre, nettement plus que chez les autochtones. En général, la courbe est plus plate que celle de ces derniers ; le moindre niveau de cotisation des immigrés pendant leur vie active va de pair avec le paiement de pensions moins élevées pendant la retraite. On notera que ces résultats ne tiennent pas compte des migrations de retour, d'où une certaine sous-estimation des contributions nettes des

immigrés pendant le cycle de vie, puisque ceux qui finissent pas retourner dans leurs pays d'origine ne font pas nécessairement peser le même poids sur les finances publiques au cours de leur retraite que les résidents.

Dans des pays comme l'Australie, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, où une forte proportion de migrants sont venus pour travailler, il n'y a guère de différences entre les immigrés et les autochtones pour ce qui concerne les estimations relatives à la VAN des profils de transferts spécifiques à l'âge. À l'inverse, dans les pays qui, comme l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède, comptent de fortes proportions de migrants dont le motif d'entrée n'est pas le travail, les écarts entre les deux groupes sont importants. Dans tous les pays, néanmoins, la VAN estimée des futures contributions directes est positive pour les migrants âgés de plus de 15 ans, et reste positive jusqu'à l'âge de 40 ans environ, voire plus longtemps dans certains pays.

Mesure de l'impact fiscal global

Les enquêtes sur lesquelles repose l'analyse de la présente section ne fournissent des informations que sur les transferts monétaires directs payés et perçus par les ménages. Elles ne contiennent aucune information directe sur les autres composantes budgétaires qui généralement varient d'une personne à une autre, telles que les dépenses liées à l'éducation, à la santé, et aux politiques actives du marché du travail du côté des prestations, et la fiscalité indirecte du côté des recettes (voir la section précédente). Toutefois, les principaux postes omis peuvent être obtenus de manière approximative à partir d'autres sources. Les différences de caractéristiques entre les ménages immigrés et les ménages autochtones peuvent être utilisées afin d'étudier l'impact différentiel pour ces postes[49].

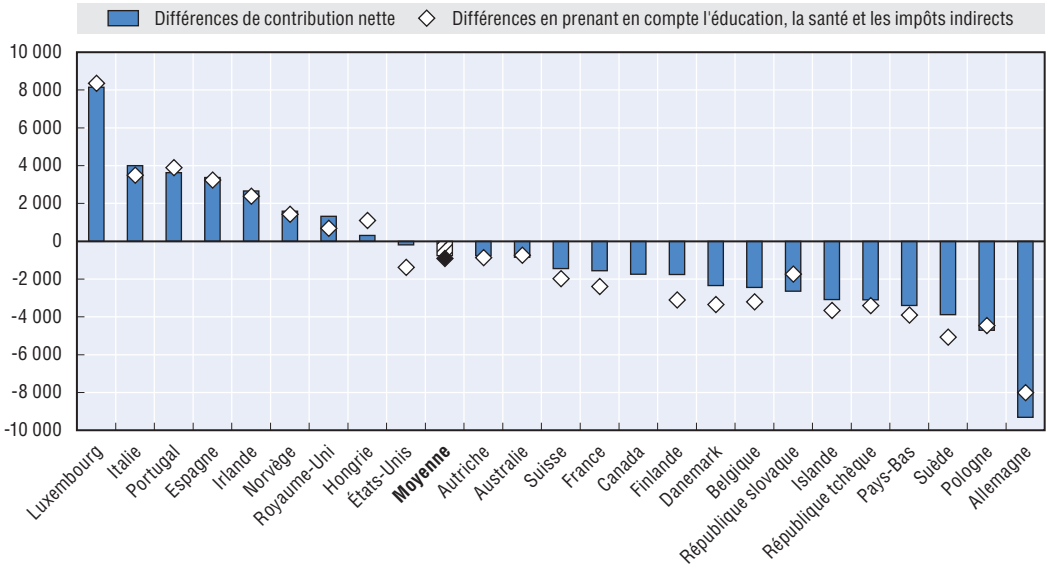
Le graphique 3.10 montre jusqu'à quel point ces ajustements pour les impôts indirects, les dépenses de santé et d'éducation, auront une incidence sur les écarts entre la contribution fiscale nette des immigrés et celle des autochtones. Dans la plupart des pays, ces ajustements rendent la situation fiscale des ménages immigrés moins favorable que celle des ménages autochtones, mais leurs effets sont en général minimes. Certes, la structure par âge des immigrés étant en moyenne plus favorable, cela influe positivement sur les dépenses de santé (sur la base d'un profil de dépenses de santé par âge estimé, voir l'annexe 3.A3). Mais cet avantage est plus que compensé par une estimation de dépenses d'éducation plus élevées – due au fait qu'ils ont un plus grand nombre d'enfants d'âge scolaire – et par une estimation inférieure des impôts indirects en raison de revenus disponibles moins élevés.

L'examen de tous ces postes, ainsi que la prise en compte des dépenses de politiques actives du marché du travail, donnent un impact fiscal global en termes de PIB qui est positif, mais modeste, pour la plupart des pays de l'OCDE (tableau 3.7)[50].

De fait, dans dix pays de l'OCDE seulement, l'impact global dépasse ±0.5 % du PIB dans ce scénario de base. Le Luxembourg et la Suisse sont les pays où cet impact est le plus positif avec avec +2 % et +1.9 % du PIB respectivement. Dans ces deux pays, les immigrés sont nombreux et surreprésentés dans la population d'âge actif ; ils proviennent essentiellement de pays à haut revenu et affichent de forts taux d'emploi. À l'autre extrémité de la distribution se trouve l'Allemagne, où la part des immigrés percevant une pension est particulièrement élevée et où l'impact fiscal net est estimé à -1.1 % du PIB. D'ailleurs, comme le montre le tableau 3.A1.1, la distribution par âge est beaucoup plus défavorable en Allemagne, en France et en Pologne – les trois pays où l'impact négatif est le

Graphique 3.10. **Différences dans la position fiscale nette des ménages immigrés et des ménages nés dans le pays, avant et après les ajustements dus aux impôts indirects et aux services publics, moyenne 2007-09**

En EUR (PPA ajustées)



Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831148

plus élevé – qu'en moyenne dans la zone l'OCDE, notamment en comparaison des pays où l'impact est très positif.

Dans la plupart des pays, la prise en compte du régime des pensions a une incidence négative importante sur la situation fiscale nette des immigrés (moins que sur celle des autochtones, toutefois, comme on l'a vu plus haut). Cela tient au fait que, dans de nombreux pays, une part significative des pensions est financée par l'impôt.

En excluant les cotisations et les paiements de pension, on obtient une image plus favorable pour la plupart des pays, notamment l'Allemagne, la France et l'Autriche, trois pays qui abritent de longue date une population immigrée relativement importante, et où les dépenses publiques affectées aux pensions de retraite sont particulièrement élevées. On observe l'inverse aux États-Unis et en Espagne, où les immigrés sont peu nombreux à toucher une pension de retraite.

La non-prise en compte du système des pensions ne fait pas une grande différence pour les pays en tête (en termes d'impact fiscal), à savoir le Luxembourg et la Suisse, mais fait passer les États-Unis d'une position légèrement inférieure à la moyenne à une position au bas de l'échelle. Ce phénomène s'explique par les dépenses de santé, qui représentent le principal poste de charge aux États-Unis (contrairement à tous les autres pays considérés dans ce panorama, où les transferts sociaux sont plus élevés). Il importe cependant de souligner que, d'après les estimations relatives aux États-Unis (Goldman, Smith et Sod, 2006), les dépenses publiques par tête pour les soins de santé administrés aux immigrés non âgés ne représentent en moyenne que 62 % du niveau observé pour la population autochtone, en partie parce que tous les immigrés n'accèdent pas également à l'ensemble des services de santé dont bénéficient les nationaux.

Tableau 3.7. **Impact fiscal net estimé des immigrés, y compris ou hors système de retraite et attribution individuelle des postes de recettes et dépenses collectives, moyenne 2007-09**

Pourcentages du PIB

	Base	Base – hors système de retraite	Allocation individuelle de budgets dépensés collectivement (sauf défense et services de la dette)	Allocation individuelle de budgets dépensés collectivement (sauf défense)
Australie	0.00	0.82	..	..
Autriche	0.12	0.89	-0.37	-0.80
Belgique	0.76	0.96	0.06	-0.43
Canada	-0.06	-0.06	..	..
République tchèque	-0.01	0.07	-0.28	-0.31
Danemark	0.11	0.23	-0.31	-0.39
Estonie	0.49	1.15	..	..
Finlande	0.16	0.02	-0.08	-0.13
France	-0.52	0.30	-0.52	-0.84
Allemagne	-1.13	0.21	-1.93	-2.32
Grèce	0.98	0.86	..	..
Hongrie	0.08	0.12	-0.11	-0.18
Islande	0.90	0.96	..	..
Irlande	-0.23	-0.39	-1.23	-1.41
Italie	0.98	0.91	0.97	0.61
Luxembourg	2.02	2.20	0.37	0.24
Pays-Bas	0.40	0.74	-0.01	-0.14
Norvège	0.42	0.50	0.60	0.49
Pologne	-0.32	0.01	-0.42	-0.45
Portugal	0.52	0.56	0.27	0.13
République slovaque	-0.06	0.04	-0.16	-0.18
Slovénie	0.76	1.00	..	..
Espagne	0.54	0.21	0.07	-0.05
Suède	0.20	0.62	-0.37	-0.57
Suisse	1.95	2.00	1.42	1.16
Royaume-Uni	0.46	1.02	-0.01	-0.26
États-Unis	0.03	-0.51	-0.64	-1.00
Moyenne	**0.35**	**0.57**	**..**	**..**
Moyenne (2)	**0.30**	**0.49**	**-0.12**	**-0.31**

Notes : La moyenne (2) prend en compte les pays pour lesquels l'allocation individuelle de budgets dépensés collectivement était disposnible. Voir le graphique 3.A1.8 pour la classification des postes.
Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831794

Ces estimations de référence laissent de côté un certain nombre de grands postes de recettes et de charges du budget. Le tableau 3.7 présente des méthodes de calcul alternatives pour tester la robustesse des résultats ; ces méthodes sont discutées plus en détail dans le graphique 3.A1.8. Il apparaît qu'en attribuant toutes les recettes et les charges omises, à l'exception des dépenses de Défense, on obtiendrait un impact fiscal sur le PIB légèrement négatif en moyenne (-0.3 % en 2008). Sachant que la plupart des pays étaient en déficit, l'effet global des contributions et des dépenses actuelles, calculé de façon comptable, semble à peu près neutre.

Conclusion

Mesurer l'impact fiscal de l'immigration est une tâche difficile, toute évaluation chiffrée de ses répercussions sur les finances publiques étant largement tributaire de la méthode et des hypothèses retenues. S'agissant de comparaisons internationales, la

diversité des régimes fiscaux et des prestations sociales ajoute un élément de complexité supplémentaire. Le seul moyen de limiter à un niveau acceptable les hypothèses devant être faites aux fins de comparaison internationale est d'employer une méthode de comptabilité qui consiste à examiner les contributions des immigrés aux finances publiques et leurs ponctions sur elles au cours d'une année donnée. Ces calculs sont basés sur la population immigrée actuelle et sur ses résultats. Ces derniers représentent à leur tour l'aboutissement de plusieurs décennies de politique d'immigration et d'intégration, avec leurs succès et leurs échecs. Ils n'indiquent en aucune manière ce que les politiques d'immigration actuelle donneront.

Les pays qui ont connu dans le passé une abondante immigration de travail et ensuite strictement restreint les entrées – par exemple l'Allemagne et la France – ont tendance à conclure à un impact négatif de l'immigration, car il est mesuré après que la plupart des travailleurs ont pris leur retraite ; les pensions qu'ils reçoivent font donc plus que compenser les cotisations des cohortes moins nombreuses d'immigrés actuellement en activité. En revanche, les pays qui ont reçu récemment une importante immigration de travail perçoivent généralement un effet positif, parce qu'il est mesuré peu après ces vagues d'immigration. Ces situations contrastées font apparaître ce qui influe sur l'impact fiscal et indiquent les mesures de nature à développer les aspects favorables ; néanmoins, il ne faut pas les considérer comme un verdict absolu ou définitif sur le caractère approprié ou non des politiques actuelles d'immigration et d'intégration.

On se trouve en fait en présence d'un défaut commun à toutes les études de type comptable, y compris celles qui sont propres à chaque pays. Compte tenu de l'importance des hypothèses et des techniques de mesure pour les estimations spécifiquement nationales, les comparaisons internationales ont l'avantage de mettre en lumière les facteurs de l'impact fiscal des immigrés qui jouent dans tous les pays. En dépit des limites de l'exercice, on peut faire un certain nombre d'observations générales qui correspondent souvent aux conclusions antérieures des études en profondeur des pays.

Globalement, l'impact fiscal de l'immigration est généralement modeste pour la plupart des pays. La situation financière nette des immigrés est cependant moins favorable, en règle générale, que celle des autochtones. Cela tient principalement au fait que les ménages immigrés contribuent moins que les autochtones, en moyenne, en impôts et en cotisations sociales. S'il est vrai que les migrants sont davantage tributaires de certaines prestations, et notamment de l'aide sociale, ces disparités ne semblent pas avoir, globalement, de répercussions très importantes. Par rapport aux autochtones sans emploi, les migrants chômeurs sont plus susceptibles de bénéficier de l'aide sociale, mais ont moins de chances de percevoir des indemnités de chômage. Ces dernières étant souvent liées à l'accès aux mesures découlant de politiques actives du marché du travail, le fait que les immigrés ne soient pas visés par de telles mesures d'intégration pourrait, dans un certain nombre de pays, constituer un problème.

L'emploi est le principal facteur de la contribution fiscale nette des immigrés, en particulier dans les pays européens de l'OCDE disposant de systèmes de protection sociale assez généraux. Il est en outre fréquent que ces pays accueillent un nombre élevé de migrants venus pour des motifs familiaux ou humanitaires, dont les taux d'emploi tendent à être plus faibles, au moins dans un premier temps. Par conséquent, une meilleure intégration sur le marché du travail – en particulier des femmes immigrées et des immigrés très qualifiés – peut en général entraîner des avantages importants. Il n'est donc guère

surprenant que l'intégration sur le marché du travail figure désormais au cœur des préoccupations politiques de ces pays, y compris du point de vue fiscal.

L'analyse a montré la grande influence de l'âge sur la situation fiscale nette des immigrés, en liaison étroite avec le statut sur le marché du travail. La composition par âge des immigrés est aussi un facteur essentiel des différences entre pays, en raison du poids des cotisations aux régimes de retraite et des prestations correspondantes. Pourtant, l'âge n'est généralement pas un élément déterminant dans les systèmes de gestion de l'immigration de travail dans la zone OCDE, à quelques exceptions près[51]. C'est dans le système à points de l'Australie que ce facteur a la plus forte pondération – jusqu'à 38 % des critères d'acceptation. Ce pays fixe également des âges limites[52].

Ces constatations, comme d'autres, donnent à penser que les différences de composition de la population immigrée par catégorie d'entrée expliquent en grande partie les variations observées d'un pays à l'autre, pour ce qui concerne la contribution fiscale des migrants par rapport à celle des autochtones. Malheureusement, les pays pour lesquels on dispose d'informations sur les différentes catégories d'entrée restent peu nombreux et, lorsque ces données existent, elles sont rarement exploitées aux fins d'analyse de l'impact fiscal. Il conviendrait de remédier à cette situation dans la mesure du possible ; en effet, si cette question doit avoir des retombées sur les politiques migratoires, c'est l'immigration de travail qui sera concernée au premier chef, c'est-à-dire la catégorie d'entrée sur laquelle les pouvoirs publics ont la plus grande marge de manœuvre. Il ressort des éléments disponibles que la contribution fiscale nette des migrants de travail sera supérieure à celle des autres groupes de migrants : leur apport net global tendra donc à se révéler positif, du moins à court terme[53]. À plus longue échéance, néanmoins, il est probable que cette conclusion générale se vérifie aussi, dans la majorité des pays, à propos de l'immigration de travail : il ne s'agit ni d'une lourde charge, ni d'une panacée, pour les finances publiques.

Notes

1. Ce chapitre a été préparé par Thomas Liebig (Secrétariat de l'OCDE) et Jeffrey Mo. Il comprend des contributions de Laura Castell et Sebastian Schmitz. Véronique Gindrey (Secrétariat de l'OCDE) a fourni l'assistance statistique.
2. Les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées dans la population en âge de travailler de tous les pays de l'OCDE sauf l'Estonie, la République slovaque et la Pologne. Il ressort de la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales que, comparativement à cette partie de la population, les dépenses sociales annuelles par habitant sont plus de deux fois supérieures pour les enfants et près de six fois supérieures pour les personnes de plus de 65 ans. Il faut toutefois noter qu'une proportion significative de ces dernières concernent les pensions de retraite, qui sont généralement transférables à d'autres pays.
3. Pourtant, le problème n'est pas nouveau. En 1997, la publication de l'OCDE intitulée *Tendances des migrations internationales* (prédécesseur de *Perspectives des migrations internationales*) analysait l'incidence de ce phénomène sur les transferts sociaux et les méthodes employées pour les mesurer ; toutefois, l'analyse portait essentiellement sur des études empiriques consacrées à l'Australie, au Canada et aux États-Unis. Les études citées dans ce chapitre s'inspirent principalement de travaux de recherche effectués après la publication de 1997.
4. Y compris les données utilisées pour l'analyse empirique dans la seconde section.
5. En complément de ce rapport, une enquête sur l'accès des immigrés à ces prestations et services a été conduite dans les pays de l'OCDE. Les résultats seront publiés sous *www.oecd.org/migration/foreignborn*.
6. Boeri et Monti (2007) parlent à ce propos de « situation fiscale nette ». Le présent chapitre emploie ce terme comme synonyme d'impact direct net et de contribution directe nette.

7. Cela vaut aussi bien pour les systèmes à prestations définies que pour ceux à cotisations définies. Les effets de la nature du système des retraites sont évoqués de façon plus détaillée dans la deuxième section. Il faut considérer les migrations de retour qui surviennent souvent au moment de la retraite. Souvent la pension de retraite est transférée à l'étranger mais la plupart des études de type comptable n'en tiennent pas compte. En complément de ce chapitre, l'OCDE a collecté des données sur les transferts de pensions de retraite à l'étranger qui seront publiées sous *www.oecd.org/migration*.

8. Il peut aussi y avoir des variations importantes de la protection sociale à l'échelon local. C'est par exemple le cas en Italie où elle est en général plus généreuse dans le nord, qui est aussi la partie du pays où la plupart des immigrés se sont installés du fait d'une situation plus favorable du marché du travail. Pellizzari (2011) constate que l'utilisation plus importante des services sociaux par les immigrés en Italie est largement imputable à cette concentration géographique.

9. L'Office budgétaire du Congrès (CBO, 2007) est parvenu à une conclusion similaire à propos de l'incidence de l'immigration irrégulière sur les budgets des états et des collectivités locales aux États-Unis. Il ressort des enquêtes résumées dans le rapport que la majorité des immigrés en situation irrégulière paient des impôts et cotisent à la sécurité sociale. Toutefois, l'essentiel des dépenses publiques dont ils bénéficient, à savoir l'éducation et les soins d'urgence, est financé par les collectivités locales et les états. La plupart des enquêtes montrent donc un impact fiscal négatif à ce niveau, alors qu'il est plutôt positif au niveau fédéral. Ceci peut avoir des conséquences sur la vision de l'immigration aux différents niveaux de gouvernance, ce qui est particulièrement vrai dans les pays fédéraux où les entités infranationales ont une forte influence sur les politiques.

10. De plus, il y a aussi la question des créances sur le montant de capitaux publics.

11. Il y a toutefois, certaines exceptions comme le Canada (voir McMullen, 2011).

12. La situation serait différente dans les pays où les arrivées récentes représentent l'essentiel de la population immigrée. Mais, là où c'est le cas, les offres d'intégration sont moins développées et la plus grande partie de l'immigration récente est une immigration de travail pour laquelle les offres d'intégration sont très limitées.

13. Au Royaume-Uni, l'Institut national de recherche économique et sociale (NIESR, 2011) a estimé la consommation d'éducation ainsi que de services sociaux et de santé par les immigrés. Il constate que le coût individuel des services de santé et de services sociaux personnels est moindre que pour les autochtones, mais que c'est le contraire pour l'éducation. En ce qui concerne les immigrés récents, les coûts sont inférieurs pour les trois catégories de services.

14. Cette catégorie comprend aussi les dépenses consacrées à des domaines spécifiques comme l'agriculture, l'environnement, la politique régionale, la politique d'innovation, la politique industrielle etc. Généralement, le paiement des intérêts n'est pas mentionné spécifiquement dans les études empiriques, en dépit de leur importance à la fois réelle et croissante (en 2008, ces paiements représentaient près de 6 % des dépenses dans les pays de l'OCDE). Les statistiques des comptes nationaux les incluent dans les « services publics généraux » : ils sont donc traités le plus souvent comme des dépenses d'administration publique.

15. Il convient de souligner que cette hypothèse ne tient pas compte de l'incidence négative qu'exercent les immigrés sur les autochtones du fait qu'ils acquièrent aussi des droits d'utilisation du montant total de capital public dans le pays de destination, diminuant d'autant le montant disponible our les autochtones (voir Usher, 1977).

16. On trouvera une discussion récente des effets économiques généraux de l'immigration et des conséquences budgétaires dans, par exemple, Migration Advisory Council (2012).

17. Au demeurant, le pays d'origine détermine largement la catégorie d'entrée, puisque les immigrés en provenance de pays à bas revenu viennent le plus souvent pour des raisons humanitaires ou familiales - au moins dans la plupart des pays européens de l'OCDE.

18. En outre, seule l'immigration de travail (en dehors de la libre circulation) est totalement discrétionnaire, alors que la plupart des autres formes d'immigration sont non discrétionnaires : quelle que soit leur incidence budgétaire, les gouvernements ne peuvent donc pas faire grand-chose pour les limiter (ou les augmenter). Il s'agit de l'immigration familiale (à l'exception des familles accompagnant les immigrés de travail), de l'immigration liée à la libre circulation et de l'immigration humanitaire, qui dépendent beaucoup d'obligations internationales et/ou de considérations relatives aux droits de l'homme. Ces trois catégories réunies représentent la majorité de l'immigration permanente dans les pays de l'OCDE.

19. Dans le présent chapitre, les expressions « catégorie d'immigration » et « catégorie d'entrée » sont utilisées de façon synonyme.

20. Aux États-Unis, par exemple, deux réformes importantes adoptées en 1996 avaient eu des conséquences notables sur l'accès des non-nationaux à la protection sociale. La première était la Loi sur la responsabilité personnelle et les possibilités de travailler (PRWORA), qui restreignait la possibilité pour les immigrés en situation régulière de bénéficier de programmes de transferts et de programmes d'aides sociales comme les bons d'alimentation et l'assurance santé. La deuxième, la Réforme sur l'immigration illégale et la Loi sur la responsabilité de l'immigré (IIRIRA), faisait obligation aux employeurs d'inclure leurs revenus dans le calcul déterminant le droit aux prestations, ce qui permettait aux états de leur faire porter la responsabilité de la valeur des prestations éventuellement reçues par les immigrés dépendant d'eux.

21. En complément de ce chapitre, le Secrétariat de l'OCDE a effectué une enquête parmi les pays membres à propos des transferts budgétaires à l'étranger et de l'accès des immigrés aux prestations sociales. Les résultats sont consultables sur *www.oecd.org/*migration.

22. Dans les pays européens de l'OCDE, on obtient aussi communément des résultats contradictoires, mais ils sont souvent dus au fait que l'on cible des populations différentes. En Allemagne, par exemple, Loeffelholz et al. (2004) excluent une grande partie des personnes d'origine allemande (*Spätaussiedler*) et estiment une contribution nette positive de 990 EUR par personne. En revanche, Gerdes (2007) trouve une contribution fiscale négative de -4 422 EUR par ménage immigré en excluant ce que l'on appelle les immigrés « occidentaux ».

23. Comme on le verra, la catégorisation choisie est davantage un outil d'orientation qu'une classification stricte. Ainsi, tant les modèles d'équilibre général que la comptabilité générationnelle peuvent s'appuyer sur des profils de transferts nets. C'est aussi parfois le cas dans les modèles macroéconomiques, en particulier les modèles de type équilibre général qui sont discutés ci-après.

24. Access Economics (2003) donne pour l'Australie une estimation de +250 000 AUD. Les écarts entre les deux pays sont importants et ne peuvent s'expliquer que partiellement par les différences concernant les flux d'immigrés et les systèmes d'imposition et de prestations sociales. Une différence clé tient à la brièveté de l'horizon temporel d'Access Economics(2003) : la majorité des nouveaux arrivants seront encore d'âge actif à la fin de la période considérée. Ces écarts soulignent le caractère principalement ordinal des résultats de la plupart des études évolutives de l'impact fiscal, en particulier dans les comparaisons internationales. Les estimations n'ont de sens que si elles sont comparées avec d'autres, obtenues exactement selon la même approche, à savoir dans leur dimension ordinale.

25. Ce résultat est largement déterminé par l'hypothèse d'une évolution dans le sens d'un cadre de politique budgétaire durable. Lee et Miller (1997) ont également effectué une série de tests de fiabilité (en faisant varier le taux de décote entre 2 et 8 %, par exemple) et ont simulé plusieurs autres scénarios. Les résultats demeurent assez robustes et aucun changement de signe n'est apparu.

26. La comptabilité générationnelle démontre l'importance de la redistribution intergénérationnelle en examinant l'impact du régime fiscal actuel sur un ensemble d'agents représentatifs qui diffèrent en âge au cours de l'année de base et représentent les différentes générations. Chaque agent a son compte générationnel, qui correspond à la somme de la valeur actualisée de tous les impôts et prestations auxquels il contribuera ou qu'il percevra jusqu'à la fin de sa vie. Du fait de l'hypothèse de l'absence de défaut, la contrainte budgétaire intertemporelle doit se maintenir ; ainsi, la somme de tous les comptes générationnels des générations actuelles et futures, ainsi que la richesse nette de l'État, doivent s'équilibrer mutuellement. En d'autres termes, il y aura toujours quelqu'un pour payer les dépenses publiques. L'étude originale d'Auerbach, Gokhale et Kotlikoff (1991), par exemple, a permis de constater que, pour les États-Unis, la charge fiscale nette pesant sur les générations futures sera plus élevée de 17 à 24 % par rapport à celle de la génération née au cours de l'année de référence (1989).

27. On doit aussi distinguer l'incidence budgétaire directe des immigrés supplémentaires de l'avantage lié à la présence d'individus plus nombreux pour la répartition de la charge additionnelle. Quoi qu'il en soit, il reste difficile de comparer l'effet fiscal direct et les estimations basées sur les profils de transferts nets ; en effet, les modèles de comptabilité générationnelle ne fournissent pas cet impact fiscal net directement, mais seulement indirectement, par le biais d'obligations fiscales réduites pour les éléments représentatifs des futures générations.

28. Les chercheurs s'appuient sur le cadre de comptabilité générationnelle de Gokhale et al., (1999) et utilisent les profils de fiscalité et de transfert de Lee et Miller (1997). Leur étude consiste à appliquer la méthode de comptabilité générationnelle au calcul, par ces derniers, de la valeur actualisée nette.

29. Cependant, Ablett (1999) applique la méthode de comptabilité générationnelle à l'Australie et constate que l'immigration réduit manifestement la charge fiscale des générations futures.

30. Borgmann et Raffelhüschen (2004) recherchent les effets d'un certain nombre de facteurs, dont l'immigration, sur l'évolution des comptes générationnels de la Suisse de 1995 à 2001. Selon eux, la facilitation de l'immigration à la suite de l'introduction graduelle de la libre circulation avec les pays membres de l'UE améliorera aussi la structure d'âge des flux d'immigrés, et donc les comptes générationnels. Toutefois, leurs estimations ne sont pas directement comparables à celles figurant dans le tableau 3.3.

31. La valeur actualisée nette atteint son maximum autour de l'âge de 40 ans, parce que le modèle de Storesletten génère un arbitrage entre la fécondité (qui atteint son niveau le plus élevé à l'âge de 30 ans mais implique des coûts d'éducation pour les enfants) et un plus grand nombre d'années de travail restant à accomplir.

32. Il est intéressant de comparer ces conclusions aux études comptables effectuées pour le Canada (par exemple, Grubel et Grady, 2011 ; Javdani et Pendakur, 2011) qui ont été évoquées antérieurement et qui font généralement apparaître des effets négatifs. Cela semble dû à deux facteurs. D'abord, ces études se réfèrent aux cohortes antérieures de migrants et à une époque où la politique d'immigration était moins liée au marché du travail. Ensuite, le modèle macroéconomique de Dungan, Fang et Gunderson (2012) appréhende les conséquences fiscales découlant de l'incidence globale de l'immigration sur l'économie, laquelle est positive dans ce modèle.

33. Pour trouver d'autres examens récents des études économiques dans ce domaine, on consultera par exemple Leibfritz, O'Brien et Dumont (2003), Rowthorn (2008) ainsi que Kerr et Kerr (2009).

34. De plus, toutes ces enquêtes s'effectuent par panel, ce qui entraîne une certaine sous-représentation des arrivées récentes. L'EU-SILC, le CPS et le SLID sont des panels rotatifs ; le panel est renouvelé tous les six ans dans le cas du SLID, tous les quatre ans pour l'EU-SILC et tous les deux ans pour le CPS. Les échantillons sont des représentations transversales uniquement pour la première vague d'un nouveau panel ; par la suite, seuls sont pris en compte les nouveaux arrivants qui viennent rejoindre un ménage résident, par exemple au titre du regroupement familial ou de la fondation d'une famille. En outre, même la première année, la plupart des études ont tendance à ne pas inclure la totalité des nouveaux arrivants. De fait, en Espagne – pays qui comptait beaucoup de migrants de travail récents – les immigrés sont largement sous-représentés par rapport aux estimations des enquêtes sur la population active. Dans tous les autres pays couverts par l'EU-SILC, à l'exception des Pays-Bas (où les immigrés sont aussi largement sous-représentés), les différences sont mineures. Néanmoins, la taille des échantillons de l'UE-SILC est bien plus réduite que celle de l'enquête sur les forces de travail (EFT-UE) qui, toutefois, ne dispose pas d'informations aussi riches. Comme on le verra plus loin, le principal déterminant de l'impact fiscal est l'emploi. Comme les taux d'emploi des immigrés et des autochtones sont relativement similaires dans les deux enquêtes, les éventuels biais devraient être limités. Toutefois, dans les enquêtes HILDA et PSM, les personnes arrivées après 1999 sont incluses uniquement si elles ont rejoint des ménages précédemment résidents (dans le PSM, néanmoins, un échantillon a permis de rafraîchir les données en 2004). Ces deux pays ont connu d'importantes arrivées de migrants entre 1999 et 2009, notamment des migrants de travail très qualifiés dont la contribution fiscale nette est particulièrement élevée les premières années. Les estimations pour ces deux pays tendent donc à être faussées dans le sens de la baisse.

35. De fait, les estimations concernant les immigrés en situation irrégulière aux États-Unis se fondent sur l'enquête CPS (pour plus de détails, voir Passel, 2007).

36. Le tableau 3.A1.4 présente séparément les deux composantes de l'incidence fiscale nette, c'est-à-dire les contributions et les avantages.

37. Toutefois, en Irlande, la contribution nette des personnes nées dans le pays était déjà légèrement négative avant la crise. Cela semble être dû au poids relativement élevé des impôts non compris dans le calcul des contributions directes nettes, telles que les impôts sur le revenu des sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée.

38. Une alternative aurait consisté à les exclure ; toutefois, cela aurait exclu des calculs une part significative de la population immigrée et – étant donné la situation fiscale nette généralement favorable de ce groupe – cela aurait introduit un biais dans l'analyse.

39. Comme le montre le graphique 3.A1.2, les caractéristiques familiales, telles que la situation maritale et le nombre d'enfants, n'expliquent dans la plupart des pays qu'une petite partie des différences observées entre les contributions nettes, sauf aux Pays-Bas, et, dans une moindre mesure, au Danemark.

40. C'est également le cas pour l'Australie et le Royaume-Uni, où n'y n'existe quasiment aucune différence dans les contributions nettes si l'on ne tient pas compte de ce facteur.

41. A noter que ce calcul prend en compte la population immigrée dans son ensemble et pas simplement, comme auparavant, les chefs de ménages immigrés.

42. Cela suppose que des taux d'emploi plus élevés pour les immigrés ne s'accompagnent pas d'effets indirects - par exemple sur les salaires – sinon l'effet serait plus limité car l'augmentation de l'offre de travail réduirait la pression sur les salaires.

43. Le tableau 3.A1.4 éclaire ce point en indiquant les valeurs absolues des contributions et des prestations.

44. Le schéma est similaire en ce qui concerne les différences de pays d'origine dans les ménages immigrés (graphique 3.A1.6). Les ménages comportant des immigrés originaires de pays à faible revenu contribuent moins, en moyenne, que les ménages immigrés originaires de pays de l'OCDE à revenu élevé. Dans le même temps, les ménages originaires de pays à faible revenu perçoivent moins de prestations. Il en résulte une différence quasi-nulle entre les deux groupes en termes de contributions nettes.

45. Chiffres non présentés mais disponibles sur demande.

46. À noter que cet aspect a aussi des conséquences pour l'accès des migrants aux mesures actives du marché du travail, souvent subordonné à la perception d'indemnités de chômage.

47. Les données relatives aux pensions d'invalidité ne sont pas présentées mais sont disponibles sur demande.

48. Il s'agit bien entendu d'une estimation très grossière car elle suppose que, par exemple, les familles arrivant aujourd'hui dans le pays hôte, et dont le demandeur principal est âgé de 35 ans, présenteront dans 20 ans la même situation fiscale nette que ceux dont le chef de famille est âgé de 55 ans aujourd'hui. En d'autres termes, les chiffres ne seront « corrects » que si les systèmes de prélèvements et de prestations, la composition des ménages et les caractéristiques socioéconomiques des nouveaux arrivants ne changent pas au fil du temps et s'il n'existe aucune migration de retour, ce qui n'est certainement pas le cas.

49. S'agissant de l'éducation, toutes les enquêtes comportent des informations indiquant si les membres du ménage sont ou non scolarisés, ainsi que le niveau d'études qu'ils ont atteint. Ces informations sont combinées avec des données de la base de données de l'OCDE sur l'éducation, qui contient des informations sur les dépenses publiques d'éducation par niveau d'études, pays par pays. Les dépenses publiques liées aux politiques actives du marché du travail sont disponibles dans la base de données « emploi » de l'OCDE. L'attribution est effectuée de façon individuelle pour les chômeurs. S'agissant des contributions des immigrés sous la forme d'impôts indirects, nous utilisons le revenu net après impôt moins les allocations logement, et nous intégrons le taux d'épargne globale nette des ménages privés. Les dépenses publiques de santé, qui constituent en général l'une des principales charges, varient beaucoup avec l'âge. Or, les données comparables dont on dispose pour tous les pays ne portent que sur les dépenses totales par personne. Dans certains cas, néanmoins, on dispose de profils par âge et on s'en est servi pour calculer très approximativement les dépenses de santé de tous les pays (voir l'annexe 3.A3). L'ajustement auquel on peut procéder pour cet important poste de dépense est donc assez grossier

50. Le fait d'attribuer également à la population immigrée les dépenses par habitant liées à l'ordre public et la sécurité dans le modèle de base donne un impact virtuellement égal à zéro en moyenne.

51. Les Pays-Bas, dans le cadre de leur système d'immigration prévoyant des seuils de salaires pour les « travailleurs de la connaissance » hautement qualifiés, retiennent des seuils inférieurs pour les personnes âgées de moins de 30 ans. En 2012, le salaire minimum annuel requis s'élevait à 51 239 EUR pour les salariés âgés de 30 ans ou plus et à 37 575 EUR pour ceux âgés de moins de 30 ans. En outre, l'immigration de travail n'est généralement pas possible pour les personnes de plus de 45 ans. En Australie, l'âge maximum est fixé à 50 ans.

52. Il est intéressant de noter que l'Australie est le pays de l'OCDE où la mesure de l'impact fiscal de l'immigration est la plus développée.

53. Encore une fois, il convient de garder à l'esprit que les résultats de l'étude empirique ci-dessus se réfèrent à la situation fiscale actuelle de la population immigrée résidente, dont une grande partie est arrivée il y a plusieurs décennies.

Références

Ablett J. (1999), *Generational Accounting in Australia*, dans Auerbach, A., J. Kotlikoff, and W. Leibfritz (éd.): *Generational Accounting around the World*. Chicago, IL: University of Chicago Press.

Access Economics (2003), *The Importance of Age in Migrants' Fiscal Impact*. Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.

Access Economics (2008), *Migrants Fiscal Impact Model: 2008. Update*. Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.

Assemblée nationale (2005), L'évolution des coûts budgétaires des demandes d'asile. Rapport de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan. Parlement de la France, Paris.

Auerbach, A., J. Gokhale et L. Kotlikoff (1991), « Generational Accounting: A Meaningful Alternative to Deficit Accounting », *Tax Policy and the Economy*, n° 5, pp. 55-110.

Auerbach, A., J. Gokhale, et L. Kotlikoff (1994), « Generational Accounting: A Meaningful Way to Evaluate Fiscal Policy », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 8, n° 4, pp. 73-94.

Auerbach, A. et P. Oreopoulos (1999), « Analyzing the Fiscal Impact of US Immigration », *American Economic Review*, vol. 89, n° 2, pp. 176-180.

Barrett, A. et B. Maître (2011), « Immigrant Welfare Receipt across Europe », *IZA Discussion Paper* n° 5515.

Becker, G. et R. Barro (1988), « A Reformulation of the Economic Theory of Fertility », *The Quarterly Journal of Economics,* vol. 103, n° 1, pp. 1-25.

Blake, D. et L. Mayhew (2006), « On the Sustainability of the UK State Pension System in the Light of Population Ageing and Declining Fertility », *The Economic Journal*, vol. 116.

Blinder, A. S. (1973), « Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Variables », *Journal of Human Resources*, vol. 8, pp. 436-455.

Boeri, T. (2010), « Immigration to the land of redistribution », *Economica,* vol. 77, pp. 651-687.

Boeri, T. et P. Monti (2007), « The impact of labour mobility on public finances and social cohesion ». Fondazione Rodolfo DeBenedetti *(fRDB), Deliverable* 5.

Bonin, H., B. Raffelhüschen et J. Walliser (2000), « Can Immigration Alleviate the Demographic Burden? », *FinanzArchiv,* vol. 57, n° 1, pp. 1-21.

Borjas, G. (1994), « The economics of immigration », *Journal of Economic Literature*, vol. 32, pp. 1667-1717.

Börsch-Supan, A. (2005), « From traditional DB to Notional DC Systems: The Pension Reform Process in Sweden, Italy, and Germany », *Journal of the European Economic Association*, vol. 3, pp. 458 – 465.

Borgmann, C. et B. Raffelhüschen (2004), Zur Entwicklung der Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: Generationenbilanzen 1995-2001. Staatssekretariat für Wirtschaft, Berne.

Campos-Vazquez, R. et H. Sobarzo (2012), he Development and Fiscal Effects of Emigration on Mexico. Washington, Migration Policy Institute.

Congressional Budget Office (CBO) (2007), « The Impact of Unauthorized Immigrants on the Budgets of State and Local Governments », *CBO Paper Series*.

Chojnicki, X.; C. Defoort, C. Drapier et L. Ragot (2010), *Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court de long terme,* Rapport pour la Drees-Mire.

Chojnicki, X. (2004), « The Economic Impact of Immigration for the Host Countries », *Brussels Economic Review – Cahiers économiques de Bruxelles*, vol. 47, n° 1.

Chojnicki, X., F. Docquier et L. Ragot (2011), « Should the US have locked heaven's door? Reassessing the benefits of postwar immigration », *Journal of Population Economics*, vol. 24, pp. 317-359.

Clune, M. (1998), « The Fiscal Impacts of Immigrants: A California Case Study », dans Smith, J. and B. Edmonston (éd.): *The Immigration Debate: Studies on the Economic, Demographic, and Fiscal Effects of Immigration*. Washington, DC: National Academy Press, pp. 120-182.

Coleman, D. (2007), *The Economic Impact of Immigration*. Submission to the House of Lords Select Committee on Economic Affairs, novembre.

Collado, M. D., I. Iturbe-Ormaetxe et G. Valera (2004), « Quantifying the Impact of Immigration on the Spanish Welfare State », *International Tax and Public Finance*, vol. 11, n° 3, pp. 335-353.

Cully, M. (2011), *Trends in Migration: Australia 2010 – 11. Annual submission to the OECD's Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI)*. Canberra, Department of immigration and citizenship.

Cully, M. (2012), « More than additions to population: the economic and fiscal impact of immigration », *Australian Economic Review*.

Desai, M.A., D. Kapur et K. Rogers (2009), « The fiscal impact of high-skilled emigration: Flows of Indians to the U.S », *Journal of Development Economics*, vol. 88, n° 1, pp. 32-44.

Dixon, P. et M. Rimmer (2010), « Restriction or Legalization? Measuring the Economic Benefits of Immigration Reform », *Cato Trade Policy Analysis*.

Dungan, P., T. Fang et M. Gunderson (2012), « Macroeconomic Impacts of Canadian Immigration: Results from a Macro-Model », *IZA Working Paper* n° 6743.

Dustmann, C., T. Frattini et C. Halls (2010), « Assessing the Fiscal Costs and Benefits of A8 Migration to the UK », *Fiscal Studies,* vol. 31, n° 1, pp. 1-41.

Dustmann, C, A. Glitz et T. Frattini (2008), « The labour market impact of immigration », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 24, n° 3, pp. 477-494.

Ekberg, J. (1999), « Immigration and the public sector: Income effects for the native population in Sweden », *Journal of Population Economics*, vol. 12, pp. 411-430.

Ekberg, J. (2006), « Immigration to the Welfare State. Is it a Burden or a Contribution? The Case of Sweden », *AMID Working Paper* n° 48/2006, Copenhague.

Ekberg, J. (2011), « Will Future Immigration to Sweden Make it Easier to Finance the Welfare System? », *Journal of Population Economics*, vol. 27, pp. 103-124

Fehr, H., S. Jokisch et L. Kotlikoff (2004), « The Role of Immigration in Dealing with the Developed World's Demographic Transition », *FinanzArchiv*, vol. 60, n° 3, pp. 296-324.

Fertig, M. et C. Schmidt(2001), « First- and Second-Generation Migrants in Germany – What Do We Know and What Do People Think », *IZA Discussion Paper* n° 286, Institute for the Study of Labor.

Garvey, D. et T. Espenshade (1998), « Fiscal Impacts of Immigrant and Native Households: A New Jersey Case Study », dans Smith, J. et B. Edmonston (éd.): *The Immigration Debate: Studies on the Economic, Demographic, and Fiscal Effects of Immigration*. Washington, DC : National Academy Press, pp. 66-119.

Garvey, D., T. Espenshade et J. Scully (2002), « Are Immigrants a Drain on the Public Fisc? State and Local Impacts in New Jersey », *Social Science Quarterly,* vol. 82, n° 2, pp. 537-553.

Gerdes, C. (2007), Determination of Net Transfers for Immigrants in Germany. Rockwell Foundation Study Paper, vol. 16.

Gerdes, C. et E. Wadensjö (2008), « Immigrants from the New EU Member States and the Swedish Welfare State », *Swedish Institute for European Policy Studies*, SIEPS, vol. 9.

Gerdes, C. et E. Wadensjö (2006), « Immigration and the Welfare State: Some Danish Experiences », *AMID Working Paper Series* 60/2006.

Gibson, J. et D. McKenzie (2012), « The Economic Consequences of 'Brain Drain' of the Best and Brightest: Microeconomic Evidence from Five Countries », *The Economic Journal*, vol. 122, pp. 339-375.

Giulietti, C., M. Guzi, M. Kahanec et K.F. Zimmermann (2011), « Unemployment Benefits and Immigration: Evidence from the EU », *IZA Discussion Paper* n° 6075, Bonn.

Gokhale, J, B. Page et J. Sturrck (1999), « Generational Accounting for the United States », dans Auerbach, A., J. Kotlikoff etcW. Leibfritz (éd.): *Generational Accounting around the World*. Chicago, IL: University of Chicago Press.

Goldman, D. P., J.P. Smith et N. Sood (2006), « Immigrants and the cost of medical care », *Health Affairs*, vol. 25, n° 6, pp. 1700-1711.

Golinowska, S. (2008), The Impact of Migration on Welfare Systems and Social Services – European Sending Countries, Centre for Social and Economic Research – Research Note.

Gott, C. et K. Johnston (2002), The migrant population in the UK: fiscal effects. RDS Occasional Paper n° 77.

Grady, P. (2010), « Some Observations on Net Fiscal Transfers to Recent Immigrants Resulting From Income Taxes and Government Transfer Programs », *Global Economics Working Paper,*vol. 1.

Grenno, A (2009), « Spanish Pension System: Population Aging and Immigration Policy », *Working Paper*.

Grubel, H. (2005), « Immigration and the Welfare State in Canada: Growing Conflicts, Constructive Solutions », *Fraser Institute Public Policy Sources*, n° 84.

Grubel, H. et P. Grady (2010), « Immigration and the Canadian Welfare State 2011. Studies in Immigration and Refugee Policy », *Fraser Institute*, mai.

Hagist C. et L. Kotlikoff (2009), « Who's going broke? Comparing growth in Public healthcare expenditure in Ten OECD Countries », *Hacienda Publica Española*, IEF, vol. 188, n° 1, pp. 55-72.

Hinojosa-Ojeda, R. (2010), « Raising the Floor for American Workers: The Economic Benefits of Comprehensive Immigration Reform », *Center for American Progress*, American Immigration Council.

Holmøy, E. et B. Strøm (2012), Makroøkonomi og offentlige finanser i ulike scenarier for innvandring, (Macroeconomics and government finances in different immigration scenarios), Vol. 15, Statistics Norway.

Holzmann, R. et J. Koettl (2011), « Portability of Pension, Health, and Other Social Benefits: Facts, Concepts, Issues », *IZA Working Paper*, n° 5715.

Huddle, D. (1993), *The Costs of Immigration*. Washington, DC: Carrying Capacity Network.

Javdani, M. et K. Pendakur (2011), « Fiscal Transfers to Immigrants in Canada », *Metropolis British Colombia Working Paper*, vol. 8, Vancouver.

Jean, S. et M. Jimenez (2007), *The Unemployment Impact of Immigration in OECD Countries*. Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 563, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/162425722235*.

Kandel, W. (2011), Fiscal Impacts of the Foreign-Born Population. Congressional Research Service Report , vol. 7, n° 5700, Washington.

Kerr, S. et W. Kerr (2008), « Economic Impacts of Immigration: A Survey », *Harvard Business School Working Paper*, 09-013.

Kirdar, M. (2010), Estimating the impact of immigrants on the host country social security system when return migration is an endogenous choice. *IZA Discussion Paper*, 4894.

Lee, R. et T. Miller (1997), « The Lifetime Fiscal Impacts of immigrants and their Descendants », dans Smith, J. et B. Edmonston (éd.) *The New Americans – Economic, Demographic, and Fiscal Effects of Immigration,* Washington DC: National Academy, pp. 297-362.

Lee, R. et T. Miller (2000), « Immigration, Social Security, and Broader Fiscal Impacts », *The American Economic Review*, vol. 90, n° 2, pp. 350-354.

Leibfritz, W., P. O'Brien et J-C. Dumont (2003), « Effects of Immigration on Labour Markets and Government Budgets – an Overview », *CESifo Working Paper*, n° 874.

Liebig, T. et F. von Haaren (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrés et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE » dans OCDE (éd), *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/ 9789264099623-fr*.

Liebig, T. et Widmaier, S. (2010), « Children of immigrants in the Labour Markets of OECD and EU countries », dans OECD (éd.), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264086395-en*.

Loeffelholz, H., Bauer T., Haisken-DeNew J. et M. Schmidt (2004); Fiskalische Kosten der Zuwanderer. *RWI Report for the Sachverständigenrat für Zuwanderung und Integration.*

Longhi, S., P. Nijkamp et J. Poot (2005), « A Meta-Analytic Assessment of the Effect of Immigration on Wages », *Journal of Economic Surveys*, vol. 19, n° 3, pp. 451-477.

Lilley, P. (2005), *Too much of a good thing? Towards a Balanced Approach to Immigration*. London: Centre for Policy Studies.

Mayr, K. (2005), « The fiscal impact of immigrants in Austria – A generational accounting analysis », *Empirica*, vol. 32, pp. 181-216.

McMullen, K. (2012), Postsecondary Education Participation among Underrepresented and Minority Groups. Research Note. Ottawa: Statistics Canada. *www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011004/article/11595-eng.htm*.

Migration Advisory Council (2012), Analysis of the Impacts of Migration. Migration Advisory Council, London.

Monso. O (2008), « L'immigration : quels effets sur les finances publiques ? », *Revue française d'économie*.

Moscarola, F. (2001), « The Effects of Immigration Inflows on the Sustainability of the Italian Welfare State », *CeRP Working Paper* 6/01.

Muñoz de Bustillo, R. et J.I. Antón (2009), « Immigration and Social Benefits in a Mediterranean Welfare State: The Case of Spain », *MPRA Paper 13849*, University Library of Munich, Allemagne.

Munz, S. et M. Werding (2003), « Public Pensions and International Migration: Some Clarifications and Illustrative Results », *Journal of Pension Economics and Finance*, vol. 4, n° 2, pp. 181-207.

Nana, G., K. Sanderson et R. Hodgson (2009), « The Economic Impacts of Immigration: Scenarios using a computable general equilibrium model of the New Zealand economy », *Working paper. Wellington*: Department of Labour.

Nannestad, P. (2007), « Immigration and welfare states: A survey of 15 years of research », *European Journal of Political Economy*, vol. 23, pp. 512-532.

NIESR (2011), Impact of migration on the consumption of education and children's services and the consumption of helath services, social care and social services. Report prepared for the Migration Advisory Committee. London, National Institute of Economic and Social Research.

Norredam, M. et A. Krasnik (2011), « Migrants' access to health services », in B. Rechel (éd.) et al., *Migration and health in the European Union*, Open University Press, Maidenhead.

Oaxaca, R. (1973), « Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets », *International Economic Review*, vol. 14, octobrer, pp. 693-709.

OCDE (1997), *Tendances des migrations internationales – Système d'observation permanente des migrations*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-1997-en*.

OCDE (2007), *Jobs for Immigrants* (Vol. 1.) – *Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264033603-en*.

OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi* (Vol. 2.) – *L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264055605-en*.

OCDE (2009), *Perspectives des migrations internationales, Edition spéciale*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/*10.1787/migr_outlook-2009-en.

OCDE (2011a), *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?,* Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264099104-en*.

OCDE (2011b), *Panorama des pensions 2011 : les systèmes de retraites dans les pays de l'OCDE et du G20,* Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en*.

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012,* Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264171534-en*.

OCDE (2013), *Recruiting Immigrant Workers – Germany,* Editions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264189034-en*.

Officina Economica (2006), Immigration and the Spanish Economy 1996-2006. Madrid: Economic Bureau of the President.

Orrenius, P. et M. Zavodny (2012), « The Economic Consequences of Amnesty for Unauthorized Immigrants », *Cato Journal*, vol. 32, n° 1, pp. 85-106.

Passel, J.S. (2007), *Unauthorized Migrants in the United States: Estimates, Methods, and Characteristics*. Documents de travail de l'OCDE : Questions sociales, emplois et migrations n° 57, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/110780068151*.

Passel, J.S. (1994), *Immigrants and Taxes: A Reappraisal of Huddle's – The Costs of Immigrants,* Washington DC: The Urban Institute.

Pedersen, E. et J. Riishøj (2008), « Growth, Public Finances and Immigration », *Danmarks Nationalbank Monetary Review*, pp. 119-129.

Peixoto, J.; C. Marçalo et N. Tolentino (2011), Imigrantes e segurança social em Portugal. Report No. 49 of the Immigration Observatory. Lisbonne, ACIDI – Alto Comissariado para a Imigração e Diálogo Intercultural.

Pellizzari, M. (2011), « The use of welfare by migrants in Italy », *IZA Discussion Paper* n° 5613.

Razin, A. et E. Sadka (2004), « Welfare Migration: Is the Net Fiscal Burden a Good Measure of Its Economic Impact on the Welfare of the Native Born Population? », *NBER Working Paper* n° 10682.

Rizza, P. et M. Romanelli (2010); Gli stranieri e la finanza pubblica in Italia. Research Paper, Banque d'Italie, Mimeo.

Roodenburg, H., R. Euwals et H. ter Reele (2003), *Immigration and the Dutch Economy*. La Haye, CPB.

Rothman, E. et T. Espenshade (1992), « Fiscal Impacts of Immigration to the United States », *Population Index*, vol. 58, n° 3, pp. 381-415.

Roseveare, D., W. Leibfritz, D. Fore et E. Wurzel (1996), *Ageing Populations, Pension Systems and Government Budgets: Simulations for 20 OECD Countries*, Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE n° 168, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/463240307711*.

Rowthorn, R. (2004), *The Economic Impact of Immigration*. Civitas Online Report: www.civitas.org.uk/pdf/Rowthorn_Immigration.pdf

Rowthorn, R. (2008), « The fiscal impact of immigration on the advanced economies », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 24, n° 3, pp. 560-580.

Salt, J. (2003), International Migration and the United Kingdom. Report of the United Kingdom SOPEMI Correspondent. London: Migration Research Unit, Department of Geography, UCL.

Schmidt, C. (1992), « Country-of-origin Differences in the Earnings of German Immigrants », *Münchner Wirtschaftswissenschaftliche Beiträge 92-29,* Munich.

Sarvimäki, M. (2011), « Assimilation to a Welfare State: Labor Market Performance and Use of Social Benefits by Immigrants to Finland », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 113, n° 3, pp 665-688.

Sheldon, G. (2007), Migration, Integration und Wachstum: Die Performance und wirtschaftliche Auswirkung der Ausländer in der Schweiz. Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik der Universität Basel. Mimeo.

Schou, P. (2006), « Immigration, integration and fiscal sustainability », *Journal of Population Economics*, vol. 19, pp. 671-689.

Sinn, H. (1997), « The Value of Children and Immigrants in a Pay-As-You-Go Pension System: A Proposal for a Partial Transition to a Funded System », *NBER Working Paper*, 6229.

Sinn, H. et al. (2000), Wege zu einer schrittweisen Annäherung der Arbeitsmärkte. Studie im Auftrag des Bundesministeriums für Arbeit und Soziale Ordnung. Munich: IFO Institute.

Sinn, H. et M. Werding (2001), « Immigration Following EU Eastern Enlargement », *CESifo Forum*, vol. 2, n° 2, pp. 40-47.

Slack, A, J. Wu et G. Nana (2007), « Fiscal Impacts of Immigration 2005/06 », *Working paper*. Commissioned by the Economic Impacts of Immigration research programme of the Department of Labour. Wellington: Department of Labour.

Sriskandarajah, D., L. Cooley et H. Reed (2005), « Paying their way. The fiscal contribution of immigrants in the UK », *Institute for Public Policy Research*.

Storesletten, K. (2000), « Sustaining Fiscal Policy through Immigration », *The Journal of Political Economy*, vol. 108, n° 2, pp.300-323.

Storesletten, K. (2003), « Fiscal Implications of Immigration–A Net Present Value Calculation », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 105, n° 3, pp. 487 – 506.

Usher, D. (1977), « Public Property and the Effects of Migration upon Other Residents of the Migrants' Countries of Origin and Destination », *Journal of Political Economy,* vol. 85, n° 5, pp. 1001-1020.

Wadensjö, E. (2007), « Immigration and net transfers within the public sector in Denmark », *European Journal of Political Economy*, vol. 23, pp. 472 – 485.

Wadensjö, E. (2000), « Immigration, the labour market, and public finances in Denmark », *Swedish Economic Policy Review,* vol. 7, pp :59-83.

Williamson, J.B. et M. Williams (2004), « The Notional Defined Contribution Model: An Assessment Of The Strengths and Limitations of a New Approach to the Provision Of Old Age Security », *Center for Retirement Research Working Papers*, Center for Retirement Research at Boston College.

ANNEXE 3.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 3.A1.1. **Distribution des ménages immigrés selon l'âge du chef du ménage, moyenne 2007-09**

Distribution des ménages immigrés par cohorte (%)

	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	64-75	75 et plus	Total
Australie	4.4	16.2	18.3	21.7	18.1	12.2	9.0	100
Autriche	4.9	18.8	25.5	18.9	16.5	8.7	6.7	100
Belgique	4.6	20.9	24.7	20.3	15.0	8.3	6.1	100
Republic tchèque	1.5	11.3	15.2	20.2	20.3	19.2	12.3	100
Danemark	13.9	19.6	24.6	22.6	10.4	5.4	3.5	100
Estonie	0.9	4.0	10.6	22.3	20.6	25.4	16.2	100
Finlande	13.4	25.5	22.9	19.0	10.2	5.8	3.2	100
France	2.3	12.3	19.8	18.8	21.2	13.1	12.5	100
Allemagne	3.1	12.2	11.4	9.8	17.7	33.5	12.3	100
Grèce	6.7	24.6	30.0	21.6	8.8	4.0	4.4	100
Hongrie	..	18.7	20.3	21.6	13.9	14.4	11.0	100
Islande	11.8	26.4	26.2	19.5	7.5	4.7	4.0	100
Irlande	6.1	32.2	28.0	18.2	8.7	4.5	2.2	100
Italie	4.2	28.5	35.6	17.6	6.8	4.7	2.7	100
Luxembourg	2.5	21.9	27.6	22.1	14.1	8.5	3.3	100
Pays-Bas	6.6	20.0	23.4	19.7	14.7	9.3	6.4	100
Norvège	12.9	25.1	29.9	17.6	8.5	2.7	3.3	100
Pologne	..	2.7	2.4	3.8	19.0	40.0	32.2	100
Portugal	..	36.5	25.5	12.7	12.4	5.6	7.2	100
République slovaque	..	3.2	15.4	14.9	33.1	24.2	9.1	100
Slovénie	0.4	7.6	18.4	31.6	20.4	14.1	7.4	100
Espagne	4.4	31.6	32.8	16.2	8.1	4.6	2.3	100
Suède	7.6	17.2	19.1	19.3	16.9	10.3	9.5	100
Suisse	2.2	14.2	26.8	22.7	14.3	13.7	6.1	100
Royaume-Uni	3.3	19.5	24.4	19.5	14.5	10.0	8.9	100
États-Unis	6.7	22.2	25.0	20.0	12.7	7.6	5.9	100
Moyenne OCDE	**5.0**	**18.7**	**22.5**	**18.9**	**14.8**	**12.1**	**8.0**	**100**

Note : Les chiffres pour les individus âgés de 25 à 34 ans en Hongrie, Pologne, Portugal et République slovaque incluent également les individus âgés de 15 à 24 ans.
Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831813

Tableau 3.A1.2. **Contribution nette des ménages immigrés selon l'âge du chef du ménage, moyenne 2007-09**

En EUR (en PPA ajustées)

	Contribution nette par âge						
	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	64-75	75 et plus
Australie	751	5 715	7 197	8 383	5 096	- 4 302	- 7 600
Autriche	4 003	7 351	11 006	12 660	- 2 109	- 19 858	- 22 409
Belgique	5 324	17 200	16 426	14 261	614	- 13 625	- 14 837
République tchèque	1 283	4 684	5 486	4 515	- 1 657	- 5 318	- 5 625
Danemark	578	12 864	16 630	11 525	8 041	- 15 547	- 15 359
Estonie	3 833	5 316	4 560	4 762	1 159	- 2 942	- 3 350
Finlande	2 288	7 561	10 792	11 464	3 667	- 11 741	- 11 842
France	4 530	11 359	11 416	15 056	- 2 681	- 18 196	- 18 324
Allemagne	940	8 314	15 508	15 407	- 3 469	- 19 310	- 20 631
Grèce	3 041	8 319	8 529	12 062	6 165	- 8 950	- 11 281
Hongrie	..	4 844	4 525	4 875	- 1 088	- 5 722	- 5 790
Islande	7 722	13 093	22 290	26 954	24 625	- 1 258	- 11 974
Irlande	2 293	2 923	4 910	3 249	- 6 200	- 21 872	- 22 925
Italie	9 314	11 170	11 175	13 567	7 235	- 8 175	- 12 859
Luxembourg	8 369	15 401	19 038	18 768	5 875	- 30 314	- 39 001
Pays-Bas	- 3 832	14 361	18 983	18 847	11 505	- 20 617	- 20 648
Norvège	2 423	11 359	16 740	19 197	14 018	- 18 042	- 26 194
Pologne	..	..	4 782	3 793	- 2 777	- 4 434	- 4 512
Portugal	..	4 207	4 660	8 238	2 402	- 4 489	- 11 175
République slovaque	..	2 585	3 436	5 901	- 2 337	- 3 972	- 3 624
Slovénie	3 144	..	8 070	8 493	- 2 910	- 9 459	- 9 510
Espagne	8 818	9 961	8 504	8 610	2 741	- 12 469	- 11 222
Suède	2 663	8 894	12 439	10 293	3 266	- 14 773	- 10 778
Suisse	8 006	28 072	26 464	34 771	20 619	- 9 884	- 13 020
Royaume-Uni	6 134	14 680	12 386	10 125	2 622	- 13 921	- 15 167
États-Unis	5 862	10 196	12 189	14 788	10 127	- 8 113	- 11 787
Moyenne OCDE	**3 915**	**9 895**	**11 467**	**12 329**	**4 021**	**- 11 819**	**- 13 902**

Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831832

Tableau 3.A1.3. **Ratio des montants moyens de prestations sociales versées aux ménages immigrés et aux ménages nés dans le pays, moyenne 2007-09**

	Aide sociale	Allocations chômage	Retraite	Allocations familiales	Allocations de logement
Australie	1.0	1.1	1.0	0.8	..
Autriche	2.7	1.7	0.5	1.4	2.3
Belgique	8.3	1.1	0.4	1.3	1.9
Canada	1.2	0.8	0.9	1.3	..
République tchèque	2.4	0.5	0.9	0.6	2.2
Danemark	..	1.3	0.3	1.4	0.9
Estonie	0.7	1.2	1.5	0.3	0.8
Finlande	4.4	1.4	0.2	1.4	2.4
France	1.5	1.2	0.7	1.3	1.8
Allemagne	1.2	0.7	1.4	0.6	1.4
Grèce	0.4	1.3	0.2	0.9	2.4
Hongrie	-	0.5	0.8	0.7	0.5
Islande	-	1.3	0.3	0.9	0.8
Irlande	3.3	0.8	0.3	1.1	1.1
Italie	1.9	1.1	0.2	1.4	3.0
Luxembourg	2.6	1.3	0.3	1.5	1.9
Pays-Bas	1.9	1.0	0.5	0.9	1.2
Norvège	5.0	1.7	0.3	1.2	2.7
Pologne	0.9	0.4	1.6	0.2	0.7
Portugal	-	0.9	0.3	1.5	0.7
République slovaque	0.6	-	1.0	0.4	-
Slovénie	1.1	1.1	0.7	0.6	2.0
Espagne	0.9	0.9	0.3	1.0	1.1
Suède	10.2	1.2	0.6	1.0	2.1
Suisse	1.6	2.3	0.8	1.0	..
Royaume-Uni	1.2	1.8	0.6	1.2	1.8
États-Unis	1.4	0.8	0.6	1.2	1.0
Moyenne OCDE	**1.7**	**1.1**	**0.5**	**1.1**	**1.5**

Notes : La moyenne inclut tous les ménages y compris ceux qui n'ont pas bénéficié des prestations mentionnées. Les prestations liées à l'assistance sociale canadienne incluent le minimum vieillesse.
.. : Signifie que les prestations mentionnées n'existent pas ou que les données n'étaient pas disponibles.
– : Indique que la taille de l'échantillon est insuffisante pour produire une estimation fiable.
Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831851

Tableau 3.A1.4. **Contributions, prestations et contributions nettes selon le statut migratoire du ménage, moyenne 2007-09**

En EUR (en PPA ajustées)

	Contributions			Prestations			Contributions nettes		
	Né dans le pays	Mixte	Immigré	Né dans le pays	Mixte	Immigré	Né dans le pays	Mixte	Immigré
Suisse	19 858	26 353	20 149	4 889	4 917	5 601	14 968	21 437	*14 549*
Islande	18 972	23 117	12 380	6 701	5 559	3 087	12 272	17 558	*9 292*
Luxembourg	20 043	23 732	20 463	21 270	16 500	11 285	- 1 228	7 232	*9 178*
Italie	15 346	19 552	12 310	11 366	7 426	3 162	3 980	12 126	*9 148*
États-Unis	15 527	22 844	13 145	6 993	5 687	4 871	8 534	17 158	*8 274*
Grèce	13 246	16 068	9 476	8 238	5 557	1 748	5 008	10 511	*7 728*
Espagne	10 518	14 820	10 057	7 412	4 990	2 561	3 106	9 830	*7 496*
Belgique	18 856	25 611	13 707	9 697	8 781	8 147	9 159	16 830	*5 560*
Canada	12 959	21 160	11 518	5 407	5 666	6 351	7 552	15 494	*5 167*
Norvège	17 382	31 613	12 368	12 327	11 246	7 863	5 055	20 366	*4 505*
Portugal	8 024	13 854	8 320	7 074	4 055	3 841	950	9 799	*4 479*
Royaume-Uni	11 503	20 990	10 803	8 899	9 036	7 774	2 604	11 954	*3 029*
Slovénie	13 316	14 096	10 491	8 866	11 728	7 485	4 450	2 368	*3 006*
Pays-Bas	21 175	32 576	12 415	11 236	11 273	9 871	9 940	21 303	*2 544*
Danemark	17 574	26 428	11 041	10 211	8 715	8 673	7 362	17 713	*2 368*
Autriche	16 705	21 465	12 334	13 330	15 022	9 980	3 375	6 443	*2 353*
Australie	8 476	12 314	7 447	4 700	3 961	5 144	3 776	8 353	*2 303*
Hongrie	6 531	8 466	6 643	5 450	6 551	4 779	1 081	1 915	*1 864*
Finlande	15 188	19 970	8 942	9 482	7 706	7 628	5 706	12 265	*1 314*
Suède	17 041	24 472	11 005	10 226	10 999	10 109	6 815	13 473	*896*
Estonie	7 528	9 378	3 990	3 014	3 501	3 992	4 514	5 877	*- 2*
République tchèque	8 465	8 095	4 914	4 990	6 965	5 100	3 474	1 116	*- 184*
Irlande	9 527	16 574	7 309	12 014	10 063	8 583	- 2 487	6 511	*- 1 274*
France	13 359	21 324	9 961	10 952	12 193	11 412	2 407	9 131	*- 1 451*
République slovaque	6 151	6 876	2 439	4 003	6 123	4 610	2 148	752	*- 2 171*
Allemagne	15 373	14 176	8 094	9 498	18 629	13 727	5 875	- 4 453	*- 5 633*
Pologne	5 470	5 853	2 319	5 178	10 483	8 009	291	- 4 630	*- 5 691*

Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831870

Tableau 3.A1.5. **Montants moyens des prestations sociales versées selon le statut migratoire du ménage, moyenne 2007-09**

En EUR (PPA ajustées)

	Ménages immigrés					Ménages nés dans le pays				
	Aide sociale	Allocations chômage	Retraites	Allocations familiales	Allocations de logement	Aide sociale	Allocations chômage	Retraites	Allocations familiales	Allocations de logement
Australie	15	72	2 201	1 258	..	14	68	2 158	1 677	..
Autriche	135	1 012	5 438	1 918	125	50	583	9 960	1 354	55
Belgique	392	1 805	2 434	1 257	22	47	1 615	5 854	1 002	11
Canada	2 471	557	1 471	712	..	2 042	729	1 607	546	..
République tchèque	150	41	2 831	331	48	63	80	3 298	514	22
Danemark	..	2 173	1 371	751	343	..	1 677	4 759	533	375
Estonie	6	48	2 713	209	7	9	41	1 847	602	9
Finlande	586	1 529	845	1 254	733	134	1 097	5 333	874	311
France	269	1 006	5 719	1 009	732	178	821	7 958	767	405
Allemagne	329	595	9 636	617	32	268	890	6 670	989	23
Grèce	57	203	1 480	163	57	151	158	7 195	176	24
Hongrie	-	86	2 902	629	15	34	188	3 500	852	30
Islande	-	142	1 055	740	345	43	113	4 052	811	417
Irlande	87	1 308	1 439	2 928	448	26	1 609	5 278	2 581	395
Italie	71	794	1 850	383	69	37	699	9 620	265	23
Luxembourg	487	1 008	5 150	2 802	137	185	774	14 787	1 908	74
Pays-Bas	1 327	480	4 092	426	306	713	502	7 586	452	250
Norvège	490	330	1 545	1 398	155	97	195	6 004	1 205	57
Pologne	30	68	6 604	49	19	34	169	4 111	252	27
Portugal	-	380	1 777	368	31	61	407	5 611	244	43
République slovaque	40	-	3 078	151	-	71	64	3 019	336	-
Slovénie	208	162	3 900	554	13	183	146	5 469	948	7
Espagne	17	578	1 517	104	30	19	631	5 710	103	28
Suède	483	609	3 657	914	397	47	509	6 133	927	191
Suisse	111	489	2 442	460	..	71	209	3 219	461	..
Royaume-Uni	516	156	3 459	987	872	426	89	6 193	793	475
États-Unis	670	137	3 054	209	87	468	170	5 533	171	86
Moyenne OCDE	**336**	**585**	**3 098**	**836**	**186**	**203**	**527**	**5 647**	**790**	**124**

Notes : La moyenne inclut tous les ménages y compris ceux qui n'ont pas bénéficié des prestations mentionnées. Les prestations liées à l'assistance sociale canadienne incluent le minimum vieillesse.

.. : Signifie que les prestations mentionnées n'existent pas ou que les données n'étaient pas disponibles.

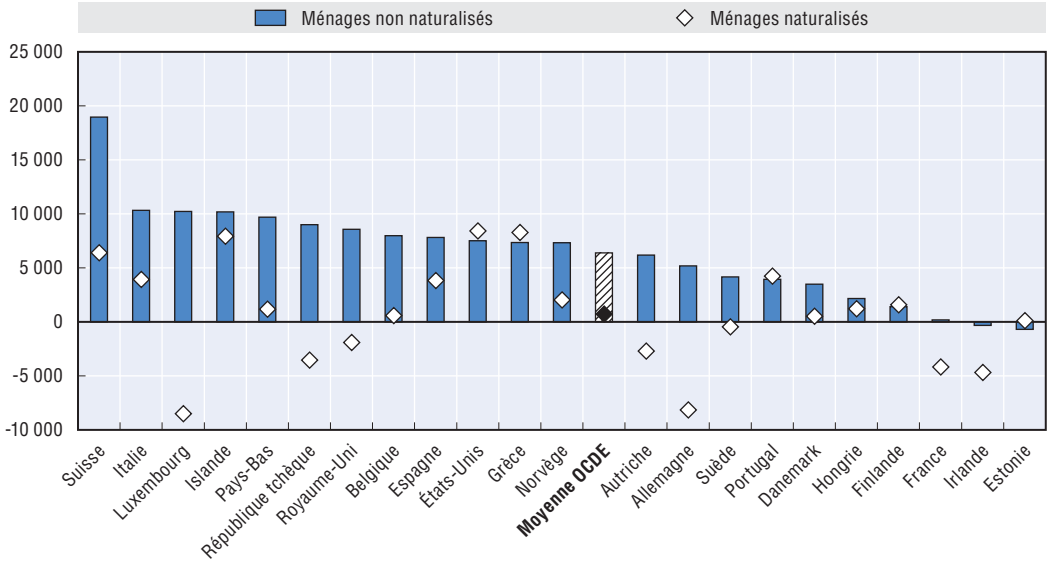
– : Indique que la taille de l'échantillon est insuffisante pour produire une estimation fiable.

Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831889

Graphique 3.A1.1. **Contribution nette selon la nationalité du chef du ménage, moyenne 2007-09**

En EUR (en PPA ajustées)

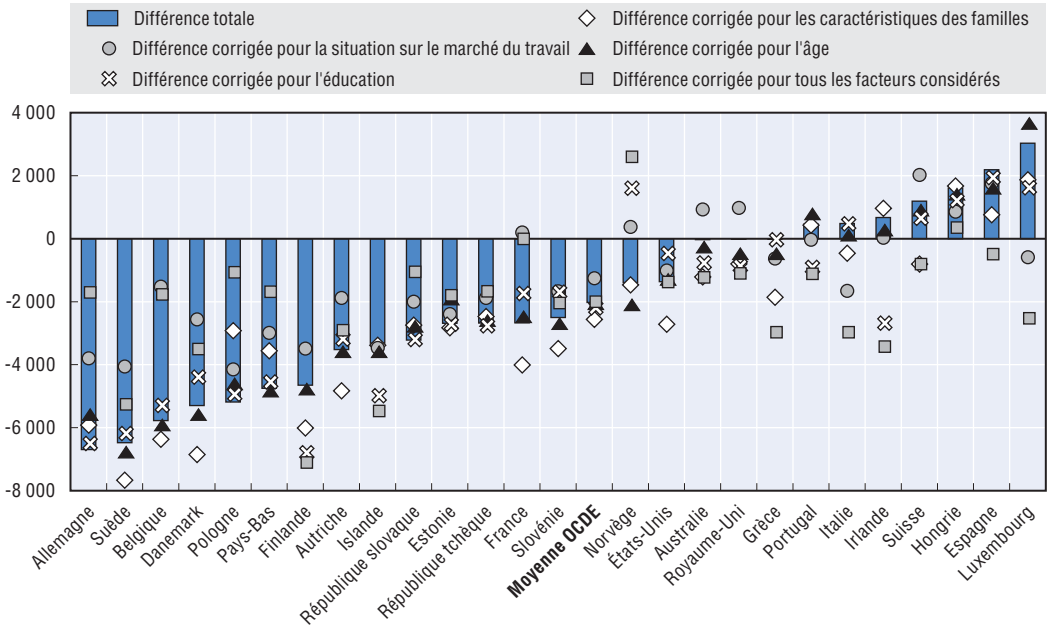


Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831167

Graphique 3.A1.2. **Différences de contribution fiscale directe nette entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays et le rôle joué par différentes caractéristiques, 2007-09**

En EUR (en PPA ajustées)



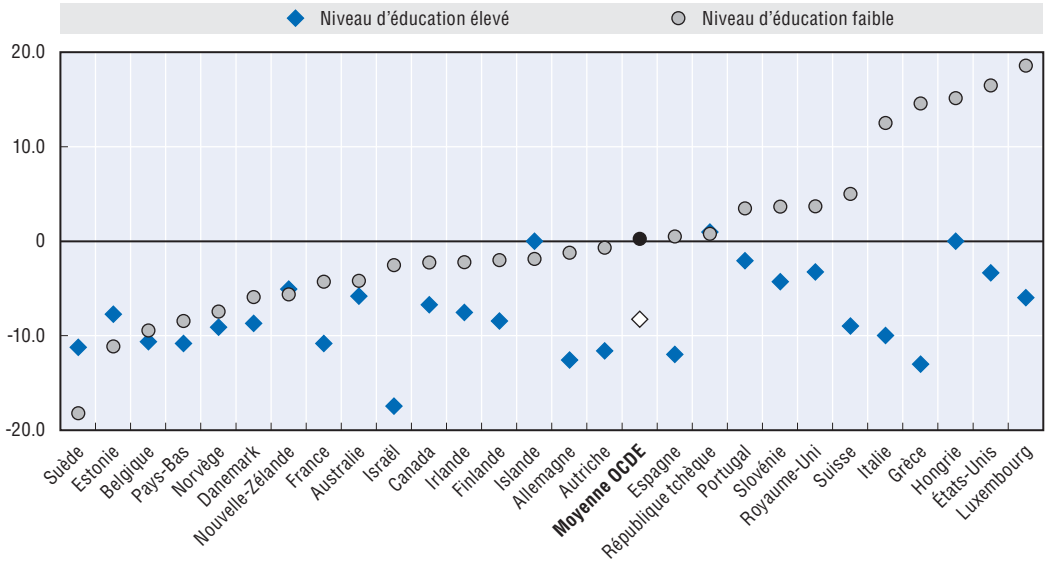
Notes : L'âge et le niveau d'éducation font référence au chef du ménage ; la situation sur le marché du travail (en emploi/pas en emploi) fait référence à tous les membres du ménage en âge de travailler (15-64 ans). L'étude se limite aux ménages dans lesquels au moins une personne est en âge de travailler. Les résultats ont été obtenus grâce à une décomposition du type Blinder-Oaxaca (Blinder, 1973 ; Oaxaca, 1973). Cette technique décompose les différences de situation fiscale nette en deux composantes : *i*) une partie qui s'explique par le fait que les ménages immigrés et nés dans le pays ont des caractéristiques moyennes différentes (composante expliquée), et *ii*) une partie qui s'explique par le fait qu'un des deux groupes a une meilleure situation fiscale nette que l'autre tout en ayant les mêmes caractéristiques individuelles et /ou parce que les différentes caractéristiques (par exemple un niveau d'éducation plus élevé) ont des effets différents sur deux groupes (composante inexpliquée).

Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831186

Graphique 3.A1.3. **Différence entre les taux d'emploi des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays, selon le niveau d'éducation, 2009-10 (en excluant les personnes encore en éducation)**

Points de pourcentage

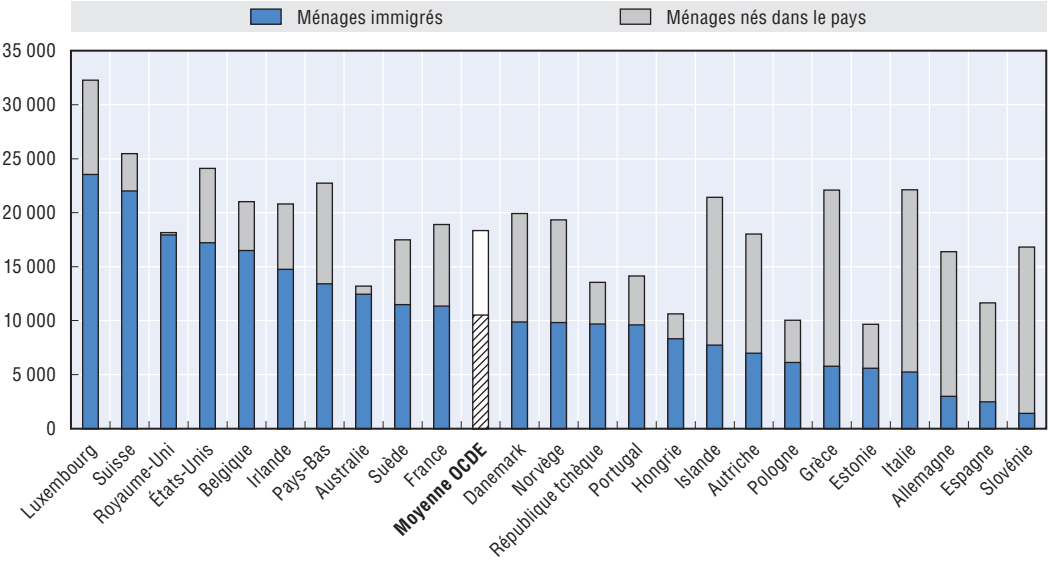


Source : OCDE, *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés*, 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831205

Graphique 3.A1.4. **Différences de contribution nette entre les ménages selon le niveau d'éducation du chef du ménage (niveau d'éducation élevé/faible), moyenne 2007-09**

En EUR (en PPA ajustées)

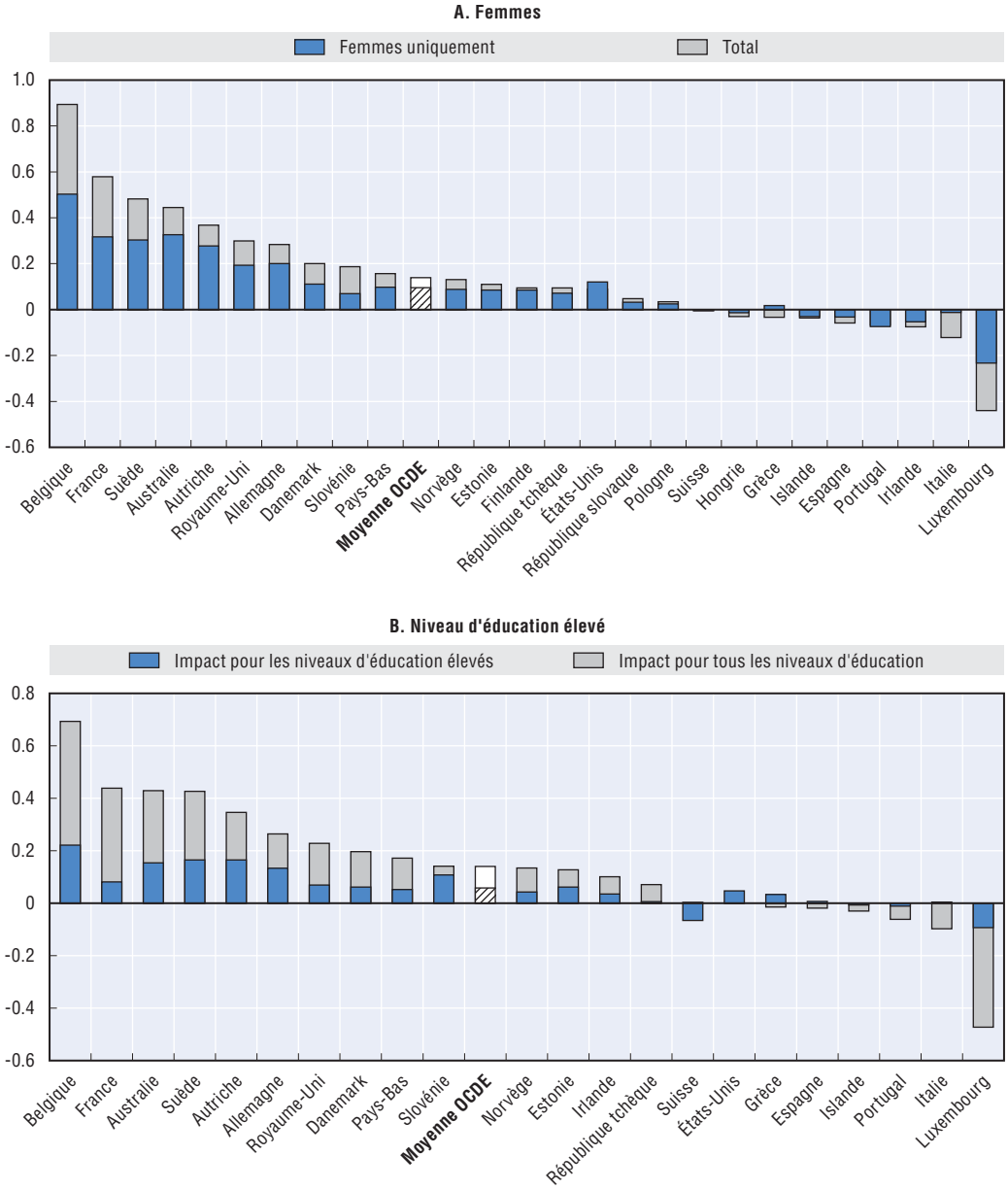


Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831224

Graphique 3.A1.5. **Impact estimé sur le budget en supposant que les immigrés ont en moyenne le même taux d'emploi que les personnes nées dans le pays, moyenne 2007-09**

Pourcentage du PIB

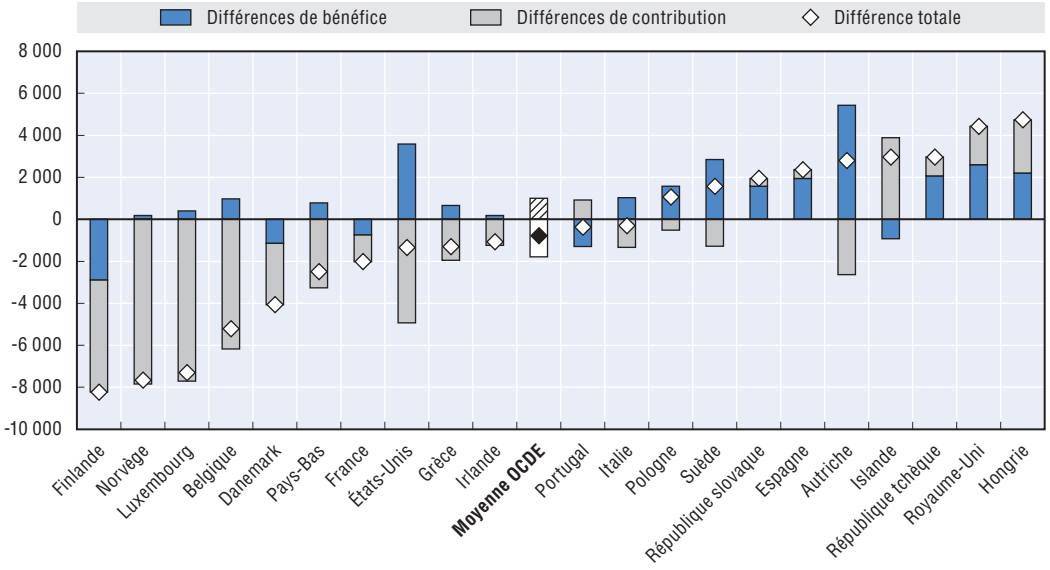


Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831243

Graphique 3.A1.6. **Différences de contribution, de bénéfice et d'impact fiscal direct net entre les ménages immigrés des pays à bas revenu et des pays à revenu plus élevé, moyenne 2007-09**

En EUR (en PPA ajustées)



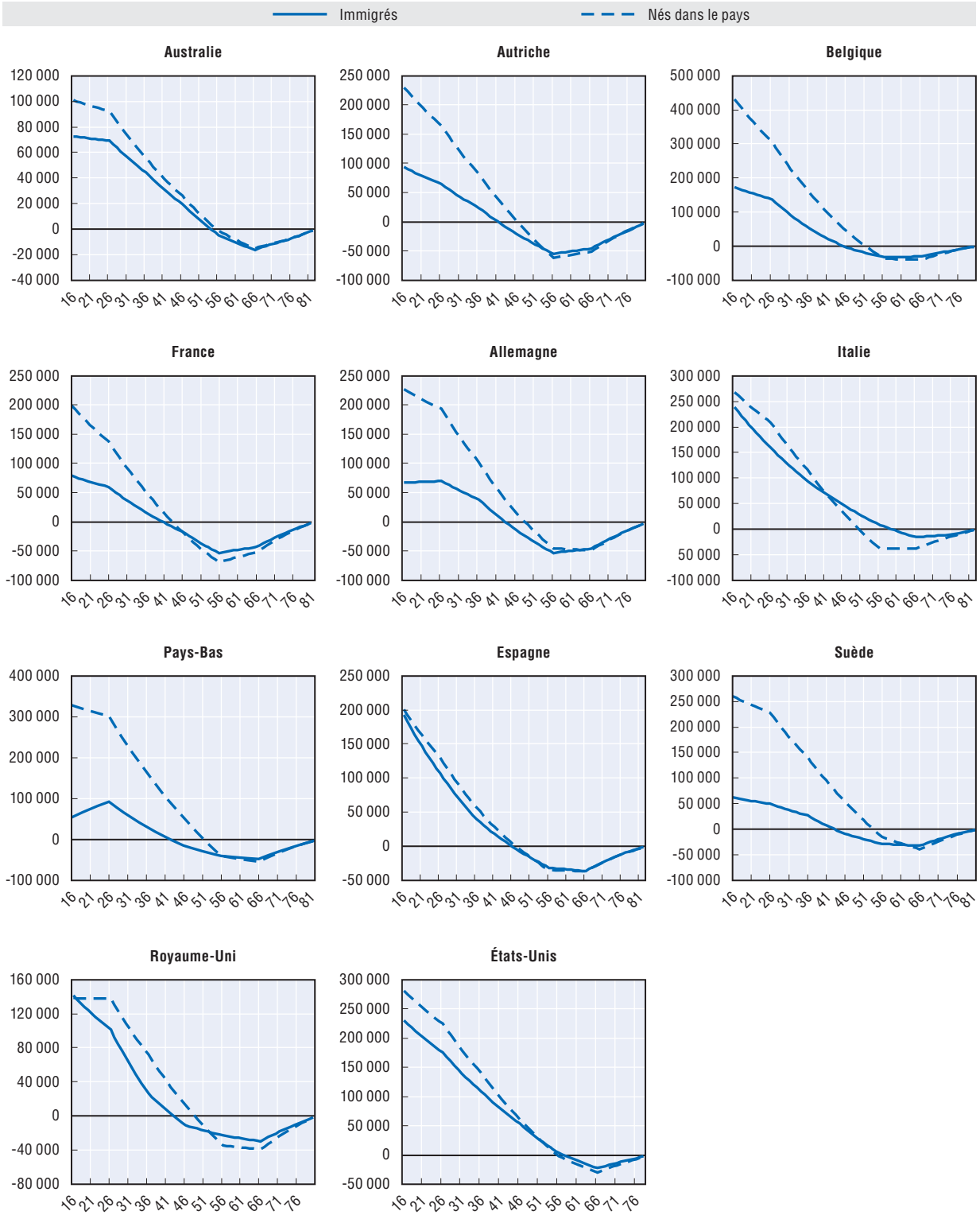
Notes : Le graphique présente les différences de contribution, bénéfice et contribution nette (contributions moins bénéfices) entre les ménages immigrés des pays à bas revenu et ceux des pays de l'OCDE à revenu élevé. Une différence positive en termes de bénéfices signifie que les ménages immigrés des pays à bas revenu en bénéficient moins en moyenne. Une différence positive en termes de contribution signifie que les ménages immigrés des pays à bas revenu contribuent plus (en matière d'impôts et de contributions sociales). Les ménages « mixtes » comprenant soit des immigrés avec un chef de ménage non immigré soit des chefs de ménages immigrés d'origines différentes ont été exclus de l'analyse. Voir aussi l'annexe 3.A3.

Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831300

Graphique 3.A1.7. **Estimation de la valeur actuelle nette des contributions fiscales directes nettes sur le cycle de vie, selon l'âge du chef du ménage**

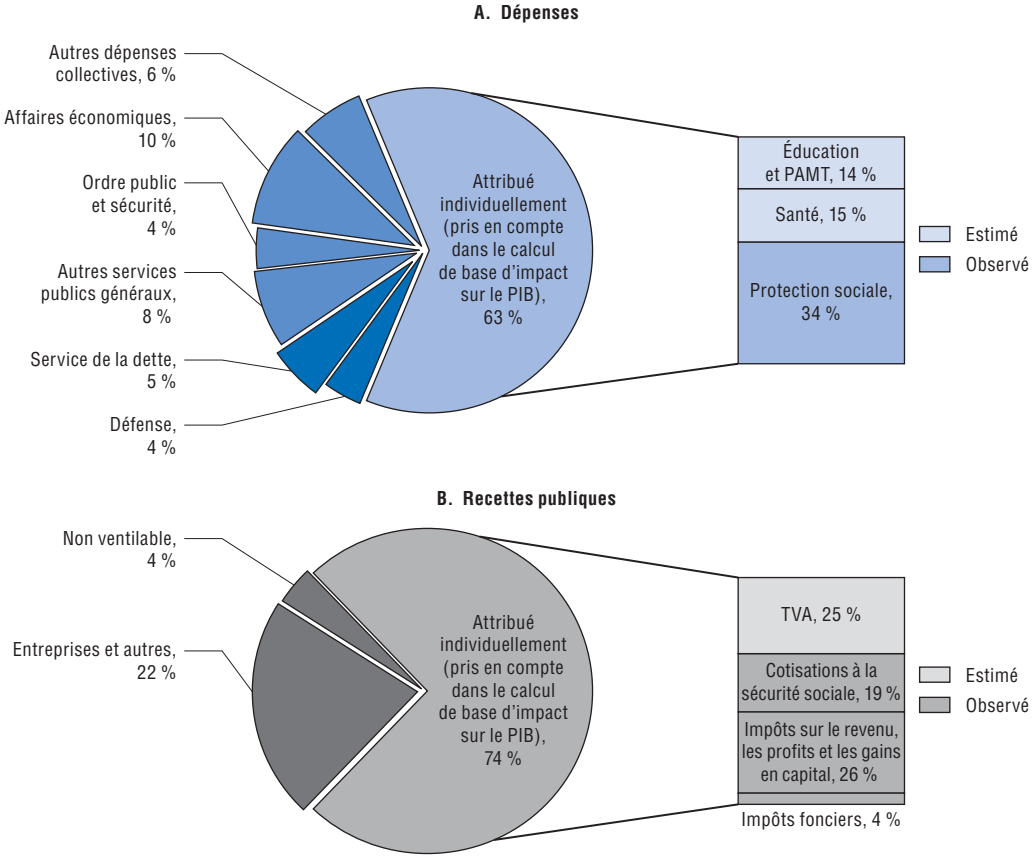
En EUR (en PPA ajustées)



Source : Voir l'annexe 3.A3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831262

Graphique 3.A1.8. **Structure générale des recettes publiques et des dépenses du gouvernement et inclusion dans les calculs sur l'impact fiscal, moyenne des pays de l'OCDE, autour de 2008**



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes généraux des gouvernements.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831281

ANNEXE 3.A2

Analyse de sensibilité

S'agissant des recettes, le poste manquant le plus important est celui du produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui représente près de 4 % du PIB et 10 % de l'ensemble des rentrées fiscales (graphique 3.A1.8). L'autre grand poste de recette non pris en compte est celui des taxes sur des biens et services spécifiques. Il s'agit des droits de douane, du produit des monopoles budgétaires et surtout des droits d'accise, qui représentent à eux seuls près de 3 % du PIB et plus de 7 % des rentrées fiscales en moyenne de la zone OCDE. Globalement, toutefois, les calculs au moyen desquels on mesure l'incidence sur le PIB englobent quelque 74 % des recettes publiques des pays de l'OCDE.

Sur le plan des charges, les principaux postes non pris en compte sont l'administration publique, les infrastructures et la Défense. Le paiement des intérêts de la dette publique et son remboursement, qui ne sont pas non plus inclus dans les calculs, représentent en moyenne à peu près 5 % du total. Globalement, quelque 63 % en moyenne des dépenses de l'ensemble des administrations des pays de l'OCDE sont couvertes. L'analyse ci-dessus ne s'applique donc pas à la totalité des charges ou des recettes, mais la part des recettes couvertes est supérieure[1]. En outre, une proportion significative fait l'objet d'estimations, notamment pour les dépenses (voir graphique 3.7).

Quel est le degré de fiabilité et de validité des résultats ? À priori, les dépenses de défense et les charges d'intérêts de la dette publique passée ne devraient pas varier en fonction d'une augmentation de la population due à l'immigration. L'exclusion de ces postes donne une part relativement similaire des dépenses et des recettes totales incluses dans l'estimation ci-dessus. La plupart des postes de dépenses restants, comme l'administration publique et les infrastructures, devraient tendre à augmenter moins vite que la population[2]. On peut présenter des arguments analogues en ce qui concerne les recettes, plus précisément le produit de l'impôt sur les sociétés. En revanche, il y a lieu de s'attendre à ce que le produit des droits d'accise s'élève à peu près dans la même proportion de la population.

On peut faire une approximation sommaire de l'incidence des postes omis en attribuant aux immigrés, par tête, tous les postes de recettes et de dépense, sauf la Défense et le paiement des intérêts de la dette. Cela donne des résultats moins favorables dans tous les pays, à l'exception de la Norvège et de la France, mais l'incidence fiscale estimée serait encore comprise entre +0.5 % et -0.5 % du PIB dans la plupart des pays (voir tableau 3.A1.2). En moyenne dans la zone OCDE, l'impact fiscal serait marginalement négatif (-0.12 % du PIB) avec cette hypothèse ; si l'on incluait aussi les charges d'intérêts, l'incidence négative atteindrait -0.31 % du PIB. Toutefois, pendant la même année, les pays couverts par ce

calcul avaient un déficit moyen de -0.6 % du PIB. En excluant la Norvège (très excédentaire), le déficit moyen s'établissait à -1.5 % du PIB. Sachant que les immigrés représentent environ 10 % de la population, il semble que l'incidence globale soit à peu près neutre en moyenne dans la zone OCDE.

Une dernière réserve s'impose cependant. L'analyse de base ne tient pas compte des dépenses spécifiquement liées à l'intégration, autres que les mesures classiques prévues par les politiques actives du marché du travail, comme l'enseignement linguistique. Toutefois, les montants en cause sont généralement modestes par rapport au PIB. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement linguistique dispensé aux immigrés (adultes) constituent généralement le poste le plus important directement ciblé sur l'intégration qui ne soit pas pris en compte[3]. Malgré le développement récent des efforts d'intégration, les dépenses estimées à ce titre dans des pays comme l'Autriche et l'Allemagne, par exemple, restent inférieures à 0.2 % du PIB. Pourtant, ces postes doivent être rapprochés du poste le plus important attribué (ajusté en fonction de l'âge), par tête, à savoir les dépenses de santé. Comme on l'a vu auparavant, bien que peu de recherches aient été effectuées sur l'utilisation par les immigrés des services de santé, les données disponibles laissent penser qu'ils y ont en général moins recours que les autochtones du même âge. Tout bien considéré, d'éventuels biais restants ne devraient donc pas modifier fondamentalement les résultats globaux.

Notes

1. À l'évidence, cela conduit a priori à faire apparaître une contribution nette plus élevée par habitant pour la population totale (composée des immigrés et des autochtones) que si toutes les dépenses et recettes étaient attribuées. Mais on ne sait pas vraiment dans quelle mesure cela influe sur la contribution nette spécifique des immigrés, en particulier par rapport aux autochtones
2. Il convient de noter que les implications fiscales de l'immigration sur les infrastructures peuvent aussi varier selon la répartition géographique des immigrés. Dans les zones très peuplées, d'importants flux d'immigration peuvent exercer de fortes pressions sur les infrastructures, alors que l'extension de certaines risque d'être plus coûteuse là où il y a peu d'espace disponible.
3. L'analyse de base laisse aussi de côté les charges liées au système d'asile, parce que les demandeurs d'asile ne sont pas des immigrés mais des candidats à l'immigration. Mais, ici encore, les montants concernés sont généralement faibles en pourcentage du PIB. En France, un rapport consacré au coût budgétaire de ce système l'estimait à 900 millions EUR en 2004/05 (point culminant du système français), soit à peu près 0.05 % du PIB (Assemblée nationale, 2005).

ANNEXE 3.A3

Annexe technique

Pour réaliser cette étude, on s'est appuyé sur cinq enquêtes couvrant 27 pays de l'OCDE : l'enquête sur la dynamique des ménages, des revenus et du travail (HILDA) pour l'Australie ; l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (SLID) pour le Canada ; le panel suisse des ménages (PSN) pour la Suisse ; le supplément de mars de *Current Population Survey* (CPS) aux États-Unis ; l'enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (UE-SILC) pour tous les autres pays européens.

Définitions

- Un autochtone ou un non-immigré est une personne née à l'intérieur des frontières actuelles du pays dans lequel elle réside.
- Un immigré est une personne née en dehors des frontières actuelles du pays dans lequel elle réside.
  - On a aussi effectué une étude distincte des immigrés nés dans les pays de l'OCDE à revenu élevé (tous les pays de l'OCDE à l'exception du Mexique et de la Turquie) et de ceux nés dans tous les autres pays. L'enquête EU-SILC ne fait pas cette distinction. Les pays de l'UE à 27 ont donc été considérés comme représentant les pays de l'OCDE à revenu élevé.
- Les chefs de ménage, en l'absence d'auto-définition par le ménage dans une enquête nationale, sont la personne du ménage disposant du revenu le plus élevé (principal chef de ménage) et son/sa partenaire (là où c'est applicable).
- Un ménage autochtone est un ménage dont le chef et son/sa partenaire (là où c'est applicable) sont tous deux autochtones.
- Un ménage immigré est un ménage dont le chef et ou son/sa partenaire (là où c'est applicable) sont tous deux immigrés. L'impact fiscal des ménages dans lesquels il y a deux chefs de ménage, dont l'un est autochtone et l'autre immigré (« ménages mixtes »), est attribué pour moitié aux ménages autochtones et pour moitié aux ménages immigrés.
- L'impact fiscal des ménages dans lesquels il y a deux chefs de ménage, dont l'un est autochtone et l'autre immigré (« ménages mixtes »), est attribué pour moitié aux ménages autochtones et pour moitié aux ménages immigrés.
- Un immigré naturaliséest un immigré qui a acquis la nationalité du pays d'accueil. On ne dispose pas de données sur la naturalisation en Australie, en Estonie, en Allemagne et en Slovénie.

- Les prestations sont tous les transferts financés par l'État dont bénéficient les ménages. Cela comprend :
  - Les allocations familiales et destinées aux enfants.
  - L'aide sociale.
  - Les aides au logement.
  - Les allocations de chômage.
  - Les prestations liées à la vieillesse, les pensions de réversion et les pensions de retraite
  - Les allocations de maladie.
  - Les pensions d'invalidité.
  - Les allocations liées à l'éducation et les bourses.
- *Les contributions sont tous les transferts des ménages à l'État. Il s'agit :*
  - des impôts.
  - des crédits d'impôt applicables.
  - des cotisations de sécurité sociale des employeurs et des salariés :
    - Les cotisations de sécurité sociale des employeurs et des salariés ont été calculées en se servant de la base de données de l'OCDE sur les impôts et les prestations.
    - On dispose des cotisations de sécurité sociale des employeurs pour la plupart des pays faisant l'objet de l'enquête EU-SILC ; les cotisations de sécurité sociale des employeurs et des salariés calculées sont ramenées à l'échelle des valeurs de l'enquête.
    - Dans PSN, on calcule les cotisations des salariés en faisant la différence entre le salaire brut et le salaire net.
- *Les contributions nettes* sont égales aux contributions moins les prestations.
- On considère qu'une personne a un niveau d'éducation bas si elle n'a pas achevé le cycle complet d'enseignement secondaire (c'est-à-dire si elle a atteint au plus le niveau 2 de CITE).
- On considère qu'une personne a un niveau d'instruction élevé si elle a achevé un cycle d'enseignement supérieur (c'est-à-dire si elle a atteint le niveau 5 et plus de CITE).

Périodes

Les enquêtes portent sur les exercices budgétaires 2006, 2007 et 2008, sauf pour l'Australie où l'exercice commence en juillet (nous avons pris les exercices commençant en juillet 2006 et finissant en juin 2009). Les prestations, contributions et contributions nettes sont ajustées en fonction de la parité de pouvoir d'achat (calculée par l'OCDE) ; tous les chiffres sont exprimés en EUR. Les résultats – généralement des moyennes pondérées des prestations, des contributions et des contributions nettes ont été mis en moyenne sur les trois années considérées. Pour le *Portugal*, les données de 2008 n'étaient pas cohérentes et n'ont donc pas été utilisées.

Prestations, dépenses et contributions comprises dans l'étude

Un certain nombre de postes budgétaires comprenant prestations et contributions diffèrent d'un pays à l'autre sur le plan de l'application, de l'importance et de la disponibilité des données.

- Lespensions comprennent à la fois les prestations reçues par les ménages et les cotisations qu'ils versent. Soit on a retenu les deux, soit on les a exclues ensemble.
  - Les contributions, qui comprennent à la fois les cotisations des employeurs et des salariés au système de retraite publique, ont été calculées à partir de la base de données de l'OCDE sur les impôts et les prestations.
  - Pour la Suisse, les valeurs suivantes (2007) ont été attribuées aux cotisations des employeurs et des salariés : 4.2 % du revenu brut personnel, avec un minimum de 370 CHF et un maximum de 8 400 CHF.
- Les dépenses publiques consacrées à l'éducation (distinctes des bourses à financement public) ont été calculées par habitant à partir des données de l'OCDE sur les totaux à chaque niveau de l'enseignement (primaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire et post-secondaire en fonction de la disponibilité des données) et pour le nombre d'élèves/d'étudiants à chaque niveau pendant un exercice budgétaire donné. Ces coûts ont été attribués à chaque personne selon son niveau actuel de scolarisation.
- Les dépenses publiques de santé ont été obtenues à partir des données de l'OCDE sur les dépenses totales qui comprennent : les services de soins curatifs et de rétablissement ; les soins d'infirmier à long terme ; les services ancillaires ; les biens médicaux dispensés à domicile aux patients ; les services de prévention et de santé publique ; l'administration de la santé et l'assurance santé. La formation de capital des prestataires de soins de santé a été exclue.
  - Hagist et Kotlikoff (2009) donnent les dépenses de santé publique par habitant en 2002 en Australie, au Canada, aux États-Unis et dans six pays européens de l'OCDE (Allemagne, Autriche, Espagne, Norvège, Royaume-Uni et Suède) avec une décomposition par âge (0-14, 15-19, 20-49, 50-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80 et plus). Ces données ont été utilisées pour représenter les dépenses de santé propres aux différentes tranches d'âges. Dans chacun des pays mentionnés ci-dessus, elles ont été conjuguées à la population de chaque cohorte d'âge et au total des dépenses publiques de santé (tirées de la base de données de l'OCDE sur la santé) pour calculer une estimation des dépenses de santé par âge dans ces pays.
  - Dans les pays européens de l'OCDE non couverts par Hagist et Kotlikoff (2009), on a calculé une moyenne européenne relative des dépenses publiques de santé par habitant selon l'âge en déterminant le rapport entre les dépenses pour chaque cohorte et les dépenses moyennes pour la population totale dans les six pays pour lesquels on disposait de données. Cette moyenne a ensuite été utilisée pour le reste des pays européens de l'OCDE.
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été calculée à partir des données de l'OCDE sur les taux appliqués par les pays aux dépenses des ménages estimées. Ces dépenses ont été calculées en soustrayant du revenu disponible les coûts du logement/des services collectifs et l'épargne des ménages estimée (elle-même calculée au moyen de données émanant des pays de l'OCDE sur le taux d'épargne moyen par ménage appliqué au revenu disponible). On a obtenu le revenu disponible en soustrayant les impôts et les

transferts aux autres ménages du revenu net des ménages. Pour le Canada, on a utilisé un taux combiné des taux de l'État fédéral et de l'Ontario. Pour les États-Unis, **on a utilisé la taxe moyenne sur la valeur ajoutée** (average combined sales tax).

- Les dépenses publiques pour les politiques actives du marché du travail proviennent de la base de l'OCDE sur l'emploi. Elles sont réparties proportionnellement entre les chômeurs. Ces données n'étaient pas disponibles pour l'Estonie, la Grèce, l'Islande et la Slovénie, ce qui introduit un biais à la hausse dans les estimations pour ces pays.

Décomposition Blinder-Oaxaca des différences entre ménages autochtones et ménages immigrés

- La décomposition Blinder-Oaxaca permet que les différences entre ces deux catégories – en l'occurrence les différences de prestation, de contributions, de contributions fiscales nettes et de prestations sociales reçues entre les ménages autochtones et les ménages immigrés – soient divisées en dotations et contributions :
  - Les dotations sont les différences de caractéristiques (sociodémographiques et économiques) entre les deux catégories. On peut les interpréter comme la partie « expliquée » de la différence entre les ménages autochtones et les ménages immigrés, c'est-à-dire celle qui est due par exemple aux différences de niveau d'instruction du chef de ménage.
  - Les contributions, dans ce contexte, sont les différences dues à l'effet différencié de chaque caractéristique sur **les variables fiscales de dépendance**. Elles constituent la partie « inexpliquée » de la différence.
- Les variables indépendantes ont été divisées en trois groupes. La décomposition a calculé les dotations et les contributions attribuées à chacune des sept variables suivantes ; les dotations et les contributions attribuées à chaque groupe ont été calculées en faisant la somme de ces éléments.
  - Caractéristiques du chef de ménage :
    - âge.
    - Niveau d'instruction.
  - Composition du ménage :
    - Nombre d'enfants âgés de 0 à 14 ans en tant que variable discrète (0, 1, 2 ou 3 et plus).
    - Nombre d'adultes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) en tant que variable continue.
    - Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en tant que variable continue.
    - Statut marital du chef de ménage.
  - Situation dans l'emploi :
    - Taux d'emploi du ménage (nombre d'adultes en âge de travailler en activité divisé par le nombre d'adultes en âge de travailler).
- Les coefficients de régression sur les ménages autochtones ont servi de référence.

Calcul de l'impact fiscal total de l'immigration en pourcentage du PIB

- Dans chaque pays, le nombre de ménages autochtones, mixtes et immigrés a été ajusté pour tenir compte de celui (souvent non insignifiant) des ménages dont on ne pouvait pas déterminer le statut au regard de l'immigration.

- L'impact fiscal total de l'immigration a été calculé en faisant la somme de *la moitié* de la contribution fiscale (l'impact) des ménages mixtes et de l'impact fiscal net de *tous* les ménages immigrés. L'impact fiscal net de chaque catégorie de ménages est égal à l'impact moyen de cette catégorie multiplié par le nombre de ménages qui en font partie.
  - On fait l'hypothèse que l'impact fiscal des ménages mixtes peut être attribué pour moitié aux immigrés et pour moitié aux autochtones.
  - D'où l'hypothèse supplémentaire selon laquelle l'impact fiscal des immigrés au sein des ménages autochtones est équilibré par celui des autochtones au sein des ménages immigrés.
- On a calculé pour chaque année l'impact fiscal en pourcentage du PIB ; ce pourcentage a été mis en moyenne sur trois ans pour calculer l'estimation finale.
  - Les dépenses au titre des politiques d'activation du marché du travail, ciblées sur la réduction du chômage, ont aussi été attribuées aux immigrés sur une base individuelle (parmi les chômeurs) et soustraites de l'impact fiscal total calculé ci-dessus.

Simulation du taux d'emploi

- On a effectué une régression de la contribution fiscale nette des ménages sur la seule variable indépendante du taux d'emploi des ménages (telle qu'elle a été définie ci-dessus) pour toutes les combinaisons de ménages autochtones, mixtes et immigrés, comptant 1, 2, 3, etc. adultes en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

Perception des prestations sociales

- Les prestations sociales ont été classées en différentes catégories :
  - Aide sociale :
    - Allocations publiques et aides autres que le soutien au revenu en Australie.
    - Allocation d'exclusion sociale dans EU-SILC.
    - Allocation d'exclusion sociale/d'aide sociale en Suisse.
    - Aide publique et programme Medicaid aux États-Unis.
  - Allocations de chômage.
  - Pensions :
    - Pensions publiques en Australie.
    - Système des pensions au Canada et au Québec.
    - Pensions de retraite et pensions de réversion dans EU-SILC.
    - Pensions de retraite, rentes des veufs et des orphelins en Suisse.
    - Pensions du régime fédéral des retraites, aide aux personnes âgées et handicapées à bas revenu ainsi que Medicare aux États-Unis.
  - Allocations familiales :
    - Allocations familiales, avantages fiscaux pour les familles et allocations pour garde d'enfants en Australie.
    - Prestation universelle pour garde d'enfants, avantages fiscaux/crédits d'impôt pour enfants au Canada.
    - Allocations familiales dans EU-SILC.
    - Allocations familiales en Suisse.
    - Allocations pour repas scolaires et bons d'alimentation aux États-Unis.

- ❖ Prestations relatives au lodgement :
  - Allocations de logement dans EU-SILC.
  - Aides au logement aux États-Unis.
  - N'existent pas en Australie, au Canada et en Suisse.
- ❖ Prestations pour incapacité :
  - Indemnisation des accidentés du travail au Canada.
  - Allocations de maladie et pensions d'invalidité dans EU-SILC.
  - Pensions d'invalidité en Suisse.
  - Indemnisation des accidentés du travail aux États-Unis.

- En Australie, les allocations publiques et aides autres que le soutien au revenu sont classées comme suit :
  - ❖ Prestations socials :
    - Allocation spéciale aux nécessiteux.
    - Allocation pour les partenaires/conjoint(e)s.
    - Allocation de téléphone pour les personnes à bas revenu.
    - Allocation d'encouragement à la vaccination des enfants.
    - Allocation pour les personnes âgées à bas revenu.
  - ❖ Allocations de chômage :
    - Allocation pour les personnes cherchant un emploi.
  - ❖ Prestations liées à la vieillesse :
    - Avantage fiscal pour les travailleurs âgés.
  - ❖ Allocations familiales :
    - Rentes pour les orphelins.
  - ❖ Prestations pour incapacité :
    - Allocations de maladie.
    - Allocation de mobilité.
  - ❖ On a laissé de côté les éléments suivants :
    - Allocation pour veuvage.
    - Allocation pour les étudiants ayant une activité professionnelle.
    - Aide aux aborigènes qui étudient.
    - Aide aux étudiants à plein temps de plus de 25 ans.
    - Allocation pour participation à des programmes de développement des communautés.
    - Allocation de dépendance.

Chapitre 4

Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques[1]

La discrimination est un obstacle majeur à la pleine intégration des immigrés et de leurs descendants sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble. Sur la base de la littérature empirique et des pratiques politiques, ce chapitre donne un aperçu de la discrimination à l'encontre des immigrés et de leurs enfants dans les pays de l'OCDE, ainsi que les moyens de la mesurer, son incidence et les réponses politiques.

La prévalence réelle de la discrimination est difficile à évaluer, puisque le désavantage des immigrants et de leurs descendants dans de nombreux domaines de la vie publique peut être attribuable à d'autres facteurs – à la fois observés et non observés – que l'origine ethnique elle-même. Les études de testing qui tentent d'isoler l'effet de la discrimination à l'embauche suggèrent qu'il n'est pas rare pour les immigrés et leurs descendants d'avoir à envoyer plus de deux fois plus leurs candidatures pour être invités à un entretien d'embauche que les personnes sans antécédents migratoires ayant un CV identique.

La plupart des pays de l'OCDE ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination, même si l'ampleur et la portée de ces mesures varient considérablement. La majeure partie des résultats de ces mesures politiques contre la discrimination semble découler plutôt de la sensibilisation à la question que de l'influence directe qu'elles peuvent avoir sur la prévention de la discrimination.

Introduction

Dans de nombreux domaines concernant l'intégration, les résultats des immigrés sont bien inférieurs à ceux des autochtones. Par exemple, les résultats des immigrés au regard du marché du travail sont en moyenne, dans les pays de l'OCDE, moins bons que ceux des autochtones de même âge et de même niveau d'instruction. Les immigrés vivent également plus souvent dans de mauvaises conditions de logement (OCDE, 2012a).

Pourtant, de nombreuses raisons peuvent expliquer le fait que les immigrés rencontrent des difficultés particulières à s'intégrer sur le marché du travail et dans la société du pays d'accueil en général. Concernant l'intégration sur le marché du travail, certaines raisons tiennent en partie au fait que les immigrés ont souvent acquis leurs qualifications et leur expérience dans un contexte très différent, et fréquemment dans une autre langue. Ces obstacles ne devraient toutefois pas perdurer pour les enfants d'immigrés élevés et éduqués dans le pays hôte. Cependant, des travaux récents de l'OCDE montrent que les enfants d'immigrés ont toujours de moins bons résultats sur le marché du travail que les enfants de parents autochtones à caractéristiques comparables – même lorsque les premiers possèdent de bonnes qualifications (OCDE, 2010). Ces désavantages persistants sont néanmoins en partie imputables à d'autres facteurs, comme des différences au niveau des réseaux sociaux et professionnels, les compétences non techniques, la concentration dans des zones géographiques ou dans certaines filières d'étude, ou d'autres caractéristiques non observées et traits de caractère spécifiques, comme la motivation. Toutefois, ceci n'explique pas tout, car une possible discrimination est souvent avancée comme l'un des principaux obstacles entravant l'intégration. Cette question est particulièrement pertinente aujourd'hui, dans un contexte de crise économique mondiale, de populations immigrées importantes et croissantes, conduisant de nombreux immigrés à rechercher un emploi et à être sujets à une potentielle discrimination.

Ce chapitre offre un aperçu de la discrimination exercée à l'encontre des immigrés et de leurs enfants dans les pays de l'OCDE – sa mesure, son incidence et les solutions politiques – sur la base d'études empiriques et de pratiques politiques. Le reste de ce chapitre est organisé comme suit. La section I souligne brièvement pourquoi la discrimination est une question qui concerne la politique d'intégration, ainsi que quelques considérations théoriques. La section II offre un aperçu des différentes approches pour mesurer cette discrimination, et analyse les conclusions de divers travaux quant à son incidence. Le chapitre se termine avec quelques implications en matière de politiques.

Principales conclusions

- La discrimination est un obstacle majeur à la pleine intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail et la société en général. Elle peut non seulement avoir une incidence négative sur la cohésion sociale et la motivation des immigrés à investir dans l'éducation et la formation, mais peut aussi constituer une perte économique pour le pays hôte.

- La prévalence réelle de la discrimination est difficile à évaluer car les désavantages dont souffrent les immigrés et leurs enfants dans de nombreux domaines de la vie publique peuvent être imputés à un grand nombre de facteurs – observés ou non – autres que l'origine ethnique elle-même, et ces derniers varient aussi selon les pays. Une mesure sans équivoque, qui est utilisée dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, est l'étude de testing dans le processus de recrutement, au cours duquel de faux CV où seul le nom, la nationalité ou le pays de naissance laissent entrevoir une origine immigrée, sont envoyés à des entreprises qui recrutent. Ces études de testing montrent que pour obtenir un entretien d'embauche, il n'est pas rare que les immigrés et leurs enfants doivent envoyer plus de deux fois plus de lettres de candidature que des individus non issus de l'immigration dotés d'un CV par ailleurs équivalent.
- Même s'il est difficile de comparer les niveaux de discrimination entre groupes ou pays, un résultat relativement fiable révèle qu'en moyenne les hommes sont davantage touchés par des pratiques discriminantes que les femmes. Cette situation concerne surtout les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés appartenant à une minorité visible dans les pays européens de l'OCDE, pour lesquelles les données indiquent que l'incidence des discriminations est élevée par rapport à d'autres groupes, quelle que soit la mesure utilisée.
- La plupart des recherches sur la discrimination, ainsi que les mesures prises pour la combattre, concernent le marché du travail. Dans ce domaine, la discrimination touche autant l'accès à l'emploi que l'évolution de la carrière et les salaires. On pourrait s'attendre à ce que la discrimination soit plus faible après l'embauche car l'incertitude de l'éventuel employeur quant à la productivité des immigrés cède la place à ses expériences personnelles. Cela tient en partie au fait que la discrimination à l'embauche est mieux connue et qu'il est plus difficile d'établir réellement la discrimination au cours de la période de travail voire lors des licenciements. On constate également des discriminations dans d'autres domaines, notamment le marché du logement et le système éducatif.
- La plupart des pays de l'OCDE ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination, même si l'ampleur et la portée des mesures varient considérablement. Les plus courantes concernent les recours juridiques contre la discrimination. Plusieurs pays de l'OCDE ont également mis en place des politiques de type « discrimination positive » (*affirmative action*) reposant sur des objectifs et d'autres outils comme les CV anonymes, mais les quotas restent rares. Les données disponibles à ce jour indiquent que s'ils sont bien conçus et utilisés, ces outils peuvent être efficaces pour lutter contre la discrimination.
- Ces dernières années, de plus en plus de pays de l'OCDE ont testé des *outils de mesure de la diversité*. Même si ces outils semblent prometteurs, il est difficile d'évaluer leur efficacité, car il s'agit souvent des employeurs les plus impliqués dans la diversité qui y participent. Plus généralement, il semble que la principale incidence des mesures de lutte contre les discriminations – en particulier en ce qui concerne les contraintes juridiques – découle davantage de la sensibilisation à cette question que d'une quelconque influence directe de ces dernières sur la prévention des discriminations.
- Cette sensibilisation s'avère particulièrement importante car il apparaît de plus en plus clairement que les comportements discriminatoires ne découlent pas nécessairement de préférences individuelles, mais plus souvent de *stéréotypes négatifs* concernant les immigrés et leurs enfants. Par exemple, les employeurs semblent attacher beaucoup

d'importance à certaines caractéristiques qui sont généralement associées à une meilleure intégration. Cela laisse à penser qu'un discours public équilibré sur les immigrés et leurs résultats en matière d'intégration contribuerait également à réduire les stéréotypes et à lutter ainsi contre les discriminations.

Définition et mesure

Discrimination envers les immigrés – définition, causes et conséquences

Dans le contexte de ce chapitre, la discrimination est interprétée comme un traitement inégal ou différent qui défavorise un individu ou un groupe et qui repose sur l'origine, l'origine ethnique, la « race » ou la nationalité[2]. Becker (1957), dans ses travaux précurseurs sur les aspects économiques de la discrimination, distingue deux types de discrimination : « fondée sur les préférences » et « statistique ». On observe la première lorsque des agents économiques (employeurs, propriétaires, banques, etc.) affichent une préférence pour des individus d'une certaine origine plutôt que d'autres. La discrimination « statistique » apparaît, par exemple, lorsque des employeurs manquent d'informations sur la productivité d'un candidat, ou lorsque des propriétaires ou des banques ont des doutes, respectivement, sur la solvabilité d'un éventuel locataire ou emprunteur. Des caractéristiques facilement identifiables, comme l'origine ethnique, sont considérées comme apportant des informations supplémentaires, sur la base des capacités ou de la fiabilité attendues du groupe auquel il appartient[3]. En principe, cette forme de discrimination est donc, contrairement à la discrimination fondée sur les préférences, une réponse rationnelle à une incertitude[4]. En pratique il est toutefois difficile de distinguer entre les deux types car la discrimination statistique tend à s'appuyer sur des préjugés à l'égard de personnes issues de l'immigration.

Une autre distinction souvent faite est celle qui oppose la discrimination *directe* et *indirecte*. La discrimination directe se produit si un individu ou un groupe subit un traitement défavorable du fait de son origine immigrée. La discrimination indirecte fait référence à une situation dans laquelle un traitement formellement égal a, ou peut avoir, pour effet de désavantager les immigrés, et qui ne peut être justifiée par d'autres motifs. On peut citer en exemple une situation dans laquelle un test exige des connaissances très précises sur le pays hôte, connaissances que les immigrés ne possèdent généralement pas, alors qu'elles ne sont pas en rapport avec la nature de l'emploi.

La discrimination est au cœur de la politique d'intégration pour de nombreuses raisons[5]. Elle viole le droit fondamental à un traitement égal, établi – parmi d'autres – par la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. En introduisant un traitement inégal, la discrimination représente en outre une menace pour la cohésion sociale et peut entraîner l'aliénation des immigrés et de leurs enfants dans la société du pays hôte, avec d'éventuelles répercussions négatives en ce qui concerne leur intégration sociale et civique. Heath et al. (à paraître), constatent que le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discriminations est associé à un sentiment d'insatisfaction quant à la démocratie et au fait de ressentir de la méfiance envers les institutions des pays d'accueil, comme la police par exemple. Comme la discrimination tend à réduire les bénéfices des qualifications formelles, elle peut également entraîner une baisse des investissements des immigrés dans l'éducation et la formation, et dissuader les candidats migrants qualifiés de s'expatrier. En conséquence, les stéréotypes négatifs à l'origine de la discrimination envers les immigrés peuvent ainsi devenir des prophéties auto-réalisatrices.

Ces investissements moins importants représentent également une perte économique pour le pays hôte. Mais la discrimination est également susceptible de représenter une perte, en termes d'opportunités manquées, pour les employeurs qui la pratiquent. Il convient toutefois ici de distinguer entre discrimination fondée sur la préférence et discrimination statistique. Alors que la première impose un coût aux employeurs porteurs de préjugés, la seconde peut s'avérer être une stratégie rationnelle en cas d'informations lacunaires. En conséquence, la pression concurrentielle tendra à réduire la discrimination fondée sur la préférence, mais pas la discrimination statistique. Il apparaît en effet que les marchés de produits plus concurrentiels sont généralement associés à des niveaux moins élevés de discrimination (OCDE, 2008a)[6].

Enfin, certaines données indiquent que la discrimination est associée à des conséquences psychologiques et physiologiques néfastes, comme un stress plus important et une forte incidence de maladies cardiovasculaires (Williams et Mohammed, 2009 ; Krieger et al., 2005). Toutefois, les constatations dans ce domaine demeurent partagées et ne peuvent être généralisées (voir par exemple la méta-analyse de Pieterse et al., 2012).

La discrimination peut s'observer virtuellement dans tous les domaines impliquant des interactions avec des migrants. Les travaux de recherche comme les politiques ont principalement été consacrés au marché du travail, une attention particulière étant accordée à l'étape de l'embauche. Bien sûr, la discrimination sur le marché du travail peut également s'exercer au niveau des salaires, des promotions et des licenciements, mais comme nous le verrons par la suite, ces formes de discrimination sont plus difficiles à établir.

Le marché du travail n'est cependant pas le seul domaine où se pose la question de la discrimination. Par exemple, les immigrés peuvent subir des discriminations à l'accès au logement et en matière de coût des loyers (voir l'encadré 4.2). Un autre exemple concerne le marché du crédit, les immigrés y sont susceptibles d'obtenir des taux d'intérêt plus élevés, et ils rencontrent d'ailleurs plus de difficultés pour obtenir ces crédits[7]. On peut observer la même situation pour certains services ou biens de consommation, en particulier lorsque l'offre est restreinte. Les organes de lutte contre la discrimination rapportent également de nombreuses plaintes concernant l'accès aux boîtes de nuit et les procédures judiciaires. Un autre domaine crucial où les cas de discrimination semblent de plus en plus manifestes est le système éducatif, par exemple en matière de notation et d'orientation suggérée par les enseignants (voir Holzer et Ludwig, 2003 pour plus de détails).

Enfin, se pose le problème de la « discrimination institutionnelle », à savoir lorsque le traitement discriminatoire est attribuable à une institution du fait des règles et pratiques de cette dernière (pour une analyse, voir par exemple Sampson, 2008). La discrimination institutionnelle est généralement indirecte, c'est-à-dire qu'elle n'est pas ouvertement ou intentionnellement discriminatoire, mais elle entraîne, en pratique, les mêmes effets.

La liste ci-dessus est loin d'être exhaustive, mais elle met en lumière l'éventail des situations discriminatoires auxquelles doivent faire face les immigrés et leurs enfants. Afin que cette analyse conserve des proportions raisonnables, le présent chapitre portera principalement sur les discriminations en matière d'emploi.

Mesure, incidence, et conséquences des discriminations sur le marché du travail

La mesure des discriminations sur le marché du travail n'a rien de simple. Il est utile de commencer en distinguant les méthodes qui démontrent l'existence ou non de discriminations, et à l'encontre de quels groupes, et celles qui permettent de fournir des

estimations de cette discrimination. Ces différentes méthodes font appel à des expériences de terrain, des enquêtes par auto-déclaration, et des analyses statistiques des résultats des minorités sur le marché du travail. Chacune de ces méthodes sera analysée après un bref examen de données issues d'affaires judiciaires.

Affaires judiciaires

Comme nous le verrons plus en détail dans la section suivante, on observe un développement croissant de la législation anti-discrimination. Une telle législation couvre généralement les discriminations dans différents domaines comme l'emploi et le logement et comprend divers mécanismes d'application comme la possibilité pour les plaignants qui se considèrent victimes de discrimination de porter l'affaire devant les tribunaux. Si l'affaire est retenue, le plaignant peut obtenir une compensation. Les jugements peuvent avoir d'autres implications, comme, par exemple, une atteinte à la réputation des employeurs ou des obstacles supplémentaires à leur accès aux marchés publics.

Au tribunal, l'affaire est entendue selon les principes nationaux en matière de preuves recevables, qui ne sont pas nécessairement identiques aux critères socio-scientifiques et qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Chaque juridiction doit également décider de qui doit être considéré comme appartenant à un groupe « racial » ou ethnique, et cette décision peut, elle aussi, varier d'un pays à l'autre (voir encadré 4.1)[8]. Les motivations de l'auteur de discriminations ne sont pas prises en compte. Il n'est par conséquent pas possible de plaider la « discrimination statistique » dans une affaire judiciaire. Cette pratique est tout autant contraire à la loi que la « discrimination fondée sur les préférences ».

Il est tout à fait possible de comptabiliser le nombre de plaintes déposées avec succès dans une juridiction donnée et d'observer les tendances au fil du temps (voir, par exemple, Heath et Li, 2010), mais ce nombre ne fournit pas de données claires sur l'incidence ou la prévalence des discriminations illégales dans cette juridiction. Dans la plupart des juridictions, un plaignant convaincu d'avoir été victime de comportements discriminatoires doit engager une action en justice par les voies officielles – souvent avec le soutien de son syndicat – et devra ainsi faire face à de nombreux obstacles[9]. Se pose ainsi effectivement le problème majeur des biais de sélection dans les types d'affaires portées devant la justice. En conséquence, les affaires qui remportent un succès sont généralement peu nombreuses et ne représentent que la partie visible de l'iceberg. Un premier obstacle est de savoir si les éventuels plaignants sont informés de leurs droits à saisir la justice, et des procédures officielles qu'il convient de suivre[10]. Se pose aussi la question de l'accessibilité et de l'efficacité de la procédure de plainte, et de la disponibilité de l'assistance juridique ; par ailleurs, le niveau relativement faible des compensations attribuées par les tribunaux représente un facteur dissuasif important en matière de dépôt de plainte. En outre, de nombreuses affaires peuvent faire l'objet d'un règlement extrajudiciaire avant d'être officiellement entendues et jugées. De plus, dans le cas de discriminations concernant les salaires ou l'emploi de manière générale, les travailleurs migrants dont le permis est associé à un employeur particulier peuvent craindre de perdre leur permis de séjour s'ils déposent une plainte. Les migrants en situation irrégulière peuvent même risquer d'être expulsés.

D'un pays à l'autre, on observe d'importantes variations dans la fréquence et l'ampleur des sanctions et des dommages-intérêts prononcés dans les affaires de discrimination ethnique ou raciale, comme le démontre OCDE (2008a). Il fournit un aperçu des mesures incitatives destinées aux employeurs en faveur du respect de la législation

Encadré 4.1. **Les groupes cibles et la question des « statistiques ethniques »**

La mesure des discriminations nécessite tout d'abord une identification des groupes cibles. Les termes « ethnique » et « race » sont rarement définis avec précision dans les textes juridiques. Ils se réfèrent en général à une liste de caractéristiques liées à ce type de discrimination, comme dans la Convention internationale pour l'élimination des discriminations raciales dont le champ d'application inclut les discriminations fondées sur « la "race", la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique ». Les lois contre la discrimination et pour l'équité donnent souvent la liste de leurs destinataires, méthodes et moyens de collecter des données sur ces discriminations. Les catégories et terminologies varient selon les pays en fonction de leur histoire, leur contexte politique et leur composition ethnique et raciale. Par exemple, les termes « minorités visibles » et « Aborigènes » (autochtones) sont utilisés au Canada ; « groupes ethniques et raciaux » aux États-Unis" ; « allochtones non occidentaux » aux Pays-Bas ; « immigrés non occidentaux » dans les pays nordiques ; groupes « non anglophones d'origine (*Non English-Speaking Background*, NESB) ou de diversité culturelle et linguistique » (*Culturally and Linguistically Diverse* , CALD) en Australie ; minorités nationales en Europe centrale et orientale ; « groupes ethniques » au Royaume-Uni ; « personnes issues de l'immigration » en Allemagne. La liste est longue et la perspective d'adopter toutes les normes internationales en la matière est sans doute ni possible ni appropriée.

La collecte de données sur l'ethnicité et la « race » est une question litigieuse qui soulève des controverses politiques et des problèmes méthodologiques. Un nombre important de pays ont décidé de ne pas recueillir de données sur l'origine ethnique ou la « race » dans leurs statistiques officielles, comme les recensements ou registres de la population ou les fichiers administratifs. Un aperçu des recensements qui ont eu lieu autour de 2000 montre que 65 % des pays ont recueilli des données sur l'origine ethnique et/ou la « race » (Morning, 2008). Ce niveau global varie considérablement selon les continents, avec seulement 44 % de pays européens (soit 16 sur 36) ayant mis en œuvre un recensement à caractère ethnique, contre 64 % en Asie, 44 % en Afrique et plus de 80 % en Amérique du Nord et du Sud, et en Océanie.

Généralement considérées comme subjectives, les données sur l'ethnicité et la « race » sont principalement recueillies par auto-identification, dans une question ouverte or, dans d'autres cas, au travers d'une liste pré-codée comportant les principales catégories pertinentes par pays. Faisant écho aux préoccupations des organisations des Droits de l'homme et des dispositions sur la protection des données, les recommandations publiées par l'Organisation des Nations avant chaque cycle de recensements (2009-13 étant le plus récent) insistent pour que l'origine ethnique ou la « race » soit déterminée par auto-identification à réponses multiples. Les données d'auto-identification peuvent changer au fil du temps et des enquêtes pour la même personne, et ne reflètent pas nécessairement la perception par les autres (c'est-à-dire qu'il est possible qu'un individu s'identifiant lui-même en tant que « Blanc » ou « Indien d'Amérique » aux États-Unis soit respectivement perçu comme un « Blanc » ou un « Noir »).

anti-discrimination et de la mise en place d'une politique d'égalité des chances. Le pouvoir dissuasif des sanctions et la probabilité et l'ampleur des indemnités accordées aux plaignants influenceront la décision de ces derniers de déposer plainte. Les variations dans le nombre de procédures judiciaires entre les pays relèvent donc davantage des différences institutionnelles dans les procédures et les organismes disponibles pour aider les plaignants, et de leurs mesures incitatives, que des différences dans les taux de

discrimination sous-jacents. Par exemple, un aperçu général proposé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA, 2008), concernant les pays membres de l'UE en 2007, montre que douze pays n'appliquaient aucune sanction, alors que dans les autres pays les sanctions allaient d'une action réussie aux Pays-Bas, où l'employeur avait reçu une amende de 500 EUR et le plaignant une indemnité de 250 EUR, à 95 au Royaume-Uni, où l'indemnité maximale accordée était de 128 898 GBP et le montant médian de 7 000 GBP.

Expériences sur le terrain

Les études sur le terrain, ou études d'audit comme dénommées parfois, sont généralement considérées comme la façon la plus rigoureuse et légitime de confirmer l'existence de discriminations ; elles évitent certains des principaux problèmes rencontrés lorsque les affaires judiciaires sont utilisées pour établir l'existence de discriminations. Dans le cas de la discrimination sur le marché du travail, l'approche standard consiste à postuler à des offres d'emploi réelles par le biais de CV identiques de candidats du groupe majoritaire ou d'une minorité. Les candidatures sont adressées à de vrais employeurs ayant publié une offre, et sont identiques à tous les égards, à l'exception du nom du candidat, une candidature portant un nom évoquant l'appartenance à un groupe minoritaire, l'autre un nom typique du groupe majoritaire, toutes choses égales par ailleurs. Les réponses des entreprises à ces candidatures sont alors étudiées et le nombre relatif de cas où les membres des groupes minoritaires et du groupe majoritaire reçoivent une réponse positive ou un rappel en vue d'un entretien peut être calculé.

Deux méthodologies quelque peu différentes ont été utilisées. La première, qui a été initialement utilisée par Daniel (1968) au Royaume-Uni et qui est devenue depuis la méthodologie standard de l'OIT, fait appel à des acteurs qui peuvent participer à la totalité de la procédure de candidature, y compris les entretiens (voir Bovenkerk, 1992, pour plus de détails). Cette méthode a été critiquée car les acteurs, qui savent évidemment quel groupe ils représentent, sont susceptibles d'adapter leur comportement d'une manière qui peut influencer le taux de rappel. La seconde approche, nommée « test d'accès à l'entretien d'embauche » et créée par Jowell et Prescott-Clarke (1970) au Royaume-Uni, évite ce problème en utilisant des candidatures écrites couplées, envoyées par courrier ou voie électronique. Ce genre de test ne peut cependant déceler les discriminations qu'au cours de la première étape du processus de recrutement. Ainsi, si un faux candidat reçoit une convocation à un entretien, l'invitation est poliment déclinée.

Les études utilisant la méthodologie de l'OIT (Bovenkerk et al., 1994) ont souvent démontré que la plupart des discriminations sont observées lors de ces premières étapes du processus de recrutement. Pour les candidats qui sont convoqués à un entretien, les taux de discrimination sont généralement bien inférieurs à ceux des premiers stades. Une autre limite de ces tests est qu'il est uniquement possible de les utiliser lorsque les postulants sont appelés à envoyer leur candidature par écrit. En d'autres termes, cette méthode n'est pas adaptée aux emplois pour lesquels les candidats doivent se présenter en personne. En substance, ces études de testing ne couvrent qu'une partie du marché du travail, souvent la même que les services publics de l'emploi. Il est bien possible que cela soit dans les autres secteurs du marché du travail – à savoir dans lesquels des méthodes de recrutement informelles, en face à face, sont utilisées – que les niveaux de discrimination soient les plus élevés.

Il existe ainsi plusieurs façons de calculer l'ampleur de la discrimination. L'approche utilisée dans le présent chapitre consiste à calculer le ratio de rappels positifs reçus par les candidats du groupe majoritaire par rapport à ceux reçus par les candidats des groupes minoritaires. Ce ratio indique le nombre de candidatures supplémentaires que doit envoyer le postulant issu d'un groupe minoritaire pour recevoir le même nombre de réponses positives que celui issu du groupe majoritaire. Ainsi, si les postulants issus du groupe majoritaire obtiennent un rappel positif pour quatre candidatures envoyées (c'est-à-dire un taux de succès de 25 %), alors que les postulants issus des groupes minoritaires obtiennent un rappel positif pour huit candidatures (taux de succès de 12.5 %), le postulant issu d'un groupe minoritaire doit envoyer deux fois plus de candidatures pour obtenir un rappel positif.

Contrairement aux affaires judiciaires, les expériences sur le terrain n'identifient que la discrimination directe et non la discrimination indirecte. Par exemple, si un employeur met en place des critères de sélection que les postulants issus de minorités ethniques sont moins aptes à satisfaire, ceci peut constituer une discrimination indirecte selon les termes de la législation de nombreux pays. Toutefois, l'expérience de terrain typique adaptera la candidature aux exigences précisées dans l'offre d'emploi[11]. En outre, les méthodes standard de ces tests d'accès à l'entretien d'embauche ne peuvent s'appliquer aux promotions, aux salaires ou aux licenciements, domaines qui sont pourtant couverts par la loi. Cependant, tout comme les affaires judiciaires, les études d'audit prennent en compte le résultat, et non les motivations ou les raisons à l'origine des discriminations. Elles ne permettent pas, par conséquent, de juger s'il s'agit de discriminations statistiques ou fondées sur les préférences.

Les expériences sur le terrain, de manière générale, ne mesurent pas non plus les différents degrés de discrimination. Par exemple, les employeurs peuvent mettre plus de temps à répondre aux candidatures déposées par des personnes portant un nom à consonance étrangère. Ainsi, dans l'expérience de terrain conduite en Suisse par Fibbi et al. (2006), les candidats qui étaient convoqués à un entretien d'embauche déclinaient l'offre par la suite, et dans de nombreux cas le postulant immigré n'était convoqué qu'après le refus du postulant suisse né dans le pays. Si ces cas sont également considérés comme des traitements discriminatoires, les niveaux de discrimination mesurés sont alors deux fois plus élevés pour tous les groupes (voir OCDE, 2012b). Des études plus récentes ont tenté d'inclure explicitement la dimension temporelle. Par exemple, Kaas et Manger (2012) ont constaté, lors de leur expérience sur le terrain en Allemagne, que les convocations à des entretiens d'embauche étaient envoyées plus tard aux personnes ayant un nom à consonance étrangère, alors que c'était l'inverse en cas de refus[12].

Malgré leurs limites, ces tests sont une technique efficace qui peut démontrer de manière rigoureuse la discrimination directe là où elle est présente. L'utilisation de techniques d'appariement rigoureuses dans des situations réelles implique que l'on peut connaître avec certitude (dans la mesure où des tests de signification sont réalisés) si des discriminations sont en cours à ce stade du processus de recrutement. Comme les offres d'emploi peuvent être échantillonnées de manière systématique, les problèmes de biais de sélection qui existent dans le cas des affaires judiciaires peuvent également être éliminés.

Le nombre d'études de terrain a fortement augmenté ces dernières années, et à ce jour, elles ont été mises en œuvre dans 15 pays de l'OCDE. Le tableau 4.1 présente les principaux résultats des expériences de terrain menées dans plusieurs pays de l'OCDE ces vingt dernières années. Comme on peut le voir, dans presque tous les cas des niveaux

Tableau 4.1. **Travaux d'expérimentation de terrain portant sur la discrimination**

Pays et auteurs	Groupe ethnique	Qualification/niveau du poste	Taux relatif de réponses positives
Allemagne			
Goldberg et al (1990)	Enfants d'immigrés nés dans le pays de nationalité turque	Moyennement qualifiés	1.2[1]
Kaas et Manger (2012)	D'origine turque, de nationalité allemande et de langue maternelle allemande (enfants nés dans le pays de résidence de parents immigrés)	Stages pour les étudiants en économie et gestion d'entreprise	1.1[1]
Australie			
Booth et al. (2010)	Italiens	Type premier emploi (n'exigeant aucune expérience professionnelle)	1.1
	Chinois	Comme ci-dessus	1.7[1]
	Moyen-orientaux	Comme ci-dessus	1.6[1]
Belgique			
Arrijn et al. (1998)	Marocains	Moyennement ou peu qualifié	1.9[1]
Baert et al. (2013)	Turcs (comparés aux Flamands)	Emplois accessibles aux jeunes qui sortent de l'école sans expérience professionnelle	2.1 (métiers en pénurie)
			1.0[1] (hors métiers en pénurie)
Canada (Toronto)			
Oreopoulos (2009)	Chinois	Emplois publiés qui acceptaient des candidatures par courriel et exigeaient généralement de trois à sept ans d'expérience et un diplôme universitaire de premier cycle	1.5[1]
	Indiens	Comme ci-dessus	1.3[1]
	Pakistanais	Candidats avec une éducation reçue au Canada et une expérience dans ce pays	1.4[1]
Canada (Montreal)			
Eid (2012)	Africains	Marketing, RH, communications, secrétariat, services aux consommateurs	1.8[1]
	Arabes	Comme ci-dessus	1.6[1]
	Latino-américains	Comme ci-dessus	1.6[1]
France			
Cediey et Foroni (2007)	Nord-Africains et Africains sub-sahariens (enfants de parents immigrés nés dans le pays de résidence)	Moyennement ou peu qualifié	2.0[1]
Espagne			
De Prada et al. (1995)	Marocains (nés à l'étranger)	Moyennement qualifié	1.3[1]
États-Unis			
Bertrand et Mullainathan (2004)	Afro-américains	Vente, soutien administratif, services de bureau et à la clientèle	1.5[1]
Pager et al. (2009)	Latinos	Emplois de premier échelon exigeant au plus un diplôme universitaire de premier cycle	1.2
	Noirs	Comme ci-dessus	2.0[1]
Royaume-Uni			
Wood et al. (2009)	Noirs africains	Moyennement et peu qualifiés (par ex. aide-soignant)	1.7[1]
	Noirs antillais	Comme ci-dessus	1.9[1]
	Chinois	Comme ci-dessus	1.9[1]
	Indiens	Comme ci-dessus	1.9[1]
	Pakistanais/Bangladais	Comme ci-dessus	1.5[1]
Grèce			
Drydakis et Vlassis (2007)	Albanais	Peu qualifiés (bureau, usine, restauration et vente)	1.8[1]
Irlande			2.4[1]
McGinnity et Lunn (2011)	Africains	Moyennement qualifiés (administration, comptabilité, vente)	2.4[1]
	Asiatiques	Comme ci-dessus	1.8[1]
	Allemands	Comme ci-dessus	2.1[1]
Italie			
Allasino et al. (2006)	Marocains (nés à l'étranger)	Peu qualifié dans la construction, la restauration et les services	1.4[1]

Tableau 4.1. **Travaux d'expérimentation de terrain portant sur la discrimination** *(suite)*

Pays et auteurs	Groupe ethnique	Qualification/niveau du poste	Taux relatif de réponses positives
Norvège			
Midtboen (2012)	Pakistanais (enfants nés dans le pays de résidence)	Occupations moyennement ou peu qualifiées	1.3[1]
Pays-Bas			
Andriessen et al. (2012)	Marocains	Couvre tous les niveaux de qualification	1.1[1]
	Turcs	Comme ci-dessus	1.2[1]
	Surinamiens	Comme ci-dessus	1.2[1]
	Antillais	Comme ci-dessus	1.2[1]
Pays-Bas			
Bovenkerk et al. (1994)	Surinamiens	Enseignant, assistant de laboratoire, administrateur/ gestionnaire financier, responsable des RH (test d'accès à l'entretien pour les surinamiens)	1.3[1]
	Marocains (seulement les hommes)	Secteur des services et du commerce de détail (étude d'audit pour les marocains)	1.3[1]
Suède			
Attstrom (2008)	Jeunes nés en Suède d'origine moyen-orientale	Hôtel et restaurant, commerce, travail de bureau, services de santé, manufacture, transport et logistique	2.5[1]
Carlsson et Rooth (2007)	Moyen-orientaux (hommes)	occupations moyennement ou peu qualifiées	1.5[1]
Bursell (2007)	Arabes/Africains	Varie de hautement qualifié à peu qualifié, de professeur à agent d'entretien	1.8[1]
Suisse			
Fibbi et al. (2006)	Portugais (en Suisse romande)	Emplois intermédiaires et peu qualifiés (certificat d'aptitude professionnelle)	1.1
	Turcs (en Suisse alémanique)	Comme ci-dessus	1.4[1]
	Albanophones de l'ex-Yougoslavie (en Suisse romande)	Comme ci-dessus	1.3[1]
	Albanophones de l'ex-Yougoslavie (en Suisse alémanique) (hommes nés à l'étranger)		2.5[1]

1. Significativement différent de 1.0.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831908

significatifs de discrimination ont été observés, sauf envers les candidats d'origine italienne en Australie, les candidats turcs en Flandre postulant pour des emplois dit « déficitaires » (*bottleneck job*), les Portugais en Suisse romande, et les Latino-Américains aux États-Unis. Dans de nombreux cas, les taux relatifs de rappel se situent autour de deux, ce qui signifie que les minorités doivent envoyer environ deux fois plus de candidatures que les membres du groupe majoritaire pour obtenir une réponse positive.

On observe également des variations dans les taux de rappel relatifs entre les pays. Toutefois, comme ces études de terrain ne sont pas tout à fait identiques, il n'est pas possible de les utiliser pour comparer les taux de discrimination entre pays. Tout d'abord, les études sur le terrain ciblent souvent des types d'entreprises et des profils professionnels différents. Des données de plus en plus nombreuses établissent que les taux de discrimination ont tendance à être plus élevés pour les emplois moins qualifiés que pour les plus qualifiés. Une étude menée en Suède fournit par exemple des taux de rappel relatifs allant jusque 3.0 pour les agents d'entretien, alors qu'ils sont proches de 1.0, et donc non significatifs, pour les professeurs du secondaire (Bursell, 2007 ; voir aussi Andriessen et al., 2012). Les comparaisons à l'échelle du pays au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède confirment toutes cette tendance, même si on ne la retrouve pas dans d'autres pays[13]. Il est par conséquent primordial de ne pas généraliser les résultats de ces études portant sur des domaines professionnels précis à l'ensemble du marché du travail.

Des études menées au Royaume-Uni et en Norvège indiquent également que la discrimination est plus courante dans le secteur privé que dans le secteur public. Ainsi, au Royaume-Uni, les données à l'appui de l'existence de discriminations dans le secteur public n'étaient pas suffisantes pour être statistiquement significatives (Wood et al., 2009). En outre, une étude suédoise a démontré que la discrimination était plus importante dans les petites entreprises (Carlsson et Rooth, 2007). Un autre facteur ajoutant à la complexité du problème est que les études n'ont pas toutes été menées à la même période, et que la situation du marché du travail est en constante évolution. Aux Pays-Bas, il a été démontré que les discriminations avaient tendance à être plus importantes en période de ralentissement économique, lorsque davantage de candidats postulent pour chaque emploi (voir OCDE, 2008b), et une étude menée par Baert et al. (2013) en Belgique montre que les discriminations diminuent (et ne sont pas statistiquement significatives) pour les emplois difficiles à pourvoir. Ceci est aussi corroboré par des données portant sur la récession du début des années 90 en Suède, qui indiquent que des licenciements sélectifs d'immigrés non européens ont eu lieu durant cette période (le Grand, 2000 ; Arai et Vilhelmsson, 2004).

Enfin, les études, en particulier celle conduite en Allemagne et portant sur le recrutement de stagiaires, indiquent que les discriminations tendent à être relativement faibles si le risque est également faible pour l'employeur – il ne s'engage pas pour longtemps en recrutant par exemple un stagiaire le temps d'une session de stage. Il semble également que les discriminations soient moins importantes quand les personnes d'origine étrangère démontrent ce que les employeurs interprètent comme un « signe » d'intégration, dans ce cas précis en déclarant que l'allemand est leur langue maternelle, alors que leurs parents sont supposés être nés en Turquie. De même, une étude portant sur les changements de nom en Suède (Arai et Skogman Thoursie, 2009) rapporte de fortes augmentations dans les niveaux de salaire pour ceux qui ont changé leur nom par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait. Des données longitudinales similaires existent pour plusieurs pays de l'OCDE en ce qui concerne l'impact de la naturalisation (OCDE, 2011).

Même si les études de testing reprises dans le tableau 4.1 ne permettent pas de comparer l'incidence de la discrimination d'un pays à l'autre, il est toutefois possible, sans trop de risques, de comparer à l'échelle d'un pays les taux de discrimination rencontrés par différents groupes ethniques minoritaires dans une étude donnée, car de nombreux facteurs de complication sont alors constants. Ainsi, des études menées en Australie et en Suisse démontrent que les minorités issues des pays de l'OCDE à haut revenu connaissent des taux de discrimination moins élevés[14]. Dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni (Wood et al., 2009), on ne disposait pas d'une puissance statistique suffisante pour tester efficacement les différences entre les minorités ethniques. Une importante complication tient à ce que les noms associés à certaines origines ethniques, notamment ceux des Noirs des Caraïbes au Royaume-Uni, sont beaucoup moins reconnaissables que d'autres, par exemple, ceux d'Asie du Sud. Ce fait introduit une importante source de « bruit » dans la mesure où elle peut entraîner une sous-estimation du niveau de discrimination rencontré. En d'autres termes, il n'est possible d'utiliser ces méthodes pour comparer les taux de discrimination que si les noms utilisés pour identifier les minorités ethniques sont aussi facilement reconnaissables.

Une autre complication est que certaines études – se rapportant bien souvent au profil social des minorités dans le pays concerné – identifient explicitement les candidats comme étant nés à l'étranger, même s'ils disposent généralement de qualifications acquises dans le pays de destination, alors que d'autres études identifient explicitement

les minorités en tant que personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés. Les employeurs peuvent considérer la naissance dans un pays étranger comme le signe, par exemple, d'une moins bonne maîtrise de la langue du pays hôte, ce qui peut les inciter à exercer une discrimination statistique en faveur du candidat issu du groupe majoritaire. Toutefois, la seule étude qui a explicitement comparé les immigrés et les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés du même pays n'a observé aucune différence dans les taux de discrimination rencontrés (Carlsson, 2010).

Malgré ces difficultés à effectuer des comparaisons entre groupes minoritaires ou entre pays, les expériences sur le terrain constituent un outil efficace pour identifier l'occurrence des discriminations, à l'encontre de quels groupes, et pour quels types d'emplois. Comme on le verra plus loin, elles jouissent d'une validité dont les autres mesures ne disposent pas. Tout comme l'expérience en double aveugle est la référence en recherche médicale, malgré quelques limites et réserves, les expériences sur le terrain sont considérées comme « la référence » en matière de discrimination sur le marché du travail. Toutefois, tout comme les expériences en médecine ne peuvent être utilisées pour établir la prévalence d'une affection, les études d'audit actuelles ne doivent pas être utilisées pour mesurer la prévalence de la discrimination dans un pays donné. Un problème particulier est que les minorités peuvent très bien adapter leur comportement à leur anticipation de la discrimination, en évitant les entreprises qui sont susceptibles de l'exercer et en n'envoyant leurs candidatures qu'aux employeurs ayant une meilleure réputation, voire en choisissant une activité non salariée. Au Royaume-Uni par exemple, les minorités sont surreprésentées dans le secteur public, et à l'évidence la discrimination y est bien inférieure que dans le secteur privé (Heath et Cheung, 2006). Il est ainsi tout à fait possible que de très nombreux employeurs pratiquent la discrimination, comme le montrent les taux de rappel des faux candidats dans les études sur le terrain, alors que les vrais candidats ne rencontrent que rarement cette discrimination, car ils postulent de façon sélective auprès d'employeurs n'appliquant pas de critères discriminatoires.

Les expériences sur le terrain ont aussi été largement utilisées pour mesurer la discrimination dans d'autres domaines que l'embauche, notamment sur le marché du logement. L'encadré 4.2 fournit un aperçu des recherches conduites et des résultats obtenus concernant ce marché.

Études par auto-déclaration

Pour tenter de mesurer la discrimination subie par les vrais demandeurs d'emploi, une méthode possible, qui est désormais bien établie en matière d'étude de délits, est d'utiliser une enquête représentative de la population à risque, souvent appelée « enquête auprès des victimes ». Cette approche peut en principe être représentative à l'échelle d'un pays et comparable entre pays, même s'il existe des difficultés pratiques.

Les études auprès des victimes sont largement préférées aux statistiques officielles sur les délits déclarés, qui partagent beaucoup des problèmes s'appliquant aux données administratives sur la discrimination issues des affaires judiciaires. Outre sa couverture et sa représentativité, la méthode présente aussi l'avantage de pouvoir, en principe, être appliquée à une plus grande variété de situations, comme les promotions ou les licenciements, et de pouvoir couvrir la totalité du processus de candidature, n'étant pas restreinte à un stade ou un type particulier de candidature. Elle peut également être appliquée de manière systématique pour effectuer des comparaisons entre différents groupes ethniques ou avec d'autres groupes défavorisés.

Encadré 4.2. **Études empiriques sur la discrimination ethnique sur le marché du logement**

Depuis les années 70, un nombre croissant de recherches ont été consacrées au problème de la discrimination ethnique sur les marchés du logement. La discrimination dans ce contexte peut prendre de nombreuses formes. Tout d'abord, elle peut empêcher *l'accès* au logement lorsque les propriétaires (mais aussi les agents immobiliers, qui travaillent dans la location comme dans la vente) refusent de fournir certaines informations ou de faire visiter les biens immobiliers à des groupes ethniques spécifiques. Ensuite, elle peut consister en des désavantages en matière de *conditions de logement*, notamment des prix de location plus élevés et une ségrégation dans des quartiers moins privilégiés.

La plupart des analyses empiriques de la discrimination sur le marché du logement cherchent dans les données administratives ou issues d'enquêtes les différences en matière de prix, de conditions, de mobilité et de voisinage. Les écarts entre les groupes de différentes origines ethniques qui demeurent après prise en compte des différences socio-économiques observables sont généralement imputés à la discrimination. Un examen économétrique des contrats de location en Norvège indique par exemple que les immigrés et leurs enfants paient en moyenne une majoration de 8 % pour leur loyer par rapport aux Norvégiens, majoration atteignant même 14 % s'ils viennent d'un pays africain (Beatty et Sommervoll, 2012), même après prise en compte d'un ensemble complet d'appartements, et de covariables spécifiques aux contrats et aux individus.

Ces études sont utiles pour mettre en lumière les inégalités et les modifications des conditions de logement dans le temps, mais elles ne peuvent pointer avec certitude la discrimination comme facteur déclenchant principal, car les différences peuvent également provenir d'autres facteurs non observables. Les différences entre les loyers payés par les immigrés/minorités ethniques et ceux payés par la majorité de la population sont, par exemple, susceptibles d'être surestimées si la composition ethnique du voisinage n'est pas prise en compte. Aux États-Unis, on a observé que les prix des logements étaient généralement plus bas dans les quartiers qui sont sur le point de devenir principalement habités par des Afro-Américains, alors que les logements dans les quartiers majoritairement blancs avaient tendance à être plus chers (Chambers, 1992 ; Kiel et Zabel, 1996).

Comme pour les discriminations concernant le marché du travail, des études de testing ou d'audit quasi-expérimentales ont été de plus en plus utilisées ces deux dernières décennies. Dans les années 80 et 90, les études d'audit classiques envoyaient des paires appariées d'acteurs spécialement formés qui ne différaient que par leur origine ethnique à des rendez-vous avec les propriétaires. Les différences de traitement étaient alors relevées, comme « refus d'opportunités » (à savoir, le propriétaire ne fournit pas d'informations, refuse les visites ou ne rappelle pas) et « réduction des opportunités » (à savoir, le propriétaire propose aux clients issus des minorités des logements moins nombreux ou différents, ou fournit des informations moins utiles) (Yinger, 1995). La grande majorité de ces études ont été réalisées aux États-Unis et portaient sur le traitement des Afro-Américains par rapport aux Américains blancs. Elles ont toutes relevé des niveaux significatifs et persistants de traitement inégalitaire à la fois pour les ventes et les locations (Riach et Rich, 2002). Des études plus récentes ont également observé des niveaux significatifs de discrimination à l'encontre des Hispaniques, bien qu'à un niveau inférieur que pour les Afro-Américains (par exemple, Galster, 1990a ; Page, 1994 ; Roychoudhury et Goodman, 1992 ; Turner et Mikelsons, 1992 ; Yinger, 1998).

Les niveaux de discrimination relevés à l'encontre des Afro-Américains et des Hispaniques ont tendance à être plus élevés dans les quartiers majoritairement blancs que dans ce que l'on appelle les « quartiers de transition » dans lesquels la composition de la population évolue graduellement pour ne plus être majoritairement blanche (Yinger, 1986 ; Ondrich et al., 1999). Une raison à ce phénomène peut être la *discrimination fondée sur le client*, c'est-à-dire que les propriétaires peuvent anticiper les préférences de leurs clients blancs en refusant l'accès des quartiers majoritairement blancs aux Afro-Américains (Yinger, 1986). Des données récentes concernant ce mécanisme ont été fournies par une étude de testing, qui indique que les propriétaires sont particulièrement susceptibles d'exercer une discrimination s'ils possèdent plusieurs appartements dans un bâtiment et anticipent ainsi les préférences ethniques des autres locataires (Hanson et Hawley, 2011). Il est toutefois également possible que ces propriétaires anticipent un éventuel effet négatif sur les prix des logements en général dans le quartier, découlant d'une évolution de la composition ethnique de ce quartier.

Encadré 4.2. **Études empiriques sur la discrimination ethnique sur le marché du logement** *(suite)*

La pratique des propriétaires, qui consiste à « orienter » les groupes ethniques dans des quartiers distincts, a été étudiée plus en détail par Galster (1990b), McIntosh et Smith (1974), et Turner et Mikelsons (1992). Ils démontrent que les testeurs de différentes origines ethniques se voient proposer un nombre équivalent de logements mais systématiquement dans des quartiers différents. Ondrich et al. (2003) indiquent que les agents immobiliers déploient moins d'efforts commerciaux lorsqu'ils font la promotion de logements situés dans des quartiers mixtes ou de transition.

Au cours des années 90, les doutes concernant la rigueur méthodologique des études d'audit standard en face à face se sont accentués, et Heckman (1998) notait le risque que des caractéristiques non observables des testeurs pouvaient influencer les réactions des propriétaires et ainsi biaiser les résultats des mesures. En effet, contrairement à la discrimination à l'embauche, de tels testeurs sont indispensables car le premier contact se fait souvent par appel téléphonique ou visite directe. Des études américaines sur la discrimination en matière de logement ont par la suite cherché à remédier à ces déficiences des expériences de terrain en introduisant une prise en compte des caractéristiques réelles des testeurs comme le niveau d'étude, les revenus ou le lieu de naissance. L'incidence de la discrimination à l'encontre des Afro-Américains mesurée dans ces dernières études était plus faible que dans les précédentes, ce qui peut être partiellement attribué à la réduction des biais grâce à la plus grande précision des mesures (Choi, Ondrich et Yinger, 2005 ; Zhao, 2006).

Dans l'une des premières enquêtes téléphoniques réalisées sur la discrimination en matière de logement, Massey et Lundy (2001) montrent qu'elle s'exerce bien avant la rencontre en personne, car les propriétaires identifient les origines ethniques grâce à l'accent et à la façon de parler des éventuels clients. Il ressort que les clients avec un accent afro-américain étaient fortement discriminés (voir également Purnell, Idsardi et Baugh, 1999). De même, Drydakis (2011) montre qu'en Grèce les femmes avec un accent albanais sont moins souvent conviées à visiter des logements, se voient systématiquement proposer un prix de location plus élevé et sont plus fréquemment interrogées sur leur emploi et leur situation financière que les femmes sans accent.

Avec l'arrivée d'Internet, les enquêtes en personne (*face-to-face audits*) ont été remplacées par des études de testing qui conservent la logique des paires appariées mais qui remplacent les rencontres par des questions envoyées par courrier électronique. Hanson, Hawley et Taylor (2011), par exemple, fournissent des preuves d'une discrimination subtile en montrant que les agents immobiliers américains favorisent les clients blancs en répondant plus rapidement, en écrivant des courriels plus longs et en utilisant un langage plus positif (par exemple en vantant les qualités du logement) que lorsqu'il s'agit de clients afro-américains.

Alors que les premières études portaient principalement sur la discrimination envers les Afro-Américains aux États-Unis, des études plus récentes conduites en Europe et aux États-Unis ont souvent concerné la discrimination au logement exercée à l'encontre des clients arabes. Carpusor et Loges (2006) montrent que les candidats avec un nom à consonance arabe sont trois fois plus susceptibles que les candidats avec un nom américain d'être dissuadés de visiter un appartement à Los Angeles. Des incidences comparables de « refus d'opportunités » à l'encontre des hommes ayant un nom à consonance arabe ont été observées en Suède (Ahmed et Hammarstedt, 2008), en Espagne (Bosch, Carnero et Farre, 2010), au Canada (Hogan et Brent, 2011), en Italie (Baldini et Federici, 2011) et en Norvège (Andersson et al., 2012).

Pour mesurer les interactions entre l'appartenance ethnique et les autres caractéristiques socio-économiques, comme le sexe ou la classe sociale, plusieurs études de testing ont intégré plusieurs ensembles de paires mixtes. Pour la Norvège, Andersson et al. (2012) montrent que les hommes portant un nom à consonance arabe sont de 16 points de pourcentage moins susceptibles de recevoir une réponse positive d'un propriétaire que les femmes portant un nom norvégien. L'écart se creuse lorsque l'on tient compte de l'origine sociale, les ouvriers arabes de sexe masculin étant de 25 points de pourcentage moins susceptibles de recevoir une réponse positive que les employées norvégiennes. De même, les femmes autochtones sont le groupe le plus favorisé par les propriétaires en Suède, alors que les femmes portant un nom à consonance arabe ne sont que seulement légèrement favorisées (Bengtsson, Iverman et Hinnerich, 2012 ; Ahmed et Hammarstedt, 2008). Les avantages des femmes sur les candidats hommes de même origine ethnique sont également observés en Italie (Baldini et Federici, 2011).

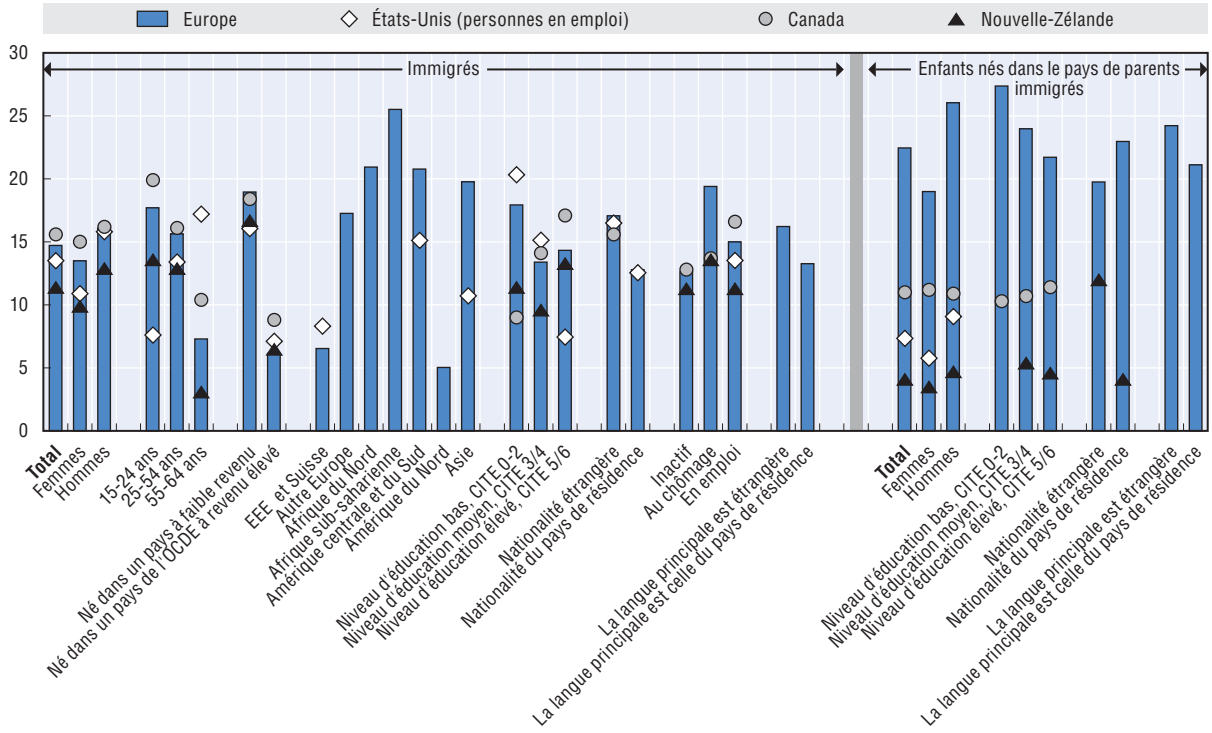
Encadré 4.2. **Études empiriques sur la discrimination ethnique sur le marché du logement** *(suite)*

Ondrich et al. (2003) montrent que les propriétaires sont moins susceptibles de répondre aux questions concernant les logements les plus chers lorsque le demandeur est africain. Carpusor et Loges (2006), en revanche, indiquent que les demandeurs portant un nom à consonance arabe reçoivent davantage de réponses positives lorsqu'ils se renseignent sur les logements les plus chers, ce qui dénote une discrimination statistique car les propriétaires semblent utiliser la capacité à payer davantage comme le signe d'un statut social plus élevé. On observe cependant que les Afro-Américains connaissent plus de succès lorsqu'ils se renseignent sur des logements dans la catégorie de prix la plus basse. Il semble également que le fait d'intégrer des informations personnelles supplémentaires sur la situation familiale, l'emploi ou le niveau d'étude augmente les chances d'obtenir une réponse positive mais ne permet pas d'éliminer totalement la discrimination (Ahmed, Andersson et Hammarstedt, 2010 ; Bosch, Carnero et Farre, 2010 ; Baldini et Federici, 2011).

Fondamentalement, la méthode consiste à demander aux répondants s'ils ont personnellement rencontré des situations de discrimination au cours d'une période de temps précise dans différents domaines de la vie, notamment dans le cadre de la recherche d'un emploi, discriminations fondées sur la « race » ou l'appartenance ethnique. Ces études par auto-déclaration posent toutefois plusieurs problèmes essentiels. Le problème le plus sérieux est celui de la validité : peut-on être certain que les données fournies par les répondants sont des évaluations fiables de la discrimination ? Dans le cas des candidatures à un emploi, d'une part, les répondants peuvent ne pas toujours savoir pourquoi on leur a refusé le poste – ils peuvent ne pas l'avoir obtenu par exemple pour un manque de maîtrise de la langue concernée, qui peut s'avérer réellement indispensable à la bonne exécution des tâches. Ces cas ne peuvent justifier un dépôt de plainte et ne relèvent pas de la définition de la discrimination retenue dans le présent chapitre. D'autre part, les répondants peuvent parfois être victimes de discrimination sans en avoir conscience. Ils peuvent par exemple attribuer leur échec à obtenir un emploi à un manque de qualifications, car ils peuvent ne pas connaître les qualifications des autres candidats. En outre, les études par auto-déclaration sont peu adaptées pour déceler la discrimination indirecte. Il n'est donc *a priori* pas évident de savoir si ces études sont plutôt biaisées à la hausse ou à la baisse.

Dans les enquêtes, la question par auto-déclaration est souvent posée de manière abstraite, à savoir qu'on demande aux immigrés s'ils se considèrent comme faisant partie d'un groupe victime de discriminations. Cette question est notamment présente dans l'Enquête sociale européenne. Des enquêtes similaires concernant le Canada et la Nouvelle-Zélande sont disponibles, mais portent sur les expériences personnelles de discrimination. Aux États-Unis, l'Enquête sociale générale demande aux personnes employées si elles se sentent discriminées dans leur emploi en raison de leur origine ethnique. Le graphique 4.1 résume les résultats de ces études et montre comment la discrimination auto-déclarée diffère en fonction des caractéristiques sociodémographiques et entre les immigrés et leurs enfants nés dans le pays de résidence. Du fait des différents concepts impliqués et des définitions utilisées, le graphique 4.1 ne doit pas être utilisée pour comparer les niveaux d'incidence auto-déclarés entre les pays, mais plutôt pour comparer ces niveaux à l'échelle des pays/régions respectifs pour les groupes ayant des caractéristiques communes.

Graphique 4.1. **Pourcentage des immigrés déclarant appartenir à un groupe victime de discrimination (OCDE-Europe) ou avoir été victimes de discrimination (Canada, Nouvelle-Zélande), ou se sentir victimes de discrimination dans leur emploi (États-Unis) selon leurs caractéristiques, aux alentours de 2008**



Notes : La population immigrée désigne les personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans ; les enfants nés dans le pays de parents immigrés âgés de 15 à 34 ans. Les données issues de l'Enquête sociale européenne font référence au sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination pour des raisons raciales, d'appartenance ethnique ou de nationalité. Les données canadiennes font référence aux personnes nées à l'étranger qui, au cours des cinq dernières années, ont été victimes de discrimination ou ont été traitées de manière non équitable au Canada en raison de leur appartenance ethnique, culture, « race » ou couleur de peau. Les données pour la Nouvelle-Zélande font référence aux personnes nées à l'étranger qui déclarent avoir été traitées injustement ou avoir vécu une situation déplaisante dans les douze derniers mois à cause de leur appartenance ethnique/raciale ou nationalité. Les données pour les États-Unis font référence aux enquêtés en emploi qui se sentent d'une façon ou d'une autre victimes de discrimination dans leur travail à cause de leur « race » ou origine ethnique.

Sources : Pays européens de l'OCDE : Enquête sociale européenne, 2002-10 ; Canada : Enquête sociale générale, cycle 23, 2009 ; Nouvelle-Zélande : Enquête sociale générale, 2008.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831319

Le principal enseignement du graphique 4.1 est que la prise de conscience de la discrimination, ou la sensibilité à cette dernière, varie sensiblement en fonction des caractéristiques des immigrés. Dans tous les pays, les immigrés venant de pays de l'OCDE à haut revenu rapportent peu de cas de discrimination, ce qui corrobore les résultats de l'étude sur le terrain du tableau 4.1. De même, les hommes sont davantage susceptibles de se sentir discriminés que les femmes, et les immigrés plus jeunes le sont plus souvent que les plus âgés (sauf aux États-Unis). Dans les pays européens membres de l'OCDE, les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés, et à nouveau les hommes en particulier, déclarent bien plus souvent être victimes de discrimination que les personnes qui ont elles-mêmes immigré. Cette constatation est confirmée dans des enquêtes par pays, par exemple en France (Beauchemin et al., 2010)[15]. Une explication possible de ce phénomène est que les personnes qui ont elles-mêmes immigré ont des modèles de référence propres au pays d'origine, alors que les enfants nés dans le pays de résidence de parents immigrés ont intégré les normes et principes du pays hôte en matière

d'égalité de traitement et sont ainsi plus sensibilisés au non-respect de ces principes. Toutefois, la situation est inversée au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, où les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés déclarent être beaucoup moins victimes de discrimination que leurs pairs nés à l'étranger[16]. Cette situation reflète les différences concernant les résultats des enfants nés dans le pays de résidence de parents immigrés entre les pays européens membres de l'OCDE et des pays comme le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis (voir OCDE, 2012a).

Un autre résultat intéressant est qu'au Canada et en Nouvelle-Zélande, les immigrés les plus qualifiés rapportent plus souvent faire l'objet de discriminations que leurs pairs peu éduqués, alors que l'inverse est vrai dans les pays européens membres de l'OCDE et aux États-Unis. Ceci peut, au moins en partie, résulter du fait que la plupart des immigrés très diplômés au Canada et en Nouvelle-Zélande sont des migrants de travail qui ont été sélectionnés par le pays hôte, et leurs attentes sont ainsi très élevées, alors que dans les pays européens de l'OCDE, la plupart des immigrés très diplômés soit proviennent d'autres pays à haut revenu – et la discrimination est pour eux moins fréquente – soit ont tendance à être arrivés en tant que migrants humanitaires et leurs attentes sont susceptibles d'être moins élevées[17].

Quelques études ponctuelles ont essayé de vérifier la validité des témoignages individuels. En fait, la première expérience sur le terrain réalisée au Royaume-Uni était conçue comme un exercice pour s'assurer de la validité des témoignages des répondants signalant que certains employeurs avaient fait preuve de discrimination à leur encontre alors qu'ils postulaient pour un emploi. Les enquêteurs ont donc envoyé des acteurs postuler pour un emploi auprès des entreprises soupçonnées de discrimination. Les résultats ont corroboré les déclarations des répondants (Daniel, 1968).

Les vérifications au niveau global sont plus simples à réaliser. Il est ainsi possible de comparer les taux de discrimination auto-déclarée par des groupes ethniques particuliers (ou des combinaisons origine ethnique/sexe) à d'autres données comme les résultats des études d'audit ou à d'autres formes de preuves statistiques sur les pénalités ethniques (voir ci-dessous). Les études portant sur le groupe majoritaire représentent d'autres sources de validation au niveau global. L'enquête sur la citoyenneté britannique, par exemple, demande à l'ensemble des répondants, y compris ceux du groupe majoritaire, s'ils pensent être traités de la même manière, mieux, ou moins bien que d'autres groupes dans divers domaines (comme à l'hôpital, dans les écoles, dans les tribunaux, ou par la police, etc.). Les résultats pour le groupe majoritaire sont souvent l'inverse de ceux des groupes minoritaires[18]. Cela semble indiquer que les perceptions des minorités et de la majorité reflètent la même réalité.

Du fait des problèmes de validité et de sélectivité des témoignages, les études par auto-déclaration sur la discrimination n'ont pas encore atteint l'autorité des études auprès des victimes en matière de délits. Néanmoins, les témoignages subjectifs de discrimination peuvent avoir leur intérêt propre, de la même manière que les enquêtes sur la satisfaction des consommateurs revêtent une certaine valeur. Même s'ils ne permettent pas de connaître la réelle qualité du service, ils indiquent néanmoins les domaines dans lesquels les citoyens ne sont pas satisfaits et dans lesquels il est nécessaire de répondre à leurs attentes. En effet, certains pays, comme le Danemark, utilisent le pourcentage des immigrés qui se sentent victimes de discrimination comme un indicateur du succès de leur politique d'intégration et réalisent des enquêtes annuelles pour mesurer l'évolution de ce pourcentage.

Plus généralement, des évolutions contrastées de l'incidence auto-déclarée peuvent apporter d'importantes indications sur les processus sous-jacents. Un exemple intéressant qui permet lui aussi d'opposer les deux principaux concepts de l'auto-déclaration – à savoir, se sentir personnellement victime de discrimination et penser faire partie d'un groupe victime de discrimination – nous est fourni par Entzinger et Dourleijn (2008). Les auteurs ont interrogé un échantillon représentatif de jeunes gens (18 à 30 ans) d'origine turque, marocaine et néerlandaise à Rotterdam, reproduisant une enquête quasiment identique de 1999. En 1999, 27 % des répondants turcs et 36 % des Marocains déclaraient ne jamais avoir eu l'impression de subir des discriminations. En 2006, ces pourcentages ont augmenté pour atteindre 39 % et 52 % respectivement. Toutefois, lorsqu'on leur demandait si, en général, les individus de leur groupe ethnique étaient victimes de discrimination dans la société néerlandaise, la tendance s'inversait. En 1999, un peu plus de 20 % des Turcs et 26 % des Marocains croyaient fortement que leur communauté était victime de discrimination. En 2006, ces pourcentages avaient augmenté pour atteindre environ 36 % pour les Turcs et 38 % pour les Marocains. Ces résultats reflètent un sentiment qui pourrait être décrit comme « la discrimination est quelque chose dont souffrent d'autres individus de ma communauté, mais pas moi ». Selon les auteurs, une explication possible de cet étonnant résultat peut être que, pour des raisons évidentes, les gens n'aiment pas être victimes de discrimination. Par conséquent, les plus jeunes refusent d'admettre que des discriminations se produisent, ou évitent les situations dans lesquelles ils sont susceptibles de les rencontrer. De telles formes de comportement adaptatif peuvent signifier, par exemple, qu'ils ne postulent plus auprès d'employeurs réputés ne pas employer d'immigrés, ou qu'ils évitent les boîtes de nuit dans lesquelles l'entrée leur est refusée.

L'étude par auto-déclaration transnationale la plus ambitieuse réalisée à ce jour est le programme EU-MIDIS, qui a été mis en place dans les pays membres de l'Union européenne à l'aide d'un questionnaire normalisé. Toutefois, on a relevé des variations considérables entre les enquêtes des différents pays en ce qui concerne la procédure de sélection de l'échantillon, la couverture, et le choix du groupe ethnique minoritaire à sonder. Il n'est donc pas envisageable de faire des comparaisons entre pays. En se limitant au Danemark, à la Finlande et à l'Allemagne – les trois pays où l'échantillonnage est basé sur des registres – on observe que les répondants d'origine somalienne ont plus tendance à signaler des cas de discrimination que les autres groupes interrogés, alors qu'en Allemagne, ceux d'origine turque ont plus tendance à faire état de discriminations que les répondants de l'ex-Yougoslavie.

Dans d'autres pays qui ont utilisé des méthodes d'échantillonnage non opportunistes (Autriche, Belgique, France, Grèce, Italie, Portugal et Espagne), on observe également que les répondants d'origine nord-africaine sont un peu plus enclins que d'autres groupes dans le même pays à faire état de discriminations. Ce résultat est aussi confirmé dans des enquêtes nationales, comme en France (par exemple Beauchemin et al., 2010).

Mesure statistique de la prévalence

La quatrième démarche possible est de faire appel à l'analyse statistique des enquêtes représentatives au niveau national, afin de déterminer dans quelle mesure les membres des minorités présentent un taux de chômage supérieur ou des salaires plus bas que des membres comparables du groupe majoritaire affichant le même niveau de capital humain (généralement déterminé par les qualifications et l'expérience sur le marché du travail) et les mêmes caractéristiques observables, telles que l'âge et le sexe. Ces méthodes

fournissent une estimation de l'ampleur du désavantage subi par les minorités ethniques qui reste inexpliqué par les mesures standard du capital humain. On peut ainsi obtenir des estimations de l'ampleur et de la prévalence du désavantage résiduel subi par les minorités ethniques, par exemple en ce qui concerne le chômage et les salaires. Tout comme pour les études d'audit et par auto-déclaration, la méthode peut aussi être utilisée pour comparer différentes minorités ethniques, ainsi que les hommes et les femmes. Les différences salariales résiduelles peuvent également être comparées dans les petites et grandes entreprises, dans différents secteurs industriels, et dans les secteurs public et privé de manière générale.

Le principal problème avec cette approche est que le désavantage résiduel (ou inexpliqué) ne saurait être attribué qu'à la discrimination. En effet, alors que le désavantage résiduel est souvent dénommé « discrimination », il semble plus approprié de l'appeler « pénalité ethnique », dont la discrimination est une composante, mais sûrement pas l'unique contributrice. Ainsi, comme nous l'avons déjà souligné, de nombreux processus autres que la discrimination peuvent expliquer le désavantage ethnique résiduel. Par exemple, les immigrés et leurs enfants peuvent manquer de connaissances sur les éventuelles ouvertures sur le marché du travail, ou ils peuvent ne pas avoir les réseaux et les contacts personnels nécessaires pour décrocher certains emplois, ou ne connaissent pas suffisamment les procédures, ou ils peuvent simplement avoir des préférences différentes qui les poussent à postuler à d'autres types d'emplois. Tous ces éléments peuvent être à l'origine d'un désavantage, mais ils ne sauraient être attribués à une discrimination, d'où l'emploi de l'expression « pénalité ethnique ». D'autre part, en travaillant dans l'autre sens, la mesure standard du chômage utilisée dans cette méthode peut passer à côté de certains types de désavantages qui pourraient tout à fait relever de la discrimination. L'approche standard restreint l'échantillon à ceux qui sont sur le marché du travail, c'est-à-dire soit salariés, soient disponibles, et à la recherche active d'un emploi. Cela signifie que les « travailleurs découragés » qui ont cessé de chercher un emploi à cause des trop nombreux refus essuyés, peut-être en raison de discriminations, seront ignorés[19].

Un autre problème est que le « résidu ethnique » peut être surestimé du fait de variables oubliées ou mal mesurées. Une omission capitale pour de nombreux migrants est celle des variables mesurant la maîtrise de la langue, qui sont absentes de la plupart des bases de données disponibles. La maîtrise de la langue est fortement associée à la probabilité de trouver un emploi et aux revenus, et est capitale pour les nouveaux migrants. Comme cette compétence est un critère pertinent d'embauche pour de nombreux métiers, il serait clairement erroné de parler de discrimination à propos de cet aspect du désavantage résiduel issu d'un manque de maîtrise de la langue. En outre, certains aspects du capital humain, comme le niveau d'étude, sont parfois mal mesurés, ou ne représentent qu'une approximation brute des compétences adéquates. Plusieurs de ces obstacles pourraient en théorie être surmontés à l'aide de mesures adaptées des compétences. Les données issues du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC), qui seront disponibles dans la seconde moitié de 2013, devraient permettre une mesure bien plus fine du « résidu ethnique ». En outre, il existe peut-être aussi un problème concernant l'origine sociale et les compétences non techniques qui ne sont pas, ou qu'en partie, mesurées dans les enquêtes fournissant par ailleurs de bonnes mesures des compétences. Les minorités sont généralement issues de milieux plus défavorisés, et si ce fait n'est pas correctement pris en compte dans l'analyse statistique, un désavantage devant être attribué aux origines sociales peut l'être à l'appartenance ethnique.

Certains problèmes statistiques peuvent également être réduits en mettant l'accent sur les désavantages subis par les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés. Naturellement, les migrants récents sont les plus susceptibles de ne pas savoir bien s'exprimer dans la langue du groupe majoritaire, alors qu'en principe cela ne devrait pas être un problème pour les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés, surtout pour ceux qui sont très instruits. Les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés disposent généralement de qualifications acquises dans le pays de résidence plutôt qu'à l'étranger, et ils sont davantage susceptibles de posséder le capital social relationnel du pays de destination. Les mesures de l'origine sociale seront également plus significatives pour la deuxième génération.

Heath et Cheung (2007) ont mené une étude comparative qui a tenté d'utiliser une méthodologie standardisée pour identifier les pénalités ethniques des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés dans plusieurs pays de l'OCDE. Le tableau 4.2 présente, à partir de cette étude, les pénalités ethniques estimées pour différentes minorités dans plusieurs pays de l'OCDE. Ces pénalités, ou parfois ces bonus, montrent les écarts prédits entre les taux de chômage des hommes et des femmes des minorités ethniques et ceux des hommes et des femmes de même âge, de même niveau d'étude et de même statut marital appartenant au groupe majoritaire. Pour faciliter une comparaison internationale, on a adopté un taux de chômage standard de 5 % pour les référents du groupe majoritaire. Par exemple, le taux de chômage prédit pour les hommes d'origine italienne en Australie est inférieur de 2.4 points à celui du groupe majoritaire australien, alors que le taux prédit pour les hommes nés en Australie de parents libanais est de 4.0 points de pourcentage supérieur, près de deux fois le taux du groupe majoritaire. Notons que la pénalité ethnique médiane est de 3.0 points de pourcentage, ce qui indique que le taux de chômage médian des hommes issus d'une minorité est 1.6 fois supérieur à celui du groupe majoritaire (8/5 = 1.6). Ce résultat est proche du ratio minorité-majorité typique pour les taux de rappel dans les expériences de terrain présentées dans le tableau 4.1.

En général, les pénalités semblent plus importantes pour les minorités d'Afrique sub-saharienne et celles d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ce qui confirme les résultats du programme EU-MIDIS. En revanche, les Blancs d'ascendance européenne ne subissent généralement pas de pénalités ethniques significatives. Certains groupes, comme les Chinois en Australie et au Canada, bénéficient même de bonus ethniques plutôt que de pénalités.

Les pénalités ethniques dans leur ensemble sont plus importantes dans les pays européens comme l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne, et plus faibles dans les pays de l'OCDE qui se sont bâtis sur l'immigration comme l'Australie, le Canada et les États-Unis, même si elles restent relativement faibles au Royaume-Uni et en Suède. Dans certains pays, les pénalités ethniques s'avèrent cumulatives, les pénalités subies en matière de réussite professionnelle ou de revenus s'ajoutant à celles concernant le chômage (voir Heath et Cheung, 2007). Dans d'autres pays, les pénalités ne sont significatives que dans le domaine de l'emploi.

Comme avec le programme EU-MIDIS, on relève d'importants problèmes si l'on souhaite effectuer des comparaisons entre pays. Cela s'explique en partie parce que différentes minorités sont présentes dans les différents pays – par exemple on dénombre peu d'Africains sub-sahariens en Australie ou au Canada, ainsi les plus faibles pénalités ethniques dans ces pays peuvent simplement refléter le fait que la composition de leurs minorités ethniques est sensiblement différente de celle observée dans les pays européens.

Tableau 4.2. **Estimation des pénalités sur les taux de chômage dues à l'appartenance ethnique pour les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés comparées aux enfants de parents nés dans le pays**

Différences en points de pourcentage

	Groupe ethnique	Pénalité due à l'appartenance ethnique	
		Hommes	Femmes
Allemagne	Turcs	+4.5[1]	+3.8[1]
	ex-Yougoslaves	+1.3	+2.1
Australie	Italiens	-2.4[1]	-0.8
	Chinois	-1.4	-0.1
	Libanais	+4.0[1]	+4.3[1]
Autriche	Turcs	+1.6	-
	ex-Yougoslaves	+0.5	+6.3[1]
Belgique	Marocains	+13.9[1]	+8.6[1]
	Turcs	+21.6[1]	+20.0[1]
	Italiens	+2.6[1]	+4.0[1]
Canada	Italiens	+0.3	+0.7
	Irlandais	-0.2	0
	Chinois	-0.6	+0.4
	Indiens	+0.1	+0.1
	Antillais	+2.9[1]	+2.8[1]
	Africains	+0.3	+1.1
États-Unis	Mexicains	+2.2[1]	+4.1[1]
	Noirs	+5.9[1]	+8.8[1]
France	Africains sub-sahariens	+1.8[1]	+12.9[1]
	Nord Africains	+16.9[1]	+9.8[1]
Royaume-Uni	Irlandais	+1.6	-0.5
	Indiens	+2.5[1]	+6.1[1]
	Antillais	+5.5[1]	+4.9[1]
	Pakistanais	+8.8[1]	+9.0[1]
Norvège	Pakistanais	+3.1[1]	+8.3[1]
	Turcs	+3.6[1]	+5.2[1]
	Indiens	+9.1[1]	+1.3[1]
Pays-Bas	Marocains	+8.8[1]	+6.5[1]
	Turcs	+5.6[1]	+3.5[1]
	Surinamiens	+9.1[1]	+1.2
Suède	Africains	+9.0[1]	+6.5[1]
	Asiatiques	+3.9[1]	+1.6[1]

1. Significativement différent de zéro. Les probabilités prédites proviennent de modèles de régression logistique qui contrôlent l'âge, le niveau d'études et le statut marital. Les résultats ont été normalisés par rapport à un taux de chômage pour le groupe majoritaire de 5 %.

Sources : Calculs d'après les données de Heath et Cheung (2007) et Hermansen (2009).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831927

Un autre problème crucial concernant les différences entre pays en matière de pénalités ethniques est la probabilité de degrés variables de sélection positive parmi les migrants, avec des implications probables également pour leurs enfants. Les règles régissant l'immigration ont, historiquement, présenté des différences selon les pays, et elles peuvent avoir des conséquences pour les descendants.

Enfin, le tableau 4.2 souligne la question du genre, les hommes subissant en moyenne davantage de pénalités ethniques que les femmes, en particulier dans les pays européens membres de l'OCDE, malgré certaines exceptions. Cette tendance se retrouve également dans le fait que la discrimination auto-déclarée par les hommes nés dans ces pays de parents immigrés est supérieure, et dans certaines études de testing qui relèvent

également une incidence plus élevée de la discrimination envers les hommes. Les raisons pouvant expliquer cette tendance ne sont pas tout à fait claires. Arai, Bursell et Nekby (2011), en utilisant l'exemple de la discrimination envers les personnes portant un nom à consonance arabe en Suède, suggèrent que les stéréotypes négatifs des employeurs s'appliquent principalement aux hommes[20].

Il existe de nombreuses autres variantes à ces méthodes statistiques destinées à estimer les sanctions ethniques (par exemple l'approche « Blinder-Oaxaca », voir OCDE, 2008a). Il est aussi possible de conduire d'autres types d'analyse statistique, comme des analyses portant sur la durée des périodes de chômage ou sur la durée de la transition entre l'école et le marché du travail. Mais le même problème d'ordre général se pose pour toutes ces techniques, la principale difficulté étant, qu'il y aura toujours toute une gamme de mécanismes possibles – y compris la discrimination, mais pas exclusivement – pouvant expliquer de manière plausible les pénalités ethniques estimées.

Réponses politiques : quelles sont les mesures qui fonctionnent contre la discrimination ?

Cette section porte principalement sur les politiques, les actions et les projets qui ont été développés pour lutter contre la discrimination. Même si ce chapitre ne concerne que la discrimination ethnique et raciale, la plupart des stratégies et instruments examinés ci-après ont été conçus et appliqués pour lutter contre les discriminations fondées sur le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, la religion, l'âge et d'autres catégories protégées en vertu des lois anti-discrimination. En effet, comme on le verra plus loin, il existe peu de politiques anti-discrimination exclusivement ciblées sur les immigrés et leurs enfants.

L'accent sera à nouveau mis sur l'emploi et le marché du travail, mais les politiques de lutte contre les discriminations couvrent l'ensemble de la question de l'accès aux droits, biens et services. En plus de l'emploi et du marché du travail, les politiques et stratégies ciblent fréquemment l'accès à l'éducation supérieure, au logement et à la représentation politique.

De nombreuses politiques et actions peuvent être définies comme contribuant à la lutte contre la discrimination à l'encontre des immigrés sur le marché du travail. Elles peuvent prendre plusieurs formes, d'une interdiction formelle et peu contraignante inscrite dans les textes juridiques, à une intervention coercitive et directe des autorités publiques, souvent en coopération avec des acteurs non gouvernementaux. Les diverses politiques combattent la discrimination de différentes manières. Trois principaux groupes de mesures – législation anti-discrimination, discrimination positive et politiques d'égalité dans l'emploi, et outils de promotion de la diversité – seront examinés ci-après.

Certaines politiques ciblées sur les immigrés et les minorités ethniques peuvent également être intégrées aux « politiques d'intégration » et distinguer ces domaines d'action n'est pas toujours aisé. Il existe des liens évidents entre intégration et non-discrimination, car la discrimination peut être considérée comme un obstacle à l'intégration. Toutefois, alors que les politiques anti-discrimination essaient d'adapter et de transformer les structures de la société (institutions, lois, politiques, procédures, pratiques et représentations) afin de les rendre justes pour les immigrés, les politiques d'intégration cherchent à renforcer le pouvoir d'action des immigrés et de leurs enfants en améliorant leur capital humain et social.

Législation anti-discrimination

La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a servi de base à la Charte internationale des Droits de l'homme, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, constituent le cadre structurel fondamental de la lutte contre la discrimination. Ses principes ont été décrits plus en détail dans des conventions thématiques, dont certaines portent essentiellement sur la discrimination raciale. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée en 1965, et la Convention 111 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la discrimination en matière d'emploi et de profession constituent les principales références dans ce domaine. Ces traités internationaux sont complétés par des traités régionaux, comme la Convention américaine relative aux Droits de l'homme (1969) et la Convention européenne des Droits de l'homme (1950) et leurs protocoles respectifs.

La plupart des pays de l'OCDE ont mis en œuvre une législation spéciale pour faire face au problème de la discrimination envers les immigrés (voir un aperçu dans OCDE, 2008a). La directive relative à l'égalité raciale 2000/43/CE de l'UE, qui met en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de « race » ou d'origine ethnique, a fortement stimulé les pays de l'OCDE membres de l'UE dans ce domaine. Elle vient compléter d'autres directives relatives au sexe et à l'âge, au handicap, à la religion et à l'orientation sexuelle. Des législations similaires existent depuis bien plus longtemps dans les pays d'installation de l'OCDE, mesures mises en place antérieurement, comme le *Racial Discrimination Act* de 1975 en Australie, la Loi canadienne sur les droits de la personne de 1977, et le titre VII du *Civil Rights Act* qui est entré en vigueur en 1964 aux États-Unis. Seuls quelques pays de l'OCDE n'ont pas promulgué de lois spécifiques relatives à la discrimination ethnique ou raciale, mais une protection fondamentale contre la discrimination est généralement garantie par les dispositions pénales et lois civiles ou administratives[21].

Chaque loi anti-discrimination ou sur l'égalité des chances prévoit la création d'agences chargées de veiller à son application et de mettre en œuvre ses programmes. Lors de leur mise en place, les agences sont le plus souvent spécialisées dans des motifs spécifiques (sexe, « race » et appartenance ethnique, handicap), mais la tendance actuelle est de les regrouper au sein d'un organisme unique. Par exemple, la *Commission for Racial Equality*, l'*Equal Opportunity Commission* et la *Disability Rights Commission* au Royaume-Uni ont été regroupées dans l'*Equality and Human Right Commission*, établie par l'*Equality Act* de 2006. Le même processus a eu lieu en Suède avec la nouvelle loi sur la discrimination promulguée le 1er janvier 2009, qui a fusionné sept lois antérieures et a mis en place un « Médiateur pour l'égalité » et un « Conseil de lutte contre la discrimination ». Cette situation découle en partie de la transposition de la directive européenne relative à l'égalité raciale dans les 27 pays membres de l'UE, qui ont tous plus ou moins adopté le même cadre d'action (voir Amme et al., 2010). Toutefois, même dans ce cadre commun fourni par les directives européennes, les programmes et mesures de lutte contre la discrimination varient fortement selon les pays de l'Union européenne.

En plus des organismes nationaux de promotion de l'égalité, la Commission européenne a mis en place une Agence de l'union européenne pour les droits fondamentaux (FRA) en 2007. Contrairement à ses homologues nationaux, la FRA ne dispose pas de pouvoirs judiciaires et a comme mission de fournir des conseils indépendants et factuels sur les droits

fondamentaux (voir la section précédente). Des organismes de promotion de l'égalité similaires existent également au Canada et en Australie, tant au niveau fédéral que provincial, qu'au niveau de l'État. Les prérogatives de ces agences dans la lutte contre la discrimination peuvent être très étendues et vont de la sensibilisation des pouvoirs publics et de la société civile à la coordination des politiques d'égalité (voir ci-dessous). Elles sont en charge de toutes les missions d'accompagnement des plaintes individuelles, peuvent conduire des actions en justice et mener des investigations.

Les organismes chargés de la promotion de l'égalité sont généralement en droit de recevoir des plaintes, d'accompagner les victimes lors des procès et sont parfois habilités à imposer des sanctions et à prendre des décisions juridiques. La médiation et la conciliation sont souvent préférées aux procès, car les cas de discrimination sont souvent difficiles à poursuivre devant les tribunaux. Le contexte juridique lui-même est à l'origine d'importantes disparités dans les résultats des actions en justice, et les différences dans les structures organisationnelles ont un impact sur l'efficacité de la protection juridique dans le cadre de la lutte contre la discrimination. Ainsi, le Médiateur pour l'égalité en Suède a reçu un peu plus de 900 plaintes pour discrimination fondée sur l'origine ethnique ou la religion depuis sa création en 2009, et seules dix d'entre elles ont donné lieu à des poursuites (ECRI, 2012). On peut observer le même écart entre les plaintes et les poursuites en France où la précédente instance chargée des questions d'égalité (la HALDE) a traité 5 658 dossiers de plaintes en 2010, aboutissant à 127 procédures judiciaires (dans diverses catégories), pour lesquelles seules quelques condamnations ont été prononcées, même si un grand nombre de dossiers ont été traités par voie de médiation. Le cadre juridique est donc généralement complété par d'autres stratégies plus proactives visant à contrôler les pratiques et processus sans attendre qu'une plainte soit déposée. Tels sont les objectifs de la discrimination positive et des politiques d'égalité pour l'emploi.

Discrimination positive et politiques d'égalité en matière d'emploi

La discrimination positive (*affirmative action*) est généralement définie comme un ensemble de mesures qui visent spécifiquement à faire évoluer le statut économique des minorités et des femmes (Holzer, 2010). La discrimination positive et l'action positive sont pour l'essentiel des politiques très semblables, le premier concept ayant vu le jour aux États-Unis et le second, inspiré par l'expérience du Royaume-Uni, a été adopté par le Plan d'action européen contre la discrimination (voir McCrudden, 1986 ; Sabbagh, 2011).

Les politiques d'égalité dans l'emploi (PEE) s'entendent généralement comme l'application de telles mesures dans le domaine de l'emploi. Elles vont bien au-delà des sanctions pour actes discriminatoires. La logique de ces politiques est d'uniformiser les « règles du jeu » en éliminant les obstacles entravant l'accès au marché du travail et la mobilité professionnelle des membres des groupes désignés. L'*Equal Employment Opportunity Act* de 1972 promulgué dans le prolongement du *Civil Rights Act* de 1964 aux États-Unis en est un exemple, ainsi que les *Equal Opportunities Policies* développées au Royaume-Uni (1984), la loi sur l'équité dans l'emploi au Canada (1986 et 1996), la loi SAMEN (1998-2003)sur l'égalité de la participation au marché du travail aux Pays-Bas et les programmes d'*Equal Employment Opportunities* mis en place en Australie[22]. Des dispositions similaires existent dans d'autres pays de l'OCDE[23]. La région flamande en Belgique, par exemple, propose depuis 1999 des Plans de diversité aux employeurs, en coopération avec les partenaires sociaux (voir OCDE, 2008b, pour une analyse). Le fonctionnement de ces plans est identique à celui des PEE dans d'autres pays, mais un aspect innovant et

important des plans de diversité en Belgique est qu'ils concernent principalement les petites et moyennes entreprises, contrairement aux mesures de la plupart des autres pays qui s'adressent généralement aux employeurs plus importants[24]. On relève bien sûr des différences spécifiques aux pays parmi les différentes PEE, mais elles sont issues du même contexte et partagent de nombreuses dispositions.

Objectifs et mise en œuvre

Le principal objectif des PEE est de passer de l'égalité de traitement formelle, telle que définie dans les principes de non-discrimination, à l'égalité effective. Le cap décisif est franchi lorsque la législation et les politiques vont au-delà de la prohibition et de la poursuite de la discrimination intentionnelle, et prennent en compte la discrimination non intentionnelle, systémique et indirecte. Les concepts *d'impacts disproportionnés* ou *négatifs* et de discrimination systémique expliquent ce tournant en matière de stratégie politique.

Aux États-Unis, la Commission pour l'égalité des chances en matière d'emploi définit l'impact négatif en matière d'emploi comme « un taux de sélection substantiellement différent en ce qui concerne l'embauche, la promotion ou d'autres décisions liées à l'emploi au détriment des membres d'une même "race", de même sexe ou d'un même groupe ethnique ». Il apparaît lorsqu'une décision, une pratique, ou une politique a un effet négatif disproportionné sur un groupe protégé, même si ce n'est pas intentionnel.

La logique derrière l'égalité des chances est que la neutralité apparente des procédures de recrutement et des activités de gestion des ressources humaines devrait être surveillée en vérifiant la représentation statistique des groupes désignés, tant au niveau de l'embauche qu'aux différents niveaux professionnels. La notion de représentation équitable est reliée à celles de sous-représentation et de sous-utilisation statistique des compétences disponibles de la population active. Les programmes pour l'égalité doivent tout d'abord identifier les membres des groupes désignés dans les entreprises et dans leur secteur d'emploi, puis réunir les données sur leur proportion au début du processus (à savoir, les bassins de candidats, la répartition dans les différents postes de l'entreprise en fonction du niveau de qualification des employés et des expériences, les salaires, les licenciements, l'accès à la formation continue, etc.), et enfin, comparer les statistiques à une référence donnée pour identifier les lacunes éventuelles à corriger. L'objectif à long terme est d'établir un lien de telle sorte que les groupes protégés occupent des postes en accord avec leurs compétences et leurs qualifications. Ces politiques associent ainsi des objectifs d'amélioration de la représentation des groupes protégés et des critères purement méritocratiques, car le niveau des qualifications et des compétences reste le facteur déterminant dans l'évaluation de la représentation du groupe protégé.

Les programmes développés dans le cadre des PEE sont généralement destinés aux entreprises comptant un nombre minimum d'employés, typiquement plus de 50 ou 100[25]. Les entreprises concernées appartiennent parfois au secteur privé, mais la plupart des programmes touchent essentiellement les institutions du secteur public ou des prestataires privés sous contrat avec des institutions publiques (fédérales). La capacité d'exercer des pressions ou de sanctionner les entreprises défaillantes est conditionnée par la dépendance à des crédits ou des contrôles exercés par l'État. La plupart des programmes consistent le plus souvent à mettre en œuvre une série d'actions visant à sensibiliser les employeurs et les employés, organiser l'entreprise de façon à faciliter l'application des plans pour l'égalité, assurer l'accessibilité à l'emploi des groupes protégés, revoir les procédures et pratiques lorsque des obstacles sont identifiés, et à fixer des objectifs

d'augmentation de représentation des groupes désignés dans l'entreprise. La plupart de ces actions nécessitent le recours à des données statistiques qui concernent aussi bien le personnel de l'entreprise que la main-d'œuvre présentant les mêmes caractéristiques résidant dans les environs de l'entreprise.

La panoplie des politiques d'égalité efficaces comprend généralement la mise en place d'accords juridiquement contraignants ou d'un plan pour l'égalité, la diffusion de normes et de codes de conduite définissant quel type d'activités de gestion des ressources humaines doit être développé pour respecter les principes de non-discrimination et promouvoir la diversité, la surveillance des pratiques et la réalisation des plans, la mesure de la situation de chaque entreprise, et une évaluation de l'incidence des mesures mises en œuvre[26].

Les lois sur l'égalité de rémunération qui interdisent la discrimination salariale, définie comme un écart de salaire injustifiable entre certains groupes, constituent un deuxième angle d'attaque qui concerne directement l'emploi et le lieu de travail. La plupart des lois sur l'égalité de rémunération ne portent que sur le sexe, comme c'est le cas aux États-Unis depuis 1963, en Australie depuis 1969, et au Royaume-Uni depuis 1970[27].

Suivi et communication des résultats

L'efficacité des PEE dépend essentiellement des systèmes de suivi et de communication des résultats. Comme l'objectif majeur des PEE ne porte pas exclusivement sur une conception juste des processus, mais – plus important – sur les résultats, les données statistiques sont utilisées à tous les stades de la mise en œuvre des politiques. La surveillance des recrutements, des promotions, de l'accès à la formation, des écarts salariaux, de la ségrégation professionnelle et des licenciements permet aux entreprises d'évaluer leur engagement en faveur de la non-discrimination et d'identifier les processus à réviser pour parvenir à davantage d'égalité.

L'idée d'égalité ou d'équité dans les PEE est de garantir une représentation proportionnelle des groupes désignés lorsque les critères pertinents pour obtenir le poste, les biens ou les services sont remplis. L'hypothèse soutenue dans les PEE est qu'en l'absence de discrimination, et au regard de leurs compétences, de leurs qualifications et de leur mérite, les membres de groupes protégés seraient employés à hauteur de leur potentiel.

Par exemple, l'appréciation de l'impact négatif évoqué dans la loi aux États-Unis est fondée sur plusieurs indices statistiques. Les agences ont adopté une règle empirique en vertu de laquelle elles vont généralement considérer un taux de sélection pour une « race », sexe ou groupe ethnique quelconque comme un taux de sélection substantiellement différent, si celui-ci est inférieur à 80 % du taux obtenu par le groupe ayant le taux de sélection le plus élevé. Par exemple, les taux de sélection des groupes raciaux ou ethniques sont comparés aux taux de sélection de la « race » ou du groupe ethnique ayant obtenu le taux le plus élevé[28]. Selon cette règle des 80 %, si la proportion de Noirs recrutés après une épreuve est inférieure de 20 % à celle des Blancs, le test sera déclaré partial et devra être modifié. D'autres indicateurs sont spécifiés, comme les *analyses de rémunération* qui comparent les niveaux de salaire en fonction des positions professionnelles et des secteurs de travail. Ici, les disparités statistiquement significatives ne sont pas considérées comme des preuves de discrimination, mais comme des indices déclenchant une inspection plus approfondie.

L'intérêt de la surveillance ne consiste pas uniquement dans son apport technique de données indispensables à la conduite des programmes d'égalité. L'implication des cadres et des agents dans la surveillance peut aider à développer une prise de conscience de la discrimination et participer à les rendre responsables des éventuels progrès. De ce fait, les programmes d'égalité contiennent souvent des indications précises en matière de surveillance. Les modalités de collecte des données, leur format, et les consignes pour remplir les rapports statistiques sont publiés dans de volumineux guides à l'usage des administrations et des opérateurs. Ces consignes ont un caractère obligatoire dans le cas des programmes canadiens et américains, alors qu'au Royaume-Uni les dispositions obligatoires ne s'appliquent qu'aux autorités publiques et la surveillance reste facultative pour le secteur privé[29].

Cibles, objectifs et quotas

Dans le cadre des PEE, il est indispensable de faire la distinction entre une *cible* ou un *objectif*, qui sont indicatifs, et un *quota*, qui est impératif. Dans un *plan d'équité* qui impose un quota, l'employeur doit s'efforcer de faire coïncider la composition de sa force de travail avec la représentation théorique, définie à partir de la main-d'œuvre disponible dans la zone de référence. Si cet objectif n'est pas atteint à l'échéance du plan, des sanctions sont appliquées, sauf si l'employeur peut démontrer l'absence de candidat valable pour occuper les postes disponibles. Il y a généralement présomption de discrimination si le quota n'est pas atteint.

Alors qu'un quota fixe suppose généralement le traitement préférentiel du groupe concerné – du moins tant qu'il est sous-représenté – le concept d'objectif n'est pas nécessairement synonyme de traitement préférentiel. Le fait pour un candidat d'appartenir à l'un des groupes cibles dont il faut augmenter la représentation ne lui confère aucun crédit supplémentaire qui viendrait compenser, par exemple, une qualification inférieure ou un CV de moins bonne qualité qu'un autre candidat. Ce dernier avantage est précisément ce qui définit le programme de discrimination positive (*Affirmative action)* qui consiste à favoriser un candidat d'un groupe minoritaire, qui en dépit d'un « moindre mérite » sera recruté en raison de son appartenance à un groupe protégé. Alors que les objectifs s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'un dispositif pour l'égalité des chances (*Equal opportunity scheme*) et se placent ainsi dans un registre méritocratique, la discrimination positive basée sur des quotas s'en écarte délibérément.

La légitimité et l'efficacité des quotas ont donné lieu à de vastes débats aux États-Unis, en particulier durant les années 80 avec l'arrêt de la discrimination positive sous l'administration Reagan. Même si les travaux disponibles suggèrent que la discrimination positive peut être un outil efficace (voir l'encadré 4.3), elle a souvent été mal mise en œuvre et demeure controversée et souvent critiquée (voir par exemple Stryker, 2001). En tant qu'outil stratégique, la discrimination positive qui s'accompagne d'objectifs numériques stricts et les quotas par « race » ont globalement été suspendus aux États-Unis, mais existent toujours dans certains pays non membres de l'OCDE comme le Brésil et la Malaisie[30].

Instruments non réglementaires de promotion de la diversité

Gestion de la diversité

Sous l'intitulé général « Gestion de la diversité », on trouve toute une panoplie d'initiatives issues du monde de l'entreprise plutôt que des politiques publiques. Même si à l'origine, la gestion de la diversité dérive des politiques d'égalité dans l'emploi (Dobbin, 2009), elle a souvent été mise en œuvre par des entreprises dans des pays où de

Encadré 4.3. **Les mesures de discrimination positive envers les minorités ethniques et leur impact**

De nombreuses études ont été menées aux États-Unis afin d'estimer les effets de la discrimination positive sur l'emploi et l'éducation des minorités (pour les résumés, voir par exemple Holzer et Neumark, 2000a, 2006; et Holzer, 2010). Dans une étude sur l'incidence de la discrimination positive jusqu'à la fin des années 80, Leonard (1990) conclut qu'elle est parvenue à promouvoir l'emploi des minorités raciales et des femmes, y compris au tout début de sa mise en œuvre, alors que les pressions légales étaient incohérentes, que son application était insuffisante et qu'il existait une réticence à appliquer des sanctions. Les examens de conformité semblent être le mécanisme d'exécution le plus répandu et le plus efficace. Il observe également que la discrimination positive a obtenu de meilleurs résultats dans les établissements où les effectifs augmentent, et que les contentieux ont un impact positif sur le statut professionnel des Noirs, avec un effet d'entraînement pour les entreprises qui ne sont pas exposées à des contentieux pour discrimination, mais qui agissent à titre préventif pour réduire la menace judiciaire. Une étude postérieure, menée par Holzer et Neumark (2000b), relève également que les organisations qui ont adopté des programmes de discrimination positive ont observé une nette amélioration de la représentation des minorités et des femmes par rapport à d'autres établissements. Parmi les entreprises qui ont eu recours à des mesures de discrimination positive, l'effet est plus important chez les entrepreneurs fédéraux – il s'agit par ailleurs des entreprises dans lesquelles les mesures incitatives en faveur du respect des règles sont particulièrement fortes. Même si l'ampleur de l'impact en termes d'emploi n'a pas été très importante, les entreprises et les postes concernés par la discrimination positive ont généralement été les plus rémunérateurs, permettant ainsi aux minorités concernées d'accéder à un secteur plutôt attrayant du marché du travail.

La discrimination positive a également été utilisée dans le secteur de l'éducation aux États-Unis, afin de favoriser l'accès des minorités aux études supérieures. Kane (1998) et Long (2004) ont relevé que l'effet était davantage prononcé dans les institutions les plus prestigieuses. Les incidences du point de vue des minorités ont été déterminantes – on a souvent observé le doublement de leur représentation dans les plus grandes institutions (Bowen et Bok, 2000) – mais la part globale des minorités dans les effectifs est restée modeste.

Dans une évaluation des pratiques en matière d'emploi et des enquêtes sur les effectifs de 708 entreprises du secteur privé aux États-Unis entre 1971 et 2002, Kalev et al. (2006) concluent que les programmes relatifs à la transformation des structures organisationnelles par le renforcement de la responsabilisation des dirigeants en matière d'égalité s'avèrent particulièrement efficaces. En revanche, les activités de formation et d'évaluation de la diversité se sont révélées inefficaces. Une autre évaluation réalisée auprès des agences fédérales a produit des résultats partagés pour les programmes de diversité en ce qui concerne leur efficacité à instaurer un environnement de travail plus équitable pour les femmes ou les minorités raciales (Naff et Kellough, 1999).

Au Royaume-Uni, une enquête de 1998 sur les conditions de travail au sein des entreprises montre que les programmes d'égalité sont appliqués dans 97 % des entreprises publiques et dans 57 % des entreprises du secteur privé (CRE, 2003). Parmi les diverses actions prévues par les programmes d'égalité, l'enregistrement des origines ethniques et raciales des employés n'est réalisé que par 30 % des entreprises. Ce faible niveau de surveillance se retrouve également dans les entreprises du secteur public, où seules 48 % des entreprises l'ont mise en œuvre.

Encadré 4.3. **Les mesures de discrimination positive envers les minorités ethniques et leur impact** *(suite)*

Aux Pays-Bas, la discrimination positive a été mise en place de 1994 à 2003 (pour une analyse, voir OCDE, 2008b). La politique imposait principalement l'enregistrement par les entreprises du nombre d'employés issus des minorités et la publication de ces données ; les actes sous-jacents spécifiaient les objectifs en matière de représentation proportionnelle en fonction de la taille et de la composition de la population régionale. Cette politique était plutôt impopulaire auprès des employeurs qui lui reprochaient les lourdes tâches administratives qu'elle impliquait. Aucune sanction n'était prévue en cas de non-respect, mais un nombre croissant d'entreprises se sont néanmoins pliées à cette obligation. En 1998, plus de la moitié de l'ensemble des entreprises néerlandaises comptant plus de 35 employés ont fourni des données portant sur le nombre d'employés issus des minorités parmi leur effectif, et ce pourcentage s'est accru les années suivantes pour atteindre 70 % (SCP, 2003). Un nombre plus faible d'entreprises ont formulé des objectifs quantitatifs ou ont publié des plans visant à promouvoir l'emploi des minorités à des postes plus qualifiés (Zandvliet et al., 2003). En 2003, on a noté une amélioration significative de la position des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail au cours des années précédentes, mais il est difficile de déterminer si cette évolution est attribuable à la politique ou à l'amélioration globale de la situation économique aux Pays-Bas durant cette période. Selon les employeurs, la politique a contribué à la prise de conscience de la situation défavorable des minorités sur le marché du travail aux Pays-Bas, mais elle a néanmoins été perçue comme un simple « enregistrement obligatoire ». Malgré une nette amélioration de l'emploi des immigrés au cours de cette période (OCDE, 2008b), les employeurs ont nié que la loi ait réellement contribué à l'augmentation de l'embauche des minorités ou à de meilleures perspectives de carrière au sein de l'entreprise, un point de vue partagé par une partie des syndicats (Essafi et al., 2003). La politique a par conséquent été abandonnée en 2003.

En Norvège, des politiques de discrimination positive modérée ont été mises en œuvre dans le cadre d'un amendement de 2009 à la Loi anti-discrimination, qui obligeait tous les employeurs publics et privés de plus de 50 employés à œuvrer activement et de manière ciblée à la promotion de l'égalité et à publier ces initiatives, même si aucune amende n'était prévue en cas de manquement à cette obligation (voir OCDE, 2012a). Depuis 2002 déjà, les grandes entreprises publiques devaient convoquer au moins un candidat issu de l'immigration non occidentale à un entretien d'embauche, s'il possédait les qualifications requises. Depuis 2007, les organismes publics sont obligés de fixer des objectifs concrets de recrutement de personnes d'origine immigrée, et de fournir des plans sur la façon d'atteindre ces objectifs. Même si aucune étude approfondie n'a été consacrée à l'efficacité de ces diverses mesures, OCDE (2012b) indique que la mise en œuvre de ces mesures coïncide avec une forte croissance – de plus de 11 % entre 2002 et 2007 – dans le secteur public, de l'emploi d'immigrés venant de pays non membres de l'OCDE qui se trouvaient déjà en Norvège avant leur application. Toutes ces mesures ont été complétées depuis 2008 par un projet pilote de discrimination positive modérée destiné aux immigrés postulant pour des postes dans l'administration publique. À qualifications égales ou presque, un candidat issu de l'immigration doit avoir la préférence. Il n'a pas été fait grand usage de cette mesure à ce jour. Toutefois, les dirigeants des entreprises ayant pris part à ce projet ont déclaré qu'ils étaient désormais davantage sensibilisés à la question de la diversité.

telles politiques n'ont jamais vu le jour, en particulier en Europe (Wrench, 2007). Ainsi, la progression de la gestion de la diversité semble refléter l'essor des sociétés multinationales et la normalisation des activités de gestion des ressources humaines. Les instruments de gestion de la diversité comprennent les « audits culturels » visant à identifier les partis pris dans les processus organisationnels, les programmes de tutorat, l'orientation professionnelle, la formation à la diversité, les activités de sensibilisation envers les groupes sous-représentés afin de diversifier les voies de recrutement, etc.

La principale idée qui sous-tend ces initiatives est que la création d'un lieu de travail ouvert à la diversité, en facilitant le recrutement, l'intégration, la promotion et la fidélisation d'employés d'origines diverses, et en adoptant une bonne gestion de cet effectif composite, permettra d'accroître la productivité et apportera un avantage concurrentiel aux sociétés tant sur le marché domestique – en touchant les immigrés et leurs enfants en tant que clients – et sur les marchés étrangers. Aussi, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, développer des instruments de gestion de la diversité s'avère de plus en plus utile pour attirer et fidéliser le personnel[31]. Ce rôle devient évident quand on examine la contribution de l'immigration en termes de dynamique du marché du travail. En moyenne dans la zone OCDE, les nouveaux immigrés représentent près de 30 % des nouvelles entrées dans la population en âge de travailler (OCDE, 2012c), et dans de nombreux pays cette part devrait encore s'accroître en raison du vieillissement des populations.

En outre, la diversité elle-même peut représenter une valeur ajoutée car le fait de rassembler des individus d'origines différentes, avec des expériences et des perspectives différentes, peut accroître le potentiel et l'expertise d'une unité de travail. Cependant, Herring (2009) a constaté, à l'aide des données provenant de l'Enquête nationale sur les organisations aux États-Unis, qu'une plus grande diversité raciale au sein des entreprises entraînait un accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices, ainsi qu'une augmentation de la clientèle et de la part de marché. En ce qui concerne l'activité d'innovation, Ozgen, Nijkamp and Poot (2013) remarquent, à l'aide de données longitudinales collectées auprès des entreprises aux Pays-Bas, que les entreprises qui emploient moins de travailleurs étrangers sont généralement plus innovantes, mais que la diversité au sein de la main-d'œuvre étrangère est positivement associée à l'activité d'innovation, ce qui corrobore les résultats similaires concernant l'activité d'innovation dans les régions européennes par les mêmes auteurs (Ozgen, Nijkamp et Poot, 2011).

Développer des outils pour gérer la diversité et viser une représentation équitable (proportionnelle) des membres des minorités dans l'effectif permet encore de réduire les risques de poursuites et de respecter les politiques d'égalité dans l'emploi lorsqu'elles existent. De la même manière, les employés peuvent favoriser les environnements favorables à l'intégration, au respect, à l'ouverture, à la collaboration et à l'équité. La gestion de la diversité peut également conférer des avantages en termes de publicité, et être ainsi utilisée en tant qu'instrument de relations publiques.

Même si la promotion de la gestion de la diversité dans le monde de l'entreprise découle le plus souvent d'intérêts économiques, les outils et stratégies élaborés à ce titre ne sont souvent pas très éloignés des politiques d'égalité dans l'emploi. Elle offre également une alternative au paradigme de la non-discrimination en mettant l'accent sur la dimension positive de la diversité plutôt que sur l'aspect coercitif et négatif de la gestion liée à la lutte contre la discrimination.

La gestion de la diversité a vu le jour aux États-Unis dans les années 80, alors que les politiques d'égalité dans l'emploi atteignaient leur apogée et qu'une nouvelle classe de « gestionnaires de la diversité » était formée pour remplir les obligations créées par la révision de 1972 du Titre VII du *Civil Rights Act* et la nouvelle stratégie de l'EEOC davantage tournée vers la discrimination systémique que la discrimination intentionnelle. En 1980, la gestion de la diversité était appliquée par moins de 5 % d'un échantillon de 389 employeurs interrogés, mais près de 50 % d'entre eux l'avaient mise en place en 1997 (Kelly et Dobbin, 1998).

Une enquête réalisée avec le Panel test d'entreprises européennes indiquait en 2005 que dans l'Union européenne 52 % des entreprises ne prenaient aucune initiative en matière de diversité, et que seules 21 % présentaient des politiques et des pratiques bien intégrées (Commission européenne, 2005). Les principales motivations de ces dernières étaient : *i)*« l'engagement en faveur de l'égalité et de la diversité en tant que valeur de l'entreprise » ; *ii)*« l'accès à de nouveaux bassins de main-d'œuvre et à des employés de grande qualité » : et *iii)*« l'efficacité économique, la compétitivité et la rentabilité ». Contrairement aux États-Unis, le respect de la loi ne représentait pas un moteur essentiel pour ces entreprises, ce qui laisse entendre que le cadre anti-discrimination en Europe tend à être moins contraignant. Qui plus est, l'enquête indique aussi que seules 31 % des entreprises mettant en place des initiatives en faveur de la diversité en assuraient le suivi et la communication des résultats et des effets de leurs actions.

Labels et chartes de la diversité

Alors que les politiques d'égalité dans l'emploi intègrent un devoir de conformité aux normes et codes de bonnes pratiques juridiquement contraignant, les labels et chartes de la diversité relèvent d'initiatives volontaires et la participation s'inscrit généralement dans le cadre plus global de la gestion de la diversité dans l'entreprise. Contrairement à cette dernière, toutefois, ces outils impliquent des organismes publics ou semi-publics qui, au minimum, proposent l'outil et, dans le cas des labels, sont impliqués dans la certification de la participation et de la conformité.

Une *charte de la diversité* est un document par lequel une entreprise ou une institution publique s'engage à respecter et promouvoir la diversité et l'égalité des chances sur le lieu de travail. Des dispositions ou des objectifs plus ou moins précis peuvent être énoncés dans ces chartes. L'une des premières de ce genre en Europe, la Charte de la diversité française a été lancée en octobre 2004 et a été signée depuis par plus de 3 450 entreprises. En signant cette charte, les entreprises approuvent les six articles par lesquels elles s'engagent à sensibiliser et à former leurs dirigeants aux valeurs de non-discrimination et de diversité, à refléter la diversité de la société française dans leurs effectifs, à impliquer les employés dans ces efforts et à communiquer tous les ans sur les progrès réalisés. Cet exemple a été reproduit dans dix autres pays européens de l'OCDE (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pologne et Suède). Ces chartes spécifiques à chaque pays diffèrent par leur couverture et leur portée, mais les engagements tendent à être similaires. De toute évidence, il existe aussi un intérêt marketing pour les entreprises signataires et en effet, ce sont souvent les grandes entreprises qui participent à ces efforts – à savoir les sociétés dans lesquelles les stratégies de recrutement sont déjà les moins discriminatoires[32].

Étant facultatives, ces chartes ne nécessitent pas de surveillance spécifique en vue de vérifier si les entreprises respectent leurs engagements. En tant que telles, les chartes

témoignent que les entreprises sont concernées par la promotion de la diversité, même si cet intérêt ne se traduit pas nécessairement par des actions concrètes. Un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la charte est conseillé, mais dans la plupart des cas les audits se concentrent sur la conception des programmes, et non sur leurs résultats.

Les *labels diversité* vont plus loin que les chartes en délivrant une certification fondée sur une évaluation des mesures prises et de leur application. Un organisme indépendant est chargé de délivrer le label, suite à un audit des entreprises. En 2008, un label diversité a été instauré en France et il est décerné par une commission constituée de représentants de l'administration centrale, des partenaires sociaux, de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines et d'experts. Un audit est réalisé par l'Association française de normalisation, qui peut accorder une certification. Le label est délivré pour trois ans ; plus de 260 entreprises ont reçu un tel label diversité en France jusqu'à maintenant. Un label diversité comparable est décerné dans la région de Bruxelles-Capitale en Belgique. Certains pays, comme la Belgique, ont également établi des *Prix de la diversité*, qui récompensent les bonnes pratiques des employeurs dans ce domaine.

Normalisation des candidatures et CV anonymes

Parmi les éléments susceptibles de générer des discriminations, notamment lors la première étape, cruciale, du processus de recrutement, le format et le contenu des CV des candidats ont particulièrement retenu l'attention des décideurs politiques en charge de l'égalité des chances et des gestionnaires de la diversité. L'intérêt des CV anonymes est qu'ils réduisent les signaux associés aux catégories de la population exposées aux discriminations, comme l'âge, le sexe, la « race » /origine ethnique ou la nationalité, et peuvent contribuer à limiter la discrimination.

Éviter de collecter des informations sur l'âge et le sexe est une mesure simple, même si l'âge peut être facilement déduit des renseignements concernant l'éducation et l'expérience professionnelle des postulants. L'utilisation des photos doit également être évitée, car elles fournissent des informations qui influencent clairement la sélection. Une photo donne des indications sur la « race » /l'appartenance ethnique, le sexe et l'âge.

Logiquement, l'idée de réduire les signes associés aux stéréotypes et préjugés conduit à un CV complètement anonyme. En effet, les noms et prénoms fournissent des informations sur le sexe, l'origine ethnique ou même la « race », et éventuellement le statut social. La dimension sociale des noms et leur relation aux sélections discriminatoires sont soulignées dans des audits où ils incarnent le signal utilisé pour caractériser la « race » /l'appartenance ethnique. Compte tenu des preuves probantes de l'impact des noms sur les chances d'accéder à un emploi, il est tentant d'adopter une stratégie radicale qui consiste à éliminer ce signal. Au Royaume-Uni, une initiative gouvernementale proposant d'enlever du CV le nom et les renseignements sur les établissements scolaires a été soutenue par 100 entreprises de poids en janvier 2012. Cette initiative devrait prendre place dans le dispositif sur l'égalité des chances, réduire la discrimination et accroître l'équité des procédures de recrutement.

Des expériences portant sur des candidatures anonymes ont été conduites dans de nombreux pays. La loi française sur l'égalité des chances, promulguée en mars 2006 en réponse aux émeutes qui se sont déroulées fin 2005, introduisait une obligation dans le droit du travail pour toutes les entreprises de 50 employés et plus de collecter des CV anonymes dans le cadre de leurs procédures de recrutement. Cet article de loi n'a

cependant jamais été mis en application par décret adéquat. Pour en décider, le gouvernement français a lancé une expérience en 2009-10, dans laquelle 1 005 offres d'emploi ont servi à comparer les chances de rappel de différentes catégories de candidats. Une évaluation a révélé que les minorités ethniques et les résidents des zones défavorisées semblaient pénalisés par la mesure, contrairement aux femmes (Behagel, Crepon et Le Barbanchon, 2011). Cependant, la participation à l'expérience était volontaire, et il semble que les participants étaient principalement des entreprises intéressées par la diversification de leurs effectifs. Néanmoins, suite à cette étude, le gouvernement a choisi de retirer la proposition d'utiliser des CV anonymes.

Des expériences semblables ont été menées en Allemagne (Krause et al., 2012), aux Pays-Bas (Gemeente Nijmegen, 2007) et en Suède (Aslund et Nordstrom Skans, 2012). Toutes ces études constatent que les membres des minorités ethniques bénéficient de l'anonymat car leur taux de rappel est plus élevé lorsque leur origine ethnique ne peut être détectée dans le CV. Toutefois, la sélection semble toujours plus difficile pour eux lorsqu'arrive l'étape de l'entretien et le taux de propositions d'emploi reçues par les membres des minorités ethniques reste bien inférieur et peut être interprété comme une preuve de sélection discriminatoire. Krause et al. (2012) soulignent que si les candidats issus de l'immigration profitent globalement de l'anonymat, on relève des cas dans lesquels ils sont perdants si les employeurs favorisent la diversité.

La valeur des CV quant à leur capacité à réduire la discrimination à l'embauche fait encore débat. Même si certaines des études mentionnées ci-dessus démontrent que les candidatures normalisées et anonymes augmentent sensiblement la probabilité de rappel des minorités ethniques, il reste possible que les membres des minorités qui franchissent la première étape grâce aux mérites d'un tel CV subissent un traitement inéquitable lors de la deuxième étape de la procédure de recrutement[33]. Les CV anonymes ont également provoqué des réactions négatives de la part d'acteurs comme les organisations patronales, les directeurs des ressources humaines et les associations d'immigrés. Les premiers soutiennent qu'en plus des problèmes pratiques de mise en œuvre, la réduction des renseignements dans les candidatures peut aller à l'encontre des objectifs du processus de sélection, alors que les derniers s'inquiètent que le retrait artificiel des marqueurs de genre ou raciaux/ethniques des candidatures puisse contribuer à la stigmatisation de ces marqueurs et également renforcer les traitements inéquitables lors de la deuxième étape de la procédure de recrutement.

Conclusions

Bien qu'il ne soit pas possible d'appréhender pleinement l'incidence réelle des discriminations dans les pays de l'OCDE, et encore moins de comparer les niveaux d'un pays à l'autre, une image cohérente des désavantages ethniques dans l'emploi se dessine, révélant de manière irréfutable l'existence de discriminations à l'encontre des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail et dans d'autres domaines, notamment le logement. Les résultats des expériences sur le terrain sont conformes à ceux des études par auto-déclaration et des analyses statistiques des pénalités ethniques. Concernant l'emploi, peu de doutes subsistent quant à l'existence de discriminations envers les minorités « visibles » dans tous les pays qui ont mené de telles études, en particulier au moment de la procédure de recrutement.

Même si aucune étude n'a encore été réalisée sur l'impact de la crise économique actuelle sur l'incidence des discriminations, les données disponibles suggèrent que la discrimination tend à être plus prononcée lorsque le marché du travail connaît une situation difficile, et les quelques études portant sur les crises antérieures semblent indiquer qu'il existe également un risque de licenciements sélectifs. Ainsi, la question de la discrimination est légitime aujourd'hui, en particulier dans un contexte où la crise coïncide avec la présence d'un nombre croissant d'immigrés, et d'enfants d'immigrés, sur le marché du travail des pays de l'OCDE.

Les autorités ont déjà réagi à ce problème bien avant la crise, et un large éventail de mesures ont été appliquées pour l'affronter, certaines depuis plusieurs décennies. Les plus basiques et courantes de ces actions concernent la législation anti-discrimination, que l'on retrouve aujourd'hui dans pratiquement tous les pays de l'OCDE. Cela démontre que le monde politique est conscient du problème et qu'il s'en occupe. Pour les employeurs, une telle législation accroît avant tout le coût de la discrimination. Les sanctions sont toutefois rares, et les mesures incitatives destinées à améliorer le respect des règles sont généralement limitées. Il en est de même pour les mesures incitant les victimes de discrimination à déposer une plainte. Le renforcement de ces sanctions, et de manière plus générale, des encouragements à plus de vigilance, pourrait être une composante importante d'une stratégie plus vaste de lutte contre les discriminations. La visibilité des mécanismes de soutien juridique contre la discrimination accessibles aux immigrés devrait également être améliorée.

D'autres mesures, comme la discrimination positive et les CV anonymes, cherchent davantage à mettre en place une prévention « technique » de la discrimination. Alors que ces politiques semblent avoir été efficaces, les quotas et objectifs stricts devraient être évités car ils peuvent produire un effet inverse et renforcer les stéréotypes si ces mesures sont associées à une moindre exigence pour les groupes concernés. De tels outils doivent ainsi être davantage considérés et conçus comme des moyens de garantir des chances réellement équitables et les résultats positifs doivent être surveillés.

Les dispositifs non réglementaires constituent un troisième type d'instruments dont l'objectif est de renforcer les avantages de la non-discrimination pour les employeurs, par le biais de la gestion de la diversité et d'autres instruments plus spécifiques comme les labels et les chartes de la diversité. Mais ces dispositifs, comme de nombreux instruments réglementaires, concernent principalement les grandes entreprises. Pourtant les données démontrent que la discrimination a tendance à être plus prononcée dans les petites et moyennes entreprises (PME). Deux explications plausibles tiennent à ce que ce sont ces entreprises qui prennent le plus de risques en recrutant un candidat dont le niveau de productivité est incertain, ou qu'elles ont moins d'expérience avec les immigrés et sont donc plus sensibles aux stéréotypes négatifs.

Ainsi, lutter contre les stéréotypes et réduire les incertitudes des employeurs semblent constituer des axes majeurs de l'action politique. Au niveau du candidat individuel, tout instrument susceptible de pallier le déficit informationnel contribuera à la réduction des risques de discrimination. Par conséquent, les nombreuses mesures d'intégration plus générales qui mettent en contact les immigrés et les employeurs, comme le tutorat et les stages, participent également à la lutte contre la discrimination. Les employeurs semblent également attacher beaucoup d'importance aux « signes » d'intégration arborés par les candidats issus de l'immigration, les immigrés doivent en être conscients et être

encouragés à arborer de tels signes, par exemple en adoptant la citoyenneté du pays hôte lorsque c'est possible. Au niveau de la société, la lutte contre les stéréotypes semble particulièrement importante. Le rôle de certains modèles peut être utile ici, et c'est un domaine où le secteur public peut jouer un rôle primordial. Une étape essentielle dans cette direction serait également de tenter de mesurer les pertes économiques liées à la discrimination, données qui font défaut actuellement. Mais le plus important, c'est que le discours public soit équilibré et factuel, afin d'éviter que les stéréotypes négatifs sur les immigrés ne deviennent des prophéties auto-réalisatrices.

Notes

1. Ce chapitre a été écrit par Anthony Heath (Université d'Oxford, Royaume-Uni), Thomas Liebig (Secrétariat de l'OCDE) et Patrick Simon (Institut national d'études démographiques, France). Il comprend une contribution de Karolin Krause.
2. Les traités relatifs aux Droits de l'homme et les lois anti-discrimination interdisent la discrimination pour différents motifs, notamment la « race » et l'origine ethnique. La référence au terme « race » n'implique pas une croyance en l'existence de « races » biologiques, mais il s'agit ici d'un « concept social », qui est la définition utilisée, par exemple, par le recensement et l'*Office of Management and Budget* aux États-Unis. Au Canada, la Loi sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme « des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de "race" blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Dans d'autres pays, la terminologie évite la référence au terme « race », mais le contenu de la catégorie est très semblable. Les Directives européennes relatives à l'égalité retiennent la « race » comme un motif tout en spécifiant que « L'Union européenne rejette toutes théories tendant à déterminer l'existence de "races" humaines distinctes. L'emploi du mot "race" dans la directive n'implique nullement l'acceptation de telles théories ». S'alignant sur les directives européennes et contrairement aux pays qui tiennent explicitement compte des « races » , la Suède et l'Allemagne ont décidé de retirer la référence à la « race » dans leur législation anti-discrimination qui ne mentionne que l'origine ethnique parmi les motifs couverts. En France, un débat a lieu concernant le retrait du mot « race » de l'article 1 de la Constitution qui stipule « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».
3. Pour distinguer le groupe cible, chaque pays a sa propre dénomination - par exemple les personnes ayant une « origine ethnique » différente, « les immigrés et leurs enfants », les personnes « issues de l'immigration », les « minorités visibles », les « groupes minoritaires ». Malgré certaines différences, ces termes sont employés indifféremment dans ce chapitre. Voir aussi l'encadré 4.1 pour une vue d'ensemble des différents concepts.
4. Si les stéréotypes sous-jacents sont vrais, cette discrimination « statistique » ne sera observée qu'au niveau individuel. Par exemple, des stéréotypes « vrais » sur la productivité moyenne des immigrés ayant certaines caractéristiques entraîneraient des écarts de salaire qui reflètent l'écart moyen de productivité. Cependant, même en l'absence de stéréotypes, les travailleurs immigrés et non immigrés avec la même productivité peuvent être traités différemment si les employeurs apprécient mieux la productivité de ces derniers (pour une analyse voir OCDE, 2008). Dans tous les cas, comme on le verra ci-après, il faut insister sur le fait que la discrimination statistique est illégale.
5. Pour une récente analyse de l'impact de la discrimination sur les résultats de l'intégration, voir Uslucan et Yalcin (2012).
6. En particulier, Røed et Schøne (2006) démontrent que la distinction entre les usines qui embauchent des autochtones et des migrants « non occidentaux » en Norvège est plus forte dans les secteurs nationaux que dans les secteurs ouverts à la concurrence internationale. En outre, il semble exister une relation causale positive entre l'emploi de migrants originaires de pays non membres de l'OCDE et les bénéfices générés sur le marché intérieur.
7. Par exemple, Albaretto et Mistrulli (2011) montrent qu'en Italie les individus issus de l'immigration paient, en moyenne, près de 70 points de base de plus pour un crédit à la création d'entreprise que les autochtones. Cependant, il n'est pas établi dans quelle mesure cette situation représente une discrimination car le risque de défaillance des immigrés – en particulier ceux de nationalité étrangère – peut également être supérieur, soit parce que le taux de survie de leurs entreprises est plus bas (voir OCDE 2009), soit parce qu'ils ont plus de chances de « disparaître » (par exemple s'ils

rentrent dans leur pays d'origine), et que les poursuites s'avèrent alors compliquées. En effet, Albaretto et Mistrulli (2011) montrent non seulement que l'écart est moindre pour les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés, mais aussi qu'un historique de crédit plus long permet de réduire l'écart de taux d'intérêt entre les deux types d'entrepreneurs. Ils révèlent également que l'augmentation de la taille de la communauté de migrants est associée à une diminution de l'écart de taux d'intérêt entre les entrepreneurs immigrés et italiens.

8. Par exemple, une longue bataille juridique a eu lieu au Royaume-Uni, aboutissant à la Chambre des Lords, sur la question de savoir si les Sikhs représentaient un groupe racial aux sens du *Race Discrimination Act* de 1976.

9. Les syndicats ont également souvent donné des conseils sur le cadre juridique de lutte contre la discrimination.

10. En effet, les données d'enquête pour les pays européens de l'OCDE suggèrent que les immigrants n'ont pas connaissance des mécanismes de plaintes mis à leur disposition (voir FRA, 2010b, et Commission européenne, 2012).

11. Par exemple, dans l'expérience suisse (voir Fibbi et al., 2006), les offres d'emploi qui précisaient explicitement « nationalité suisse » ou « Suisse-allemand » n'étaient pas prises en compte. En effet, contrairement à la plupart des autres pays de l'OCDE, de telles pratiques ne sont pas illégales en Suisse car le pays ne dispose d'aucune législation spécifique portant sur la discrimination des immigrés.

12. En ce qui concerne le marché du logement, Hanson, Hawley et Taylor (2011) ont constaté que les propriétaires prennent plus de temps pour répondre aux personnes ayant un nom à consonance afro-américaine, par rapport à celles dont le nom résonne comme appartenant à un « Blanc ». Ils ont aussi tendance à écrire des messages électroniques à ce groupe, plus courts et moins polis.

13. Deux études britanniques portant sur des candidatures déposées par des étudiants en MBA qui postulaient à un emploi de direction dans les 100 plus grandes sociétés n'ont également trouvé aucun élément attestant de discriminations à l'encontre des individus portant un nom asiatique (Noon, 1993 ; Hoque et Noon, 1999).

14. Ce fait n'est cependant pas observé en Irlande.

15. L'étude française relève également une forte différence entre les enfants nés dans le pays de résidence ayant un seul ou leurs deux parents nés à l'étranger, ces derniers étant deux fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de discrimination que ceux ayant un seul parent né à l'étranger.

16. Cependant, Reitz et Banerjee (2007), en utilisant une autre enquête, ont révélé que les enfants nés dans le pays de parents appartenant à des minorités visibles au Canada sont plus susceptibles de percevoir d'être discriminés que les immigrés.

17. Néanmoins, dans certains pays européens de l'OCDE, il semble également que les immigrés hautement qualifiés et leurs enfants disent faire plus souvent l'objet de discrimination (pour la France, voir Beauchemin et al., 2010).

18. Par exemple, dans le cas du traitement par un conseil local, le taux net (pourcentage s'attendant à un meilleur traitement moins pourcentage s'attendant à un moins bon traitement) était de +14 pour le groupe majoritaire et de -14 pour les minorités. Des tendances semblables ont été relevées dans d'autres domaines (Heath et Cheung, 2006). Wrench (2011) donne d'autres exemples d'études de la population majoritaire qui ont tendance à corroborer les études sur les victimes.

19. Un biais peut également apparaître au sein même de la population active, les personnes employées étant moins susceptibles d'être discriminées, ou redoutant moins de l'être.

20. Les auteurs font valoir que, bien que les stéréotypes traditionnels vis-à-vis des femmes leur font généralement jouer un rôle au sein du foyer ou en tant qu'éducateur, celles qui cherchent activement un emploi peuvent être perçues comme s'écartant de ces normes stéréotypées.

21. Le Mexique, par exemple, ne dispose d'aucune législation spécifique sur la discrimination ethnique, mais sa Constitution prévoit la protection contre la discrimination, l'article 123 interdisant la discrimination fondée sur la race dans le domaine de l'emploi. Le cadre global de lutte contre la discrimination a été fortement renforcé par la réforme des Droits de l'homme mise en œuvre en 2011.

22. En vertu de la nouvelle politique multiculturelle australienne lancée en 2011, une stratégie nationale contre le racisme est mise en œuvre depuis 2012 et un *Agenda for Racial Equality* a fixé les engagements en vue d'atteindre l'égalité sur le lieu de travail.

23. En outre, les PEE ont également été appliquées dans plusieurs pays non membres de l'OCDE.

24. Ceci est important, car, comme on l'a vu ci-dessus, les pratiques de recrutement ont tendance à être plus discriminatoires dans les plus petites entreprise.

25. En effet, dans les petites entreprises, de telles politiques sont souvent impossibles à mettre en pratique car il y a peu de postes disponibles. Si la minorité concernée ne représente que 10 % du groupe, alors dans de nombreux cas il n'y aura aucune embauche d'immigré, même si le principe d'égalité des chances est parfaitement respecté.

26. La généalogie des politiques d'égalité dans l'emploi dans un cadre proactif remonte à l'arrêt capital de la Cour suprême des États-Unis Griggs *vs.* Duke en 1971. Dans cet arrêt, la Cour établit que le *Civil Rights Act* non seulement interdisait la discrimination intentionnelle, mais aussi les pratiques qui, bien qu'impartiales dans leur forme sont discriminatoires dans leur fonctionnement. Juste après la validation de cette interprétation de la législation anti-discrimination, l'*Equal Employment Opportunity Act* a été mis à jour afin d'éliminer la discrimination dans l'accès à l'emploi, l'avancement professionnel et la résiliation des contrats de travail, et de garantir que ces différentes procédures ne soient pas biaisées pour les membres des groupes désignés (femmes, minorités raciales et ethniques, personnes handicapées, etc.). C'est conformément à la même interprétation de l'équité définie comme étant l'égalité effective, et non évaluée avant les épreuves de sélection (neutralité de l'accès) mais après les épreuves (égalité effective dans le résultat), que le Canada a lancé son ambitieux programme d'équité dans l'emploi en 1986.

27. En effet, les systèmes de lutte contre les discriminations, les plus avancés et efficaces, mettent l'accent sur l'égalité des sexes (pour une vue d'ensemble, voir OCDE, 2008a).

28. Le *Federal Contract Compliance Manual*, publié par l'OFCCP (*www.dol.gov/ofccp/regs/compliance/fccm/fccmanul.htm*) indique comment évaluer l'*impact négatif* et l'*impact disproportionné* : « L'analyse d'un impact disproportionné procède en deux étapes : 1) calculer l'impact négatif de l'application d'un critère et vérifier son caractère statistiquement significatif ; et 2) déterminer si le contractant peut justifier de la pertinence du critère au regard de l'emploi ou des besoins de l'entreprise. Un impact négatif désigne le résultat de l'analyse statistique et l'impact disproportionné désigne l'impact négatif que le contractant n'a pas été en mesure de justifier par des besoins de l'entreprise ou de l'emploi ». On comprend l'obligation faite aux grandes entreprises de désigner un responsable du programme de discrimination positive. La spécialisation requise pour garantir la conformité à ces dispositifs légaux est du même ordre dans les programmes *d'equal opportunities* au Royaume-Uni et d'équité dans l'emploi au Canada.

29. Par exemple, la surveillance au sein de la Loi canadienne sur l'égalité pour les opportunités d'emploi est obligatoire pour les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale comptant 100 employés ou plus, les entreprises publiques fédérales et les entrepreneurs fédéraux (contrats de plus de 200 000 CAD). Chaque année, les entreprises, dans le cadre du PEE, doivent fournir un rapport comprenant un volet quantitatif sur le recrutement, les licenciements, les promotions, l'échelle des salaires et les professions libérales pour chaque groupe désigné, ainsi qu'un volet qualitatif illustrant les mesures prises pour améliorer la situation des groupes désignés au sein de l'entreprise et les résultats de ces initiatives.

30. En Malaisie, ils s'appliquent à la majorité ethnique. Certains quotas stricts sont cependant toujours en vigueur dans quelques pays de l'OCDE pour lutter contre la discrimination sexuelle.

31. En effet, l'UEAPME – l'organisation chapeautant les employeurs et représentant les intérêts, au niveau européen, de l'artisanat et des PME dans l'Union européenne – indique que la motivation des plans d'action pour la diversité est liée à la « pénurie de certaines aptitudes et compétences, à l'évolution démographique qui va encore accentuer ces pénuries, aux activités menées dans le cadre d'une Politique de responsabilité sociale des entreprises et au nombre croissant d'immigrés, qui constituent des employés potentiels mais aussi des clients potentiels » (UEAMPE, 2007).

32. Dans le cadre de son programme de promotion de la diversité sur le lieu de travail, la Commission européenne finance une plate-forme d'échange entre les organisations en promouvant et mettant en œuvre des chartes de diversité.

33. En effet, cela semble avoir été l'un des moteurs de l'impact négatif du CV anonyme dans l'expérience française. Ignorer les caractéristiques des candidats issus de l'immigration conduirait alors à réduire leurs chances d'être convoqués à un entretien d'embauche (et plus tard à être recrutés). Certains des résultats de cette étude confirment cette hypothèse pour les femmes, mais pas pour les minorités ethniques, qui ne semblent pas bénéficier d'une attention particulière de la part des employeurs allemands.

Références

Agocs, C. et B. Osborne (2009), « Comparing equity policies in Canada and Northern Ireland: Policy learning in two directions? », *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, vol. 35, n° 2, pp. 237-252.

Agocs, C. (2002), « Canada's employment equity legislation and policy, 1987-2000. The gap between policy and practice », *International Journal of Manpower*, vol. 23, n° 3, pp. 256-276.

Ahmed, A., L. Andersson et M. Hammarstedt (2010), « Can discrimination in the housing market be reduced by increasing the information about the applicants? » dans *Land Economic,* vol. 86, n° 1, pp. 79-90.

Ahmed, A. et M. Hammarstedt (2008), « Discrimination in the rental housing market: A field experiment on the Internet », dans *Journal of Urban Economics,* vol. 64, n° 2, pp. 362-372.

Albaretto, G. et P.E. Mistrulli (2011), « Bridging the gap between migrants and the banking system », *Document de travail,* n° 794, Banque d'Italie.

Allasino, E, E. Reyneri, A. Venturini et G. Zincone (2006), « Labour market discrimination against migrant workers in Italy », *International Migration Papers,* n° 67, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Ammer, M., N. Crowley et al. (2010), *Study on Equality Bodies set up under Directives 2000/43/EC, 2004/113/EC et 2006/54/EC*, Human European Consultancy et Ludwig Boltzmann Institute of Human Rights.

Andersson, L., N. Jakobsson et A. Kotsadam (2012), « A Field Experiment of Discrimination in the Norwegian Housing Market: Gender, Class, and Ethnicity », dans *Land Economics,* vol. 88, pp. 233-240.

Andriessen, I., E. Nievers, J. Davegos et L. Fault (2012), « Ethnic discrimination in the Dutch labour market: its relationship with job characteristics and multiple group membership », *Work and Occupation,* vol. 39, n° 3, pp. 237-69.

Arai, M. M. Bursell et L. Nekby (2011), « The Reverse Gender Gap in Ethnic Discrimination: Employer Priors against Men and Women with Arabic Names », Université Libre de Bruxelles, *Document de travail* CEB 11-027.

Arai, M. et P. Skogman Thoursie (2009), « Renouncing Personal Names: An Empirical Examination of Surname Change and Earning », *Journal of Labor Economics*, vol. 27, n° 1, pp. 127-147.

Arai, M. et R. Wilhelmsson (2004), « Unemployment-risk differentials between immigrant and native workers in Sweden », *Industrial Relations*, vol. 43, n° 3 (juillet), pp. 690-98.

Arrijn, P., S. Feld et A. Nayer (1998), « Discrimination in Access to Employment on Grounds of Foreign Origin: The Case of Belgium », *ILO International Migration Paper*, n° 23, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Aslund, O. et O. Nordstrom Skans (2012), « Do anonymous job application procedures level the playing field? », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 65, n° 1, pp. 82-107.

Attström, K. (2008), « Discrimination against native Swedes of immigrant origin in access to employment », *International Migration Papers*, n° 86E, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Baert, S., B. Cockx, N. Gheyle et C. Vandamme (2013), « Do Employers Discriminate Less If Vacancies Are Difficult to Fill? Evidence from a Field Experiment », *IZA Discussion Paper*, n° 7145.

Baldini, M. et M. Federici (2011), « Ethnic discrimination in the Italian rental housing market », dans *Journal of Housing Economics,* vol. 20, n° 1, pp. 1-14.

Beatty, T., M. Sommervoll et E. Dag (2012), « Discrimination in rental markets: Evidence from Norway », dans *Journal of Housing Economics,* vol. 21, n° 2, pp. 121-130.

Beauchemin, C., C. Hamel, M. Lesné et P. Simon(2010), « Les discriminations : une question de minorités visible », *Population & Sociétés,* n° 466.

Behagel L., B. Crepon et T. le Barbanchon (2011), « Evaluation de l'impact du CV anonyme », Miméo.

Bengtsson, R., E. Lagnar, E. Iverman et B. Hinnerich Tyrefors (2012), « Gender and ethnic discrimination in the rental housing market », dans *Applied Economics Letters,* vol. 19, n° 1, pp. 1-5.

Bertrand, M. et S. Mullainathan (2004), « Are Emily and Greg More Employable Than Lakisha and Jamal? A Field Experiment on Labor Market Discrimination », *American Economic Review*, vol. 95, n° 1, pp. 991-1013.

Booth, A., A. Leigh et E. Varganova (2010), « Does Racial and Ethnic Discrimination Vary Across Minority Groups? Evidence from a Field Experiment », *IZA Discussion Paper*, n° 4947.

Bosch, M., M. Carnero, M. Angeles et L. Farré (2010), « Information and discrimination in the rental housing market: Evidence from a field experiment », dans *Regional Science and Urban Economics*, vol. 40, n° 1, pp. 11-19.

Bovenkerk, F. (1992), *A Manual for international comparative research on discrimination on the grounds of « race » and ethnic origin: testing discrimination in natural experiments*, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Bovenkerk, F., M.J.I. Gras et D. Ramsoedh (1994), « Discrimination against Migrant Workers and Ethnic Minorities in Access to Employment in the Netherlands », *International Migration Paper*, n° 4, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Bowen, W. et D. Bok (1998), *The Shape of the River*. Princeton NJ: Princeton University Press.

Bradburd, R., S. Sheppard, J. Bergeron, E. Engler et E. Gee, Evan (2005), « The distributional impact of housing discrimination in a non-Walrasian setting », dans *Journal of Housing Economics*, vol. 14, n° 2, pp. 61-91.

Bursell, M. (2007), « What's in a name? A field experiment test for the existence of ethnic discrimination in the hiring process », Stockholm University Linnaeus Center for Integration Studies, *Working Paper Series*, n° 7.

Carlsson, M (2010), « Experimental evidence of discrimination in the hiring of first- and second-generation immigrants », *Labour,* vol. 24, n 3, pp. 263-278.

Carlsson, M. et D-O. Rooth (2007), « Evidence of Ethnic Discrimination in the Swedish Labor Market Using Experimental Data », *Labour Economics*, vol. 14, pp. 716-729.

Carpusor, A. et W. Loges (2006), « Rental Discrimination and Ethnicity in Names », dans *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 36, n° 4, pp. 934-952.

Cediey, E et F Foroni (2008), « Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin in France », *International Migration Papers*, n° 85E, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Centre pour l'égalite des chances et la lutte contre le racisme (2012), « Discrimination sur le marché du logement : réaction du Centre aux tests de situation du Minderhedenforum », (21/09/2012), Bruxelles.

Chambers, D. N. (1992), « The racial housing price differential and racially transitional neighbourhoods », dans *Journal of Urban Economics*, vol. 32, pp. 214-232.

Choi, S.J., J. Ondrich et J. Yinger (2005), « Do rental agents discriminate against minority customers? Evidence from the 2000 Housing Discrimination Study », dans *Journal of Housing Economics*, vol. 14, n° 1, pp. 1-26.

Clark, W., P. Morrison and et. Peter (2008), « Evaluating Evidence of Discrimination in Multiethnic Housing Markets », in *Population Research and Policy Review*, vol. 27, n° 3, pp. 353-366.

Commission européenne (2005), *The Business case for diversity: Good practices in the workplace*, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances.

Commission européenne (2008), *The fight against discrimination and the promotion of equality: How to measure progress done*, Luxembourg,

Commission européenne (2012), « Discrimination in the EU », *special Eurobarometeri*, n° 393.

CRE (2003), *Towards Racial Equality*. London: Commission for Racial Equality.

Daniel, W. (1968), *Racial Discrimination in England*. London: Penguin.

Dex, S. et K. Purdam (2005), *Equal Opportunities and recruitment: How Census data can help employers to assess their practices*, The Joseph Rowntree Foundation, Université de Manchester.

Dobbin, F. (2009), *Inventing Equal Opportunity*, Princeton, Princeton University Press.

Drever, A. et W. Clark (2002), « Gaining Access to Housing in Germany: the foreign minority experience », University of California, Los Angeles; the German Institute for Economic. Berlin (*DIW Discussion Paper Series*, n° 283).

Drydakis, N. (2011), « Ethnic discrimination in the Greek housing market », dans *Journal of Population Economics*, vol. 24, n° 4, pp. 1235-1255.

Drydakis, N. et M. Vlassis (2010), « Ethnic discrimination in the Greek labour market: occupational access, insurance coverage and wage offers », *The Manchester School*, vol. 8, pp. 201-218.

ECRI (2012), *Report on Sweden*, 4th monitoring cycle.

Eid, P. (2012), *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le grand Montréal*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec.

Entzinger, H. et E. Dourleijn (2008), *De lat steeds hoger. De leefwereld van jongeren in een multi-etnische stad*. Royal Van Gorcum, Pays-Bas.

Essafi, M. et al.(2003), « Evaluatie Wet SAMEN », KPMG Netherlands, mimeograph.

Fibbi, R, M. Lerch and P. Wanner (2006), « Unemployment and discrimination against youth of immigrant origin in Switzerland: when the name makes the difference », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, pp. 351-366.

FRA (2010a), *EU-MIDIS European Union Minorities and Discrimination Survey: Main Results Report*.

FRA (2010b), « Rights awareness and equality bodies », *Data in focus*, n° 3, Eu-Midis.

FRA (2008), *Annual Report 2008*, « Chapter 4: Racism and discrimination in areas of social life and preventive initiatives », *http://fra.europa.eu/en/publication/2010/annual-report-2008-0*.

Galster, G. (1990a), « Racial Discrimination in Housing Markets during the 1980s: A Review of the Audit Evidence », dans *Journal of Planning Education and Research*, vol. 9, n° 3, pp. 165-175.

Galster, G. (1990b), « Racial steering by real estate agents: Mechanisms and motives », dans *Review of Black Political Economy*, vol. 19, pp. 39-63.

Galster, G., D. Wissoker et W. Zimmermann (2001), « Testing for Discrimination in Home Insurance: Results from New York City and Phoenix », dans *Urban Studies*, vol. 38, n° 1, pp. 141-156.

Gemeente Nijmegen (2007), Evaluatie « anonimiseren van sollicitatiebrieven », miméo.

Goldberg, A., D. Mourinho et U. Kulke (1995), « Labour Market Discrimination against Foreign Workers in Germany », *ILO International Migration Paper*, n° 7, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Hanson, A. et Z. Hawley (2011), « Do landlords discriminate in the rental housing market? Evidence from an internet field experiment in US cities », dans *Journal of Urban Economics*, vol. 70, n° 2-3, pp. 99-114.

Hanson, A., Z. Hawley et A. Taylor (2011), « Subtle discrimination in the rental housing market: Evidence from e-mail correspondence with landlords », dans *Journal of Housing Economics*, vol. 20, n° 4, pp. 276-284.

Harrison, M., I. Law et D. Philips (2005), *Migrants, minorities and housing: exclusions, discrimination and anti-discrimination in 15 member states of the European Union*, Vienne.

Heath, A., S. Fisher, G. Rosenblatt, D. Sanders et M. Sobolewska (forthcoming), *The Political Integration of Ethnic Minorities in Britain*, Oxford University Press.

Heath, A.F. et S.Y. Cheung (2006), « Ethnic Penalties in the Labour Market: Employers and Discrimination, Department for Work and Pensions », *Research Report*, n° 341. Published for the Department for Work and Pensions by Corporate Document Services, Leeds.

Heath, A.F. et S.Y. Cheung with S.N. Smith (éd.) (2007), « Unequal Chances: Ethnic Minorities in Western Labour Markets », *Proceedings of the British Academy 137*. Oxford: OUP.

Heath, A. et Yaojun Li (2010), « The feasibility of constructing a race equality index », DWP, *Research Report*, n° 695.

Heckman, J. (1998), « Detecting Discrimination », dans *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 2, pp. 101-116.

Hepple, B. (2010), « The new single equality act in Britain », *Equal Rights Review*, vol. 5, p. 11-24.

Hermansen, A.S. (2009), *Unmaking the Vertical Mosaic? Occupational class attainment among second-generation immigrants in Norway.* M Phil thesis, Faculty of Social Sciences, Université d'Oslo.

Herring, C. (2009), « Does diversity pay? Race, gender, and the business case for diversity », *American Sociological Review*, n° 74, pp. 208-224.

Hjarnø, J. et T. Jensen (1997), « Diskrimineringen af unge med undvandrerbaggrund ved jobsøgning », Danish Center for Migration and Ethnic Studies, *Migration Paper*, n° 21, Esbjerg.

Hogan, B. et B. Brent (2011), « Racial and Ethnic Biases in Rental Housing: An Audit Study of Online Apartment Listings », dans *City & Community*, vol. 10, n° 4, pp. 351-372.

Holzer, H. (2010), « Enhancing diversity through affirmative action: what other countries can learn from the United States' experience », dans OCDE (2010), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Editions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264086395-en*.

Holzer, H. et J. Ludwig (2003), « Measuring Discrimination in Education: Are Methodologies from Labor and Markets Useful? », *Teachers College Record*, vol. 105, n° 6, pp. 1147-78.

Holzer, H. et D. Neumark (2000a), « Assessing Affirmative Action », *Journal of Economic Literature* vol. 43, pp. 483-568.

Holzer, H. et D. Neumark (2000b), « What Does Affirmative Action Do? », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 53, n° 2, pp. 240-71.

Holzer, H. et D. Neumark, (2006), « Affirmative Action: What Do We Know? », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 25, n° 2, pp. 463-90.

Hoque, K. et M. Noon (1999), « Racial discrimination in speculative applications: new optimism six years on? », *Human Resource Management Journal*, vol. 9, ° 3, pp. 71-82.

Jain, H. et J. Lawler (2004), « Visible minorities under the Employment Equity Act », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 5, n° 9-3, pp. 585-611.

Jowell, R. et P. Prescott-Clarke (1970), « Racial discrimination and white-collar workers in Britain », *Race and Class,* vol. 11, n° 4, pp. 397-417.

Kaas, L. et C. Manger (2012), « Ethnic discrimination in Germany's labour market: a field experiment », *German Economic Review,* vol. 13, pp. 1-20.

Kalev, A., F. Dobbin et E. Kelly (2006), « Best Practices or Best Guesses? Assessing the Efficacy of Corporate Affirmative Action and Diversity Policies », *American Sociological Review,* vol. 71, pp. 589-617.

Kalonaityte V., P. Prasad et A. Tedros (2010), « A possible Brain-Drain: Workplace diversity and equal treatment in Sweden », dans A. Klarsfeld (éd.) *International Handbook on Diversity Management at Work: Country Perspectives on Diversity and Equal Treatment*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing Ltd., pp. 244-262

Kane, T. (1998), « Racial Preferences and Higher Education », dans C. Jencks et M. Phillips (éds), *The Black-White Test Score Gap*. Washington DC: Brookings Institution.

Kelly, E. et F. Dobbin (1998), « How Affirmative Action Became Diversity Management. Employer Responses to Antidiscrimination Law, 1961-96 », *American Behavioral Scientist,* vol. 41, n° 7, pp. 960-984.

Kiel, K. et J. Zabel (1996), « House Price Differentials in US Cities: Household and Neighborhood Racial Effects », dans *Journal of Housing Economics*, vol. 5, pp. 143-165.

Kraal, K., J. Roosblad et J. Wrench (éd.) (2010), *Equal Opportunities and Ethnic Inequality in European Labour Markets*, Amsterdam University Press.

Krause, A., U. Rinne et K. Zimmermann (2012), « Anonymous job applications in Europe », IZA *Journal of European Labor Studies*, pp. 1-5.

Krieger, N., K. Smith, D. Naishadham, C. Hartman et E. Barbeau (2005), « Experiences of discrimination: validity and reliability of a self-report measure for population health research on racism and health », *Social Science and Medicine*, vol. 61, pp. 1576-1596.

le Grand, C. (2000), « On-the-job training, firm resources and unemployment risks: an analysis of the Swedish recession 1991-93 », *IFAU Working Paper*, n° 3.

Leonard, J.S. (1990), « The impact of affirmative action regulation and equal employment law on black employment », *Journal of Economic Perspectives,* vol. 4, n° 4, pp. 47-63.

Long, M. (2004), « Race and College Admissions: An Alternative to Affirmative Action? », *Review of Economics and Statistics*, vol. 86, n° 4, pp. 1020-33.

Massey, D. et G. Lundy (2001), « Use of Black English and Racial Discrimination in Urban Housing Markets: New Methods and Findings », dans *Urban Affairs Review*, vol. 36, n° 4, pp. 452-469.

McCrudden, C. (1986), « Rethinking Positive Action », *Industrial Law Journal*, vol. 15, n° 1, pp. 219-243.

McCrudden, C., R. Muttarak, H. Hamill et A. Heath (2009), « Affirmative action without quotas in Northern Ireland », *The Equality Right Review*, vol. 4, pp. 7-14.

McGinnity, F. et P. Lunn (2011), « Measuring discrimination facing ethnic minority job applicants: an Irish experiment », *Work Employment and Society*, vol. 25, n° 4, pp. 693-708

Midtboen, A.H. (2012), « Discrimination of the second generation: Evidence from a field experiment in Norway », *Working paper*, Institute for Social Research, Oslo.

Morning, A. (2008), « Ethnic classification in a global perspective: a cross national survey of the 2000 census round », *Population Research and Policy Review*, vol. 27, n° 2, pp. 239-272.

Naff, K. et E. Kellough (2003), « Ensuring employment equity: are federal diversity programs making a difference? », *International Journal of Public Administration*, vol. 26, n° 12, pp. 1307-1336.

Noon, M. (1993), « Racial discrimination in speculative application: evidence from the UK's top 100 firms » , *Human Resource Management Journal*, vol. 3, pp. 35-47.

OCDE (2012a), *Trouver ses marques. Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés*,Éditions OCDE. Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264171534-en*.

OCDE (2012b), *Les migrants et l'emploi (vol. 3.) – L'intégration sur le marché du travail en Autriche, en Norvège et en Suisse*, Editions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264167537-en*.

OCDE (2012c), *Perspectives des migrations internationales*, Editions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2012-en*.

OCDE (2011), *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?* Éditions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264099104-en*.

OCDE (2010), *Open for Business – Migrant Entrepreneurship in OECD Countries*, Editions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264095830-en*.

OCDE (2008a), « Le prix des préjugés : la discrimination au travail fondée sur le sexe et l'appartenance ethnique », dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2008*, Editions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2008-en*.

OCDE (2008b), *Les migrants et l'emploi* (vol. 2.) – *L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264055605-en*.

OCDE (2007), *Jobs for Immigrants* (vol. 1.) – *Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Editions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264033603-en*.

Ondrich, J., A. Stricker et J. Yinger (1999), « Do Landlords Discriminate? The Incidence and Causes of Racial Discrimination in Rental Housing Markets », dans *Journal of Housing Economics*, vol. 8, n° 3, pp. 185-204.

Ondrich, J., S. Ross et J. Yinger (2000), « How Common is Housing Discrimination? Improving on Traditional Measures », dans *Journal of Urban Economics*, vol. 47, pp. 470-500.

Ondrich, J., S. Ross et J. Yinger (2003), « Now you see it, now you don't: why do real estate agents withhold available houses from black customers? », dans *Review of Economics and Statistics*, vol.85, pp. 854-873.

Oreopoulos, P. (2009), « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? A Field Experiment with Six Thousand Resumes », *NBER Working Paper*, n° 15036, NBER, Cambridge, MA.

Ozgen, C., P. Nijkamp et J. Poot (2013), « Measuring Cultural Diversity and its Impact on Innovation: Longitudinal Evidence from Dutch Firms », *IZA Discussion Paper*, n° 7129.

Ozgen, C., P. Nijkamp et J. Poot (2011), « Immigration and Innovation in European Regions », *IZA Discussion Paper*, n° 5676.

Page, M. (1994), « Racial and ethnic discrimination in urban housing markets », dans *Journal of Urban Economics*, vol. 38, pp. 183-206.

Pager, D., B. Western et B. Bonikowski (2009), « Discrimination in a Low Wage Labor Market: A Field Experiment », *American Sociological Review,* vol. 74, pp. 777-799.

Pager, D. et H. Shepherd (2008), « The Sociology of Discrimination. Racial Discrimination in Employment, Housing, Credit and Consumer Markets », dans *Annual Review of Sociology*, vol. 34, pp. 181-209.

Pieterse, A., N. Todd, H. Neville et R. Carter (2012), *Journal of Counselling Psychology*, vol. 59, n° 1, pp. 1-9.

Prada, Angel de, M., W. Actis, C. Pereda et R. Pérez Molina (1995), « Labour market discrimination against migrant workers in Spain », *ILO International Migration Papers,* n° 9, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Purnell, T., W. Idsardi et J. Baugh (1999), « Perceptual and Phonetic Experiments on American English Dialect Identification », dans *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 18, n° 1, pp. 10-30.

Reitz, J. et R. Banerjee (2007), « Racial Inequality, Social Cohesion, and Policy Issues in Canada », in *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, par K. Banting, T. Courchene et F.L.Leslie Seidle (éd.), Montreal: Institute for Research on Public Policy, pp. 489-545.

Riach, P.A. et J. Rich (2002), « Field Experiments of Discrimination in the Market Place », dans *The Economic Journal*, vol. 112 (novembre), pp. 480518.

Røed, M. et P. Schøne (2006), « Does high product market competition benefit immigrants? », *ISF paper*, n° 2006/37, Institute for Social Research, Oslo.

Roychoudhury, C. et A.C. Goodman (1992), « An ordered probit model for estimating racial discrimination through fair housing audits », dans *Journal of Housing Economics*, vol. 2, n° 4, pp. 358-373.

Sabbagh, D. (2011), « Affirmative Action: The US experience in comparative perspective », *Daedelus*, pp. 109-120.

Sampson, W. (2008), « Institutional discrimination », dans R. Schaefer (éd.), *Encyclopedia of Race, Ethnicity, and Society*, pp. 727-730. Thousand Oaks, CA: Sage.

SCP (2003), *Rapportage Minderheden 2003 (Report on Minorities 2003)*, Social and Cultural Planning Office, La Haye.

Stryker, R. (2001), « Disparate impact and the Quota debates: Law, Labor Market Sociology, and Equal Employment Policies », *The Sociological Quarterly*, vol. 42, n° 1, pp. 13-46.

Turner, M.A et M. Mickelsons (1992), « Patterns of racial steering in four metropolitan areas », dans *Journal of Housing Economics*, vol. 2, pp. 199-234.

UEAMPE (2007), *Compendium of good practices of diversity and non-discrimination in European Crafts, Small and Medium-Sized Entreprises and their organisations*, Bruxelles.

Uslucan, H.H. et C.S. Yalcin (2012), *Wechselwirkung zwischen Diskriminierung und Integration – Analyse bestehender Forschungsbestände*. Report of the German Anti-discrimination service, Essen.

Williams, D. et S. Mohammed (2009), « Discrimination and racial disparities in health: evidence and needed research », *J. Behav. Med.*, vol. 32, pp. 20-47.

Wood, M., J. Hales, S. Purdon, T. Sejersen et O. Hayllar (2009), *A Test for Racial Discrimination in Recruitment Practice in British Cities*. Department for Work and Pensions *Research Report*, n 607. London: DWP.

Wrench, J. (2007), *Diversity management and discrimination. Immigrants and ethnic minorities in the EU*, Aldershot, Ashgate.

Wrench, J. (2011), « Data on discrimination in EU countries: statistics, research and the drive for comparability », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 34, pp. 1715-1730.

Yinger, J. (1986), « Measuring racial discrimination with fair housing audits: caught in the act », dans *The American Economic Review*, vol. 76, ° 5, pp. 88-893.

Yinger, J. (1998), « Evidence on discrimination in consumer markets », dans *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 2, pp. 23-40.

Zhao, B. (2005), *Racial and ethnic discrimination in urban housing markets. Evidence from audit studies*. Dissertation.

Zhao, B., J. Ondrich et J. Yinger (2006), « Why do real estate brokers continue to discriminate? Evidence from the 2000 Housing Discrimination Study », dans *Journal of Urban Economics*, vol. 59, n° 3, pp. 394-419.

Zandvliet, C.T. et al.(2003), Evaluatie Wet Samen, The Hague.

Chapitre 5

Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires

Allemagne

Au total, 841 700 personnes étrangères sont entrées en Allemagne en 2011, soit une hausse de 23 % par rapport à 2010. Au cours de la même période, les sorties d'étrangers ont augmenté de 2 % pour s'établir à 538 800, d'où une immigration nette d'étrangers de 302 900, soit pratiquement le double du chiffre enregistré l'année précédente. Le solde migratoire des citoyens allemands s'est établi à – 500, soit 10 % de moins qu'en 2010. Par conséquent, la population totale a légèrement augmenté pour la première fois depuis 2002. La hausse de 34 % des entrées en provenance de l'Union européenne, due à la levée des restrictions provisoires d'accès au marché du travail allemand pour les ressortissants des pays de l'UE-8 en mai 2011, a été le principal moteur de l'accroissement des entrées de ressortissants étrangers. Une hausse des entrées de Bulgares et de Roumains a également été observée (+29 % en 2010). L'immigration de citoyens originaires des pays de l'Union européenne frappés par un chômage élevé a considérablement augmenté, de 90 % en ce qui concerne les entrées en provenance de Grèce et de 52 % en ce qui concerne les entrées en provenance d'Espagne. Si l'on compare les trois premiers trimestres de l'année 2012 avec la période correspondante de 2011, les entrées d'étrangers en provenance des pays de l'UE-10 ont augmenté de quelque 31 %, les entrées en provenance d'Italie de 38 %, d'Espagne de 48 %, du Portugal de 49 % et de Grèce de 64 %.

60 % environ des immigrés permanents présents en Allemagne sont originaires de l'Union européenne ; en 2008, environ la moitié des résidents originaires de l'UE étaient entrés pour raisons professionnelles et la libre circulation au titre de l'emploi a augmenté depuis 2009, une large partie des travailleurs provenant des nouveaux pays membres de l'UE. Parmi les immigrés originaires de l'UE arrivés en Allemagne en 2010 et y ayant séjourné plus d'un an, environ deux tiers provenaient des nouveaux pays membres de l'UE, dont 40 % en provenance de Pologne et 25 % de Roumanie.

En 2011, l'Agence fédérale pour l'emploi a octroyé près de 66 000 autorisations de travail au total aux ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE, soit une hausse de 8 % par rapport à 2010. Deux cinquièmes de ces autorisations ont été délivrées à des immigrés qualifiés titulaires d'un diplôme universitaire obtenu à l'étranger (le double du niveau de 2010) et près de la moitié ont été accordées à des diplômés d'universités allemandes (en hausse de 30 % par rapport au niveau de 2010). En 2011, 700 permis de séjour permanent ont été délivrés à des travailleurs hautement qualifiés originaires de pays non membres de l'UE/AELE. Trois quarts des demandeurs étaient déjà présents en Allemagne.

En 2011/12, plus de 192 800 *Bildungsausländer* (étudiants étrangers ayant obtenu leur titre d'admission dans l'enseignement supérieur à l'étranger) étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur allemands. Les principaux pays d'origine de ces étudiants sont la Chine (12 %), la Fédération de Russie (5 %), ainsi que l'Autriche, la Bulgarie et la Pologne (4 % chacun). En 2011, 4 000 autorisations de séjour pour recherche d'emploi ont été délivrées à des diplômés étrangers d'universités allemandes.

Si de nombreux immigrés en provenance de l'UE viennent en Allemagne pour trouver un emploi saisonnier, les dispenses de permis ont entraîné une diminution du nombre de permis délivrés : 167 600 permis de travail ont été délivrés en 2011, majoritairement à des Roumains et des Bulgares. Tous les citoyens de l'UE sont, dans une large mesure, dispensés de permis de travail saisonnier depuis janvier 2012 et 3 500 permis de travail saisonnier ont été délivrés en 2012, exclusivement à des ressortissants croates. 19 400 travailleurs sous contrat temporaire ont également été embauchés dans le cadre d'accords bilatéraux en 2011, principalement dans le secteur du bâtiment.

En août 2012, les filières de migration de travail ont été élargies. La « Carte bleue » a été mise en place dans l'UE : elle permet aux travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur gagnant au moins 46 400 EUR brut par an (ou 36 200 pour certains métiers en tension) de bénéficier d'un permis renouvelable, et aux membres de leur famille d'accéder au marché du travail, sans critère de langue. L'ancien permis permanent accordé aux travailleurs hautement qualifiés sur des critères de salaire a été supprimé. Un visa de recherche d'emploi d'une durée maximale de six mois a été mis en place pour les demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur. Le délai pour trouver un emploi suite à l'obtention d'un diplôme dans une université allemande est passé de 12 à 18 mois. Les étudiants internationaux sont désormais autorisés à travailler pendant une durée équivalente à 120 jours à temps complet chaque année, au lieu de 90. La nouvelle réglementation donne également accès au marché du travail aux étrangers titulaires d'un diplôme professionnel allemand.

L'examen de la situation du marché du travail a été accéléré en élargissant les motifs de dispense et en accordant une autorisation par défaut si l'Agence pour l'emploi ne répond pas dans les deux semaines.

Un programme gouvernemental visant à « encourager la mobilité professionnelle » cible les jeunes (18-35 ans) souhaitant suivre une formation professionnelle et les jeunes chômeurs qualifiés de l'UE, afin de pourvoir les places de formation et les emplois qualifiés vacants en Allemagne. Le budget alloué à ce programme jusqu'en 2016 se monte à 139 millions EUR.

Le Plan d'action national pour l'intégration, qui fixe des objectifs concrets, contraignants et vérifiables, a été présenté en janvier 2012 sur la base du Plan national d'intégration de 2007.

La Loi fédérale sur l'évaluation et la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger est entrée en vigueur en avril 2012 et s'est accompagnée de la mise en place d'un portail d'information en ligne. Les *Länder* adaptent actuellement leur système de reconnaissance des professions exercées sur leur territoire. Une initiative interministérielle, intitulée « Intégration par la qualification – IQ », mettra en place des points de contact et d'orientation.

Pour en savoir plus :

www.bmas.bund.de.
www.bmi.bund.de.
www.bamf.de.
www.integrationsbeauftragte.de.
www.destatis.de.
www.anerkennung-in-deutschland.de.
www.make-it-in-germany.com.

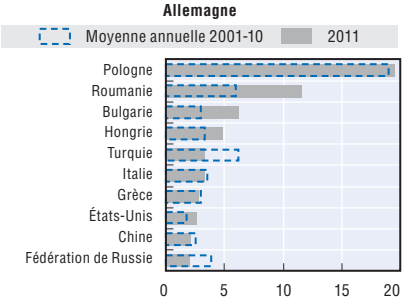
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ALLEMAGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.9	7.0	8.4	10.3	7.6	7.3	841.7
Sorties	6.8	5.9	6.5	6.6	6.1	6.4	538.8

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	20.1	26.1	9.0	9.0
Famille (y compris la famille accompagnante)	54.9	54.0	24.7	18.6
Humanitaire	11.8	11.0	5.3	3.8
Libre circulation	133.3	197.5	59.9	67.9
Autres	2.4	2.1	1.1	0.7
Total	222.5	290.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	55.8	66.4	72.9	58.6
Stagiaires	2.6	4.9	4.9	4.9
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	329.8	296.5	167.6	295.9
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.6	5.9	7.1	5.2
Autres travailleurs temporaires	63.6	33.9	33.5	37.5

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	1.0	0.4	0.5	0.6	0.7	0.3	*45 741*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	1.2	-0.8	-0.6	1.1	0.4	-1.7	*92*
Accroissement naturel	-0.9	-1.8	-2.2	-2.3	-1.5	-2.0	*- 190*
Solde migratoire	2.0	1.0	1.6	3.4	1.9	0.3	*282*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	12.5	12.6	13.0	13.1	..	12.9	*10 689*
Population étrangère	8.9	8.2	8.3	8.5	8.6	8.2	*6 931*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	2.5	1.7	1.5	1.6	2.0	1.6	*106 897*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.8	72.6	76.7	73.8	72.3	75.9
Hommes nés à l'étranger	66.3	64.9	72.9	66.5	65.3	70.4
Femmes nées dans le pays de résidence	59.6	63.2	68.3	73.8	61.1	66.5
Femmes nées à l'étranger	46.6	49.1	55.7	66.5	47.9	53.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.9	10.2	6.7	5.6	9.0	7.5
Hommes nés à l'étranger	12.9	18.4	12.4	9.7	15.8	14.0
Femmes nées dans le pays de résidence	8.0	9.8	5.9	5.1	8.7	7.3
Femmes nées à l'étranger	12.1	16.8	10.7	9.2	13.8	13.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.1	0.7	4.2	3.0	0.6	1.4	
PIB/tête (niveau en USD)	2.9	0.7	4.3	3.0	0.5	1.6	*39 465*
Emploi (niveau en milliers)	1.1	-0.1	0.2	0.4	-0.2	0.8	*40 545*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	8.0	11.3	7.1	6.0	9.6	7.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832155

Australie

En 2011-12, le programme d'immigration et le programme humanitaire de l'Australie ont concerné 199 000 personnes, soit une hausse de 8.9 % par rapport à 2010-11. 185 000 personnes environ ont utilisé le programme d'immigration et la majorité d'entre elles (126 000, dont la moitié étaient déjà présentes sur le territoire australien) ont reçu un visa au titre de l'immigration qualifiée, le reste (59 000 personnes, dont 28 % déjà présentes sur le territoire) bénéficiant principalement de visas pour raisons familiales. Dans le cadre du programme d'immigration, les deux principaux pays d'origine des immigrés permanents sont l'Inde (29 000) et la Chine (25 500), et sept des dix premiers pays d'origine sont situés en Asie. Le Royaume-Uni, avec 25 000 personnes, a reculé à la troisième place des principaux pays d'origine des immigrés permanents.

Le nombre d'immigrés temporaires a également considérablement augmenté en 2011-12. Près de 680 000 immigrés temporaires sont entrés en Australie, principalement des étudiants internationaux (37 %) et des vacanciers actifs (33 %). Les entrées d'étudiants internationaux ont augmenté de 1 %, avec 253 000 visas accordés en 2011-12, la première hausse depuis le pic de 2008-09. En 2011, les établissements d'enseignement australiens comptaient plus de 550 000 étudiants internationaux (dont plus des trois quarts étaient originaires d'Asie).

Par ailleurs, en 2011-12, plus de 44 000 immigrés originaires de Nouvelle-Zélande sont entrés en Australie en vertu de l'Accord transtasmanien, soit près de 1 % de la population néo-zélandaise, un chiffre en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente.

Après un léger ralentissement lors de la crise financière mondiale de 2008-09, l'économie australienne a poursuivi son redressement en 2011-12. La hausse de la demande de produits de base au niveau mondial a entraîné des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certaines régions. Un programme d'immigration temporaire (*Enterprise Migration Agreement*), visant à répondre aux besoins du secteur des ressources naturelles en main-d'œuvre qualifiée, a été approuvé en mai 2012. Ce programme va se traduire par le parrainage de plus de 1 700 ouvriers dans le cadre d'un projet de minerai de fer dans la région de Pilbara, en Australie-Occidentale.

En 2011-12, près de 7 400 demandes de reconnaissance du statut de réfugié ont été déposées par des demandeurs d'asile arrivés en Australie par bateau, soit une hausse de 43 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre a considérablement augmenté depuis 2006-07, passant de seulement 23 demandes à plus de 5 700 par an en moyenne au cours des trois dernières années. En août 2012, un comité d'experts a rendu un rapport formulant des conseils et des recommandations visant à dissuader les demandeurs d'asile de risquer leur vie lors de dangereux voyages en bateau à destination de l'Australie ; ces recommandations sont actuellement mises en œuvre par les pouvoirs publics. Les demandeurs d'asile sont désormais incités à demander une protection par le biais d'un système régional organisé, et les arrivées non autorisées par bateau ont toutes le même statut juridique, quel que soit le point d'entrée sur le territoire australien. De cette manière, les demandeurs d'asile ne sont plus incités à prendre tous les risques pour atteindre l'Australie continentale et éviter ainsi d'être soumis aux accords régionaux relatifs au traitement des demandes d'asile. Dans le même temps, le nombre de places de réinstallation va passer à 20 000 dans le cadre du programme humanitaire 2012-13, soit une hausse de 45 % par rapport à l'année précédente.

En 2011, un examen du programme de visa étudiant a débouché sur 41 recommandations. La mise en œuvre de ces recommandations a débuté en novembre 2011 et plus de la moitié sont désormais en vigueur, notamment la simplification du traitement des demandes de visa en vue d'une inscription à l'université, l'assouplissement des conditions d'accès au marché du travail et la nécessité pour le candidat de prouver que son installation en Australie est temporaire.

En décembre 2011, le gouvernement australien a annoncé une réforme des sanctions prévues à l'encontre des employeurs qui embauchent ou recommandent des travailleurs étrangers non autorisés. Cette nouvelle législation s'inscrit dans un cadre réformé et plus large de sanction à l'encontre des employeurs, axé sur la prévention et la répression des pratiques de travail et d'embauche illégales.

En juillet 2012, l'Australie a mis en œuvre une procédure en deux étapes (*SkillSelect*) pour son programme d'immigration visant les travailleurs qualifiés, afin d'offrir aux pouvoirs publics australiens une meilleure maîtrise de la composition et de la qualité de l'immigration de travailleurs qualifiés. Les candidats à l'obtention d'un visa de travailleur qualifié devront d'abord exposer leurs motivations ; une partie d'entre eux seront ensuite invités à soumettre une candidature. Dans le cadre du programme *SkillSelect*, un visa spécial (*Significant Investor*) a été mis en place pour les investisseurs prêts à investir plus de 5 millions AUD dans l'économie australienne. Ce visa a été lancé en novembre 2012. En outre, le nombre de catégories de visas de travailleurs qualifiés a été réduit de 27 à 11.

Enfin, le programme de travailleurs saisonniers établi en juillet 2012 délivrera 12 000 visas aux travailleurs saisonniers de certaines nations océaniennes du Pacifique au cours des quatre prochaines années, afin de pourvoir des emplois peu qualifiés pour une durée pouvant atteindre sept mois sur une période de douze mois. L'Australie a également annoncé que des pourparlers allaient être engagés avec six pays supplémentaires en ce qui concerne l'établissement d'accords relatifs au programme de « vacanciers actifs ».

Pour en savoir plus :

www.immi.gov.au.

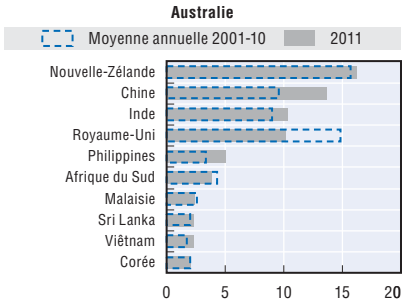
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUSTRALIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.6	7.9	9.3	9.3	6.8	9.3	210.7
Sorties	0.5	0.7	0.8	0.8	0.6	0.7	17.9

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	46.5	56.2	22.3	25.6
Famille (y compris la famille accompagnante)	120.8	112.3	58.0	51.1
Humanitaire	14.6	14.0	7.0	6.4
Libre circulation	24.4	34.6	11.7	15.7
Autres	2.2	2.5	1.0	1.1
Total	208.5	219.5	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	116.7	158.2	126.2	176.2
Stagiaires	7.0	3.7	3.5	5.4
Vacanciers actifs	104.4	175.7	185.5	153.2
Travailleurs saisonniers	..	0.1	0.4	0.1
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	4.3	5.4	4.7
Autres travailleurs temporaires	71.6	91.1	114.5	114.8

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.7	0.2	0.4	0.5	0.3	0.2	*11 505*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	12.3	14.3	11.5	13.6	12.8	15.3	*302*
Accroissement naturel	6.3	6.5	6.6	6.7	6.0	6.8	*150*
Solde migratoire	5.8	6.7	7.7	8.2	6.0	10.8	*184*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	23.0	24.2	26.5	26.7	23.6	25.6	*6 029*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*83 698*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	79.9	79.2	78.9	78.8	80.0
Hommes nés à l'étranger	..	74.6	77.0	78.1	73.2	76.3
Femmes nées dans le pays de résidence	..	67.0	68.5	68.8	65.6	68.9
Femmes nées à l'étranger	..	58.0	60.3	61.6	55.5	59.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	4.9	5.3	5.2	6.0	4.7
Hommes nés à l'étranger	..	5.2	5.1	4.6	6.1	5.0
Femmes nées dans le pays de résidence	..	5.2	5.2	5.2	5.8	4.8
Femmes nées à l'étranger	..	5.5	6.1	6.0	6.4	5.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	2.1	3.0	2.1	2.3	3.3	2.7	
PIB/tête (niveau en USD)	0.8	1.6	0.6	0.8	2.0	0.9	*42 060*
Emploi (niveau en milliers)	2.6	3.5	2.3	2.0	2.1	2.3	*11 488*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	6.3	5.0	5.2	5.1	5.9	4.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831946

Autriche

En 2011, le nombre total d'entrées de ressortissants étrangers a progressé pour atteindre 114 900, soit 17 % de plus qu'en 2010. Les sorties ont également augmenté pour s'établir à 73 400, soit 11 % de plus qu'en 2010. L'immigration nette de ressortissants étrangers a augmenté de 30 % par rapport à 2010. Cette hausse du flux net d'immigration s'explique par une croissance relativement forte du PIB (+2.7 %) en 2011 et par l'arrivée à expiration des restrictions à l'emploi de ressortissants des pays de l'UE-8. 59 % des ressortissants étrangers entrés en Autriche en 2011 étaient originaires des pays de l'UE/AELE, dont une part importante des pays de l'UE15, Allemagne en tête. Les entrées en provenance d'Allemagne sont restées stables au cours des dernières années. En revanche, les entrées en provenance de l'UE-8, qui représentent désormais un cinquième du total des entrées, et de l'UE2 (13 %), ont augmenté. Les entrées en provenance de Bosnie-Herzégovine sont également en hausse, tout comme celles en provenance des États-Unis et des pays d'Afrique et d'Asie, tandis que les entrées nettes de ressortissants turcs ont considérablement diminué.

En 2011, l'emploi des travailleurs étrangers a augmenté de 8 % ; 45 % de l'ensemble des salariés étrangers étaient originaires des pays de l'UE/AELE, et l'emploi de citoyens originaires de pays non membres de l'UE/AELE a augmenté de 4 %, contre 2 % en 2010, notamment en raison du lancement de la carte « Rouge-Blanc-Rouge » en milieu d'année. La part des étrangers dans l'emploi total (des salariés) s'est établie à 15 % en 2011.

L'immigration pour raisons familiales représentait la majeure partie de l'immigration permanente en provenance de pays non membres de l'UE. Sur les 20 500 immigrés permanents originaires de pays n'appartenant pas à l'UE/AELE arrivés en 2011, environ un cinquième (4 400) sont entrés dans le cadre du système des quotas, c'est-à-dire qu'ils étaient des membres de la famille d'un ressortissant d'un pays tiers. Le reste se composait majoritairement de membres de la famille de citoyens autrichiens ou originaires de pays de l'UE/AELE, qui ne sont pas soumis à un quota, ou de titulaires de la Carte Rouge-Blanc-Rouge, de diplômés de l'université changeant de statut ou d'immigrés pour raisons humanitaires. La Carte Rouge-Blanc-Rouge (qui permet de travailler pendant un an) et la carte Rouge-Blanc-Rouge-Plus (pour les membres de la famille et l'emploi au-delà de la première année) ont été lancées en juillet 2011 et sont fondées sur un système à points. Outre les permis d'établissement, les autorités compétentes délivrent des permis de séjour temporaires pour les études, pour certains types d'emplois temporaires, pour affaires et pour raisons humanitaires. En 2011, 7 500 nouveaux permis de séjour temporaires ont été délivrés, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est majoritairement due à un accroissement des entrées d'étudiants de l'enseignement supérieur, qui représentaient plus de la moitié des nouveaux arrivants. En outre, 8 150 travailleurs saisonniers sont entrés dans le pays, soit une baisse de 22 % par rapport à 2010, la demande étant de plus en plus pourvue par des ressortissants des nouveaux États membres de l'UE.

Après une diminution des demandes d'asile en 2010, leur nombre a de nouveau augmenté, de 31 % en 2011 à 14 400, puis de 21 % en 2012, à 17 400 environ. Les demandeurs d'asile sont principalement originaires d'Afghanistan, de la Fédération de Russie, du Pakistan, de la Syrie et de l'Iran. En 2012, le taux d'acceptation avoisinait 22 %.

Depuis juillet 2011, les demandeurs d'asile se trouvant dans le centre de premier accueil doivent se tenir à disposition des autorités durant les 120 premières heures de la procédure d'admission. Depuis octobre 2011, les demandeurs d'asile déboutés par l'Office fédéral des réfugiés se voient offrir automatiquement des conseils juridiques et un soutien gratuits.

En juillet 2011, une révision complète de la politique de l'Autriche en matière d'immigration a conduit au lancement de la carte Rouge-Blanc-Rouge, qui accorde un permis de séjour et de travail pour un employeur précis pour une durée d'un an. La Carte Rouge-Blanc-Rouge-Plus donne libre accès au marché du travail à leurs titulaires et aux membres de leur famille. Depuis septembre 2011, un site Internet officiel (*www.migration.gv.at*) fournit des informations sur le système d'immigration (y compris un calculateur de points), ainsi que sur les conditions de vie et de travail en Autriche. Afin de susciter l'intérêt des migrants qualifiés étrangers pour la Carte Rouge-Blanc-Rouge, un retour aux procédures antérieures à 2011, dans le cadre desquelles les employeurs autrichiens peuvent lancer la procédure de demande pour le compte d'un candidat étranger, est prévu au 1er semestre 2013.

Début 2011, l'Autriche a créé un Secrétariat d'État à l'intégration, chargé de la coordination des politiques d'intégration de différents ministères. En collaboration avec le ministère du Travail et des Affaires sociales, il a lancé début 2012 un site Internet d'information et de conseil en matière de validation des diplômes étrangers. Début 2013, des points d'information proposant des services de conseil relatifs à la reconnaissance et à la validation des qualifications acquises à l'étranger ont été établis dans tout le pays. Des mesures d'accompagnement des jeunes et des apprentis ont été mises en œuvre en 2012, dispensant des conseils et des enseignements gratuits pour éviter le décrochage et relever le niveau de qualification des personnes qui sortent prématurément du système scolaire (qu'elles soient autochtones ou immigrées). L'enseignement à domicile pour les parents d'enfants d'âge préscolaire a également été encouragé par le Secrétariat d'État à l'intégration en 2011.

Pour en savoir plus :

www.bmi.gv.at.
www.bmask.gv.at.
www.migration.gv.at/en/.
www.statistik.at/web_en/statistics/population/index.html.

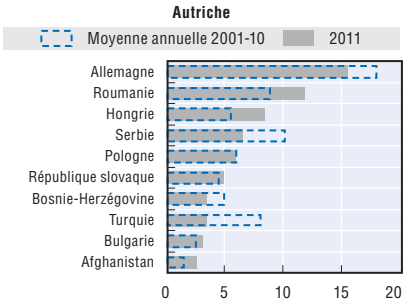
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUTRICHE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	8.1	11.9	11.7	13.6	11.2	11.0	114.9
Sorties	5.5	6.1	7.9	8.7	6.0	7.1	73.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	0.6	1.0	1.4	1.7
Famille (y compris la famille accompagnante)	11.1	12.5	24.1	21.3
Humanitaire	4.7	6.4	10.3	11.0
Libre circulation	29.3	38.2	63.7	65.5
Autres	0.2	0.2	0.5	0.4
Total	45.9	58.4	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	3.2	3.5	4.6	3.0
Stagiaires	0.4	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	11.4	10.5	8.2	11.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2	0.2	0.1
Autres travailleurs temporaires	6.3	2.6	2.9	2.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	2.3	2.7	1.3	1.7	3.7	1.6	*14 416*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.5	6.4	3.5	4.6	5.7	3.6	*39*
Accroissement naturel	0.2	0.4	0.2	0.2	0.3	0.2	*2*
Solde migratoire	2.2	5.4	3.3	4.2	4.9	3.4	*36*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.4	14.5	15.7	16.0	14.1	15.2	*1 349*
Population étrangère	8.7	9.7	11.1	11.5	9.4	10.4	*971*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	3.5	4.5	0.7	0.7	5.0	1.5	*6 690*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	76.2	77.9	73.3	75.3	78.3
Hommes nés à l'étranger	76.1	71.1	73.5	66.7	73.4	73.7
Femmes nées dans le pays de résidence	59.9	63.5	67.9	73.3	61.5	67.1
Femmes nées à l'étranger	58.3	54.2	59.8	66.7	56.8	57.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.3	3.9	3.8	3.3	4.1	3.4
Hommes nés à l'étranger	8.7	10.8	8.8	8.0	9.8	9.0
Femmes nées dans le pays de résidence	4.2	4.6	3.6	3.5	4.1	3.9
Femmes nées à l'étranger	7.2	10.5	7.6	8.3	8.5	8.6

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	2.4	2.1	2.7	1.7	1.4	
PIB/tête (niveau en USD)	3.4	1.7	1.8	2.3	1.1	1.0	*42 186*
Emploi (niveau en milliers)	0.5	2.2	0.0	0.6	0.6	1.3	*4 103*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	3.6	5.2	4.4	4.1	4.4	4.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831965

Belgique

En 2011, la population étrangère compte 1 170 000 personnes, soit 10.6 % de la population du pays. On constate une hausse de cette proportion de 0.4 point de pourcentage par rapport à 2010. Les étrangers de nationalité non européenne représentent 3.6 % de la population totale. 132 000 personnes (Belges et étrangers) sont entrées en Belgique en 2011, soit une hausse de 2 % par rapport à 2010 (les demandeurs d'asile n'étant pas compris). La population née à l'étranger représente 15 % de la population totale, et 745 700 individus sont nés dans un pays de l'Union européenne. Depuis 2008, les ressortissants nés au Maroc représentent le premier contingent, suivis de ceux nés en France, aux Pays-Bas et en Italie.

Le nombre de premiers permis de travail octroyés a augmenté de 20 % sur une année. De 25 000 en 2008, ce nombre est passé à environ 13 000 en 2009 et 2010 pour remonter à 15 000 en 2011, les ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union européenne n'ayant plus l'obligation de demander un permis de travail pour venir travailler en Belgique depuis le 1er mai 2009. Seuls les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie restent encore soumis, jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard, à l'obligation d'obtenir un permis de travail. La moitié des premiers permis octroyés en 2010 l'ont été à des Bulgares et des Roumains essentiellement pour des métiers considérés en tension.

Le nombre de Bulgares et de Roumains dans les effectifs de la population active (composée des travailleurs salariés, des indépendants et des chômeurs) a augmenté respectivement de 16 et 24 % par rapport à 2010. Celui des ressortissants polonais qui représentent le plus important groupe d'étrangers venus des « nouveaux » pays européens, a augmenté de 13 % en 2011. La population active étrangère affiche une progression de 6 % durant cette même période.

La part de premiers permis octroyés aux travailleurs hautement qualifiés (et personnel de direction) parmi les migrants de travail est de 25 % en 2011. Plus de la moitié de ces premiers permis ont à nouveau été délivrés en majorité à des Indiens, suivis des Américains et des Japonais.

En 2011, le nombre de naturalisations était de 29 800, en baisse de 14 % par rapport à 2010. Le Maroc, suivi de l'Italie, de la Turquie, de la République démocratique du Congo et de la Fédération de Russie sont les principaux pays d'où sont originaires les Belges naturalisés. Les ressortissants de ces cinq pays représentent 51 % des naturalisations de l'année considérée.

Un peu plus de 25 000 demandes d'asile – couvrant environ 33 000 personnes – ont été déposées en Belgique en 2011. Ce chiffre représente une hausse de 28 % par rapport à 2010 et se situe au-delà de la moyenne des vingt dernières années. En 2011, presque un dossier de demande d'asile sur cinq concerne des personnes originaires d'Afghanistan ou de Guinée. Le nombre de décisions favorables pour l'octroi du statut de réfugié dépasse 2 800 en 2011, dont les premiers bénéficiaires sont guinéens (570).

En décembre 2011, la Belgique a décidé de prolonger jusqu'à la date limite du 31 décembre 2013 le régime transitoire applicable aux travailleurs bulgares et roumains. Cette décision a été prise en raison du climat économique négatif prévu pour 2012 et 2013, et notamment des perspectives d'emploi peu favorables, et de la décision par les États frontaliers de prolonger leurs propres régimes transitoires.

Si les travailleurs bulgares et roumains n'ont toujours pas accès librement au marché du travail belge les conditions d'obtention du permis de travail ont toutefois été assouplies. Ces ressortissants peuvent en effet être exemptés d'un examen du marché du travail s'ils occupent un emploi reconnu en pénurie par les autorités régionales.

En adoptant la Carte bleue européenne, destinée aux travailleurs hautement qualifiés, la Belgique a remplacé son précédent système dual par un document unique servant à la fois de titre de séjour et de permis de travail. Ce nouveau permis résulte de la transposition de la Directive européenne 2009/50/CE, qui facilite l'admission des ressortissants de pays tiers et de leurs familles dans le cadre d'un emploi hautement qualifié.

Un projet de loi modifiant le Code de la nationalité a été adopté par la Chambre des Représentants le 25 octobre 2012, et entré en vigueur le 1er janvier 2013. Les conditions pour obtenir la nationalité belge sont durcies et la démarche devient payante. La procédure de naturalisation par la Chambre des Représentants, qui nécessitait trois ans de résidence en Belgique (deux ans pour les réfugiés reconnus) devient une procédure d'exception destinée aux personnes faisant preuve de « mérites exceptionnels ».

La procédure de déclaration de nationalité devient la règle et requiert cinq ans de séjour légal et la preuve par le candidat de son intégration sociale et de sa participation à la vie économique. Après dix ans de séjour légal, la demande sera acceptée si le candidat établit la preuve de sa participation à la vie de sa communauté d'accueil. La connaissance d'une des trois langues nationales devra systématiquement être démontrée (de niveau A2 du Cadre européen commun de référence). Les moyens de la preuve de cette connaissance seront précisés ultérieurement par arrêté royal.

Le projet de loi qui transpose la Directive 2009/52/CE du 18 juin 2009 établit des sanctions et mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. À l'obligation déjà en vigueur pour l'employeur d'obtenir une autorisation d'occupation pour employer un travailleur étranger, s'ajoute celle d'examiner si ce dernier dispose d'un titre de séjour valable.

Pour en savoir plus :

www.emploi.belgique.be.
www.ibz.be.
https://dofi.ibz.be/.
www.statbel.fgov.be.
www.cgra.be.
www.fedasil.be.

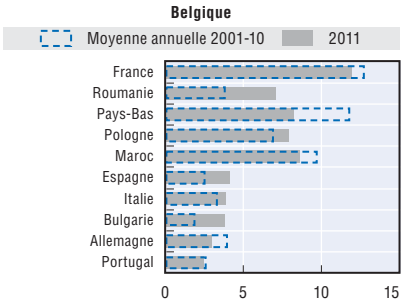
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BELGIQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.6	7.4	10.4	10.7	6.8	9.3	117.9
Sorties	3.5	3.7	4.7	5.1	3.3	4.2	56.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	6.6	9.0	10.2	11.7
Famille (y compris la famille accompagnante)	28.7	25.5	44.7	33.4
Humanitaire	2.1	2.9	3.3	3.7
Libre circulation	26.8	39.1	41.8	51.2
Autres	..	..	..	..
Total	64.1	76.5	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	0.2	0.2	0.3
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	2.7	6.2	6.3	11.1
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	2.8	6.2	6.3	8.5

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	4.2	1.5	2.0	2.4	1.8	1.4	*26 003*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.4	6.3	10.2	8.5	4.8	8.2	*94*
Accroissement naturel	1.1	1.6	2.3	2.1	1.1	2.1	*23*
Solde migratoire	1.3	4.7	7.9	6.5	3.6	6.0	*72*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.3	12.1	14.9	14.9	11.4	13.6	*1 644*
Population étrangère	8.4	8.6	10.3	10.6	8.3	9.5	*1 169*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	6.9	3.6	3.3	2.7	4.9	3.4	*29 786*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	70.8	69.3	68.5	63.7	69.1	68.9
Hommes nés à l'étranger	62.2	61.2	61.4	52.6	59.9	61.8
Femmes nées dans le pays de résidence	53.8	56.0	58.7	63.7	54.1	57.7
Femmes nées à l'étranger	37.3	39.7	45.0	52.6	38.0	42.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.2	6.5	6.7	5.7	5.5	6.0
Hommes nés à l'étranger	14.7	15.7	16.9	15.5	15.8	15.8
Femmes nées dans le pays de résidence	7.4	8.4	7.1	6.0	7.1	7.3
Femmes nées à l'étranger	17.5	18.9	17.3	14.6	16.8	17.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	1.8	2.4	1.8	1.6	1.2	
PIB/tête (niveau en USD)	3.4	1.2	1.5	0.9	1.2	0.5	*38 874*
Emploi (niveau en milliers)	1.9	1.4	0.5	0.5	0.8	0.9	*4 562*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	6.9	8.4	8.3	7.2	7.8	7.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932831984

Bulgarie

La croissance économique de la Bulgarie a fortement ralenti par rapport au rythme observé avant la crise et la baisse de la demande décourage l'immigration de main-d'œuvre étrangère et les autres flux d'entrées. Le nombre de permis de séjour permanent accordés à des citoyens étrangers est descendu à 3 200 en 2011, contre 4 600 en 2008, année record. Le nombre de permis de séjour de longue durée accordés, qui s'élève à 19 300, reste aussi inférieur aux niveaux antérieurs à la crise. En 2011, les permis de ces deux catégories ont été majoritairement accordés à des ressortissants turcs (respectivement 1 140 et 5 450) et russes (respectivement 220 et 3 780). Seuls 600 permis de travail ont été délivrés en 2011, contre 770 en 2010.

La situation économique n'a pas eu d'impact sur les demandes de naturalisation des citoyens étrangers d'origine bulgare. Les naturalisations ont atteint le chiffre record de 18 470 en 2011, soit 4 000 de plus qu'en 2010.

Le nombre d'étudiants étrangers, en hausse ces dix dernières années, a atteint un nouveau record de 11 080 au cours de l'année universitaire 2011-12. La plupart de ces étudiants sont originaires de Turquie (5 000) ou de Grèce (1 900). Les étudiants étrangers ne représentent que 4.1 % de la population estudiantine.

Les demandes d'asile sont marginales en Bulgarie, au nombre de 900 en 2011.

D'après le recensement national réalisé en 2011, 36 700 étrangers sont établis de manière permanente en Bulgarie, soit 0.5 % de la population, plus qu'en 2001. La plupart de ces étrangers sont des ressortissants de pays non membres de l'UE.

Le recensement indique un déclin rapide de la population bulgare, dont un tiers est attribué à l'émigration internationale (175 200 personnes au cours de la période 2001-11). Les données des pays de destination montrent des flux d'émigration à court terme et saisonniers assez considérables, estimés entre 300 000 et 400 000 personnes. Selon une enquête réalisée en 2011 par l'Institut national d'étude de l'opinion publique auprès de 1 000 personnes, 12 % ont déclaré qu'elles émigreraient une fois que les restrictions à la libre circulation dans l'UE seraient levées, soit une hausse de 3 % par rapport à 2009. Par ailleurs, 28 % ont déclaré avoir l'intention de travailler ou d'étudier temporairement à l'étranger. Au cours des dix dernières années, les émigrés bulgares qualifiés étaient principalement informaticiens, alors qu'aujourd'hui les médecins et le personnel médical hautement qualifié sont fortement représentés.

Les migrations de retour se sont accélérées au cours des dernières années en raison de facteurs liés à la crise, puisque l'émigration bulgare est principalement ciblée sur les pays touchés par cette dernière, comme l'Espagne, la Grèce et le Royaume-Uni. Le nombre de retours de Bulgares a augmenté, passant de 9 500 en 2006 à 15 300 en 2008, puis 23 800 en 2010. D'après le recensement de 2011, 191 400 Bulgares sont revenus en Bulgarie après plus d'un an passé à l'étranger au cours de la période 1980-2011. Il apparaît donc que l'émigration est principalement de courte durée.

Alors que la Bulgarie s'apprête à entrer dans l'espace Schengen, le Conseil des ministres a adopté, en 2011, une *Stratégie nationale de la migration, de l'asile et de l'intégration* couvrant la période 2011-20. Cette nouvelle stratégie donne la priorité à la protection des migrants bulgares à l'étranger et encourage le retour des minorités bulgares établies à l'étranger. Des mesures spécifiques visent à intégrer la population étrangère. En février 2012, le Conseil des ministres a adopté un plan d'action pour sa mise en œuvre.

La Loi sur les étrangers a été amendée en 2012 dans le cadre de la transposition de la directive de l'UE afin de permettre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile d'acquérir le statut de résidents de longue durée après cinq années dans le pays. Cet amendement traite également des questions d'expulsion.

En 2011, la modification de la Loi sur l'emploi a introduit la Carte bleue européenne, qui vise à faciliter la résidence et le travail des étrangers qualifiés et est valable uniquement pour la région, la durée et le poste spécifiés dans l'offre d'emploi du parrain.

En 2012, un projet d'amendement à l'actuelle Loi sur la citoyenneté bulgare a été soumis par le Conseil des ministres à l'Assemblée nationale et adopté en première lecture. Cet amendement autorise les citoyens de l'UE/EEE à posséder la double nationalité, simplifie les procédures et impose un test de connaissance de la langue bulgare aux ressortissants étrangers d'origine bulgare, comme c'est déjà le cas pour tous les autres demandeurs.

La loi de 2006 sur l'entrée et la résidence des citoyens européens et des membres de leur famille a été amendée en mars 2012 aux fins de mise en conformité avec la directive de l'UE, mais également pour améliorer l'efficacité de certaines dispositions. Par exemple, les sanctions prévues dans les affaires en rapport avec la sécurité nationale sont plus clairement définies.

Les traités bilatéraux sur l'emploi en vigueur en 2011 et 2012 étaient moins nombreux, dans la mesure où de nombreux pays de l'UE ont abandonné les mesures transitoires visant à restreindre l'entrée de travailleurs bulgares. Des traités de ce type sont toujours en vigueur avec l'Allemagne, la France, le Luxembourg et la Suisse. À la suite de la signature d'un traité en 2011, 3 500 nouveaux emplois ont été ouverts en Israël en janvier 2012 pour les travailleurs du secteur de la construction. Dans le cadre du Partenariat européen pour la mobilité, la Bulgarie a également conclu des accords bilatéraux avec l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie.

Pour en savoir plus :

www.nsi.bg/Index_e.htm.
www.aref.government.bg.
www.government.bg/cgi%20%20-bin/e-cms/vi%20%20s%20%20/vis.pl?s=001&p=0136&gww.

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BULGARIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.5	2.0	..	3.1	1.5	..	22.5
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	2.1	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	0.6	0.3	..	0.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	*893*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-5.1	-5.5	-7.8	-5.7	-10.9	-5.6	*- 42*
Accroissement naturel	-5.1	-5.5	-4.6	-5.1	-5.6	-4.5	*- 37*
Solde migratoire	0.0	0.0	-3.2	-0.7	-5.3	-1.1	*- 5*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	0.5	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*18 473*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	63.1	61.0	56.1	65.4
Hommes nés à l'étranger	..	..	-	-	-	-
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	56.5	56.3	49.8	57.3
Femmes nées à l'étranger	..	..	-	-	-	-
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	11.0	12.5	15.5	7.8
Hommes nés à l'étranger	..	..	-	-	-	-
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	9.5	10.0	14.3	7.7
Femmes nées à l'étranger	..	..	-	-	-	-

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.7	6.4	0.4	1.8	5.5	2.8	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*12 934*
Emploi (niveau en milliers)	..	2.0	-6.2	-3.4	1.3	0.6	*2 950*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	16.4	10.1	10.2	11.2	14.7	7.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832003

Canada

Proportionnellement, le flux d'immigration annuel du Canada est l'un des plus importants des pays membres de l'OCDE. Il représente en effet quelque 0.7 % de la population du pays, qui compte 35 millions d'habitants. Le Canada a accueilli 249 000 résidents permanents en 2011, soit une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle les admissions globales ont atteint un pic historique de 281 000, en raison d'une conjugaison de facteurs uniques.

En 2011, les différentes catégories d'admissions étaient ventilées à peu près de la même façon que les années précédentes. Les migrants économiques (conjoints et personnes à charge inclus) représentaient 62.8 % des admissions, soit légèrement moins qu'en 2010. Le regroupement familial représentait 22.7 % des admissions.

Le Canada définit des objectifs annuels en ce qui concerne le nombre total d'admissions et les catégories individuelles ; en 2011, il prévoyait d'accueillir entre 240 000 et 265 000 personnes. Le nombre d'entrées était donc compris dans cette fourchette, bien qu'il ait été légèrement inférieur aux objectifs dans la catégorie familiale. En 2012, les objectifs étaient fixés à 150 000-161 000 pour la catégorie économique, 59 800-69 000 pour la catégorie familiale, 22 500-26 000 pour la catégorie humanitaire et 7 700-8 000 pour les autres catégories. En 2013, la fourchette globale d'admissions prévues est identique à celle de 2012, avec un léger report de la catégorie humanitaire vers la catégorie familiale.

En 2011, comme en 2010, les principaux pays d'origine étaient les Philippines (14 % du total), la Chine (12 %) et l'Inde (10 %). Les migrants humanitaires étaient principalement de nationalité irakienne (15 %), haïtienne (7 %), bhoutanaise et colombienne (6 % dans les deux cas).

Le Canada a admis près de 290 000 travailleurs temporaires étrangers et étudiants internationaux en 2011, en hausse dans les deux catégories. 190 800 travailleurs temporaires étrangers ont ainsi été admis en 2011, soit une hausse de 6.4 % par rapport à 2010, tandis que 98 400 étudiants étrangers sont entrés au Canada sur la période, soit 3.3 % de plus que l'année précédente.

En 2011, 181 300 étrangers ont obtenu la nationalité canadienne, soit 26 % de plus qu'en 2010.

La Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada, présentée au Parlement en février 2012 et votée en juin, vise à améliorer la rapidité, la souplesse et la réactivité du système d'octroi de l'asile. Le projet de loi traite de l'introduction clandestine de migrants et des mesures de sécurité visant à empêcher les criminels, les trafiquants et les personnes dont la demande d'asile est infondée d'abuser du système d'immigration canadien. Plusieurs initiatives de sécurité ont également été lancées en 2012, telles que le Plan d'action Canada-États-Unis sur la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique et un plan visant à enregistrer les données biométriques des résidents temporaires à compter de la mi-2013.

Le Programme fédéral des travailleurs qualifiés (PTQF), qui est le programme économique le plus important du Canada, subit encore des changements. À compter de mai 2013, les critères de sélection sont davantage axés sur la maîtrise des langues officielles et l'expérience professionnelle au Canada, et intègrent une évaluation des titres de compétences étrangers par une tierce partie désignée. En juillet 2012, les instructions ministérielles ont imposé un moratoire temporaire sur la plupart des nouvelles demandes présentées au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés. Ce moratoire, qui vise à accélérer le traitement des demandes antérieures, devrait être levé en mai 2013. Enfin, les amendements à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, votés en juin 2012, ont clôturé quelque 98 000 demandes déposées au titre du PTQF avant le début de l'année 2008. Personnes à charge comprises, 280 000 personnes environ étaient concernées.

Le 2 janvier 2013, les premières demandes présentées au titre du nouveau Programme fédéral des métiers spécialisés ont été acceptées. Au cours de la première année de ce programme, jusqu'à 3 000 personnes appartenant à 43 métiers spécifiques verront leur demande acceptée. Dans 17 de ces métiers, le nombre de demandes acceptées sera limité à 100.

Les aides familiaux résidants doivent travailler pendant deux ans ou 3 900 heures sur un minimum de 22 mois avant de pouvoir demander la résidence permanente. Ils peuvent désormais recevoir des permis ouverts presque immédiatement après leur demande de résidence permanente au lieu d'attendre une « approbation de principe », ce qui permet de gagner jusqu'à 18 mois.

Les demandes présentées au titre du Programme fédéral des entrepreneurs ne sont plus acceptées depuis 2011. Un nouveau programme de visa pour création d'entreprise a été lancé en avril 2013 et met en relation les entrepreneurs immigrés avec des organismes privés expérimentés, qui pourront leur fournir des ressources essentielles.

Des changements ont également été apportés à la catégorie du regroupement familial. Depuis mars 2012, les nouveaux résidents permanents parrainés en tant qu'époux ont l'interdiction de parrainer un autre époux pendant une période de cinq ans suivant la date de l'obtention de leur résidence permanente. Les époux parrainés sans enfants recevront également un permis de résidence permanente conditionnel de deux ans.

Fin 2012, des propositions de modification réglementaire ont été annoncées, autorisant les étrangers étudiant au Canada à travailler à temps partiel en dehors du campus sans permis de travail.

Le nouveau règlement sur la citoyenneté, en vigueur depuis novembre 2012, impose aux adultes candidats à la citoyenneté de joindre à leur demande une preuve objective de leurs compétences linguistiques. En outre, en 2011, les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ont convenu de fixer un seuil minimum de compétence linguistique et de rendre obligatoire l'évaluation des connaissances linguistiques pour les candidats peu qualifiés des provinces.

Pour en savoir plus :

www.cic.gc.ca.

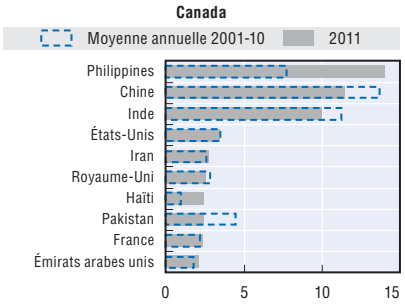
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CANADA

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.4	8.1	8.2	7.2	7.6	7.6	248.8
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	76.6	64.4	27.3	25.9
Famille (y compris la famille accompagnante)	170.6	148.2	60.8	59.6
Humanitaire	33.4	36.1	11.9	14.5
Libre circulation	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.1	0.1	0.0	0.0
Total	280.7	248.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	56.7	76.7	77.2	65.9
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	28.0	50.0	54.9	40.0
Travailleurs saisonniers	20.3	23.9	24.1	23.8
Personnel transféré au sein de leur entreprise	6.8	13.6	13.5	10.3
Autres travailleurs temporaires	62.4	85.5	87.5	88.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	1.1	0.6	0.7	0.7	1.0	0.9	*24 985*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	9.7	9.9	11.1	..	9.9	11.4	..
Accroissement naturel	3.6	3.5	4.0	..	3.5	4.1	..
Solde migratoire	6.5	7.0	7.2	..	7.1	7.4	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	17.4	18.7	19.9	20.1	18.1	19.4	*6 933*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*181 127*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	77.4	..	74.3	75.0	..	..
Hommes nés à l'étranger	77.0	..	74.5	75.1	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	66.0	..	70.5	70.6	..	..
Femmes nées à l'étranger	59.6	..	63.3	63.0	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	5.7	..	8.6	7.8	..	..
Hommes nés à l'étranger	6.1	..	10.0	8.4	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	6.2	..	6.6	6.4	..	..
Femmes nées à l'étranger	8.7	..	9.9	9.5	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.2	3.0	3.2	2.4	2.5	1.2	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	2.0	2.0	1.3	1.5	0.1	*40 418*
Emploi (niveau en milliers)	2.5	1.4	1.7	1.6	1.8	1.2	*17 406*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	6.8	6.8	8.0	7.5	7.3	7.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832022

Chili

En 2011, les entrées de migrants au Chili ont continué de progresser pour dépasser 76 000, soit 19.4 % de plus qu'en 2010 et plus du double de 2002. Cette tendance témoigne du dynamisme de l'économie chilienne, dont le PIB a augmenté de 6 % en 2011. Le taux de chômage global est descendu à 7.1 % en 2011, puis a poursuivi sa baisse en 2012.

41 000 travailleurs étrangers sont entrés au Chili en 2011, soit 28 % de plus qu'en 2010 (32 000) et plus du double de 2004 (moins de 18 000). En 2011, les travailleurs étrangers étaient en majorité originaires du Pérou (54 %) et de la Colombie (21 %), devant la République dominicaine (4 %), l'Équateur (4 %), la Chine (2 %) et les États-Unis (2 %). Le nombre de travailleurs étrangers originaires d'Espagne reste faible bien qu'en hausse (590 en 2011 et 950 entre janvier et octobre 2012, contre 390 en 2010).

Près de 32 000 visas temporaires ont été délivrés, soit 11 % de plus que l'année précédente. Presque un tiers ont été accordés à des ressortissants des pays du Mercosur au titre de l'accord qui permet de leur délivrer des visas sans obligation de justifier d'une autonomie financière. Environ 15 % des visas temporaires ont été accordés à des étrangers ayant des liens avec des citoyens chiliens et 13 % à des étrangers ayant des liens avec des résidents permanents.

L'augmentation du nombre d'immigrés ces dix dernières années s'est accompagnée d'une hausse du nombre des permis de séjour et des naturalisations. En 2011, presque 100 000 permis ont été délivrés (pour les séjours temporaires, les séjours permanents et les naturalisations), soit 18 % de plus qu'en 2010. Les naturalisations demeurent cependant limitées, puisqu'elles s'élevaient à 870 en 2011, contre 630 en 2010.

Le nombre de personnes nées au Chili et vivant à l'étranger est élevé – près d'un demi-million en 2000 – mais la dynamique migratoire s'est modifiée au cours des vingt dernières années. Le nombre total de ressortissants étrangers vivant au Chili a augmenté progressivement depuis le milieu des années 90. D'après les données du recensement 2010, plus de 369 000 immigrés vivaient au Chili en 2010, soit 2.2 % de la population totale, contre seulement 0.6 % en 1992. Ce chiffre reste l'un des plus faibles de l'OCDE (la proportion d'immigrés s'élevait en moyenne à 13.5 % dans la zone OCDE en 2010). Les immigrés viennent en majorité de pays voisins, surtout du Pérou (37 %), de l'Argentine (17 %), de la Bolivie (6 %) et de l'Équateur (5 %), même s'ils sont de plus en plus nombreux à venir de Colombie, d'Haïti et de République dominicaine.

Il est difficile d'obtenir des chiffres exacts sur l'immigration irrégulière, mais le ministère de l'Immigration estime qu'environ 5 % des ressortissants étrangers sont des immigrés en situation irrégulière, originaires notamment du Pérou.

Le Chili accueille peu de demandeurs d'asile par comparaison avec d'autres pays de l'OCDE. 300 demandes d'asile ont été déposées en 2011, contre 260 en 2010. Le nombre des visas délivrés à des étudiants étrangers était à peine supérieur à 2 000 en 2011, un chiffre stable depuis ces cinq dernières années.

Un projet de loi sur l'immigration visant à moderniser la législation chilienne sur l'immigration a été approuvé par le Président chilien en juillet 2012 et soumis au Congrès pour examen. La législation en vigueur, adoptée en 1975 pendant le régime militaire, est restrictive. Ce projet de loi augmenterait le nombre des différentes catégories de migration, simplifierait les procédures de migration, introduirait une plus grande flexibilité et faciliterait l'obtention du statut d'immigré régulier. La disposition actuelle plafonnant à 15 % la main-d'œuvre étrangère dans chaque entreprise serait maintenue mais en prévoyant des dérogations pour certains groupes, à savoir les travailleurs hautement qualifiés, les proches parents de Chiliens, les étrangers qui résident depuis plus de cinq ans au Chili et les entreprises employant moins de 25 personnes. Le projet de loi vise aussi à établir clairement les droits et obligations des ressortissants étrangers vivant au Chili et à permettre la mise en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Le projet de loi prévoit la création d'un nouvel organisme institutionnel chargé de la politique migratoire et relevant du Sous-secrétariat du ministère de l'Intérieur (*División de Inmigraciones*), qui remplacera le *Departamento de Extranjería* existant. Les procédures de reconnaissance des diplômes étrangers au Chili seront en outre assouplies, en étendant le droit de valider les diplômes universitaires étrangers à tous les établissements agréés (pour l'heure, seule l'*Universidad de Chili* est habilitée à valider les diplômes pour lesquels il n'existe pas de procédure de validation accélérée).

Un projet de loi sur les travailleurs saisonniers est par ailleurs à l'étude sous l'effet de la demande croissante du secteur agricole. Ce projet, soutenu par ce secteur, vise à créer un visa spécial pour les travailleurs saisonniers afin de pallier l'insuffisance de main-d'œuvre en agriculture, inspiré des visas créés en Nouvelle-Zélande et en Australie autorisant les migrations circulaires. Les employeurs seraient responsables du bien-être des immigrés pendant la durée de leur contrat de travail et veilleraient à ce qu'ils quittent le pays à l'expiration de ce contrat.

Pour en savoir plus :

www.extranjeria.gov.cl/.
www.minrel.gov.cl.
www.interior.gov.cl.

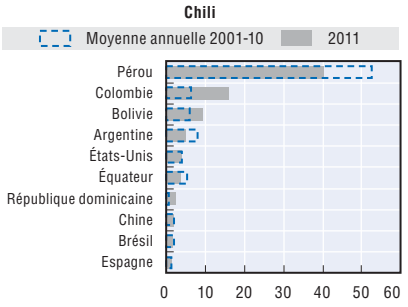
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CHILI

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.2	2.3	3.7	4.4	2.0	3.8	76.3
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*305*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	12.2	10.4	9.3	9.0	10.9	9.8	*155*
Accroissement naturel	11.6	9.7	8.9	8.7	10.4	9.5	*150*
Solde migratoire	0.4	0.4	0.4	0.2	0.4	0.4	*4*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	1.5	2.2	..	..	1.9	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*874*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	70.7	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	79.3	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	44.1	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	59.7	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	6.7	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	3.9	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	10.0	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	7.7	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.5	6.2	6.1	6.0	5.1	3.8	
PIB/tête (niveau en USD)	3.1	5.0	5.1	4.9	3.9	2.8	*17 312*
Emploi (niveau en milliers)	..	..	..	..	..	..	..
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	9.7	9.2	8.2	7.1	9.7	8.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832041

Corée

De longue date pays d'émigration, la Corée enregistre depuis 2005 un solde d'immigration nette positif. En 2011, les entrées nettes d'étrangers s'élevaient à 90 000, en baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. L'immigration nette des ressortissants coréens était positive – quoique limitée à 1 400 personnes – en 2011, contre un solde migratoire négatif de 14 700 en 2010.

En décembre 2011, la Corée comptait quelque 1.12 million d'étrangers en séjour de longue durée, soit 11.4 % de plus que l'année précédente et 2.2 % de la population totale. On dénombrait aussi environ 280 000 étrangers en séjour de courte durée, des touristes pour la plupart. Les citoyens chinois représentent presque la moitié de l'ensemble de la population étrangère (69 % sont d'ascendance coréenne), suivis par les citoyens des États-Unis (10 %) et du Viêtnam (8 %).

Près de 50 % du contingent de résidents étrangers sont des travailleurs occupant un emploi peu qualifié (547 300 en 2011, soit une hausse de 6.6 % par rapport à 2010). La plupart sont recrutés dans le cadre du système de permis de travail, à l'intérieur duquel les travailleurs temporaires peu qualifiés (E-9) et les immigrés d'ascendance coréenne venus de Chine et des pays de la CEI (H-2) obtiennent leurs visas.

Les visas E-9 sont soumis à un quota d'admissions, de 57 000 personnes en 2012 et de 62 000 en 2013. Depuis 2012, des sous-quotas sont établis pour les participants éligibles qui reviennent de façon récurrente travailler chez le même employeur : 11 000 en 2012 et 10 000 en 2013. Environ 49 000 travailleurs étrangers E-9 sont entrés en Corée en 2011 ainsi qu'en 2012. La grande majorité (82 %) des 234 300 travailleurs E-9 sont employés dans le secteur manufacturier, devant le secteur agricole. Le plafond s'appliquant aux permis H-2 a été maintenu à 303 000.

Le nombre total des travailleurs hautement qualifiés et des membres des professions intellectuelles et scientifiques a augmenté de 8 % en 2011 par rapport à 2010, pour atteindre 47 100 personnes.

Le contingent d'étudiants étrangers, qui avait augmenté régulièrement en 2010, s'est stabilisé à 88 500 en 2011. La diminution du nombre d'étudiants préparant un diplôme, à 68 000, a été compensée par l'augmentation du nombre d'étudiants en langue.

Au total, plus de 149 000 migrants sont entrés en 2011 pour se marier, soit une hausse de 2.1 % par rapport à 2010. 30 % ont été naturalisés et 86 % étaient des femmes. Les migrants venus pour se marier étaient principalement originaires de Chine (44 %), du Viêtnam (26 %), du Japon (8 %) et des Philippines (6 %).

Depuis décembre 2009, les Coréens d'outremer qui remplissent les conditions requises pour obtenir la nationalité coréenne peuvent se voir accorder le statut de résident permanent (F-5). Cette mesure a été mise en œuvre pour réduire le nombre des demandes de naturalisation émanant de Coréens à l'étranger. Le nombre des Coréens d'outremer titulaires d'un visa F-5 a bondi de 1 000 en 2009 à 32 000 en 2011. Le nombre de ceux qui détiennent un visa F-4 – visa renouvelable réservé aux Coréens d'outremer qui donne libre accès au marché du travail – a grimpé de 51 000 en 2009 à 137 000 en 2011 ; cette hausse est presque entièrement attribuable au changement de statut que les titulaires d'un visa H-2 ont opéré en vertu d'une disposition applicable à ceux qui sont employés sur le même lieu de travail, dans une région isolée, depuis deux ans.

Le nombre des naturalisations a progressé de 6 % en 2011 par rapport à 2010, pour atteindre 18 400. 12 % des naturalisations étaient le fait de recouvrements de la nationalité coréenne.

En 2011, le nombre des ressortissants étrangers restés en Corée après expiration de leur permis avoisinait les 167 800, un chiffre comparable à celui de 2010. Les chiffres provisoires pour 2012 font apparaître une hausse de 9 %, largement attribuable à la proportion élevée (environ un tiers) des travailleurs entrés dans le cadre du système de permis de travail qui restent en Corée après l'expiration de leur permis.

Le système de permis de travail a été modifié en 2011 de manière à habiliter les employeurs à accorder des permis afin de recruter des ressortissants étrangers, en fonction des besoins et du respect antérieur de la législation, mesurés selon un barème de points. Des tests de compétences facultatifs sont maintenant proposés aux candidats pour tous les secteurs sauf pour celui des services ; réussir le test augmente la probabilité d'être sélectionné. 27 nouveaux centres locaux d'aide aux travailleurs étrangers ont ouvert en 2011, en plus des sept autres déjà existants.

Le gouvernement coréen cherche à attirer les étrangers hautement qualifiés et talentueux. Les étudiants internationaux diplômés peuvent se voir délivrer un permis de demandeur d'emploi pour une période de six à 24 mois, en fonction de leur diplôme. Depuis 2010, les membres des professions intellectuelles et scientifiques qui résident légalement en Corée depuis au moins un an et qui remplissent les conditions énoncées dans un système à points peuvent prétendre au statut de résident (F-2) et à un accès accéléré au permis de séjour permanent. Les points sont attribués essentiellement en fonction des diplômes, de la maîtrise de la langue coréenne, du revenu et de l'âge. Les résidents ayant le statut F-2 sont autorisés à exercer un large éventail d'emplois, et les permis sont étendus aux membres de la famille.

La loi sur les réfugiés adoptée fin 2011 entrera en vigueur en juillet 2013 ; elle remplacera les dispositions sur les réfugiés contenues dans la loi sur le contrôle de l'immigration. La nouvelle loi facilite l'accès aux procédures de détermination du statut et d'appel, ouvre la voie à la reconnaissance des réfugiés réinstallés et améliore le statut des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection.

Pour en savoir plus :

www.immigration.go.kr.
www.eps.go.kr.
www.kostat.go.kr.
www.moj.go.kr.

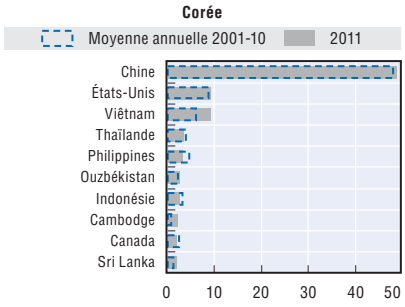
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CORÉE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.7	5.3	5.9	6.2	3.9	5.9	307.2
Sorties	1.9	5.5	4.0	4.4	3.3	4.1	217.7

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	1.1	1.4	2.1	2.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	34.4	34.4	67.4	60.5
Humanitaire	0.0	0.0	0.1	0.1
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	15.5	21.0	30.4	36.9
Total	51.1	56.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	9.0	16.8	15.6	15.2
Stagiaires	4.4	11.8	13.3	11.9
Vacanciers actifs	0.3	0.5	0.8	0.3
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	8.4	..	..	8.4
Autres travailleurs temporaires	135.0	133.4	128.0	159.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*1 011*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	..	..	..	..	..	..	..
Accroissement naturel	..	..	..	..	..	..	..
Solde migratoire	..	..	..	..	..	..	*91*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	0.3	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	0.4	1.1	2.0	2.2	0.8	1.7	*982*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	3.5	1.9	..	1.8	1.8	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	8.8	4.0	6.3	3.6	4.5	3.8	
PIB/tête (niveau en USD)	7.9	3.7	5.8	2.9	4.0	3.3	*30 286*
Emploi (niveau en milliers)	4.3	1.3	1.2	1.0	1.6	0.8	*24 035*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	4.4	3.7	3.7	3.4	3.7	3.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832288

Danemark

En 2012, 61 300 permis de séjour ont été délivrés, contre 57 800 au total en 2011. Presque la moitié d'entre eux ont été accordés à des ressortissants de l'UE/EEE et aux personnes à leur charge. Les permis d'études représentaient 26 % du total, les permis de travail 15 % et les permis au titre du regroupement familial 6 %. Le nombre de permis de travail était du même ordre de grandeur qu'en 2011. La migration familiale diminue depuis 2007, malgré l'augmentation des demandes. Dans cette catégorie, les citoyens originaires de Turquie, de Thaïlande et des Philippines constituaient les groupes les plus importants.

En 2012, 2 600 demandeurs d'asile ont obtenu un permis. Leur nombre s'accroît régulièrement depuis 2007. Les deux principaux pays d'origine des demandeurs en 2012 étaient la Syrie (37 %) et la Somalie (35 %).

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2012, 36 étrangers ont bénéficié d'une aide de l'État danois au rapatriement dans leur ancien pays de résidence, chiffre nettement inférieur au total annuel de 355 en 2010 et de 613 en 2011.

Le nouveau gouvernement danois formé en octobre 2011 a mis en œuvre plusieurs réformes. De nouvelles règles concernant les permis de séjour permanent sont entrées en vigueur en juillet 2012. L'ancien système à points, selon lequel les demandeurs devaient avoir au minimum 100 points, attribués en fonction de divers critères, a été abandonné. De nouveaux critères ont été instaurés, comme l'obligation légale de résider depuis au moins cinq ans au Danemark, contre quatre ans précédemment, et de réussir un test élémentaire de danois. Des changements seront également apportés aux critères de naturalisation, notamment en matière d'évaluation des compétences linguistiques en danois et de la connaissance de la société danoise.

En ce qui concerne le regroupement familial, les frais de dossier ont été réduits et le système de points a été remplacé par de nouvelles dispositions en mai 2012. Les ressortissants étrangers peuvent désormais obtenir un permis de séjour lorsque leur conjoint, concubin ou partenaire déclaré réside déjà légalement au Danemark. Selon les nouvelles dispositions, le demandeur et son conjoint doivent être âgés d'au moins 24 ans et le demandeur doit réussir un test de danois dans un délai de six mois à compter de l'obtention d'un permis de séjour. Le gouvernement a en outre annoncé son intention de faciliter la conservation de leur permis de séjour aux conjoints bénéficiaires du regroupement familial qui sont victimes de violence domestique.

Abrogée le 1er février 2012, la disposition qui étendait aux couples retraités le droit d'accueillir des travailleurs au pair a été de courte durée. Désormais, ce droit est réservé aux familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.

Une nouvelle réglementation adoptée en septembre 2012 autorise les demandeurs d'asile et les réfugiés à occuper un emploi et à résider en dehors d'un centre de réfugiés après six mois, à condition qu'ils coopèrent avec les autorités. Elle vise aussi à améliorer la situation des familles de demandeurs d'asile ayant des enfants, en renforçant les mesures d'intégration. En janvier 2013, le nombre des membres de la Commission d'appel pour les réfugiés a été porté de trois à cinq, dont un représentant du ministère des Affaires étrangères et un membre recommandé par le Conseil danois pour les réfugiés.

Dans le domaine de l'intégration, la loi de 1999 sur l'intégration a été amendée en juillet 2011 : le droit, pour les autorités locales, d'attribuer un logement dans des quartiers défavorisés a été abrogé afin de lutter contre la discrimination résidentielle et de favoriser ainsi une meilleure intégration. Un autre amendement, entré en vigueur en janvier 2012, a supprimé l'allocation en espèces versée aux réfugiés et immigrés primo-arrivants ainsi que l'allocation de démarrage versée aux personnes ayant résidé au Danemark pendant moins de sept des huit années précédentes. Les nouveaux immigrés pourront à la place bénéficier de l'aide sociale dès leur arrivée au Danemark.

En février 2012, le gouvernement a créé une nouvelle commission afin de proposer une réforme de la politique de l'intégration. Le ministère des Réfugiés, des Immigrés et de l'Intégration a fusionné avec le ministère des Affaires sociales pour former le nouveau ministère des Affaires sociales et de l'Intégration. En novembre 2012, le gouvernement a présenté ses objectifs en matière d'intégration – à savoir notamment un meilleur accueil, un accès à l'éducation facilité et un rôle plus actif pour les immigrés dans la société et sur le marché du travail.

Le ministère de l'Emploi a par ailleurs lancé en 2012 une initiative appelée « Nous avons besoin de tous ». Cette initiative concerne les personnes qui reçoivent une aide financière – à l'exception des primo-arrivants qui participent déjà à un programme d'intégration – et qui sont considérées comme les moins bien placées pour trouver un emploi en raison de problèmes personnels ou sociaux. Environ un quart des 29 550 personnes visées sont des immigrés non occidentaux. Dans chaque localité, une équipe est spécialement chargée de les aider à trouver un emploi. En outre, depuis 2011, un autre programme appelé « Nous avons besoin de tous les jeunes » porte sur la mise en œuvre de programmes d'activation destinés aux jeunes, y compris aux jeunes immigrés, dans certaines zones géographiques.

Pour en savoir plus :

www.sm.dk/Sider/Start.aspx.
www.justitsministeriet.dk/.
www.newtodenmark.dk.
www.workindenmark.dk.

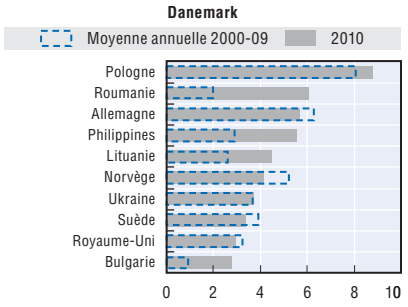
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	4.3	3.7	6.0	6.2	3.8	5.7	34.6
Sorties	2.6	3.0	4.9	4.8	2.9	4.1	26.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	8.1	6.4	19.0	15.6
Famille (y compris la famille accompagnante)	7.5	5.8	17.7	13.9
Humanitaire	2.1	2.2	5.0	5.4
Libre circulation	22.2	23.5	52.3	56.9
Autres	2.5	3.3	6.0	8.1
Total	42.4	41.3	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	6.9	5.8	5.8	6.1
Stagiaires	1.9	1.6	1.5	2.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	2.6	3.8	3.4	3.5

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	2.4	0.4	0.9	0.7	1.0	0.5	*3 811*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.6	3.0	5.6	5.1	2.9	5.5	*28*
Accroissement naturel	1.7	1.7	1.6	1.2	1.3	1.6	*6*
Solde migratoire	1.7	1.2	4.0	4.1	1.4	3.9	*23*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	5.8	6.5	7.7	7.9	6.3	7.2	*442*
Population étrangère	4.8	5.0	6.2	6.4	5.0	5.7	*359*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	7.3	3.8	0.9	1.1	4.6	1.7	*3 911*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	81.5	80.4	76.6	74.7	80.9	80.5
Hommes nés à l'étranger	67.0	71.0	67.6	61.7	67.0	71.2
Femmes nées dans le pays de résidence	73.3	73.2	72.6	74.7	73.0	74.5
Femmes nées à l'étranger	53.3	55.7	60.0	61.7	54.4	59.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.7	4.2	7.7	7.2	4.1	4.6
Hommes nés à l'étranger	10.7	9.0	15.1	13.8	11.3	9.5
Femmes nées dans le pays de résidence	4.9	4.9	6.0	6.5	4.9	4.5
Femmes nées à l'étranger	6.6	10.4	12.1	15.1	9.7	9.1

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.5	2.4	1.6	1.1	1.3	0.0	
PIB/tête (niveau en USD)	3.2	2.1	1.1	0.7	1.0	-0.4	*40 945*
Emploi (niveau en milliers)	0.5	1.0	-1.7	0.6	0.1	0.4	*2 834*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	4.3	4.8	7.5	7.6	5.0	5.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832079

Espagne

Les entrées d'étrangers en Espagne ont continué à diminuer en 2011, pour s'établir à 416 000, soit 3.5 % de moins qu'en 2010 et 55 % en deçà du pic de 920 000 atteint en 2007. Les sorties d'étrangers s'élevaient à 318 000, soit environ 6 % de moins qu'en 2010, mais nettement plus que les années précédentes. En 2011, le solde migratoire a atteint 94 000, un chiffre comparable à celui de l'année précédente mais presque inférieur de moitié à celui de 2009.

En septembre 2012, le contingent de résidents étrangers en Espagne ayant un permis valide s'élevait à 5.4 millions de personnes, en progression de 3.1 % par rapport à l'année précédente. Quelque 2.7 millions d'entre eux sont des ressortissants d'autres pays de l'UE/EEE (*Régimen Comunitario*), principalement la Roumanie (35 %), tandis que les autres sont des ressortissants de pays extérieurs à l'UE (*Régimen General*), en particulier du Maroc (30 %), de l'Équateur (13 %) et de la Colombie (8 %). Le nombre sous le *Régimen Comunitario* a augmenté de 3.9 % en décembre 2012 par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre des ressortissants de pays tiers s'est accru de 2.2 %.

En 2011, le nombre de naturalisations en Espagne a poursuivi la hausse entamée ces dernières années. Environ 115 000 immigrés ont obtenu la nationalité espagnole en 2011, portant le nombre total des personnes naturalisées depuis 1999 à plus 710 000, soit 12.4 % du contingent d'étrangers en Espagne en 2012. Le nombre des demandeurs d'asile s'élevait à 3 410 en 2011, en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente.

De tous les pays de l'OCDE, l'Espagne est celui qui a connu la plus forte montée du chômage depuis le début de la crise économique, un phénomène qui touche à la fois les autochtones et les immigrés. Le taux de chômage des étrangers atteignait 34.8 % fin 2011 et avait grimpé à 36.5 % fin 2012. Pour les autochtones, il s'élevait à 20.7 % fin 2011 et 24.2 % fin 2012. La croissance cumulée du chômage des étrangers depuis le début de la crise dépasse 24 points, contre 17 points pour les autochtones. La durée du chômage des immigrés en Espagne s'est en outre allongée entre 2008 et 2011 : 40 % des immigrés au chômage en Espagne en 2011 cherchaient un emploi depuis au moins douze mois.

D'après les estimations faites par l'Institut national de la statistique (INE) à partir du registre municipal (*Padrón*), en 2012, le nombre des départs s'est accru et celui des entrées a baissé. On estime que plus de 420 000 personnes (étrangers et Espagnols) ont quitté l'Espagne entre janvier et septembre 2012 (contre 282 000 entrées). Les étrangers étaient les plus nombreux (environ 88 % des départs et 91 % des entrées). Bien que davantage d'Espagnols quittent le pays (37 000 en 2010, 57 000 en 2011, et 55 000 de janvier 2012 à septembre 2012), les chiffres restent faibles en valeur absolue et comprennent de nombreux citoyens espagnols naturalisés de fraîche date.

D'après ces estimations, le solde migratoire (étrangers et Espagnols) avoisinait -50 000 en 2011, atteignant des valeurs négatives pour la première fois depuis de nombreuses années. Il devrait tomber à -180 000 en 2012 (INE), en grande partie sous l'effet de l'intensification de l'émigration, principalement des ressortissants étrangers.

Si la législation sur l'immigration n'a subi aucun changement majeur en 2012, la crise économique et l'atonie du marché du travail en Espagne rendent plus difficiles le renouvellement des permis, les regroupements familiaux et la régularisation au cas par cas (par exemple, le dispositif « arraigo » impose une offre d'emploi d'une durée minimale d'un an). De surcroît, les mesures transitoires réglementant l'accès des Roumains au marché espagnol du travail, qui devaient prendre fin en 2012, ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2013.

Des dispositions ont été introduites dans la nouvelle loi de 2011 sur les étrangers et son règlement, de manière à éviter que les migrants en situation régulière qui perdent leur emploi perdent également leur statut, principalement pour protéger ceux qui bénéficient des allocations de chômage ou dont le partenaire peut les aider. D'autres initiatives législatives ont été prises pour renforcer les politiques actives pour l'emploi à l'intention de tous, comme de nouvelles formations professionnelles pour les chômeurs en fin de droits.

Les mesures générales de réduction budgétaire ont eu des répercussions sur le fonds pour l'accueil et l'intégration des immigrés et le soutien pédagogique, une des principales sources de financement pour les actions du gouvernement régional visant à promouvoir l'intégration des immigrés. De 200 millions EUR en 2009, son budget est tombé à 66 millions EUR en 2011, puis le gouvernement central a suspendu temporairement son soutien financier au fonds en 2012.

En outre, une réforme de la santé a introduit des limites, en septembre 2012, à l'accès des immigrés en situation irrégulière à certains services de santé de base, bien que les régions puissent toutefois maintenir l'accès gratuit aux soins pour les immigrés en situation irrégulière, ce que certaines font.

Pour en savoir plus :

http://extranjeros.empleo.gob.es/es/index.html.
www.empleo.gob.es/es/estadisticas/index.htm.
www.ine.es/inebmenu/mnu_migrac.htm.

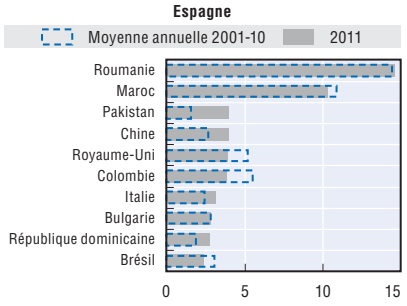
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESPAGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	8.2	15.7	9.4	9.0	12.3	14.7	416.3
Sorties	..	1.1	7.3	6.9	..	5.2	317.7

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	89.8	135.9	29.9	38.9
Famille (y compris la famille accompagnante)	56.0	57.1	18.7	16.4
Humanitaire	0.6	1.0	0.2	0.3
Libre circulation	149.8	148.9	49.9	42.6
Autres	3.7	6.5	1.2	1.9
Total	300.0	349.3	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	29.9	46.9	51.8	41.1
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	7.0	1.8	2.2	14.1
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.2	0.7	0.8	1.1
Autres travailleurs temporaires	33.8	12.0	14.6	40.6

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	*3 414*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	10.6	16.6	3.6	0.9	15.6	10.7	*43*
Accroissement naturel	0.9	1.8	2.3	1.8	1.5	2.5	*85*
Solde migratoire	9.7	14.8	1.3	-0.9	14.1	8.1	*- 41*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	4.9	11.1	14.5	14.6	8.9	13.7	*6 738*
Population étrangère	3.4	9.5	12.5	12.4	7.4	11.9	*5 711*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	1.3	1.1	2.2	2.0	0.9	1.6	*114 599*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	70.8	74.6	65.6	58.4	73.0	71.6
Hommes nés à l'étranger	75.4	79.6	60.0	54.4	78.6	71.0
Femmes nées dans le pays de résidence	41.0	50.0	52.0	58.4	45.7	52.9
Femmes nées à l'étranger	45.7	59.2	53.8	54.4	54.1	57.1
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	9.4	6.8	17.3	18.8	7.5	10.6
Hommes nés à l'étranger	11.8	9.1	31.1	32.9	10.6	19.0
Femmes nées dans le pays de résidence	20.4	11.9	19.1	20.3	14.8	13.9
Femmes nées à l'étranger	20.0	13.8	26.7	30.1	16.3	19.5

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.0	3.6	-0.3	0.4	3.3	0.9	
PIB/tête (niveau en USD)	4.2	1.9	-0.6	0.3	1.7	-0.3	*32 121*
Emploi (niveau en milliers)	5.6	4.8	-2.3	0.2	4.0	-0.5	*18 501*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	11.7	9.2	20.1	21.6	10.7	14.6	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832554

Estonie

Au 1er janvier 2013, l'Estonie comptait 1.3 million d'habitants selon les estimations, soit une baisse de 5.5 % par rapport à 2000. Sa population résidente se composait d'environ 16 % d'étrangers, dont une grande majorité est installée de longue date et venue par le biais de migrations internes d'autres régions de l'Union soviétique avant 1991.

Quand l'Estonie a retrouvé son indépendance en 1991, ont été définies comme citoyens estoniens les personnes qui possédaient cette nationalité avant l'occupation par l'Union soviétique en 1940, ainsi que leurs descendants. Les autres ont eu la possibilité de devenir citoyens estoniens ou de demander la nationalité de leur pays d'origine. L'Estonie n'autorise pas la double nationalité. Beaucoup de personnes n'ont pas décidé quelle nationalité adopter, même si leur nombre a diminué. En 2011, la nationalité estonienne a été accordée à 1 520 personnes ; 89 % d'entre elles étaient de nationalité indéterminée et 10 % d'anciens citoyens russes. Début 2012, on dénombrait 98 000 résidents de nationalité indéterminée et un nombre comparable de résidents de nationalité russe.

La crise économique a très durement frappé l'Estonie en 2008-09, même si le PIB a renoué depuis avec la croissance. Le solde migratoire est négatif, et se creuse de plus en plus, depuis 2008, quoique dans des proportions plus faibles que dans les deux pays baltes au sud, la Lettonie et la Lituanie. Environ 3 700 personnes ont immigré en Estonie en 2011, soit 40 % de plus qu'en 2010, hausse qui s'est poursuivie en 2012 avec l'arrivée de 4 400 autres immigrés. Cet afflux a été plus que compensé par l'émigration de 6 200 personnes en 2011 et de 10 900 personnes en 2012, aboutissant à un solde migratoire négatif record de 6 500 personnes en 2012.

Depuis l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne (UE) en 2004, les citoyens estoniens qui reviennent dans leur pays d'origine représentent une large proportion des entrées en Estonie. En 2010, cette part s'élevait à 57 % de l'ensemble des immigrés, mais elle est descendue à 55 % en 2011. Certains des Estoniens de retour dans leur pays peuvent bénéficier d'une aide financière.

Selon le recensement de la population estonienne, début 2012, 24 900 Estoniens travaillaient à l'étranger, ce qui est supérieur de 17 % environ aux estimations précédentes réalisées à partir des résultats de l'Enquête sur la population active. 61 % des Estoniens employés à l'étranger travaillaient en Finlande.

En 2011, 4 300 permis de séjour ont été accordés à des étrangers, renouvellements exclus mais changements de statut inclus. 37 % des permis de séjour ont été délivrés à des Russes, 31 % à des étrangers à la nationalité indéterminée et 13 % à des Ukrainiens. La migration familiale reste la catégorie de migration la plus importante en Estonie, représentant environ un tiers de tous les permis de séjour délivrés chaque année. En 2011, 1 370 permis de séjour ont été octroyés au titre du regroupement familial. D'après les chiffres recueillis pour les dix premiers mois de l'année 2012, le nombre de permis délivrés semble avoir diminué, principalement en raison de la diminution des entrées effectuées dans le cadre de conventions internationales ou au titre du travail, les permis accordés au titre du regroupement familial et des études demeurant stables.

En 2011, 18 % des permis de séjour délivrés étaient des permis de travail. L'Estonie applique des quotas annuels en matière de migration de travail, qui ne doit pas dépasser 0.1 % de la population. Alors que le quota pour 2010 n'a été rempli qu'à 82 %, celui de 2011 (1 008 personnes, soit 0.075 % de la population) était épuisé fin août 2011. Il a été découvert ultérieurement que la forte hausse de la demande de permis de travail au titre de membre du conseil d'administration d'une société estonienne reflétait une utilisation abusive des permis. Les entrées de cette catégorie ont été suspendues en août 2011 et le quota applicable aux membres d'un conseil d'administration a été fixé à zéro pour le premier semestre 2012.

L'Estonie accueille peu de demandeurs d'asile (30 en 2010 et 70 en 2011). La hausse observée en 2012 était liée à des demandes déposées par des personnes, principalement des Géorgiens, qui avaient déjà demandé asile à la Lettonie ou à la Lituanie.

Les amendements apportés à la loi sur les étrangers sont entrés en vigueur en juillet 2012, modifiant la réglementation relative aux permis de séjour accordés pour l'exercice de la fonction de membre du conseil d'administration d'une société et modifiant de façon mineure les permis de séjour à des fins professionnelles, qui avaient également fait l'objet d'une utilisation abusive. Le permis de séjour temporaire en fonction du revenu légal a été supprimé. Avec ces nouvelles dispositions, le quota d'immigration pour le second semestre 2012 n'était plus réparti entre différents types et motifs de permis de séjour.

Un plan d'action des autorités estoniennes stipule que la réglementation sur les permis de séjour doit être modifiée d'ici à 2015, de manière à créer des conditions favorables aux étudiants et aux spécialistes étrangers. Le ministère des Affaires intérieures soumettra des propositions d'amendement fin 2013 et mène actuellement des consultations. Le plan d'action vise également à réduire d'environ 10 % d'ici à 2015 le nombre des personnes de nationalité indéterminée, objectif qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'intégration proposée pour 2013-20.

Pour en savoir plus :

www.politsei.ee/en/.
www.stat.ee/en.
www.meis.ee/tagasiranne-eng.
www.ti.ee/.

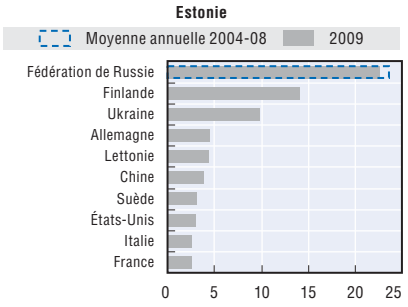
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESTONIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	0.7	0.9	1.3	..	1.3	1.7
Sorties	..	0.5	0.5	0.5	..	0.4	0.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	*67*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	..	..	..	..	..	..	..
Accroissement naturel	-3.9	-2.2	0.0	-0.4	-3.4	-0.7	*- 1*
Solde migratoire	..	..	..	..	..	..	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	18.5	17.5	16.3	15.9	17.9	16.7	*213*
Population étrangère	21.0	19.0	16.3	16.3	19.6	17.0	*218*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	2.7	0.5	0.7	1.9	1.2	*1 518*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	62.2	66.1	61.6	65.3	65.4	68.1
Hommes nés à l'étranger	70.5	73.4	60.8	63.9	70.8	72.6
Femmes nées dans le pays de résidence	57.1	61.4	61.0	65.3	58.7	63.7
Femmes nées à l'étranger	57.7	65.6	58.0	63.9	60.7	67.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	15.3	8.9	19.4	13.1	10.6	10.8
Hommes nés à l'étranger	13.4	9.4	23.6	15.6	12.2	12.5
Femmes nées dans le pays de résidence	11.8	6.3	13.4	11.2	9.0	7.7
Femmes nées à l'étranger	11.1	11.4	22.2	18.1	13.2	10.5

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	10.0	8.9	3.3	8.3	7.2	0.5	
PIB/tête (niveau en USD)	10.5	9.1	3.4	8.3	7.5	0.7	*21 992*
Emploi (niveau en milliers)	-1.4	2.0	-5.7	1.0	1.2	-1.4	*567*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	13.6	7.9	16.9	12.6	10.1	9.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832098

États-Unis

En 2011, le nombre d'immigrés admis aux États-Unis comme résidents permanents a augmenté de 1.9 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1 062 000. Environ 46 % d'entre eux (soit 482 000) étaient des primo-arrivants. En 2011, les États-Unis comptaient 40.4 millions de résidents nés à l'étranger, soit 13 % de la population. Parmi eux, 29 % étaient originaires du Mexique, suivi de l'Inde (4.6 %), des Philippines (4.5 %) et de la Chine (4.1 %). Ensemble, ces quatre pays représentent environ un tiers du total des admissions d'immigrés chaque année depuis les dix dernières années. La part des Asiatiques dans le total des admissions est passée de 33 % à 43 % au cours des dix dernières années, tandis que la part des immigrés nord-américains est tombée de 38 % en 2002 à 31 % en 2011. Le nombre d'immigrés pour raisons familiales et de travail ainsi que de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés a diminué en 2011 par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de réfugiés réinstallés ou bénéficiant du statut de réfugié pour un autre motif et d'immigrés titulaires d'un visa accordé au titre de la diversité a augmenté.

688 000 immigrés ont été parrainés par leur famille, ce qui représente environ 65 % de l'immigration légale totale vers les États-Unis, tandis que 139 300 immigrés (13 %) sont entrés à des fins d'emploi. Chaque année, 140 000 visas sont réservés à l'immigration permanente pour raisons d'emploi et ce chiffre comprend les membres de famille accompagnante.

Le programme pour la diversité représentait 4.7 % du total des entrées légales de résidents permanents. Le quota par pays pour les visas au titre de la diversité était fixé à 3 500 en 2011.

Le quota applicable aux réfugiés réinstallés ou bénéficiant du statut de réfugié pour un autre motif a été maintenu à 80 000 personnes en 2011. 56 400 personnes ont été admises à ce titre. 113 000 ayant obtenu ce statut au moins un an auparavant ont changé leur statut pour celui d'immigré permanent. Les principaux pays d'origine des réfugiés en 2011 étaient la Birmanie, le Bhoutan et l'Irak ; on observe une baisse du nombre de réfugiés irakiens, de 18 000 en 2010 à 9 400 en 2011.

25 000 demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié en 2011, et 55 400 réfugiés reconnus depuis plus d'un an ont obtenu le droit de séjour permanent.

En 2011, 1.3 million de visas temporaires ont été délivrés à des ressortissants mexicains (dont 1.1 million de cartes de facilitation des mouvements transfrontaliers), suivis par les ressortissants de la Chine (945 000), du Brésil (801 000), de l'Inde (554 000) et de la Colombie (234 000). Au cours des cinq dernières années, le nombre de visas temporaires accordés à des citoyens de la Chine et du Brésil a plus que doublé. 447 000 visas d'études ont été octroyés en 2011, soit une hausse de 16 % par rapport à 2010.

Le nombre des naturalisations, en baisse depuis 2008, s'est accru pour atteindre 694 000 en 2011, les personnes nées au Mexique constituant le contingent le plus nombreux.

En janvier 2011, la population née à l'étranger comptait quelque 11.5 millions de résidents en situation irrégulière entrés entre 1980 et 2010. Selon les estimations, 14 % seulement d'entre eux sont entrés depuis 2005, ce qui indique une diminution des flux. Le Mexique demeure la principale source d'immigration clandestine vers les États-Unis, puisque ses ressortissants composaient 59 % de la population en situation irrégulière en 2011.

Peu de mesures concernant l'immigration ont été promulguées au cours du 112e Congrès, en 2011-12, dans la mesure où le climat politique tendu, le chômage élevé et les fortes contraintes budgétaires ont réduit les marges de manœuvre et limité les possibilités de légiférer. La Chambre des Représentants américaine a voté deux projets de loi relatifs à l'immigration, mais ils n'ont pas été adoptés par le Sénat.

Le projet de loi *Development, Relief and Education for Alien Minors* (DREAM), soumis une nouvelle fois au Congrès, n'a pas été adopté. Toutefois, pendant les débats sur ce projet de loi, l'administration Obama a décrété en juin 2012 la suspension temporaire des expulsions des personnes entrées illégalement comme enfants et qui rempliraient les conditions énoncées dans la loi DREAM. Les personnes ayant obtenu une suspension grâce à cette *Deferred Action for Childhood Arrivals* (DACA) – environ 200 000 en février 2013 – peuvent solliciter une autorisation de travail.

Il subsiste des tensions au sujet de la répartition des compétences entre le pouvoir fédéral, les États et les autorités locales en matière de politique migratoire. En juin 2012, la Cour suprême des États-Unis a invalidé trois des dispositions adoptées dans une loi de 2010 de l'Arizona qui : pénalise le fait pour un étranger de s'abstenir délibérément de remplir le document d'identification des étrangers ou de l'avoir sur lui; interdit à un étranger en situation irrégulière de délibérément postuler pour un travail ou de rechercher ou exercer un travail dans l'État ; habilite les officiers de police à arrêter sans préavis un étranger pour lequel on a des raisons suffisantes de croire qu'il a commis une infraction passible de mesures d'éloignement du territoire. Des lois similaires avaient été adoptées dans d'autres États.

Le 113e Congrès a entamé des discussions sur la réforme complète de la législation sur l'immigration en 2013. Cette réforme était un des thèmes de la campagne de réélection du Président Obama, et les différentes mesures législatives présentées couvrent la régularisation, la modification des régimes d'immigration économique temporaire et permanente des travailleurs qualifiés et non qualifiés, et les mesures de vérification par l'employeur des autorisations de travail. Des propositions concurrentes ont été déposées en ce qui concerne les dispositifs de régularisation, la question de la voie vers la naturalisation étant centrale. Les propositions de modification des régimes d'immigration économique prévoient de relever les quotas et d'étendre les exceptions.

Pour en savoir plus :

www.dhs.gov/immigration-statistics.
http://travel.state.gov/visa/statistics/statistics_1476.html.
www.foreignlaborcert.doleta.gov/.
www.dol.gov/compliance/laws/comp-ina.htm.
www.ice.gov.

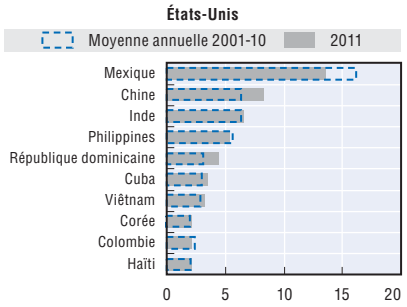
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ÉTATS-UNIS

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.0	3.8	3.4	3.4	3.4	3.7	1 062.0
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	67.0	65.3	6.4	6.1
Famille (y compris la famille accompagnante)	772.4	762.2	74.1	71.8
Humanitaire	136.3	168.5	13.1	15.9
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	66.3	65.5	6.4	6.2
Total	1 041.9	1 061.4	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	237.9	385.2	447.4	325.9
Stagiaires	1.8	1.8	2.1	2.6
Vacanciers actifs	88.6	118.2	97.4	128.3
Travailleurs saisonniers	31.9	55.9	55.4	53.7
Personnel transféré au sein de leur entreprise	65.5	74.7	70.7	76.1
Autres travailleurs temporaires	266.1	217.6	235.0	251.2

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	*60 587*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	10.3	8.9	7.5	7.2	9.0	8.5	*2 250*
Accroissement naturel	5.7	5.7	5.2	5.0	5.7	5.8	*1 558*
Solde migratoire	4.6	3.2	2.3	2.2	3.3	2.6	*692*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.7	12.1	12.9	13.0	11.6	12.6	*40 382*
Population étrangère	6.3	7.2	6.9	6.8	7.0	7.1	*21 057*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	4.1	2.9	2.9	3.2	2.7	3.5	*694 193*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	77.2	73.3	68.2	68.4	74.1	71.4
Hommes nés à l'étranger	82.0	81.7	77.4	78.1	80.8	80.2
Femmes nées dans le pays de résidence	68.4	65.3	62.2	61.9	66.3	64.5
Femmes nées à l'étranger	57.7	56.4	57.4	56.7	57.1	58.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.5	6.3	10.9	9.8	6.5	7.9
Hommes nés à l'étranger	4.5	5.1	10.0	8.9	5.8	7.0
Femmes nées dans le pays de résidence	4.2	5.2	8.7	8.5	5.2	6.0
Femmes nées à l'étranger	5.5	5.2	9.5	9.5	6.5	6.5

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.2	3.1	2.4	1.8	2.4	0.7	
PIB/tête (niveau en USD)	3.0	2.1	1.5	1.1	1.4	-0.2	*48 043*
Emploi (niveau en milliers)	2.5	1.8	-0.5	1.2	0.7	-0.3	*140 821*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	4.0	5.1	9.6	9.0	5.4	7.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832649

Fédération de Russie

En 2011, les flux migratoires vers la Fédération de Russie ont quasiment doublé par rapport à 2010 pour s'établir à 356 000 personnes, alors que les sorties sont restées peu nombreuses en comparaison (36 800 personnes). Cette hausse spectaculaire est en partie due à un changement de méthode mis en œuvre par Rosstat en 2011. Rosstat inclut désormais les immigrés enregistrés dans une certaine localité pendant 9 mois ou plus, en plus de la méthode traditionnelle consistant à comptabiliser les immigrés enregistrés sur leur lieu de résidence. Les résidents enregistrés temporairement sont considérés comme des émigrants à l'expiration de leur visa de résidence temporaire. Si la méthode a changé, la tendance générale reste la même : les flux en provenance du Kazakhstan et d'Ukraine diminuent, alors que ceux en provenance des autres pays d'Asie centrale augmentent. La plupart des migrations internationales dans la Fédération de Russie sont temporaires. Les flux migratoires temporaires de main-d'œuvre sont normalement au moins trois fois supérieurs aux flux de type permanent.

Le recensement effectué en octobre 2010 a dénombré 11.2 millions de personnes nées à l'étranger, soit près de 800 000 (ou 7 %) de moins que lors du recensement de 2002. La plupart des personnes nées à l'étranger sont originaires de pays de l'ex-Union soviétique, majoritairement d'Ukraine (26 %) et du Kazakhstan (22 %). Le recensement montre que les immigrés venus d'autres républiques soviétiques avant l'effondrement de l'URSS cèdent la place à des immigrés arrivés après l'effondrement. Entre 2002 et 2010, le nombre d'immigrés nés dans des pays d'Asie centrale a augmenté, tandis que le nombre d'immigrés nés en Ukraine et au Bélarus a diminué. Le recensement de 2010 a également dénombré 865 000 étrangers résidant de manière permanente dans la Fédération de Russie. Les ressortissants des pays d'Asie centrale représentent 42 % de la population étrangère, le groupe le plus représenté étant originaire d'Ouzbékistan (19 %). En dehors de l'ex-Union soviétique, le principal pays d'origine des immigrés est la Chine (4 %).

L'immigration de travail a augmenté en 2011, malgré la crise économique. Fin 2011, le pays comptait plus de 1.2 million de détenteurs de permis de travail, contre 863 000 en 2010, ainsi que 900 000 personnes titulaires d'une « licence » (titre permettant de travailler chez des particuliers, remplaçant un permis de travail). Le nombre de permis de travail a donc quasiment retrouvé son niveau de 2008. La plupart des migrants de travail sont des ressortissants de pays de la CEI ayant passé des accords d'exemption de visa avec la Fédération de Russie. À la suite de la libéralisation de l'accès au marché du travail pour les ressortissants des pays de la CEI, la part des flux en provenance de ces pays est passée de 77 % en 2010 à 83 % en 2011. Un tiers des travailleurs migrants titulaires d'un permis de travail en règle sont peu qualifiés, 44 % environ sont plus qualifiés et 4 % sont des cadres dirigeants. Les permis de travail sont soumis à un quota global fixé à 1.75 million par an depuis 2011, et à un sous-quota fixé à 460 000 en 2012 et à 410 000 en 2013 pour les pays dont les ressortissants ne sont pas exemptés de visa. Certains emplois qualifiés et de haut niveau ne sont pas soumis au système de quota.

Le nombre d'étudiants étrangers augmente. Au cours de l'année universitaire 2011-12, ils étaient 158 000, soit trois fois plus qu'en 2000-01. La plupart (plus de 75 %) étaient des ressortissants de pays de l'ex-Union soviétique (20 % étant originaires du Bélarus et 18 % du Kazakhstan). Parmi les pays non membres de l'ex-Union soviétique, la Chine était la plus représentée, avec 10 000 étudiants.

Quelque 135 000 personnes ont été naturalisées en 2011, soit une hausse de 21 % par rapport à 2010, malgré un durcissement de la réglementation. Les individus qui pouvaient obtenir auparavant la nationalité russe par le biais d'une procédure simple et rapide doivent désormais demander un permis de résidence temporaire, puis permanent, et attendre une décision concernant leur naturalisation.

Un examen obligatoire visant à évaluer la connaissance de la langue russe dans un centre agréé par le gouvernement russe, déjà obligatoire pour certaines catégories de travailleurs migrants, a été étendu aux travailleurs des secteurs du commerce de détail et des travaux domestiques. Depuis décembre 2012, les travailleurs originaires de pays exemptés de visa cherchant un emploi chez des particuliers, dans les services publics, dans le commerce de détail et dans le secteur des services aux consommateurs doivent prouver qu'ils ont une connaissance de base de la langue russe. Les ressortissants étrangers candidats au Programme des spécialistes hautement qualifiés sont dispensés de cette obligation. Les citoyens de pays dont le russe est une langue officielle et ceux titulaires d'un diplôme du secondaire au minimum obtenu dans un pays de l'ex-Union soviétique en sont également dispensés.

Le programme d'Aide au retour volontaire des compatriotes vivant à l'étranger est toujours en vigueur et devrait être modernisé afin d'attirer davantage de candidats. En juin 2012, le président a signé un document intitulé Conception de la politique migratoire de la Fédération de Russie à l'horizon 2025, résultant d'un débat public et d'une coopération entre experts et représentants publics. Ce document contient un ensemble d'approches inédites censées aider les autorités à concevoir une politique plus efficace et pragmatique visant tant la migration temporaire que permanente, afin de relever les défis démographiques et satisfaire les besoins en main-d'œuvre de la Fédération de Russie.

Pour en savoir plus :

www.fms.gov.ru.
www.fms.gov.ru/documents/formvisa/index_eng.php.
www.mid.ru/.
www.gks.ru/.

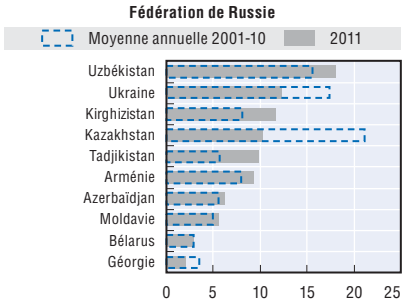
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.5	1.2	1.3	2.5	1.1	1.7	356.5
Sorties	1.0	0.5	0.2	0.3	0.7	0.3	36.8

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	70.4	273.0	30.7	66.2
Famille (y compris la famille accompagnante)	111.9	93.9	48.8	22.7
Humanitaire	2.1	1.8	0.9	0.4
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	45.0	44.0	19.6	10.7
Total	229.4	412.6	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	37.3	35.1	35.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	795.7	2 014.0	1 077.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*2 292*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-4.0	-5.0	..	..	-4.9	..	..
Accroissement naturel	-6.5	-5.9	..	..	-6.1	..	..
Solde migratoire	1.6	0.8	..	..	0.5	..	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	7.9	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	0.5	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	19.6	..	..	*134 980*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	10.0	6.4	4.3	4.3	6.1	3.7	
PIB/tête (niveau en USD)	10.5	6.8	4.3	4.3	6.6	3.8	*21 093*
Emploi (niveau en milliers)	3.4	1.3	0.7	1.3	0.9	0.5	*70 732*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	10.5	7.6	7.5	6.5	8.3	7.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832497

Finlande

D'après les statistiques nationales, 192 200 étrangers résidaient en Finlande fin septembre 2012, soit environ 3.5 % de la population, principalement en provenance d'Estonie (38 000), de la Fédération de Russie (29 800) et de Suède (8 500).

En 2011, 29 500 personnes se sont installées en Finlande, soit 15 % de plus qu'en 2010. 2011 a été une année record en termes de migration totale. Sur l'ensemble de ces entrées, 20 400 étaient le fait de ressortissants étrangers (soit une augmentation de 12 % par rapport à 2010). Les principaux pays d'origine des immigrés demeurent l'Estonie (4 700), la Fédération de Russie (2 800), la Chine (750), la Somalie (750) et l'Irak (700). Selon les premières statistiques, 22 500 personnes sont arrivées en Finlande entre janvier et septembre 2012, un chiffre en légère hausse par rapport à celui de la période correspondante de l'année précédente (21 000).

Le nombre de demandes de permis de séjour a diminué de 4 % en 2011. Le nombre de demandes pour raisons familiales est resté globalement stable par rapport à 2010 (10 000). Le nombre de demandes à des fins professionnelles a augmenté de 41 % en 2010, à 6 500. Sur les 17 700 permis délivrés en 2011, 32 % ont été accordés pour raisons familiales, 31 % pour études et 30 % pour raisons professionnelles. Entre janvier et octobre 2012, 19 000 personnes au total ont demandé un permis de séjour, soit à peu près autant qu'en 2011, et la répartition des permis délivrés était largement similaire.

En 2011, 3 100 personnes au total, dont 150 mineurs non accompagnés, ont déposé une demande d'asile en Finlande, soit une diminution d'environ 25 % par rapport à 2010. Le flux de demandeurs d'asile était similaire en 2012 : de janvier à novembre 2012, 2 900 demandes d'asile ont été déposées, principalement par des Irakiens (760).

La Stratégie 2020 sur l'avenir des migrations est un projet phare du gouvernement actuel. Elle vise à mettre en place une politique de l'immigration destinée à étayer la construction d'une société impartiale, sûre et pluraliste, et à améliorer la compétitivité du pays sur le plan international. Cette stratégie globale a pour objectif d'anticiper le volume et la qualité de l'immigration en Finlande, et son impact sur la société finlandaise. Placée sous la coordination du ministère de l'Intérieur, elle s'articule autour de plusieurs objectifs clés : organiser le marché du travail, garantir l'égalité des droits des travailleurs, améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes issues de l'immigration, mettre en œuvre une politique d'intégration plus efficace, accélérer le traitement des demandes d'asile et lutter contre la discrimination. Une proposition, actuellement à l'étude, devrait être approuvée par le gouvernement en mai 2013.

En vertu de la loi sur la promotion de l'intégration, un Programme gouvernemental en faveur de l'intégration a été adopté en juin 2012 pour la période 2012-15. Ce plan d'action complet et concret tient compte des besoins de la population immigrée dans tous les secteurs, notamment l'emploi, l'éducation, le logement et les services de santé. Le programme vise à promouvoir l'emploi des immigrés et à apporter un soutien aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux femmes issus de l'immigration. Les mesures pratiques incluent notamment un accès facilité aux cours de langue, à l'éducation des jeunes enfants et aux services de base, afin de favoriser l'intégration.

Un chapitre de la Loi sur l'intégration de 2010 inclut le projet « Intégration participative » en Finlande. Ce projet vise à concevoir des modèles efficaces pour permettre aux immigrés d'accéder plus rapidement au marché du travail et soutenir l'intégration de ceux qui y sont déjà présents. Lancé en 2010 avec un budget de 10 millions EUR, ce projet prendra fin en 2013.

Le programme gouvernemental prévoit un examen des critères requis en matière de revenu et de logement pour le regroupement familial dans les pays nordiques, afin de déterminer si de nouvelles restrictions sont justifiées en Finlande. Le ministre de l'Intérieur a défini un projet visant l'adoption d'un modèle de coopération entre le Service de l'immigration, la police et les garde-frontières, aux fins de la gestion des affaires d'immigration. L'objectif consiste à créer une structure de coopération permanente entre les autorités compétentes. L'entrée en vigueur de ce modèle est prévue pour la fin 2013.

Les changements législatifs liés à la mise en œuvre de la directive relative aux sanctions à l'encontre des employeurs sont entrés en vigueur le 1er août 2012. Une sanction spéciale contre les employeurs qui emploient un ressortissant étranger en situation irrégulière a été intégrée à la Loi relative aux contrats de travail. Afin de lutter contre les pratiques illégales en matière d'emploi sur les chantiers de construction, tous les employés sont tenus, depuis septembre 2012, de demander un numéro fiscal et de l'afficher sur le lieu de travail. Plus de 36 000 étrangers se sont inscrits sur le registre fiscal au cours des cinq mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de cette nouvelle règle.

Pour en savoir plus :

www.migri.fi/netcomm/?language=EN.
www.intermin.fi.

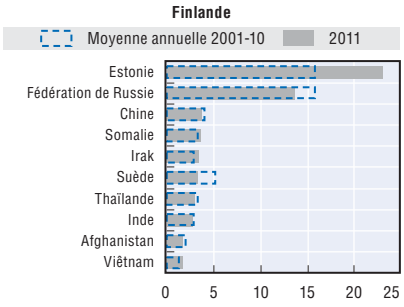
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FINLANDE

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2010	2011	Moyenne 2001-05	Moyenne 2006-10	Milliers 2011
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.8	2.4	3.4	3.8	2.1	3.3	20.4
Sorties	0.8	0.5	0.6	0.6	0.5	0.7	3.3

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2010	Milliers 2011	Distribution (%) 2010	Distribution (%) 2011
Travail	1.1	1.2	5.8	5.6
Famille (y compris la famille accompagnante)	6.2	7.8	34.3	38.4
Humanitaire	3.2	2.2	17.4	11.0
Libre circulation	7.1	8.4	39.0	41.3
Autres	0.7	0.8	3.6	3.7
Total	18.2	20.4	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2010	2011	Moyenne 2006-10
Milliers				
Étudiants	..	4.5	5.5	4.2
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	12.2	12.0	12.0	12.7
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	6.5	9.0	9.0	10.2

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2010	2011	Moyenne 2001-05	Moyenne 2006-10	Niveau 2011
Pour 1 000 habitants	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.7	*3 086*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2010	2011	Moyenne 2001-05	Moyenne 2006-10	Milliers 2011
Pour 1 000 habitants							
Total	1.9	3.6	4.7	5.0	2.9	4.4	*26*
Accroissement naturel	1.5	1.9	1.9	1.9	1.6	2.0	*10*
Solde migratoire	0.4	1.7	2.6	3.0	1.3	2.4	*16*

Effectifs de migrants	2000	2005	2010	2011	Moyenne 2001-05	Moyenne 2006-10	Milliers 2011
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	2.6	3.4	4.6	4.9	3.1	4.1	*266*
Population étrangère	1.8	2.2	3.1	3.4	2.0	2.7	*183*

Naturalisations	2000	2005	2010	2011	Moyenne 2001-05	Moyenne 2006-10	Niveau 2011
En % de la population étrangère	3.4	5.2	2.8	2.7	4.3	3.3	*4 558*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2010	2011	Moyenne 2001-05	Moyenne 2006-10
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	71.2	71.2	69.5	69.4	71.0	71.3
Hommes nés à l'étranger	49.9	61.7	66.2	61.1	64.9	68.2
Femmes nées dans le pays de résidence	65.3	68.0	67.5	69.4	67.4	68.5
Femmes nées à l'étranger	39.0	49.7	55.1	61.1	50.8	57.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	10.3	9.3	8.8	8.2	10.0	7.7
Hommes nés à l'étranger	36.6	22.4	18.4	16.0	20.8	15.2
Femmes nées dans le pays de résidence	12.0	9.4	7.4	6.9	10.0	7.4
Femmes nées à l'étranger	21.3	22.7	15.8	14.2	22.6	16.0

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2010	2011	Moyenne 2001-05	Moyenne 2006-10	Niveau 2011
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.3	2.9	3.3	2.8	2.6	1.0	
PIB/tête (niveau en USD)	5.1	2.6	2.9	2.3	2.4	0.5	*37 485*
Emploi (niveau en milliers)	1.7	1.5	-0.3	0.7	0.6	0.4	*2 458*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	9.8	8.4	8.4	7.8	8.9	7.6	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832117

France

L'immigration à caractère permanent (ne comprenant pas les ressortissants de l'UE25) a progressé pour la deuxième année consécutive pour atteindre 142 000 entrées en 2011 (+4 % par rapport à 2010), soit un niveau comparable à celui de 2004. L'augmentation des flux en 2011 a surtout concerné les migrations de travail, qui progressent de 5 % (24 000) alors que les flux de réfugiés et de migrants familiaux restent stables. Cette tendance à la hausse s'explique en partie par un meilleur enregistrement des visas de Long Séjour valant Titres de Séjour (VLS-TS), créés en 2009 pour plusieurs catégories d'admission au séjour à vocation temporaire ou permanente.

La plupart des ressortissants hors UE25 admis au séjour permanent sont originaires d'Afrique (60 %), majoritairement d'Algérie (20 500), du Maroc (17 400), de Tunisie (9 700) et du Mali (5 100). L'Asie est la deuxième région de provenance (20 %), la Chine et la Turquie (5 300 chacun) constituant les principales nationalités.

En 2011, les migrations temporaires de travail s'établissent à 17 000, y compris 8 800 nouveaux permis de travail saisonnier. Un tiers des nouveaux titres temporaires de travail (hors saisonniers) sont octroyés à des immigrés résidant déjà dans le pays.

En 2011, 70 000 titres (dont 89 % de VLS-TS) ont été délivrés à des étudiants étrangers, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Les principaux pays d'origine sont la Chine (10 800), le Maroc (7 300), les États-Unis (5 800), l'Algérie (4 400) et la Tunisie (2 800). En outre, le nombre de changements de statut d'anciens étudiants est resté stable en 2011, avec moins de 15 000 titres de séjour à caractère permanent octroyés, deux fois sur trois pour des motifs économiques.

Le nombre de demandes d'asile est en hausse constante depuis quatre ans. En 2011, 40 000 adultes ont déposé une demande (accompagnés par 12 000 mineurs), chiffre en hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente. Un tiers des demandes proviennent de seulement cinq pays (Bangladesh, République démocratique du Congo, Arménie, Sri Lanka et Fédération de Russie). En 2011 tout comme en 2010, environ 10 500 personnes majeures ont obtenu la protection de la France, dont 2 500 personnes au titre de la protection subsidiaire.

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide au retour volontaire a atteint le niveau record de 4 700 en 2011 (en hausse de 18 % par rapport à 2010). En outre, 10 600 personnes ont bénéficié d'un rapatriement humanitaire (+ 9 % par rapport à 2010), dont 7 300 Roumains. Enfin, 17 000 mesures d'éloignement du territoire ont été exécutées en 2011 (sur 86 000 prononcées).

En 2011, près de 115 000 acquisitions de nationalité ont été enregistrées, la majorité d'entre elles (66 000) obtenues par décret. Ce mode d'obtention de la nationalité a toutefois chuté de 30 % en 2011, probablement en raison de l'anticipation du durcissement de l'examen de français introduit au 1er janvier 2012. À ceci s'ajoutent les acquisitions anticipées de mineurs (23 000) et les acquisitions par mariage (22 000).

Plusieurs changements ont été pris en compte depuis le 1er janvier 2012 après le vote le 16 juin 2011 de La loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (LIIN). Ces éléments concernent notamment le durcissement des règles en matière d'éloignement des étrangers en situation irrégulière. En outre, la procédure de naturalisation et d'acquisition après quatre ans de mariage a été précisée et les exigences de connaissance de la langue renforcées. Une nouvelle circulaire datant du 18 octobre 2012 prévoit toutefois d'assouplir les critères liés au travail. Des ressources stables et suffisantes pourront être établies par un CDD, ou par un emploi en intérim. En outre, une présomption d'assimilation à la société est admise pour les jeunes de moins de 25 ans ayant vécu plus de dix ans en France et ayant suivi une scolarité continue d'au moins cinq ans.

La circulaire du 31 mai 2011 relative à la maîtrise de l'immigration ainsi que celle du 12 janvier 2012 relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers ont été abrogées. La circulaire du 31 mai 2012 incite les préfets à traiter au cas par cas et de façon plus souple les demandes de changement de statut des étudiants étrangers. Les étudiants titulaires d'un diplôme obtenu en France équivalant au moins à un master 2 peuvent désormais faire une demande d'Autorisation Provisoire de Séjour (APS) valable six mois et permettant une recherche d'emploi en relation avec leur formation. Sous certaines conditions, un changement de statut peut être ensuite obtenu avec l'obtention d'un titre de séjour à vocation permanente.

Une circulaire visant à clarifier les conditions de régularisation des immigrés en situation irrégulière a été adressée par le Ministre de l'Intérieur aux préfectures le 28 novembre 2012. Pour obtenir un titre de séjour temporaire, les demandeurs devront désormais justifier d'une présence d'au moins cinq ans en France, d'un contrat de travail ou de conditions d'ancrage familial et de maîtrise du français suffisante.

La décision (CE) du 26 décembre 2012 rétablit la liste des 30 métiers en tension définis en 2008, qui avait dans l'intervalle été réduite à 14 métiers.

Pour en savoir plus :

www.immigration.interieur.gouv.fr.
www.ofii.fr/.
www.ofpra.gouv.fr.

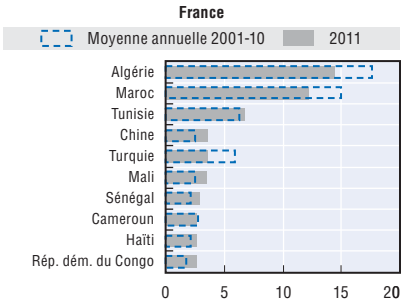
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FRANCE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.6	2.2	2.2	2.2	2.1	2.1	142.0
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	22.9	24.1	11.7	11.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	82.8	84.2	42.2	39.9
Humanitaire	10.3	10.7	5.3	5.1
Libre circulation	61.8	71.1	31.5	33.7
Autres	18.5	21.1	9.4	10.0
Total	196.3	211.3	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	46.2	65.2	69.9	51.2
Stagiaires	0.6	0.6	0.8	0.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	16.2	7.8	8.8	12.7
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.0	1.0	2.9	1.0
Autres travailleurs temporaires	6.5	4.7	6.2	5.0

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.6	*52 147*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	6.9	7.1	5.3	5.3	7.1	5.6	*333*
Accroissement naturel	4.1	4.0	4.2	4.0	3.9	4.3	*253*
Solde migratoire	1.2	1.6	1.2	1.3	1.6	1.3	*80*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.3	11.3	11.6	11.6	10.9	11.5	*7 358*
Population étrangère	..	..	6.0	..	..	5.9	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	4.6	..	3.8	3.0	..	3.8	*114 584*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	69.8	69.6	68.4	64.8	70.2	69.0
Hommes nés à l'étranger	66.7	67.1	66.4	57.5	66.7	66.7
Femmes nées dans le pays de résidence	56.6	59.9	61.1	64.8	58.8	61.0
Femmes nées à l'étranger	45.6	48.2	49.7	57.5	48.0	50.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.7	7.5	8.4	8.1	7.0	7.6
Hommes nés à l'étranger	14.5	12.5	13.7	14.1	13.2	13.3
Femmes nées dans le pays de résidence	11.3	9.0	8.9	8.9	9.3	8.4
Femmes nées à l'étranger	19.7	16.8	16.0	16.2	16.1	14.9

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	1.8	1.7	1.7	1.6	0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	3.0	1.1	1.1	1.1	0.9	0.1	*35 387*
Emploi (niveau en milliers)	3.5	0.7	0.3	0.7	0.6	0.6	*25 956*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	9.0	9.3	9.7	9.6	8.8	9.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832136

Grèce

En Grèce, la population immigrée en situation régulière a diminué, de même que l'immigration irrégulière et les demandes d'asile. Le nombre d'étrangers enregistrés, 610 800 en 2009, est tombé à 596 200 en 2010, 582 100 en 2011, et a chuté d'environ 24 % en 2012 à 440 100, soit 4 % de la population résidente. On dénombrait en outre 391 00 immigrés en situation irrégulière en 2011, selon l'estimation faite à partir du nombre d'entrées de clandestins, d'arrestations, de demandes d'asile refusées, de personnes restées dans le pays après expiration de leur visa et de travailleurs saisonniers non déclarés – ces derniers venant surtout d'Albanie.

Les chiffres officiels du Secrétariat général à la Population et à la Cohésion sociale (ministère de l'Intérieur) montrent que, si le renouvellement des permis de séjour se poursuit, peu de nouveaux permis ont été délivrés ces dernières années et leur nombre diminue : 46 500 en 2009, 33 400 en 2010, 23 200 en 2011 et 10 400 en 2012. Seulement quelques centaines de ces permis correspondent au recouvrement de leur statut par des immigrés qui ne remplissaient pas les conditions requises pour renouveler un permis antérieur. Le faible nombre de permis délivrés est l'une des conséquences de la crise sur l'emploi des immigrés. Le taux de chômage des ressortissants de pays non membres de l'UE a grimpé de 7 % en 2008-09 à 28 % en 2011. Plus de 150 000 ressortissants de pays non membres de l'UE n'ont pas pu renouveler leur permis en 2010 et en 2011 faute d'emploi. En 2012, le nombre de permis a aussi diminué du fait d'une nouvelle disposition dispensant les travailleurs temporaires et saisonniers ressortissants de pays non membres de l'UE de l'obligation de demander un permis pour entrer et séjourner en Grèce, un visa national étant désormais suffisant. La crise de l'emploi semble avoir incité des étrangers, en particulier des Albanais, à quitter le pays.

Selon des rapports de Frontex, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, l'immigration irrégulière par la frontière terrestre avec la Turquie s'est poursuivie en 2011. Cependant, en 2012, la mise en place d'une nouvelle clôture à la frontière et le renforcement des contrôles ont provoqué une baisse des interceptions et une réorientation des flux vers la frontière maritime. Les migrants en situation irrégulière en transit vers d'autres pays européens sont souvent dans l'impossibilité de s'y rendre depuis la Grèce, malgré des structures d'accueil limitées et le manque d'emplois.

En dépit des difficultés d'emploi en Grèce – en 2012, le chômage s'élevait en moyenne à 55 % chez les jeunes de moins de 25 ans et à 21 % pour l'ensemble de la population grecque – aucune donnée empirique n'indique une émigration massive des Grecs. L'afflux de Grecs dans certains pays de destination augmente modérément, mais à un rythme accéléré, souvent à partir d'un faible niveau. En 2011, les flux d'émigration enregistrés se chiffraient environ à 23 000 vers l'Allemagne, 6 000 vers le Royaume-Uni, 2 400 vers les Pays-Bas et 1 000 vers la Suède. Les flux vers ces destinations ont fortement augmenté en 2012, de presque 70 % pour l'Allemagne et 40 % pour la Suède, par exemple. Les ressortissants grecs qui émigrent sont en général plus instruits et plus jeunes que ceux qui restent dans le pays.

Face aux difficultés d'emploi, en 2011 le gouvernement a abaissé de 200 à 120 par an le nombre de coupons d'aide sociale (preuve du nombre de jours travaillés) nécessaire au renouvellement du permis. Une loi de 2011 a transféré le traitement des demandes de permis à des guichets uniques devant être mis en place d'ici septembre 2013 ; la moitié d'entre eux sont déjà opérationnels, même si certains sont encore en sous-effectifs. La loi de janvier 2011 relative au droit d'asile et à l'immigration irrégulière n'a pas encore été mise en œuvre intégralement, même si un centre d'accueil des migrants a été créé près d'Athènes en 2012 et que d'autres sont en construction.

La réforme en 2010 de la loi sur la nationalité a facilité la naturalisation de la première génération d'immigrés et accordé le droit à la nationalité grecque à la seconde génération d'immigrés nés en Grèce ou ayant été scolarisés en Grèce pendant au moins six ans. En application de la nouvelle loi, 12 400 immigrés de la seconde génération ont été naturalisés de mars 2010 à fin 2012. De plus, entre 2010 et 2012, 36 300 étrangers d'origine grecque et 2 500 autres étrangers ont été naturalisés. Les frais de dossier (de 100 à 700 EUR selon la catégorie du demandeur) et la complexité des procédures et des critères d'éligibilité peuvent avoir découragé les demandes de naturalisation. Un projet de loi visant à modifier la réglementation relative à la naturalisation – afin de durcir les critères de résidence légale, subordonner davantage la procédure à l'intégration sociale et culturelle et renforcer les critères d'éligibilité fondés sur la résidence et sur le parcours scolaire des enfants – devrait être présenté en 2013.

La Grèce a étendu le droit de vote aux immigrés pour les élections locales de 2010, mais seulement 12 000 des 203 700 immigrés (dont 118 000 d'origine grecque) ayant le droit de voter aux élections locales de novembre 2010 se sont inscrits.

En avril 2012, le gouvernement grec a transposé la directive de l'UE sur la Carte bleue européenne, créant un permis de séjour pour les étrangers hautement qualifiés originaires de pays non membres de l'UE qui gagnent au moins 1.5 fois le salaire brut annuel moyen en Grèce.

Pour en savoir plus :

www.statistics.gr.
www.ypes.gr.
www.ypakp.gr.
www.yptp.gr.
www.astynomia.gr.

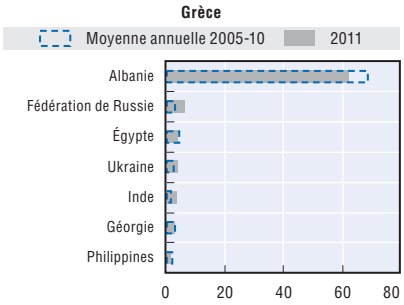
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

GRÈCE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	5.9	3.0	2.1	..	4.1	23.2
Sorties	..	..	4.2	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.3	0.8	0.9	0.8	0.6	1.5	*9 311*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.5	3.8	0.4	-1.8	3.5	3.3	*- 20*
Accroissement naturel	-0.2	0.2	0.5	-0.4	0.0	0.6	*- 5*
Solde migratoire	2.7	3.6	-0.1	-1.3	3.5	2.7	*- 15*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	7.3	6.6	..	..	*751*
Population étrangère	2.8	5.0	7.2	6.7	4.3	6.4	*757*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	71.3	73.5	70.2	55.2	72.5	73.0
Hommes nés à l'étranger	78.1	82.6	76.7	58.4	81.8	82.1
Femmes nées dans le pays de résidence	41.6	45.7	47.8	55.2	43.9	48.0
Femmes nées à l'étranger	45.0	50.2	51.2	58.4	47.8	50.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.5	6.2	9.4	14.4	6.4	6.4
Hommes nés à l'étranger	9.5	6.7	15.2	21.5	7.4	8.2
Femmes nées dans le pays de résidence	17.0	15.4	16.2	21.4	15.3	13.4
Femmes nées à l'étranger	21.4	15.6	17.7	23.2	18.3	14.7

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.5	2.3	-4.9	-7.1	4.0	0.1	
PIB/tête (niveau en USD)	4.1	1.9	-5.2	-7.1	3.7	-0.2	*25 836*
Emploi (niveau en milliers)	1.4	1.3	-2.4	-2.4	1.3	0.2	*4 298*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	11.2	9.9	12.6	17.7	10.2	10.8	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832174

Hongrie

La Hongrie n'est pas un pays de destination majeur pour les migrants internationaux. Fin 2011, 207 600 étrangers étaient établis dans le pays, soit 2 % de la population totale, un chiffre en légère baisse par rapport à 2010. 80 % des immigrés sont européens : il s'agit majoritairement de personnes d'origine hongroise en provenance des pays voisins.

L'immigration de longue durée en Hongrie (qui correspond à un séjour d'au moins un an dans le pays) a continué de baisser en 2011 pour s'établir à 22 500, soit 6 % de moins qu'en 2010 et 37 % de moins que le niveau record enregistré en 2008. Cette tendance est due à la crise économique qui a durement frappé la Hongrie en 2009-10. Les départs des ressortissants étrangers sont tombés à 2 700 en 2011, soit une baisse significative par rapport à 2010. Ces dix dernières années, la Roumanie a été le principal pays d'origine des immigrés, même si sa part dans les flux d'immigration de longue durée a diminué, passant de 50 % en 2001-02 à 26 % en 2011. Les autres principaux pays d'origine sont l'Allemagne (11 %), l'Ukraine (6 %) et la République slovaque (5 %). L'immigration en provenance de Chine est plus limitée, mais a tout de même augmenté.

En 2011, le nombre total de travailleurs étrangers s'élevait à 22 400 (10 500 permis de travail ont été délivrés par l'Office national pour l'emploi à des immigrés originaires de pays non membres de l'EEE, et 11 800 à des immigrés originaires de l'EEE), soit un recul de 8 % par rapport à 2010, ce qui met en évidence la mauvaise situation de l'emploi. Les principaux pays d'origine des travailleurs migrants sont la Roumanie (28 %), la Chine (14 %), l'Ukraine (12 %) et la République slovaque (7 %).

Le nombre de permis de séjour octroyés par l'Office national de l'immigration et de la nationalité à des fins d'emploi rémunéré a diminué de 18 % pour s'établir à 13 200. Les immigrés entrés pour raisons familiales ont obtenu près de 4 500 permis, soit 5 % de moins que l'année précédente. Le nombre de permis d'étudiants a lui aussi diminué, pour s'établir à environ 10 200, soit une baisse de 8 % par rapport à 2010.

Bien que les statistiques nationales relatives à l'émigration soient indisponibles, on estime que 200 000 Hongrois travaillaient à l'étranger en 2011, et que ce nombre a considérablement augmenté en 2012. L'émigration de travail concerne principalement les employés du secteur de la santé et les jeunes. En 2011, 2 000 médecins ont demandé les certifications professionnelles nécessaires à l'exercice de leur profession à l'étranger. Les principaux pays de destination sont l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

La Hongrie a reçu 1 700 demandeurs d'asile en 2011, soit une diminution de 21 % par rapport à 2010. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile sont l'Afghanistan (38 %), le Kosovo (13 %) et les pays du Maghreb (10 %). Le taux de reconnaissance est très faible.

Le Fonds européen d'intégration a soutenu un grand nombre de projets d'intégration en 2011, notamment des cours de langue hongroise, le développement de services publics destinés aux immigrés et des campagnes sur le renforcement du dialogue interculturel.

Suite à l'adoption de la procédure de naturalisation simplifiée en 2010, 202 000 personnes ont demandé la nationalité hongroise en 2011. Quelque 103 000 personnes ont acquis la nationalité hongroise dans le cadre de cette procédure. 1 200 personnes ont demandé la nationalité hongroise pour d'autres motifs, dont près des deux tiers étaient des ressortissants de pays non membres de l'UE.

La Hongrie a mis en œuvre la directive relative à la Carte bleue en août 2011. Les ressortissants de pays non membres de l'EEE diplômés de l'enseignement supérieur qui entrent en Hongrie pour occuper un emploi hautement qualifié bénéficient de ce permis spécial si leur salaire est au moins égal à 1.5 fois le salaire moyen, ou 1.2 fois le salaire moyen dans les métiers en tension. Le seuil salarial se monte à environ 300 000 HUF (1 040 EUR) par mois.

Un plan visant à simplifier et à raccourcir la procédure de délivrance des permis de travail a été élaboré dans le cadre du Programme opérationnel de réforme de l'État soutenu par le Fonds social européen. Les modifications prévues pour le premier trimestre 2013 incluent notamment la mise en place d'une procédure unique pour la délivrance des permis de travail et une réduction du nombre de documents à soumettre. Ces modifications pourraient également s'appliquer aux permis de travail saisonnier.

En 2011, la Loi sur l'enseignement supérieur et la Loi sur l'éducation publique ont été amendées afin d'accorder aux immigrés le droit d'entreprendre des études dans le cadre de programmes financés en totalité ou en partie par des bourses octroyées par l'État hongrois, et de faire bénéficier les mineurs ne possédant pas la nationalité hongroise de services préscolaires et les soumettre à l'obligation de scolarisation en vigueur dans le pays.

En 2011, des changements législatifs ont été apportés aux procédures d'octroi de l'asile. Ces changements incluent l'introduction de la définition du caractère manifestement infondé pour rejeter les demandes d'asile à un stade précoce ; la limitation du droit à demeurer en Hongrie à la durée nécessaire à l'examen des premières demandes d'asile ; la suppression de la possibilité de demander la poursuite de la procédure lorsque le demandeur prend la fuite ; et le placement des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés dans des institutions hongroises de protection de l'enfance.

En 2012, un nouvel accord relatif au « programme de vacanciers actifs » destiné aux jeunes a été annoncé avec la Nouvelle-Zélande, et des négociations sur des accords similaires sont en cours avec le Canada et la Corée. En 2011 et en 2012, la Hongrie a signé des protocoles bilatéraux de réadmission avec le Kosovo, la Serbie, la Fédération de Russie, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie.

Pour en savoir plus :

www.bmbah.hu.

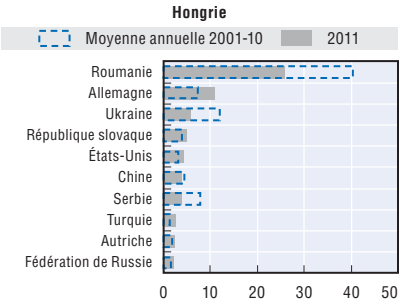
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

HONGRIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.0	2.5	2.4	2.3	2.1	2.6	22.5
Sorties	0.2	0.3	0.6	0.3	0.3	0.5	2.7

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.8	0.2	0.2	0.2	0.4	0.3	*1 693*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-2.2	-2.2	-2.8	-2.4	-2.4	-1.8	*- 24*
Accroissement naturel	-3.7	-3.9	-4.0	-4.1	-3.7	-3.4	*- 41*
Solde migratoire	1.7	1.7	1.2	1.8	1.3	1.6	*18*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	2.9	3.3	4.5	4.7	3.1	3.9	*473*
Population étrangère	1.1	1.5	2.1	2.1	1.3	1.9	*208*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	4.9	6.9	3.1	9.8	4.9	3.8	*20 554*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	62.6	63.0	60.2	55.7	63.0	62.3
Hommes nés à l'étranger	69.4	72.3	69.2	62.1	72.0	72.4
Femmes nées dans le pays de résidence	49.4	50.9	50.4	55.7	50.3	50.5
Femmes nées à l'étranger	49.8	54.3	62.4	62.1	49.8	57.5
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.3	7.1	11.7	11.1	6.4	8.9
Hommes nés à l'étranger	3.5	3.0	7.6	8.9	2.4	5.8
Femmes nées dans le pays de résidence	5.8	7.4	10.8	11.0	5.7	8.9
Femmes nées à l'étranger	4.8	6.4	7.4	10.1	6.5	7.9

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.2	4.0	1.3	1.6	4.2	-0.1	
PIB/tête (niveau en USD)	4.5	4.2	1.5	1.9	4.4	0.1	*21 455*
Emploi (niveau en milliers)	1.6	0.0	-0.1	-0.3	0.2	-0.5	*3 741*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	6.3	7.2	11.2	11.0	6.0	9.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832193

Irlande

Au cours des douze mois qui ont précédé avril 2012, les entrées (53 000 personnes) ont été inférieures aux sorties (plus de 87 000 personnes selon les estimations), d'où une émigration nette de 34 000 personnes, soit le niveau le plus élevé atteint depuis plus de vingt ans. Les ressortissants irlandais de retour dans le pays constituaient le premier contingent d'immigrés. L'immigration en provenance des nouveaux États membres de l'UE est tombée à environ 10 000 personnes en 2011 et en 2012. L'émigration des ressortissants irlandais a fortement augmenté, dépassant les 46 000 personnes au cours de l'exercice 2012, soit plus de la moitié de l'émigration totale. Les citoyens des nouveaux États membres de l'UE représentaient environ 17 % du total des sorties, soit une contraction marquée par rapport aux dernières années.

Si globalement le nombre des nouveaux permis de travail a reculé de 15.8 % (à 3 200) en 2011, il a en revanche progressé pour certaines catégories (cartes vertes, transferts internes aux entreprises et permis de formation). En 2012, le nombre des nouveaux permis de travail délivrés a encore diminué (de 8.7 %). L'Irlande a continué d'appliquer en 2011 des mesures temporaires limitant l'accès des ressortissants roumains et bulgares au marché du travail ; ces mesures ont été levées en janvier 2012.

Le nombre des demandes d'asile en Irlande a diminué d'un tiers entre 2010 et 2011, tombant à 2 310, et a poursuivi sa baisse en 2012. Le Nigéria demeure la première nationalité déclarée (14 % de l'ensemble des demandes), suivi par le Pakistan et la Chine.

En 2011, 2 440 demandes d'autorisations de séjour ont été déposées, 1 970 ont été acceptées. Ces chiffres comprennent les demandes faites en lien avec l'arrêt *Zambrano*. Après l'arrêt rendu par la Cour européenne de Justice dans l'affaire *Zambrano*, le gouvernement irlandais a modifié sa politique de reconduite à la frontière des parents d'enfants ayant la citoyenneté irlandaise. En 2011, le nombre de reconduites à la frontière décidées par l'Irlande (280) est resté globalement stable. Au total, 475 personnes ont bénéficié d'une aide au retour volontaire dans leur pays d'origine en 2011.

Fin 2012, l'Irlande comptait 31 400 étudiants originaires d'un pays extérieur à l'Espace économique européen (EEE). 38 % d'entre eux préparaient un diplôme, 26 % suivaient une formation continue non sanctionnée par un diplôme et 28 % des cours de langues.

Le projet de loi de 2010, abondamment débattu, sur l'immigration, la résidence et la protection (*Immigration, Residence and Protection Bill*) a été ajourné en raison de la dissolution du Parlement en février 2011 et remis à l'ordre du jour le mois suivant. Ce projet de loi devrait être republié en 2013. Le projet de loi sur les mutilations génitales des femmes (*Female Genital Mutilation Bill*) a été adopté en 2012 et comprenait un volet extraterritorial. La loi de 2011 sur le droit civil (dispositions diverses) (*Civil Law (Miscellaneous Provisions) Act*) prévoit des amendements, notamment des cérémonies pour l'octroi de la citoyenneté.

Le premier programme officiel d'exemption de visa de l'Irlande a été annoncé en mai 2011, à titre expérimental, et prorogé de quatre ans en mars 2012. L'objectif est d'autoriser l'entrée sans visa en Irlande à certaines catégories d'individus titulaires d'un visa britannique en cours de validité et ressortissants d'un des pays couverts par le dispositif (Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Monténégro, Moyen-Orient, Serbie, Turquie, Ukraine et Ouzbékistan) qui sont entrés au Royaume-Uni avec un visa britannique général « C » ou qui ont été autorisés à séjourner au Royaume-Uni pendant au maximum 180 jours. En mars 2012, la Bosnie-Herzégovine a été ajoutée à la liste des pays déjà couverts, et les résidents à long terme de l'espace Schengen originaires de ces pays n'auront plus à payer de droits.

En avril 2012, un programme en faveur des immigrés investisseurs (*Immigrant Investor Programme*) et un programme en faveur des créateurs d'entreprise (*Start-Up Entrepreneur Programme*) sont entrés en vigueur. Ils permettent tous deux aux candidats retenus et aux membres de leur famille proche d'entrer en Irlande pour y séjourner pendant une période initiale de cinq ans (renouvelable). Le candidat au programme en faveur des immigrés investisseurs doit s'engager à investir une somme variable selon la catégorie de l'investissement : 500 000 EUR pour un don, 1 million EUR pour un investissement dans des entreprises qui créent ou préservent des emplois et 2 millions EUR pour la souscription d'un emprunt public à faible taux d'intérêt réservé aux nouveaux immigrés investisseurs. Le programme en faveur des créateurs d'entreprise est destiné aux immigrés autorisés qui ont un projet novateur de création d'entreprise à fort potentiel et qui disposent de 75 000 EUR à cet effet.

En décembre 2011, l'Irlande et le Royaume-Uni ont signé un accord renforçant l'espace de circulation commun (*Common Travel Area*) et un protocole d'accord sur l'échange de renseignements comme les empreintes digitales biométriques et les informations sur les personnes concernées, en particulier celles venant de pays à « haut risque », dans le cadre de la procédure de délivrance des visas.

Un nouveau régime d'immigration applicable aux étudiants internationaux est entré en vigueur en janvier 2011, selon lequel la durée du séjour des étudiants originaires d'un pays extérieur à l'EEE sera limitée, généralement à sept ans, en fonction du type de cursus suivi. Les étudiants actuels qui sont concernés par ce changement bénéficient d'un régime de transition. Le *Third Level Graduate Work Scheme*, qui permet aux étudiants internationaux ayant obtenu leur diplôme d'accéder au marché du travail, a été porté de six à douze mois pour ceux qui sont respectivement aux niveaux sept et huit selon le système national de qualifications (*National Framework of Qualifications*). De plus, le gouvernement a commandité une étude sur l'accès des étudiants originaires d'un pays extérieur à l'EEE au marché du travail.

Pour en savoir plus :

www.inis.gov.ie.
www.entemp.ie/labour/workpermits.
www.ria.gov.ie.

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

IRLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.3	16.0	5.3	7.5	11.1	17.1	33.7
Sorties	..	..	9.0	8.6	..	8.3	38.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	2.8	2.6	11.9	7.7
Famille (y compris la famille accompagnante)	8.4	16.5	35.2	48.9
Humanitaire	0.2	0.1	0.6	0.4
Libre circulation	12.5	14.5	52.3	43.0
Autres	..	..	..	..
Total	23.9	33.7	100.0	100.0

Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	4.7	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	2.9	1.0	0.8	0.5	2.0	0.8	*2 310*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	14.5	23.2	2.9	2.6	18.7	12.6	*12*
Accroissement naturel	6.1	8.2	10.4	10.0	7.9	10.1	*46*
Solde migratoire	8.4	15.0	-7.5	-7.3	10.7	2.5	*- 34*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	8.7	12.6	17.3	16.8	10.8	16.2	*752*
Population étrangère	..	..	..	12.0	..	..	*537*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	75.8	75.8	63.7	58.8	75.4	71.4
Hommes nés à l'étranger	75.2	78.8	65.0	59.0	75.6	74.8
Femmes nées dans le pays de résidence	53.1	58.0	56.4	58.8	55.7	58.5
Femmes nées à l'étranger	54.9	57.7	54.1	59.0	55.6	59.1
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.4	4.5	16.6	17.8	4.5	9.4
Hommes nés à l'étranger	5.4	6.0	19.7	19.8	5.9	11.7
Femmes nées dans le pays de résidence	4.1	3.5	8.9	10.0	3.6	5.6
Femmes nées à l'étranger	6.1	6.0	13.0	14.3	5.4	8.6

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	9.3	5.9	-0.8	1.4	4.9	0.5	
PIB/tête (niveau en USD)	7.9	3.5	-0.9	1.1	3.0	-1.0	*42 329*
Emploi (niveau en milliers)	4.8	4.7	-3.1	-0.4	2.9	-0.9	*1 851*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	4.2	4.4	13.9	14.7	4.4	9.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832212

Israël

En dépit de flux migratoires relativement faibles ces dix dernières années, la population née à l'étranger représente toujours un quart de la population en Israël, quoique cette proportion soit orientée à la baisse. En 2011, le pays a accueilli 16 900 nouveaux immigrés permanents, soit une hausse de 2 % depuis 2010 et un rapport de deux immigrés pour 1 000 résidents. Les premiers chiffres de 2012 indiquent que l'immigration permanente en Israël a légèrement augmenté, à 18 000 entrées. Les principaux pays d'origine des immigrés arrivés en 2011 sont les pays de l'ex-Union soviétique (43 %, Fédération de Russie et Ukraine en tête), l'Éthiopie (14 %), les États-Unis (16 %) et la France (10 %).

Si l'immigration permanente est généralement limitée aux entrées autorisées en vertu de la Loi du retour (Juifs et membres de leur famille) et du regroupement familial avec un citoyen israélien, Israël a mis en place un vaste programme de migrations de travail temporaires, visant l'emploi dans des secteurs spécifiques nécessitant de faibles qualifications ou dans des professions spécialisées. En 2011, le pays a enregistré 13 400 nouvelles entrées au titre de ce programme, dont 1 500 spécialistes. En 2012, il y a eu 10 000 entrées dont 1 700 spécialistes. Les principaux pays d'origine en 2012 sont la Thaïlande (23 %), l'Inde (13 %), et la Moldavie, les Philippines et la Turquie (10 % chacun).

Fin 2011, le nombre de travailleurs étrangers en situation régulière s'élevait à 75 000 environ, auquel il faut toutefois ajouter 15 000 travailleurs supplémentaires qui sont restés en Israël après avoir perdu leur statut légal. Ce chiffre s'inscrivait en légère baisse mi-2012. La plupart des travailleurs temporaires étrangers sont employés dans le secteur des soins à la personne (52 000), l'agriculture (24 000 en 2011) et la construction (7 300). On estime aussi que 95 000 personnes entrées dans le pays avec un visa touristique sont restées illégalement sur le territoire, beaucoup ayant probablement rejoint la population active.

Israël admet aussi des travailleurs palestiniens bénéficiant d'un statut temporaire renouvelable, suivant un système de quotas par secteur. Les quotas ont augmenté au cours des dernières années, pour s'établir à 35 000 environ, hors travailleurs saisonniers ; le quota du secteur de la construction, le plus important, était fixé à 27 500 en 2012. À la mi-2012, on recensait environ 31 000 Palestiniens titulaires d'un permis de travail régulier.

En 2011, le nombre de migrants traversant illégalement la frontière égyptienne pour gagner Israël n'a cessé d'augmenter : 17 200 sont entrés en 2011, contre 14 200 en 2010. De 1 000 personnes en 2006, leur nombre atteignait 41 000 en novembre 2011. La plupart sont des Érythréens (63 %) ou des Soudanais (26 %), qui ne sont généralement pas habilités à déposer une demande d'asile en Israël mais bénéficient d'un statut temporaire et dont le séjour est toléré (sans autorisation de travailler). Les passages de frontière se sont pour la plupart interrompus avec l'achèvement des travaux de construction d'un mur à la mi-2012 : le nombre total d'entrées s'est donc limité à 10 300 en 2012. En l'absence de politique d'asile et de services d'accueil, Israël n'applique pas l'interdiction d'employer les demandeurs d'asile et les personnes dont la présence est tolérée.

Les pouvoirs publics poursuivent leur politique de réduction du nombre de travailleurs étrangers dans l'agriculture et la construction en limitant les embauches aux pays ayant conclu des accords bilatéraux et en réduisant les quotas. Alors qu'aucun quota n'est appliqué au secteur des soins à domicile, le quota de travailleurs étrangers dans l'agriculture diminuera de 24 000 à 20 200 en 2015, et celui de travailleurs étrangers dans la construction (8 000) sera supprimé en 2016. 30 % du quota de travailleurs agricoles étrangers sont réservés aux zones frontalières, isolées ou prioritaires. Un quota supplémentaire de 1 000 travailleurs saisonniers est prévu.

Israël a signé des accords bilatéraux avec la Thaïlande et le Sri Lanka pour le recrutement de travailleurs agricoles. En accord avec l'Association des entrepreneurs du bâtiment, des accords bilatéraux ont été négociés avec la Bulgarie pour l'emploi de travailleurs étrangers dans le secteur de la construction et d'autres sont en discussion avec d'autres pays. Les retards de mise en œuvre dans les deux secteurs se sont traduits par des entrées de travailleurs inférieures aux prévisions, d'où une légère baisse du nombre de travailleurs étrangers.

Pour en savoir plus :

www.cbs.gov.il.
www.moit.gov.il.
www.piba.gov.il.
www.moia.gov.il/.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

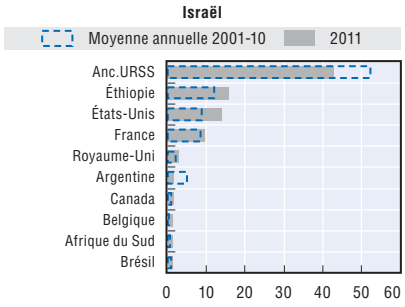
ISRAËL

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	9.6	3.1	2.2	2.2	4.3	2.3	16.9
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	13.4	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	1.0	0.1	0.2	0.7	..	0.5	*5 745*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	37.4	28.8	18.2	18.4	30.1	..	*143*
Accroissement naturel	27.7	26.4	16.2	16.3	27.0	..	*127*
Solde migratoire	9.8	2.4	2.1	2.1	3.1	..	*16*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	31.1	28.1	24.5	23.9	29.5	25.9	*1 855*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	61.5	62.3	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	69.3	70.8	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	55.5	55.9	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	60.5	61.4	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	7.0	5.8	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	6.9	5.6	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	7.2	6.2	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	5.3	4.5	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	9.3	4.9	5.0	4.6	2.1	4.4	
PIB/tête (niveau en USD)	6.4	3.0	3.1	2.8	0.1	2.5	*27 958*
Emploi (niveau en milliers)	3.7	3.8	3.6	2.5	2.3	2.9	*2 953*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	8.8	9.0	6.6	5.6	9.9	6.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832231

Italie

L'immigration permanente demeure élevée en Italie : les résidents étrangers inscrits sur les registres de population représentaient 8 % du total de la population italienne en 2011. D'après le recensement de 2011, l'Italie comptait quelque 4 millions de résidents étrangers, soit 6.8 % de sa population. Les entrées d'étrangers étaient à leur plus bas niveau depuis 2007, avec 354 000 nouvelles inscriptions au registre de la population en 2011, en recul de 16 % par rapport à 2010.

Le nombre de nouveaux permis de séjour délivrés à des citoyens non ressortissants de l'UE a diminué de 44 % en 2011 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 331 000. Ce recul s'explique principalement par la réduction de 67 % du nombre des permis de séjour octroyés à des fins d'emploi. 43 % des permis ont été délivrés au titre du regroupement familial (141 400) et 36 % étaient des permis de travail (119 300). Le nombre des permis d'études a progressé de 18 % en 2011 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 30 200. Les permis de séjour délivrés pour d'autres motifs ont augmenté pour s'établir à 40 000, conséquence des débarquements côtiers liés au « Printemps arabe » et de l'arrivée de citoyens africains qui ont reçu des permis temporaires.

Les trois principaux pays d'origine des immigrés qui ont obtenu un permis de travail étaient le Maroc (12 400), l'Inde (11 200) et la Chine (10 300). En 2011, 15 200 permis de travail saisonnier ont été délivrés, principalement à des travailleurs originaires d'Inde et du Maroc. 2 000 permis de travail ont été accordés à des travailleurs hautement qualifiés ou à des chercheurs, principalement des citoyens des États-Unis.

En 2012, des mesures ont été prises pour offrir aux employeurs qui faisaient travailler depuis au moins trois mois des immigrés en situation irrégulière non ressortissants de l'UE la possibilité de régulariser leurs employés à la condition de s'acquitter d'une amende et des arriérés d'impôt. 134 600 demandes ont été déposées, dont 86 % pour du travail domestique (79 000 aides familiaux, 33 000 aides aux personnes non autonomes et 3 000 aides aux personnes autonomes). Les demandes émanaient en majorité de travailleurs originaires du Bangladesh (15 800), du Maroc (15 500) et d'Inde (13 300).

Le nombre de demandeurs d'asile a augmenté, passant de 10 000 en 2010 à plus de 34 000 en 2011. Les deux principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient la Tunisie et la Lybie. Sur les 24 100 demandes examinées par le ministère de l'Intérieur en 2011, 70 % ont été rejetées et 7 200 demandeurs ont reçu le statut de réfugié, une protection subsidiaire ou une protection humanitaire.

L'Italie gère les migrations de travail au moyen de quotas. Pour 2012, un plafond de 35 000 travailleurs saisonniers autorisés a été fixé, ce qui est inférieur aux années précédentes mais supérieur au nombre des demandes de visa accordées. Le quota est réparti géographiquement selon les instructions du ministère de l'Emploi et des Politiques sociales. Seuls les ressortissants de certains pays – particulièrement de ceux qui ont signé un accord bilatéral – peuvent être recrutés pour du travail saisonnier.

Le décret dit de simplification (2012) prévoit des modifications au programme relatif au travail saisonnier : introduction du consentement tacite pour les demandes des employeurs concernant des travailleurs saisonniers qui remplissent certains critères et qui sont rentrés dans leur pays à l'expiration de leur permis l'année précédente, et possibilité pour les travailleurs de chercher un nouvel emploi saisonnier après l'expiration de leur contrat initial. En outre, le décret autorise l'entrée pour du travail non saisonnier d'au maximum 4 000 non-ressortissants de l'UE résidant à l'étranger ayant suivi une formation et des études reconnues dans le pays d'origine.

En novembre 2012, le gouvernement a approuvé un décret fixant des quotas pour le travail non saisonnier, rendant 13 850 places disponibles pour certaines catégories de travailleurs ou permettant de convertir, pour d'autres motifs, le permis de séjour en permis de travail, salarié ou non.

En août 2012, le gouvernement a transposé la Directive Carte bleue européenne. La Carte bleue européenne, qui est un titre de séjour accordé aux travailleurs hautement qualifiés, peut être obtenue par les personnes dont la rémunération est supérieure à 24 800 EUR.

Avec l'entrée en application de la récente réforme du marché du travail en juillet 2012, le gouvernement a étendu de six mois à un an le délai de recherche d'un nouvel emploi accordé aux chômeurs titulaires d'un permis de travail.

Le décret d'application de la directive de l'UE qui prévoit des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de non-ressortissants de l'UE en situation irrégulière est entré en vigueur en juillet 2012. Le décret a introduit un certain nombre de sanctions plus lourdes à l'encontre des employeurs.

Une des principales stratégies conçues en 2012 pour favoriser l'intégration des immigrés reposait sur l'adoption de mesures destinées à financer des actions propices à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle des mineurs non accompagnés. Ces mesures prévoient l'octroi d'une subvention individuelle à chaque bénéficiaire quand il atteint l'âge de 18 ans, à utiliser pour les services d'intégration et d'aide active à la recherche d'un emploi.

Pour en savoir plus :

www.interno.it.
www.istat.it.
www.lavoro.gov.it/lavoro.

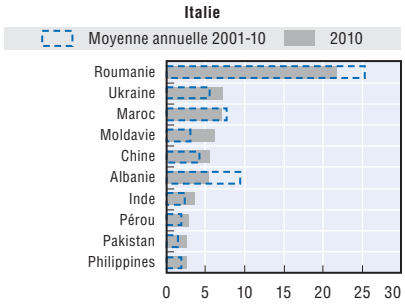
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ITALIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.4	4.6	7.0	5.9	4.8	6.8	354.3
Sorties	0.2	0.2	0.5	0.5	0.2	0.3	32.4

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	134.2	104.1	38.4	33.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	94.8	87.0	27.1	27.9
Humanitaire	4.3	7.2	1.2	2.3
Libre circulation	111.7	109.1	31.9	34.9
Autres	4.9	4.8	1.4	1.6
Total	349.9	312.2	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	31.7	36.8	39.9	35.3
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	0.4	0.4	0.4	0.4
Travailleurs saisonniers	84.2	27.7	15.2	53.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.3	0.2	0.2	0.6	0.2	0.3	*34 117*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	0.7	4.9	4.7	3.2	6.2	6.3	*194*
Accroissement naturel	-0.2	-0.2	-0.3	-0.8	-0.3	-0.2	*- 47*
Solde migratoire	0.9	5.2	5.1	4.0	6.5	6.4	*241*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	8.9	9.0	..	..	*5 458*
Population étrangère	2.4	4.6	7.6	8.0	3.5	6.4	*4 826*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	0.7	0.8	0.9	0.5	0.7	1.0	*21 206*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	67.4	69.2	66.7	56.3	69.0	68.6
Hommes nés à l'étranger	82.4	79.9	76.1	61.5	82.8	79.7
Femmes nées dans le pays de résidence	39.3	45.1	45.7	56.3	43.1	46.1
Femmes nées à l'étranger	40.5	47.6	49.5	61.5	46.8	50.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.4	6.2	7.4	7.4	6.9	6.0
Hommes nés à l'étranger	6.5	6.8	10.0	9.7	5.7	7.3
Femmes nées dans le pays de résidence	14.9	9.7	9.2	8.9	11.5	8.5
Femmes nées à l'étranger	21.2	14.5	13.3	14.1	15.5	12.4

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	0.9	1.8	0.4	1.0	-0.2	
PIB/tête (niveau en USD)	3.6	0.2	1.3	0.0	0.4	-0.8	*32 659*
Emploi (niveau en milliers)	1.8	0.7	-0.6	0.6	1.3	0.3	*23 042*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	10.1	7.7	8.4	8.4	8.3	7.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832250

Japon

Les entrées de ressortissants étrangers au Japon se chiffraient à 267 000 en 2011 (visiteurs temporaires non compris), soit un recul de près de 20 000 par rapport à 2010. Le nombre de nouveaux entrants munis d'un titre de séjour à des fins d'emploi, en baisse depuis 2005, a encore reculé de 1.5 % en 2011 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 51 700. La catégorie la plus importante d'entrées à des fins d'emploi reste celle des « professionnels du spectacle » (26 100). Les entrées de personnes mutées à l'intérieur de leur entreprise se sont maintenues au même niveau qu'en 2010 (5 000), tandis que les entrées d'ingénieurs ont augmenté de 46.5 %, dépassant les 4 000.

Les étudiants internationaux représentent une grande partie des migrants temporaires. Ils sont 50 000 à être entrés dans le pays en 2011, soit une baisse de 21 % par rapport à 2010. Environ 84 % d'entre eux sont originaires d'Asie, majoritairement de Chine et de Corée. D'après l'Organisation japonaise de services aux étudiants, le nombre total d'étudiants étrangers s'élevait à 138 000 en mai 2012, soit une légère baisse par rapport à 2011.

Le nombre d'entrées de stagiaires bénéficiant du soutien de l'Organisation japonaise de coopération internationale pour la formation, qui avait atteint des sommets en 2007 et en 2008 à plus de 100 000, a baissé en raison de la récession économique. 82 000 « stagiaires » et « techniciens stagiaires » sont entrés en 2011. En 2010, le programme de formation des techniciens stagiaires a été modifié pour améliorer le respect du droit du travail et protéger les stagiaires.

Depuis octobre 2007, les entrepreneurs doivent notifier la situation au regard de l'emploi des travailleurs étrangers. Selon ces notifications, le Japon comptait 682 000 travailleurs étrangers fin octobre 2012, soit une diminution de 0.6 % depuis octobre 2011. Le nombre d'étrangers dans les secteurs professionnels ou techniques s'établit à 124 000, tandis que l'on dénombre 309 000 personnes d'ascendance japonaise ou autres résidents permanents, 108 000 étudiants étrangers et autres personnes autorisées à travailler à temps partiel et 134 000 auxiliaires techniques.

Le nombre de résidents étrangers a diminué de 2.6 % en 2011 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 2 079 000, soit environ 1.6 % de la population. Les nationalités les plus représentées sont les Chinois (33 %), les Coréens (26 %) et les Brésiliens (10 %). Le nombre de Brésiliens résidant au Japon a baissé de plus de 14 % en 2010, et de 9 % supplémentaires en 2011, les possibilités d'emploi plus rares ayant conduit certains à retourner au Brésil.

Le nombre de personnes s'étant maintenues sur le territoire après expiration de leur visa régresse depuis près de deux décennies et, courant 2011, il a baissé de 15 %, pour s'établir à 67 100. Selon les pouvoirs publics, cette diminution tient en partie au durcissement des contrôles aux frontières, avec notamment le contrôle des empreintes digitales depuis 2007. Bien que le Japon ne propose pas de régularisation, le ministère de la Justice a délivré plus de 6 900 autorisations spéciales de prolongation de séjour (au cas par cas) en 2011, soit une hausse de 8 % par rapport à 2010.

Un Plan d'action publié en mars 2011 a défini les mesures prévues par la « Politique fondamentale relative aux mesures destinées aux résidents étrangers d'ascendance japonaise », adoptée en août 2010. Ces mesures incluent des cours de langue japonaise, la mise en place d'une « formation de préparation à l'emploi » visant à faciliter l'emploi des résidents étrangers d'ascendance japonaise, des mesures et des projets spécifiques visant à améliorer l'intégration des enfants étrangers dans le système scolaire japonais et la traduction de programmes nationaux japonais en plusieurs langues.

Une filière d'immigration préférentielle destinée aux étrangers hautement qualifiés, fondée sur un système à points, a été mise en place en mai 2012 dans le cadre de la nouvelle Stratégie de croissance 2010. En vertu du nouveau système à points, un traitement préférentiel est accordé aux enseignants et chercheurs universitaires, aux docteurs et autres professionnels hautement qualifiés. Ce système privilégie également les dirigeants d'entreprise et les cadres supérieurs. Le niveau d'études, l'expérience professionnelle, la connaissance de la langue japonaise, les salaires annuels et les autres qualifications des candidats sont évalués à l'aide de points. Ceux qui obtiennent un certain score bénéficient d'avantages spécifiques et obtiennent plus rapidement un permis de séjour permanent.

Depuis 2010, le personnel infirmier étranger titulaire d'une licence professionnelle japonaise est autorisé à s'établir de manière permanente au Japon. Dans le cadre d'accords de partenariat économique avec l'Indonésie et les Philippines, le Japon a mis en place des programmes destinés au personnel infirmier et aide-soignant étranger formé dans son pays d'origine et sélectionné conjointement par les organes publics japonais et ceux du pays d'origine. Le nombre d'entrées annuelles est plafonné (en 2011, 200 infirmiers et 300 aides-soignants certifiés de chaque pays). Les participants suivent une formation au Japon et disposent d'un délai de trois à quatre ans pour passer l'examen national ; s'ils réussissent cet examen et trouvent un emploi dans leur secteur, ils sont autorisés à rester. Seul un petit nombre de candidats ont réussi.

Le « nouveau système de gestion du séjour » adopté en juillet 2009 a été mis en œuvre en totalité en juillet 2012. Les résidents de moyenne et longue durée bénéficiant du statut de résident en vertu de la loi sur le contrôle de l'immigration reçoivent une carte de séjour. La durée de validité maximum du statut de résident a été allongée, de trois à cinq ans.

Pour en savoir plus :

www.immi-moj.go.jp/english.
www.mhlw.go.jp/english/index.html.
www8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html.

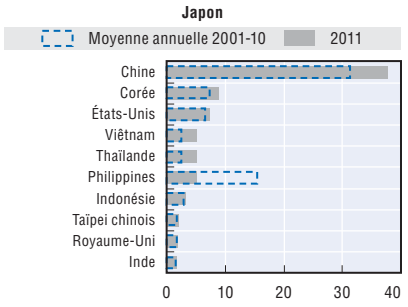
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

JAPON

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.7	2.9	2.3	2.1	2.8	2.5	266.9
Sorties	1.7	2.3	1.9	1.8	2.1	1.8	230.9

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	19.3	22.4	34.6	38.0
Famille (y compris la famille accompagnante)	21.9	22.0	39.3	37.2
Humanitaire	0.4	0.3	0.7	0.5
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	14.1	14.4	25.4	24.4
Total	55.7	59.1	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	41.5	63.5	49.9	56.3
Stagiaires	83.3	75.4	82.3	90.5
Vacanciers actifs	4.7	7.5	8.5	6.6
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	4.2	5.8	5.3	6.2
Autres travailleurs temporaires	110.2	38.4	35.2	46.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*1 867*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	0.5	0.4	-2.0	..	0.8	-1.0	..
Accroissement naturel	1.8	0.0	-1.4	..	0.7	-0.6	..
Solde migratoire	0.3	0.0	-0.6	..	-0.1	-0.4	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	1.0	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	1.3	1.6	1.7	1.6	1.5	1.7	*2 079*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	1.0	0.8	0.6	0.5	0.8	0.6	*10 359*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	2.9	1.3	4.7	-0.6	1.4	0.4	
PIB/tête (niveau en USD)	2.7	1.3	4.6	-0.4	1.3	0.3	*34 483*
Emploi (niveau en milliers)	-0.2	0.4	-0.4	0.1	-0.3	-0.3	*62 626*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	4.7	4.4	5.1	4.6	5.0	4.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832269

Lettonie

Début 2012, la Lettonie comptait 2.04 millions d'habitants. Entre le recensement de 2000 et celui de 2011, sa population a diminué de presque 13 %, à 2.07 millions d'habitants. Cette contraction s'explique, à hauteur de 63 %, par le solde migratoire, négatif tout au long des dix dernières années. D'après les statistiques officielles, 30 400 personnes ont quitté le pays en 2011 et 7 300 s'y sont installées.

Début 2012, 14 % de la population résidente, soit 281 000 personnes, était composée de non citoyens de Lettonie, résidents de longue date venus d'autres régions de l'Union soviétique pour s'installer en Lettonie avant qu'elle ne recouvre son indépendance en 1991. Leur nombre diminue lentement et s'établit désormais à moins de la moitié du niveau enregistré en 2000, date à laquelle ils représentaient 28 % de la population. 52 300 résidents composent le reste de la population étrangère, principalement des citoyens de la Fédération de Russie.

Au 1er janvier 2012, 60 300 étrangers détenaient un permis de séjour en Lettonie, dont une grande majorité (44 300) un permis de séjour permanent (80 % étaient des citoyens russes). Si le nombre de personnes titulaires d'un permis de séjour permanent a progressivement augmenté ces dix dernières années, le nombre de titulaires d'un permis temporaire a reculé de 14 700 en 2009 à 13 600 en 2010, avant de rebondir à 16 000 en 2011. 28 % des titulaires d'un permis temporaire étaient originaires de la Fédération de Russie, 10 % d'Ukraine et 7 % d'Allemagne.

En 2011, 4 800 permis temporaires initiaux ont été délivrés, soit presque le double du chiffre de 2010. Cette hausse est attribuable en grande partie à l'introduction d'un nouveau permis pour les investisseurs – dans l'immobilier, la banque et les entreprises – qui a attiré plus de 1 700 personnes en 2011. Ces investisseurs sont tenus de placer 200 000 LVL dans des obligations à cinq ans, d'acquérir des biens immobiliers d'une valeur de 100 000 LVL (50 000 dans les zones rurales) ou d'investir une moindre somme dans une entreprise agréée. La plupart de ces permis sont délivrés pour des placements immobiliers. Les investisseurs non ressortissants de l'UE sont attirés par le visa de séjour, qui permet d'accéder à l'espace Schengen et d'y circuler. En 2011, les permis délivrés à des fins d'emploi s'élevaient à 1 300, en hausse par rapport à 2010 mais en deçà des 3 000 permis de travail délivrés en 2007 et en 2008, années de forte croissance.

Le nombre de demandeurs d'asile a considérablement augmenté en 2011, pour atteindre 340, contre 60 en moyenne au cours des trois années précédentes. 84 % des demandes examinées ont été rejetées.

Le nombre de personnes qui acquièrent la citoyenneté lettonne diminue depuis 2004-06, date où il frôlait les 20 000 par an. Sur les 2 500 personnes naturalisées en 2011, 96 % étaient des non-citoyens de Lettonie et non des ressortissants étrangers.

L'émigration lettonne récente est étroitement liée à la conjoncture économique et notamment aux conditions difficiles du marché du travail. Au milieu de l'année 2009, le PIB réel de la Lettonie est tombé à moins de 80 % du pic qu'il avait atteint début 2008, et il n'est remonté à environ 88 % de son pic qu'au milieu de l'année 2012. L'emploi à temps complet a chuté pour s'établir à moins de 70 % de son niveau record et n'est pas encore revenu à 80 %. Le taux de chômage a grimpé de 5 % à plus de 20 % et se maintient aux alentours de 15 %. Dans ces conditions, l'émigration de travail a augmenté, avec 35 000 (ou plus selon certaines estimations) départs annuels en 2009 et en 2010. L'émigration n'a que légèrement fléchi en 2011 d'après la plupart des estimations.

Les principaux pays de destination des ressortissants lettons sont le Royaume-Uni et la Norvège. L'Irlande était une destination très prisée dans les années 2005-08, mais la détérioration des perspectives d'emploi a modifié les flux migratoires. Le flux migratoire vers l'Allemagne s'est accru.

Les émigrants récents sont majoritairement jeunes – 70 % ont entre 18 et 34 ans – et ont un niveau d'études supérieur à celui des personnes restées en Lettonie.

Compte tenu de l'impact démographique de l'émigration, qui devrait se faire sentir d'autant que l'économie renoue avec la croissance, le gouvernement letton a élaboré une stratégie afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre grâce au retour des Lettons de l'étranger. Cette stratégie vise aussi à bénéficier des réseaux professionnels dont sont membres les Lettons de l'étranger, même si ces derniers ne rentrent pas. Plusieurs mesures d'aide au retour sont prévues, notamment : la création d'une agence unique chargée des citoyens qui reviennent s'installer en Lettonie ; l'amélioration de l'information des Lettons de l'étranger ; des aides comme le financement d'un prêt étudiant pour les travailleurs des professions en pénurie de main-d'œuvre ; le soutien de la langue lettone à l'étranger ; des services de conseil pour la réinstallation des familles de retour ; l'accès aux emplois du secteur public ; et la modification de la législation sur le rapatriement pour en élargir la définition.

Pour en savoir plus :

www.pmlp.lv.
www.csb.gov.lv.
www.emn.lv.

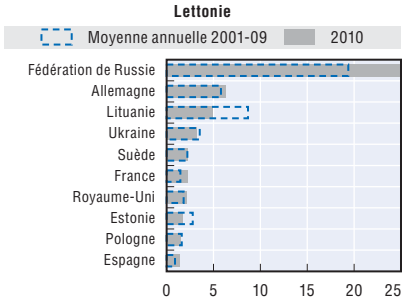
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LETTONIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.7	0.8	1.3	1.5	..	1.4	3.0
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	..	..	..	0.2	..	..	*335*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-7.4	-5.1	-8.4	-16.0	-6.0	-5.7	*- 33*
Accroissement naturel	-5.0	-4.9	-4.8	-4.7	-5.2	-4.1	*- 10*
Solde migratoire	-2.3	-0.2	-3.5	-11.2	-0.8	-1.6	*- 23*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	18.8	..	13.6	14.4	..	..	*298*
Population étrangère	24.6	..	13.3	13.6	..	..	*281*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*2 467*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	66.9	59.1	62.4	64.8	66.5
Hommes nés à l'étranger	..	72.7	60.4	66.3	69.5	71.3
Femmes nées dans le pays de résidence	..	58.8	59.4	61.0	57.8	62.3
Femmes nées à l'étranger	..	62.5	59.9	59.8	57.7	64.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	9.3	21.6	17.8	11.6	13.0
Hommes nés à l'étranger	..	8.2	24.1	18.5	12.2	15.5
Femmes nées dans le pays de résidence	..	8.6	16.3	13.0	10.5	9.7
Femmes nées à l'étranger	..	10.0	13.8	15.2	12.1	10.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.7	10.1	-0.9	5.5	8.2	-0.2	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*18 951*
Emploi (niveau en milliers)	-2.8	1.6	-4.3	-8.4	1.8	-1.7	*862*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	13.7	9.6	19.8	16.2	11.6	12.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832307

Lituanie

Avec 15 700 entrées en 2011 contre 5 200 en 2010, la Lituanie a connu une hausse considérable de l'immigration déclarée, Lituaniens de retour de l'étranger compris. Toutefois, cette progression pourrait n'être due qu'à des déclarations tardives de leur retour par les Lituaniens, obligatoires pour pouvoir bénéficier des services de santé.

Les migrations de retour représentaient près de 90 % des entrées en 2011, principalement en provenance des destinations traditionnelles : Royaume-Uni (41 %), Irlande (12 %), Norvège (8 %), Espagne (5 %) et Allemagne (5 %). L'émigration de travail vers ces pays était considérable pendant leur forte expansion économique, mais la diminution de la demande de main-d'œuvre a provoqué des retours. L'immigration des non-Lituaniens a aussi progressé, passant de 1 060 personnes en 2010 à 1 670 en 2011, dont 1 170 étaient des ressortissants de pays extérieurs à l'UE/AELE : Russes (22 %), Biélorusses (15 %) et Ukrainiens (11 %).

L'émigration déclarée a culminé en 2010, avec le départ déclaré de 83 500 résidents lituaniens. Ce pic reflète l'obligation faite à tout résident permanent de payer des cotisations d'assurance-maladie : les émigrés qui avaient quitté le pays sans avoir déclaré leur départ se sont empressés de le faire en 2010. Cependant, le nombre des sorties en 2011 (53 900) et les premiers chiffres dont on dispose pour 2012 indiquent que l'émigration demeure soutenue. Les principaux pays de destination en 2011 restent le Royaume-Uni et l'Irlande (quoique dans une moindre proportion qu'avant la crise), tandis que les pays scandinaves ont gagné en importance. Le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine étaient des destinations moins prisées en 2011, de même que les États-Unis. L'ouverture totale du marché du travail de l'Allemagne et de l'Autriche n'a pas eu d'incidence notable sur la structure des flux d'émigration.

Les statistiques officielles ne rendent compte que des émigrés qui partent pour une durée supérieure à un an et qui déclarent leur départ. Les données de précédents recensements ont montré qu'environ 60 % des flux totaux de départ au cours de la période 1990-2000 n'étaient pas déclarés ; les chiffres du recensement 2011 indiquent que l'émigration non déclarée s'est en outre maintenue à un niveau élevé durant la période 2001-09. Le niveau élevé persistant de l'émigration et l'ampleur limitée de l'immigration/des migrations de retour ont abouti à une diminution de près d'un sixième de la population résidente en vingt ans.

Le PIB de la Lituanie s'est contracté de 15 % en 2009, mais il se redresse lentement, en hausse de 1.4 % en 2010 et de 5.9 % en 2011. Le taux de chômage a culminé à 17.8 % en 2010, date à laquelle le taux d'émigration atteignait 25.3 pour 1 000. Le taux de chômage est descendu à 15.4 % en 2011, et le taux d'émigration a reflué à 16.7 pour 1 000. En 2011, le solde migratoire atteignait -11.8 pour 1 000 habitants, contre -23.7 pour 1 000 habitants en 2010, soit le chiffre le plus bas de l'UE.

Les flux de sortie de la Lituanie sont essentiellement liés à l'emploi. Le chômage, particulièrement élevé chez les jeunes (35.1 % en 2010 et 32.9 % en 2011), peut expliquer en partie le fait que la proportion d'émigrés âgés de 20 à 34 ans a augmenté, passant de 47 % avant la crise (en 2008) à 56 % en 2011. Les jeunes étant particulièrement représentés dans les flux migratoires, des déséquilibres démographiques et des pénuries de main-d'œuvre sont à prévoir, surtout quand l'économie aura retrouvé ses niveaux d'avant la crise. La diminution du nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de jeunes qui émigrent amputeront encore davantage la main-d'œuvre disponible, en baisse depuis 2010.

L'amélioration du marché du travail a entraîné un rebond du nombre de permis de travail délivrés, de 1 800 en 2010 à 3 300 en 2011. Les travailleurs immigrés sont concentrés dans les secteurs du transport et de la construction et sont principalement originaires du Bélarus, d'Ukraine et de Chine.

Les transferts de fonds gagnent en importance. En 2011, ils ont augmenté de 17 % par rapport à 2010 et représentaient 4.6 % du PIB total et environ 25 % des salaires versés en Lituanie.

En octobre 2011, le système national lituanien d'information sur les visas a été mis en place, à l'appui des nouvelles règles sur les visas qui étaient entrées en vigueur en avril. Depuis janvier 2012, la Lituanie délivre des permis de séjour électroniques.

La loi sur le statut juridique des étrangers a subi de nouveaux amendements en 2011 afin de transposer la Directive dite « Carte bleue européenne » concernant les emplois hautement qualifiés et la Directive dite « Retour » prévoyant des normes et procédures communes en matière de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. En décembre 2011, les amendements concernant la Directive « Retour » ont été adoptés, sans modifier substantiellement les procédures de retour existantes et les compétences institutionnelles. Les dispositions transposant la directive sur les sanctions applicables aux employeurs ont été adoptées dans le Code des infractions administratives et dans le Code pénal en janvier 2012.

En 2011, le gouvernement a approuvé le programme « la Lituanie à l'échelle mondiale » pour 2011-19, qui vise à renforcer les liens stratégiques avec la diaspora lituanienne, estimée à 1.3 million de personnes. Ce programme interagences, coordonné par le ministère des Affaires étrangères, a cinq grands objectifs en ce qui concerne la diaspora lituanienne : encourager la préservation de l'identité lituanienne ; promouvoir la coopération avec la Lituanie ; soutenir les efforts diplomatiques ; faciliter la « circulation des cerveaux » ; et renforcer la communication grâce aux moyens technologiques.

Pour en savoir plus :

www.migracija.lt.
www.stat.gov.lt/en.

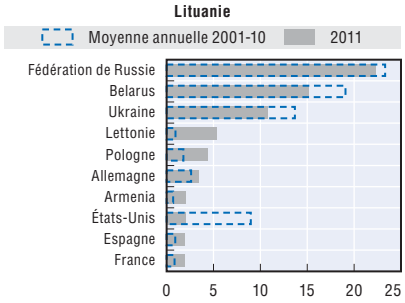
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LITUANIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	0.6	0.3	0.5	0.9	0.6	1.7
Sorties	..	0.7	1.2	0.7	..	1.0	2.4

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	*406*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-7.2	-6.5	-25.7	-14.8	-4.9	-9.5	*- 45*
Accroissement naturel	-1.4	-3.9	-2.0	-2.2	-3.2	-2.8	*- 7*
Solde migratoire	-5.8	-2.6	-23.7	-12.6	-1.7	-6.7	*- 38*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	7.1	..	6.4	6.4	..	6.5	*207*
Population étrangère	1.0	1.0	1.0	0.9	..	1.2	*30*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	0.7	*311*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	61.1	65.7	56.6	60.7	63.6	63.2
Hommes nés à l'étranger	60.6	76.6	64.5	68.5	69.4	71.6
Femmes nées dans le pays de résidence	58.6	59.4	58.7	60.6	58.2	60.7
Femmes nées à l'étranger	52.5	59.7	60.5	58.9	58.0	64.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	18.5	8.2	21.6	18.1	13.1	11.0
Hommes nés à l'étranger	17.8	10.8	20.2	17.0	16.9	-
Femmes nées dans le pays de résidence	13.5	8.1	14.5	12.9	11.8	8.0
Femmes nées à l'étranger	21.4	16.6	18.3	21.0	18.5	-

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	6.7	7.8	5.9	3.6	8.0	1.0	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*17 235*
Emploi (niveau en milliers)	-4.2	2.9	-5.1	-6.5	1.0	-1.8	*1 257*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	16.4	8.0	18.0	15.3	12.6	9.2	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832326

Luxembourg

Le Luxembourg connaît une des croissances démographiques les plus importantes d'Europe. Au 1er janvier 2012, la population du Luxembourg comptait près de 525 000 habitants, une croissance de 2 % par rapport à 2011. Les ressortissants de nationalité étrangère représentaient 44 % de la population totale.

Un peu moins de 20 300 migrants sont entrés au Luxembourg en 2011. Cela représente une hausse des entrées de 20 % par rapport à l'année précédente. Le Portugal reste le premier pays d'origine contribuant pour plus d'un quart à l'immigration. Suivent les pays frontaliers : la France (16 %), la Belgique (6 %) et l'Allemagne (6 %). 9 300 ressortissants étrangers ont quitté le Luxembourg en 2011, conduisant à un solde migratoire positif de 11 000 personnes.

En 2011, l'emploi au Luxembourg a progressé à un rythme plus soutenu par rapport à 2010 (avec une croissance de l'emploi total de 2.7 % en 2011, contre 1.5 % en 2010). Le nombre de travailleurs frontaliers à la fin décembre 2011 avoisine 155 000, soit une hausse de 3 % par rapport au mois de décembre de l'année précédente.

En matière de protection internationale, le Grand-Duché a été confronté à une situation exceptionnelle suite à l'explosion du nombre de demandeurs de protection internationale. En 2011, le Luxembourg a accueilli 2 160 nouveaux demandeurs d'asile, soit une hausse de 175 % par rapport à 2010 où leur nombre se situait à 790 demandeurs. En 2011, environ 44 % d'entre eux étaient originaires de Serbie, 21 % de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), 7 % du Kosovo et 5 % du Monténégro. Pour les dix premiers mois de l'année 2012, le nombre de demandeurs de protection internationale a atteint 1 870 personnes.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, autorisant la double nationalité, une forte augmentation des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise a été enregistrée. Plus de 11 700 personnes ont acquis la nationalité luxembourgeoise par naturalisation ou recouvrement depuis 2008. En 2011, le nombre annuel d'acquisition passe à 3 400 contre 4 300 en 2010. 31 % de ces naturalisations concernaient des Portugais et 15 % des ressortissants de pays de l'ex-Yougoslavie.

Deux Directives européennes ont été transposées dans la législation luxembourgeoise au cours du dernier semestre de 2011 : celle sur le retour, et celle relative à la « Carte bleue ». Le salaire pour l'obtention de la Carte bleue a été fixé à 67 800 EUR en 2012, une hausse de 2 % par rapport au minimum de 66 560 EUR de l'année précédente.

Pour les mutations intragroupe et les embauches locales de personnel, le salaire minimum a augmenté de 1.5 % depuis 2011 à 2 250 EUR.

Le 18 décembre 2012, la Chambre des députés a adopté le projet de loi *n° 6404* qui transpose la Directive *2009/52/CE* prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Le recours à une main-d'œuvre séjournant illégalement sur le territoire était d'ores et déjà sanctionné en droit luxembourgeois, mais le projet de loi introduit des sanctions plus ciblées.

Pour en savoir plus :

www.mae.lu.
www.statistiques.public.lu.
www.olai.public.lu.
www.men.public.lu.

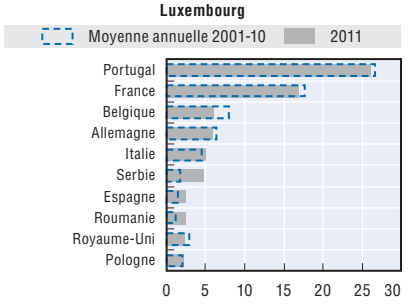
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LUXEMBOURG

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	24.7	29.8	31.5	37.3	26.9	31.7	19.1
Sorties	16.1	15.5	15.2	14.6	16.6	16.2	7.5

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	1.4	1.7	1.5	4.1	2.5	1.1	*2 076*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	12.8	17.0	19.3	24.7	12.2	17.4	*13*
Accroissement naturel	4.3	3.9	4.1	3.5	3.6	3.8	*2*
Solde migratoire	8.2	13.1	15.2	21.2	8.6	13.6	*11*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	33.2	36.5	40.9	42.1	34.0	37.6	*215*
Population étrangère	37.7	41.5	43.9	44.9	39.5	43.6	*230*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	0.4	0.5	2.0	1.5	0.4	1.1	*3 405*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.2	68.8	68.4	59.5	69.9	68.2
Hommes nés à l'étranger	78.1	80.1	78.9	70.3	80.2	78.3
Femmes nées dans le pays de résidence	46.5	50.5	52.8	59.5	48.5	52.1
Femmes nées à l'étranger	55.3	58.3	62.4	70.3	56.8	61.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	1.4	3.0	2.5	3.0	2.2	2.7
Hommes nés à l'étranger	2.5	4.2	5.2	4.7	3.5	5.3
Femmes nées dans le pays de résidence	3.0	4.5	3.6	4.0	3.3	4.2
Femmes nées à l'étranger	3.3	7.5	6.5	8.4	6.4	7.2

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	8.4	5.3	2.9	1.7	3.6	1.9	
PIB/tête (niveau en USD)	7.0	3.6	1.0	-0.7	2.2	0.2	*88 601*
Emploi (niveau en milliers)	4.2	1.7	1.7	1.2	1.7	2.1	*227*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	2.2	4.7	4.6	4.8	3.6	4.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832345

Mexique

Les entrées d'étrangers à titre permanent au Mexique sont tombées à 21 500 en 2011, contre 26 200 en 2010. Pour la plupart, les émigrés étaient originaires des États-Unis (20 %), de Cuba (8 %), de Colombie (8 %), du Venezuela (6 %) et du Guatemala (6 %).

L'immigration de travail représentait environ 10 300 personnes en 2011, en baisse de 28 % par rapport à 2010. L'immigration pour raison familiale a elle aussi reculé, à 7 700 personnes en 2011, soit une baisse de 13 % par rapport à 2010. Le nombre d'étudiants internationaux a augmenté de 4.5 % en 2011, pour s'établir à 4 800.

Malgré ces afflux, le Mexique reste un des pays de l'OCDE où la part des immigrés dans la population est la plus faible : en 2010, on dénombrait en effet 961 000 résidents nés à l'étranger, soit environ 0.9 % de la population (contre 13.5 % en moyenne pour la zone OCDE).

Le Mexique est essentiellement un pays d'émigration et de migration de transit. De nombreux Mexicains ont émigré aux États-Unis au cours des 25 dernières années. En 2010, quelque 11.7 millions de personnes nées au Mexique vivaient aux États-Unis. Les flux d'émigration annuels, cependant, diminuent depuis 2006, en raison de la récession et du renforcement des contrôles aux frontières.

Selon les estimations, les migrations de transit irrégulières vers les États-Unis concernaient près de 140 000 personnes en 2010, originaires principalement d'Amérique centrale. Des motifs d'ordre économique, mais aussi une plus grande vulnérabilité liée à des actes de violence perpétrés par des organisations criminelles, comme des kidnappings et des assassinats durant le transit, ont provoqué depuis 2005 une diminution des migrations de transit irrégulières.

Les transferts de fonds vers le Mexique sont restés stables en 2012. Selon les estimations de la Banque mondiale, ils atteignaient 24 milliards USD en 2012, soit un chiffre comparable à celui de 2011 mais nettement supérieur à ceux de 2008 et 2009.

De nombreux travailleurs frontaliers guatémaltèques travaillent dans le secteur agricole au Mexique, particulièrement dans les régions frontalières, tout en continuant à résider au Guatemala. En 2011, l'Institut national de la migration a enregistré près de 30 000 travailleurs frontaliers guatémaltèques au Mexique, et indiqué qu'il y avait presque autant de travailleurs frontaliers en situation irrégulière.

Les textes d'application de la Loi sur les migrations adoptée en 2011 sont entrés en vigueur en novembre 2012. Ce nouveau cadre réglementaire simplifie le régime migratoire, en définissant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Mexique. De plus, deux nouvelles institutions ont été créées : le Conseil consultatif pour la politique migratoire et l'Unité de la politique migratoire. Cette unité coordonne l'action du Conseil consultatif pour la politique migratoire et est chargée de promouvoir les propositions concernant la politique migratoire au sein du gouvernement, en coordination avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

La loi sur les migrations et ses textes d'application ont en outre institutionnalisé le statut de travailleur frontalier, qui permet aux Guatémaltèques et aux Béliziens d'entrer, même à de multiples reprises, au Mexique pour travailler dans tous les secteurs économiques des États frontaliers (Chiapas, Campeche, Tabasco et Quintana Roo), pendant un an au maximum.

Le nombre de reconduites de Mexicains à la frontière opérées par les autorités américaines a continué de diminuer en 2011 pour s'établir à 405 000, contre 469 000 en 2010. Parmi eux, certains avaient été victimes de crimes, n'avaient plus les moyens de rentrer dans leur pays natal ou étaient tombés entre les mains de trafiquants de personnes (les « coyotes ») qui leur avaient fait retraverser la frontière avec les États-Unis sans papiers. En 2012, un programme pilote mis en œuvre dans le cadre d'un protocole d'accord conclu avec les États-Unis a permis de rapatrier environ 2 400 ressortissants mexicains par avion vers l'aéroport de Mexico, puis dans leur localité d'origine au Mexique. Ce dispositif pourrait atténuer les pressions qui s'exercent sur les communes situées près de la frontière septentrionale du Mexique et garantir que les Mexicains expulsés puissent rentrer chez eux.

Pour en savoir plus :

www.inm.gob.mx/index.php/page/Estadisticas_Migratorias.
www.inegi.org.mx/Sistemas/temasV2/Default.aspx?s=est&c=17484.

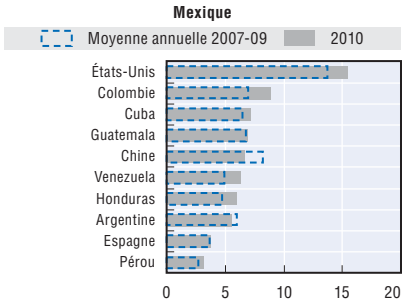
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

MEXIQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	21.5
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	14.4	10.3	54.4	47.3
Famille (y compris la famille accompagnante)	8.9	7.7	33.9	35.7
Humanitaire	0.2	0.3	0.8	1.2
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	2.9	3.4	10.9	15.8
Total	26.4	21.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	5.1	4.6	4.8	5.8
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	45.5	28.6	27.6	30.1
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	41.3	38.8	41.1	39.0

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*753*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	..	..	..	..	..	..	*813*
Accroissement naturel	19.6	14.5	12.8	12.5	16.0	13.5	*1 366*
Solde migratoire	-6.4	-5.6	-5.1	-5.1	-5.6	-5.2	*- 553*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	0.5	0.6	0.9	..	..	0.7	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*2 633*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	80.7	77.8	78.0	..	79.6
Hommes nés à l'étranger	..	70.9	67.4	67.1	..	70.3
Femmes nées dans le pays de résidence	..	41.8	43.5	43.7	..	43.5
Femmes nées à l'étranger	..	38.5	31.8	38.2	..	33.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	3.5	5.6	5.4	..	4.5
Hommes nés à l'étranger	..	3.3	6.8	5.2	..	5.2
Femmes nées dans le pays de résidence	..	4.0	5.5	5.3	..	4.7
Femmes nées à l'étranger	..	2.8	6.7	8.2	..	6.7

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	6.6	3.3	5.3	3.9	1.9	1.8	
PIB/tête (niveau en USD)	4.7	2.3	4.5	3.0	0.8	0.9	*16 055*
Emploi (niveau en milliers)	2.3	0.6	1.7	2.3	1.5	1.6	*45 165*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	2.5	3.6	5.4	5.2	3.3	4.6	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832364

Norvège

En 2011, la population totale de la Norvège a augmenté de 65 800 personnes sous l'effet d'un solde naturel positif (18 800) et de l'immigration nette (47 000), soit une croissance de 1.3 %. Le total des entrées en Norvège a progressé de 7.5 % par rapport à 2010, pour atteindre le chiffre record de 79 500, soit un taux d'immigration de 16 pour 1 000 habitants. 89 % des personnes entrées étaient des étrangers et 11 % des Norvégiens. L'augmentation enregistrée en 2011 est attribuable à la hausse des flux d'immigration en provenance de certains pays, comme la Lituanie (+18 %), les Philippines (+24 %) et la Pologne (+13 %). La Pologne reste le premier pays d'origine, avec l'entrée de 12 850 immigrés, devant la Suède (8 200) et la Lituanie (7 750). Globalement, 64 % des immigrés étaient originaires des pays membres de l'UE et 39 % des nouveaux pays membres (Europe centrale et orientale). L'émigration des étrangers a elle aussi atteint en 2011 un niveau sans précédent, puisqu'elle représentait 22 900 personnes. Le solde migratoire des étrangers a atteint le chiffre record de 47 900, soit 12 % de plus qu'en 2010.

En 2011-12, les migrations de travail se sont intensifiées sous l'effet de la reprise économique. Presque 27 000 immigrés originaires de pays non nordiques sont venus en Norvège pour des raisons d'emploi en 2011, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à l'année antérieure, la plus forte jamais enregistrée. 24 000 d'entre eux étaient originaires d'Europe, dont plus de la moitié de Pologne (9 100) ou de Lituanie (5 600). En 2011, 36 900 ressortissants des pays de l'EEE (hors Pays nordiques) sont entrés en Norvège pour des raisons d'emploi. En 2012, leur nombre a grimpé à 39 800. Le nombre de nouveaux permis délivrés à des travailleurs immigrés originaires de pays extérieurs à l'EEE est passé de 6 500 en 2010 à 7 700 en 2011 puis 8 200 en 2012. Les principaux pays d'origine hors EEE étaient les États-Unis, l'Inde, les Philippines, la Fédération de Russie et le Viêtnam.

De 2010 à 2011, l'immigration pour raisons familiales en provenance de pays non nordiques s'est accrue de 9 %. Les groupes d'immigrés pour raisons familiales les plus nombreux venaient de Lettonie, de Lituanie, de Pologne, des Philippines et de Thaïlande. Sur les 16 200 immigrés entrés en Norvège pour raisons familiales, 12 100, soit 75 %, étaient venus au titre du regroupement familial. 4 100 immigrés étaient venus pour fonder une famille, principalement en se mariant. Dans cette catégorie, les immigrés originaires d'Irak, du Pakistan, des Philippines, de la Fédération de Russie et de Thaïlande étaient les plus nombreux. 2 100 de ces 4 100 immigrés, soit 52 %, étaient venus en Norvège pour vivre avec une personne non issue de l'immigration.

En 2011, le nombre de réfugiés admis dans le cadre du quota de réinstallation est passé de 1 100 à presque 1 300. Le nombre de demandeurs d'asile a augmenté, passant d'à peine plus de 9 000 en 2011 à 9 800 en 2012. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2011 et en 2012 étaient l'Afghanistan, l'Érythrée et la Somalie. La diminution des demandes après le pic de 17 200 atteint en 2009 pourrait refléter les mesures de restriction appliquées depuis 2008, et en particulier une progression des retours des personnes dont la demande d'asile a été rejetée. En 2011, le nombre des retours forcés n'a que légèrement augmenté, pour atteindre 4 750, tandis que le nombre des retours volontaires aidés est passé de presque 1 500 à 1 800. En 2012, le nombre total des retours était du même ordre de grandeur.

Début 2012, la Norvège comptait 547 000 immigrés et 108 000 personnes nées sur son territoire de parents immigrés, représentant 13 % de sa population résidente. La Pologne était le principal pays d'origine, avec 67 300 immigrés résidents. Les résidents nés en Norvège de parents immigrés originaires du Pakistan constituaient le groupe le plus important (14 800 personnes).

Plusieurs modifications ont été apportées aux catégories de migrations de travail en janvier 2013. La catégorie « spécialiste », fondée sur le salaire et s'appliquant aux migrants originaires d'un pays extérieur à l'EEE, a été supprimée. Le permis de recherche d'emploi, d'une durée de six mois, prévu pour les étrangers qualifiés a lui aussi été supprimé. Enfin, à partir d'avril 2013, la durée maximale des permis prévus pour les prestataires de services sera de six ans, contre quatre précédemment.

Le gouvernement a présenté un nouveau Livre blanc sur la politique globale d'intégration, qui repose sur les principes de l'État-providence norvégien – égalité des droits, des devoirs et des chances. Outre la définition des objectifs et des principes d'action généraux, le livre blanc présente diverses initiatives, dont un plan d'action devant permettre de mieux utiliser les compétences des immigrés ; un nouveau programme en faveur de l'emploi ciblé sur les femmes exclues du marché du travail ; l'amélioration des compétences multiculturelles dans tout le secteur de l'éducation ; une stratégie nationale visant à améliorer la santé des immigrés ; un plan de lutte contre les mariages forcés, les mutilations génitales des femmes, etc. ; l'installation plus rapide des réfugiés dans les localités grâce à la coopération et à l'augmentation des aides au logement ; et la promotion active de l'égalité d'accès des différents segments de la population aux services publics.

Pour en savoir plus :

www.ssb.no.
www.udi.no/.

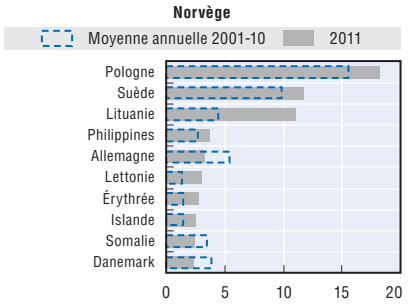
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NORVÈGE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	6.2	6.8	13.3	14.3	6.2	11.4	70.8
Sorties	3.3	2.7	4.6	4.6	3.0	3.4	22.9

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	2.8	3.5	5.1	5.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.1	12.9	18.0	21.4
Humanitaire	5.3	5.4	9.5	8.9
Libre circulation	37.7	38.5	67.4	63.8
Autres	..	..	..	..
Total	55.9	60.3	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	4.3	7.7	7.6	5.9
Stagiaires	0.3	0.1	0.3	0.3
Vacanciers actifs	0.1	0.1	0.1	0.1
Travailleurs saisonniers	1.8	2.3	2.5	2.2
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.3	0.3	0.4
Autres travailleurs temporaires	2.1	1.3	1.7	1.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	2.4	1.2	2.1	1.8	2.7	2.2	*9 053*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	5.6	7.4	12.7	13.3	5.9	11.7	*66*
Accroissement naturel	3.3	3.5	4.1	3.8	3.0	3.9	*19*
Solde migratoire	2.0	3.9	8.6	9.5	2.9	7.9	*47*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	6.8	8.2	11.6	12.4	7.6	10.2	*616*
Population étrangère	4.1	4.8	7.6	8.2	4.5	6.3	*407*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	5.3	5.9	3.6	4.0	4.8	4.1	*14 637*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	82.3	78.8	77.8	76.0	79.7	79.3
Hommes nés à l'étranger	74.6	67.0	72.7	70.2	71.9	73.9
Femmes nées dans le pays de résidence	74.6	72.9	74.3	76.0	73.8	74.7
Femmes nées à l'étranger	63.5	59.8	64.8	70.2	62.7	65.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.4	4.0	3.5	2.9	3.9	2.9
Hommes nés à l'étranger	6.8	12.5	9.8	8.3	9.7	7.9
Femmes nées dans le pays de résidence	3.2	3.9	2.5	2.5	3.7	2.5
Femmes nées à l'étranger	5.3	8.5	7.0	7.0	7.4	5.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.3	2.6	0.5	1.2	2.2	0.8	
PIB/tête (niveau en USD)	2.6	1.9	-0.8	-0.1	1.6	-0.4	*61 047*
Emploi (niveau en milliers)	0.4	0.6	0.0	0.8	0.2	1.9	*2 529*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	3.2	4.5	3.6	3.3	4.0	3.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832421

Nouvelle-Zélande

En 2011/12, le nombre d'entrées d'étrangers en Nouvelle-Zélande atteignait presque 62 000, contre à peine plus de 25 000 pour les sorties, d'où un flux net d'entrées d'étrangers supérieur à 36 000, en hausse par rapport à l'année précédente (33 800). Le nombre de sorties de Néo-Zélandais était supérieur à 39 000, contre 30 000 l'année précédente, les départs ayant été plus nombreux que les retours, en particulier à destination et en provenance de l'Australie. Les mouvements migratoires de Néo-Zélandais au départ et en provenance d'Australie sont étroitement liés à la situation économique des deux pays, et le récent dynamisme relatif du marché du travail australien a probablement encouragé les migrations au départ de la Nouvelle-Zélande. Globalement, en 2011/12, le solde migratoire était négatif (-3 200 personnes) alors qu'il était positif (+3 900 personnes) l'année précédente.

Le nombre de permis de séjour permanents délivrés est resté stable par rapport à l'année précédente, à 40 400. La baisse du nombre des migrants qualifiés a été compensée par l'accroissement des migrations pour raisons familiales. L'objectif a été fixé dans une fourchette allant de 45 000 à 50 000 permis délivrés par an sur une période de trois ans de 2011/12 à 2013/14. Cette période de trois ans vise à équilibrer une éventuelle pénurie ponctuelle sur une année donnée.

Les trois premiers pays d'origine des résidents permanents sont le Royaume-Uni (15 % de l'ensemble des autorisations de séjour), la Chine et l'Inde (13 % chacun). Les autorisations ont vu leur nombre diminuer (de 8 %) pour les immigrés originaires du Royaume-Uni, mais s'accroître légèrement (de 3 %) pour ceux originaires de Chine et fortement (de 24 %) pour ceux originaires d'Inde. Parmi les autres pays d'origine importants figurent les Philippines (8 %), Fidji et l'Afrique du Sud (6 % chacun).

Les entrées de travailleurs temporaires ont augmenté de 2 % en 2011/12 par rapport à la période précédente, pour atteindre 138 200, poursuivant la progression annuelle ininterrompue des migrations de travail temporaires, exception faite d'un ralentissement en 2008-09, entamée il y a dix ans. En dépit de l'augmentation globale, le nombre de personnes admises au titre de la politique relative aux compétences essentielles – qui facilite l'admission de travailleurs temporaires venus combler des pénuries là où l'on ne trouve pas de citoyens néo-zélandais ou de résidents compétents disponibles pour pourvoir les emplois proposés – est tombé à 22 100 en 2011/12, en recul de 11.1 % par rapport à la période précédente.

Les admissions au titre du travail saisonnier, qui sont soumises à un examen de la situation du marché du travail, ont progressé de 7 % en 2011/2012. Parmi les catégories de visa de travail non soumises à cet examen, le nombre de participants au programme « vacanciers actifs » (*Working Holiday Scheme*) a diminué de 1 %, et celui des bénéficiaires du dispositif d'études conduisant à l'emploi (*Study to Work Policy*) s'est accru de 20 %. Avec ce programme, les candidats qui ont réussi un cursus ou obtenu, en Nouvelle-Zélande, un diplôme leur permettant de gagner des points au titre de la catégorie des migrants qualifiés peuvent obtenir un visa de travail d'une durée comprise entre 12 et 24 mois. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de ce dispositif reflète la hausse des effectifs d'étudiants internationaux indiens, qui sont généralement très nombreux à décrocher un emploi à l'issue de leurs études.

Il n'y a guère eu d'autres changements dans le domaine de la politique migratoire après l'entrée en vigueur en 2010 de la nouvelle loi sur l'immigration. Une nouvelle disposition a été prise à l'intention des parents de citoyens ou de résidents permanents en juillet 2012. Elle instaure une procédure en deux temps, selon laquelle les candidats doivent commencer par soumettre une manifestation d'intérêt, après quoi seuls ceux d'entre eux qui répondent aux critères de sélection sont invités à présenter leur demande. Les candidats peuvent se présenter pour un des deux niveaux existants : un niveau prioritaire, plus exigeant en termes de revenu et sur le plan financier, et un niveau de moindre priorité, assorti d'exigences plus limitées.

En outre, des mesures spéciales ont été prises en matière de migrations de travail afin de faciliter la reconstruction de la région de Canterbury après les séismes survenus en 2010 et en 2011. Une liste spéciale des professions en pénurie de main-d'œuvre, la *Canterbury Skill Shortage List* (CSSL), a été établie. Elle permet aux migrants qui ont une proposition d'emploi à Canterbury et qui remplissent les conditions requises de se voir proposer un visa de travail temporaire sans examen de la situation du marché du travail. De plus, un programme spécial (« *Canterbury Skills and Employment Hub* ») a été mis en place pour aider les employeurs à pourvoir les emplois vacants peu ou moyennement qualifiés afin de faciliter la reconstruction de la région ; la priorité est accordée aux Néo-Zélandais, toutefois les emplois non pourvus peuvent être occupés par des travailleurs immigrés.

Pour en savoir plus :

www.immigration.govt.nz/.
www.dol.govt.nz/research/.
www.investmentnow.govt.nz/index.html.
www.legislation.govt.nz (loi de 2009 sur l'immigration et réglementation connexe).

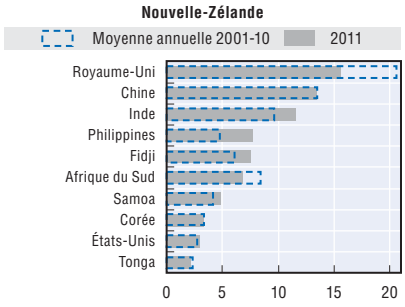
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NOUVELLE-ZÉLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	9.7	13.1	10.2	9.3	11.8	10.8	40.8
Sorties	4.1	5.5	6.0	6.0	4.7	5.4	26.4

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	12.1	10.2	25.0	22.9
Famille (y compris la famille accompagnante)	29.4	27.9	60.7	62.6
Humanitaire	2.8	2.7	5.8	6.2
Libre circulation	4.1	3.7	8.5	8.3
Autres	..	..	..	..
Total	48.5	44.5	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	70.0	74.1	69.0	71.6
Stagiaires	1.8	1.4	1.3	1.2
Vacanciers actifs	29.0	44.8	45.1	39.0
Travailleurs saisonniers	2.9	7.7	7.8	7.6
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	44.2	30.9	26.8	44.1

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	*305*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	5.6	11.4	10.5	6.8	14.3	10.8	*30*
Accroissement naturel	7.7	7.5	8.2	7.0	7.1	8.0	*31*
Solde migratoire	-2.9	1.7	2.3	-0.5	5.2	2.6	*- 2*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	17.2	20.3	23.2	23.6	19.1	22.2	*1 041*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*19 287*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	79.1	80.7	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	75.8	77.5	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	68.8	70.1	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	61.1	61.6	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	6.2	5.0	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	7.2	5.6	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	6.8	5.1	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	7.7	6.4	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	2.5	3.2	0.2	1.1	3.8	0.9	
PIB/tête (niveau en USD)	1.8	2.1	-0.9	0.3	2.4	-0.2	*30 208*
Emploi (niveau en milliers)	1.9	3.0	0.5	1.6	3.0	0.9	*2 211*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	6.2	3.8	6.5	6.5	4.7	5.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832402

Pays-Bas

L'immigration aux Pays-Bas a augmenté de 5.5 % en 2011, pour atteindre 163 000 individus, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré depuis trente ans. 27 % de ces immigrés étaient des citoyens néerlandais. L'émigration a également progressé, avec 106 000 départs, dont 56 % de citoyens néerlandais. Le solde migratoire global a reculé de 21 % par rapport à 2010, avec un excédent de 26 000 personnes après correction pour tenir compte des migrations non déclarées. Les chiffres de 2012 montrent que l'immigration a diminué de 4 %, à 155 700 personnes, et que l'émigration s'est légèrement accentuée, d'où un moindre excédent migratoire en 2012.

Début 2012, les Pays-Bas comptaient 1.9 million de résidents nés à l'étranger, soit 21 % de la population. Les principaux groupes d'immigrés aux Pays-Bas étaient originaires de Turquie (197 000), du Suriname (185 000) et du Maroc (168 000).

L'immigration vers les Pays-Bas s'accroît régulièrement depuis 2005. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation de l'immigration en provenance des pays qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et en 2007. Les flux d'immigration en provenance de ces pays ont augmenté de 21 % en 2011, atteignant presque 33 600 personnes, soit 22 % du total des entrées d'étrangers. Les principaux pays d'origine demeurent la Pologne (18 600), l'Allemagne (9 600) et la Chine (5 400). Ensemble, les migrants des pays de l'UE-27 ont représenté presque la moitié des entrées de ressortissants étrangers (69 200).

En 2011, l'immigration a progressé pour toutes les catégories de motifs de migration, à l'exception des demandes d'asile. Le travail (40 %) et la famille (32 %) étaient les deux principaux motifs de migration. 15 % des migrants étaient venus pour étudier. 5 % seulement de tous les migrants entrés aux Pays-Bas en 2011 étaient des demandeurs d'asile.

Les Pays-Bas ont reçu 11 600 nouvelles demandes d'asile en 2011, soit une baisse de 13 % par rapport à 2010. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient l'Afghanistan (1 900), l'Iraq (1 400) et la Somalie (1 400). En 2011, le nombre des demandeurs d'asile originaires de Somalie a reculé de 58 %.

Au cours des huit premiers mois de l'année 2011, 8 200 permis de travail temporaires ont été délivrés aux migrants originaires de pays extérieurs à l'UE-25, ce qui est globalement stable par rapport à la même période en 2010. Le nombre de permis de travail temporaires accordés à des Bulgares et à des Roumains est tombé à 1 400 au cours des huit premiers mois de l'année 2011.

Les Pays-Bas limitent le nombre de ressortissants de pays extérieurs à l'UE/AELE recrutés pour occuper un emploi peu rémunéré et peu qualifié. En 2011, les Pays-Bas ont transposé la directive « Carte bleue européenne », créant un nouveau permis de séjour pour les travailleurs hautement qualifiés. La carte bleue européenne peut être obtenue par les personnes ayant un salaire supérieur à 60 000 EUR et les titulaires de cette carte peuvent faire venir leur famille dans des conditions plus favorables que celles prévues dans le dispositif existant réservé aux migrants hautement qualifiés. Les membres de la famille d'un titulaire d'une carte bleue européenne sont autorisés à exercer quelque emploi que ce soit aux Pays-Bas.

En 2011, la procédure d'asile améliorée a été évaluée pour la première fois et les résultats montrent que les mesures ne sont pas toutes efficaces. De nouvelles mesures ont été annoncées dans le cadre de la procédure de simplification de l'entrée, afin de réduire le nombre des demandes réitérées.

En juin 2011, le gouvernement a envoyé un mémorandum intitulé « Intégration, cohésion et citoyenneté » à la chambre basse du Parlement. Ces orientations stipulent notamment qu'il incombe aux migrants et aux demandeurs d'asile d'assurer leur intégration dans la société néerlandaise. Le gouvernement a mis en place un système de prêt à l'intention de ceux d'entre eux qui ne disposent pas de ressources propres suffisantes. En principe, l'échec à l'examen d'intégration civique entraîne la révocation du permis de séjour régulier temporaire.

En 2011, le Ministre des Affaires intérieures a annoncé de nouvelles obligations pour les personnes souhaitant faire usage de la « disposition facultative », une des deux possibilités permettant d'acquérir la nationalité néerlandaise. Un test de langue deviendra obligatoire et le demandeur devra renoncer à sa nationalité d'origine.

En octobre 2012, le regroupement familial avec des partenaires et avec la famille élargie a été supprimé. La nouvelle coalition au pouvoir a annoncé qu'elle modifierait le décret sur les étrangers de manière à rétablir cette disposition en 2013.

Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des plans des précédents gouvernements en matière de politique de retour. Il s'attache en particulier à réduire le nombre des immigrés en séjour irrégulier et à lutter contre l'immigration clandestine. Depuis 2011, les immigrés qui retournent dans leur pays peuvent bénéficier d'une aide financière ou d'une aide en nature (par exemple, aide scolaire) ou d'une combinaison des deux.

Pour en savoir plus :

www.ind.nl/en.
www.cbs.nl.

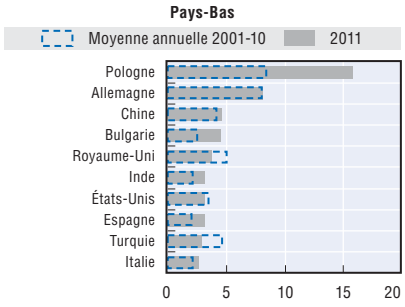
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.7	3.9	6.6	7.1	4.7	5.7	118.5
Sorties	1.3	1.5	2.4	2.9	1.4	2.0	47.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	10.4	11.0	10.9	10.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	20.8	22.4	21.7	21.2
Humanitaire	10.0	10.7	10.5	10.1
Libre circulation	54.4	61.5	56.9	58.3
Autres	..	..	..	..
Total	95.6	105.6	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	10.9	10.4	11.7	10.1
Stagiaires	9.9	3.2	3.4	10.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	46.1	13.6	12.2	33.4

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	2.8	0.8	0.8	0.7	1.1	0.8	*11 590*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	7.7	1.8	4.9	4.5	4.3	3.9	*75*
Accroissement naturel	4.2	3.2	2.9	2.7	3.6	3.0	*44*
Solde migratoire	3.6	-1.4	2.0	1.8	0.7	0.9	*30*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.1	10.6	11.2	11.4	10.6	10.9	*1 906*
Population étrangère	4.2	4.2	4.6	4.7	4.3	4.4	*786*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	7.7	4.1	3.6	3.8	5.0	4.0	*28 598*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	84.0	81.5	81.2	76.6	83.1	82.9
Hommes nés à l'étranger	69.9	69.5	71.7	63.6	70.1	73.0
Femmes nées dans le pays de résidence	65.6	68.6	71.1	76.6	67.9	71.7
Femmes nées à l'étranger	48.8	52.4	57.8	63.6	52.2	56.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	1.8	3.6	3.9	3.8	2.7	2.9
Hommes nés à l'étranger	5.4	10.8	8.8	9.7	7.9	7.6
Femmes nées dans le pays de résidence	3.0	4.4	4.0	3.8	3.3	3.4
Femmes nées à l'étranger	7.6	10.0	8.2	8.5	7.9	7.9

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.9	2.0	1.6	1.0	1.3	1.4	
PIB/tête (niveau en USD)	3.2	1.8	1.1	0.5	0.8	1.1	*42 781*
Emploi (niveau en milliers)	2.4	0.5	-0.7	-0.1	0.3	0.8	*8 550*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	3.1	5.3	4.5	4.5	4.0	3.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832383

Pologne

Les entrées enregistrées d'étrangers en Pologne ont légèrement augmenté en 2011 (+2 %), pour s'établir à environ 15 500. Le chômage s'est accru, dépassant les 10 % à la fin de l'année 2012 (le chômage des jeunes approche les 30 %), d'où une nouvelle hausse de l'émigration. Contrairement aux quatre années précédentes, la Pologne a vu le nombre d'émigrés enregistrés officiellement augmenter de 14 % en 2011, à presque 20 000. Bien que le flux net d'émigration ait augmenté pour la première fois depuis 2008, il est bien inférieur à ce qu'il était au début de la période qui a suivi l'élargissement, en raison d'une hausse de l'immigration.

D'après les estimations de l'Office central de la statistique, quelque 2.06 millions de citoyens polonais (5.2 % de la population) auraient habité à l'étranger en 2011, soit une hausse de 3 % par rapport à 2010. Environ 1.5 million d'entre eux seraient restés à l'étranger pendant 12 mois ou plus. Au vu des données de l'Office, il semble que près des trois quarts des personnes ayant émigré récemment entrent dans la catégorie des migrants de travail.

Le recensement de la population a identifié 56 300 immigrés temporaires en 2011, dont 29 000 étaient en Pologne pour un an au moins. 78 % étaient des ressortissants étrangers, principalement originaires d'Allemagne, du Bélarus, de Bulgarie, de Chine, de la Fédération de Russie, d'Ukraine et du Viêtnam. En général, les citoyens étrangers séjournent en Pologne pour des raisons professionnelles principalement, tandis que les citoyens polonais établis à l'étranger viennent en Pologne pour des raisons familiales. D'après les estimations de l'Enquête sur la population active, les effectifs de ressortissants étrangers âgés de plus de 14 ans se chiffraient à 41 000 au 2e trimestre 2011.

34 100 permis de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays non membres de l'UE, et 8 400 citoyens de l'UE et membres de leur famille se sont enregistrés comme résidents en 2011, soit au total 2 % de moins qu'en 2010. Au 31 décembre 2011, 100 380 citoyens étrangers étaient titulaires de cartes de séjour valides, tous types de séjours confondus. Les principaux pays d'origine étaient l'Ukraine (29 %), la Fédération de Russie (11.6 %), le Viêtnam et le Bélarus (9.2 % chacun).

40 800 permis de travail ont été délivrés en 2011, soit 11 % de plus qu'en 2010. Quelque 89 % ont été accordés à des étrangers travaillant pour des employeurs établis en Pologne. Les principaux secteurs d'emploi des étrangers sont la construction, le commerce de gros et de détail, les services domestiques et l'industrie manufacturière.

Depuis 2006, une procédure simplifiée ne nécessitant pas la délivrance d'un permis de travail a entraîné une hausse des entrées de main-d'œuvre étrangère. Les citoyens du Bélarus, de Géorgie, de Moldavie, de la Fédération de Russie et d'Ukraine ont désormais seulement besoin d'une déclaration d'un employeur polonais pour travailler pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois au cours d'une même année. En 2011, ces déclarations ont augmenté de 44 %, à près de 260 000. 92 % des déclarations des employeurs polonais concernaient des Ukrainiens, dans les secteurs de l'agriculture et de la construction ; toutefois, la procédure simplifiée est de plus en plus utilisée par d'autres secteurs tels que les transports ou les services hautement spécialisés.

La Pologne a enregistré une baisse sensible du nombre de demandes d'asile, de 6 500 en 2010 à 5 100 en 2011. La Fédération de Russie demeure le principal pays d'origine des demandeurs (60 %).

La Pologne a signé des accords sur la circulation transfrontalière avec des pays voisins non membres de l'UE. Depuis 2009, un accord avec l'Ukraine autorise les ressortissants ukrainiens et polonais à séjourner dans les deux pays sans visa pendant une période maximale de 90 jours. Depuis juillet 2012, un accord avec la Fédération de Russie concernant les habitants de la région de Kaliningrad permet une entrée réciproque sans visa pour une durée maximale de 30 jours. Un accord conclu en 2010 avec le Bélarus n'a pas encore été ratifié.

Le troisième et plus important programme de régularisation de la Pologne a été mis en œuvre durant le premier semestre 2012 ; 9 500 personnes ont demandé la régularisation de leur situation.

En juillet 2012, le Conseil des ministres a approuvé le document intitulé « Politique migratoire polonaise : état des lieux et mesures à prendre ». Ce document, fruit de plusieurs années de consultation, formule des recommandations pour la définition d'une politique migratoire cadre et fait des propositions spécifiques de changements administratifs, procéduraux et législatifs.

En avril 2012, la Loi sur les étrangers et la Loi sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail ont été amendées dans le cadre de la transposition des directives de l'UE sur les retours et sur l'entrée et le séjour des travailleurs hautement qualifiés ; c'est dans le cadre de cette dernière qu'a été créée la carte bleue européenne. La directive européenne prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier a également été mise en œuvre séparément.

Une première version de la nouvelle Loi sur les étrangers a été présentée en octobre 2012, l'objectif étant qu'elle entre en vigueur au cours du premier semestre 2013. Cette loi ne prévoit pas de changements fondamentaux du statut des étrangers, bien qu'une approche législative stricte veuille que des changements soient apportés par la suite par le biais d'amendements.

En mai 2012, les gouvernements polonais et ukrainien ont signé un accord sur la sécurité sociale, qui coordonne les systèmes de sécurité sociale des deux pays, afin d'éviter que les Ukrainiens travaillant en Pologne et les Polonais travaillant en Ukraine n'aient à subir des conséquences négatives.

Pour en savoir plus :

www.udsc.gov.pl/.
www.stat.gov.pl.
www.mpips.gov.pl.

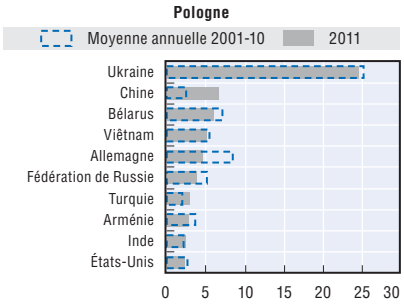
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

POLOGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.4	1.0	1.1	1.1	0.8	1.0	41.3
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	*5 086*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-0.2	-0.4	0.9	0.2	-0.5	0.2	*9*
Accroissement naturel	0.3	-0.1	0.9	0.3	-0.1	0.6	*13*
Solde migratoire	-0.5	-0.3	-0.1	-0.1	-0.4	-0.4	*- 4*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	1.8	..	..	*675*
Population étrangère	..	..	..	0.1	..	..	*55*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	5.9	4.4	..	..	*2 325*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	59.0	65.6	59.7	..	64.6
Hommes nés à l'étranger	..	35.9	59.3	55.3	..	50.9
Femmes nées dans le pays de résidence	..	47.0	53.1	59.7	..	51.5
Femmes nées à l'étranger	..	24.0	43.7	55.3	..	35.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	16.9	9.4	9.1	..	9.2
Hommes nés à l'étranger	..	10.2	12.1	9.9	..	8.8
Femmes nées dans le pays de résidence	..	19.4	10.1	10.5	..	10.5
Femmes nées à l'étranger	..	15.3	11.1	14.5	..	9.2

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.3	3.6	3.9	4.3	3.1	4.7	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	3.7	2.9	4.3	3.1	4.5	*21 070*
Emploi (niveau en milliers)	-1.5	2.3	0.9	1.4	-0.6	2.6	*16 237*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	16.1	17.9	9.7	9.7	19.0	9.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832440

Portugal

Il est toujours difficile d'obtenir des données exactes sur les flux migratoires au Portugal car les sources disponibles mélangent des situations différentes (par exemple, nouvelles entrées et changements de statut) et ne rendent pas compte de certains flux d'entrées, en particulier de ceux des ressortissants des États membres de l'UE. Cependant, d'après des estimations fondées sur les octrois de visas et de permis de séjour de longue durée, les flux totaux d'immigration ont augmenté de 30 % en 2011, pour atteindre 39 400, et ce malgré les difficultés économiques que connaît le Portugal.

Le nombre de visas de longue durée délivrés à des citoyens de pays extérieurs à l'EEE est en recul. Il est tombé à moins de 15 000 en 2010, dernière année pour laquelle ces chiffres sont disponibles. Les visas d'études constituent la catégorie la plus importante, puisqu'ils représentent presque la moitié de l'ensemble des visas de longue durée, devant les visas à caractère familial (environ 25 %) et les visas de travail (16 %). En 2010, les visas ont été accordés en majorité à des ressortissants de pays d'Afrique où la langue officielle est le portugais (PALOP) (42 %), ainsi que du Brésil (23 %) et de la Chine (7 %). Le nombre de visas de longue durée délivrés à des immigrés originaires de pays de l'Europe centrale et orientale extérieurs à l'UE diminue depuis 2007, en raison de perspectives d'emploi médiocres sur fond de crise économique persistante.

Entre 2010 et 2011, le nombre de nouveaux permis de séjour accordés au Portugal est tombé de 50 700 à 45 000, contre 61 400 en 2009. Ces chiffres comprennent les étrangers ressortissants de pays de l'UE et extérieurs à l'UE, ainsi que les changements de statut et les régularisations effectuées au cas par cas.

La proportion de la population étrangère titulaire d'un permis de séjour en cours de validité a baissé de 2 % en 2011, pour s'établir à 439 000 personnes. Les Brésiliens représentaient 25 % du total, suivis des Ukrainiens (11 %) et des Capverdiens (10 %). La part de ces deux derniers groupes dans la population étrangère totale est en recul en raison des naturalisations (particulièrement nombreuses chez les Capverdiens et les autres ressortissants des PALOP) et de l'ampleur croissante des ré-émigrations/migrations de retour des Ukrainiens et des autres Européens de l'Est.

Le nombre des demandes d'asile a grimpé de 75 % en 2011, à 280, même si le Portugal fait toujours partie des pays de l'OCDE qui en reçoivent le moins.

Les données de la Banque mondiale montrent que le solde migratoire pour la période 2008-12 s'établissait à +150 000 personnes, en repli de 17 % par rapport à la période 2003-07.

L'émigration portugaise s'accroît depuis le milieu des années 2000. D'après les estimations de l'office portugais des statistiques, environ 44 000 personnes ont quitté le pays en 2011, contre 23 000 en 2010. La plus forte hausse s'observe chez les personnes émigrant vers des pays extérieurs à l'UE : leur nombre a bondi de 4 300 en 2010 à 15 500 en 2011. Selon les estimations d'autres organismes, l'émigration est nettement plus forte.

Après la réforme de la loi sur la nationalité, le nombre des naturalisations est resté élevé, à 26 900 en 2011, soit 10 % de plus qu'en 2010. Les personnes naturalisées sont originaires en grande majorité du Brésil et des pays PALOP, en particulier du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau et d'Angola, mais aussi d'Ukraine et de Moldavie.

Le XIXe gouvernement constitutionnel, qui a pris ses fonctions en juin 2011, a poursuivi la mise en œuvre du second Plan national d'intégration (2010-13). Ce Plan vise à consolider les réseaux d'accueil des immigrés, à promouvoir l'accès aux droits sociaux et à encourager l'emploi et la formation professionnelle. Il accorde en outre une place importante à la création d'entreprises par les immigrés comme remède à la faiblesse actuelle du marché du travail. La continuité a également été assurée en ce qui concerne la mise en œuvre de la quatrième génération du programme « Choix » (2010-12), qui définit les domaines d'action prioritaires, comme l'intégration scolaire et l'enseignement informel, la formation professionnelle et les compétences requises au travail, la dynamisation des communautés et la citoyenneté, l'intégration numérique ainsi que les aptitudes entrepreneuriales et le renforcement des capacités.

Le Portugal a par ailleurs lancé diverses campagnes et initiatives par l'intermédiaire du Service des étrangers et des frontières (SEF), notamment en matière de régularisation des mineurs, de prévention du trafic d'êtres humains et de lutte contre l'immigration clandestine. La technologie employée pour assurer le contrôle aux frontières a été modernisée, et la formation technique et la coopération internationale se sont améliorées. Le second Plan national de lutte contre le trafic d'êtres humains (2011-13) a été adopté en 2010 et définit quatre domaines d'action stratégiques : l'acquisition de connaissances, la sensibilisation et la prévention ; l'éducation et la formation ; la protection et l'assistance ; et les enquêtes criminelles et la coopération.

Enfin, le Portugal a adopté des amendements à la loi sur l'immigration, qui sont entrés en vigueur le 9 octobre 2012. Ces amendements transposent les directives européennes 2009/50/CE (la directive dite « Emploi hautement qualifié ») et 2009/52/CE (la directive dite « Sanctions ») en introduisant la carte bleue européenne, en étendant la durée de validité des visas de séjour temporaire, en durcissant les conditions d'admission des étrangers recrutés localement pour exercer un emploi hautement qualifié, en créant un nouveau programme de résidence pour les investisseurs étrangers et en introduisant des sanctions pénales contre les entreprises qui emploient des travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Pour en savoir plus :

www.imigrante.pt.
www.sef.pt.
www.acidi.gov.pt.

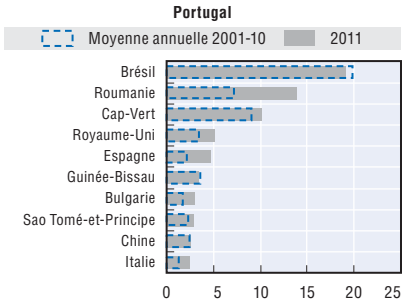
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PORTUGAL

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.6	2.7	2.8	3.1	6.1	2.8	33.0
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	10.9	7.3	24.8	19.7
Famille (y compris la famille accompagnante)	14.5	14.3	33.0	38.8
Humanitaire	0.1	0.1	0.1	0.2
Libre circulation	15.2	12.1	34.6	32.7
Autres	3.2	3.2	7.4	8.6
Total	43.8	36.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	4.1	5.4	6.5	5.0
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	7.7	3.4	..	4.5

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*275*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	6.0	3.8	-0.1	-2.9	6.0	1.3	*- 30*
Accroissement naturel	1.4	0.2	-0.4	-0.6	0.6	-0.1	*- 6*
Solde migratoire	4.6	3.6	0.4	-2.3	5.5	1.4	*- 24*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	5.1	7.0	8.0	8.3	7.0	7.5	*872*
Population étrangère	2.0	4.1	4.2	4.2	4.1	4.2	*439*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	0.4	0.2	4.8	..	0.3	3.5	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	73.1	69.7	63.8	75.1	72.2
Hommes nés à l'étranger	75.5	78.1	74.3	68.7	78.7	77.2
Femmes nées dans le pays de résidence	60.2	61.2	60.8	63.8	61.2	61.4
Femmes nées à l'étranger	65.1	67.3	64.5	68.7	66.3	66.5
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.1	7.0	10.2	12.7	5.0	8.0
Hommes nés à l'étranger	6.0	8.3	12.7	18.0	7.3	9.8
Femmes nées dans le pays de résidence	4.9	9.1	12.0	13.3	6.9	10.2
Femmes nées à l'étranger	6.9	10.4	17.2	15.9	8.9	13.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.9	0.8	1.9	-1.6	0.8	0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	3.4	0.3	1.9	-1.7	0.2	0.4	*25 359*
Emploi (niveau en milliers)	2.3	0.1	-1.1	-1.0	0.4	-0.5	*4 919*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	4.0	7.7	11.0	12.9	6.0	9.5	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832459

République slovaque

En 2011, la République slovaque a enregistré une baisse substantielle à la fois de l'immigration (-25 % par rapport à 2010) et de l'émigration (-26 % par rapport à 2010), selon les statistiques nationales. Les entrées de ressortissants étrangers ont reculé à environ 4 800, contre 6 400 l'année précédente. Les ressortissants de pays européens voisins, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque et la Roumanie, constituent de longue date l'essentiel des entrées. Quelque 1 800 personnes ont quitté le pays en 2011, contre 2 500 en 2010. La décomposition par sexe montre que les hommes occupent une place prépondérante dans les flux d'entrée, et les femmes dans les flux de sortie. Ce phénomène est encore plus prononcé pour les flux migratoires en provenance et à destination de pays autres que la République tchèque, principal pays d'origine et de destination. Bien que positif au cours de la décennie passée, le solde migratoire a diminué depuis quelques années, passant de 7 000 personnes en 2008 à presque 4 400 en 2009, plus de 3 900 en 2010 et 2 900 en 2011.

La République slovaque est sortie de la crise économique en 2010 avec une hausse plus de 4 % du PIB, qui a ralenti à 3.2 % l'année suivante. En 2011, le taux de chômage a reculé pour la première fois depuis l'éclatement de la crise (13.5 %, contre 14.4 % en 2010), mais la montée de l'inflation a provoqué une baisse des salaires réels.

Les données de l'Enquête sur la population active montrent que le nombre de Slovaques travaillant à l'étranger a diminué de 130 000 environ en 2010 à 116 000 en 2011. Les principaux pays de destination étaient l'Autriche, la Hongrie, l'Irlande, la République tchèque et le Royaume-Uni.

Le nombre total d'immigrés enregistrés a progressé de 62 500 en 2010 à plus de 66 000 en 2011. Les ressortissants de pays membres de l'EEE représentent plus de 80 % des titulaires d'un permis permanent tandis que les ressortissants d'un pays extérieur à l'EEE représentent la quasi-totalité des résidents titulaires d'un permis temporaire. Les principaux pays d'origine des résidents titulaires d'un permis temporaire sont la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, la Serbie et l'Ukraine.

Le nombre de travailleurs étrangers en République slovaque continue de s'accroître, atteignant 22 000 en 2011 contre 16 600 en 2010. Les travailleurs étrangers sont en majorité originaires de pays membres de l'EEE (principalement d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne, de République tchèque et de Roumanie), même si la part des ressortissants d'un pays extérieur à l'EEE a grimpé de 17 % en 2010 à 23 % en 2011. Les migrations de travail sont essentiellement le fait des hommes. Bien que le nombre de travailleurs étrangers ait augmenté en termes relatifs en 2011, ils ne représentent encore qu'une petite partie de la main-d'œuvre en République slovaque (1.1 %, contre 0.8 % en 2010).

L'immigration irrégulière vers la République slovaque continue de diminuer, avec moins de 400 immigrés interceptés en 2011 contre 500 en 2010. La diminution de l'immigration irrégulière est en partie attribuable à l'entrée de la République slovaque dans l'espace Schengen en 2008, qui a réduit le nombre des frontières extérieures, et au changement de définition intervenu en 2011, quand les mouvements à l'intérieur de cet espace ont été exclus des statistiques.

Le nombre des demandes d'asile est passé de 540 à 490 en 2011, plus de 90 % d'entre elles continuant d'être rejetées pour vice de procédure. Les demandeurs originaires d'Afghanistan, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, d'Inde, de Moldavie et de Somalie étaient les plus nombreux.

À la suite de l'adoption en 2011 du premier document sur la politique migratoire nationale, intitulé « Politique migratoire de la République slovaque à l'horizon 2020 », et des amendements substantiels apportés à la loi sur le séjour des étrangers cette même année, la nouvelle loi sur le séjour des étrangers est entrée en vigueur en janvier 2012. Elle se veut le fondement d'une approche plus systématique de l'intégration, conformément au cadre communautaire et aux meilleures pratiques et normes internationales. Elle a remplacé l'ancienne loi sur le séjour des étrangers adoptée en 2000. Elle améliore les procédures relatives à la gestion des migrations et à l'intégration des immigrés, garantit les droits et les libertés des ressortissants de l'UE, des membres de leur famille et des ressortissants de pays extérieurs à l'UE et harmonise les questions relatives à la protection des frontières et aux permis de séjour. De surcroît, deux directives européennes (la directive « carte bleue européenne » concernant l'emploi hautement qualifié et la directive « sanctions » concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier) ont été transposées dans cette nouvelle loi.

L'Office de l'immigration et de la naturalisation, qui a été annoncé pour prendre en charge les permis de séjour, les questions d'intégration, la citoyenneté et l'évaluation régulière des politiques migratoires, n'a pas encore été créé.

Pour en savoir plus :

www.minv.sk.
www.employment.gov.sk.

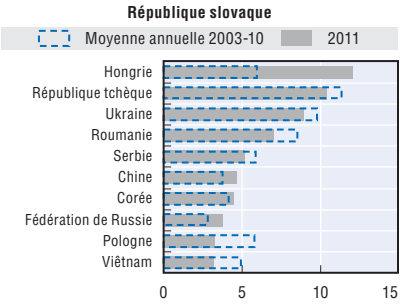
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.9	1.4	2.3	1.5	1.1	2.6	8.2
Sorties	..	0.2	0.5	0.4	..	0.5	1.9

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.3	0.7	0.1	0.1	1.6	0.3	*491*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-3.7	0.8	1.9	2.2	0.4	1.7	*12*
Accroissement naturel	0.5	0.2	1.3	1.7	0.0	0.8	*9*
Solde migratoire	-4.1	0.6	0.6	0.5	0.4	0.9	*3*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	4.6	..	..	3.3	..	..
Population étrangère	0.5	0.5	1.3	1.3	0.5	0.9	*71*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	6.3	0.4	0.4	..	1.8	*272*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	64.6	65.2	59.5	..	67.6
Hommes nés à l'étranger	..	67.1	74.5	59.7	..	73.2
Femmes nées dans le pays de résidence	..	51.0	52.4	59.5	..	53.0
Femmes nées à l'étranger	..	37.7	38.9	59.7	..	49.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	15.5	14.3	13.6	..	11.3
Hommes nés à l'étranger	..	17.4	8.9	-	..	8.7
Femmes nées dans le pays de résidence	..	17.2	14.6	13.6	..	13.2
Femmes nées à l'étranger	..	28.6	16.7	20.8	..	13.1

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	1.4	6.7	4.4	3.2	4.9	4.8	
PIB/tête (niveau en USD)	1.3	6.6	4.1	3.0	5.0	4.6	*23 924*
Emploi (niveau en milliers)	-1.4	2.2	-2.0	0.6	1.1	1.0	*2 335*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	18.9	16.4	14.5	13.6	18.1	12.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832516

République tchèque

L'immigration vers la République tchèque diminue depuis 2008. Selon les statistiques nationales, environ 22 600 immigrés sont arrivés en 2011, soit un recul de 26 % par rapport à l'année précédente (30 500). De même, le nombre des émigrés a baissé pour s'établir à 5 700 personnes. Le solde migratoire s'élevait donc à 16 200 personnes, soit environ 2 000 de plus qu'en 2010. Il est resté stable au premier semestre 2012.

En 2011, le principal pays d'origine des immigrés entrés en République tchèque reste la République slovaque, avec 4 400 personnes enregistrées, devant la Fédération de Russie (2 150 personnes enregistrées). Les autres groupes d'immigrés étaient constitués notamment par les Ukrainiens (1 980), les ressortissants tchèques de retour dans leur pays (1 920), les Allemands (1 340), les ressortissants des États-Unis (1 320) et les Vietnamiens (710).

Au 31 décembre 2011, 434 00 étrangers étaient détenteurs d'un permis de séjour en République tchèque, soit un niveau comparable à celui de 2009. La part de la population étrangère dans la population totale de la République tchèque s'élevait donc à 4.1 %. Par rapport à 2010, le nombre total d'étrangers a légèrement progressé, de 2.1 %. Cette évolution concerne à la fois les titulaires d'un permis de séjour temporaire (1 %) et les titulaires d'un permis de séjour permanent (3.4 %). Cependant, elle pourrait également refléter une modification apportée en 2011 à la méthodologie employée pour les données enregistrées dans le système d'information sur les étrangers, qui touche les données relatives aux effectifs d'étrangers.

Les étrangers représentaient 1 % de la population active totale en 1993 et presque 7 % en 2008. Avec la crise économique, la proportion d'étrangers sur le marché du travail tchèque est descendue à 5.4 % en 2010, avant de remonter à 6 % en 2011 à la faveur de la reprise économique. Il s'agit essentiellement de ressortissants des pays membres de l'UE (56 % des étrangers). Depuis 2008, on observe un fort recul du nombre des étrangers économiquement actifs originaires de pays non membres de l'UE, principalement des salariés.

Le dispositif « Carte verte », introduit en 2009 pour faciliter l'accès à l'emploi aux travailleurs qualifiés originaires de certains pays, a été reconduit en République tchèque, mais la faiblesse du marché du travail a freiné la demande. En 2011, 244 demandes ont été enregistrées, dont 80 % d'Ukrainiens. La Carte bleue européenne destinée aux étrangers hautement qualifiés non ressortissants de l'UE, introduite en 2011, a été demandée par 70 personnes au cours de sa première année d'existence, principalement par des ressortissants d'Ouzbékistan, d'Ukraine et de la Fédération de Russie.

En 2011, le nombre des demandes d'asile en République tchèque est tombé à son niveau historiquement le plus bas, à 760. Le principal pays d'origine des demandeurs reste l'Ukraine, suivi du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Viêtnam. En 2011, au total 110 personnes, originaires principalement du Myanmar, de la Fédération de Russie et d'Ouzbékistan, ont obtenu asile en République tchèque.

1 940 étrangers ont obtenu la citoyenneté tchèque en 2011, contre 1 500 en 2010. Les Ukrainiens (500) sont les plus nombreux, suivis des Slovaques et des Polonais.

En janvier 2011, le gouvernement tchèque a adopté une résolution sur « la gestion de la migration économique, la protection des droits des immigrés et leur retour ». Une nouvelle loi sur les étrangers est en préparation sur la base de cette résolution, qui favorise le travail salarié par rapport au travail indépendant et propose d'accorder aux travailleurs immigrés des droits progressifs leur permettant d'accéder au système de sécurité sociale. En outre, la nouvelle loi protégera les droits relatifs au marché du travail et renforcera les mesures d'intégration.

Deux amendements (367/2011 Coll. et 1/2012 Coll.) à la loi sur l'emploi sont entrés en vigueur en janvier 2012. Ils réglementent le détachement, par les bureaux privés de placement, de ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE auprès d'employeurs et la mise en application de la directive 2009/52/CE, prévoyant de nouvelles sanctions à l'encontre des employeurs faisant travailler illégalement des étrangers en séjour irrégulier. L'inspection est désormais placée sous la responsabilité des offices publics d'inspection du travail.

Des mesures concernant l'emploi ont également été mises en œuvre en 2012 par le ministère du Travail et des Affaires sociales afin de favoriser les demandeurs d'emploi tchèques. Les changements portent essentiellement sur les offres d'emploi concernant les travailleurs peu qualifiés (non diplômés de l'enseignement secondaire). Début 2012, le ministère du Travail et des Affaires sociales a cessé de délivrer des permis de travail pour ces emplois et fait obligation à tout individu non ressortissant de l'UE et postulant pour un emploi en République tchèque de fournir la preuve de ses qualifications. Le renouvellement du permis de travail a été limité à six mois. Ces dispositions ont été modifiées au printemps 2012 de manière à limiter les permis de travail à 6 mois pour les emplois non qualifiés, à 12 mois pour ceux requérant un diplôme d'études secondaires et à 24 mois pour ceux requérant un diplôme universitaire. Les mêmes durées s'appliquent aux renouvellements. Des dérogations à l'obligation de fournir la preuve des qualifications sont accordées pour les transferts internes à une entreprise, le personnel d'encadrement et les travailleurs très recherchés.

En octobre 2012, un projet de loi sur l'acquisition de la nationalité tchèque a été approuvé par résolution gouvernementale. Entre autres changements il prévoit d'autoriser la double nationalité et de subordonner la naturalisation à l'intégration sociale, professionnelle et familiale.

Pour en savoir plus :

www.mvcr.cz.
www.czso.cz.
http://portal.mpsv.cz/sz/zahr_zam.

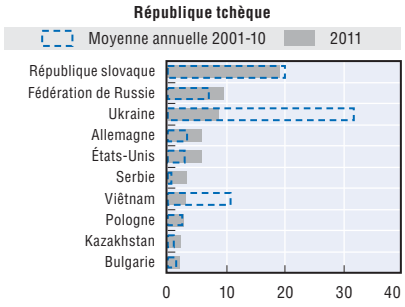
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.4	5.7	2.9	2.2	4.3	6.1	22.6
Sorties	0.0	2.1	1.4	0.5	2.7	1.5	5.7

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	30.5	22.6	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	4.4	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.9	0.4	0.1	0.1	0.9	0.2	*756*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-1.1	3.0	2.5	1.8	-0.3	5.4	*19*
Accroissement naturel	-1.8	-0.6	1.0	0.2	-1.3	0.9	*2*
Solde migratoire	0.6	3.5	1.5	1.6	1.0	4.5	*17*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	4.2	5.1	6.3	6.4	4.7	6.2	*669*
Population étrangère	2.0	2.7	4.0	4.1	2.4	3.9	*434*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	3.6	1.0	0.3	0.5	1.9	0.5	*1 936*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	73.3	73.4	65.7	..	74.2
Hommes nés à l'étranger	..	71.0	79.1	67.8	..	75.7
Femmes nées dans le pays de résidence	..	56.4	56.3	65.7	..	57.0
Femmes nées à l'étranger	..	51.3	56.2	67.8	..	55.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	6.4	6.5	5.9	..	5.2
Hommes nés à l'étranger	..	9.7	5.6	6.1	..	6.9
Femmes nées dans le pays de résidence	..	9.7	8.5	7.9	..	7.5
Femmes nées à l'étranger	..	15.8	9.5	10.9	..	11.4

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.2	6.8	2.5	1.9	4.1	2.8	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	6.5	2.2	2.1	4.2	2.2	*26 331*
Emploi (niveau en milliers)	-0.7	1.4	-1.6	0.6	0.3	0.4	*4 872*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	8.7	7.9	7.3	6.7	7.9	6.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832060

Roumanie

La structure des flux migratoires de la Roumanie est dominée par l'émigration, surtout depuis l'adhésion du pays à l'Union européenne le 1er janvier 2007. Toutefois, les données sur l'émigration de citoyens roumains ou de personnes nées en Roumanie sont limitées. Selon les estimations, quelque 3.5 millions de Roumains travaillaient à l'étranger en 2011.

L'émigration officiellement enregistrée ne rend compte que d'une petite partie des flux de sortie réels. En 2011, le nombre d'émigrés venant de se faire enregistrer a augmenté de 17 %, pour atteindre 10 000. Les principaux pays de destination officielle étaient le Canada (20 %), l'Allemagne (19 %) et les États-Unis (18 %). L'émigration peut être estimée avec plus de précision grâce aux statistiques des principaux pays de destination. Par exemple, l'Italie et l'Espagne ont inscrit respectivement 90 000 et 61 000 Roumains sur leurs registres de population en 2011.

L'Agence nationale pour l'emploi agit en qualité d'intermédiaire pour l'émigration de travail temporaire, dans le cadre d'accords bilatéraux. Aucun nouvel accord bilatéral n'a été signé depuis 2010. En 2011, elle a servi d'intermédiaire pour 72 900 contrats de travail, soit 30 % de moins qu'en 2010. La quasi-totalité de ces contrats concernaient l'Allemagne. L'Agence nationale pour l'emploi a en outre fourni des renseignements et des services de médiation à 17 300 travailleurs désireux de trouver un emploi dans un pays membre de l'UE.

Selon le ministère de l'Administration et de l'Intérieur, au premier semestre 2012, le nombre des demandes de visa acceptées a diminué de 11 %, pour s'établir à 76 900. Le taux d'acceptation a toutefois augmenté. Les principaux pays d'origine étaient la Moldavie (36 %), l'Ukraine (15 %) et la Turquie (14 %).

En 2011, 59 600 nouveaux permis de séjour ont été délivrés. Les principaux pays d'origine étaient la Moldavie (28 %), la Turquie (15 %) et la Chine (12 %). Les permis de séjour temporaires constituent 83 % de l'ensemble des permis de séjour délivrés.

Fin novembre 2011, la population immigrée s'élevait à 98 000 personnes, soit une hausse de 4 % par rapport à décembre 2012. Environ 60 % de ces immigrés étaient des ressortissants de pays extérieurs à l'UE, principalement de Moldavie (27 %), de Turquie (15 %) et de Chine (12 %). Les principaux motifs de séjour étaient les liens familiaux (41 %), les études (12 %), les affaires et l'emploi (12 %) et le regroupement familial (7 %).

Le nombre maximum d'autorisations de travail est fixé par décret gouvernemental. En raison de la crise économique, le gouvernement roumain réduit le quota des autorisations de travail chaque année depuis 2009. Pour 2011, le quota était fixé à 5 500, en baisse de 30 % par rapport à 2009 et 2010. Toutefois, 2 700 autorisations de travail seulement ont été accordées en 2011, soit la moitié du quota. Ces permis ont été principalement délivrés à des travailleurs permanents (71 %) ou détachés (22 %). La plupart des travailleurs immigrés venaient de Turquie (21 %), de Chine (18 %) et des Philippines (12 %). Le quota a été fixé à 5 500 pour 2012 et reconduit en 2013. Il est réparti en différentes catégories ; pour 2013, la répartition sera la suivante : 3 000 pour les emplois permanents, 900 pour les transferts internes aux entreprises et 800 pour les travailleurs hautement qualifiés.

Au cours des cinq premiers mois de l'année 2012, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de 166 % par rapport à la même période en 2011, mais il est resté faible en termes absolus (2 000). Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient l'Algérie, le Maroc et l'Afghanistan. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'introduction, en 2011, de nouvelles dispositions relatives aux droits des demandeurs d'asile. Tout d'abord, la Roumanie assure maintenant l'hébergement de ceux n'ayant pas accès à des ressources matérielles/financières. Ensuite, l'Inspection générale de l'immigration a pris des mesures pour accroître la capacité d'accueil et de prise en charge des demandeurs d'asile, en renforçant la coopération avec l'Inspection générale des situations d'urgence et la Croix rouge roumaine.

Un des grands problèmes auxquels la Roumanie est confrontée depuis son adhésion à l'Union européenne est l'immigration irrégulière. En 2011, de nouvelles mesures ont été introduites pour que les immigrés séjournent légalement. Des campagnes d'information sur les risques associés à l'emploi illégal ont été organisées à l'intention des travailleurs immigrés et des employeurs. Un numéro de téléphone gratuit a été mis en place pour permettre de signaler les cas de travail illégal/non déclaré. Un plan d'action commun a été élaboré en concertation avec la Serbie pour faire face aux flux migratoires.

En 2011, de nouvelles mesures d'intégration sociale ont été introduites. Un programme de formation spécial a préparé 20 professeurs à enseigner le roumain à des demandeurs d'asile. Des manuels de langue et de culture roumaines ont été publiés. De février à juin 2011, 300 ressortissants étrangers ont bénéficié de cours de culture et de langue roumaines. Le ministère de l'Éducation, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, en association avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, a organisé un programme de formation à l'intention des professeurs de langue et de littérature roumaines afin de dispenser des cours aux immigrés.

Pour en savoir plus :

www.insse.ro.
www.mai.gov.ro.
www.ori.mai.gov.ro/.

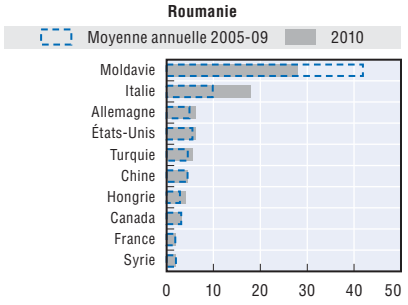
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROUMANIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.5	0.2	0.3	0.7	0.2	0.4	15.5
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	*2 061*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	-1.1	-2.2	-2.3	-2.7	-7.4	-1.8	*- 58*
Accroissement naturel	-0.9	-1.9	-2.2	-2.6	-2.2	-1.8	*- 55*
Solde migratoire	-0.2	-0.3	0.0	-0.1	-5.3	-0.1	*- 3*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	0.3	0.3	..	0.3	*57*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	63.7	65.7	64.9	64.6	65.2
Hommes nés à l'étranger	..	-	-	-	-	-
Femmes nées dans le pays de résidence	..	51.5	52.0	52.0	53.8	52.4
Femmes nées à l'étranger	..	-	-	-	-	-
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	8.1	8.2	8.2	8.4	7.8
Hommes nés à l'étranger	..	-	-	-	-	-
Femmes nées dans le pays de résidence	..	6.8	6.9	7.1	7.0	6.0
Femmes nées à l'étranger	..	-	-	-	-	-

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.7	7.9	2.2	0.3	6.2	1.6	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*11 895*
Emploi (niveau en milliers)	0.0	0.1	0.0	-1.1	-3.0	0.3	*9 138*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	6.8	7.2	7.3	7.4	7.2	6.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832478

Royaume-Uni

D'après les estimations de l'Office national des statistiques (ONS), le nombre total d'immigrés entrés au Royaume-Uni en 2011 s'élevait à 566 000, soit une baisse de 4 % par rapport à 2010. Le nombre d'émigrés a progressé de 4 % pour atteindre 351 000, d'où un solde migratoire de 215 000, ce qui est inférieur de 15 % au chiffre enregistré en 2010. L'émigration nette de 70 000 citoyens britanniques, 63 % de plus qu'en 2010, a été compensée par l'immigration nette de 286 000 ressortissants non britanniques, chiffre légèrement inférieur à celui de 2010. Les chiffres provisoires pour la période allant jusqu'en juin 2012 montrent que le solde migratoire continue de se réduire en raison de la baisse des flux d'immigration, en particulier pour les étudiants non originaires de pays de l'UE.

Le nombre des personnes ayant obtenu le droit de s'installer (autorisation de rester de façon permanente) au Royaume-Uni, y compris les personnes à charge, mais ressortissants de l'UE/AELE exclus, ont culminé en 2010 avant de diminuer d'un tiers, à 166 900, en 2011. Les mesures de résorption du retard accumulé dans le traitement des demandes d'asile ont contribué au niveau élevé des permis discrétionnaires en 2010, qui ont ensuite reculé de 64 % en 2011. Les permis liés au travail ont chuté de 17 % en 2011, à 69 900, et ceux liés à la famille de 22 %, à 54 100. Selon les premiers chiffres pour 2012, 126 900 permis d'installation ont été accordés et on observe un recul dans toutes les catégories, particulièrement marqué pour les permis discrétionnaires. Le nombre de personnes ayant obtenu le droit d'asile a augmenté de 4 900 en 2010 à 13 000 en 2011, puis est redescendu à 10 600 en 2012. Cette évolution est en partie attribuable à une règlementation de 2005 qui a remplacé, pour les réfugiés reconnus, l'autorisation d'installation immédiate par une autorisation de séjour limitée à cinq ans.

Les octrois de citoyenneté ont reculé de 195 000 en 2010 à 177 800 en 2011, puis sont remontés à 194 300 en 2012. Dans plus de la moitié des cas, la citoyenneté a été accordée au titre de la résidence et dans 20 % des cas au titre du mariage.

Les demandes d'asile sont passées de 17 900 en 2010 à 19 900 en 2011 et 21 800 en 2012. 33 % des 17 400 décisions initiales prises en 2011 étaient positives. Le Pakistan était le principal pays d'origine des demandeurs, suivi de l'Iran, plus grand bénéficiaire de droit d'asile, et du Sri Lanka . Les troubles politiques en Libye en 2011 et en Syrie en 2012 ont provoqué une augmentation des demandes d'asile déposées par les ressortissants de ces pays. Au titre du Niveau 1 du système à points pour les migrants hautement qualifiés, 75 200 visas et extensions ont été délivrés à des demandeurs principaux en 2011 (88 % étaient déjà dans le pays) et 63 600 en 2012. La diminution du nombre de demandeurs reflète la volonté des autorités de réserver le Niveau 1 aux personnes aux compétences exceptionnelles. Environ deux tiers des demandeurs principaux étaient des étudiants diplômés, dont un grand nombre se sont peut-être empressés de faire leur demande avant la fermeture de cette voie d'entrée en avril 2012. En 2011, les bénéficiaires de « Niveau 1 » étaient principalement originaires d'Inde (32 %), du Pakistan (12 %), du Nigéria et de Chine (10 % chacun).

Au Niveau 2, qui correspond à la migration de travailleurs qualifiés induite par l'employeur, le nombre de visas délivrés à des demandeurs principaux atteignait au total 56 300 en 2011 et 68 700 en 2012. Les transferts de personnel au sein d'une entreprise, qui ne sont pas soumis à quota, représentaient environ un tiers des certificats de parrainage obtenus par les employeurs en 2011 (et 78 % des visas Niveau 2, obtenus de l'étranger). Plus de la moitié de tous les certificats de parrainage au Niveau 2 ont été octroyés à des Indiens.

Les étudiants constituent le groupe d'immigrants le plus nombreux depuis ces dix dernières années.

Au Niveau 4, 297 000 visas et prolongations de visas ont été accordés à des étudiants et à des personnes à charge en 2012.

Au Niveau 5, 16 100 personnes ont été admises à travers le programme de mobilité des jeunes en 2011. Les bénéficiaires d'un visa de Niveau 5 étaient principalement des Australiens, devant les Néo-Zélandais et les Canadiens.

En 2012, les modifications apportées aux règles concernant le Niveau 2 ont renforcé les exigences en matière de qualifications, rendant ainsi inéligibles un certain nombre de postes d'encadrement intermédiaire, tout en allégeant les conditions imposées en matière d'annonces aux entreprises désireuses de recruter du personnel de niveau doctorat au salaire élevé. Entre autres changements, on peut citer le relèvement du minimum de fonds dont doivent disposer les personnes qui entrent, et ce pour tous les niveaux, et le raccourcissement de la durée autorisée du séjour dans le cas où l'immigré ne commence pas à travailler ou étudier ou qu'il arrête.

Depuis mai 2010, la politique migratoire vise à réduire l'immigration nette. Outre les mesures prises en juillet 2011, la possibilité pour les migrants de travailler tout en suivant des études a été limitée en 2012, tandis que la durée du permis d'études a été limitée à 5 ans pour les étudiants inscrits à un établissement d'enseignement supérieur. La filière *Post-Study Work* relevant du Niveau 1 a fermé en avril 2012, mais les diplômés disposant d'une offre d'emploi qualifiante peuvent être transférés au Niveau 2 du système à points. Les diplômés entrepreneurs et les MBA peuvent rester sous le Niveau 1. Depuis avril 2012, la durée de séjour a été raccourcie pour certains travailleurs temporaires (Niveau 5). Ceux qui souhaitent être admis au titre de l'immigration familiale doivent être soutenus de façon indépendante par leur parrain ou par d'autres ressources, et avoir un revenu brut annuel d'au minimum 18 600 GBP. À compter d'octobre 2013, tout candidat à l'installation, à moins de bénéficier d'une dispense, devra réussir le test « Life in the UK » et obtenir au moins le niveau B1 (*Cadre européen commun de référence pour les langues*) attestant de sa maîtrise de la langue anglaise (expression et compréhension orales).

Pour en savoir plus :

www.ukba.homeoffice.gov.uk.
www.ons.gov.uk/ons/taxonomy/index.html?nscl=International+Migration.
www.gov.uk/government/organisations/home-office/series/migration-statistics.

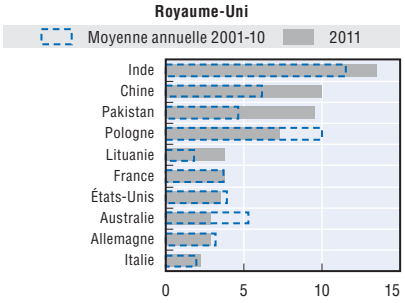
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROYAUME-UNI

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	6.4	7.9	8.1	7.9	7.3	8.2	488.0
Sorties	2.7	2.9	3.3	3.3	2.8	3.7	202.0

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	118.9	114.0	30.7	35.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	101.4	84.3	26.1	26.2
Humanitaire	4.9	13.0	1.3	4.0
Libre circulation	72.2	72.7	18.6	22.6
Autres	90.6	37.2	23.3	11.6
Total	388.0	321.2	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	124.0	234.0	226.0	179.4
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	56.6	21.3	20.7	32.9
Travailleurs saisonniers	15.7	21.3	16.3	18.4
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	17.5	21.0	15.4
Autres travailleurs temporaires	202.6	81.6	82.3	137.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	1.4	0.5	0.4	0.4	1.0	0.5	*25 455*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.6	6.2	7.8	7.6	4.7	6.8	*474*
Accroissement naturel	1.2	2.3	3.9	4.1	1.6	3.4	*256*
Solde migratoire	2.4	3.8	3.9	3.5	3.1	3.4	*219*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	7.9	9.4	11.5	12.0	8.7	10.7	*7 430*
Population étrangère	4.0	5.1	7.4	7.7	4.7	6.7	*4 785*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	3.7	5.7	4.5	3.9	4.7	4.2	*177 785*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	78.3	77.9	74.5	70.0	78.1	76.2
Hommes nés à l'étranger	71.1	72.4	74.8	66.5	72.3	76.3
Femmes nées dans le pays de résidence	65.7	67.0	65.7	70.0	66.6	66.6
Femmes nées à l'étranger	53.1	56.0	58.0	66.5	54.8	57.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	5.9	4.7	8.7	8.8	5.0	6.9
Hommes nés à l'étranger	9.6	7.4	8.8	9.1	7.7	7.7
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	3.7	6.6	7.0	3.9	5.3
Femmes nées à l'étranger	7.8	7.1	9.0	9.6	6.8	8.3

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.5	2.8	1.8	0.9	3.0	0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	4.1	2.1	1.0	0.2	2.5	0.0	*35 607*
Emploi (niveau en milliers)	1.2	1.0	0.0	0.3	0.9	0.1	*29 074*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	5.4	4.8	7.8	8.0	4.9	6.6	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832630

Slovénie

De janvier à novembre 2012, 54 200 permis de séjour ont été délivrés, soit une baisse de 5 % par rapport à l'année précédente. 86 % d'entre eux ont été accordés à des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE et le reste à des ressortissants de pays de l'UE. La majorité d'entre eux était des permis temporaires octroyés à des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE (37 500), en repli de 14 % par rapport à l'année précédente. Les permis de séjour ont été essentiellement délivrés à des fins d'emploi, devant les permis pour regroupement familial et les permis d'études. Fin novembre 2012, 106 600 personnes au total détenaient un permis de séjour en cours de validité, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de demandes de protection internationale a reculé de 25 % en 2012 par rapport à 2011. Les principaux pays d'origine des demandeurs étaient l'Afghanistan, les pays de l'ouest des Balkans, la Syrie et la Somalie. Le pourcentage des demandes acceptées a presque doublé, passant de 6.7 % en 2011 à 12.6 %.

Une nouvelle loi sur l'emploi et le travail des étrangers a été adoptée en avril 2011. Elle a transposé en partie deux directives européennes : la directive prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs d'immigrés en séjour irrégulier (la Directive « Sanction ») et la directive relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE dans l'objectif d'occuper un emploi hautement qualifié (la directive « carte bleue européenne »). La nouvelle loi a en outre levé certains obstacles administratifs et introduit des mesures visant à protéger les droits des travailleurs immigrés.

La loi sur la protection internationale a été quelque peu modifiée et révisée en 2012, avec l'introduction de nouvelles procédures de détermination de l'âge des mineurs non accompagnés.

Les modifications apportées en 2011 à la réglementation sur l'intégration des étrangers ont permis à des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE de participer à des cours d'intégration. En 2012, le gouvernement a pris un décret exposant les méthodes et l'ampleur des programmes en faveur de l'intégration des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE. Ce décret prendra effet en janvier 2013. Il définit les conditions à remplir pour participer gratuitement aux cours sur la société et la langue slovènes.

En 2012, la loi régissant la procédure de reconnaissance des qualifications des citoyens de l'UE nécessaire pour qu'ils accèdent aux professions réglementées et aux professions intellectuelles et scientifiques a été modifiée. Les personnes sous protection internationale, les membres de la famille des ressortissants de pays de l'UE, les personnes en séjour de longue durée résidant dans un autre pays de l'UE et les candidats à la Carte bleue européenne bénéficieront désormais d'un traitement identique en ce qui concerne la procédure de reconnaissance des qualifications.

Le ministère de l'Intérieur a commencé à mettre en œuvre un plan unique, dit d'intégration sociale des immigrés, qui regroupe les cours de slovène et l'enseignement de l'histoire, de la culture et des dispositifs constitutionnels.

Pour en savoir plus :

www.mnz.gov.si/en/.
www.stat.si/eng/index.asp.
www.infotujci.si/.

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

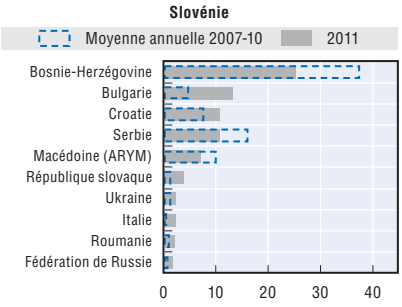
SLOVÉNIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	..	5.5	8.7	..	..	18.0
Sorties	1.0	3.3	5.9	..	2.5	5.6	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	4.6	0.8	0.1	0.2	0.6	0.2	*373*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	1.2	2.9	1.6	2.6	1.3	6.2	*5*
Accroissement naturel	-0.2	-0.3	1.8	1.6	-0.6	1.2	*3*
Solde migratoire	1.4	3.2	-0.3	1.0	1.9	4.9	*2*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	11.2	13.2	..	..	*272*
Population étrangère	..	..	4.7	4.9	..	..	*102*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	1.8	1.9	..	..	*1 798*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	66.7	70.2	69.6	64.7	68.8	71.4
Hommes nés à l'étranger	66.7	72.7	70.3	61.9	70.1	72.1
Femmes nées dans le pays de résidence	58.2	61.3	62.8	64.7	59.6	63.2
Femmes nées à l'étranger	61.3	61.6	59.8	61.9	61.9	61.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	6.2	7.4	8.2	5.8	5.3
Hommes nés à l'étranger	10.0	6.2	9.4	9.7	6.7	6.3
Femmes nées dans le pays de résidence	7.1	7.1	6.9	7.8	6.5	6.1
Femmes nées à l'étranger	7.9	7.8	9.8	14.0	8.8	8.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.3	4.0	1.2	0.6	3.6	1.9	
PIB/tête (niveau en USD)	4.0	3.8	0.9	0.4	3.5	1.4	*27 346*
Emploi (niveau en milliers)	2.0	0.6	-1.5	-3.1	1.1	0.4	*936*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	6.7	6.5	7.3	8.2	6.4	6.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832535

Suède

En Suède, l'immigration a légèrement diminué en 2011, pour s'établir à 96 500 personnes, contre 98 800 en 2010, ce qui reste toutefois en ligne avec les niveaux élevés enregistrés ces cinq dernières années. Les citoyens suédois de retour constituaient le groupe le plus important (21 % du total), devant les ressortissants d'Irak et de Pologne (5 % chacun), d'Afghanistan (4 %), du Danemark (3 %) et de Somalie (3 %). L'émigration au départ de Suède a continué de s'accroître, pour atteindre 51 200 personnes, soit presque 5 % de plus qu'en 2010. Les citoyens suédois représentaient 40 % du total des départs, principalement vers des pays nordiques et de langue anglaise. Le solde migratoire a reculé de 53 000 en 2010 à 45 300 en 2011.

La population suédoise a augmenté de quelque 67 000 personnes, pour s'établir à 9.5 millions en 2011, les personnes nées à l'étranger ayant contribué à hauteur de 63 % à cette hausse. Au total, 1.4 million de personnes nées à l'étranger résidaient en Suède en 2011, soit 15 % de la population totale. Le nombre de travailleurs immigrés non saisonniers venant en Suède a progressé après la réforme de 2008 qui a permis aux employeurs de recruter plus facilement des travailleurs originaires de pays extérieurs à l'UE. Après avoir culminé à 12 300 en 2011, les entrées de travailleurs immigrés non saisonniers sont redescendues à 11 300 en 2012. Les principaux pays d'origine étaient la Chine, l'Inde et la Turquie ; pour les travailleurs saisonniers, le principal pays d'origine était la Thaïlande. Le nombre de membres de la famille accompagnants – lesquels ont accès au marché du travail depuis la réforme – est passé de 4 500 en 2010 à 7 400 en 2011 et 8 600 en 2012.

La Suède demeure un des principaux pays de destination des demandeurs d'asile au sein de l'UE. Le nombre des demandes d'asile a grimpé de 30 000 en 2011 à 44 000 en 2012. L'Office suédois des migrations prévoit qu'il augmentera encore en 2013, étant donné le nombre des demandes déposées par des Syriens. En 2012, de nombreux demandeurs d'asile venaient de zones de conflit, comme la Somalie et la Syrie (13 % chacun) et l'Afghanistan (12 %). Le taux d'approbation en première instance des demandes d'asile par l'Office suédois des migrations avoisinait 34 % en 2012 (contre 30 % en 2011).

Le nombre de mineurs non accompagnés qui demandent asile à la Suède ne cesse d'augmenter. En 2012, plus de 3 500 mineurs non accompagnés ont demandé asile à la Suède, contre 2 600 en 2011 et 2 400 en 2010. Les mineurs non accompagnés originaires d'Afghanistan (54 %), de Somalie (13 %) et du Maroc (4 %) constituaient les groupes les plus nombreux en 2012.

En 2011, plus de 42 000 demandes d'octroi de la nationalité suédoise ont été reçues, soit une hausse d'environ 9.5 % par rapport à 2010 ; elles ont été satisfaites en grande majorité (à hauteur de 87 %).

En 2011, environ 6 800 ressortissants de pays extérieurs à l'EEE ont obtenu un permis de séjour au titre des études en Suède, contre environ 6 500 en 2012. En 2010, avant l'introduction en 2011 de frais d'inscription, ils étaient 14 200.

En décembre 2010, une nouvelle loi a modifié les activités d'accueil des réfugiés, des autres personnes nécessitant une protection et des membres de leur famille, et a confié la coordination générale au Service public de l'emploi. Une évaluation de la réforme, réalisée par l'Agence suédoise de gestion publique en 2012, conforte l'opinion selon laquelle les activités destinées aux primo-arrivants devraient être davantage axées sur l'emploi. En outre, il a été jugé que le recensement des qualifications des primo-arrivants effectué par le Service public de l'emploi et l'Office des migrations constituait un bon point de départ pour proposer des activités adaptées. L'évaluation a mis en évidence la nécessité de mieux coordonner les activités proposées par les différentes autorités et localités et de faire participer plus rapidement les primo-arrivants à un programme d'accueil.

Un examen du programme d'enseignement du suédois aux immigrés doit être présenté en octobre 2013. Il étudie comment assouplir et personnaliser davantage ce programme, s'il doit faire partie des formations pour adultes assurées par les municipalités (et non par un établissement d'enseignement) et si les cours doivent être plus individuels et plus clairement en rapport avec l'emploi.

En janvier 2012, l'Office suédois des migrations a durci les conditions imposées aux employeurs qui recrutent des travailleurs originaires de pays extérieurs à l'UE, afin de prévenir les abus. Par exemple, dans certains secteurs, les employeurs doivent désormais prouver avant la délivrance d'un permis de travail qu'ils ont les moyens de payer le salaire offert. Cette obligation s'impose aux employeurs des secteurs du nettoyage, de l'hôtellerie-restauration, de la construction, du commerce, de l'agriculture et de la sylviculture.

Dans son projet de loi budgétaire pour 2013, le gouvernement a renforcé les efforts visant à faciliter et accélérer l'accueil des immigrés de fraîche date. Une série de nouvelles mesures ciblées destinées à préparer les primo-arrivants à l'emploi a été introduite, de même que des mesures devant permettre d'améliorer les résultats scolaires des enfants d'immigrés. Le groupe visé par la loi sur l'accueil est en outre élargi de manière à comprendre un plus grand nombre de migrants pour raisons familiales.

Pour en savoir plus :

www.migrationsverket.se/info/start_en.html.
http://government.se/sb/d/8281.

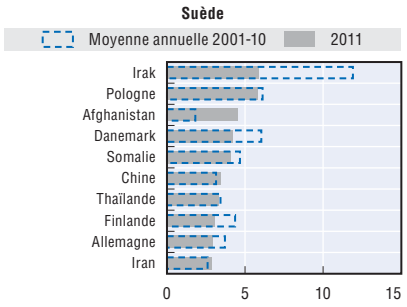
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUÈDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	4.8	5.6	8.4	8.0	5.3	8.8	75.9
Sorties	1.4	1.7	2.4	2.5	1.6	2.2	23.7

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	3.7	4.8	5.6	6.6
Famille (y compris la famille accompagnante)	26.7	27.1	40.7	37.7
Humanitaire	12.1	12.7	18.4	17.6
Libre circulation	23.1	27.3	35.3	38.0
Autres	..	..	..	..
Total	65.6	71.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	10.8	17.6	10.3	14.2
Stagiaires	0.6	0.5	0.4	0.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	0.5	4.5	3.8	3.6
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	4.8	12.9	17.2	10.4

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	1.8	1.9	3.4	3.1	2.9	3.1	*29 648*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.5	4.0	8.1	7.1	3.7	8.0	*67*
Accroissement naturel	-0.3	1.0	2.8	2.3	0.5	2.1	*22*
Solde migratoire	2.8	3.0	5.3	4.8	3.1	5.9	*45*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	11.3	12.5	14.8	15.1	12.0	13.9	*1 427*
Population étrangère	5.3	5.1	6.8	6.9	5.2	6.0	*655*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	8.8	7.8	5.5	5.8	7.2	6.2	*36 634*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	75.8	76.2	76.6	76.6	76.6	77.0
Hommes nés à l'étranger	59.6	63.7	67.3	62.6	64.7	67.5
Femmes nées dans le pays de résidence	73.2	72.6	73.5	76.6	73.9	73.7
Femmes nées à l'étranger	54.7	58.4	56.0	62.6	58.8	57.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	5.1	7.0	7.4	6.1	5.5	6.2
Hommes nés à l'étranger	13.5	15.1	15.9	16.0	12.8	13.8
Femmes nées dans le pays de résidence	4.3	6.9	6.8	5.9	4.9	6.2
Femmes nées à l'étranger	11.2	13.7	16.7	15.9	10.8	14.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.5	3.2	6.6	3.7	2.7	1.7	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	2.7	5.7	3.0	2.3	0.9	*41 485*
Emploi (niveau en milliers)	2.1	0.8	1.0	1.6	0.4	0.9	*4 618*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	5.6	7.6	8.6	7.8	6.7	7.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832573

Suisse

En 2011, l'immigration en Suisse a continué de progresser pour s'établir à 142 500 nouveaux détenteurs d'un permis de long terme dont 70.1 % étaient originaires d'un pays de l'UE/AELE. Ce niveau reste toutefois en deçà du chiffre record enregistré en 2008. Les Allemands et les Portugais demeurent les deux principaux groupes d'étrangers (respectivement 21.4 et 10.8 % des nouveaux arrivants). Les principaux groupes hors UE/AELE sont constitués par des ressortissants des États-Unis (3 % des nouvelles entrées), des Indiens, Érythréens, Brésiliens, Chinois, chacun représentant moins de 2 % de l'ensemble des entrées. Le niveau des sorties, en forte hausse en 2010 du fait de départs accrus de ressortissants de l'UE/AELE, c'est stabilisé en 2011 autour de 64 000.

En 2012 tout comme en 2011, une augmentation du nombre de travailleurs est constatée, essentiellement du fait des ressortissants du Sud de l'Europe (Portugal, Italie, Espagne et Grèce). Les flux en provenance d'Allemagne, qui constituaient la principale source de travailleurs étrangers en 2011, ont toutefois diminué en 2012. Globalement, les flux de travailleurs sont en très grande majorité (89.2 % en 2011) le fait de ressortissants de l'UE/AELE.

Le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a connu une très forte hausse, passant de 15 600 en 2010 à 22 600 nouvelles demandes enregistrées en 2011, chiffre record depuis 2002, en grande partie du fait des événements du « Printemps arabe ». Cette tendance s'est poursuivie en 2012, avec plus de 28 600 demandes déposées. En 2011 et 2012, les demandes de ressortissants d'Érythrée sont les plus nombreuses. Suivent, en 2012, celles émanant de ressortissants du Nigéria, puis de Tunisie, les demandes de ce dernier pays étant cependant moins nombreuses en 2012 qu'en 2011. L'asile a été octroyé à 2 500 personnes en 2012 (3 700 personnes en 2011), correspondant à un taux de reconnaissance de 11.7 %, contre 17.7 % en 2011.

Le nombre de naturalisations est en baisse de 7 % en 2011, poursuivant la tendance amorcée après le pic de 2006 et qui s'est encore vérifiée en 2012. Près de 36 750 personnes ont obtenu la nationalité suisse en 2011. Les naturalisations de ressortissants de Serbie sont en déclin depuis le pic atteint en 2006 mais constituent encore le groupe le plus nombreux de personnes ayant acquis la nationalité suisse, devant l'Italie et l'Allemagne.

La forte augmentation du nombre de permis de séjour accordés à des ressortissants de l'UE8 après l'introduction de la libre circulation complète envers ces États le 1er mai 2011, a conduit le gouvernement suisse à réintroduire des contingents en mai 2012 pour les nouveaux travailleurs disposant d'un emploi durable (de plus d'une année), en application de la clause de sauvegarde prévue dans l'Accord sur la libre circulation des personnes. À l'égard de la Bulgarie et de la Roumanie, les restrictions nationales continuent de s'appliquer jusqu'en 2014 (avec la possibilité d'être prolongées jusqu'en 2016 en cas de perturbations sur le marché du travail suisse) pour les travailleurs salariés d'une part, et d'autre part pour les prestataires de services dans certains secteurs de l'économie tels que l'aménagement des paysages, la construction, le nettoyage et la sécurité.

L'immigration entraîne une croissance démographique qui accentue le besoin de réformes, notamment en matière d'intégration (logements, infrastructures, aménagement du territoire et politique de formation). La consolidation de la collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes et les villes ainsi que les responsables du secteur privé (partenaires sociaux) s'est poursuivie en vue de promouvoir l'intégration. La deuxième Conférence nationale sur l'intégration qui s'est déroulée le 12 mai 2011 a confirmé cette stratégie qui doit désormais être mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue avec des organisations non étatiques et des acteurs privés. Une révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers est en cours afin notamment de réglementer de manière plus contraignante les dispositions en matière d'intégration et d'engager davantage les différents acteurs concernés.

Parmi les autres travaux législatifs en cours figure la révision totale de la loi fédérale sur la nationalité. Elle vise en particulier à assurer une large cohérence avec la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) en ce qui concerne les exigences en matière d'intégration et à harmoniser les réglementations cantonales et communales relatives aux délais de résidence.

Des modifications urgentes ont été apportées à la fin de l'année 2012 à la loi fédérale sur l'asile, supprimant la possibilité de déposer une demande d'asile dans une représentation suisse à l'étranger ainsi que la reconnaissance du statut de réfugié en cas d'objection de conscience et de désertion. En parallèle, des mesures d'accélération de la procédure d'asile ont été introduites à la mi-2012 pour les demandes déposées par des ressortissants d'États tiers libérés de l'obligation du visa (notamment certains États de l'ex-Yougoslavie).

En outre, des débats politiques sont en cours sur le thème de l'extension de l'accord de libre circulation des personnes à la Croatie et sur deux initiatives populaires déposées en 2012, l'une visant à stabiliser la population totale (initiative ECOPOP), l'autre visant à combattre l'immigration de masse.

Pour en savoir plus :

www.bfm.admin.ch/bfm/en/home.html.

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/en/index/themen/01/07.html.

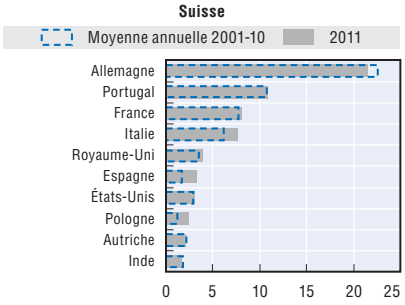
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUISSE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	12.2	12.7	17.1	18.0	13.3	17.4	142.5
Sorties	7.8	6.7	8.4	8.1	6.7	7.4	64.0

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	2.4	2.3	2.1	1.9
Famille (y compris la famille accompagnante)	21.7	17.8	18.8	14.3
Humanitaire	6.7	5.8	5.8	4.6
Libre circulation	82.0	96.5	71.3	77.6
Autres	2.3	1.9	2.0	1.5
Total	115.0	124.3	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	8.6	12.4	11.7	10.8
Stagiaires	0.3	0.0	0.0	0.1
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	101.6	92.4	92.6	97.2

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	2.5	1.4	1.7	2.5	2.5	1.7	*19 439*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	5.5	5.9	10.0	10.7	7.0	10.6	*85*
Accroissement naturel	2.2	1.6	2.3	2.4	1.5	2.0	*19*
Solde migratoire	3.3	4.3	7.7	8.3	5.4	8.6	*66*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	21.9	23.8	26.5	27.3	23.1	25.6	*2 158*
Population étrangère	19.3	20.3	22.0	22.4	20.0	21.3	*1 772*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	2.1	2.6	2.3	2.1	2.4	2.7	*36 757*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	85.1	85.3	81.0	86.1	85.6
Hommes nés à l'étranger	..	80.5	82.8	75.5	82.8	83.0
Femmes nées dans le pays de résidence	..	73.1	75.1	81.0	72.9	74.9
Femmes nées à l'étranger	..	63.0	66.6	75.5	64.3	66.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	2.7	3.1	2.8	2.7	2.5
Hommes nés à l'étranger	..	7.8	7.2	6.2	6.3	6.2
Femmes nées dans le pays de résidence	..	3.7	3.6	3.3	3.3	3.2
Femmes nées à l'étranger	..	9.7	8.8	7.5	8.1	8.5

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.6	2.7	3.0	1.9	2.0	2.2	
PIB/tête (niveau en USD)	3.0	2.0	3.2	0.8	1.2	1.4	*51 507*
Emploi (niveau en milliers)	-0.1	0.7	0.4	1.1	0.4	1.5	*4 383*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	..	..	4.5	4.0	..	4.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832592

Turquie

Les statistiques sur les flux migratoires en Turquie sont limitées. Il n'existe pas de sources de données sur les flux totaux d'entrée et de sortie du pays. Cependant, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale enregistre les données administratives relatives aux flux d'émigration de travail et aux permis de travail délivrés aux étrangers, sauf quand des exceptions sont prévues.

Les données administratives du ministère relatives aux flux d'émigration de travail montrent que le nombre de travailleurs sous contrat envoyés à l'étranger par le Service national de l'emploi a diminué de 2 % entre 2010 et 2011, pour s'établir à 53 800. Les deux principales destinations de ces travailleurs sont le Moyen-Orient (28 300) et la Communauté des États indépendants (18 200).

En 2011, 220 000 étrangers détenaient un permis en Turquie, dont 11 % un permis de travail et 17 % un permis d'études. Cette même année, plus de 11 800 nouveaux permis de travail ont été délivrés, soit une hausse de 25 % par rapport à 2010.

Le nombre des étudiants étrangers s'accroît en Turquie. Au cours de l'année universitaire 2011-12, 8 400 étudiants étrangers ont été admis, portant leur nombre total à 31 900.

Le nombre des immigrés en situation irrégulière appréhendés a augmenté de 31 % entre 2010 et 2011, pour atteindre 42 800. Parmi ceux appréhendés sur le territoire, environ un tiers étaient des travailleurs dont le visa avait expiré et les autres étaient entrés illégalement.

L'afflux de demandeurs d'asile a augmenté de 74 % de 2010 à 2011, pour atteindre 16 000. En 2011, la moitié d'entre eux étaient originaires d'Irak et 21 % d'Iran. La plupart des demandeurs d'asile transitent par la Turquie pour se rendre en Europe. En 2011, quelque 18 000 Syriens sont entrés en Turquie à la suite de la crise politique survenue dans leur pays. Fin 2012, la Turquie comptait plus de 140 000 Syriens déplacés sous protection temporaire. Elle leur a fourni un hébergement et accordé une protection temporaire sans restriction. Elle a laissé ses frontières ouvertes, fourni une aide humanitaire et s'est abstenue de renvoyer de force les citoyens syriens dans leur pays. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a apporté son concours aux autorités turques en ce qui concerne l'organisation des camps et les procédures d'enregistrement.

Après deux années de baisse, les transferts de fonds ont augmenté de 26 % en 2011, passant de 830 millions USD en 2010 à 1 milliard en 2011 (0.1 % du PIB), selon la Banque centrale turque.

En 2010, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale a modifié les critères et la réglementation applicables aux demandes de permis de travail. L'employeur doit remplir certaines conditions, notamment en matière de capital libéré, de chiffre d'affaires brut et d'exportations. Le salaire proposé à l'employé étranger doit être à la hauteur de l'emploi proposé, et, dans la plupart des cas, les travailleurs étrangers doivent toucher au moins 1.5 fois le salaire minimum. Les entités se portant garantes d'un permis de travail doivent employer au moins cinq citoyens turcs pour chaque travailleur étranger qu'elles souhaitent embaucher. La liste des exceptions a été publiée en avril 2011 ; elle comprend certaines catégories d'étrangers (réfugiés, victimes de trafics) et le secteur des ménages. Il peut aussi y avoir des exceptions au ratio de cinq salariés turcs pour un salarié étranger et à l'obligation de capital minimum dans certains cas, comme les technologies de pointe, les accords internationaux et les appels d'offres publics.

En 2012, la loi sur le séjour et la circulation des étrangers est entrée en vigueur. Elle fait obligation aux touristes de résider à l'étranger pendant trois mois chaque semestre. Cette disposition existe depuis 2010, mais son application est stricte depuis février 2012. Un permis de séjour touristique peut être demandé par les personnes souhaitant rester au maximum neuf mois. Les sanctions applicables aux employeurs de travailleurs étrangers en situation irrégulière ont été alourdies, et les travailleurs étrangers dans cette situation risquent l'expulsion.

L'évolution de la politique migratoire de la Turquie est étroitement liée aux négociations et aux obligations législatives induites par l'adhésion à l'Union européenne. Soumise à l'Assemblée générale du Parlement début 2013, la loi sur les étrangers et la protection internationale est en attente d'adoption. Elle comprend des dispositions sur les visas, les permis de séjour et les reconduites à la frontière des étrangers et prévoit des procédures de protection internationale. Elle encadrera la législation relative aux étrangers et prévoit des garde-fous pour préserver les droits des migrants et des réfugiés, conformément aux normes de l'UE et internationales.

Un accord de réadmission avec l'UE a été initié en juin 2012, mais il n'a pas encore été signé. Un protocole de réadmission bilatéral existant entre la Grèce et la Turquie est appliqué. En février 2012, la Turquie a signé des accords de réadmission avec la Bosnie-Herzégovine et avec la Moldavie.

Alors que la construction, financée par l'UE, de sept centres d'accueil de demandeurs d'asile et de réfugiés se poursuit, le flot croissant des demandeurs d'asile a débordé le dispositif d'accueil, qui a ensuite été mis de nouveau à rude épreuve par la nécessité de reloger les réfugiés vivant à Van après le séisme survenu en Turquie orientale en octobre 2011.

Pour en savoir plus :

www.turkstat.gov.tr.
www.nvi.gov.tr.
www.csgb.gov.tr/csgbPortal/yabancilar/eng/index.html.
www.mfa.gov.tr/.

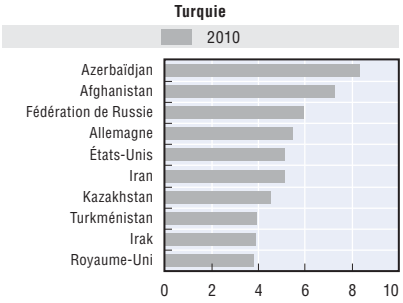
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

TURQUIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	..	0.4	..	..	..	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2006-10**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	*16 021*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
Pour 1 000 habitants							
Total	..	..	..	..	..	..	..
Accroissement naturel	13.8	12.2	11.2	11.0	12.8	11.6	*813*
Solde migratoire	..	..	..	..	..	..	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Milliers 2011**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	2.0	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	0.4	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	66.7	48.4	..	66.8
Hommes nés à l'étranger	..	..	64.5	49.7	..	65.0
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	26.1	48.4	..	24.2
Femmes nées à l'étranger	..	..	27.8	49.7	..	29.1
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	10.5	8.4	..	10.0
Hommes nés à l'étranger	..	..	12.4	10.3	..	10.6
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	11.6	10.2	..	10.4
Femmes nées à l'étranger	..	..	14.1	13.6	..	11.5

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2010**	**2011**	**Moyenne 2001-05**	**Moyenne 2006-10**	**Niveau 2011**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	6.8	8.4	9.2	8.5	4.7	3.3	
PIB/tête (niveau en USD)	5.3	7.1	7.7	7.1	3.4	2.0	*17 038*
Emploi (niveau en milliers)	-2.1	2.2	5.9	1.9	0.6	2.3	*23 498*
Pourcentage de la population active totale							
Chômage	..	9.2	10.7	8.8	9.2	9.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832611

NOTES ET SOURCES DES TABLEAUX DU CHAPITRE 5

Flux migratoires des étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2).

Bulgarie : nombre de permis de résidence permanente ou à long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Lituanie : arrivées et départs de résidents (source : Département de statistique du gouvernement lituanien) ; Roumanie : Changements de résidence (Source : Annuaire de statistiques de Roumanie).

Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (cf. *www.oecd.org/migrations/pmi*).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (*www.unhcr.org/statistics*).

Composantes de la croissance de la population totale

Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Bulgarie, Lettonie, Lituanie et Roumanie : Eurostat. Autres pays de l'OCDE et Fédération de Russie : Population et statistiques vitales, OCDE, 2011.

Effectifs d'immigrés

Population née à l'étranger

Sources nationales et estimations du Secrétariat (cf *www.oecd.org/migration/foreignborn*). Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4)

Population étrangère

Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5).

Lituanie : service d'enregistrement des résidents (ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : ministère de l'Intérieur.

Naturalisations

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6). Bulgarie, et Lituanie : ministère de l'Intérieur.

Résultats sur le marché du travail

Pays européens: Enquête de l'Union européenne sur la population active, données fournies par Eurostat; Australie, Canada, Mexique : Enquête sur la population active (moyennes annuelles); Chili : Enquête de caractérisation socio-économique nationale (CASEN). États-Unis: *Current Population Survey March Supplement*.

Indicateurs macroéconomiques

Croissance du PIB réel et PIB par tête

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs aux prix et PPA de 2005 (source : OCDE).

Emploi et chômage

Perspectives de l'emploi, OCDE, 2012

Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères 330
A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 332
B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité 333
A.2. Sorties de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE. 350
Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1. et A.2. Mouvements migratoires. 351

Entrées de demandeurs d'asile 355
A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 356
B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité 357
Métadonnées relatives aux tableaux A.3 et B.3. Entrées de demandeurs d'asile 374

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger 375
A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 376
B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance 378
Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger 393
A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 395
B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité 397
Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. Effectifs de personnes étrangères . . . 411

Acquisitions de la nationalité 413
A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 414
B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité 416
Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. Acquisitions de nationalité 433

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Note concernant Chypre par la Turquie : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note concernant Chypre par tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Système d'observation permanente des migrations désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Fédération de Russie. Le Système d'observation permanente des migrations n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

- Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2001-11.
- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.

- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par sexe sont consultables en ligne (*www.oecd.org/migrations/pmi*).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants internationaux.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente », souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici). Les données pour le Portugal incluent des migrants temporaires.

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : *i)* les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; *ii)* les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages *(Quartely National Household Survey)* et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers *(International Passenger Survey)* qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. **Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Milliers

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Australie											
Entrées permanentes	127.9	119.1	123.4	146.4	161.7	176.2	189.5	203.9	222.6	206.7	210.7
Entrées temporaires	245.1	240.5	244.7	261.6	289.4	321.6	368.5	420.0	474.8	467.0	504.7
Autriche	74.8	86.1	93.3	104.2	98.0	82.9	91.7	94.8	91.8	98.3	114.9
Belgique	66.0	70.2	68.8	72.4	77.4	83.4	93.4	106.0	102.7	113.6	117.9
Canada											
Entrées permanentes	250.6	229.0	221.3	235.8	262.2	251.6	236.8	247.2	252.2	280.7	248.8
Entrées temporaires	266.6	246.6	227.2	227.2	228.6	248.7	278.1	311.7	291.7	282.4	293.6
Chili	28.9	29.9	29.8	32.1	38.1	48.5	79.4	68.4	57.1	63.9	76.3
République tchèque	11.3	43.6	57.4	50.8	58.6	66.1	102.5	77.8	40.0	30.5	22.6
Danemark	24.6	21.5	18.4	18.7	20.1	24.0	31.4	37.0	32.0	33.4	34.6
Estonie	..	..	..	0.8	1.0	1.5	2.0	1.9	2.2	1.2	1.7
Finlande	11.0	10.0	9.4	11.5	12.7	13.9	17.5	19.9	18.1	18.2	20.4
France	106.9	124.2	136.4	141.6	135.9	135.1	128.9	136.0	126.2	136.1	142.0
Allemagne	685.3	658.3	601.8	602.2	579.3	558.5	574.8	573.8	606.3	683.5	841.7
Grèce	..	..	..	..	65.3	63.2	46.3	42.9	46.5	33.4	23.2
Hongrie	20.3	18.0	19.4	22.2	25.6	23.6	22.6	35.5	25.6	23.9	22.5
Islande	2.5	1.9	1.4	2.5	4.7	7.1	9.3	7.5	3.4	3.0	2.8
Irlande	32.7	39.9	42.4	41.8	66.1	88.9	120.4	89.7	50.7	23.9	33.7
Israël	43.5	33.6	23.3	20.9	21.2	19.3	18.1	13.7	14.6	16.6	16.9
Italie	172.8	168.7	392.8	373.1	267.6	242.0	490.4	462.3	392.5	419.6	354.3
Japon	351.2	343.8	373.9	372.0	372.3	325.6	336.6	344.5	297.1	287.1	266.9
Corée	163.9	158.9	168.9	178.5	253.7	303.0	300.4	302.2	232.8	293.1	307.2
Luxembourg	11.1	11.0	12.6	12.2	13.8	13.7	15.8	16.8	14.6	15.8	19.1
Mexique	8.1	5.8	6.9	8.5	9.2	6.9	7.2	15.9	23.9	26.2	21.5
Pays-Bas	94.5	86.6	73.6	65.1	63.4	67.7	80.3	103.4	104.4	110.2	118.5
Nouvelle-Zélande	54.1	48.8	43.4	36.2	54.1	49.8	46.9	46.9	43.6	44.3	40.8
Norvège	25.4	30.8	26.8	27.9	31.4	37.4	53.5	58.8	56.7	65.1	70.8
Pologne	21.5	30.2	30.3	36.9	38.5	34.2	40.6	41.8	41.3	41.1	41.3
Portugal	151.4	72.0	31.8	34.1	28.1	22.5	32.6	32.3	33.8	30.0	33.0
Fédération de Russie	193.5	184.6	129.1	119.2	177.2	186.4	287.0	281.6	279.9	191.7	356.5
République slovaque	4.7	4.8	4.6	7.9	7.7	11.3	14.8	16.5	14.4	12.7	8.2
Slovénie	..	..	..	..	..	..	30.5	43.8	24.1	11.2	18.0
Espagne	394.0	443.1	429.5	645.8	682.7	803.0	920.5	692.2	469.3	431.3	416.3
Suède	43.8	47.3	47.1	46.7	50.6	78.9	82.6	82.0	82.4	79.0	75.9
Suisse	101.4	101.9	94.0	96.3	94.4	102.7	139.7	157.3	132.4	134.2	142.5
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	29.9	..
Royaume-Uni	370.0	418.0	411.0	500.0	469.0	513.0	500.0	505.0	471.0	498.0	488.0
États-Unis											
Entrées permanentes	1 058.9	1 059.4	703.5	957.9	1 122.4	1 266.3	1 052.4	1 107.1	1 130.8	1 042.6	1 062.0
Entrées temporaires	1 375.1	1 282.6	1 233.4	1 299.3	1 323.5	1 457.9	1 606.9	1 617.6	1 419.2	1 517.9	1 616.8

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du tableau A.2.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832668

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	79.0	81.6	88.2	125.0	147.7	151.7	140.0	119.9	112.0	115.6	164.7	34
Roumanie	20.1	24.0	23.8	23.5	23.3	23.4	42.9	48.2	57.3	75.5	97.5	38
Bulgarie	13.2	13.2	13.4	11.6	9.1	7.5	20.5	24.1	29.2	39.8	52.4	35
Hongrie	17.0	16.5	14.3	17.4	18.6	18.6	22.2	25.2	25.3	29.3	41.1	26
Turquie	54.7	58.1	49.8	42.6	36.0	29.6	26.7	26.7	27.2	27.6	28.6	38
Italie	28.8	25.0	21.6	19.6	18.3	17.7	18.2	20.1	22.2	23.9	28.1	38
Grèce	16.2	15.0	12.1	10.2	9.0	8.2	8.0	8.3	8.6	12.3	23.0	40
États-Unis	16.0	15.5	14.7	15.3	15.2	16.3	17.5	17.5	17.7	18.3	20.1	46
Serbie	28.3	26.4	22.8	21.7	17.5	10.9	2.2	7.0	9.1	19.1	18.4	39
Chine	19.1	18.5	16.1	13.1	12.0	12.9	13.6	14.3	15.4	16.2	18.3	50
Fédération de Russie	35.9	36.5	31.8	28.5	23.1	16.4	15.0	15.1	15.7	16.1	17.5	63
Espagne	8.7	8.5	7.7	7.6	7.1	8.2	8.6	7.8	9.0	10.7	16.2	46
Inde	8.9	9.4	9.2	9.1	8.4	8.9	9.4	11.4	12.0	13.2	15.4	30
France	13.5	12.7	12.3	12.5	12.3	13.6	13.8	13.0	12.9	13.3	13.8	49
République slovaque	11.4	11.6	10.6	11.6	11.8	11.3	9.4	8.7	8.5	8.6	12.2	38
Autres pays	314.5	286.0	253.5	232.8	209.9	203.1	207.0	206.7	224.4	244.2	274.3	
Total	**685.3**	**658.3**	**601.8**	**602.2**	**579.3**	**558.5**	**574.8**	**573.8**	**606.3**	**683.5**	**841.7**	**39**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUSTRALIE (ENTRÉES PERMANENTES)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Nouvelle-Zélande	42.3	21.6	16.4	18.7	22.4	23.8	28.3	34.5	33.0	24.4	34.6	49
Chine	8.3	9.1	9.4	12.5	15.2	17.3	21.1	20.7	22.9	25.0	29.0	57
Inde	5.8	7.6	8.2	11.3	12.8	15.2	19.8	22.7	25.3	23.5	21.9	47
Royaume-Uni	13.2	14.6	18.6	25.7	26.2	30.9	30.7	31.7	33.3	26.7	21.5	48
Philippines	3.4	3.4	3.6	4.4	4.8	5.4	6.1	7.1	8.9	10.3	10.7	56
Afrique du Sud	6.8	7.2	5.9	7.1	5.7	4.8	5.4	6.9	11.3	11.1	8.1	50
Malaisie	2.5	2.6	3.9	5.1	4.7	4.8	4.8	5.1	5.4	4.9	5.0	53
Sri Lanka	1.8	2.4	2.3	2.1	3.0	3.3	3.8	4.8	5.3	5.8	4.9	46
Viêtnam	1.9	2.5	3.0	2.5	2.5	2.9	3.4	3.0	3.3	3.9	4.8	64
Corée	1.5	2.0	2.3	2.8	3.5	4.0	4.2	5.0	5.2	4.3	4.3	55
Afghanistan	0.5	0.7	1.0	1.3	3.5	3.5	2.6	2.0	2.0	3.2	3.4	33
Irlande	1.1	1.0	1.2	1.6	1.6	1.8	1.9	2.0	2.7	3.0	3.4	40
Irak	1.3	1.3	2.9	1.8	3.3	5.1	2.5	2.6	4.4	2.9	3.3	51
Iran	0.8	0.6	0.8	0.8	1.0	0.9	1.0	1.2	2.2	2.1	3.3	45
États-Unis	2.3	2.6	2.5	3.0	3.0	2.9	2.8	3.0	3.1	3.2	3.0	53
Autres pays	34.4	39.8	41.5	45.7	48.6	49.7	51.2	51.5	54.4	52.5	49.7	
Total	**127.9**	**119.1**	**123.4**	**146.4**	**161.7**	**176.2**	**189.5**	**203.9**	**222.6**	**206.7**	**210.7**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Allemagne	10.2	9.2	10.9	13.2	14.7	15.9	17.9	19.2	17.6	17.8	18.0	46
Roumanie	2.4	4.8	5.7	5.5	5.1	4.5	9.3	9.3	9.3	11.5	13.7	50
Hongrie	3.0	2.6	2.8	3.2	3.4	3.6	4.5	5.2	5.8	6.5	9.6	48
Serbie	6.3	9.9	10.5	11.6	11.7	7.4	6.4	6.1	6.2	8.5	7.5	43
Pologne	3.5	3.0	3.4	7.0	6.8	5.7	5.3	4.4	3.8	4.2	6.9	40
République slovaque	2.5	2.5	2.6	3.5	3.6	3.5	3.6	4.9	4.0	4.1	5.6	57
Bosnie-Herzégovine	6.0	4.9	5.4	5.4	4.6	3.2	3.0	2.9	2.4	2.5	3.9	43
Turquie	7.8	11.3	10.4	8.2	7.7	4.9	5.2	5.0	4.8	4.3	3.9	39
Bulgarie	0.9	1.5	1.7	1.7	1.4	1.2	2.2	2.5	2.6	3.2	3.6	50
Afghanistan	1.5	1.1	0.7	0.7	0.7	0.5	0.5	1.0	1.4	1.3	2.9	26
Fédération de Russie	0.9	1.8	4.0	6.8	4.0	2.5	2.2	3.0	2.4	2.2	2.6	59
Italie	1.7	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	2.2	2.4	40
Croatie	6.1	3.8	3.4	3.3	2.8	2.5	2.3	2.0	1.9	1.9	1.9	46
États-Unis	0.9	1.0	1.1	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.6	1.7	1.9	50
République tchèque	1.4	1.2	1.2	1.4	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	1.6	53
Autres pays	19.8	26.3	28.0	30.0	27.5	23.5	24.7	24.5	24.7	25.1	28.7	
Total	**74.8**	**86.1**	**93.3**	**104.2**	**98.0**	**82.9**	**91.7**	**94.8**	**91.8**	**98.3**	**114.9**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
France	8.0	8.1	8.2	9.5	10.4	11.6	12.3	14.1	12.3	13.5	13.8	51
Roumanie	1.0	1.0	1.0	1.4	2.3	3.1	5.5	6.8	6.1	8.0	10.9	43
Pays-Bas	8.2	8.4	8.5	8.8	10.1	11.5	11.4	11.7	8.8	9.3	9.5	47
Pologne	2.9	2.4	2.1	3.5	4.8	6.7	9.4	9.0	9.9	8.9	9.3	49
Maroc	7.1	8.5	8.4	8.0	7.1	7.5	7.8	8.2	9.1	9.8	8.5	52
Espagne	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8	1.8	1.9	2.8	3.6	4.6	5.3	47
Italie	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5	2.6	2.7	3.7	3.6	4.3	4.7	43
Bulgarie	0.4	0.5	0.5	0.7	0.9	0.8	2.6	3.9	3.3	4.2	4.3	46
Allemagne	2.9	3.0	2.9	3.3	3.3	3.3	3.4	3.8	3.4	3.3	3.1	53
Portugal	1.3	1.6	1.8	1.9	1.9	2.0	2.3	3.2	2.9	2.7	3.1	43
Turquie	3.0	3.9	3.8	3.2	3.4	3.0	3.2	3.2	3.1	3.2	2.9	50
États-Unis	2.9	2.7	2.5	2.6	2.4	2.6	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	55
Inde	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.6	2.1	1.8	2.3	2.3	39
Royaume-Uni	2.7	2.5	2.5	2.4	2.2	2.0	2.0	2.4	1.9	2.2	2.1	44
Chine	1.3	2.1	1.6	1.4	1.2	1.5	1.2	1.3	1.3	1.6	1.6	56
Autres pays	19.5	20.8	20.0	20.6	21.8	22.0	23.6	27.4	29.1	32.9	34.0	
Total	**66.0**	**70.2**	**68.8**	**72.4**	**77.4**	**83.4**	**93.4**	**106.0**	**102.7**	**113.6**	**117.9**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CANADA

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Philippines	12.9	11.0	12.0	13.3	17.5	17.7	19.1	23.7	27.3	36.6	35.0	54
Chine	40.4	33.3	36.3	36.4	42.3	33.1	27.0	29.3	29.0	30.2	28.7	53
Inde	27.9	28.8	24.6	25.6	33.1	30.8	26.1	24.5	26.1	30.3	25.0	50
États-Unis	5.9	5.3	6.0	7.5	9.3	10.9	10.5	11.2	9.7	9.2	8.8	51
Iran	5.7	7.9	5.7	6.1	5.5	7.1	6.7	6.0	6.1	6.8	6.8	50
Royaume-Uni	5.4	4.7	5.2	6.1	5.9	6.5	8.1	9.2	9.6	9.5	6.6	44
Haïti	2.5	2.2	1.9	1.7	1.7	1.7	1.6	2.5	2.1	4.6	6.2	58
Pakistan	15.4	14.2	12.4	12.8	13.6	12.3	9.5	8.1	6.2	5.0	6.1	51
France	4.5	4.0	4.2	5.1	5.5	5.0	5.6	6.4	7.4	6.9	5.9	43
Émirats arabes unis	4.5	4.4	3.3	4.4	4.1	4.1	3.4	4.7	4.6	6.8	5.2	47
Irak	1.6	1.4	1.0	1.1	1.3	1.0	1.6	2.6	4.6	4.5	4.7	51
Corée	9.6	7.3	7.1	5.3	5.8	6.2	5.9	7.2	5.9	5.5	4.6	53
Colombie	3.0	3.2	4.3	4.4	6.0	5.8	4.8	5.0	4.2	4.8	4.3	51
Maroc	4.0	4.1	3.2	3.5	2.7	3.1	3.8	3.9	5.2	5.9	4.2	48
Algérie	3.0	3.0	2.8	3.2	3.1	4.5	3.2	3.2	4.8	4.1	3.8	50
Autres pays	104.5	94.1	91.5	99.4	104.8	101.9	100.0	99.5	99.4	109.9	93.0	
Total	**250.6**	**229.0**	**221.3**	**235.8**	**262.2**	**251.6**	**236.8**	**247.2**	**252.2**	**280.7**	**248.8**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CHILI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pérou	12.6	12.8	12.9	15.6	20.0	28.6	53.2	39.0	27.6	27.7	30.7	53
Colombie	1.7	1.1	1.0	1.1	1.7	2.4	3.3	4.4	5.3	7.2	12.5	55
Bolivie	1.0	0.9	1.3	1.4	1.6	1.9	6.0	4.5	3.6	5.8	7.2	52
Argentine	2.1	4.9	4.9	4.3	4.1	3.5	3.0	3.7	3.9	3.8	3.8	38
États-Unis	1.7	1.6	1.6	1.3	1.5	1.5	1.5	2.1	2.2	2.9	3.0	37
Équateur	3.5	2.6	2.0	1.8	1.9	2.2	3.1	3.1	2.7	2.5	2.9	50
République dominicaine	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.0	0.6	1.0	1.8	74
Chine	0.4	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.3	1.3	1.3	1.6	33
Brésil	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	1.1	1.2	1.2	1.1	1.3	1.4	53
Espagne	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.2	37
Venezuela	0.3	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	1.1	52
Haïti	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	28
Mexique	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.8	44
Paraguay	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	53
Uruguay	0.3	0.4	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	0.7	0.8	0.7	40
Autres pays	3.6	3.2	2.8	2.9	3.4	3.6	3.5	5.3	5.0	5.8	6.0	
Total	**28.9**	**29.9**	**29.8**	**32.1**	**38.1**	**48.5**	**79.4**	**68.4**	**57.1**	**63.9**	**76.3**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Chine	67.0	55.7	52.4	67.4	115.8	161.2	177.0	161.7	117.6	155.3	149.2	49
États-Unis	16.4	19.1	17.8	18.1	18.0	17.8	18.9	23.4	27.1	28.3	28.1	50
Viêtnam	2.6	3.0	6.7	7.8	18.0	20.0	21.2	24.0	16.4	22.9	27.9	51
Thaïlande	6.7	6.8	7.1	9.8	13.7	15.8	10.5	8.6	5.8	6.9	10.3	42
Philippines	7.4	7.4	10.0	10.1	16.5	17.9	12.2	9.1	8.9	9.1	9.6	55
Ouzbékistan	3.9	3.9	7.0	3.6	3.2	4.8	4.9	9.4	4.7	8.6	8.2	31
Indonésie	7.1	9.9	9.3	5.2	10.2	6.9	5.2	9.7	3.3	5.3	8.1	11
Cambodge	0.0	0.1	0.8	0.9	0.8	2.2	1.9	3.4	2.6	3.7	6.4	28
Canada	4.1	5.1	5.1	5.4	5.5	5.6	6.0	6.4	6.5	6.5	6.0	53
Sri Lanka	0.7	0.8	2.4	1.9	5.0	4.1	2.5	4.8	1.7	4.2	5.9	3
Japon	8.4	8.7	7.7	7.0	6.8	5.5	5.0	4.7	4.4	4.7	5.5	69
Népal	0.6	1.0	1.9	1.5	0.6	1.1	0.8	2.4	2.6	2.7	4.3	10
Mongolie	4.9	2.0	4.6	5.1	8.3	9.6	8.6	8.1	5.3	5.4	4.3	51
Myanmar	0.4	0.2	0.8	0.8	0.6	1.8	0.5	0.5	1.7	0.6	2.6	4
Fédération de Russie	7.0	8.1	9.3	5.5	4.2	3.7	3.4	2.6	2.9	2.6	2.6	60
Autres pays	26.6	27.1	26.1	28.5	26.3	25.1	21.7	23.4	21.3	26.2	28.4	
Total	**163.9**	**158.9**	**168.9**	**178.5**	**253.7**	**303.0**	**300.4**	**302.2**	**232.8**	**293.1**	**307.2**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	0.4	0.4	0.4	0.7	1.3	2.5	4.3	6.5	3.4	2.9	3.2	41
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.8	1.4	1.5	2.0	2.7	41
Allemagne	0.9	0.8	0.8	1.0	1.3	1.9	3.0	3.0	2.2	1.9	1.9	49
Philippines	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	1.3	1.7	1.8	1.8	1.7	94
Lituanie	0.4	0.4	0.3	0.5	0.6	0.8	0.7	1.1	1.3	1.5	1.6	46
Norvège	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.5	63
Ukraine	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	1.3	1.8	1.8	1.4	1.2	1.2	39
Suède	0.8	0.7	0.8	0.8	0.9	1.2	1.3	1.3	1.1	1.1	1.1	55
Royaume-Uni	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	39
Bulgarie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	37
Inde	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.9	1.0	0.8	0.9	1.1	37
Islande	0.8	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.1	1.0	0.9	0.6	53
États-Unis	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.7	0.9	0.9	49
Lettonie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.7	0.9	0.8	45
Thaïlande	0.7	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.5	80
Autres pays	16.8	13.7	10.6	9.7	9.3	9.9	12.0	13.0	12.4	13.2	13.9	
Total	**24.6**	**21.5**	**18.4**	**18.7**	**20.1**	**24.0**	**31.4**	**37.0**	**32.0**	**33.4**	**34.6**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	23.3	48.3	55.0	103.6	108.3	131.5	197.6	71.5	52.4	62.6	60.9	52
Maroc	39.5	40.2	41.2	73.4	82.5	78.5	85.0	93.6	61.8	47.9	43.2	42
Pakistan	1.8	1.8	1.7	9.4	12.4	8.2	10.6	13.4	10.6	21.7	16.9	22
Chine	5.2	5.7	7.5	20.3	18.4	16.9	20.4	27.2	18.6	17.4	16.7	50
Royaume-Uni	16.0	25.3	31.8	48.4	44.7	42.5	38.2	25.0	19.2	17.3	16.6	47
Colombie	71.2	34.2	11.1	21.5	24.9	35.6	41.7	42.2	25.6	18.1	16.1	54
Italie	6.2	10.4	10.0	15.0	16.5	18.6	21.2	18.0	13.6	12.9	13.1	43
Bulgarie	11.8	15.9	13.7	21.0	18.4	21.7	31.3	13.1	9.7	10.4	11.9	49
République dominicaine	5.4	5.5	6.6	10.3	12.2	14.7	18.1	17.8	10.8	8.3	11.7	55
Brésil	4.3	4.7	7.4	16.5	24.6	32.6	36.1	27.3	14.4	11.9	9.8	62
Paraguay	0.3	0.7	2.4	10.4	12.6	21.6	24.0	20.6	13.4	11.9	9.8	74
Pérou	7.1	8.0	13.5	17.7	19.9	21.7	27.4	31.1	16.3	10.0	9.3	57
Allemagne	10.7	11.2	10.8	14.0	15.2	16.9	17.8	12.6	10.4	9.3	9.1	51
Équateur	82.6	89.0	72.8	17.2	15.2	21.4	30.2	37.8	18.2	11.0	8.8	49
France	4.9	5.5	5.9	9.9	11.1	12.7	13.0	10.1	8.9	8.6	8.6	49
Autres pays	103.6	136.9	138.1	237.3	245.6	307.8	307.9	231.0	165.4	151.8	153.8	
Total	**394.0**	**443.1**	**429.5**	**645.8**	**682.7**	**803.0**	**920.5**	**692.2**	**469.3**	**431.3**	**416.3**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESTONIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Fédération de Russie	..	..	..	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.9	47
Finlande	..	..	..	..	..	..	..	..	0.3	..	..	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..
Lettonie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..
Suède	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..
France	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..
Autres pays	..	..	..	0.5	0.7	1.1	1.5	1.5	0.6	0.8	0.8	
Total	**..**	**..**	**..**	**0.8**	**1.0**	**1.5**	**2.0**	**1.9**	**2.2**	**1.2**	**1.7**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ÉTATS-UNIS (ENTRÉES PERMANENTES)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Mexique	205.6	218.8	115.6	175.4	161.4	173.8	148.6	190.0	164.9	139.1	143.4	..
Chine	56.3	61.1	40.6	55.5	70.0	87.3	76.7	80.3	64.2	70.9	87.0	..
Inde	70.0	70.8	50.2	70.2	84.7	61.4	65.4	63.4	57.3	69.2	69.0	..
Philippines	52.9	51.0	45.3	57.8	60.7	74.6	72.6	54.0	60.0	58.2	57.0	..
République dominicaine	21.2	22.5	26.2	30.5	27.5	38.1	28.0	31.9	49.4	53.9	46.1	..
Cuba	27.5	28.2	9.3	20.5	36.3	45.6	29.1	49.5	39.0	33.6	36.5	..
Viêtnam	35.4	33.6	22.1	31.5	32.8	30.7	28.7	31.5	29.2	30.6	34.2	..
Corée	20.5	20.7	12.4	19.8	26.6	24.4	22.4	26.7	25.9	22.2	22.8	..
Colombie	16.6	18.8	14.7	18.8	25.6	43.2	33.2	30.2	27.8	22.4	22.6	..
Haïti	27.0	20.2	12.3	14.2	14.5	22.2	30.4	26.0	24.3	22.6	22.1	..
Irak	5.0	5.2	2.5	3.5	4.1	4.3	3.8	4.8	12.1	19.9	21.1	..
Jamaïque	15.3	14.8	13.3	14.4	18.3	25.0	19.4	18.5	21.8	19.8	19.7	..
El Salvador	31.1	31.1	28.2	29.8	21.4	31.8	21.1	19.7	19.9	18.8	18.7	..
Bangladesh	7.2	5.5	4.6	8.1	11.5	14.6	12.1	11.8	16.7	14.8	16.7	..
Pakistan	16.4	13.7	9.4	12.1	14.9	17.4	13.5	19.7	21.6	18.3	15.5	..
Autres pays	450.9	443.4	296.9	395.8	512.1	571.9	447.5	449.3	496.7	428.5	429.6	
Total	**1 058.9**	**1 059.4**	**703.5**	**957.9**	**1 122.4**	**1 266.3**	**1 052.4**	**1 107.1**	**1 130.8**	**1 042.6**	**1 062.0**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ouzbékistan	24.9	25.0	21.5	14.9	30.4	37.1	52.8	43.5	42.5	24.1	64.5	29
Ukraine	36.5	36.8	23.4	17.7	30.8	32.7	51.5	49.1	45.9	27.5	43.6	46
Kirghizistan	10.7	13.1	6.9	9.5	15.6	15.7	24.7	24.0	23.3	20.9	41.6	45
Kazakhstan	65.2	55.7	29.6	40.2	51.9	38.6	40.3	40.0	38.8	27.9	36.5	52
Tadjikistan	6.7	6.0	5.3	3.3	4.7	6.5	17.3	20.7	27.0	18.2	35.1	23
Arménie	5.8	6.8	5.1	3.1	7.6	12.9	30.8	35.2	35.8	19.9	32.7	44
Azerbaïdjan	5.6	5.6	4.3	2.6	4.6	8.9	21.0	23.3	22.9	14.5	22.3	35
Moldavie	7.6	7.6	6.4	4.8	6.6	8.6	14.1	15.5	16.4	11.8	19.6	46
Bélarus	6.5	6.8	5.3	5.7	6.8	5.6	6.0	5.9	5.5	4.9	10.2	39
Géorgie	9.7	7.1	5.5	4.9	5.5	6.8	10.6	8.8	7.5	5.2	7.3	45
Chine	0.4	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	1.7	1.2	0.8	1.4	7.1	32
Turkménistan	4.4	4.5	6.3	3.7	4.1	4.1	4.8	4.0	3.3	2.3	4.5	48
Allemagne	1.6	2.0	2.7	3.1	3.0	2.9	3.2	3.1	2.6	2.6	4.5	47
Viêtnam	..	..	..	0.0	0.1	0.2	0.9	0.7	1.0	0.9	3.3	38
République populaire démocratique de Corée	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	1.9	..
Autres pays	7.8	7.2	6.4	5.4	5.1	5.2	7.2	6.6	6.5	9.5	21.8	
Total	**193.5**	**184.6**	**129.1**	**119.2**	**177.2**	**186.4**	**287.0**	**281.6**	**279.9**	**191.7**	**356.5**	**39**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Estonie	1.1	1.2	1.1	1.7	1.9	2.5	2.9	3.0	3.2	3.9	4.7	49
Fédération de Russie	2.5	2.0	1.7	1.9	2.1	2.1	2.5	3.0	2.3	2.3	2.8	59
Chine	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.7	1.0	0.8	0.6	0.8	59
Somalie	0.3	0.3	0.2	0.2	0.4	0.3	0.6	0.6	0.8	1.0	0.7	50
Irak	0.3	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.4	0.5	0.9	1.1	0.7	36
Suède	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	41
Thaïlande	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	82
Inde	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	37
Afghanistan	0.3	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	46
Viêtnam	0.1	0.1	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	61
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	21
Pologne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.6	0.3	0.3	0.3	35
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	38
Turquie	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	33
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	48
Autres pays	3.9	3.1	3.3	4.0	4.4	4.7	6.2	7.2	5.8	5.6	6.5	
Total	**11.0**	**10.0**	**9.4**	**11.5**	**12.7**	**13.9**	**17.5**	**19.9**	**18.1**	**18.2**	**20.4**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FRANCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Algérie	15.0	23.4	28.5	27.9	24.8	25.4	23.1	22.3	20.0	19.1	20.5	..
Maroc	19.1	21.8	22.6	22.2	20.0	19.2	17.9	19.2	15.5	18.0	17.4	..
Tunisie	6.6	7.8	9.4	8.9	8.0	8.2	7.8	7.9	7.5	9.5	9.7	..
Chine	2.3	1.9	2.4	2.9	2.8	4.3	3.7	4.0	4.1	4.6	5.3	..
Turquie	6.9	8.5	8.6	9.1	8.9	8.3	7.6	7.7	6.2	5.6	5.3	..
Mali	1.7	2.0	2.6	2.6	2.5	2.9	2.8	4.6	5.6	5.0	5.1	..
Sénégal	2.3	2.5	2.6	2.5	2.5	2.7	2.6	3.1	3.2	3.8	4.1	..
Cameroun	2.4	2.9	3.4	4.1	4.3	4.4	3.9	3.7	3.8	3.6	3.9	..
Haïti	2.2	2.1	2.7	3.1	3.2	2.8	2.4	2.2	2.3	4.7	3.8	..
République démocratique du Congo	1.4	1.8	1.7	1.8	2.4	1.8	2.0	2.4	3.4	3.5	3.8	..
Côte d'Ivoire	2.2	2.8	3.4	4.0	3.8	3.6	3.4	3.4	3.3	3.4	3.6	..
Fédération de Russie	1.4	1.9	2.4	2.9	3.0	2.5	2.3	3.0	2.9	3.2	3.5	..
États-Unis	2.6	2.4	2.3	2.6	2.4	2.3	2.0	2.3	2.2	2.7	2.9	..
Serbie	1.4	1.6	1.7	2.0	2.0	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	2.6	..
Sri Lanka	2.1	1.7	1.4	1.6	1.8	1.1	1.9	2.4	2.6	2.4	2.3	..
Autres pays	37.1	39.3	40.5	43.4	43.8	43.8	43.7	45.8	41.6	45.2	48.3	
Total	**106.9**	**124.2**	**136.4**	**141.6**	**135.9**	**135.1**	**128.9**	**136.0**	**126.2**	**136.1**	**142.0**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Albanie	..	..	..	..	..	39.1	40.2	34.3	32.1	34.6	23.7	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	2.7	1.5	1.0	1.0	1.2	1.2	..
Égypte	..	..	..	..	..	3.1	3.9	2.0	1.4	1.4	1.1	..
Ukraine	..	..	..	..	..	3.1	1.7	0.8	0.7	0.8	0.9	..
Géorgie	..	..	..	..	..	3.0	2.2	1.0	0.8	1.0	0.9	..
Inde	..	..	..	..	..	0.8	1.5	0.5	0.6	0.7	0.6	..
Philippines	..	..	..	..	..	1.3	1.5	1.1	0.8	1.1	0.5	..
Autres pays	..	..	..	..	..	12.3	10.6	5.6	5.4	5.7	4.5	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**65.3**	**63.2**	**46.3**	**42.9**	**46.5**	**33.4**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	10.6	10.3	9.6	12.1	8.9	7.9	6.7	10.0	7.1	6.6	5.8	42
Allemagne	0.8	0.3	0.4	0.1	3.9	0.7	0.7	3.2	2.7	2.4	2.4	42
Ukraine	2.5	2.1	2.6	3.6	2.1	3.7	2.9	4.1	1.9	1.6	1.3	44
République slovaque	0.5	0.5	0.4	0.1	1.6	0.6	0.7	1.3	1.2	1.2	1.1	58
États-Unis	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.4	1.2	1.3	1.1	1.0	50
Chine	0.4	0.1	0.7	0.8	0.5	1.4	1.9	1.5	1.3	1.1	0.9	43
Serbie	1.0	0.4	0.7	1.6	1.1	2.4	4.4	4.1	1.2	1.0	0.9	40
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.3	0.7	0.5	0.5	0.6	40
Autriche	0.1	0.1	0.1	0.0	0.8	0.4	0.3	0.7	0.7	0.6	0.5	37
Fédération de Russie	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	62
Iran	..	..	..	..	0.2	0.4	0.2	0.5	0.5	0.4	0.4	40
Royaume-Uni	0.2	0.3	0.4	0.1	0.7	0.1	0.1	0.4	0.3	0.3	0.4	34
Corée	..	..	..	..	0.1	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	47
Inde	..	..	..	..	0.1	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	38
France	0.2	0.2	0.2	0.0	0.7	0.1	0.0	0.4	0.4	0.3	0.3	40
Autres pays	3.1	2.8	3.2	2.9	4.2	3.9	3.2	6.5	5.7	5.5	5.7	
Total	**20.3**	**18.0**	**19.4**	**22.2**	**25.6**	**23.6**	**22.6**	**35.5**	**25.6**	**23.9**	**22.5**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	0.4	0.3	0.1	0.2	1.5	3.3	5.6	3.9	1.2	0.8	0.8	47
Lituanie	0.2	0.1	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.4	0.2	0.3	0.2	46
Allemagne	0.2	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	71
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	33
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	47
Lettonie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	49
Danemark	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	43
Suède	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	56
Chine	0.0	0.0	0.1	0.1	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	55
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	43
Philippines	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	43
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	39
Norvège	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	43
Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	44
République tchèque	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	63
Autres pays	1.0	0.7	0.6	1.4	1.3	1.6	1.4	1.6	0.8	0.8	0.8	
Total	**2.5**	**1.9**	**1.4**	**2.5**	**4.7**	**7.1**	**9.3**	**7.5**	**3.4**	**3.0**	**2.8**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISRAËL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Anc. URSS	33.6	18.5	12.4	10.1	9.4	7.5	6.5	5.6	6.8	7.0	7.2	54
Éthiopie	3.3	2.7	3.0	3.7	3.6	3.6	3.6	1.6	0.2	1.7	2.7	49
États-Unis	1.2	1.5	1.7	1.9	2.0	2.2	2.1	2.0	2.5	2.5	2.4	51
France	1.0	2.0	1.8	2.0	2.5	2.4	2.3	1.6	1.6	1.8	1.6	53
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	0.5	49
Argentine	1.4	5.9	1.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	54
Canada	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	58
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	53
Afrique du Sud	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	49
Brésil	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	52
Hongrie	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	54
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	68
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	45
Australie	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	50
Autres pays	1.8	1.8	1.8	1.3	1.7	1.7	1.7	1.0	1.1	1.2	1.1	
Total	**43.5**	**33.6**	**23.3**	**20.9**	**21.2**	**19.3**	**18.1**	**13.7**	**14.6**	**16.6**	**16.9**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	17.3	17.5	74.5	63.4	43.9	38.2	261.3	162.3	100.7	90.9	90.1	..
Maroc	17.3	14.6	32.4	31.0	21.4	19.5	19.7	35.4	30.7	29.6	23.9	..
Chine	9.9	10.2	13.5	18.6	14.3	13.1	9.4	11.9	16.6	22.5	20.1	..
Ukraine	2.8	3.8	41.3	33.5	15.1	14.1	14.8	22.3	21.9	29.9	17.9	..
Albanie	27.7	25.9	46.6	36.6	27.3	22.1	21.9	33.3	25.5	22.2	16.6	..
Moldavie	1.7	2.3	15.3	11.4	9.0	7.5	12.5	19.9	16.5	26.1	15.0	..
Inde	4.5	5.1	7.9	8.5	6.8	5.9	6.7	11.6	12.5	15.0	13.3	..
Philippines	5.4	4.1	6.6	7.8	5.4	4.3	3.8	7.1	9.5	10.7	10.4	..
Bangladesh	3.4	3.6	5.7	7.2	5.4	4.8	4.5	8.6	8.5	9.7	10.3	..
Égypte	4.5	2.8	5.8	10.6	5.1	4.5	3.3	4.9	7.7	9.4	9.6	..
Pérou	3.7	3.1	8.7	9.7	5.2	4.9	4.4	6.7	10.0	12.0	8.7	..
Pakistan	3.4	3.2	4.4	6.3	5.5	3.4	3.0	5.4	8.4	10.7	7.5	..
Brésil	2.4	2.9	5.3	5.0	8.5	10.2	11.7	11.8	9.4	8.4	7.1	..
Sri Lanka	3.7	3.2	4.0	5.0	3.9	3.5	3.6	6.1	6.2	7.2	6.8	..
Sénégal	2.6	1.8	7.9	5.2	2.8	2.2	2.2	4.5	4.7	8.8	6.6	..
Autres pays	62.4	64.4	112.9	113.2	87.8	84.0	107.5	110.4	103.9	106.3	90.6	
Total	**172.8**	**168.7**	**392.8**	**373.1**	**267.6**	**242.0**	**490.4**	**462.3**	**392.5**	**419.6**	**354.3**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Chine	86.4	88.6	92.2	90.3	105.8	112.5	125.3	134.2	121.2	107.9	100.4	..
Corée	24.7	22.9	21.9	22.8	22.7	24.7	28.1	30.0	27.0	27.9	23.4	..
États-Unis	20.6	21.5	21.5	21.3	22.1	22.2	22.8	24.0	23.5	22.7	19.3	..
Viêtnam	4.7	5.3	6.6	6.5	7.7	8.5	9.9	12.5	10.9	11.9	13.9	..
Thaïlande	6.8	5.9	6.6	7.1	9.0	8.7	9.0	10.5	9.9	10.9	13.6	..
Philippines	84.9	87.2	93.4	96.2	63.5	28.3	25.3	21.0	15.8	13.3	13.6	..
Indonésie	10.6	9.7	11.1	10.7	12.9	11.4	10.1	10.1	7.5	8.3	8.4	..
Taïpei chinois	..	..	..	..	..	4.5	4.9	5.5	5.4	6.6	5.6	..
Royaume-Uni	6.7	6.6	6.6	6.3	6.3	6.6	5.8	6.0	5.3	5.8	5.2	..
Inde	..	..	..	..	..	4.9	5.8	5.7	4.6	4.9	4.7	..
Brésil	29.7	22.7	33.4	32.2	33.9	27.0	22.9	14.4	3.0	4.7	4.5	..
Allemagne	..	..	..	..	..	4.7	4.9	4.8	4.5	4.3	3.7	..
Népal	..	..	..	..	..	1.6	2.2	3.6	3.6	2.9	3.5	..
France	..	..	..	..	..	3.8	4.2	4.5	3.9	4.0	2.9	..
Australie	..	..	..	..	..	4.1	3.8	3.5	3.1	1.1	2.8	..
Autres pays	76.0	73.5	80.7	78.5	88.4	52.2	51.7	54.1	47.9	50.0	41.5	
Total	**351.2**	**343.8**	**373.9**	**372.0**	**372.3**	**325.6**	**336.6**	**344.5**	**297.1**	**287.1**	**266.9**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Portugal	2.3	2.8	3.9	3.5	3.8	3.8	4.4	4.5	3.8	3.8	5.0	42
France	2.1	1.9	1.9	2.0	2.2	2.5	2.8	3.2	2.7	2.9	3.2	44
Belgique	1.5	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	40
Allemagne	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	44
Italie	0.6	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	0.7	0.8	1.0	37
Serbie	..	..	..	0.1	0.3	0.2	0.4	0.3	0.1	0.3	0.9	50
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	48
Roumanie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	59
Royaume-Uni	0.5	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	41
Pologne	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	51
Anc. Rép. youg. de Macédoine	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	47
États-Unis	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	43
Pays-Bas	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	41
Brésil	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	62
Grèce	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	46
Autres pays	2.6	2.8	3.2	3.0	3.3	2.8	3.4	3.3	3.2	3.6	3.7	
Total	**11.1**	**11.0**	**12.6**	**12.2**	**13.8**	**13.7**	**15.8**	**16.8**	**14.6**	**15.8**	**19.1**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	..	1.4	2.2	2.9	4.0	4.3	44
Cuba	..	..	..	..	..	..	0.3	1.0	1.7	1.8	1.7	50
Colombie	..	..	..	..	..	..	0.3	1.1	1.9	2.3	1.7	59
Venezuela	..	..	..	..	..	..	0.3	0.7	1.3	1.7	1.3	54
Guatemala	..	..	..	..	..	..	0.1	1.0	2.1	1.8	1.2	58
Chine	..	..	..	..	..	..	0.6	1.3	2.0	1.7	1.1	48
Argentine	..	..	..	..	..	..	0.5	0.9	1.4	1.4	1.0	42
Honduras	..	..	..	..	..	..	0.0	0.8	1.4	1.5	1.0	55
Canada	..	..	..	..	..	..	0.2	0.4	0.6	0.7	0.8	43
Espagne	..	..	..	..	..	..	0.3	0.6	0.9	1.0	0.8	31
El Salvador	..	..	..	..	..	..	0.1	0.5	0.8	0.7	0.6	54
Pérou	..	..	..	..	..	..	0.2	0.4	0.7	0.8	0.5	45
Italie	..	..	..	..	..	..	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	31
France	..	..	..	..	..	..	0.2	0.4	0.5	0.6	0.5	45
Corée	..	..	..	..	..	..	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	43
Autres pays	..	..	..	..	..	..	2.2	4.1	4.9	4.9	4.0	
Total	**8.1**	**5.8**	**6.9**	**8.5**	**9.2**	**6.9**	**7.2**	**15.9**	**23.9**	**26.2**	**21.5**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	0.4	0.7	0.6	1.6	3.3	7.4	14.2	14.4	10.5	11.3	12.9	28
Suède	3.1	2.9	2.7	2.4	2.7	3.4	4.4	5.7	6.0	7.6	8.2	45
Lituanie	0.2	0.3	0.3	0.5	0.8	1.3	2.4	2.9	3.2	6.6	7.7	36
Philippines	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	1.1	1.6	1.8	1.7	2.1	2.6	86
Allemagne	1.1	1.2	1.2	1.4	1.7	2.3	3.8	4.3	2.8	2.7	2.3	45
Lettonie	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	1.1	2.3	2.1	37
Érythrée	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.8	1.7	2.0	2.0	47
Islande	0.5	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	1.6	1.7	1.7	42
Somalie	1.1	2.2	1.7	1.2	1.1	1.2	1.6	1.2	1.3	1.6	1.7	50
Danemark	2.0	2.1	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5	1.3	1.3	1.4	1.6	40
Royaume-Uni	0.9	0.8	0.6	0.9	0.8	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5	28
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6	1.1	1.1	1.3	1.4	43
Thaïlande	0.6	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	84
Inde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.6	1.0	1.1	0.8	0.8	1.2	39
Chine	0.3	0.5	0.6	0.5	0.6	0.6	0.8	0.8	0.8	1.0	1.1	54
Autres pays	14.1	17.3	14.9	15.0	15.5	15.0	18.2	19.9	20.2	20.1	21.5	
Total	**25.4**	**30.8**	**26.8**	**27.9**	**31.4**	**37.4**	**53.5**	**58.8**	**56.7**	**65.1**	**70.8**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	6.8	6.5	8.0	8.7	17.1	13.0	11.3	9.5	7.8	7.5	6.3	49
Chine	7.8	8.4	6.2	4.0	5.6	6.8	5.6	7.4	5.8	5.6	5.5	54
Inde	7.4	8.3	4.8	3.1	3.5	3.7	3.9	3.2	3.2	4.0	4.7	44
Philippines	1.3	1.6	0.9	0.8	1.1	1.7	3.7	3.6	3.4	3.9	3.1	56
Fidji	3.6	2.4	2.5	2.3	2.6	2.7	2.8	3.2	3.3	3.0	3.1	50
Afrique du Sud	4.7	3.4	2.4	2.4	4.5	3.6	4.0	4.7	5.2	4.6	2.8	51
Samoa	2.0	1.2	2.2	1.6	2.6	2.1	1.9	2.2	2.0	1.6	2.0	47
Corée	2.4	2.5	1.7	1.5	2.1	2.1	1.0	0.8	0.9	1.1	1.4	55
États-Unis	1.0	1.0	1.1	1.0	2.1	1.6	1.3	1.2	1.2	1.1	1.2	52
Tonga	0.8	0.7	2.4	1.2	1.1	1.2	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	46
Malaisie	2.0	1.2	1.0	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	53
Allemagne	0.4	0.3	0.4	0.4	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	57
Sri Lanka	0.9	0.7	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6	0.8	0.5	51
Japon	0.6	0.4	0.5	0.4	0.8	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	71
Brésil	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	52
Autres pays	12.1	10.2	9.0	7.8	9.2	8.7	7.9	7.7	7.5	8.1	7.3	
Total	**54.1**	**48.8**	**43.4**	**36.2**	**54.1**	**49.8**	**46.9**	**46.9**	**43.6**	**44.3**	**40.8**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	1.4	1.6	1.5	4.5	5.7	6.8	9.2	13.3	12.7	14.5	18.6	47
Allemagne	5.1	5.1	4.8	5.3	5.9	7.2	7.5	9.0	8.7	9.8	9.6	55
Chine	2.8	3.4	3.8	3.0	3.0	2.9	3.4	4.2	4.3	4.5	5.5	50
Bulgarie	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	4.9	5.2	4.3	4.3	5.4	47
Royaume-Uni	5.9	4.8	4.1	3.6	3.2	3.6	4.0	4.7	4.4	4.4	4.4	41
Inde	0.7	0.6	0.6	0.6	1.2	2.0	2.5	3.5	3.1	3.2	3.8	37
États-Unis	3.1	3.0	2.5	2.3	2.5	3.1	3.2	3.4	3.1	3.3	3.7	52
Espagne	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4	1.5	2.3	2.6	3.1	3.7	50
Turquie	4.8	5.4	6.2	4.1	3.1	2.8	2.4	3.3	3.5	3.7	3.4	41
Italie	1.5	1.4	1.3	1.2	1.4	1.6	1.9	2.6	2.6	2.8	3.1	39
France	2.2	2.0	1.9	1.8	1.8	2.0	2.2	3.0	2.9	2.9	2.9	47
Roumanie	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.7	2.3	2.4	2.2	2.6	2.7	56
Grèce	0.9	0.9	0.7	0.7	0.8	1.0	1.0	1.4	1.4	1.8	2.7	43
Hongrie	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	1.0	1.7	2.2	2.4	2.6	49
Belgique	1.8	1.8	1.7	1.5	1.4	1.7	1.8	2.1	2.0	2.1	2.3	50
Autres pays	61.4	53.6	41.6	33.7	30.5	30.0	31.4	41.2	44.5	44.8	44.1	
Total	**94.5**	**86.6**	**73.6**	**65.1**	**63.4**	**67.7**	**80.3**	**103.4**	**104.4**	**110.2**	**118.5**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	4.8	6.9	8.4	10.2	9.8	9.6	9.4	10.3	10.1	10.3	10.1	..
Chine	0.4	0.5	0.4	0.5	0.6	0.4	0.7	1.2	2.0	2.3	2.8	..
Bélarus	1.3	2.7	2.5	2.4	2.4	2.3	2.6	3.1	3.2	2.9	2.5	..
Viêtnam	1.1	1.2	1.3	2.2	1.9	1.7	1.8	2.8	3.0	2.4	2.1	..
Allemagne	1.1	1.6	1.5	2.2	6.1	4.6	6.7	2.9	1.7	1.8	1.9	..
Fédération de Russie	1.6	2.0	2.1	2.1	1.9	1.8	1.6	1.8	1.6	1.6	1.6	..
Turquie	0.3	0.6	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	..
Arménie	0.6	0.7	1.0	2.0	1.5	1.3	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	..
Inde	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	1.0	1.1	1.2	1.1	..
États-Unis	0.7	1.2	1.0	1.0	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	..
Corée	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.9	1.1	1.0	1.1	1.0	..
Italie	0.3	0.5	0.5	0.7	0.7	0.3	0.7	0.5	0.6	0.5	0.6	..
France	1.0	1.5	1.0	1.5	1.1	0.5	0.8	0.6	0.6	0.5	0.6	..
Nigéria	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.6	0.6	0.7	0.6	0.5	..
Royaume-Uni	0.8	1.2	0.9	1.0	0.9	0.4	0.8	1.5	0.5	0.5	0.5	..
Autres pays	6.6	8.8	8.1	9.4	9.0	8.1	10.3	10.8	11.7	11.9	12.5	
Total	**21.5**	**30.2**	**30.3**	**36.9**	**38.5**	**34.2**	**40.6**	**41.8**	**41.3**	**41.1**	**41.3**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Brésil	26.6	14.7	6.7	14.4	9.5	6.1	5.0	3.5	2.9	3.4	6.3	..
Roumanie	7.8	3.2	0.9	0.8	0.8	0.6	0.2	5.3	8.1	6.0	4.6	..
Cap-Vert	9.1	5.9	3.4	3.1	3.5	3.3	4.1	3.5	3.3	3.5	3.4	..
Royaume-Uni	0.9	1.0	0.9	1.2	1.0	0.8	3.9	2.7	2.2	1.8	1.7	..
Espagne	1.4	0.9	0.7	0.6	0.6	0.3	1.4	1.3	1.5	1.7	1.5	..
Guinée-Bissau	5.1	2.6	1.3	1.0	1.1	1.3	1.6	1.6	0.8	0.9	1.1	..
Bulgarie	1.8	1.3	0.6	0.3	0.3	0.3	0.1	0.9	1.5	1.4	1.0	..
Sao Tomé-et-Principe	2.6	1.6	0.8	0.9	0.7	0.6	0.8	0.7	1.0	1.1	0.9	..
Chine	3.9	1.0	0.6	0.8	0.3	0.5	1.0	1.3	1.3	1.1	0.9	..
Italie	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	..
Allemagne	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.3	1.6	1.1	1.1	1.0	0.8	..
Inde	2.9	0.8	0.3	0.2	0.3	0.5	0.5	0.4	0.6	0.4	0.8	..
Angola	7.6	4.7	2.1	1.1	1.2	0.4	0.4	0.6	0.5	0.6	0.7	..
Ukraine	45.5	17.5	4.1	1.9	1.6	1.5	2.0	1.3	0.9	0.4	0.7	..
France	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.2	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	..
Autres pays	34.5	15.0	7.8	6.4	6.1	5.5	8.2	6.5	6.3	5.0	7.2	
Total	**151.4**	**72.0**	**31.8**	**34.1**	**28.1**	**22.5**	**32.6**	**32.3**	**33.8**	**30.0**	**33.0**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Hongrie	..	..	0.1	0.3	0.4	0.5	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	20
République tchèque	..	..	0.6	1.6	1.1	1.3	1.2	1.4	1.6	1.2	0.9	46
Ukraine	..	..	0.7	0.7	0.6	1.0	1.2	1.8	1.6	1.3	0.7	44
Roumanie	..	..	0.0	0.1	0.1	0.4	3.0	2.3	0.8	0.9	0.6	37
Serbie			0.1	0.1	0.1	0.6	0.8	1.3	1.1	0.7	0.4	30
Chine	..	..	0.2	0.2	0.2	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.4	46
Corée	..	..	0.0	0.1	0.3	0.5	0.6	0.8	0.7	0.7	0.4	43
Fédération de Russie	..	..	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.3	52
Pologne	..	..	0.1	0.9	0.5	1.1	0.7	0.6	0.7	0.5	0.3	48
Viêtnam	..	..	0.3	0.2	0.2	0.5	0.6	1.3	0.9	0.5	0.3	38
Allemagne	..	..	0.3	0.6	0.9	0.9	0.9	1.1	0.6	0.5	0.3	29
Bulgarie	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.8	0.5	0.2	0.2	0.3	14
Italie	..	..	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	19
Royaume-Uni	..	..	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	31
États-Unis	..	..	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	34
Autres pays	..	..	1.4	2.1	2.2	2.5	2.7	2.8	3.2	3.1	1.9	
Total	**4.7**	**4.8**	**4.6**	**7.9**	**7.7**	**11.3**	**14.8**	**16.5**	**14.4**	**12.7**	**8.2**	**35**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
République slovaque	2.4	13.0	23.7	15.0	10.1	6.8	13.9	7.6	5.6	5.1	4.4	48
Fédération de Russie	0.7	2.4	1.8	2.0	3.3	4.7	6.7	5.8	4.1	3.7	2.1	57
Ukraine	2.8	10.7	15.5	16.3	23.9	30.2	39.6	18.7	8.1	3.5	2.0	54
Allemagne	0.2	0.8	0.8	1.3	1.4	0.8	1.9	4.3	2.0	2.0	1.3	15
États-Unis	0.1	0.7	0.9	0.7	1.4	1.8	1.7	2.2	2.5	1.7	1.3	51
Serbie	0.1	0.3	0.3	0.1	0.2	0.3	0.7	0.3	0.2	0.2	0.7	92
Viêtnam	2.2	5.7	3.6	4.5	4.9	6.4	12.3	13.4	2.3	1.4	0.7	54
Pologne	0.4	1.7	1.6	1.8	1.3	0.9	2.3	1.2	0.9	0.7	0.6	41
Kazakhstan	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	1.0	0.7	0.8	0.7	0.5	56
Bulgarie	0.2	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	1.1	1.0	0.6	0.6	0.5	40
Autriche	..	..	0.3	0.4	0.4	0.1	0.2	0.5	0.4	0.4	0.4	12
Roumanie	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.9	0.6	0.5	0.4	0.4	34
Turquie	..	..	0.1	0.6	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	..
Corée	..	..	0.7	0.4	0.1	0.2	0.5	0.7	0.3	0.4	0.4	42
Chine	..	..	0.5	0.5	0.8	1.4	1.0	0.9	0.6	0.5	0.3	60
Autres pays	1.8	7.1	6.5	6.2	8.9	10.4	18.2	19.4	10.9	8.8	6.4	
Total	**11.3**	**43.6**	**57.4**	**50.8**	**58.6**	**66.1**	**102.5**	**77.8**	**40.0**	**30.5**	**22.6**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Inde	16	21	30	51	47	57	55	48	64	68	61	..
Chine	18	29	31	32	22	23	21	18	22	28	45	..
Pakistan	10	7	10	21	16	31	27	17	17	30	43	..
Pologne	2	..	..	16	49	60	88	55	32	34	33	..
Lituanie	0	..	..	..	..	..	..	..	..	13	17	..
France	16	9	21	10	..	..	..	..	14	11	17	..
États-Unis	13	16	16	14	15	16	15	17	17	16	16	..
Australie	34	20	21	27	20	26	18	14	12	18	13	..
Allemagne	16	..	..	..	..	13	15	18	11	7	13	..
Italie	1	..	..	..	..	..	..	14	8	9	10	..
Irlande	0	..	..	..	..	..	..	..	11	14	10	..
Bangladesh	4	3	5	6	10	10	6	6	13	9	9	..
Canada	4	5	6	..	..	6	..	7	..	6	9	..
Nigéria	2	2	5	9	9	9	9	11	12	10	8	..
Roumanie	0	..	..	..	..	..	..	..	10	7	8	..
Autres pays	125	177	182	248	217	201	201	231	187	179	141	
Total	**262**	**289**	**327**	**434**	**405**	**452**	**455**	**456**	**430**	**459**	**453**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	13.8	17.9	5.3	3.7	4.5	40
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	1.4	2.3	1.3	0.0	2.3	..
Croatie	..	..	..	..	..	..	2.2	2.3	2.0	1.8	1.9	28
Serbie	..	..	..	..	..	..	6.3	7.6	2.6	1.6	1.9	35
Anc. Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	2.7	5.0	2.2	1.0	1.2	54
République slovaque	..	..	..	..	..	..	0.6	0.5	0.3	0.0	0.6	48
Ukraine	..	..	..	..	..	..	0.5	0.5	0.0	0.3	0.4	73
Italie	..	..	..	..	..	..	0.2	0.0	0.2	0.0	0.4	46
Roumanie	..	..	..	..	..	..	0.3	0.4	0.2	0.0	0.3	34
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.1	0.1	0.3	57
Espagne	..	..	..	..	..	..	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	48
Allemagne	..	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	56
Hongrie	..	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.0	0.0	0.2	41
République tchèque	..	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	76
Pologne	..	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	73
Autres pays	..	..	..	..	..	..	1.7	6.2	9.1	2.6	3.2	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**30.5**	**43.8**	**24.1**	**11.2**	**18.0**	**38**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Irak	6.5	7.4	5.4	2.8	2.9	10.9	15.2	12.1	8.5	4.5	4.5	50
Pologne	0.8	1.1	1.0	2.5	3.4	6.3	7.5	7.0	5.2	4.4	4.4	46
Afghanistan	1.0	1.0	1.0	1.0	0.7	1.7	0.8	1.0	1.6	1.9	3.4	30
Danemark	2.5	3.2	3.6	3.8	4.0	5.1	5.1	4.1	3.8	3.4	3.2	42
Somalie	0.7	0.9	1.3	1.1	1.3	3.0	3.8	4.1	6.9	6.8	3.1	47
Chine	1.0	1.2	1.4	1.5	1.7	2.0	2.4	2.7	3.1	3.2	2.6	53
Thaïlande	0.9	1.2	2.0	2.1	2.1	2.3	2.5	3.1	3.0	2.8	2.5	80
Finlande	3.4	3.3	3.2	2.8	2.9	2.6	2.6	2.4	2.4	2.3	2.3	56
Allemagne	1.6	1.7	1.8	1.8	2.0	2.9	3.6	3.4	2.8	2.2	2.2	50
Iran	1.3	1.4	1.0	1.5	1.1	2.0	1.4	1.8	2.4	2.8	2.2	51
Érythrée	0.1	0.2	0.2	0.3	0.6	0.8	0.8	1.2	1.4	1.6	2.1	51
Norvège	3.0	3.5	3.2	2.6	2.4	2.5	2.4	2.3	1.9	2.1	2.0	48
Turquie	0.7	0.8	1.2	1.1	1.1	1.6	1.5	1.5	2.0	2.2	2.0	36
Roumanie	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	2.6	2.5	1.8	1.7	1.9	44
Royaume-Uni	1.4	1.4	1.2	1.2	1.1	1.5	1.5	1.7	1.6	1.4	1.8	34
Autres pays	18.4	18.9	19.4	20.4	23.0	33.4	28.9	31.2	34.0	35.6	35.6	
Total	**43.8**	**47.3**	**47.1**	**46.7**	**50.6**	**78.9**	**82.6**	**82.0**	**82.4**	**79.0**	**75.9**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Allemagne	14.6	15.5	14.9	18.1	20.4	24.8	41.1	46.4	33.9	30.7	30.5	42
Portugal	4.9	9.3	12.3	13.6	12.2	12.5	15.5	17.8	13.7	12.8	15.4	41
France	6.6	6.8	6.6	6.7	6.9	7.6	11.5	13.7	10.9	11.5	11.5	43
Italie	5.6	6.1	5.6	5.7	5.4	5.5	8.4	9.9	8.5	10.1	10.8	37
Royaume-Uni	3.9	3.1	2.8	2.9	3.0	3.4	5.1	5.6	4.8	5.5	5.4	42
Espagne	1.7	1.9	1.7	1.7	1.5	1.6	2.1	2.4	2.5	3.3	4.6	45
États-Unis	3.3	2.9	2.5	2.7	2.9	3.2	..	..	..	4.0	4.2	53
Pologne	0.7	0.7	0.6	0.7	0.8	1.3	2.1	2.4	2.1	2.0	3.4	45
Autriche	2.5	2.6	2.0	2.3	1.9	2.0	2.8	3.2	2.8	2.6	2.9	41
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.4	2.4	41
Érythrée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.1	2.4	50
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.5	2.2	69
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	2.1	59
Hongrie	0.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	1.1	1.1	1.2	2.1	50
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	2.0	64
Autres pays	56.9	52.4	44.5	41.7	39.0	40.4	50.4	54.8	52.2	39.6	40.6	
Total	**101.4**	**101.9**	**94.0**	**96.3**	**94.4**	**102.7**	**139.7**	**157.3**	**132.4**	**134.2**	**142.5**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

TURQUIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.5	..	..
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.2	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.6	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.5	..	..
Iran	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.5	..	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.4	..	..
Turkménistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.2	..	..
Irak	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.2	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.1	..	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.1	..	..
Kirghizistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.0	..	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	..	..
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	9.1	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**29.9**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832782

Tableau A.2. **Sorties de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE**

Millier

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Australie											
Départs définitifs	23.4	24.1	24.9	29.9	31.6	33.6	35.2	37.8	39.8	43.7	44.4
Départs à long-terme	42.2	31.9	29.5	29.6	31.8	34.4	36.1	..	..	..	..
Autriche	51.0	44.5	48.9	50.0	49.8	55.0	52.6	55.3	66.1	66.4	73.6
Belgique	31.4	31.0	33.9	37.7	38.5	39.4	38.5	44.9	49.1	50.8	56.6
République tchèque	20.6	31.1	33.2	33.8	21.8	31.4	18.4	3.8	9.4	14.9	5.7
Danemark	14.8	14.9	15.8	15.8	16.3	17.3	19.0	23.3	26.6	27.1	26.6
Estonie	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6
Finlande	2.2	2.8	2.3	4.2	2.6	2.7	3.1	4.5	4.0	3.1	3.3
Allemagne	497.0	505.6	499.1	547.0	483.6	483.8	475.8	563.1	578.8	529.6	538.8
Hongrie	1.9	2.4	2.6	3.5	3.3	4.0	4.1	4.2	5.6	6.0	2.7
Irlande	..	..	..	..	..	20.7	33.4	36.1	52.8	40.3	38.6
Japon	232.8	248.4	259.4	278.5	292.0	218.8	214.9	234.2	262.0	242.6	230.9
Corée	107.2	114.0	152.3	148.8	266.7	183.0	163.6	215.7	236.4	196.1	217.7
Luxembourg	7.6	8.3	6.9	7.5	7.2	7.7	8.6	8.0	7.3	7.7	7.5
Pays-Bas	20.4	21.2	21.9	23.5	24.0	26.5	29.0	30.7	35.5	40.2	47.6
Nouvelle-Zélande	15.3	15.6	18.9	22.2	22.8	20.5	21.4	23.0	23.6	26.3	26.4
Norvège	15.2	12.3	14.3	13.9	12.6	12.5	13.3	15.2	18.4	22.5	22.9
Portugal	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	..	..	..	..	..
République slovaque	..	..	3.6	5.0	1.1	1.5	2.0	3.3	3.3	2.9	1.9
Slovénie	3.4	4.6	4.0	6.0	6.5	11.0	11.8	7.3	15.1	12.0	..
Espagne	..	6.9	10.0	41.9	48.7	120.3	199.0	232.0	288.3	336.7	317.7
Suède	12.7	14.1	15.1	16.0	15.8	20.0	20.4	19.2	18.3	22.1	23.7
Suisse	52.7	49.7	46.3	47.9	49.7	53.0	56.2	54.1	55.2	65.5	64.0
Royaume-Uni	150.0	177.0	172.0	148.0	175.0	192.0	169.0	255.0	228.0	203.0	202.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite de ce tableau.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832687

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Mouvements migratoires**

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et souhaitant séjourner dans le pays au moins une semaine.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Les entrées de citoyens d'origine allemande ne sont pas enregistrées dans les entrées d'étrangers. En 2008, les municipalités ont commencé à apurer leur fichier, entrainant une augmentation des flux de sortie à compter de cette année.	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	*Migrants permanents :* Comprend les arrivées de l'étranger (*Settler Arrivals*) et les changements de statut de migrants auparavant détenteurs d'un permis temporaire. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. *Migrants temporaires :* Entrées de résidents temporaires, non compris les étudiants. Cette catégorie comprend les migrants temporaires de court et long terme (cadres dirigeants, spécialistes et techniciens, diplomates et autres personnels de gouvernements étrangers, gens d'affaires, vacanciers actifs et gens du spectacle). *Départs définitifs :* Personnes qui déclarent à leur départ ne pas avoir l'intention de revenir en Australie. *Départs permanents :* Résidents qui, au moment de leur départ, déclarent ne pas avoir l'intention de revenir en Australie.	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée).	Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté.
Autriche	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles proviennent du registre central de population. Les données de 2002 à 2007 ont été révisées pour accorder les statistiques migratoires avec les résultats du recensement de 2006 basé sur ce même registre.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Les demandeurs d'asile étaient regroupés dans une catégorie « Réfugiés ». Depuis le 1er janvier 2008, ils sont enregistrés comme les autres nouveaux migrants. Ceci peut expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008.	Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	*Migrants permanents :* Entrées de personnes ayant obtenu un statut de résident permanent (y compris les changements de statut). *Migrants temporaires :* Premières entrées légales au Canada de personnes tiulaires d'un permis de résidence temporaire. Les résidents temporaires comprennent les travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers), les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes autorisées à rester temporairement au Canada pour des raisons humanitaires, et les autres personnes entrées au Canada temporairement et qui ne sont pas soumises à un permis de travail ou d'étudiant et qui ne demandent pas l'asile.	Le tableau B.1 présente uniquement les entrées de personnes ayant acquis un titre de résident permanent. Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure de *random rounding*. Les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Citoyenneté et Immigration Canada.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Mouvements migratoires** *(suite)*

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Chili	Permis de résidence temporaires accordés.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Danemark	Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. Depuis 2006, Statistique Danemark utilise une nouvelle méthode de calcul à partir de données démographiques. Par conséquent les données présentées à partir de l'année 2006 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes. Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Inscriptions et annulations d'enregistrement des étrangers dans les registres municipaux à la suite d'un changement de résidence, par nationalité, indépendamment de leur statut légal.	À partir de 2004, les statistiques de variation résidentielle (RVS) comprennent des corrections liées aux inscriptions erronées. À partir de 2006, des corrections sont effectuées pour annuler l'inscription des personnes dont le permis a expiré.	RVS extrait des registres municipaux de population (*Padron municipal de habitantes*), Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays au moins 12 mois.		Registre de population et Conseil de la police et des gardes-frontières, Institut national de statistique.
États-Unis	*Migrants permanents :* Permis de résidence permanente délivrés. *Migrants temporaires :* Les données se réfèrent aux visas octroyés aux *non-immigrants,* à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des membres d'équipage (visas D). Y compris les membres des familles.	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère américain de la Sécurité intérieure ; Bureau des affaires consulaires, Département d'État.
Fédération de Russie	*Entrées :* Permis de résidence temporaires et permanents délivrés.	*Sorties :* Détenteurs de permis de résidence temporaires ou permanents.	Service fédéral des migrations, ministère de l'Intérieur.
Finlande	Étrangers en possession d'un permis de résidence de plus d'un an et en cours de validité. Les ressortissants nordiques qui séjournent en Finlande moins de 6 mois ne sont pas inclus.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les « entrées permanentes » correspondent à une première apparition statistique, englobant les arrivées de l'extérieur du territoire national, les régularisations et les changements de statut d'étrangers qui avaient jusqu'alors un statut « temporaire ». Les entrées comprennent les personnes entrées au titre de la migration de travail (salariés, actifs non salariés bénéficiaires d'une carte « compétences et talents » ou d'une carte « scientifique »), de la migration familiale (regroupement familial, membres de famille de Français ou de réfugiés, familles accompagnantes de travailleurs), les réfugiés et d'autres détenteurs de permis.	Non compris les citoyens ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen.	Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ; ministère de l'Intérieur, Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).
Grèce	Premiers permis de résidence émis.	Ne fait pas référence à l'entrée réelle sur le territoire mais à l'obtention du permis.	Ministère des Affaires intérieures.
Hongrie	*Entrées :* Étrangers entrés au cours de l'année et détenteurs d'un permis de résidence valide.	*Sorties:* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été annulé par les Autorités.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Mouvements migratoires** *(suite)*

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Irlande	Estimations à partir des enquêtes trimestrielles sur les ménages. Flux annuel de mai à avril de l'année donnée. Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger douze mois auparavant (tableau A.1) ou sur les personnes résidant dans le pays au cours des douze mois précédents et vivant désormais à l'étranger (tableau A.2).	Les données 2007-2010 ont été révisées à partir des nouvelles estimations publiées en septembre 2012.	Bureau central de la statistique.
Islande	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays au moins 12 mois.		Regsitre de données sur les migrations, Statistiques Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence, de travail ou d'études.	Non compris les travailleurs saisonniers.	Registre de population, ISTAT.
Japon	Étrangers détenteurs d'un visa et ayant l'intention de séjourner dans le pays plus de 90 jours.	Non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois.		Registre central de la population, Service central de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Nombre d'étrangersqui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois (« inmigrante » FM2).		Institut national des migrations (INM).
Norvège	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	*Entrées :* Permis de résidence octroyés.	*Sorties :* Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).	Service de l'immigration, ministère du Travail ; Statistique Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. Les sorties d'étrangers (tableau A.2) comprennent les « corrections administratives nettes » pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'Union européenne et les membres de leurs familles n'ont plus besoin d'un permis de séjour en Pologne mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.	En 2007, les données incluent les enregistrements de ressortissants des États membres de l'Union européenne au cours de la période août 2006 à décembre 2007.	Bureau pour les étrangers.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Mouvements migratoires** *(suite)*

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Portugal	Données issues des permis de résidence. Les chiffres de 2001 à 2004 comprennent les étrangers entrés avec un visa de long terme (séjour temporaire, étude, travail) ainsi que les étrangers ayant reçu un permis de séjour dans le cadre du programme de régularisation de 2001 (126 901 en 2001, 47 657 en 2002, 9 097 en 2003 et 178 en 2004). En 2005, les entrées comprennent les permis de résidence et les visas de long terme accordés dans l'année. Depuis 2006, les données comprennent les visas de long terme pour les étrangers non ressortissants d'un pays de l'UE25 et les nouveaux titres de résidence attribués aux ressortissants d'un pays de l'UE25 (qui n'ont pas besoin d'un visa).	En 2011, les flux d'entrée ne comprennent pas les personnes régularisées au titre de l'article 88.2 de la loi sur les étrangers (régularisation *au fil de l'eau).*	Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE) ; ministère des Affaires étrangères.
République slovaque	Jusqu'en 2002, les données se réfèrent aux premiers permis de résidence à long terme ou permanents délivrés. À partir de 2003, les données incluent les permis de résidence permanents, temporaires et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou à long terme ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année.	En 2000, les données publiées n'incluent que les permis de résidence permanents. À partir de 2001, elles incluent aussi les réfugiés et les titulaires d'un permis de résidence à long terme.	Registre des étrangers, Système d'information sur la population du ministère de l'Intérieur, et Institut national de statistique.
Royaume-Uni	*Entrées :* Étrangers admis au Royaume-Uni. Les données du tableau A.1 ont été ajustées pour inclure les migrants de court terme (y compris les demandeurs d'asile) qui ont résidé plus d'un an sur le territoire. Les données d'entrées par nationalité du tableau B.1 ne sont pas ajustées. Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30% ne sont pas présentées séparément mais incluses dans « Autres pays ».	*Sorties:* Citoyens non britanniques quittant le territoire du Royaume-Uni.	Enquête sur les voyageurs internationaux, Institut national de statistique.
Slovénie	*Entrées :* Nombre de premiers permis temporaires.	*Sorties :* Migrants temporaires et permanents qui déclarent leur départ à l'étranger.	Registre central de population, ministère de l'Intérieur ; Office national de statistique.
Suède	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les entrées de travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.
Suisse	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins douze mois.		Direction générale de la sécurité, ministère de l'Intérieur.

Les données pour la Serbie comprennent les personnes nées en Serbie, en Serbie-et-Monténégro et au Monténégro.

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. L'UNHCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (*www.unhcr.org/pages/49c3646c4d6.html*).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.3) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit l'UNHCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours**,** et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. **Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012[1]
Australie	12 366	5 863	4 295	3 201	3 204	3 515	3 980	4 771	6 206	8 246	11 505	15 790
Autriche	30 135	39 354	32 359	24 634	22 461	13 349	11 921	12 841	15 821	11 012	14 416	17 420
Belgique	24 549	18 805	16 940	15 357	15 957	11 587	11 115	12 252	17 186	21 755	26 003	18 520
Canada	44 038	39 498	31 937	25 750	20 786	22 873	28 342	34 800	33 970	22 543	24 985	20 500
Chili	81	43	87	203	380	573	756	872	644	260	305	..
République tchèque	18 094	8 484	11 396	5 459	4 160	3 016	1 878	1 711	1 355	979	756	520
Danemark	12 512	6 068	4 593	3 235	2 260	1 918	1 852	2 360	3 819	4 965	3 811	6 140
Estonie	12	9	14	14	11	7	14	14	36	30	67	80
Finlande	1 651	3 443	3 221	3 861	3 574	2 331	1 434	4 016	5 910	4 018	3 086	2 920
France	54 291	58 971	59 768	58 545	49 733	30 748	29 387	35 404	42 118	48 074	52 147	54 940
Allemagne	88 287	71 127	50 563	35 607	28 914	21 029	19 164	22 085	27 649	41 332	45 741	64 540
Grèce	5 499	5 664	8 178	4 469	9 050	12 267	25 113	19 884	15 928	10 273	9 311	9 580
Hongrie	9 554	6 412	2 401	1 600	1 609	2 117	3 425	3 118	4 672	2 104	1 693	2 160
Islande	52	117	80	76	88	39	42	77	35	51	76	120
Irlande	10 325	11 634	7 900	4 769	4 324	4 314	3 988	3 866	2 689	3 405	2 310	940
Israël	456	355	..	922	909	1 348	5 382	7 738	809	1 448	5 745	..
Italie	9 620	16 015	13 455	9 722	9 548	10 348	14 053	30 324	17 603	10 052	34 117	15 710
Japon	353	250	336	426	384	954	816	1 599	1 388	1 203	1 867	2 540
Corée	39	37	86	145	412	278	717	364	324	425	1 011	1 140
Luxembourg	687	1 043	1 549	1 577	802	523	426	463	477	744	2 076	2 050
Mexique	415	257	275	404	687	480	374	317	680	1 039	753	..
Pays-Bas	32 579	18 667	13 402	9 782	12 347	14 465	7 102	13 399	14 905	13 333	11 590	8 850
Nouvelle-Zélande	1 601	997	841	580	348	276	245	254	336	340	305	320
Norvège	14 782	17 480	15 959	7 945	5 402	5 320	6 528	14 431	17 226	10 064	9 053	9 790
Pologne	4 529	5 170	6 909	8 079	6 860	4 430	7 205	7 203	10 587	6 534	5 086	9 180
Portugal	234	245	88	113	114	128	224	161	139	160	275	300
Fédération de Russie	1 684	876	737	910	960	1 170	3 369	5 418	5 701	3 889	2 292	..
République slovaque	8 151	9 743	10 358	11 395	3 549	2 871	2 643	910	822	541	491	550
Slovénie	1 511	702	1 100	1 173	1 596	518	425	238	183	246	373	260
Espagne	9 489	6 309	5 918	5 535	5 254	5 297	7 662	4 517	3 007	2 744	3 414	2 580
Suède	23 515	33 016	31 348	23 161	17 530	24 322	36 370	24 353	24 194	31 823	29 648	43 890
Suisse	20 633	26 125	20 806	14 248	10 061	10 537	10 387	16 606	16 005	13 521	19 439	25 950
Turquie	5 041	3 795	3 952	3 908	3 921	4 553	7 646	12 981	7 834	9 226	16 021	16 730
Royaume-Uni	91 600	103 080	60 050	40 625	30 840	28 320	28 300	31 315	30 675	22 645	25 455	27 410
États-Unis	59 432	58 439	43 338	44 972	39 240	41 101	40 449	39 362	38 080	42 971	60 587	68 000
OCDE	**596 113**	**577 217**	**463 502**	**371 492**	**316 315**	**285 752**	**319 365**	**364 606**	**363 312**	**348 106**	**423 518**	**449 420**

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.3.

1. Données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832706

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ALLEMAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	5 837	2 772	1 473	918	711	531	338	657	3 375	5 905	7 767
Serbie	7 758	6 679	4 909	3 855	5 522	3 237	2 057	1 645	2 038	6 651	6 053
Irak	17 167	10 242	3 850	1 293	1 983	2 117	4 327	6 836	6 538	5 555	5 831
Iran	3 455	2 642	2 049	1 369	929	611	631	815	1 170	2 475	3 352
Syrie	2 232	1 829	1 192	768	933	609	634	775	819	1 490	2 634
Pakistan	1 180	1 084	1 122	1 062	551	464	301	320	481	840	2 539
Fédération de Russie	4 523	4 058	3 383	2 757	1 719	1 040	772	792	936	1 199	1 689
Turquie	10 869	9 575	6 301	4 148	2 958	1 949	1 437	1 408	1 429	1 340	1 578
Anc. Rép. youg. de Macédoine	1 163	505	320	198	193	132	89	82	109	2 466	1 131
Somalie	262	203	257	240	163	146	121	165	346	2 235	984
Inde	2 651	2 246	1 736	1 118	557	512	413	485	681	810	822
Nigéria	526	987	1 051	1 130	608	481	503	561	791	716	759
Viêtnam	3 721	2 340	2 096	1 668	1 222	990	987	1 042	1 115	1 009	758
Azerbaïdjan	1 645	1 689	1 291	1 363	848	483	274	360	652	469	646
Érythrée	299	378	556	456	367	281	335	262	346	642	632
Autres pays	24 999	23 898	18 977	13 264	9 650	7 446	5 945	5 880	6 823	7 530	8 566
Total	**88 287**	**71 127**	**50 563**	**35 607**	**28 914**	**21 029**	**19 164**	**22 085**	**27 649**	**41 332**	**45 741**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

AUSTRALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Iran	559	57	75	71	101	77	84	161	312	458	2 152
Afghanistan	2 161	53	54	116	32	21	20	52	940	1 265	1 720
Chine	1 176	1 083	800	822	966	1 033	1 207	1 232	1 192	1 187	1 189
Pakistan	132	86	63	61	103	90	145	220	260	428	817
Inde	650	549	604	242	173	316	349	373	213	409	769
Irak	1 784	148	142	66	80	188	216	199	298	373	490
Égypte	59	50	61	72	65	48	41	96	134	123	415
Sri Lanka	397	219	166	125	317	324	445	422	555	589	370
Fidji	799	369	165	84	52	34	70	81	262	375	277
Népal	92	73	57	40	73	36	48	33	45	161	271
Libye	3	5	4	1	1	..	..	1	7	12	200
Malaisie	261	232	184	210	170	109	145	238	231	249	182
Zimbabwe	36	44	37	27	22	43	94	215	351	288	175
Indonésie	897	619	230	164	166	296	183	238	192	179	174
Liban	191	108	90	57	56	65	75	91	115	200	158
Autres pays	3 169	2 168	1 563	1 043	827	835	858	1 119	1 099	1 950	2 146
Total	**12 366**	**5 863**	**4 295**	**3 201**	**3 204**	**3 515**	**3 980**	**4 771**	**6 206**	**8 246**	**11 505**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

AUTRICHE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	12 955	6 651	2 357	757	923	699	761	1 382	2 237	1 582	3 609
Fédération de Russie	366	2 221	6 709	6 172	4 355	2 441	2 676	3 435	3 559	2 322	2 314
Pakistan	486	359	508	575	498	110	103	106	183	276	949
Somalie	326	221	191	45	89	183	467	411	344	190	610
Serbie	1 637	4 723	2 526	2 835	4 403	2 522	1 774	1 715	2 041	975	547
Irak	2 118	4 466	1 446	232	221	380	472	490	399	336	484
Inde	1 802	3 366	2 822	1 839	1 530	479	385	355	427	433	476
Iran	734	760	979	343	306	274	248	250	340	387	457
Algérie	121	239	221	234	185	138	109	173	248	304	447
Syrie	137	134	153	131	77	88	166	140	279	194	422
Nigéria	1 047	1 432	1 849	1 828	880	421	394	535	837	573	414
Turquie	1 868	3 561	2 854	1 114	1 064	668	659	417	554	369	414
Maroc	10	25	32	29	32	77	55	140	90	137	313
Géorgie	597	1 921	1 525	1 731	954	564	400	511	975	370	261
Chine	154	779	661	663	492	212	223	236	398	217	238
Autres pays	5 777	8 496	7 526	6 106	6 452	4 093	3 029	2 545	2 910	2 347	2 461
Total	**30 135**	**39 354**	**32 359**	**24 634**	**22 461**	**13 349**	**11 921**	**12 841**	**15 821**	**11 012**	**14 416**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

BELGIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Serbie	1 932	1 523	1 280	1 294	1 203	778	1 223	1 057	2 065	4 556	3 106
Afghanistan	504	326	329	287	253	365	696	879	1 659	1 124	2 774
Guinée	494	515	354	565	643	413	526	661	1 052	1 455	2 046
Irak	368	461	282	388	903	695	825	1 070	1 386	1 637	2 005
Fédération de Russie	2 424	1 156	1 680	1 361	1 438	1 582	1 436	1 620	1 605	1 886	1 747
Albanie	763	539	340	255	167	125	193	172	256	208	1 152
Anc. Rép. youg. de Macédoine	667	337	194	175	97	85	59	122	201	1 631	1 117
République démocratique du Congo	1 371	1 789	1 778	1 471	1 272	843	716	579	670	813	1 080
Pakistan	237	177	341	308	222	160	150	150	233	325	924
Arménie	571	340	316	477	706	381	339	461	1 099	1 266	556
Syrie	230	199	210	182	228	167	199	281	347	374	494
Bangladesh	72	45	58	39	84	46	61	79	75	178	493
Bosnie-Herzégovine	565	226	134	109	114	111	63	71	90	120	488
Somalie	179	125	128	139	113	124	168	163	216	262	454
Cameroun	324	435	625	506	530	335	279	367	302	289	451
Autres pays	13 848	10 612	8 891	7 801	7 984	5 377	4 181	4 520	5 930	5 631	7 116
Total	**24 549**	**18 805**	**16 940**	**15 357**	**15 957**	**11 587**	**11 114**	**12 252**	**17 186**	**21 755**	**26 003**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

CANADA

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hongrie	3 895	1 180	132	162	58	48	24	288	2 440	2 300	4 423
Chine	2 413	2 862	1 848	1 982	1 821	1 645	1 456	1 711	1 592	1 650	1 922
Colombie	1 831	2 718	2 131	3 664	1 487	1 361	2 632	3 132	2 299	1 384	904
Pakistan	3 192	3 884	4 257	1 006	746	652	361	403	437	526	882
Namibie	12	8	9	17	9	9	12	12	29	306	859
Mexique	1 669	2 397	2 560	2 918	3 541	4 948	7 028	8 069	9 296	1 299	763
Nigéria	790	828	637	589	591	685	759	766	760	846	696
Saint-Vincent-et-les Grenadines	178	459	402	322	418	375	355	498	651	710	682
Sri Lanka	3 001	1 801	1 270	1 141	934	907	808	1 008	824	1 200	635
Inde	1 300	1 313	1 125	1 083	844	764	554	561	502	532	632
Sainte-Lucie	67	249	294	167	218	165	131	252	366	486	599
Haïti	237	256	195	175	378	759	3 741	4 936	1 597	1 062	523
Croatie	17	18	16	14	19	11	17	13	54	199	473
El Salvador	561	305	190	194	180	244	289	587	528	511	460
Somalie	799	388	348	408	285	206	231	505	508	425	416
Autres pays	24 076	20 832	16 523	11 908	9 257	10 089	9 467	12 059	12 087	9 107	10 116
Total	**44 038**	**39 498**	**31 937**	**25 750**	**20 786**	**22 868**	**27 865**	**34 800**	**33 970**	**22 543**	**24 985**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

CHILI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Colombie	33	27	56	182	347	540	713	816	601	220	267
Cuba	4	3	1	7	1	..	4	2	2	14	9
Équateur	..	..	..	1	4	14	4	19	4	1	4
Bolivie	..	..	..	1	..	..	2	..	..	3	4
El Salvador	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3
Costa Rica	..	..	..	1	1	3	2	..	2	..	3
Haïti	2	..	..	1	1	3	9	17	6	1	2
Argentine	1	..	..	..	..	..	1	1	1	..	2
Nigéria	2	..	2	2	..	1	..	..	..	1	2
Fédération de Russie	..	..	3	..	..	..	1	..	..	..	2
République démocratique du Congo	3	1	..	..	9	3	3	3	..	2	2
Venezuela	..	..	..	1	2	..	..	..	3	..	2
Maroc	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
Pérou	3	..	3	2	6	6	3	8	6	5	1
Irak	4	..	1	..	..	..	..	..	2	1	1
Autres pays	29	12	21	5	9	3	14	6	17	12	
Total	**81**	**43**	**87**	**203**	**380**	**573**	**756**	**872**	**644**	**260**	**305**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

CORÉE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pakistan	6	2	9	..	1	5	4	47	95	129	434
Sri Lanka	..	..	..	..	8	27	67	71	26	4	100
Ouganda	..	..	1	9	46	20	50	21	15	12	78
Myanmar	..	..	21	46	50	12	23	33	32	34	64
Afghanistan	2	1	1	1	1	..	1	..	8	15	60
Nigéria	..	..	..	..	26	16	100	27	16	19	39
Bangladesh	1	11	6	1	9	8	23	30	41	41	38
Côte d'Ivoire	1	..	2	1	45	11	8	6	4	4	36
Kirghizistan	..	..	..	..	..	3	..	..	..	77	28
Libéria	1	2	4	8	11	6	15	15	1	4	20
Inde	..	..	..	..	2	..	1	..	2	6	15
Népal	..	..	1	2	8	78	275	12	2	5	14
Kenya	..	..	..	1	3	7	3	4	2	5	9
Guinée	..	..	..	..	1	..	..	..	1	2	8
Chine	3	11	10	64	145	28	29	30	19	7	8
Autres pays	25	10	31	12	56	57	118	68	60	61	60
Total	**39**	**37**	**86**	**145**	**412**	**278**	**717**	**364**	**324**	**425**	**1 011**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

DANEMARK

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	3 749	1 186	664	285	173	122	138	418	1 049	1 476	903
Iran	263	178	158	140	123	89	106	196	334	597	461
Syrie	62	31	56	56	46	55	71	105	380	821	428
Serbie	567	1 030	750	784	375	272	95	121	273	407	326
Fédération de Russie	123	198	269	163	119	61	114	183	335	340	304
Irak	2 099	1 045	442	217	264	507	695	543	305	237	115
Somalie	566	391	370	154	80	57	35	58	177	110	107
Algérie	19	97	62	50	45	15	16	38	46	46	103
Cisjordanie et bande de Gaza	184	167	153	148	..	68	53	91	..	106	68
Libye	6	28	14	16	19	11	4	6	18	12	67
Pakistan	118	63	36	81	40	31	17	14	49	26	57
Tunisie	6	11	7	11	4	2	5	11	9	9	56
Nigéria	25	62	61	89	55	52	22	29	53	24	52
Maroc	2	20	18	17	14	14	7	19	31	29	45
Myanmar	1	5	3	1	7	2	5	9	18	41	41
Autres pays	2 479	1 556	1 530	1 023	896	560	469	519	742	684	678
Total	**10 269**	**6 068**	**4 593**	**3 235**	**2 260**	**1 918**	**1 852**	**2 360**	**3 819**	**4 965**	**3 811**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ESPAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Côte d'Ivoire	11	45	241	110	162	236	335	500	304	119	550
Cuba	2 371	1 179	125	79	78	59	83	119	84	406	440
Nigéria	1 350	1 440	1 688	1 029	726	632	680	808	458	238	259
Guinée	30	46	171	228	173	23	91	98	130	166	150
Cisjordanie et bande de Gaza	..	..	..	..	..	..	70	56	59	106	131
Cameroun	10	24	178	72	99	83	57	71	111	156	129
Algérie	231	350	682	991	406	230	247	152	181	176	122
Colombie	2 532	1 105	577	760	1 655	2 239	2 497	752	255	123	104
Syrie	18	9	7	39	35	15	31	97	30	19	97
Pakistan	32	20	20	25	7	23	23	52	57	63	78
République démocratique du Congo	118	175	274	203	170	102	141	105	114	87	70
Fédération de Russie	350	172	153	84	138	110	88	66	55	44	65
Libye	..	1	..	3	1	1	1	..	1	1	63
Iran	30	18	21	34	23	20	27	64	45	63	62
Somalie	38	41	128	13	24	10	154	195	104	39	59
Autres pays	2 368	1 684	1 653	1 865	1 557	1 514	3 137	1 382	1 019	938	1 035
Total	**9 489**	**6 309**	**5 918**	**5 535**	**5 254**	**5 297**	**7 662**	**4 517**	**3 007**	**2 744**	**3 414**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ESTONIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
République démocratique du Congo	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	11
Afghanistan	1	..	..	..	..	..	..	..	9	7	8
Arménie	2	..	..	..	..	..	..	..	1	1	7
Géorgie	1	..	4	1	..	..	..	2	6	..	6
Fédération de Russie	..	1	4	..	4	4	3	3	5	7	4
Bélarus	..	..	..	..	..	..	7	4	..	1	4
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3
Libye	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3
Cameroun	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	3
Ouzbékistan	3	..	..	1	..	..	..	..	..	..	3
Irak	1	..	1	..	3	..	..	1	2	..	2
Cisjordanie et bande de Gaza	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
Ukraine	..	1	1	..	..	..	..	1	..	..	2
Turquie	..	5	..	7	2	1	..	1	..	1	1
Côte d'Ivoire	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
Autres pays	4	2	4	5	2	1	4	2	11	13	7
Total	**12**	**9**	**14**	**14**	**11**	**7**	**14**	**14**	**36**	**30**	**67**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ÉTATS-UNIS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chine	8 008	10 237	4 906	5 627	7 623	9 362	8 781	9 825	10 725	12 510	15 649
Mexique	8 747	8 775	3 955	1 763	1 581	1 673	2 551	2 713	2 295	3 879	8 304
El Salvador	1 264	640	376	1 423	1 755	2 393	3 455	2 789	2 366	2 685	4 324
Guatemala	1 131	1 193	2 236	1 569	1 411	1 515	2 388	1 853	1 740	2 171	3 671
Inde	1 894	1 708	1 241	866	620	602	576	734	751	755	2 477
Honduras	58	59	50	603	781	986	1 096	893	850	1 030	1 559
Haïti	4 938	3 643	3 316	5 107	5 299	5 135	3 079	2 078	1 649	1 223	1 377
Népal	53	172	314	321	415	494	532	680	1 068	1 054	1 321
Égypte	527	603	407	398	329	406	367	412	399	479	1 136
Éthiopie	1 467	1 287	890	1 118	807	1 168	1 124	1 168	1 249	1 193	1 066
Fédération de Russie	844	837	761	783	669	638	615	677	806	828	888
Équateur	31	36	29	80	56	85	89	168	174	404	807
Érythrée	220	246	196	213	224	282	329	420	559	595	767
Venezuela	96	259	899	1 509	1 226	954	754	709	430	584	764
Pakistan	410	567	513	859	551	512	433	491	491	538	674
Autres pays	29 744	28 142	23 249	22 733	15 893	14 896	14 280	13 752	12 528	13 043	15 803
Total	**59 432**	**58 404**	**43 338**	**44 972**	**39 240**	**41 101**	**40 449**	**39 362**	**38 080**	**42 971**	**60 587**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	1 300	618	500	638	674	827	2 211	2 047	1 577	1 611	1 005
Géorgie	40	23	46	24	27	138	586	2 684	3 580	1 353	626
Ouzbékistan	34	34	38	72	102	37	63	90	136	164	118
Rép. pop. dém. De Corée	..	..	..	..	1	7	11	26	59	39	110
Kirghizistan	11	1	3	..	12	..	5	3	7	291	68
Syrie	..	..	..	..	1	..	..	18	6	6	44
Tadjikistan	22	18	12	23	3	7	43	48	29	37	34
Kazakhstan	19	19	25	13	4	5	2	10	10	13	21
République démocratique du Congo	11	7	4	10	7	2	34	23	11	18	20
Irak	73	35	13	18	20	13	36	61	37	16	19
Bélarus	..	..	..	..	1	1	15	16	4	6	16
Azerbaïdjan	12	23	21	9	5	21	31	48	4	20	16
Ukraine	6	..	4	6	4	10	20	19	10	23	16
Iran	..	..	..	..	..	..	..	5	12	16	13
Côte d'Ivoire	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12
Autres pays	156	98	71	97	99	102	312	320	219	276	154
Total	**1 684**	**876**	**737**	**910**	**960**	**1 170**	**3 369**	**5 418**	**5 701**	**3 889**	**2 292**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

FINLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Irak	103	115	150	123	289	225	327	1 253	1 183	575	588
Somalie	18	54	91	253	321	92	82	1 176	1 169	571	365
Fédération de Russie	289	272	288	215	233	176	172	208	599	436	294
Afghanistan	25	27	51	166	237	97	96	249	445	265	292
Serbie	98	223	519	792	413	282	151	181	336	327	168
Iran	56	41	47	99	79	91	79	143	159	142	125
Syrie	8	6	39	15	11	17	8	24	36	41	109
Nigéria	8	28	77	92	73	64	41	76	130	84	105
Bélarus	55	39	46	58	57	97	48	68	94	66	83
Turquie	94	197	185	140	97	41	73	65	140	117	74
Géorgie	7	11	26	93	64	35	6	13	22	61	70
Algérie	38	38	38	31	33	25	24	27	48	47	55
Bulgarie	..	287	287	238	570	463	13	82	722	485	48
République démocratique du Congo	23	53	38	48	37	38	36	31	56	47	39
Angola	30	39	45	38	38	33	31	21	43	41	36
Autres pays	799	2 013	1 294	1 460	1 022	548	318	399	728	713	635
Total	**1 651**	**3 443**	**3 221**	**3 861**	**3 574**	**2 324**	**1 505**	**4 016**	**5 910**	**4 018**	**3 086**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

FRANCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fédération de Russie	1 783	1 741	3 347	3 331	3 080	2 313	3 265	3 595	3 392	4 334	4 062
République démocratique du Congo	3 781	5 260	5 093	3 848	3 022	2 283	2 154	2 543	2 800	3 426	3 845
Serbie	1 591	1 629	2 704	3 812	3 997	3 047	3 122	3 257	5 313	5 843	3 664
Arménie	544	963	1 106	1 292	1 642	1 684	1 929	2 075	3 112	1 775	3 639
Bangladesh	825	668	956	959	860	607	960	1 249	1 441	3 145	3 572
Sri Lanka	2 000	1 992	2 129	2 246	2 071	2 145	2 159	2 322	3 129	2 864	3 222
Chine	2 948	2 869	5 330	4 196	2 590	1 214	1 286	821	1 602	1 937	2 187
Guinée	745	753	808	1 020	1 147	859	981	1 270	1 671	2 034	2 033
Haïti	2 713	1 904	1 488	3 133	5 060	1 844	677	930	1 458	2 008	2 016
Turquie	5 347	6 582	7 192	4 741	3 867	2 758	2 234	2 198	2 047	1 415	1 737
Côte d'Ivoire	727	600	1 420	1 106	1 147	859	632	632	510	536	1 671
Géorgie	1 067	1 554	1 726	1 563	788	282	176	379	471	1 355	1 645
Pakistan	600	438	756	1 046	572	393	343	325	634	893	1 433
Comores	445	60	44	53	193	62	63	1 105	387	753	1 381
Mauritanie	2 332	2 998	2 380	1 540	1 067	548	432	719	1 214	984	1 157
Autres pays	19 843	21 076	23 289	24 659	18 630	9 850	8 974	11 984	12 937	14 772	14 883
Total	**47 291**	**51 087**	**59 768**	**58 545**	**49 733**	**30 748**	**29 387**	**35 404**	**42 118**	**48 074**	**52 147**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

GRÈCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pakistan	252	250	681	247	1 154	2 378	9 144	6 914	3 716	2 748	2 309
Géorgie	..	8	48	323	1 897	428	1 559	2 241	2 170	1 162	1 121
Afghanistan	1 459	1 238	561	382	458	1 087	1 556	2 287	1 510	524	637
Bangladesh	33	34	233	208	550	3 750	2 965	1 778	1 809	987	615
Chine	2	70	140	52	251	97	36	55	391	549	406
Sénégal	..	5	3	1	7	66	219	386	336	381	375
Nigéria	33	184	444	325	406	391	390	746	780	393	362
Syrie	15	13	19	44	57	143	1 311	808	965	167	352
Égypte	2	3	22	83	104	27	75	95	145	104	306
Albanie	10	9	12	23	21	20	51	202	517	693	276
Ghana	17	3	19	16	41	85	71	104	154	291	271
Irak	1 972	2 567	2 831	936	971	1 415	5 474	1 760	886	342	257
Iran	212	411	608	228	203	528	354	312	303	125	247
Inde	41	84	105	42	166	162	261	227	156	381	179
Maroc	148	10	4	8	11	7	9	18	156	57	161
Autres pays	1 303	775	2 448	1 551	2 753	1 683	1 638	1 951	1 934	1 369	1 437
Total	**5 499**	**5 664**	**8 178**	**4 469**	**9 050**	**12 267**	**25 113**	**19 884**	**15 928**	**10 273**	**9 311**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

HONGRIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	4 311	2 348	469	38	22	13	35	116	1 194	702	649
Serbie	214	97	112	180	243	384	911	1 604	2 325	447	239
Pakistan	157	40	53	54	40	18	15	246	41	41	121
Syrie	17	20	11	10	18	32	48	16	19	23	91
Somalie	298	213	113	18	7	42	99	185	75	51	61
Algérie	76	34	79	57	19	22	48	19	11	35	56
Irak	1 014	2 008	348	36	18	68	136	125	57	48	54
Cisjordanie et bande de Gaza	104	29	35	63	24	37	52	41	23	225	36
Iran	144	160	170	46	25	20	14	10	87	62	33
Tunisie	7	6	4	4	5	1	..	5	5	10	30
Maroc	9	..	1	2	2	4	5	4	5	14	30
Turquie	116	124	125	125	65	43	56	70	114	59	25
Nigéria	111	125	74	73	89	109	86	56	66	37	22
Géorgie	29	91	205	288	114	175	131	165	116	68	21
Égypte	24	4	22	3	13	20	41	50	19	14	20
Autres pays	2 923	1 113	580	603	905	1 129	1 747	406	515	268	205
Total	**9 554**	**6 412**	**2 401**	**1 600**	**1 609**	**2 117**	**3 424**	**3 118**	**4 672**	**2 104**	**1 693**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

IRLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nigéria	3 461	4 050	3 110	1 776	1 278	1 038	1 028	1 009	569	630	340
Pakistan	127	120	62	55	68	167	185	237	257	347	295
Chine	25	85	168	152	96	139	259	180	194	244	179
République démocratique du Congo	281	270	256	140	138	109	149	173	102	148	136
Afghanistan	27	7	24	106	142	88	78	79	68	92	127
Zimbabwe	102	357	88	69	51	77	87	114	91	126	107
Algérie	174	106	68	66	32	49	47	65	71	70	79
Afrique du Sud	203	183	114	45	33	38	39	75	54	71	73
Somalie	70	77	183	198	367	161	144	141	84	112	63
Ghana	148	293	180	64	67	88	82	104	82	118	59
Albanie	118	165	142	99	58	35	71	51	47	49	54
Cameroun	144	187	125	62	57	78	44	67	50	101	51
Bangladesh	..	16	6	7	20	5	24	47	30	97	45
Moldavie	549	536	244	100	100	110	133	141	86	82	44
Géorgie	97	103	133	130	151	171	174	181	88	98	44
Autres pays	4 797	5 076	2 997	1 696	1 667	1 962	1 441	1 202	816	1 020	614
Total	**10 323**	**11 631**	**7 900**	**4 765**	**4 325**	**4 315**	**3 985**	**3 866**	**2 689**	**3 405**	**2 310**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ISLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fédération de Russie	2	16	3	3	9	6	5	3	..	..	7
Nigéria	1	3	1	7	2	1	1	5	2	2	7
Algérie	5	3	..	2	3	1	1	..	1	..	6
Irak	..	2	3	6	..	1	1	4	2	5	5
Bélarus	1	3	4	3	..	4	3	..	..	..	4
Inde	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	4
Éthiopie	..	2	..	2	2	..	..	..	1	1	4
Géorgie	2	6	1	..	3	2	..	4	..	1	4
Afghanistan	1	..	3	2	6	2	1	5	2	7	3
Iran	7	..	1	2	4	2	1	3	7	6	3
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	2	2	5	2
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
Érythrée	..	..	1	..	1	..	..	2	2	1	2
Anc. Rép. youg. de Macédoine	5	1	1	..	..	..	..	..	..	4	2
Serbie	6	1	1	6	2	2	1	15	..	..	2
Autres pays	22	80	61	43	56	18	28	32	16	19	19
Total	**52**	**117**	**80**	**76**	**88**	**39**	**42**	**77**	**35**	**51**	**76**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ISRAËL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nigéria	6	14	..	100	160	448	567	418	198	168	209
Côte d'Ivoire	3	50	..	74	43	91	751	507	20	289	173
Ghana	3	2	..	34	25	74	192	233	113	189	148
Éthiopie	201	140	..	316	56	13	45	495	16	148	94
Érythrée	57	19	..	31	4	20	1 766	3 067	..	2	75
Soudan	2	2	..	14	102	164	1 402	2 142	..	4	37
Colombie	17	3	..	28	23	31	67	92	40	75	36
Myanmar	1	..	..	25	12	14	20	8	..	..	11
Tchad	..	1	..	..	..	1	5	19	1	17	7
Somalie	..	1	..	..	2	1	8	13	1	4	7
Égypte	3	2	..	1	3	8	1	..	1	..	5
Guinée	1	1	..	7	181	151	23	24	10	35	4
Rwanda	2	1	..	1	..	1	7	1	..	..	3
République démocratique du Congo	22	38	..	19	17	7	3	68	..	10	3
Togo	1	1	..	21	10	8	22	13	..	15	2
Autres pays	137	80	..	251	271	316	503	638	409	492	4 931
Total	**456**	**355**	**..**	**922**	**909**	**1 348**	**5 382**	**7 738**	**809**	**1 448**	**5 745**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ITALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nigéria	388	594	722	930	536	830	1 336	5 673	3 991	1 385	6 208
Tunisie	25	..	..	7	53	48	14	278	222	139	4 558
Ghana	15	33	505	62	407	530	673	1 815	991	278	3 128
Mali	..	..	..	1	..	97	268	419	215	67	2 582
Pakistan	113	1 256	787	267	411	203	176	1 143	1 362	929	2 058
Côte d'Ivoire	14	93	348	183	586	508	982	1 653	643	235	1 938
Bangladesh	174	374	297	342	407	283	315	1 684	1 338	222	1 595
Afghanistan	299	137	70	84	76	177	663	1 732	711	873	1 289
Somalie	145	601	1 743	186	117	99	757	4 864	1 604	84	1 205
Sénégal	20	..	..	26	13	16	67	131	156	162	775
Burkina Faso	1	..	..	3	15	32	192	646	256	86	737
Soudan	97	867	641	486	637	308	383	493	90	38	712
Turquie	1 690	730	466	323	168	175	394	501	541	854	612
Niger	9	..	..	14	63	100	71	154	49	12	563
Tchad	2	..	..	3	7	13	10	52	11	3	527
Autres pays	6 628	11 330	7 876	6 805	6 052	6 929	7 752	9 086	5 423	4 685	5 630
Total	**9 620**	**16 015**	**13 455**	**9 722**	**9 548**	**10 348**	**14 053**	**30 324**	**17 603**	**10 052**	**34 117**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

JAPON

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Myanmar	23	38	111	138	212	626	500	979	568	342	491
Népal	..	..	1	3	5	11	4	20	29	109	251
Turquie	123	52	77	131	40	149	76	156	94	126	234
Sri Lanka	3	9	4	9	7	27	43	90	234	171	224
Pakistan	47	26	12	12	10	12	27	37	92	83	169
Bangladesh	10	12	6	33	29	15	14	33	51	33	98
Inde	9	9	12	7	..	2	2	17	59	91	51
Nigéria	..	12	2	2	2	10	6	10	17	33	51
Cameroun	..	15	8	11	1	5	12	29	11	20	48
Iran	20	19	25	18	16	27	19	38	40	35	48
Ouganda	..	..	1	1	1	2	4	16	46	21	30
Chine	10	22	22	16	16	13	17	18	18	17	20
Philippines	..	..	6	2	5	..	1	4	10	9	15
Ghana	..	..	1	1	..	..	1	4	3	13	15
Éthiopie	1	2	2	2	3	14	29	51	15	18	11
Autres pays	107	34	46	40	37	41	61	97	101	82	111
Total	**353**	**250**	**336**	**426**	**384**	**954**	**816**	**1 599**	**1 388**	**1 203**	**1 867**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

LUXEMBOURG

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Serbie	206	495	541	361	219	207	240	233	155	302	1 164
Anc. Rép. youg. de Macédoine	68	44	23	13	..	3	5	7	6	13	452
Fédération de Russie	66	68	60	66	54	43	13	13	26	16	48
Tunisie	..	4	2	1	2	3	1	..	2	3	42
Irak	8	34	14	9	8	16	14	29	37	95	41
Bosnie-Herzégovine	87	77	59	35	36	17	24	31	35	11	38
Algérie	16	30	81	69	39	8	11	4	11	43	30
Albanie	34	54	66	48	33	20	16	14	26	18	24
Iran	..	13	31	59	41	31	16	18	24	23	22
Afghanistan	9	..	2	6	3	8	3	4	13	15	22
Turquie	27	8	14	3	2	3	3	2	4	18	21
Géorgie	5	7	44	7	6	1	1	1	2	7	16
Érythrée	..	..	..	1	2	6	..	11	11	11	14
Somalie	10	4	10	18	27	7	1	10	8	29	12
Azerbaïdjan	5	1	2	3	1	1	..	..	11	2	11
Autres pays	145	204	601	879	329	149	78	86	106	138	119
Total	**686**	**1 043**	**1 550**	**1 578**	**802**	**523**	**426**	**463**	**477**	**744**	**2 076**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

MEXIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
El Salvador	4	3	5	46	31	31	45	51	119	159	181
Honduras	4	7	37	67	51	39	31	55	184	135	168
Guatemala	35	10	62	23	29	20	15	18	39	59	69
Cuba	24	50	14	26	80	65	27	7	42	42	48
Colombie	58	65	38	40	40	52	57	41	62	82	43
Haïti	1	1	8	11	20	17	41	61	65	39	38
Inde	32	6	1	10	27	5	2	3	37	271	36
Nigéria	1	10	6	..	2	1	13	1	8	23	27
Sri Lanka	28	5	..	13	16	8	..	3	11	51	21
Ghana	..	4	..	..	..	2	1	3	3	9	14
Népal	..	..	..	..	10	6	..	8	..	19	13
République démocratique du Congo	..	4	6	1	5	..	2	2	5	6	9
Pakistan	7	..	..	..	..	..	..	1	2	11	7
Bangladesh	10	13	5	8	3	4	29	..	1	5	7
Argentine	1	..	3	1	..	..	..	..	..	..	6
Autres pays	210	79	90	158	373	230	111	63	102	128	66
Total	**415**	**257**	**275**	**404**	**687**	**480**	**374**	**317**	**680**	**1 039**	**753**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

NORVÈGE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Somalie	1 080	1 534	1 623	958	667	632	187	1 293	1 901	1 397	2 216
Érythrée	132	269	201	110	177	316	789	1 799	2 667	1 711	1 256
Afghanistan	603	786	2 050	1 059	466	224	234	1 363	3 871	979	979
Fédération de Russie	1 318	1 719	1 923	937	545	548	863	1 078	867	628	365
Irak	1 056	1 624	971	412	671	1 002	1 227	3 137	1 214	460	357
Iran	412	450	621	394	279	218	222	720	574	429	355
Éthiopie	173	325	293	148	100	143	241	354	706	505	293
Serbie	928	2 460	2 216	859	468	369	592	681	408	454	251
Nigéria	27	139	241	205	94	54	108	436	582	354	240
Soudan	47	94	67	33	45	36	37	118	251	181	209
Syrie	57	80	97	71	79	49	49	115	278	119	198
Libye	62	123	288	134	23	13	49	81	84	36	139
Ouzbékistan	105	206	95	51	42	52	38	148	145	108	115
Chine	19	87	118	67	49	51	40	81	71	192	101
Algérie	346	468	191	103	45	37	27	100	161	133	101
Autres pays	8 417	7 116	4 964	2 404	1 652	1 576	1 825	2 927	3 446	2 378	1 878
Total	**14 782**	**17 480**	**15 959**	**7 945**	**5 402**	**5 320**	**6 528**	**14 431**	**17 226**	**10 064**	**9 053**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Iran	129	101	135	88	47	29	27	28	24	43	29
Fidji	44	22	19	2	12	10	10	7	45	66	29
Bahreïn	3	..	..	..	..	1	..	..	..	1	22
Égypte	3	1	2	2	6	..	2	4	5	6	22
Pakistan	22	21	7	9	8	11	8	3	18	8	22
Chine	68	25	56	49	19	30	26	24	20	22	20
Sri Lanka	97	52	23	29	6	30	25	25	30	28	19
Afrique du Sud	13	8	10	8	3	2	2	3	9	20	14
Irak	69	31	39	12	22	35	30	33	25	11	11
Afghanistan	17	4	4	..	1	..	3	2	2	5	11
Hongrie	..	77	32	9	6	4	8	3	..	2	10
Bangladesh	32	19	29	22	23	16	18	9	7	6	8
Arabie saoudite	2	5	3	8	..	3	2	3	3	16	7
République tchèque	39	2	10	29	28	12	4	10	23	14	5
Zimbabwe	98	85	73	20	8	5	8	8	8	6	5
Autres pays	965	544	399	292	159	88	72	92	117	86	71
Total	**1 601**	**997**	**841**	**579**	**348**	**276**	**245**	**254**	**336**	**340**	**305**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832801*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

PAYS-BAS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	3 614	1 067	492	688	902	932	143	395	1 281	1 364	1 885
Irak	1 329	1 020	3 473	1 043	1 620	2 766	2 004	5 027	1 991	1 383	1 435
Somalie	1 098	533	451	792	1 315	1 462	1 874	3 842	5 889	3 372	1 415
Iran	1 519	663	555	450	557	921	187	322	502	785	929
Arménie	529	417	203	247	197	280	97	208	349	611	471
Érythrée	213	152	123	148	204	175	153	236	475	392	458
Fédération de Russie	918	426	245	206	285	254	81	95	151	207	451
Chine	706	534	298	285	356	318	243	563	304	302	276
Anc. Rép. youg. de Macédoine	187	80	30	30	14	26	2	4	7	389	266
Bélarus	115	131	55	25	31	44	5	6	32	64	256
Guinée	1 467	475	199	116	105	116	102	154	235	230	209
Géorgie	298	216	116	73	213	156	66	64	412	587	189
Syrie	522	325	234	180	278	293	36	48	101	125	168
Soudan	869	512	293	255	339	320	57	53	116	166	162
Libye	64	58	71	27	53	34	22	63	101	165	136
Autres pays	19 131	12 058	6 564	5 217	5 878	6 368	2 030	2 319	2 959	3 191	2 884
Total	**32 579**	**18 667**	**13 402**	**9 782**	**12 347**	**14 465**	**7 102**	**13 399**	**14 905**	**13 333**	**11 590**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832801*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

POLOGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fédération de Russie	1 490	3 048	5 581	7 182	6 244	4 018	6 668	6 647	5 726	4 795	3 034
Géorgie	92	39	30	47	47	31	12	54	4 213	1 082	1 427
Arménie	635	223	104	18	27	15	22	33	147	107	168
Bélarus	74	67	58	53	82	55	62	33	37	46	64
Ukraine	144	102	85	72	84	43	26	25	36	45	43
Kirghizistan	4	3	10	19	16	13	7	5	13	37	41
Afghanistan	415	595	251	57	6	11	9	4	14	25	35
Viêtnam	197	48	25	16	23	27	40	57	67	47	26
Irak	108	137	75	6	15	16	22	66	21	27	25
Kazakhstan	16	8	6	30	24	18	5	17	5	11	17
Congo	1	4	3	1	5	2	5	3	5	7	16
Nigéria	26	7	15	10	10	11	18	19	23	19	13
Érythrée	2	..	..	..	..	..	3	..	..	1	12
Syrie	10	1	4	7	7	..	4	8	7	8	11
Turquie	9	6	22	29	11	10	10	17	11	19	11
Autres pays	1 283	865	652	533	259	160	292	215	262	258	143
Total	**4 506**	**5 153**	**6 921**	**8 080**	**6 860**	**4 430**	**7 205**	**7 203**	**10 587**	**6 534**	**5 086**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

PORTUGAL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Guinée	4	2	1	..	1	6	14	8	18	43	46
Somalie	..	..	..	..	1	..	16	3	..	2	26
Nigéria	3	3	2	1	1	6	2	8	9	7	22
Côte d'Ivoire	..	..	..	..	..	6	2	1	..	1	18
Colombie	6	3	5	8	27	6	86	26	15	16	13
République démocratique du Congo	10	6	3	2	7	16	11	20	5	9	13
Guinée-Bissau	1	4	1	5	6	5	1	4	5	10	11
Pakistan	7	..	1	5	..	1	2	..	1	4	11
Iran	4	2	..	..	..	1	2	1	4	6	11
Fédération de Russie	5	13	3	13	7	6	6	..	2	5	9
Sierra Leone	39	34	3	2	3	4	3	1	3	7	7
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	7	..	..	16	10	3	..	6
Ukraine	..	3	5	6	1	1	..	1	5	..	6
Sénégal	2	1	1	2	2	1	1	7	1	2	5
Éthiopie	..	..	..	..	1	1	1	1	..	..	5
Autres pays	151	174	63	62	57	68	61	70	68	48	66
Total	**232**	**245**	**88**	**113**	**114**	**128**	**224**	**161**	**139**	**160**	**275**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Somalie	129	199	114	12	16	3	9	..	13	23	78
Afghanistan	4 315	1 669	627	393	109	41	67	72	51	76	75
Géorgie	27	58	582	989	258	209	134	119	98	63	62
Moldavie	16	266	587	826	309	385	208	113	73	42	41
Fédération de Russie	84	618	2 653	2 413	1 037	463	307	100	72	66	38
Inde	1 111	1 611	1 653	2 969	561	727	619	88	57	44	24
Viêtnam	38	220	61	155	100	63	58	41	56	32	22
Pakistan	176	168	307	799	196	182	648	109	168	34	15
Chine	33	1 764	1 080	1 271	280	164	96	44	39	31	13
Iran	109	79	182	53	9	5	2	5	10	12	13
Turquie	47	34	61	139	39	27	9	5	5	9	12
Arménie	29	102	758	144	17	14	28	22	21	12	10
Syrie	10	15	72	47	24	6	38	7	10	4	10
Serbie	27	50	65	51	29	15	7	15	21	10	9
Bangladesh	429	1 032	558	544	277	183	108	36	15	6	8
Autres pays	1 571	1 858	998	590	288	384	305	134	113	77	61
Total	**8 151**	**9 743**	**10 358**	**11 395**	**3 549**	**2 871**	**2 643**	**910**	**822**	**541**	**491**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ukraine	4 419	1 676	2 044	1 600	1 020	571	293	323	220	141	152
Bélarus	438	312	281	226	244	174	130	81	60	67	71
Fédération de Russie	642	629	4 853	1 498	278	171	99	85	66	62	47
Viêtnam	1 525	891	566	385	217	124	100	109	65	49	46
Mongolie	134	79	81	123	119	95	160	193	161	106	41
Turquie	58	31	11	31	33	66	213	253	69	68	32
Kirghizistan	50	59	80	138	35	85	63	36	26	36	32
Ouzbékistan	34	84	75	30	41	25	25	17	19	16	26
Afghanistan	356	27	50	15	7	1	20	36	4	10	26
Myanmar	1	..	..	..	..	..	3	26	23	42	23
Syrie	25	13	6	4	22	20	31	36	54	17	23
Cuba	8	5	7	..	..	20	94	19	12	18	20
Nigéria	40	34	37	50	83	96	69	39	43	..	18
Kazakhstan	133	66	47	44	34	236	30	80	192	57	18
Géorgie	1 290	678	319	201	54	43	45	39	33	9	17
Autres pays	8 941	3 899	2 939	1 114	1 973	1 289	504	339	308	281	164
Total	**18 094**	**8 483**	**11 396**	**5 459**	**4 160**	**3 016**	**1 879**	**1 711**	**1 355**	**979**	**756**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ROYAUME-UNI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pakistan	2 860	3 780	3 145	3 030	2 290	1 850	1 765	2 075	2 100	2 150	3 947
Iran	3 420	3 370	3 495	3 990	3 505	2 685	2 510	2 595	2 145	2 225	3 047
Sri Lanka	5 510	3 485	810	400	480	620	1 250	1 865	1 445	1 635	2 126
Afghanistan	8 920	8 065	2 590	1 605	1 775	2 660	2 815	3 725	3 540	1 845	1 528
Libye	140	245	220	185	185	130	55	75	100	125	1 187
Nigéria	810	1 220	1 110	1 210	1 230	990	905	1 070	910	1 150	1 058
Chine	2 400	3 725	3 495	2 410	1 775	2 030	2 185	1 615	1 585	1 375	921
Érythrée	620	1 315	1 070	1 265	1 900	2 735	1 905	2 335	1 410	770	836
Soudan	390	770	1 050	1 445	990	750	400	290	255	645	791
Zimbabwe	2 140	8 695	4 020	2 520	1 390	2 145	2 300	4 475	7 610	1 955	738
Bangladesh	510	825	820	550	465	495	590	510	495	500	666
Somalie	6 420	9 425	7 195	3 295	2 105	2 175	1 960	1 575	1 105	680	660
Inde	1 850	1 975	2 410	1 485	1 000	715	600	775	715	610	611
Syrie	110	85	155	410	390	185	190	180	185	160	499
Albanie	1 065	1 350	685	345	200	185	190	175	235	220	427
Autres pays	33 845	54 780	27 770	16 475	11 135	7 985	8 260	7 980	6 840	6 600	6 413
Total	**71 010**	**103 110**	**60 040**	**40 620**	**30 815**	**28 335**	**27 880**	**31 315**	**30 675**	**22 645**	**25 455**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

SLOVÉNIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	66	7	2	5	6	2	12	10	11	31	69
Turquie	379	73	192	188	231	62	38	72	12	32	51
Serbie	205	121	181	413	640	243	237	74	41	33	44
Pakistan	12	25	28	16	28	6	11	4	6	..	29
Tunisie	1	4	..	..	3	..	..	..	..	3	25
Somalie	4	9	1	1	..	..	..	..	..	8	20
Iran	272	61	88	7	4	3	2	11	9	11	11
Algérie	44	67	65	19	3	..	..	2	2	6	11
Syrie	..	..	1	..	2	..	..	..	..	4	11
Maroc	..	5	..	..	..	..	..	..	1	4	9
Bosnie-Herzégovine	22	29	48	123	303	44	22	13	41	27	9
Irak	214	133	190	28	15	6	4	..	3	10	8
Cisjordanie et bande de Gaza	5	1	17	7	5	11	4	..	1	10	7
Ukraine	7	13	1	4	5	1	2	..	..	1	7
Égypte	..	..	34	1	1	..	..	..	..	..	6
Autres pays	280	154	252	361	350	140	93	52	56	66	56
Total	**1 511**	**702**	**1 100**	**1 173**	**1 596**	**518**	**425**	**238**	**183**	**246**	**373**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

SUÈDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afghanistan	593	527	811	903	435	594	609	784	1 694	2 393	4 122
Serbie	3 102	5 852	5 305	4 022	2 944	2 001	2 601	2 040	1 842	7 949	4 033
Somalie	525	1 107	3 069	905	422	1 066	3 349	3 361	5 874	5 553	3 981
Érythrée	151	266	641	395	425	608	878	857	1 000	1 443	1 647
Irak	6 206	5 446	2 700	1 456	2 330	8 951	18 559	6 083	2 297	1 977	1 633
Iran	780	762	787	660	582	494	485	799	1 144	1 182	1 120
Bosnie-Herzégovine	2 775	2 885	1 397	785	387	234	217	150	129	123	981
Fédération de Russie	841	1 496	1 361	1 288	1 057	755	788	933	1 058	988	933
Anc. Rép. youg. de Macédoine	420	501	470	429	158	111	101	57	86	908	890
Mongolie	259	376	342	346	326	461	519	791	753	727	773
Syrie	441	541	666	411	392	433	440	551	587	421	640
Bélarus	327	722	901	519	372	432	365	361	347	338	419
Libye	114	456	435	419	451	318	420	646	367	311	402
Azerbaïdjan	158	778	1 032	1 041	431	247	230	390	487	271	389
Ouzbékistan	344	640	403	258	349	446	416	741	298	272	377
Autres pays	6 479	10 661	11 028	9 324	6 469	7 171	6 393	5 809	6 231	6 967	7 308
Total	**23 515**	**33 016**	**31 348**	**23 161**	**17 530**	**24 322**	**36 370**	**24 353**	**24 194**	**31 823**	**29 648**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

SUISSE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Érythrée	68	203	235	180	159	1 201	1 662	2 849	1 724	1 708	3 225
Tunisie	146	163	154	121	102	80	90	74	204	291	2 324
Serbie	3 425	3 692	2 921	1 777	1 506	1 228	989	1 327	1 285	1 376	1 552
Nigéria	289	1 062	480	418	219	209	310	988	1 786	1 597	1 303
Afghanistan	530	237	218	207	238	233	307	405	751	632	1 006
Anc. Rép. youg. de Macédoine	884	1 085	337	225	142	69	67	97	62	403	838
Chine	161	394	228	70	87	475	251	272	365	333	688
Syrie	148	221	175	127	116	161	290	388	400	387	688
Somalie	369	387	471	592	485	273	395	2 014	753	302	558
Turquie	1 960	1 940	1 652	1 154	723	693	621	519	559	462	508
Algérie	828	1 020	836	480	186	161	132	236	300	313	464
Sri Lanka	684	459	340	251	233	328	618	1 262	1 415	892	433
Maroc	25	34	32	33	30	39	30	37	36	113	429
Irak	1 201	1 182	1 444	631	468	816	935	1 440	935	501	378
Iran	336	286	262	200	291	302	232	393	259	276	326
Autres pays	9 579	13 760	11 021	7 782	5 076	4 269	3 458	4 305	5 171	3 935	4 719
Total	**20 633**	**26 125**	**20 806**	**14 248**	**10 061**	**10 537**	**10 387**	**16 606**	**16 005**	**13 521**	**19 439**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

TURQUIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Irak	982	974	342	964	1 047	722	3 470	6 904	3 763	3 656	7 912
Iran	3 385	2 505	3 092	2 029	1 716	2 297	1 685	2 116	1 981	2 881	3 411
Afghanistan	431	47	77	341	364	261	705	2 642	1 009	1 248	2 486
Somalie	25	23	183	308	473	680	1 125	647	295	448	744
Syrie	10	14	7	16	10	7	21	20	46	37	188
Kirghizistan	..	1	1	5	5	..	3	4	2	246	169
Cisjordanie et bande de Gaza	9	24	6	23	29	51	157	..	72	64	157
Ouzbékistan	24	38	24	28	24	24	42	35	38	101	147
République démocratique du Congo	4	24	7	10	12	28	76	71	41	66	76
Yémen	..	2	2	1	..	1	..	..	2	..	72
Cameroun	1	..	..	..	..	1	5	18	19	20	57
Côte d'Ivoire	..	..	..	..	1	32	11	3	10	12	56
Ouganda	..	..	..	..	..	1	..	1	..	1	48
Soudan	7	2	64	28	76	113	76	156	92	48	43
Chine	47	41	19	57	30	31	16	27	12	11	32
Autres pays	116	100	128	98	134	304	254	337	452	387	423
Total	**5 041**	**3 795**	**3 952**	**3 908**	**3 921**	**4 553**	**7 646**	**12 981**	**7 834**	**9 226**	**16 021**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832801

Métadonnées relatives aux tableaux A.3 et B.3. **Entrées de demandeurs d'asile**

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre.

Remarques sur les pays d'asile :

États-Unis : Les données pour la période 2004-09 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (*affirmative applications*) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (*defensive applications*).

France : À partir de 2003, les données incluent les mineurs non accompagnés.

Royaume-Uni : Avant 2003, les données se réfèrent au nombre de dossiers et non aux personnes. Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie : Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie-et-Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Sources : Données gouvernementales recueillies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Unité des données de population, *www.unhcr.org/statistics*.

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrants sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre des observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre des immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Australie	4 482.1	4 584.9	4 694.3	4 796.6	4 927.1	5 090.1	5 281.4	5 516.9	5 760.3	5 901.2	6 029.1
% de la population totale	23.1	23.3	23.6	23.8	24.2	24.6	25.1	25.7	26.2	26.5	26.7
Autriche	1 112.1	1 137.4	1 141.2	1 154.8	1 195.2	1 215.7	1 246.3	1 277.1	1 292.9	1 315.5	1 349.0
% de la population totale	13.8	14.1	14.1	14.1	14.5	14.7	15.0	15.3	15.5	15.7	16.0
Belgique	1 112.2	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9	1 319.3	1 380.3	1 443.9	1 503.8	1 628.8	1 643.6
% de la population totale	10.8	11.1	11.4	11.7	12.1	12.5	13.0	13.5	13.9	15.0	14.9
Canada	5 448.5	*5 600.7*	*5 735.9*	*5 872.3*	*6 026.9*	6 187.0	*6 331.7*	*6 471.9*	*6 617.6*	*6 777.6*	*6 933.4*
% de la population totale	17.6	*17.9*	*18.1*	*18.4*	*18.7*	19.0	*19.2*	*19.4*	*19.6*	*19.9*	*20.1*
Chili	..	184.5	223.0	235.5	247.4	258.8	290.9	317.1	352.3	369.4	..
% de la population totale	..	1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	1.9	2.1	2.2	..
République tchèque	448.5	*471.9*	*482.2*	*499.0*	*523.4*	*566.3*	*636.1*	*679.6*	*672.0*	*661.2*	*668.8*
% de la population totale	4.4	*4.6*	*4.7*	*4.9*	*5.1*	*5.5*	*6.2*	*6.5*	*6.4*	*6.3*	6.4
Danemark	321.8	331.5	337.8	343.4	350.4	360.9	378.7	401.8	414.4	428.9	441.5
% de la population totale	6.0	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.9	7.3	7.5	7.7	7.9
Estonie	245.3	242.5	239.3	235.5	228.6	226.5	224.3	221.9	217.9	212.7	210.8
% de la population totale	18.0	17.8	17.7	17.5	17.0	16.9	16.7	16.6	16.3	15.9	15.7
Finlande	145.1	152.1	158.9	166.4	176.6	187.9	202.5	218.6	233.2	248.1	266.1
% de la population totale	2.8	2.9	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	4.1	4.4	4.6	4.9
France	6 260.6	6 421.2	6 587.6	6 748.9	6 910.1	7 017.2	7 129.3	7 202.1	7 196.5	7 289.3	7 358.2
% de la population totale	10.5	10.7	10.9	11.1	11.3	11.4	11.5	11.6	11.5	11.6	11.6
Allemagne	..	..	..	..	10 399.0	10 431.0	10 534.0	10 623.0	10 601.0	10 591.0	10 689.0
% de la population totale	..	..	..	..	12.6	12.7	12.8	12.9	12.9	13.0	13.1
Grèce	1 122.9	..	..	..	..	..	..	..	..	828.4	750.7
% de la population totale	10.3	..	..	..	..	..	..	..	..	7.3	6.6
Hongrie	300.1	302.8	307.8	319.0	331.5	344.6	381.8	394.2	407.3	451.4	473.3
% de la population totale	2.9	3.0	3.0	3.2	3.3	3.4	3.8	3.9	4.1	4.5	4.7
Islande	18.3	19.1	19.5	20.7	24.7	30.4	35.9	37.6	35.1	34.7	34.7
% de la population totale	6.4	6.6	6.8	7.1	8.3	10.0	11.5	11.8	11.0	10.9	10.9
Irlande	*356.0*	390.0	*426.5*	*461.8*	*520.8*	601.7	*682.0*	*739.2*	*766.8*	*772.5*	752.5
% de la population totale	*9.2*	9.9	*10.7*	*11.4*	*12.6*	14.2	*15.7*	*16.7*	*17.2*	*17.3*	16.8

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Israël	1 978.1	1 983.2	1 974.8	1 960.8	1 947.6	1 930.0	1 916.2	1 899.4	1 877.7	1 869.0	1 855.0
% de la population totale	31.8	31.3	30.6	29.8	29.1	28.3	27.6	26.9	26.2	24.5	23.9
Italie	2 240.0	..	..	..	..	..	..	4 375.2	4 798.7	5 350.4	5 457.8
% de la population totale	3.9	..	..	..	..	..	..	7.4	8.0	8.9	9.0
Luxembourg	144.8	*147.8*	*154.9*	*160.4*	*168.3*	*175.4*	*183.7*	*194.5*	*197.2*	205.2	*215.3*
% de la population totale	32.8	*33.1*	*34.4*	*35.3*	*36.5*	*37.4*	*38.6*	*40.2*	*40.0*	40.9	*42.1*
Mexique	..	..	..	..	584.5	610.1	699.3	733.7	850.1	961.1	..
% de la population totale	..	..	..	..	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	..
Pays-Bas	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7	1 732.4	1 751.0	1 793.7	1 832.5	1 868.7	1 906.3
% de la population totale	10.4	10.6	10.7	10.7	10.6	10.6	10.7	10.9	11.1	11.2	11.4
Nouvelle-Zélande	698.6	*737.1*	*770.5*	*796.7*	*840.6*	879.5	*915.0*	*950.0*	*981.3*	*1 013.0*	*1 040.7*
% de la population totale	18.0	*18.7*	*19.1*	*19.5*	*20.3*	21.0	*21.6*	*22.3*	*22.7*	*23.2*	23.6
Norvège	315.1	333.9	347.3	361.1	380.4	405.1	445.4	488.8	526.8	569.1	616.3
% de la population totale	7.0	7.4	7.6	7.9	8.2	8.7	9.5	10.3	10.9	11.6	12.4
Pologne	775.3	776.2	..	..	..	..	..	..	..	..	674.9
% de la population totale	2.0	2.0	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8
Portugal	651.5	*719.4*	*745.6*	*774.8*	*742.1*	*753.0*	*769.6*	*790.3*	*834.8*	*851.5*	871.8
% de la population totale	6.3	*6.9*	*7.1*	*7.4*	*7.0*	*7.1*	*7.3*	*7.4*	*7.9*	*8.0*	8.3
Fédération de Russie	..	11 976.8	..	..	..	..	..	..	..	11 194.7	..
% de la population totale	..	8.2	..	..	..	..	..	..	..	7.9	..
République slovaque	119.1	..	..	207.6	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	2.2	..	..	3.9	..	..	..	..	..	..	..
Slovénie	..	170.0	..	..	..	..	..	..	..	228.6	230.1
% de la population totale	..	8.5	..	..	..	..	..	..	..	11.2	11.2
Espagne	2 594.1	3 302.4	3 693.8	4 391.5	4 837.6	5 250.0	6 044.5	6 466.3	6 604.2	6 677.8	6 737.9
% de la population totale	6.4	8.0	8.8	10.3	11.1	11.9	13.5	14.2	14.4	14.5	14.6
Suède	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8	1 175.2	1 227.8	1 281.6	1 338.0	1 384.9	1 427.3
% de la population totale	11.6	11.8	12.0	12.2	12.5	12.9	13.4	13.9	14.4	14.8	15.1
Suisse	*1 613.8*	*1 658.7*	*1 697.8*	*1 737.7*	*1 772.8*	*1 811.2*	*1 882.6*	*1 974.2*	*2 037.5*	2 075.2	2 158.4
% de la population totale	*22.3*	*22.8*	*23.1*	*23.5*	*23.8*	*24.2*	*24.9*	*25.8*	*26.3*	26.6	27.3
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	4 865.0	*5 000.0*	*5 143.0*	*5 338.0*	*5 557.0*	5 757.0	6 192.0	6 633.0	6 899.0	7 056.0	7 430.0
% de la population totale	8.2	*8.4*	*8.6*	*8.9*	*9.4*	9.6	10.3	11.0	11.3	11.5	12.0
États-Unis	31 548.1	33 096.2	33 667.7	34 257.7	35 769.6	37 469.4	38 048.5	38 016.1	38 452.8	39 916.9	40 381.6
% de la population totale	11.1	11.5	11.6	11.7	12.1	12.6	12.6	12.5	12.5	12.9	13.0

Note : Les chiffres en italiques sont des estimations. Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.4.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832725

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ALLEMAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	..	..	..	..	1 472	1 477	1 511	1 508	1 489	1 497	1 491	49
Pologne	..	..	..	..	719	723	532	508	1 103	1 112	1 137	55
Fédération de Russie	..	..	..	..	1 005	875	513	445	992	977	1 004	54
Kazakhstan	..	..	..	..	..	340	206	140	628	696	747	52
Italie	..	..	..	..	437	431	431	433	434	420	425	37
Roumanie	..	..	..	..	317	318	209	168	386	372	392	54
Ukraine	..	..	..	..	..	202	193	181	228	227	233	58
Croatie	..	..	..	..	268	256	251	256	249	226	227	53
Grèce	..	..	..	..	233	229	240	232	227	231	227	46
Serbie	..	..	..	..	..	..	334	321	209	204	203	53
Autriche	..	..	..	..	191	191	194	198	199	197	188	51
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	237	225	217	207	176	154	155	50
Pays-Bas	..	..	..	..	107	103	115	123	128	133	143	47
Anc. URSS	..	..	..	..	..	..	77	56	286	218	142	53
France	..	..	..	..	99	99	103	110	118	120	118	49
Autres pays	..	..	..	..	5 314	4 962	5 403	5 737	3 749	3 807	3 857	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**10 399**	**10 431**	**10 529**	**10 623**	**10 601**	**10 591**	**10 689**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUSTRALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	1 126.9	1 120.0	1 118.5	1 120.8	1 125.7	1 141.0	1 154.8	1 169.2	1 180.2	1 182.5	1 180.2	49
Nouvelle-Zélande	394.1	407.4	414.9	419.9	430.0	445.1	467.8	497.4	521.9	538.3	564.9	49
Chine	157.0	174.2	192.2	210.6	233.8	259.2	285.1	319.4	350.8	377.0	391.1	55
Inde	103.6	114.5	126.4	140.6	157.9	180.1	215.6	263.3	321.2	343.2	343.1	43
Viêtnam	169.5	172.4	176.3	178.8	181.5	185.5	189.8	196.3	204.4	210.1	212.1	53
Italie	238.5	236.5	234.2	231.9	229.7	227.3	223.6	219.2	215.5	211.5	209.8	48
Philippines	112.2	116.3	121.3	126.6	132.6	140.0	148.5	159.4	170.5	178.6	183.0	63
Afrique du Sud	87.0	95.4	101.8	108.9	114.7	120.3	127.6	137.3	149.0	153.6	157.6	50
Malaisie	87.2	90.0	94.0	98.7	102.6	107.1	112.6	119.2	125.2	130.0	137.7	54
Allemagne	117.5	118.7	120.0	121.3	122.6	124.4	125.2	125.5	125.2	124.8	126.1	52
Grèce	132.5	132.7	133.0	133.1	133.3	133.4	131.6	129.5	127.5	125.6	123.9	51
Corée	41.8	44.6	47.7	50.8	55.1	60.3	69.4	78.7	86.5	89.2	97.6	52
Sri Lanka	58.6	61.5	64.0	65.7	68.5	71.7	76.4	82.5	88.4	92.4	94.1	49
Hong-Kong, Chine	75.2	76.8	78.8	79.9	81.5	83.2	83.9	84.7	85.7	86.5	89.5	52
Liban	80.0	81.2	83.0	84.0	85.3	86.5	87.9	88.8	89.1	89.3	89.5	48
Autres pays	1 500.7	1 542.8	1 588.3	1 625.1	1 672.2	1 725.0	1 781.7	1 846.4	1 919.3	1 968.7	2 029.1	
Total	**4 482.1**	**4 584.9**	**4 694.3**	**4 796.6**	**4 927.1**	**5 090.1**	**5 281.4**	**5 516.9**	**5 760.3**	**5 901.2**	**6 029.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUTRICHE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Allemagne	140.1	142.7	148.1	155.5	163.0	169.8	178.4	187.0	192.5	198.5	203.8	54
Serbie	165.7	170.0	175.2	181.5	187.7	188.5	188.2	188.3	187.9	188.6	188.1	52
Turquie	126.8	135.2	142.7	147.9	152.5	154.1	155.9	157.8	159.0	159.9	160.1	47
Bosnie-Herzégovine	119.8	122.7	125.8	128.8	131.2	132.1	132.9	133.6	133.5	134.1	135.4	50
Roumanie	39.1	42.0	44.7	46.6	47.8	48.2	53.4	57.6	60.5	65.2	70.8	56
Pologne	41.3	42.0	43.1	47.8	51.8	54.2	56.0	56.9	56.8	57.6	60.5	54
République tchèque	56.7	55.4	54.6	54.2	52.9	51.5	50.2	48.9	47.3	45.9	44.9	62
Hongrie	30.7	31.2	31.6	32.5	33.2	33.9	35.3	36.9	38.3	40.1	43.9	55
Croatie	33.2	34.0	34.5	35.0	35.2	35.1	35.0	34.8	34.4	34.0	33.8	53
Fédération de Russie	7.8	9.1	12.1	18.0	21.2	22.8	24.2	26.0	26.6	27.3	28.5	58
République slovaque	12.8	13.9	14.9	16.8	18.3	19.3	20.5	22.5	23.4	24.2	26.3	65
Italie	25.9	25.6	25.8	25.9	25.7	25.5	25.5	25.6	25.6	25.9	26.3	49
Anc. Rép. youg. de Macédoine	13.0	14.3	15.4	16.4	17.3	17.6	18.1	18.6	18.9	19.4	19.5	46
Bulgarie	7.6	8.5	9.3	9.9	10.2	10.3	11.5	12.7	13.5	14.8	16.1	57
Slovénie	16.8	16.6	16.4	16.4	16.2	16.0	15.8	15.7	15.4	15.3	15.4	56
Autres pays	274.5	274.2	247.1	221.5	230.9	236.7	245.5	254.4	259.3	264.6	275.5	
Total	**1 112.1**	**1 137.4**	**1 141.2**	**1 154.8**	**1 195.2**	**1 215.7**	**1 246.3**	**1 277.1**	**1 292.9**	**1 315.5**	**1 349.0**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

BELGIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Maroc	118.8	126.5	134.2	141.3	147.9	155.1	162.6	170.2	178.9	189.1	..	..
France	151.9	152.5	153.0	154.2	156.2	159.3	164.6	169.0	171.3	175.0	..	..
Pays-Bas	97.8	101.3	104.4	107.7	111.6	115.8	120.4	123.8	124.8	126.4	..	..
Italie	132.2	130.5	128.7	126.7	125.1	123.6	122.2	121.4	120.5	120.2	..	..
Turquie	71.6	78.6	78.6	81.0	83.8	86.4	89.0	91.4	93.6	97.0	..	..
Allemagne	83.4	80.1	83.3	83.5	83.6	83.6	83.8	84.2	84.1	84.2	..	..
République démocratique du Congo	50.8	52.7	53.8	66.8	68.5	70.5	72.4	74.2	76.2	81.3	..	..
Pologne	20.4	21.9	23.0	25.2	29.0	33.7	40.5	45.5	51.7	57.7	..	..
Fédération de Russie	..	..	14.6	17.6	25.1	29.8	30.8	34.5	39.0	51.1	..	..
Espagne	37.0	36.6	36.2	35.7	35.5	35.4	35.5	36.1	37.0	38.8	..	..
Roumanie	7.7	8.7	9.5	10.6	12.6	15.3	20.4	26.2	30.6	37.7	..	..
Portugal	21.3	21.7	22.3	22.8	23.3	24.0	25.0	26.5	27.5	28.3	..	..
Algérie	15.1	16.0	17.0	17.7	18.5	19.4	20.3	21.2	22.4	24.3	..	..
Royaume-Uni	26.1	25.9	25.6	25.3	24.9	24.2	24.1	24.2	23.8	23.6	..	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	8.2	11.7	14.4	18.7	..	..
Autres pays	278.0	298.8	301.1	303.8	323.4	343.1	360.8	383.8	408.1	475.4	..	
Total	**1 112.2**	**1 151.8**	**1 185.5**	**1 220.1**	**1 268.9**	**1 319.3**	**1 380.3**	**1 443.9**	**1 503.8**	**1 628.8**	**1 643.6**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CANADA

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	606.0	..	..	..	..	579.6	..	..	..	..	..	..
Chine	332.8	..	..	..	..	466.9	..	..	..	..	..	..
Inde	314.7	..	..	..	..	443.7	..	..	..	..	..	..
Philippines	232.7	..	..	..	..	303.2	..	..	..	..	..	..
Italie	315.5	..	..	..	..	296.9	..	..	..	..	..	..
États-Unis	237.9	..	..	..	..	250.5	..	..	..	..	..	..
Hong-Kong, Chine	235.6	..	..	..	..	215.4	..	..	..	..	..	..
Allemagne	174.1	..	..	..	..	171.4	..	..	..	..	..	..
Pologne	180.4	..	..	..	..	170.5	..	..	..	..	..	..
Viêtnam	148.4	..	..	..	..	160.2	..	..	..	..	..	..
Portugal	153.5	..	..	..	..	150.4	..	..	..	..	..	..
Pakistan	79.3	..	..	..	..	133.3	..	..	..	..	..	..
Jamaïque	120.2	..	..	..	..	123.4	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	117.7	..	..	..	..	112.0	..	..	..	..	..	..
Sri Lanka	87.3	..	..	..	..	105.7	..	..	..	..	..	..
Autres pays	2 112.4	..	..	..	..	2 503.9	..	..	..	..	..	
Total	**5 448.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**6 187.0**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CHILI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pérou	..	37.9	49.1	53.7	58.4	66.1	83.4	107.6	130.9	138.5	..	..
Argentine	..	48.2	50.0	51.9	53.8	57.7	59.7	59.2	60.6	61.9	..	..
Bolivie	..	10.9	12.4	13.0	13.5	14.7	20.2	22.2	24.1	25.1	..	..
Équateur	..	9.4	9.9	10.9	11.8	13.3	14.7	17.5	19.1	20.0	..	..
Colombie	..	4.1	4.5	5.5	6.6	7.7	9.2	10.9	12.9	14.4	..	..
Espagne	..	9.1	..	..	..	..	..	..	11.0	11.3	..	..
Brésil	..	6.9	..	..	..	..	..	..	9.6	10.1	..	..
États-Unis	..	7.8	..	..	..	..	..	..	9.7	10.0	..	..
Allemagne	..	5.5	..	..	..	..	..	..	6.5	6.7	..	..
Chine	..	1.7	..	..	..	..	..	..	4.6	5.2	..	..
Autres pays	..	42.3	97.1	100.5	103.3	99.3	103.8	99.8	63.2	66.2	..	
Total	**..**	**184.5**	**223.0**	**235.5**	**247.4**	**258.8**	**290.9**	**317.1**	**352.3**	**369.4**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

DANEMARK

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	30.4	30.8	30.9	30.9	31.0	31.1	31.4	31.8	32.3	32.5	32.4	48
Allemagne	22.6	22.5	22.5	22.6	23.0	23.9	25.8	27.8	28.2	28.5	28.6	52
Pologne	10.6	10.7	10.9	11.3	12.4	14.7	18.5	24.4	25.4	26.6	28.0	51
Irak	18.0	19.7	20.7	20.8	20.7	20.7	21.2	21.3	21.3	21.3	21.2	45
Bosnie-Herzégovine	18.1	18.1	18.2	17.9	17.7	17.6	18.0	18.0	17.9	17.8	17.6	50
Norvège	13.4	13.6	13.9	14.0	14.1	14.2	14.3	14.5	14.7	14.7	14.9	65
Suède	12.5	12.3	12.2	12.3	12.5	12.7	12.9	13.2	13.2	13.2	13.1	63
Iran	11.4	11.6	11.7	11.7	11.7	11.8	11.9	11.9	12.1	12.5	12.9	42
Royaume-Uni	10.6	10.6	10.7	10.7	10.8	11.1	11.4	11.8	11.8	12.1	12.2	35
Pakistan	10.5	10.6	10.7	10.6	10.6	10.5	10.6	10.8	11.2	11.7	12.1	45
Anc. Yougoslavie	12.5	12.4	12.3	11.9	11.7	11.5	11.5	11.2	12.6	12.3	12.0	50
Liban	12.0	12.1	12.1	12.1	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.1	12.0	45
Afghanistan	7.2	8.4	9.0	9.4	9.5	9.6	9.6	9.7	10.0	10.6	11.1	44
Roumanie	2.0	2.1	2.2	2.3	2.5	2.6	3.3	4.6	5.9	7.7	10.1	46
Somalie	12.2	12.3	11.8	11.2	10.7	10.4	10.4	10.2	10.1	10.1	10.0	47
Autres pays	117.9	123.6	128.2	133.7	139.6	146.6	155.9	168.4	175.6	185.4	193.3	
Total	**321.8**	**331.5**	**337.8**	**343.4**	**350.4**	**360.9**	**378.7**	**401.8**	**414.4**	**428.9**	**441.5**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ESPAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	68.6	137.8	206.4	312.1	397.3	511.0	706.2	762.2	784.8	810.3	833.2	48
Maroc	370.7	438.2	474.5	557.2	606.0	621.3	683.1	737.8	760.2	769.1	775.8	41
Équateur	259.8	387.6	470.1	487.2	456.6	434.7	458.4	479.1	484.6	480.6	469.7	52
Royaume-Uni	140.6	173.6	187.5	238.2	283.7	322.0	358.3	379.3	390.0	392.9	398.0	50
Colombie	205.3	259.4	264.5	288.2	287.0	291.7	330.4	358.8	371.1	374.0	373.5	58
Argentine	118.9	191.7	226.5	260.4	271.4	273.0	290.3	295.4	291.7	286.4	279.3	49
Allemagne	173.0	189.4	176.9	193.1	208.9	222.1	237.9	246.7	251.0	251.1	250.7	51
France	170.6	180.2	178.1	188.7	199.4	208.8	220.2	227.1	229.7	228.1	225.8	51
Pérou	59.0	72.9	88.8	108.0	123.5	137.0	162.4	188.2	197.6	198.1	197.8	54
Bolivie	15.5	30.6	54.4	99.5	140.7	200.7	240.9	229.4	213.9	202.7	192.4	59
Bulgarie	30.2	53.4	70.4	93.0	100.8	120.2	150.7	160.0	163.6	165.7	168.0	47
Chine	37.5	51.1	62.3	87.0	104.8	108.3	127.0	146.3	154.1	160.8	167.5	51
Venezuela	71.6	83.5	100.3	116.2	124.9	130.6	144.6	152.4	155.1	159.3	161.6	54
République dominicaine	49.9	59.1	65.8	78.0	87.1	96.7	114.7	129.7	136.8	141.2	148.8	61
Portugal	67.3	71.8	71.1	80.8	93.8	111.6	136.2	148.2	148.8	146.3	143.3	40
Autres pays	755.4	922.1	996.4	1 203.9	1 351.9	1 460.5	1 683.1	1 825.7	1 871.2	1 911.2	1 952.7	
Total	**2 594.1**	**3 302.4**	**3 693.8**	**4 391.5**	**4 837.6**	**5 250.0**	**6 044.5**	**6 466.3**	**6 604.2**	**6 677.8**	**6 737.9**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Mexique	9 287.7	9 889.0	10 078.7	10 256.9	10 993.9	11 535.0	11 739.6	11 451.3	11 478.2	11 746.5	11 691.6	47
Inde	1 205.2	1 238.0	1 297.9	1 372.3	1 410.7	1 505.4	1 514.0	1 626.9	1 665.1	1 796.5	1 855.7	47
Philippines	1 371.1	1 467.7	1 443.3	1 509.8	1 594.8	1 634.1	1 708.5	1 685.1	1 733.9	1 766.5	1 814.9	60
Chine	1 063.4	1 081.2	1 127.7	1 218.4	1 202.9	1 357.5	1 367.8	1 339.1	1 425.8	1 604.4	1 651.5	55
Viêtnam	946.1	1 024.1	1 066.0	1 052.0	1 072.9	1 116.2	1 102.2	1 154.7	1 149.4	1 243.8	1 253.9	52
El Salvador	787.2	856.2	872.6	931.9	988.0	1 042.2	1 108.3	1 078.3	1 157.2	1 207.1	1 245.5	48
Corée	878.1	944.5	957.7	955.4	993.9	1 021.2	1 050.7	1 034.7	1 012.9	1 086.9	1 095.1	58
Cuba	902.5	880.8	888.7	925.0	902.4	932.6	980.0	987.8	982.9	1 112.1	1 090.6	51
République dominicaine	631.9	648.5	679.9	716.5	708.5	764.9	747.9	779.2	791.6	879.9	878.9	58
Guatemala	443.1	510.0	523.7	585.2	644.7	741.0	683.8	743.8	790.5	797.3	844.3	41
Canada	829.1	812.8	849.5	808.5	830.3	847.2	816.4	824.3	814.1	785.6	787.5	55
Jamaïque	536.3	580.4	600.8	590.1	579.2	643.1	587.6	631.7	645.0	650.8	694.6	56
Colombie	511.9	561.9	529.6	499.3	554.8	589.1	603.7	603.3	617.7	648.3	655.1	58
Allemagne	651.3	647.9	622.7	643.8	626.5	635.6	624.2	641.5	614.8	611.8	618.2	63
Haïti	434.7	448.4	505.7	445.3	483.7	495.8	544.5	545.8	536.0	596.4	602.7	55
Autres pays	11 068.5	11 504.5	11 623.1	11 747.4	12 182.3	12 608.6	12 869.4	12 888.5	13 037.8	13 383.0	13 601.4	
Total	**31 548.1**	**33 096.2**	**33 667.7**	**34 257.7**	**35 769.6**	**37 469.4**	**38 048.5**	**38 016.1**	**38 452.8**	**39 916.9**	**40 381.6**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832820*

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	..	3 560.0	..	..	..	..	..	..	..	2 942.0	..	..
Kazakhstan	..	2 585.0	..	..	..	..	..	..	..	2 481.9	..	..
Ouzbékistan	..	918.0	..	..	..	..	..	..	..	1 111.7	..	..
Azerbaïdjan	..	846.1	..	..	..	..	..	..	..	743.9	..	..
Bélarus	..	935.8	..	..	..	..	..	..	..	740.9	..	..
Kirghizistan	..	463.5	..	..	..	..	..	..	..	573.3	..	..
Arménie	..	481.3	..	..	..	..	..	..	..	511.2	..	..
Tadjikistan	..	383.1	..	..	..	..	..	..	..	452.2	..	..
Géorgie	..	629.0	..	..	..	..	..	..	..	436.4	..	..
Moldavie	..	277.5	..	..	..	..	..	..	..	285.3	..	..
Turkménistan	..	175.3	..	..	..	..	..	..	..	180.0	..	..
Allemagne	..	150.2	..	..	..	..	..	..	..	137.7	..	..
Lettonie	..	102.5	..	..	..	..	..	..	..	86.7	..	..
Lituanie	..	86.2	..	..	..	..	..	..	..	68.9	..	..
Estonie	..	67.4	..	..	..	..	..	..	..	57.0	..	..
Autres pays	..	316.0	..	..	..	..	..	..	..	385.8	..	
Total	**..**	**11 976.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**11 194.7**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832820*

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FINLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Anc. URSS	34.8	36.3	37.3	38.5	40.2	41.9	43.8	45.8	47.3	48.7	50.5	63
Suède	28.3	28.6	28.9	29.2	29.5	29.8	30.2	30.6	31.0	31.2	31.4	48
Estonie	8.7	9.5	10.3	11.2	12.6	14.5	16.7	19.2	21.8	25.0	29.5	51
Fédération de Russie	3.1	3.5	3.9	4.3	4.7	5.3	5.9	6.7	7.3	8.0	9.0	56
Somalie	4.3	4.6	4.7	4.8	5.1	5.3	5.8	6.4	7.1	8.1	8.8	47
Irak	3.5	3.8	4.0	4.3	4.4	4.4	4.8	5.3	6.2	7.2	7.9	38
Chine	2.4	2.7	3.1	3.5	4.1	4.6	5.3	6.0	6.6	7.0	7.7	59
Thaïlande	2.1	2.4	2.8	3.1	3.6	4.1	4.8	5.4	6.1	6.7	7.4	79
Anc. Yougoslavie	4.5	4.6	4.7	4.9	5.0	5.2	5.5	5.8	6.1	6.3	6.4	44
Allemagne	3.8	3.9	4.1	4.3	4.6	4.9	5.3	5.6	5.8	5.9	6.1	43
Turquie	2.4	2.6	2.9	3.1	3.4	3.7	4.1	4.5	4.9	5.1	5.4	27
Royaume-Uni	2.9	3.1	3.2	3.4	3.5	3.7	4.0	4.2	4.4	4.5	4.8	28
Viêtnam	2.9	3.0	3.0	3.1	3.3	3.4	3.7	4.0	4.3	4.5	4.8	55
Iran	2.3	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	4.1	4.4	42
Inde	1.3	1.5	1.6	1.8	2.1	2.5	2.8	3.2	3.6	4.0	4.3	37
Autres pays	37.7	39.5	41.7	44.0	47.4	51.1	56.4	62.2	66.9	71.8	77.8	
Total	**145.1**	**152.1**	**158.9**	**166.4**	**176.6**	**187.9**	**202.5**	**218.6**	**233.2**	**248.1**	**266.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FRANCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Algérie	..	..	..	..	1 356.6	1 359.3	1 366.5	1 361.0	..	..	..	..
Maroc	..	..	..	..	846.9	859.0	870.9	881.3	..	..	..	..
Portugal	..	..	..	..	592.0	598.0	604.7	608.6	..	..	..	..
Tunisie	..	..	..	..	365.8	368.5	370.6	370.7	..	..	..	..
Italie	..	..	..	..	372.3	364.4	357.0	350.2	..	..	..	..
Espagne	..	..	..	..	307.0	300.0	295.9	290.3	..	..	..	..
Turquie	..	..	..	..	237.4	243.4	246.8	251.1	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	225.6	224.6	223.5	221.7	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	148.8	158.0	164.0	166.8	..	..	..	..
Belgique	..	..	..	..	139.0	140.5	143.6	145.8	..	..	..	..
Viêtnam	..	..	..	..	119.6	119.8	120.1	119.7	..	..	..	..
Madagascar	..	..	..	..	108.5	110.7	112.5	114.5	..	..	..	..
Sénégal	..	..	..	..	103.3	106.1	108.3	112.1	..	..	..	..
Pologne	..	..	..	..	101.6	101.7	102.6	102.9	..	..	..	..
Suisse	..	..	..	..	85.6	87.4	89.1	90.6	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	1 800.0	1 875.9	1 953.1	2 014.8	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**6 910.1**	**7 017.2**	**7 129.3**	**7 202.1**	**7 196.5**	**7 289.3**	**7 358.2**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

GRÈCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Albanie	403.9	..	..	..	..	..	..	..	..	384.6	..	..
Géorgie	71.7	..	..	..	..	..	..	..	..	62.6	..	..
Fédération de Russie	72.7	..	..	..	..	..	..	..	..	55.7	..	..
Bulgarie	38.9	..	..	..	..	..	..	..	..	45.7	..	..
Roumanie	26.5	..	..	..	..	..	..	..	..	32.4	..	..
Allemagne	101.4	..	..	..	..	..	..	..	..	29.3	..	..
Pakistan	10.9	..	..	..	..	..	..	..	..	20.1	..	..
Bangladesh	4.7	..	..	..	..	..	..	..	..	14.2	..	..
Ukraine	16.7	..	..	..	..	..	..	..	..	13.3	..	..
Pologne	15.5	..	..	..	..	..	..	..	..	10.8	..	..
Chypre	22.5	..	..	..	..	..	..	..	..	10.2	..	..
Égypte	32.7	..	..	..	..	..	..	..	..	10.2	..	..
Turquie	76.6	..	..	..	..	..	..	..	..	9.5	..	..
Arménie	9.0	..	..	..	..	..	..	..	..	9.1	..	..
États-Unis	23.1	..	..	..	..	..	..	..	..	7.5	..	..
Autres pays	196.2	..	..	..	..	..	..	..	..	113.0	..	
Total	**1 122.9**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**828.4**	**750.7**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir les notes sur Chypre au début de l'annexe statistique.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

HONGRIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	145.2	146.5	148.5	152.7	155.4	170.4	196.1	202.2	198.2	201.9	214.5	52
Allemagne	15.3	15.9	16.3	18.8	21.9	24.5	27.4	28.7	31.3	29.4	31.3	50
Ukraine	..	..	..	..	..	4.9	4.9	4.6	6.5	13.4	29.2	58
Serbie	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.3	0.3	8.6	25.0	49
République slovaque	..	..	..	..	..	2.1	3.0	3.2	3.3	5.7	22.2	62
Anc. Yougoslavie	33.4	30.3	30.7	29.9	29.6	28.6	28.5	28.0	33.7	33.2	15.5	48
Anc. URSS	30.4	31.0	31.4	32.2	31.9	27.4	28.5	30.1	31.2	30.7	15.1	67
Chine	3.6	3.8	3.9	4.2	4.5	4.7	5.0	5.4	5.6	10.9	11.1	45
Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8.4	47
Autriche	4.0	4.2	4.3	4.7	5.4	6.2	6.9	7.3	7.9	7.8	8.1	45
États-Unis	2.1	2.4	2.7	3.0	3.4	4.0	4.3	4.6	5.0	6.9	7.3	47
Anc. Tchéquoslovaquie	34.6	33.3	33.4	31.4	32.6	30.4	29.6	28.5	28.5	24.1	7.2	68
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	3.2	3.8	4.3	4.8	4.7	5.4	41
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	0.7	0.7	0.7	0.7	2.8	4.5	62
Pologne	2.7	2.7	2.7	2.9	3.2	3.4	3.7	3.8	3.9	3.9	4.0	64
Autres pays	28.8	32.7	33.9	39.2	43.7	33.8	39.1	42.5	46.4	67.1	64.6	
Total	**300.1**	**302.8**	**307.8**	**319.0**	**331.5**	**344.6**	**381.8**	**394.2**	**407.3**	**451.4**	**473.3**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

IRLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	..	242.2	..	..	..	266.1	..	..	..	..	281.1	51
Pologne	..	2.1	..	..	..	62.5	..	..	..	..	114.3	48
Lituanie	..	2.1	..	..	..	24.6	..	..	..	..	34.6	52
États-Unis	..	21.0	..	..	..	24.6	..	..	..	..	26.9	54
Lettonie	..	2.2	..	..	..	13.9	..	..	..	..	19.8	56
Nigéria	..	8.9	..	..	..	16.3	..	..	..	..	19.4	54
Roumanie	..	5.8	..	..	..	8.5	..	..	..	..	17.8	49
Inde	..	3.3	..	..	..	9.2	..	..	..	..	17.7	46
Philippines	..	3.9	..	..	..	9.4	..	..	..	..	13.6	58
Allemagne	..	8.5	..	..	..	11.5	..	..	..	..	12.7	55
Chine	..	5.6	..	..	..	11.0	..	..	..	..	11.3	52
République slovaque	..	..	..	..	..	8.1	..	..	..	..	10.6	47
France	..	6.7	..	..	..	9.1	..	..	..	..	9.9	50
Brésil	..	1.2	..	..	..	4.7	..	..	..	..	9.2	50
Pakistan	..	3.3	..	..	..	5.8	..	..	..	..	8.2	35
Autres pays	..	73.2	..	..	..	116.3	..	..	..	..	145.4	
Total	**..**	**390.0**	**..**	**..**	**..**	**601.7**	**..**	**..**	**..**	**..**	**752.5**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ISLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	1.8	2.0	2.0	2.2	3.6	6.6	10.5	11.6	10.1	9.5	9.3	47
Danemark	2.5	2.5	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	3.0	51
Suède	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	51
États-Unis	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	46
Allemagne	1.2	1.3	1.2	1.2	1.5	1.6	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	61
Philippines	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	66
Lituanie	0.1	0.3	0.3	0.3	0.5	0.9	1.4	1.6	1.4	1.5	1.4	48
Royaume-Uni	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	39
Thaïlande	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	74
Norvège	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	54
Lettonie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	51
Viêtnam	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	55
Chine	0.2	0.2	0.3	0.4	0.8	0.9	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	65
France	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	48
Portugal	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	35
Autres pays	5.4	5.5	5.7	6.1	6.8	7.8	8.3	8.5	8.1	8.1	8.3	
Total	**18.3**	**19.1**	**19.5**	**20.7**	**24.7**	**30.4**	**35.9**	**37.6**	**35.1**	**34.7**	**34.7**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ISRAËL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Anc. URSS	948.4	951.6	946.9	941.0	935.1	929.1	921.7	913.8	877.5	875.4	863.6	55
Maroc	164.1	161.9	159.7	157.5	155.4	153.2	150.7	148.5	154.7	152.6	150.1	53
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	127.5	124.6	56
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	109.5	106.1	58
Roumanie	120.9	117.3	113.8	110.4	106.9	103.7	100.2	96.9	96.4	93.2	91.3	56
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	82.6	84.9	52
Éthiopie	60.5	63.0	65.8	69.4	72.8	76.1	79.4	80.8	77.4	78.9	81.9	50
Irak	74.5	73.0	71.4	69.9	68.3	66.7	65.1	63.5	63.7	61.9	60.8	53
Pologne	76.7	72.5	68.3	64.4	60.6	57.0	53.4	50.1	54.0	50.9	50.1	57
Iran	51.1	50.5	49.9	49.4	48.8	48.2	47.6	46.8	49.8	48.9	48.6	51
France	28.5	30.1	31.4	33.2	35.4	37.6	39.6	40.9	41.4	42.9	43.5	55
Argentine	33.0	38.6	39.5	38.9	38.2	37.7	37.2	36.7	37.6	37.5	37.7	53
Tunisie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	30.0	29.3	54
Yémen	35.6	34.6	33.7	32.7	31.8	30.8	29.9	28.9	28.9	28.0	27.2	56
Turquie	30.3	29.6	28.9	28.2	27.5	26.9	26.2	25.6	26.1	25.6	25.2	53
Autres pays	354.4	360.3	365.7	366.0	367.2	363.0	365.0	366.5	370.6	23.7	30.0	
Total	**1 978.0**	**1 983.0**	**1 975.0**	**1 961.0**	**1 948.0**	**1 930.0**	**1 916.0**	**1 899.0**	**1 878.0**	**1 869.0**	**1 855.0**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ITALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2009 (%)
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	678.5	847.5	..	..	..
Albanie	..	..	..	..	..	..	..	418.9	482.4	..	..	..
Maroc	..	..	..	..	..	..	..	277.0	355.9	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	209.2	..	..	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	138.8	149.9	..	..	..
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	100.3	122.5	..	..	..
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	121.0	120.0	..	..	..
Inde	..	..	..	..	..	..	..	107.0	115.9	..	..	..
Moldavie	..	..	..	..	..	..	..	83.6	108.4	..	..	..
Équateur	..	..	..	..	..	..	..	98.9	102.0	..	..	..
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	98.5	94.0	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	89.7	92.5	..	..	..
Tunisie	..	..	..	..	..	..	..	85.2	83.2	..	..	..
Égypte	..	..	..	..	..	..	..	68.8	81.5	..	..	..
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	78.3	75.6	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	1 931.0	1 758.2	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**4 375.2**	**4 798.7**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

LUXEMBOURG

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Portugal	41.7	..	..	..	..	..	..	..	..	60.9	..	..
France	18.8	..	..	..	..	..	..	..	..	28.1	..	..
Belgique	14.8	..	..	..	..	..	..	..	..	16.8	..	..
Allemagne	12.8	..	..	..	..	..	..	..	..	14.8	..	..
Italie	12.3	..	..	..	..	..	..	..	..	13.2	..	..
Cap-Vert	2.4	..	..	..	..	..	..	..	..	4.6	..	..
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.6	..	..
Royaume-Uni	3.2	..	..	..	..	..	..	..	..	4.2	..	..
Pays-Bas	3.3	..	..	..	..	..	..	..	..	3.5	..	..
Espagne	2.1	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..
Pologne	1.0	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..
Bosnie-Herzégovine	1.7	..	..	..	..	..	..	..	..	2.2	..	..
Roumanie	0.6	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	..	..
Chine	1.0	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	..	..
Brésil	0.6	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..
Autres pays	28.6	..	..	..	..	..	..	..	..	40.8	..	
Total	**144.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**205.2**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

MEXIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	738.1	..	..
Guatemala	..	..	..	..	..	..	..	..	..	35.3	..	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18.9	..	..
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	13.9	..	..
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12.1	..	..
France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7.2	..	..
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.7	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.2	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.0	..	..
Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3.0	..	..
Australie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.4	..	..
Maroc	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..
Égypte	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..
Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	114.6	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**584.5**	**610.1**	**699.3**	**733.7**	**850.1**	**961.1**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NORVÈGE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	6.2	6.7	7.0	8.3	11.2	18.0	30.8	42.7	49.5	57.1	67.6	34
Suède	33.0	33.0	33.1	33.1	33.9	35.0	36.8	39.4	41.8	44.6	47.0	49
Allemagne	12.2	12.9	13.5	14.1	15.2	16.7	19.7	23.0	24.9	26.2	27.3	47
Danemark	22.1	22.3	22.3	22.2	22.3	22.3	22.5	22.6	22.7	22.9	23.3	48
Lituanie	0.5	0.8	0.9	1.3	1.9	3.0	5.0	7.3	9.9	15.6	22.7	40
Irak	12.3	14.7	14.9	15.4	16.7	17.4	18.2	19.4	20.6	21.4	22.0	44
Somalie	8.6	10.7	12.1	12.8	13.5	14.5	16.0	16.9	18.0	19.4	20.7	47
Royaume-Uni	14.1	14.3	14.3	14.6	14.7	15.1	15.6	16.2	16.9	17.5	18.1	39
Pakistan	14.1	14.6	14.9	15.2	15.6	15.9	16.2	16.7	17.2	17.6	18.0	48
États-Unis	14.6	14.6	14.6	14.5	14.6	14.8	15.2	15.7	16.0	16.3	16.6	51
Philippines	6.4	7.0	7.5	8.0	8.7	9.6	10.9	12.3	13.5	14.7	16.3	78
Fédération de Russie	4.7	6.0	7.5	8.9	10.1	10.9	12.2	13.1	13.8	14.6	15.3	66
Thaïlande	4.6	5.5	6.3	7.3	8.3	9.3	10.5	11.8	13.1	14.1	15.2	82
Iran	10.1	10.7	11.3	11.6	11.8	12.0	12.3	12.6	13.1	13.6	14.4	45
Viêtnam	11.5	11.7	11.9	12.1	12.3	12.5	12.6	12.9	13.0	13.1	13.3	54
Autres pays	140.1	148.5	155.2	161.6	169.6	178.2	190.9	206.2	223.0	240.5	258.7	
Total	**315.1**	**333.9**	**347.3**	**361.1**	**380.4**	**405.1**	**445.4**	**488.8**	**526.8**	**569.1**	**616.3**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	218.4	..	..	..	..	245.1	..	..	..	..	..	..
Chine	38.9	..	..	..	..	78.1	..	..	..	..	..	..
Australie	56.3	..	..	..	..	62.7	..	..	..	..	..	..
Samoa	47.1	..	..	..	..	50.6	..	..	..	..	..	..
Inde	20.9	..	..	..	..	43.3	..	..	..	..	..	..
Afrique du Sud	26.1	..	..	..	..	41.7	..	..	..	..	..	..
Fidji	25.7	..	..	..	..	37.7	..	..	..	..	..	..
Corée	17.9	..	..	..	..	28.8	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	22.2	..	..	..	..	22.1	..	..	..	..	..	..
Tonga	18.1	..	..	..	..	20.5	..	..	..	..	..	..
États-Unis	13.3	..	..	..	..	18.3	..	..	..	..	..	..
Philippines	10.1	..	..	..	..	15.3	..	..	..	..	..	..
Îles Cook	15.2	..	..	..	..	14.7	..	..	..	..	..	..
Malaisie	11.5	..	..	..	..	14.5	..	..	..	..	..	..
Taïpei chinois	12.5	..	..	..	..	10.8	..	..	..	..	..	..
Autres pays	144.3	..	..	..	..	175.2	..	..	..	..	..	
Total	**698.6**	**..**	**..**	**..**	**..**	**879.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PAYS-BAS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	186.2	190.5	194.6	195.9	196.0	195.4	194.8	195.7	196.7	197.4	197.4	48
Suriname	188.0	189.0	189.7	190.1	189.2	187.8	187.0	186.7	186.8	186.2	185.5	55
Maroc	159.8	163.4	166.6	168.5	168.6	168.0	167.2	166.9	167.4	167.7	168.3	48
Indonésie	163.9	161.4	158.8	156.0	152.8	149.7	146.7	143.7	140.7	137.8	135.1	56
Allemagne	122.1	120.6	119.0	117.7	116.9	116.4	117.0	119.2	120.5	122.3	122.8	59
Pologne	18.6	20.1	21.2	25.0	30.0	35.3	42.1	51.1	58.1	66.6	78.2	55
Anc. Yougoslavie	55.9	56.2	55.5	54.5	53.7	53.0	52.8	52.7	52.8	52.7	52.7	52
Belgique	46.5	46.8	47.1	47.1	47.1	47.4	47.9	48.6	49.2	50.0	50.9	56
Anc. URSS	27.1	30.8	32.8	34.5	35.3	36.0	37.4	39.4	41.9	45.6	49.2	63
Chine	25.8	28.7	31.5	33.5	34.8	35.5	37.1	40.0	42.5	44.7	47.5	56
Royaume-Uni	47.9	48.5	48.3	47.5	46.6	45.8	45.8	46.7	47.1	47.2	47.5	45
Irak	36.0	35.8	36.0	35.9	35.3	34.8	35.7	38.7	40.9	41.0	40.8	42
Afghanistan	28.5	31.0	32.1	32.4	32.0	31.3	31.0	30.7	31.1	31.8	32.6	46
Iran	23.2	24.2	24.2	24.1	23.8	23.8	24.2	24.8	25.4	26.2	27.2	45
États-Unis	22.1	22.5	22.6	22.6	22.8	23.0	23.3	24.0	24.3	24.9	25.7	51
Autres pays	523.2	544.7	551.9	550.9	549.9	549.3	561.2	584.8	607.1	626.6	644.8	
Total	**1 674.6**	**1 714.2**	**1 731.8**	**1 736.1**	**1 734.7**	**1 732.4**	**1 751.0**	**1 793.7**	**1 832.5**	**1 868.7**	**1 906.3**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832820*

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

POLOGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	..	312.3	..	..	..	..	..	..	..	..	227.5	..
Bélarus	..	105.2	..	..	..	..	..	..	..	..	83.6	..
Allemagne	..	98.2	..	..	..	..	..	..	..	..	84.0	..
Lituanie	..	79.8	..	..	..	..	..	..	..	..	55.6	..
Fédération de Russie	..	55.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
France	..	33.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
États-Unis	..	8.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	..	6.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	..	3.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Kazakhstan	..	3.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Serbie	..	3.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Roumanie	..	3.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Italie	..	3.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Bosnie-Herzégovine	..	3.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	2.8	..	..	..	..	..	..	..	..	38.0	..
Autres pays	..	52.8	..	..	..	..	..	..	..	..	186.2	
Total	**..**	**776.2**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**674.9**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832820*

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PORTUGAL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Angola	174.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	162.6	54
Brésil	49.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	139.7	58
France	95.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	94.5	54
Mozambique	76.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	73.1	54
Cap-Vert	45.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	62.0	53
Guinée-Bissau	21.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	29.6	44
Allemagne	24.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	28.0	52
Venezuela	22.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	25.2	54
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	23.7	49
Royaume-Uni	10.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	19.1	50
Sao Tomé-et-Principe	12.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18.6	56
Espagne	14.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	16.5	57
Suisse	12.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	16.5	49
Afrique du Sud	11.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11.5	53
Chine	2.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10.9	48
Autres pays	80.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	140.5	
Total	**651.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**871.8**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
République tchèque	71.5	..	..	107.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Hongrie	17.2	..	..	22.5	..	..	..	..	..	..	..	..
Ukraine	7.1	..	..	13.3	..	..	..	..	..	..	..	..
Pologne	3.4	..	..	7.2	..	..	..	..	..	..	..	..
Fédération de Russie	1.6	..	..	5.8	..	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	0.6	..	..	4.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Anc. Rép. youg. de Macédoine	0.1	..	..	4.6	..	..	..	..	..	..	..	..
Roumanie	3.0	..	..	4.4	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	0.7	..	..	3.9	..	..	..	..	..	..	..	..
États-Unis	0.7	..	..	3.5	..	..	..	..	..	..	..	..
France	1.3	..	..	3.4	..	..	..	..	..	..	..	..
Viêtnam	0.6	..	..	2.4	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	1.8	..	..	..	..	..	..	..	..
Bulgarie	1.0	..	..	1.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Chine	..	..	..	1.6	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	10.0	..	..	19.2	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**119.1**	**..**	**..**	**207.6**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Inde	..	..	..	..	..	570.0	553.0	601.0	661.0	687.0	686.0	48
Pologne	..	..	..	..	..	229.0	423.0	495.0	540.0	534.0	617.0	51
Pakistan	..	..	..	..	..	274.0	357.0	422.0	427.0	382.0	441.0	47
Irlande	..	..	..	..	..	417.0	410.0	420.0	401.0	401.0	429.0	51
Allemagne	..	..	..	..	..	269.0	253.0	273.0	296.0	301.0	292.0	59
Bangladesh	..	..	..	..	..	221.0	202.0	193.0	199.0	193.0	219.0	46
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	198.0	194.0	204.0	220.0	227.0	208.0	51
Nigéria	..	..	..	..	..	117.0	147.0	137.0	166.0	167.0	203.0	50
Italie	..	..	..	..	..	86.0	102.0	108.0	117.0	130.0	150.0	53
Chine	..	..	..	..	..	80.0	104.0	120.0	86.0	118.0	148.0	53
Philippines	..	..	..	..	..	95.0	107.0	101.0	134.0	110.0	140.0	56
Zimbabwe	..	..	..	..	..	111.0	106.0	101.0	126.0	111.0	137.0	56
France	..	..	..	..	..	111.0	134.0	129.0	144.0	122.0	132.0	52
Sri Lanka	..	..	..	..	..	102.0	114.0	96.0	105.0	118.0	131.0	46
Kenya	..	..	..	..	..	138.0	135.0	140.0	134.0	118.0	129.0	55
Autres pays	..	..	..	..	..	2 739.0	2 851.0	3 093.0	3 143.0	3 337.0	3 368.0	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**5 757.0**	**6 192.0**	**6 633.0**	**6 899.0**	**7 056.0**	**7 430.0**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SLOVÉNIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	96.9	106.8	39
Croatie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	49.2	56.6	51
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	29.2	34.7	43
Anc. Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	13.7	16.0	38
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	15.4	50
Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.9	45
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.6	52
Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.0	49
France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	46
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	49
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.3	54
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.1	72
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	66
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.7	36
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	45
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	39.7	21.5	
Total	**..**	**170.0**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**228.6**	**271.8**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832820

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Finlande	193.5	191.5	189.3	186.6	183.7	180.9	178.2	175.1	172.2	169.5	166.7	60
Irak	55.7	62.8	67.6	70.1	72.6	82.8	97.5	109.4	117.9	121.8	125.5	46
Pologne	40.5	41.1	41.6	43.5	46.2	51.7	58.2	63.8	67.5	70.3	72.9	57
Anc. Yougoslavie	73.3	74.4	75.1	74.6	74.0	73.7	72.9	72.3	71.6	70.8	70.1	49
Iran	51.8	52.7	53.2	54.0	54.5	55.7	56.5	57.7	59.9	62.1	63.8	47
Bosnie-Herzégovine	52.2	52.9	53.9	54.5	54.8	55.5	55.7	56.0	56.1	56.2	56.3	51
Allemagne	38.9	39.4	40.2	40.8	41.6	43.0	45.0	46.9	47.8	48.2	48.4	53
Danemark	38.9	39.9	40.9	41.7	42.6	44.4	45.9	46.2	46.0	45.5	45.0	47
Turquie	32.5	33.1	34.1	35.0	35.9	37.1	38.2	39.2	40.8	42.5	43.9	45
Norvège	43.4	44.5	45.1	45.0	44.8	44.7	44.6	44.3	43.8	43.4	43.1	56
Somalie	13.5	14.0	14.8	15.3	16.0	18.3	21.6	25.2	31.7	37.8	40.2	50
Thaïlande	11.2	12.4	14.3	16.3	18.3	20.5	22.9	25.9	28.7	31.4	33.6	78
Chili	27.2	27.3	27.5	27.7	27.8	28.0	28.0	28.1	28.3	28.4	28.4	50
Chine	9.0	9.8	10.9	11.9	13.3	14.5	16.0	18.3	21.2	24.0	25.7	60
Liban	20.2	20.5	20.8	21.1	21.4	22.7	23.0	23.3	23.7	24.1	24.4	44
Autres pays	326.4	337.1	348.6	362.3	378.4	401.5	423.5	450.0	480.6	508.9	539.5	
Total	**1 028.0**	**1 053.5**	**1 078.1**	**1 100.3**	**1 125.8**	**1 175.2**	**1 227.8**	**1 281.6**	**1 338.0**	**1 384.9**	**1 427.3**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832820*

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUISSE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	318.9	330.0	51
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	233.1	241.0	45
Portugal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	172.3	187.4	46
France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	132.3	138.4	53
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	76.0	76.9	47
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	59.1	61.7	50
Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	..	58.8	59.2	62
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	53.5	57.2	50
Anc. Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	51.7	53.5	48
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	51.1	52.4	52
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	41.1	43.7	47
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	33.7	34.9	52
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	32.3	33.4	71
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	..	28.6	29.6	47
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	21.5	24.0	59
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	713.9	737.4	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**2 075.2**	**2 158.4**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832820*

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger**

	Commentaires	Source
Allemagne	® Microrecensements.	Office fédéral de la statistique.
Australie	® Estimation de la population résidente (EPR) basée sur les recensements de la population. Entre les recensements, les EPR sont mises à jour à partir des données sur les naissances, les décès et le solde migratoire net. *Date de référence :* 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur les registres de population. Rupture de série en 2002. Les données ont été révisées pour la période 2002-07 pour accorder les statistiques de population avec les résultats du recensement de 2006 basé sur les données de registres. *Date de référence :* 31 décembre (depuis 2002).	Registre de population, Statistique Autriche. Avant 2002 : Enquête sur la population active, Statistique Autriche.
Belgique	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Non compris les demandeurs d'asile.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	® 2001 et 2006 : Population immigrée totale (non compris les résidents non permanents). Les immigrés sont des personnes qui ont un jour immigré au Canada, c'est-à-dire qui ont obtenu le droit de séjourner en tant que résident permanent. Parmi eux, certains séjournent au Canada depuis plusieurs années et ont changé de statut, d'autres sont des immigrés récents. ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	® 2002 : Recensement de la population. ® Registre des permis de résidence délivrés pour les autres années.	Institut national de statistique ; Registre des permis de résidence délivrés, Chile *Sistema B3000*, Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'Intérieur.
Danemark	® Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personne née à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	® Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier (pour une année donnée, 1er janvier de l'année suivante).	Registre de la population, Institut national de statistique (INE)
Estonie	® Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	® American Community Survey. Données du ACS 2011 obtenues à partir de IPUMS-USA (*http://usa.ipums.org/usa/*).	Bureau du recensement.
Fédération de Russie	® 2002 : Recensement.	Service fédéral de la migration, ministère de l'Intérieur.
Finlande	® Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Statistique Finlande.
France	® 2006-09 : Recensements annuels. ® 2010 : Recensement. ε MP pour les autres années (A.4). Y compris les immigrés qui sont nés Français à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	® 2001 : Recensement. Population résidente née à l'étranger. ® À partir de 2010: Enquête sur la population active (4e trimestre).	Service national de la statistique.
Hongrie	® Comprend les étrangers et les personnes d'origine hongroise. Comprend les réfugiés. Comprend à partir de 2010 les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence. *Date de référence :* 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Registre central de la population, Bureau central de la statistique.
Irlande	® 2002 et 2006 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε MP pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	® Registre national de la population. Il est probable que le registre surrestime le nombre de personnes vivant dans le pays. *Date de référence :* 31 décembre.	Statistiques Islande.

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger** *(suite)*

	Commentaires	Source
Israël	Résultats des recensements. Les variations intercensitaires sont estimées à partir des registres de populations. Les données se réfèrent aux immigrés permanents, c'est-à-dire aux personnes entrées dans le pays pour obtenir le statut de résident permanent selon le droit au retour ou le droit d'entrée. Avant 2006, le détail par pays d'origine comprend les Juifs et les non Juifs mais exclut les Arabes tandis que depuis 2006, il comprend seulement les Juifs. Pour toute la période, le total des personnes nées à l'étranger comprend les Juifs et les non Juifs mais exclut les Arabes. Les données pour l'Algérie incluent la Tunisie jusqu'en 2009. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie		Institut national de statistique (ISTAT).
Korea	® 2000 : Recensement.	Statistiques Corée.
Luxembourg	® 2001 et 2010 : Recensements de 2001 et 2011. ε MC pour les autres années.	Service central de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	® À partir de 2005, estimation du nombre total d'immigrés à partir de l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national des migrations (INM), Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2001 et 2006 : recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® *Date de référence :* Les données présentées se réfèrent au 1er janvier de l'année suivante.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	® 2002 et 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières politiques (administratives) à la date du recensement.	Bureau central de la statistique.
Portugal	® 2001 et 2011 : Recensements. ε MC pour les autres années.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® 2001 : Recensement. Population titulaire d'un permis permanent de résidence à la date du recensement. ® 2004 : Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	® 2001 : Recensement de la population. ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	® 2001 : Recensement. ® À partir de 2006 : Enquêtes sur la population active. Résidents nés à l'étranger. ε MP pour les autres années. Les chiffres sont arrondis.	Institut national de statistique.
Slovénie	® Registre central de population.	Ministère de l'Intérieur.
Suède	® *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® 2000 : Recensement. ® À partir de 2010 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.
Turquie	® 2000 : Recensement.	Institut national de statistique.

Légende: ® Données observées.
ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP).
Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : *www.oecd.org/migration/foreignborn*. Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableaux B.4).
Les données pour la Serbie peuvent comprendre des personnes nées au Monténégro.

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Autriche	730.3	746.8	754.2	774.4	796.7	804.8	835.2	870.7	895.1	927.6	970.5
% de la population totale	9.1	9.2	9.3	9.5	9.7	9.7	10.1	10.4	10.7	11.1	11.5
Belgique	846.7	850.1	860.3	870.9	900.5	932.2	971.4	1 013.3	1 057.7	1 119.3	1 169.1
% de la population totale	8.2	8.2	8.3	8.4	8.6	8.8	9.1	9.5	9.8	10.3	10.6
Canada	1 568.6	..	..	..	..	1 758.9	..	..	..	..	..
% de la population totale	5.1	..	..	..	..	5.4	..	..	..	..	..
République tchèque	210.8	231.6	240.4	254.3	278.3	321.5	392.3	437.6	432.5	424.3	434.2
% de la population totale	2.1	2.3	2.4	2.5	2.7	3.1	3.8	4.2	4.1	4.0	4.1
Danemark	266.7	265.4	271.2	267.6	270.1	278.1	298.5	320.2	329.9	346.0	358.9
% de la population totale	5.0	4.9	5.0	5.0	5.0	5.1	5.5	5.8	6.0	6.2	6.4
Estonie	273.8	269.5	266.5	262.6	255.1	243.8	232.2	223.6	219.2	218.7	218.3
% de la population totale	20.1	19.8	19.7	19.5	19.0	18.1	17.3	16.7	16.4	16.3	16.3
Finlande	98.6	103.7	107.0	108.3	113.9	121.7	132.7	143.3	155.7	168.0	183.1
% de la population totale	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.5	2.7	2.9	3.1	3.4
France	..	..	..	..	..	3 541.8	3 696.9	3 731.2	3 773.2	3 769.0	3 824.8
% de la population totale	..	..	..	..	..	5.7	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Allemagne	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 717.1	6 755.8	6 751.0	6 744.9	6 727.6	6 694.8	6 753.6	6 930.9
% de la population totale	8.9	8.9	8.9	8.1	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.3	8.5
Grèce	355.8	436.8	472.8	533.4	553.1	570.6	643.1	733.6	839.7	810.0	757.4
% de la population totale	3.2	4.0	4.3	4.8	5.0	5.1	5.7	6.5	7.4	7.2	6.7
Hongrie	116.4	115.9	130.1	142.2	154.4	166.0	174.7	184.4	197.8	209.2	207.6
% de la population totale	1.1	1.1	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.1	2.1
Islande	9.9	10.2	10.2	10.6	13.8	18.6	23.4	24.4	21.7	21.1	21.0
% de la population totale	3.5	3.6	3.5	3.6	4.7	6.1	7.5	7.6	6.8	6.6	6.6
Irlande	..	219.3	..	..	..	413.2	..	..	..	..	537.0
% de la population totale	..	5.6	..	..	..	9.7	..	..	..	..	12.0
Italie	1 448.4	1 549.4	1 990.2	2 402.2	2 670.5	2 938.9	3 432.7	3 891.3	4 235.1	4 570.3	4 825.5
% de la population totale	2.5	2.7	3.5	4.2	4.6	5.0	5.8	6.6	7.1	7.6	8.0
Japon	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6	2 083.2	2 151.4	2 215.9	2 184.7	2 132.9	2 078.5
% de la population totale	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6
Corée	229.6	271.7	460.3	491.4	510.5	660.6	800.3	895.5	920.9	1 002.7	982.5
% de la population totale	0.5	0.6	1.0	1.0	1.1	1.4	1.6	1.8	1.9	2.0	2.0
Luxembourg	166.7	170.7	177.8	183.7	191.3	198.3	205.9	215.5	216.3	220.5	229.9
% de la population totale	37.8	38.3	39.5	40.4	41.5	42.3	43.2	44.5	43.8	43.9	44.9
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	262.7	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..
Pays-Bas	690.4	700.0	702.2	699.4	691.4	681.9	688.4	719.5	735.2	760.4	786.1
% de la population totale	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.2	4.4	4.4	4.6	4.7
Norvège	185.9	197.7	204.7	213.3	222.3	238.3	266.3	303.0	333.9	369.2	407.3
% de la population totale	4.1	4.4	4.5	4.6	4.8	5.1	5.7	6.4	6.9	7.6	8.2
Pologne	..	49.2	..	..	..	54.9	57.5	60.4	49.6	..	55.4
% de la population totale	..	0.1	..	..	..	0.1	0.2	0.2	0.1	..	0.1
Portugal	360.8	423.8	444.6	469.1	432.0	437.1	446.3	443.1	457.3	448.1	439.1
% de la population totale	3.5	4.1	4.3	4.5	4.1	4.1	4.2	4.2	4.3	4.2	4.2
Fédération de Russie	..	1 025.4	..	..	..	..	..	..	..	687.0	..
% de la population totale	..	0.7	..	..	..	..	..	..	..	0.5	..
République slovaque	29.4	29.5	29.2	22.3	25.6	32.1	40.9	52.5	62.9	68.0	70.7
% de la population totale	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.3	1.3
Slovénie	..	..	..	..	..	..	..	..	99.6	95.4	101.5
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	4.9	4.7	4.9
Espagne	1 977.9	2 664.2	3 034.3	3 730.6	4 144.2	4 519.6	5 268.8	5 648.7	5 747.7	5 751.5	5 711.0
% de la population totale	4.9	6.4	7.2	8.7	9.5	10.3	11.7	12.4	12.5	12.5	12.4

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Suède	471.3	469.8	452.8	457.8	457.5	485.9	518.2	555.4	595.1	633.3	655.1
% de la population totale	5.3	5.3	5.1	5.1	5.1	5.4	5.7	6.0	6.4	6.8	6.9
Suisse	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9	1 523.6	1 571.0	1 638.9	1 680.2	1 720.4	1 772.3
% de la population totale	19.6	19.9	20.0	20.2	20.3	20.4	20.8	21.4	21.7	22.0	22.4
Royaume-Uni	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0	3 392.0	3 824.0	4 186.0	4 348.0	4 524.0	4 785.0
% de la population totale	4.4	4.4	4.6	4.8	5.1	5.7	6.4	6.9	7.1	7.4	7.7
États-Unis	18 533.7	20 490.6	20 634.1	21 115.7	21 159.7	21 863.7	22 359.4	21 835.7	21 100.8	21 317.3	21 057.0
% de la population totale	6.5	7.1	7.1	7.2	7.2	7.3	7.4	7.2	6.9	6.9	6.8

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832744

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	1 947.9	1 912.2	1 877.7	1 764.3	1 764.0	1 738.8	1 713.6	1 688.4	1 658.1	1 629.5	1 607.2	48
Italie	616.3	609.8	601.3	548.2	540.8	534.7	528.3	523.2	517.5	517.5	520.2	41
Pologne	310.4	317.6	326.9	292.1	326.6	361.7	384.8	393.8	398.5	419.4	468.5	50
Grèce	362.7	359.4	354.6	316.0	309.8	303.8	294.9	287.2	278.1	276.7	283.7	46
Serbie	..	..	..	125.8	297.0	316.8	330.6	319.9	298.0	232.4	236.8	49
Croatie	223.8	231.0	236.6	229.2	228.9	227.5	225.3	223.1	221.2	220.2	223.0	51
Fédération de Russie	136.1	155.6	173.5	178.6	185.9	187.5	187.8	188.3	189.3	191.3	195.3	62
Autriche	189.0	189.3	189.5	174.0	174.8	175.7	175.9	175.4	174.5	175.2	175.9	47
Roumanie	88.1	88.7	89.1	73.4	73.0	73.4	84.6	94.3	105.0	126.5	159.2	49
Bosnie-Herzégovine	159.0	163.8	167.1	156.0	156.9	157.1	158.2	156.8	154.6	152.4	153.5	48
Pays-Bas	112.4	115.2	118.7	114.1	118.6	123.5	128.2	133.0	134.9	136.3	137.7	45
Ukraine	103.5	116.0	126.0	128.1	130.7	129.0	127.0	126.2	125.6	124.3	123.3	62
Portugal	132.6	131.4	130.6	116.7	115.6	115.0	114.6	114.5	113.3	113.2	115.5	45
France	111.3	112.4	113.0	100.5	102.2	104.1	106.5	108.1	107.3	108.7	110.9	53
Espagne	128.7	127.5	126.0	108.3	107.8	106.8	106.3	105.5	104.0	105.4	110.2	50
Autres pays	2 696.7	2 705.8	2 704.3	2 291.9	2 123.1	2 095.8	2 078.4	2 090.0	2 115.0	2 224.5	2 310.0	
Total	**7 318.6**	**7 335.6**	**7 334.8**	**6 717.1**	**6 755.8**	**6 751.0**	**6 744.9**	**6 727.6**	**6 694.8**	**6 753.6**	**6 930.9**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Allemagne	75.3	78.2	83.6	91.2	100.4	109.2	119.8	130.7	138.2	146.4	153.5	50
Serbie	140.9	141.8	137.6	136.8	137.9	135.8	132.6	134.9	134.2	135.7	136.1	48
Turquie	127.1	127.2	123.0	116.5	113.1	108.2	109.2	110.7	112.2	113.5	114.0	48
Bosnie-Herzégovine	95.5	96.1	94.2	90.9	88.3	86.2	85.0	84.6	84.3	84.2	85.2	46
Croatie	57.3	58.5	58.5	58.6	58.1	56.8	56.4	56.3	56.3	56.5	56.8	47
Roumanie	17.8	19.5	20.5	21.3	21.9	21.9	27.6	32.3	36.0	41.7	48.5	55
Pologne	21.4	21.8	22.2	26.6	30.6	33.3	35.5	36.9	37.4	38.8	42.5	48
Hongrie	13.1	13.7	14.2	15.1	16.3	17.4	19.3	21.5	23.5	26.0	30.6	52
Fédération de Russie	3.7	4.9	8.0	14.2	17.2	18.8	20.0	21.8	22.3	22.8	23.4	56
République slovaque	7.5	8.5	9.5	11.3	13.0	14.2	15.7	18.1	19.3	20.5	23.0	64
Anc. Rép. youg. de Macédoine	13.2	14.4	15.3	16.0	16.3	16.3	16.5	17.0	17.3	18.0	18.3	47
Italie	10.7	10.9	11.3	11.7	12.2	12.7	13.4	14.3	15.1	16.0	17.0	41
Bulgarie	4.7	5.3	5.9	6.3	6.5	6.4	7.6	9.0	9.9	11.4	12.9	55
Chine	5.1	6.5	7.6	8.3	8.8	8.9	9.3	9.7	9.9	9.9	10.2	55
République tchèque	6.2	6.6	6.9	7.4	7.7	8.0	8.3	9.1	9.2	9.4	9.9	63
Autres pays	130.8	132.9	136.0	142.2	148.5	150.7	158.9	163.9	170.2	176.9	188.8	
Total	**730.3**	**746.8**	**754.2**	**774.4**	**796.7**	**804.8**	**835.2**	**870.7**	**895.1**	**927.6**	**970.5**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Italie	190.8	187.0	183.0	179.0	175.5	171.9	169.0	167.0	165.1	162.8	159.7	46
France	111.1	113.0	114.9	117.3	120.6	125.1	130.6	136.6	140.2	145.3	150.0	52
Pays-Bas	92.6	96.6	100.7	105.0	110.5	117.0	123.5	130.2	133.5	137.8	141.2	47
Maroc	90.6	83.6	81.8	81.3	80.6	80.6	79.9	79.4	81.9	84.7	86.1	50
Pologne	8.9	10.4	11.6	14.0	18.0	23.2	30.4	36.3	43.1	49.7	56.1	53
Espagne	45.0	44.5	43.8	43.2	42.9	42.8	42.7	43.6	45.2	48.0	50.9	49
Allemagne	34.7	35.1	35.5	36.3	37.0	37.6	38.4	39.1	39.4	39.8	40.0	51
Turquie	45.9	42.6	41.3	39.9	39.7	39.4	39.5	39.6	39.6	39.8	39.4	49
Portugal	25.8	26.0	26.8	27.4	28.0	28.7	29.8	31.7	33.1	34.5	36.1	48
Roumanie	3.3	4.0	4.6	5.6	7.5	10.2	15.3	21.4	26.4	33.6	42.4	47
Royaume-Uni	26.4	26.2	26.2	26.0	25.7	25.1	25.1	25.5	25.0	25.0	24.8	44
République démocratique du Congo	13.0	13.6	13.8	13.2	13.5	14.2	15.0	16.8	18.1	19.6	20.6	52
Bulgarie	1.5	1.9	2.2	2.7	3.3	3.9	6.7	10.4	13.2	17.3	20.4	49
Grèce	17.6	17.3	17.1	16.6	16.3	15.7	15.2	14.9	14.8	14.8	15.0	49
Fédération de Russie	2.9	3.3	3.7	4.0	5.5	6.4	7.2	11.8	12.8	14.0	14.7	56
Autres pays	136.8	144.9	153.2	159.5	175.9	190.3	203.3	208.9	226.3	252.6	271.7	
Total	**846.7**	**850.1**	**860.3**	**870.9**	**900.5**	**932.2**	**971.4**	**1 013.3**	**1 057.7**	**1 119.3**	**1 169.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832839*

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Chine	73.6	84.5	185.5	208.8	217.0	311.8	421.5	487.1	489.1	505.4	536.7	50
Viêtnam	16.0	16.9	23.3	26.1	35.5	52.2	67.2	79.8	86.2	98.2	110.6	45
Philippines	16.4	17.3	27.6	27.9	30.7	40.3	42.9	39.4	38.4	39.5	38.4	44
Indonésie	15.6	17.1	28.3	26.1	22.6	23.7	23.7	27.4	25.9	27.4	29.6	9
États-Unis	22.0	37.6	40.0	39.0	41.8	46.0	51.1	56.2	63.1	57.6	26.5	38
Thaïlande	3.6	4.8	20.0	21.9	21.4	30.2	31.7	30.1	28.7	27.6	26.0	26
Ouzbékistan	4.0	4.1	10.7	11.5	10.8	11.6	10.9	15.0	15.9	20.8	24.4	24
Taïpei chinois	22.8	22.7	22.6	22.3	22.2	22.1	22.1	27.0	21.7	21.5	21.4	47
Mongolie	..	1.4	9.2	11.0	13.7	19.2	20.5	21.2	21.0	21.8	21.3	43
Japon	14.7	15.4	16.2	16.6	17.5	18.0	18.4	18.6	18.6	19.4	21.1	71
Sri Lanka	2.5	2.7	4.9	5.5	8.5	11.1	12.1	14.3	14.4	17.4	20.5	3
Cambodge	..	0.0	0.7	1.3	2.0	3.3	4.6	7.0	8.8	11.7	16.8	39
Népal	2.1	2.3	4.2	5.3	4.9	5.0	4.6	5.9	7.4	9.2	12.6	13
Bangladesh	9.1	9.0	13.6	13.1	9.1	8.6	7.8	7.7	7.3	9.3	10.6	4
Pakistan	3.3	3.7	7.1	9.2	8.7	8.9	8.0	7.9	7.8	8.3	8.2	8
Autres pays	24.0	32.1	46.4	45.9	44.3	48.6	53.0	51.0	66.5	107.6	58.0	
Total	**229.6**	**271.7**	**460.3**	**491.4**	**510.5**	**660.6**	**800.3**	**895.5**	**920.9**	**1 002.7**	**982.5**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932832839*

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	33.4	31.9	30.3	30.0	29.5	28.8	28.8	28.9	29.0	29.2	29.0	49
Pologne	5.7	5.7	5.9	6.2	7.4	9.7	13.8	19.9	21.1	22.6	24.5	48
Allemagne	12.9	13.0	13.3	13.6	14.2	15.4	18.0	20.4	21.1	21.6	22.1	48
Irak	16.5	18.0	19.4	19.2	18.7	18.1	18.3	17.6	16.7	16.7	15.7	47
Norvège	13.2	13.4	13.8	13.9	13.9	14.2	14.4	14.8	15.0	15.1	15.3	61
Royaume-Uni	12.8	12.7	12.8	12.8	12.9	13.2	13.7	14.2	14.3	14.7	15.0	35
Suède	10.8	10.7	10.8	10.9	11.2	11.6	12.1	12.7	12.8	12.9	13.1	59
Bosnie-Herzégovine	..	17.8	17.2	14.0	12.7	12.2	12.1	11.8	11.5	11.4	11.1	48
Afghanistan	7.1	8.2	9.1	9.3	9.4	9.4	9.5	9.4	9.1	9.5	9.6	46
Roumanie	..	..	..	..	..	..	2.4	3.7	5.1	6.9	9.5	45
Islande	6.0	6.6	7.1	7.4	7.7	8.0	8.3	8.5	8.9	9.0	8.6	52
Thaïlande	4.9	5.2	5.4	5.6	5.9	6.2	6.7	7.3	7.7	8.3	8.6	84
Anc. Yougoslavie	34.8	10.8	10.7	9.8	9.4	8.7	8.6	8.1	9.1	8.9	8.5	50
Pakistan	7.2	6.9	7.0	6.9	6.7	6.6	6.7	6.9	7.1	7.8	8.2	49
Somalie	14.6	13.3	13.1	11.3	9.8	9.0	8.8	8.5	8.3	8.2	8.0	48
Autres pays	86.8	91.2	95.4	96.8	100.9	107.0	116.3	127.5	133.1	143.3	152.1	
Total	**266.7**	**265.4**	**271.2**	**267.6**	**270.1**	**278.1**	**298.5**	**320.2**	**329.9**	**346.0**	**358.9**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	67.3	137.3	208.0	317.4	407.2	527.0	731.8	798.9	831.2	865.7	896.0	48
Maroc	307.5	379.0	420.6	511.3	563.0	582.9	652.7	718.1	754.1	774.0	783.1	41
Royaume-Uni	128.1	161.5	174.8	227.2	274.7	315.0	353.0	375.7	387.7	391.2	397.5	49
Équateur	259.5	390.3	475.7	497.8	461.3	427.1	427.7	421.4	399.6	360.7	306.4	50
Colombie	191.0	244.7	248.9	271.2	265.1	261.5	284.6	296.7	292.6	273.2	244.7	55
Allemagne	113.8	130.2	117.3	133.6	150.5	164.4	181.2	191.0	195.8	196.0	196.7	50
Italie	46.2	65.4	77.1	95.4	115.8	135.1	157.8	175.3	184.3	188.0	191.7	42
Bolivie	13.5	28.4	52.3	97.9	139.8	200.5	242.5	230.7	213.2	199.1	184.7	59
Bulgarie	29.7	52.8	69.9	93.0	101.6	122.1	154.0	164.7	169.6	172.9	176.2	47
Chine	37.7	51.2	62.5	87.7	104.7	106.7	125.9	147.5	158.2	167.1	175.8	47
Portugal	52.1	56.7	55.8	66.2	80.6	100.6	127.2	140.9	142.5	140.8	138.5	38
Pérou	44.8	55.9	68.6	85.0	95.9	103.7	121.9	139.2	140.2	132.6	121.9	52
France	59.8	69.9	66.9	77.8	90.0	100.4	112.6	120.5	123.9	122.5	121.5	50
Argentine	56.7	109.4	130.9	153.0	150.3	141.2	147.4	142.3	132.2	120.7	108.4	51
Brésil	23.7	31.3	37.4	54.1	72.4	90.2	116.5	126.2	117.8	107.6	99.0	65
Autres pays	546.6	700.0	767.8	961.9	1 071.2	1 141.3	1 332.0	1 459.7	1 504.8	1 539.4	1 568.9	
Total	**1 977.9**	**2 664.2**	**3 034.3**	**3 730.6**	**4 144.2**	**4 519.6**	**5 268.8**	**5 648.7**	**5 747.7**	**5 751.5**	**5 711.0**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ouzbékistan	..	70.9	..	..	..	..	..	..	..	131.1	..	..
Ukraine	..	230.6	..	..	..	..	..	..	..	93.4	..	..
Tadjikistan	..	64.2	..	..	..	..	..	..	..	87.1	..	..
Azerbaïdjan	..	154.9	..	..	..	..	..	..	..	67.9	..	..
Arménie	..	136.8	..	..	..	..	..	..	..	59.4	..	..
Kirghizistan	..	28.8	..	..	..	..	..	..	..	44.6	..	..
Moldavie	..	51.0	..	..	..	..	..	..	..	33.9	..	..
Chine	..	30.6	..	..	..	..	..	..	..	28.4	..	..
Kazakhstan	..	69.5	..	..	..	..	..	..	..	28.1	..	..
Bélarus	..	40.3	..	..	..	..	..	..	..	27.7	..	..
Géorgie	..	52.9	..	..	..	..	..	..	..	12.1	..	..
Viêtnam	..	22.5	..	..	..	..	..	..	..	11.1	..	..
République populaire démocratique de Corée	..	2.8	..	..	..	..	..	..	..	7.8	..	..
Turkménistan	..	6.4	..	..	..	..	..	..	..	5.6	..	..
Turquie	..	5.0	..	..	..	..	..	..	..	5.4	..	..
Autres pays	..	58.2	..	..	..	..	..	..	..	43.6	..	
Total	**..**	**1 025.4**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**687.0**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Estonie	11.7	12.4	13.4	14.0	15.5	17.6	20.0	22.6	25.5	29.1	34.0	51
Fédération de Russie	22.7	24.3	25.0	24.6	24.6	25.3	26.2	26.9	28.2	28.4	29.6	58
Suède	8.0	8.0	8.1	8.2	8.2	8.3	8.3	8.4	8.5	8.5	8.5	42
Somalie	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	4.6	4.9	4.9	5.6	6.6	7.4	48
Chine	1.9	2.1	2.4	2.6	3.0	3.4	4.0	4.6	5.2	5.6	6.2	53
Irak	3.2	3.4	3.5	3.4	3.3	3.0	3.0	3.2	4.0	5.0	5.7	35
Thaïlande	1.5	1.8	2.1	2.3	2.6	3.0	3.5	3.9	4.5	5.0	5.5	87
Turquie	2.0	2.1	2.3	2.4	2.6	2.9	3.2	3.4	3.8	4.0	4.2	30
Serbie	1.9	2.2	2.8	3.3	3.3	3.4	3.5	3.5	3.6	3.8	3.9	45
Allemagne	2.3	2.5	2.6	2.6	2.8	3.0	3.3	3.5	3.6	3.7	3.8	41
Inde	0.9	1.0	1.2	1.3	1.6	2.0	2.3	2.7	3.2	3.5	3.8	37
Royaume-Uni	2.4	2.5	2.7	2.7	2.8	2.9	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	19
Viêtnam	1.8	1.7	1.7	1.5	1.7	1.8	2.0	2.3	2.5	2.8	3.1	54
Afghanistan	0.7	1.1	1.3	1.6	1.8	2.0	2.2	2.2	2.3	2.5	2.8	44
Iran	2.2	2.4	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5	2.6	2.7	42
Autres pays	31.0	31.6	31.0	30.6	32.8	35.9	40.5	45.3	49.4	53.4	58.2	
Total	**98.6**	**103.7**	**107.0**	**108.3**	**113.9**	**121.7**	**132.7**	**143.3**	**155.7**	**168.0**	**183.1**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FRANCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Portugal	..	..	..	..	..	490.6	491.0	492.5	493.9	..	..	..
Algérie	..	..	..	..	..	481.0	475.3	471.3	469.0	..	..	..
Maroc	..	..	..	..	..	460.4	452.0	444.8	440.7	..	..	..
Turquie	..	..	..	..	..	223.6	223.4	220.1	220.7	..	..	..
Italie	..	..	..	..	..	177.4	175.2	174.3	173.5	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	136.5	146.6	151.8	154.0	..	..	..
Tunisie	..	..	..	..	..	145.9	144.2	143.9	144.0	..	..	..
Espagne	..	..	..	..	..	133.8	131.0	130.1	128.5	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	92.4	93.4	93.9	95.0	..	..	..
Belgique	..	..	..	..	..	81.3	84.4	87.7	90.9	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	66.2	72.1	76.7	81.4	..	..	..
Mali	..	..	..	..	..	56.7	59.5	59.7	62.2	..	..	..
Haïti	..	..	..	..	..	40.4	62.0	62.2	56.6	..	..	..
Sénégal	..	..	..	..	..	49.5	50.5	50.2	51.5	..	..	..
Congo	..	..	..	..	..	44.3	46.1	47.7	48.6	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	861.7	990.2	1 024.3	1 062.6	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**3 541.8**	**3 696.9**	**3 731.2**	**3 773.2**	**3 769.0**	**3 824.8**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Albanie	209.5	262.1	294.7	325.6	341.0	347.4	384.6	413.9	501.7	485.0	..	..
Bulgarie	12.6	18.6	17.3	25.3	27.9	29.5	30.7	40.2	54.5	48.4	..	..
Roumanie	7.2	13.8	14.6	16.2	18.9	18.9	25.7	29.5	33.8	33.3	..	..
Géorgie	10.2	12.0	9.5	14.1	16.9	15.1	23.8	33.6	33.9	32.8	..	..
Pakistan	2.9	4.8	6.2	4.2	5.5	6.7	13.9	18.0	23.0	21.2	..	..
Bangladesh	0.9	1.5	1.0	1.8	3.2	2.1	2.6	14.1	12.5	14.6	..	..
Fédération de Russie	19.9	22.0	17.8	16.8	17.6	18.9	21.6	16.7	19.5	14.1	..	..
Ukraine	6.4	11.3	10.2	13.1	12.2	12.2	14.1	11.9	13.7	12.2	..	..
Pologne	13.5	14.1	15.9	17.0	16.1	16.6	21.4	18.9	11.2	10.2	..	..
Chypre	5.2	7.7	8.1	12.2	11.0	10.6	11.2	14.2	11.8	9.9	..	..
Allemagne	3.5	2.3	4.3	3.8	5.6	6.7	7.1	8.1	7.3	9.6	..	..
Égypte	4.3	6.1	11.2	6.3	2.6	3.6	5.2	12.6	10.3	9.5	..	..
Inde	2.1	1.9	1.7	2.3	1.6	0.7	3.3	5.0	7.7	8.0	..	..
Royaume-Uni	5.3	3.6	6.2	7.1	7.7	7.6	8.0	7.5	7.5	7.3	..	..
Arménie	5.1	4.0	4.7	7.3	6.1	7.1	5.0	9.1	12.3	6.7	..	..
Autres pays	47.3	50.8	49.5	60.1	58.9	66.8	64.8	80.2	79.0	87.2	..	
Total	**355.8**	**436.8**	**472.8**	**533.4**	**553.1**	**570.6**	**643.1**	**733.6**	**839.7**	**810.0**	**757.4**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir les notes sur Chypre au début de l'annexe statistique.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	45.0	47.3	55.7	67.5	66.2	67.0	65.8	66.4	72.7	76.9	73.5	44
Allemagne	7.7	7.1	7.4	6.9	10.5	15.0	14.4	16.7	18.7	20.2	21.9	48
Ukraine	9.8	9.9	13.1	13.9	15.3	15.9	17.3	17.6	17.2	16.5	15.4	54
Chine	6.8	6.4	6.8	6.9	8.6	9.0	10.2	10.7	11.2	11.8	12.1	45
Serbie	8.4	7.9	8.3	13.6	8.4	8.5	13.7	13.7	11.5	10.7	8.7	47
République slovaque	2.2	1.5	2.5	1.2	3.6	4.3	4.9	6.1	6.4	7.3	8.1	60
Anc. Yougoslavie	..	..	4.1	..	3.7	4.2	3.5	3.3	5.7	5.8	4.7	46
Autriche	0.8	0.8	0.8	0.5	1.5	2.2	2.6	3.0	3.7	3.9	4.1	37
Fédération de Russie	2.0	1.8	2.2	2.6	2.8	2.8	2.8	2.9	3.3	3.5	3.8	65
États-Unis	..	..	..	..	..	1.9	2.3	2.4	3.1	3.3	3.4	45
Viêtnam	2.2	2.1	2.4	2.5	3.1	3.1	3.0	3.3	3.1	3.1	3.3	50
Pologne	2.2	1.9	2.2	2.2	2.4	2.7	2.6	2.8	2.5	2.7	2.8	62
Anc. URSS	5.1	5.7	4.0	5.1	3.0	3.1	2.7	2.6	3.0	3.0	2.7	69
Royaume-Uni	0.7	0.9	1.0	0.4	1.5	1.9	2.1	2.4	2.4	2.5	2.6	33
France	0.6	0.7	0.8	0.3	1.3	1.5	1.5	2.2	1.9	2.1	2.3	40
Autres pays	22.8	21.9	19.0	18.3	22.5	23.0	25.1	28.3	31.4	35.8	38.3	
Total	**116.4**	**115.9**	**130.1**	**142.2**	**154.4**	**166.0**	**174.7**	**184.4**	**197.8**	**209.2**	**207.6**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

IRLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	..	2.1	..	..	..	62.7	..	..	..	..	121.7	48
Royaume-Uni	..	101.3	..	..	..	110.6	..	..	..	..	110.0	50
Lituanie	..	2.1	..	..	..	24.4	..	..	..	..	36.4	52
Lettonie	..	1.8	..	..	..	13.2	..	..	..	..	20.4	56
Nigéria	..	8.7	..	..	..	16.0	..	..	..	..	17.3	54
Roumanie	..	4.9	..	..	..	7.6	..	..	..	..	17.1	49
Inde	..	2.5	..	..	..	8.3	..	..	..	..	16.9	46
Philippines	..	3.7	..	..	..	9.3	..	..	..	..	12.6	56
Allemagne	..	7.0	..	..	..	10.1	..	..	..	..	11.1	56
États-Unis	..	11.1	..	..	..	12.3	..	..	..	..	10.8	57
Chine	..	5.8	..	..	..	11.0	..	..	..	..	10.7	50
République slovaque	..	..	..	..	..	8.0	..	..	..	..	10.7	48
France	..	6.2	..	..	..	8.9	..	..	..	..	9.6	51
Brésil	..	1.1	..	..	..	4.3	..	..	..	..	8.6	49
Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8.0	48
Autres pays	..	61.1	..	..	..	106.5	..	..	..	..	115.1	
Total	**..**	**219.3**	**..**	**..**	**..**	**413.2**	**..**	**..**	**..**	**..**	**537.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	1.7	1.8	1.9	1.9	3.2	6.0	9.9	11.0	9.6	9.1	9.0	46
Lituanie	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	1.0	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6	46
Allemagne	0.6	0.6	0.6	0.5	0.8	0.9	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9	66
Danemark	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	56
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	50
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	29
Philippines	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	56
Thaïlande	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	69
États-Unis	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	46
Portugal	0.1	0.1	0.1	0.4	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5	36
Suède	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	61
France	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	47
Norvège	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	62
Viêtnam	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	51
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	44
Autres pays	3.0	3.2	3.2	3.4	4.2	5.1	4.9	4.6	4.0	3.9	3.9	
Total	**9.9**	**10.2**	**10.2**	**10.6**	**13.8**	**18.6**	**23.4**	**24.4**	**21.7**	**21.1**	**21.0**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	83.0	95.0	177.8	248.8	297.6	342.2	625.3	796.5	887.8	968.6	..	..
Albanie	159.3	216.6	270.4	316.7	348.8	375.9	401.9	441.4	466.7	482.6	..	..
Maroc	167.9	215.4	253.4	294.9	319.5	343.2	365.9	403.6	431.5	452.4	..	..
Chine	62.1	69.6	86.7	111.7	127.8	144.9	156.5	170.3	188.4	209.9	..	..
Ukraine	12.6	12.7	58.0	93.4	107.1	120.1	132.7	154.0	174.1	200.7	..	..
Philippines	67.7	64.9	72.4	82.6	89.7	101.3	105.7	113.7	123.6	134.2	..	..
Moldavie	5.7	7.0	24.6	38.0	47.6	55.8	68.6	89.4	105.6	130.9	..	..
Inde	32.5	35.5	44.8	54.3	61.8	69.5	77.4	91.9	105.9	121.0	..	..
Pologne	32.9	30.0	40.3	50.8	60.8	72.5	90.2	99.4	105.6	109.0	..	..
Tunisie	53.4	59.5	68.6	78.2	83.6	88.9	93.6	100.1	103.7	106.3	..	..
Pérou	31.7	34.2	43.0	53.4	59.3	66.5	70.8	77.6	87.7	98.6	..	..
Équateur	12.3	15.3	33.5	53.2	62.0	68.9	73.2	80.1	85.9	91.6	..	..
Égypte	31.8	33.7	40.6	52.9	58.9	65.7	69.6	74.6	82.1	90.4	..	..
Bangladesh	22.0	20.6	27.4	35.8	41.6	49.6	55.2	65.5	74.0	82.5	..	..
Sri Lanka	38.8	34.2	39.2	45.6	50.5	56.7	61.1	68.7	75.3	81.1	..	..
Autres pays	634.6	605.1	709.5	791.8	853.9	917.2	984.9	1 064.5	1 137.2	1 210.4	..	
Total	**1 448.4**	**1 549.4**	**1 990.2**	**2 402.2**	**2 670.5**	**2 938.9**	**3 432.7**	**3 891.3**	**4 235.1**	**4 570.3**	**4 825.5**	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Chine	381.2	424.3	462.4	487.6	519.6	560.7	606.9	655.4	680.5	687.2	674.9	58
Corée	632.4	625.4	613.8	607.4	598.7	598.2	593.5	589.2	578.5	566.0	545.4	54
Brésil	266.0	268.3	274.7	286.6	302.1	313.0	317.0	312.6	267.5	230.6	210.0	46
Philippines	156.7	169.4	185.2	199.4	187.3	193.5	202.6	210.6	211.7	210.2	209.4	78
Pérou	50.1	51.8	53.6	55.8	57.7	58.7	59.7	59.7	57.5	54.6	52.8	47
États-Unis	46.2	48.0	47.8	48.8	49.4	51.3	51.9	52.7	52.1	50.7	49.8	34
Viêtnam	19.1	21.1	23.9	26.0	28.9	32.5	36.9	41.1	41.0	41.8	44.7	46
Thaïlande	31.7	33.7	34.8	36.3	37.7	39.6	41.4	42.6	42.7	41.3	42.8	75
Indonésie	20.8	21.7	22.9	23.9	25.1	24.9	25.6	27.3	25.5	24.9	24.7	36
Inde	11.7	13.3	14.2	15.5	17.0	18.9	20.6	22.3	22.9	22.5	21.5	30
Népal	..	..	..	..	..	7.8	9.4	12.3	15.3	17.5	20.4	33
Royaume-Uni	17.5	18.5	18.2	18.1	17.5	17.8	17.3	17.0	16.6	16.0	15.5	27
Pakistan	7.9	8.2	8.4	8.6	8.8	9.1	9.3	9.9	10.3	10.3	10.8	21
Canada	11.0	11.9	12.0	12.1	12.0	11.9	11.5	11.0	10.7	10.0	9.5	29
Bangladesh	7.9	8.7	9.7	10.7	11.0	11.3	11.3	11.4	11.2	10.2	9.4	29
Autres pays	118.2	127.5	133.3	137.0	138.8	133.9	136.7	140.8	140.9	139.2	136.9	
Total	**1 778.5**	**1 851.8**	**1 915.0**	**1 973.7**	**2 011.6**	**2 083.2**	**2 151.4**	**2 215.9**	**2 184.7**	**2 132.9**	**2 078.5**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Portugal	59.8	61.4	64.9	67.8	70.8	73.7	76.6	80.0	79.8	82.4	85.3	..
France	20.9	21.6	22.2	23.1	24.1	25.2	26.6	28.5	29.7	31.5	33.1	..
Italie	19.1	19.0	19.0	19.0	19.1	19.1	19.1	19.4	18.2	18.1	18.1	..
Belgique	15.4	15.9	16.2	16.3	16.5	16.5	16.5	16.7	16.8	16.9	17.2	..
Allemagne	10.1	10.2	10.5	10.8	10.9	11.3	11.6	12.0	12.1	12.0	12.3	..
Royaume-Uni	4.5	4.7	4.7	4.7	4.8	4.9	5.0	5.3	5.5	5.5	5.6	..
Espagne	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.7	4.0	..
Pays-Bas	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	..
Pologne	..	0.7	0.8	1.0	1.3	1.6	1.8	2.2	2.5	2.7	3.0	..
Danemark	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0	1.9	..
Roumanie	..	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.9	..
Suède	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.7	1.8	1.8	1.7	1.7	..
Grèce	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	..
Irlande	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	..
Finlande	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	..
Autres pays	24.1	24.1	26.2	27.6	29.4	31.1	33.3	35.2	35.6	34.7	37.6	
Total	**166.7**	**170.7**	**177.8**	**183.7**	**191.3**	**198.3**	**205.9**	**215.5**	**216.3**	**220.5**	**229.9**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	60.0	..	..	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	18.6	..	..	..
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	..	15.2	..	..	..
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	14.6	..	..	..
Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	10.9	..	..	..
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	10.3	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	10.2	..	..	..
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	..	10.1	..	..	..
France	..	..	..	..	..	..	..	..	9.4	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	8.9	..	..	..
Guatemala	..	..	..	..	..	..	..	..	8.4	..	..	..
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	..	6.6	..	..	..
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	6.3	..	..	..
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	6.0	..	..	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	5.7	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	61.6	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**262.7**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	2.2	2.6	2.7	3.9	6.8	13.6	26.8	39.2	46.7	55.2	66.6	33
Suède	25.1	25.2	25.4	25.8	26.6	27.9	29.9	32.8	35.8	39.2	42.0	48
Lituanie	0.5	0.8	0.9	1.3	1.9	3.0	5.1	7.6	10.4	16.4	24.1	40
Allemagne	7.5	8.2	8.8	9.6	10.6	12.2	15.3	18.9	20.8	22.4	23.7	45
Danemark	19.7	20.0	20.0	20.1	20.2	20.3	20.5	20.6	20.7	20.9	21.4	46
Royaume-Uni	11.0	11.2	11.0	11.2	11.2	11.6	12.0	12.6	13.3	14.0	14.7	35
Fédération de Russie	3.9	4.8	6.2	7.4	8.2	8.8	9.7	10.4	10.6	10.8	10.9	64
Somalie	6.6	8.4	9.9	10.5	10.6	10.8	10.6	10.9	10.8	11.1	10.8	48
Irak	10.8	13.0	13.4	13.7	13.1	12.1	10.7	11.0	10.9	10.6	10.3	42
Thaïlande	3.0	3.6	4.2	5.0	5.7	6.4	6.9	7.9	8.6	9.3	10.0	85
Philippines	2.1	2.4	2.6	2.9	3.3	3.9	4.8	6.1	6.8	7.8	8.9	82
États-Unis	7.9	8.0	7.7	7.6	7.6	7.7	7.9	8.3	8.5	8.6	8.8	51
Afghanistan	1.8	3.0	4.3	5.1	5.9	6.5	6.5	6.6	7.2	7.7	7.6	37
Érythrée	0.2	0.3	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	2.1	3.8	5.7	7.6	48
Islande	4.0	4.2	4.1	3.9	3.8	3.8	3.8	4.0	5.3	6.4	7.6	47
Autres pays	79.5	82.0	83.0	84.9	85.9	88.7	94.3	104.2	113.7	123.2	132.4	
Total	**185.9**	**197.7**	**204.7**	**213.3**	**222.3**	**238.3**	**266.3**	**303.0**	**333.9**	**369.2**	**407.3**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	100.3	100.3	101.8	100.6	98.9	96.8	93.7	92.7	90.8	88.0	84.8	49
Allemagne	55.6	56.1	56.5	57.1	58.5	60.2	62.4	65.9	68.4	71.4	72.8	55
Pologne	6.3	6.9	7.4	11.0	15.2	19.6	26.2	35.5	43.1	52.5	65.1	51
Maroc	104.3	97.8	94.4	91.6	86.2	80.5	74.9	70.8	66.6	61.9	56.6	49
Royaume-Uni	43.6	44.1	43.7	42.5	41.5	40.3	40.2	41.1	41.4	41.4	41.4	40
Belgique	26.1	..	..	..	..	..	..	26.6	26.9	27.2	27.6	54
Chine	9.4	11.2	13.3	14.7	15.0	15.3	16.2	18.1	19.8	21.4	23.9	52
Italie	18.6	18.7	18.5	18.4	18.5	18.6	19.0	20.3	21.1	21.9	22.6	37
Espagne	17.4	17.5	17.4	17.1	16.9	16.5	16.5	17.3	18.1	19.2	20.3	51
France	14.1	14.5	14.5	14.5	14.7	14.7	15.1	16.4	17.2	17.8	18.1	51
Bulgarie	1.1	1.4	1.7	1.9	2.1	2.2	6.4	10.2	12.3	14.1	16.8	50
Portugal	10.6	11.3	11.8	12.0	12.1	12.2	12.9	14.2	15.4	15.7	16.4	45
États-Unis	15.2	15.4	15.1	14.8	14.6	14.6	14.5	14.9	14.6	14.8	15.3	51
Indonésie	10.1	10.8	11.2	11.4	11.5	11.4	11.4	11.6	11.6	11.7	11.8	68
Inde	3.4	3.4	3.6	3.7	4.3	5.4	6.4	8.0	8.7	9.6	10.8	39
Autres pays	254.3	290.6	291.2	287.9	281.3	273.5	272.4	255.9	259.2	271.8	281.7	
Total	**690.4**	**700.0**	**702.2**	**699.4**	**691.4**	**681.9**	**688.4**	**719.5**	**735.2**	**760.4**	**786.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	..	9.9	..	..	..	5.2	6.1	7.2	10.2	..	13.4	..
Allemagne	..	3.7	..	..	..	11.4	11.8	12.2	4.4	..	5.2	..
Fédération de Russie	..	4.3	..	..	..	3.3	3.4	3.5	4.2	..	4.2	..
Bélarus	..	2.9	..	..	..	1.5	1.8	2.2	3.2	..	3.8	..
Viêtnam	..	2.1	..	..	..	1.9	2.0	2.2	2.9	..	2.6	..
Arménie	..	1.6	..	..	..	0.8	0.8	0.9	1.4	..	1.8	..
Suède	..	0.5	..	..	..	2.6	2.8	2.8	1.3	..	..	..
Bulgarie	..	1.1	..	..	..	1.0	1.0	1.1	1.1	..	..	..
États-Unis	..	1.3	..	..	..	1.0	1.0	1.1	1.1	..	..	..
Anc. URSS	..	..	..	..	..	1.3	1.3	1.2	1.0	..	..	..
Autriche	..	0.3	..	..	..	2.6	2.7	2.8	1.0	..	..	..
Grèce	..	0.5	..	..	..	1.2	1.2	1.2	0.9	..	..	..
Royaume-Uni	..	1.0	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.8	..	..	..
France	..	1.0	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.7	..	..	..
République tchèque	..	0.8	..	..	..	0.6	0.6	0.7	0.7	..	..	..
Autres pays	..	18.2	..	..	..	19.4	19.6	20.1	14.8	..	24.4	
Total	**..**	**49.2**	**..**	**..**	**..**	**54.9**	**57.5**	**60.4**	**49.6**	**..**	**55.4**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Brésil	48.7	61.6	66.3	78.6	70.4	74.0	69.8	107.3	116.6	119.6	111.5	57
Ukraine	45.7	63.0	66.4	67.0	44.9	42.8	40.1	52.6	52.4	49.5	48.0	46
Cap-Vert	57.3	62.1	63.6	65.6	69.6	68.2	65.0	51.8	49.4	44.7	45.5	51
Roumanie	8.4	11.3	12.0	12.5	11.1	12.0	19.4	27.4	32.5	36.8	39.3	43
Angola	28.4	32.7	34.4	35.4	34.6	33.7	32.9	27.8	26.8	23.8	21.8	51
Guinée-Bissau	21.3	23.8	24.8	25.6	25.2	24.6	24.5	25.1	23.7	20.4	19.0	42
Royaume-Uni	15.0	15.9	16.9	18.0	19.0	19.8	23.6	15.4	16.4	17.2	17.7	48
Chine	7.3	8.5	9.1	9.7	9.4	10.6	10.8	13.4	14.4	15.8	16.9	48
Moldavie	10.1	13.1	13.7	14.8	15.5	16.0	15.0	21.4	20.8	15.6	13.6	48
Sao Tomé-et-Principe	8.3	9.6	10.1	10.9	11.9	11.4	11.0	12.0	11.8	10.9	10.8	53
Espagne	13.6	14.6	15.3	15.9	16.4	16.6	18.0	7.2	8.1	8.9	9.3	47
Allemagne	11.1	11.9	12.5	13.1	13.6	13.9	15.5	8.2	8.6	9.0	9.1	49
Bulgarie	2.2	3.5	4.0	3.9	3.3	3.6	5.1	6.5	7.2	8.2	8.6	45
Inde	4.3	5.0	5.2	5.3	4.0	4.2	4.4	5.6	5.9	5.4	5.5	27
Italie	3.4	3.8	4.2	4.6	4.8	6.0	6.0	3.9	4.5	5.1	5.3	39
Autres pays	75.7	83.3	86.1	88.3	78.6	80.1	85.3	57.7	58.3	57.2	57.2	
Total	**360.8**	**423.8**	**444.6**	**469.1**	**432.0**	**437.1**	**446.3**	**443.1**	**457.3**	**448.1**	**439.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
République tchèque	5.9	5.4	4.9	3.6	4.4	5.1	6.0	6.9	8.3	9.0	6.4	44
Roumanie	..	..	..	..	0.4	0.7	3.0	5.0	5.4	5.8	5.6	27
Hongrie	..	..	..	..	1.8	2.1	2.7	3.6	4.6	5.3	4.6	22
Allemagne	..	..	..	..	1.6	2.3	2.9	3.8	4.0	4.1	3.2	21
Pologne	2.4	2.4	2.4	2.5	2.8	3.6	4.0	4.4	5.4	5.6	2.9	37
Serbie	..	..	..	..	0.4	0.7	1.4	2.9	3.6	3.9	2.8	39
Ukraine	4.6	4.7	4.9	4.0	3.7	3.9	3.7	4.7	5.9	6.3	2.8	50
Autriche	..	..	..	..	0.9	1.2	1.5	1.7	2.1	2.2	1.7	22
Bulgarie	..	..	..	..	0.6	0.5	1.0	1.4	1.5	1.7	1.5	22
Italie	..	..	..	..	0.5	0.7	1.0	1.1	1.5	1.7	1.4	13
France	..	..	..	..	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.7	1.4	29
Royaume-Uni	..	..	..	..	0.5	0.7	1.0	1.2	1.4	1.5	1.3	27
Corée	..	..	..	..	0.4	0.8	1.1	1.5	1.7	1.8	1.1	40
Chine	..	..	..	..	0.5	0.9	1.2	1.5	1.7	1.9	1.0	48
Viêtnam	..	..	..	..	0.8	1.1	1.4	2.5	2.3	2.3	1.0	46
Autres pays	16.5	17.0	17.0	12.1	5.6	6.8	7.9	9.1	11.9	13.2	8.3	
Total	**29.4**	**29.5**	**29.2**	**22.3**	**25.6**	**32.1**	**40.9**	**52.5**	**62.9**	**68.0**	**47.1**	**33**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	51.8	59.1	62.3	78.3	87.8	102.6	126.7	131.9	131.9	124.3	118.9	44
République slovaque	53.2	61.1	64.9	47.4	49.4	58.4	67.9	76.0	73.4	71.8	81.3	45
Viêtnam	23.9	27.1	29.0	34.2	36.8	40.8	51.1	60.3	61.1	60.3	58.2	42
Fédération de Russie	12.4	12.8	12.6	14.7	16.3	18.6	23.3	27.1	30.3	31.8	32.4	55
Pologne	16.5	16.0	15.8	16.3	17.8	18.9	20.6	21.7	19.3	18.2	19.1	52
Allemagne	4.9	5.2	5.2	5.8	7.2	10.1	15.7	17.5	13.8	13.9	15.8	21
Moldavie	2.5	2.8	3.3	4.1	4.7	6.2	8.0	10.6	10.0	8.9	7.6	40
Bulgarie	4.1	4.2	4.0	4.4	4.6	4.6	5.0	5.9	6.4	6.9	7.4	37
États-Unis	3.2	3.4	3.3	3.8	4.0	4.2	4.5	5.3	5.6	6.1	7.3	41
Chine	3.3	3.2	4.0	3.4	3.6	4.2	5.0	5.2	5.4	5.5	5.6	46
Mongolie	..	..	..	..	..	..	6.0	8.6	5.7	5.6	5.4	59
Royaume-Uni	1.6	1.8	1.7	1.8	2.2	3.5	3.8	4.5	4.4	4.4	4.9	22
Roumanie	2.3	2.3	2.3	2.6	2.7	2.9	3.2	3.6	4.1	4.4	4.8	35
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	3.0	3.4	3.9	4.2	4.5	55
Bélarus	2.5	2.7	2.7	2.9	3.0	3.2	3.7	3.9	4.0	4.2	4.2	59
Autres pays	28.4	29.9	29.4	34.7	38.3	43.3	44.9	52.1	53.1	53.9	56.8	
Total	**210.8**	**231.6**	**240.4**	**254.3**	**278.3**	**321.5**	**392.3**	**437.6**	**432.5**	**424.3**	**434.2**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	34.0	24.0	34.0	48.0	110.0	209.0	406.0	498.0	549.0	550.0	658.0	51
Irlande	436.0	403.0	367.0	368.0	369.0	335.0	341.0	359.0	344.0	344.0	386.0	52
Inde	132.0	145.0	154.0	171.0	190.0	258.0	258.0	294.0	293.0	354.0	332.0	44
Pakistan	82.0	97.0	83.0	86.0	95.0	78.0	133.0	178.0	177.0	137.0	166.0	44
Italie	102.0	98.0	91.0	121.0	88.0	76.0	95.0	96.0	107.0	117.0	153.0	52
Allemagne	59.0	68.0	70.0	96.0	100.0	91.0	88.0	91.0	121.0	129.0	132.0	61
Lituanie	..	..	..	..	..	47.0	54.0	73.0	67.0	99.0	129.0	54
Portugal	58.0	85.0	88.0	83.0	85.0	81.0	87.0	95.0	96.0	104.0	123.0	54
France	82.0	92.0	102.0	95.0	100.0	110.0	122.0	123.0	148.0	116.0	114.0	53
Nigéria	45.0	42.0	33.0	43.0	62.0	61.0	89.0	81.0	106.0	106.0	114.0	51
Chine	24.0	..	..	..	..	73.0	89.0	109.0	76.0	107.0	106.0	52
Philippines	27.0	32.0	54.0	52.0	51.0	71.0	76.0	64.0	93.0	58.0	86.0	50
Afrique du Sud	68.0	64.0	95.0	92.0	100.0	105.0	90.0	94.0	113.0	102.0	81.0	46
Roumanie	..	..	..	..	..	12.0	19.0	32.0	52.0	72.0	79.0	47
Sri Lanka	50.0	52.0	35.0	32.0	52.0	47.0	46.0	36.0	43.0	57.0	69.0	46
Autres pays	1 388.0	1 382.0	1 536.0	1 570.0	1 633.0	1 738.0	1 831.0	1 963.0	1 963.0	2 072.0	2 057.0	
Total	**2 587.0**	**2 584.0**	**2 742.0**	**2 857.0**	**3 035.0**	**3 392.0**	**3 824.0**	**4 186.0**	**4 348.0**	**4 524.0**	**4 785.0**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	42.5	41.7	42.7	23
Croatie	..	..	..	..	..	..	..	..	10.2	10.3	10.8	31
Anc. Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	10.1	9.5	10.0	39
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	10.0	7.5	9.7	29
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	1.6	2.3	3.1	21
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	1.3	1.4	1.5	72
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	1.1	1.2	36
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	1.0	1.0	1.0	45
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.9	0.9	44
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	0.7	0.9	66
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.9	0.8	45
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	0.4	0.5	0.5	37
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.4	0.3	0.5	45
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	0.3	0.3	0.3	42
France	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	0.3	0.3	38
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	18.5	16.8	17.3	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**99.6**	**95.4**	**101.5**	**31**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Finlande	97.5	96.3	93.5	90.3	87.1	83.5	80.4	77.1	74.1	70.6	67.9	58
Irak	36.2	40.1	41.5	39.8	31.9	30.3	40.0	48.6	55.1	56.6	55.8	46
Pologne	15.5	13.9	13.4	14.7	17.2	22.4	28.9	34.7	38.6	40.9	42.7	49
Danemark	26.6	28.1	29.7	31.2	32.9	35.8	38.4	39.7	40.3	40.5	40.5	42
Norvège	33.3	34.7	35.5	35.6	35.4	35.5	35.6	35.5	35.2	34.9	34.8	51
Somalie	9.6	8.7	8.8	9.0	9.6	11.6	14.7	18.3	24.7	30.8	33.0	49
Allemagne	17.3	18.1	19.1	19.9	21.0	22.5	24.7	26.6	27.5	27.6	27.8	48
Thaïlande	6.3	6.8	8.3	9.8	11.2	12.5	13.9	15.5	17.1	18.3	19.0	80
Royaume-Uni	13.8	14.2	14.4	14.6	14.7	15.1	15.7	16.5	17.3	17.4	18.1	30
Chine	4.9	5.2	5.7	6.2	6.7	6.9	7.7	9.4	11.8	14.1	15.5	53
Iran	13.5	12.9	12.5	12.4	11.5	10.5	10.2	10.6	11.8	13.5	14.3	47
Afghanistan	4.6	5.3	6.1	6.8	6.9	7.7	7.9	8.2	8.6	9.8	12.7	37
Turquie	13.9	12.6	12.4	12.3	11.7	10.2	10.0	10.2	10.8	11.9	12.4	39
Roumanie	2.5	2.3	2.3	2.4	2.4	2.3	4.4	6.5	7.7	8.8	10.2	46
États-Unis	10.0	9.6	9.4	9.3	9.2	8.4	8.3	8.5	8.9	9.1	9.3	45
Autres pays	165.9	160.9	140.3	143.7	148.2	170.8	177.4	189.4	205.6	228.6	241.1	
Total	**471.3**	**469.8**	**452.8**	**457.8**	**457.5**	**485.9**	**518.2**	**555.4**	**595.1**	**633.3**	**655.1**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Italie	314.0	308.3	303.8	300.2	296.4	291.7	289.6	290.0	289.1	289.1	290.5	42
Allemagne	116.6	125.0	133.6	144.9	157.6	172.6	201.9	233.4	250.5	264.2	276.8	44
Portugal	135.5	141.1	149.8	159.7	167.3	173.5	182.3	196.2	205.3	213.2	224.2	45
Serbie	194.7	198.1	199.8	199.2	196.2	190.8	187.4	180.3	149.9	115.0	104.8	48
France	61.5	63.2	65.0	67.0	69.0	71.5	77.4	85.6	90.6	95.1	99.5	46
Turquie	79.5	78.8	77.7	76.6	75.4	73.9	72.6	71.7	71.0	70.6	70.2	47
Espagne	81.0	78.9	76.8	74.3	71.4	68.2	65.1	64.4	64.1	64.2	66.0	45
Anc. Rép. youg. de Macédoine	58.4	59.8	60.5	60.8	60.7	60.1	60.0	59.7	59.8	60.2	60.8	48
Royaume-Uni	22.2	22.8	23.4	24.1	24.9	26.0	28.7	31.9	34.1	36.4	38.6	42
Autriche	29.9	31.1	31.6	32.5	32.8	32.9	34.0	35.5	36.5	37.2	38.2	46
Bosnie-Herzégovine	45.7	46.0	45.4	44.8	43.2	41.3	39.3	37.5	35.8	34.6	33.5	48
Croatie	43.9	43.4	42.7	41.8	40.6	39.1	37.8	36.1	34.9	33.8	32.8	50
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	24.6	49
Pays-Bas	14.6	15.0	15.2	15.4	15.8	16.1	17.0	18.1	18.5	19.1	19.4	45
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18.1	72
Autres pays	416.2	434.0	445.5	453.0	456.9	265.9	277.9	299.0	341.1	389.6	376.2	
Total	**1 419.1**	**1 447.3**	**1 471.0**	**1 495.0**	**1 511.9**	**1 523.6**	**1 571.0**	**1 638.9**	**1 680.2**	**1 720.4**	**1 772.3**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832839

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. **Effectifs de personnes étrangères**

	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile vivant dans des ménages privés. Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger *(Aussiedler)*. La baisse importante observée en 2004 est due à un recoupement entre le registre de résidence et le registre central des étrangers. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. *Date de référence :* 31 décembre. Avant 2002 : moyenne annuelle.	Registre de population, Statistique Autriche. Avant 2002 : Enquête sur la population active, Statistique Autriche.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Depuis le 1er janvier 2008, les demandeurs d'asile sont inscrits. Ceci peut expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique.
Canada	Recensements de 2001 et 2006.	Statistiques Canada.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. Les données ont été révisées depuis 2002 afin d'inclure les étrangers d'origine coréenne titulaires d'un visa F-4 et inscrits sur les registres de population (appelés Coréens d'outre-mer). La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Registre de la population. Les données comprennent tous les étrangers inscrits indépendamment de leur situation administrative. *Date de référence :* 1er janvier (pour une année donnée, 1er janvier de l'année suivante).	Institut national de statistique (INE).
Estonie		Administration de la police et des gardes-frontière.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger.	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Fédération de Russie	Recensements.	Service fédéral de la migration, ministère de l'Intérieur.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Y compris des étrangers en situation irrégulière. *Date de référence :* quatrième trimestre.	Enquête sur la population active, Service national de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. Y compris les réfugiés à partir de 2010. *Date de référence :* 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2002 et 2006.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. *Date de référence :* 31 décembre.	Statistiques Islande.
Italie	Jusqu'en 2003, les données portent sur les personnes titulaires d'un permis de résidence. Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite des programmes de 1998, 2002 et 2009. À partir de 2004, les données se réfèrent aux étrangers résidents (ceux inscrits dans les registres municipaux). *Date de référence :* 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur le registre des étrangers. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 31 décembre. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011.	Registre de la population, Service central de la statistique et des études économiques (Statec)
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente en cours de validité (immigrés, FM2) ou d'un titre de résidence temporaire (non immigrés, FM3).	Institut national des migrations (INM).

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. **Effectifs de personnes étrangères** *(suite)*

	Commentaires	Source
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. *Date de référence :* 1er janvier de l'année suivante.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	Les données du recensement 2002 couvrent les résidents permanents, non compris ceux séjournant à l'étranger depuis plus de 12 mois. Les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois sont exclus. À partir de 2006, les données sont issues du registre central de population.	Recensement de 2002, Bureau central de la statistique ; Registre central de population.
Portugal	Titulaires d'un permis de résidence en cours de validité. Les chiffres pour 2001-04 comprennent les étrangers titulaires d'un permis de séjour obtenu dans le cadre du programme de régularisation de 2001 ainsi que les personnes entrées avec un visa de long terme (séjour temporaire, étude, travail). Les chiffres pour 2005 et 2006 comprennent les titulaires de permis de résidence valides, les titulaires de permis de séjour valides (les étrangers ayant renouvelé leurs permis de séjour chaque année) et les titulaires d'un visa de long terme (délivré et renouvelé chaque année). Les visas de travail délivrés après 2004 concernent un certain nombre d'étrangers ayant bénéficié du programme spécial de régularisation ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux travailleurs brésiliens résultant d'un accord bilatéral. Les données pour les femmes ne comprennent pas les titulaires d'un visa de long terme.	Ministère de l'Intérieur, Institut national statistique (INE) et ministère des Affaires étrangères.
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Titulaires d'un permis de résidence permanent (pour motif familial essentiellement), d'un visa de long terme (plus de 90 jours), d'un permis de résidence à long terme (d'une durée de validité de un an, renouvelable) ou d'un permis de résidence temporaire (ressortissants de l'UE). *Date de référence :* 31 décembre	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). Rupture de série en 2004 due à l'utilisation d'un nouveau système de pondération. *Date de référence :* 31 décembre.	Enquête sur la population active, Home Office.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation, (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	Recensement de 2000.	Recensement de la population, Institut national de statistique.

Les données pour la Serbie peuvent comprendre des Monténégrins.

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays).

Tableau A.6. **Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Unités, et pourcentages de la population étrangère de l'année précédente

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Australie	81 191	83 484	82 859	90 763	99 237	111 569	147 085	92 212	99 221	95 284	83 698
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	31 731	36 011	44 694	41 645	34 876	25 746	14 010	10 258	7 978	6 135	6 690
% de la population étrangère	4.5	4.9	6.0	5.5	4.5	3.2	1.7	1.2	0.9	0.7	0.7
Belgique	62 982	46 417	33 709	34 754	31 512	31 860	36 063	37 710	32 767	34 635	29 786
% de la population étrangère	7.3	5.5	4.0	4.0	3.6	3.5	3.9	3.9	3.2	3.3	2.7
Canada	167 353	141 591	155 117	193 620	198 691	260 755	199 844	176 525	156 304	143 562	181 127
% de la population étrangère	..	9.0	..	..	..	..	11.4	..	..	..	..
Chili	340	245	329	376	519	498	698	619	812	629	874
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	6 321	4 532	3 410	5 020	2 626	2 346	1 877	1 837	1 621	1 495	1 936
% de la population étrangère	3.1	2.1	1.5	2.1	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4	0.3	0.5
Danemark	11 902	17 300	6 583	14 976	10 197	7 961	3 648	5 772	6 537	3 006	3 911
% de la population étrangère	4.6	6.5	2.5	5.5	3.8	2.9	1.3	1.9	2.0	0.9	1.1
Estonie	3 090	4 091	3 706	6 523	7 072	4 753	4 228	2 124	1 670	1 184	1 518
% de la population étrangère	1.1	1.5	1.4	2.4	2.7	1.9	1.7	0.9	0.7	0.5	0.7
Finlande	2 720	3 049	4 526	6 880	5 683	4 433	4 824	6 682	3 413	4 334	4 558
% de la population étrangère	3.0	3.1	4.4	6.4	5.2	3.9	4.0	5.0	2.4	2.8	2.7
France	127 548	128 092	144 640	168 826	154 827	147 868	131 738	137 452	135 842	143 275	114 584
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	3.7	3.7	3.6	3.8	3.0
Allemagne	178 098	154 547	140 731	127 153	117 241	124 566	113 030	94 470	96 122	101 570	106 897
% de la population étrangère	2.4	2.1	1.9	1.7	1.7	1.8	1.7	1.4	1.4	1.5	1.6
Grèce	..	..	..	..	..	..	10 806	16 922	17 019	..	..
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	1.9	2.6	2.3	..	..
Hongrie	8 590	3 369	5 261	5 432	9 870	6 172	8 442	8 104	5 802	6 086	20 554
% de la population étrangère	7.8	2.9	4.5	4.2	6.9	4.0	5.1	4.6	3.1	3.1	9.8
Islande	352	356	463	671	726	844	647	914	728	450	370
% de la population étrangère	4.0	3.6	4.5	6.6	6.8	6.1	3.5	3.9	3.0	2.1	1.7
Irlande	2 443	2 817	3 993	3 784	4 079	5 763	6 656	4 350	4 594	6 387	..
% de la population étrangère	..	..	1.8	..	..	..	1.6	..	..	..	..
Italie	10 382	10 685	13 406	11 934	19 266	35 766	38 466	39 484	40 084	40 223	21 206
% de la population étrangère	0.8	0.7	0.9	0.6	0.8	1.3	1.3	1.2	1.0	0.9	0.5
Japon	15 291	14 339	17 633	16 336	15 251	14 108	14 680	13 218	14 785	13 072	10 359
% de la population étrangère	0.9	0.8	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5
Corée	1 680	3 883	7 734	9 262	16 974	8 125	10 319	15 258	26 756	17 323	..
% de la population étrangère	0.8	1.7	2.8	2.0	3.5	1.6	1.6	1.9	3.0	1.9	..
Luxembourg	496	754	785	841	954	1 128	1 236	1 215	4 022	4 311	3 405
% de la population étrangère	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	1.9	2.0	1.5
Mexique	3 090	4 737	4 317	6 429	5 610	4 175	5 470	4 471	3 489	2 150	2 633
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	46 667	45 321	28 799	26 173	28 488	29 089	30 653	28 229	29 754	26 275	28 598
% de la population étrangère	7.0	6.6	4.1	3.7	4.1	4.2	4.5	4.1	4.1	3.6	3.8
Nouvelle-Zélande	23 651	19 569	18 366	22 227	24 462	29 248	29 916	23 623	18 005	15 173	19 287
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	10 838	9 041	7 867	8 154	12 655	11 955	14 877	10 312	11 442	11 903	14 637
% de la population étrangère	5.9	4.9	4.0	4.0	5.9	5.4	6.2	3.9	3.8	3.6	4.0
Pologne	766	1 186	1 634	1 937	2 866	989	1 528	1 054	2 503	2 926	2 325
% de la population étrangère	..	..	3.3	..	..	..	2.8	1.8	4.1	5.9	4.4
Portugal	1 082	1 369	1 747	1 346	939	3 627	6 020	22 408	24 182	21 750	..
% de la population étrangère	0.5	0.4	0.4	0.3	0.2	0.8	1.4	5.0	5.5	4.8	..
Fédération de Russie	359 195	272 463	31 528	330 419	504 518	366 488	367 699	361 363	394 137	111 298	134 980
% de la population étrangère	..	..	3.1	..	..	..	..	..	..	..	19.6

Tableau A.6. **Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Unités, et pourcentages de la population étrangère de l'année précédente

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
République slovaque	..	..	3 492	4 016	1 393	1 125	1 478	680	262	239	272
% de la population étrangère	..	..	11.8	13.8	6.3	4.4	4.6	1.7	0.5	0.4	0.4
Slovénie	..	..	..	..	..	..	823	1 448	1 690	1 807	1 798
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	1.9
Espagne	16 743	21 810	26 556	38 335	42 829	62 339	71 810	84 170	79 597	123 721	114 599
% de la population étrangère	1.2	1.1	1.0	1.3	1.1	1.5	1.6	1.6	1.4	2.2	2.0
Suède	35 458	36 978	32 351	26 130	35 531	46 995	32 473	29 330	28 562	32 457	36 634
% de la population étrangère	7.5	7.8	6.9	5.8	7.8	10.3	6.7	5.7	5.1	5.5	5.8
Suisse	27 586	36 515	35 424	35 685	38 437	46 711	43 889	44 365	43 440	39 314	36 757
% de la population étrangère	2.0	2.6	2.4	2.4	2.6	3.1	2.9	2.8	2.7	2.3	2.1
Turquie	..	23 725	21 086	8 238	6 901	5 072	..	..	..	..	..
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	90 282	120 121	130 535	148 273	161 699	154 018	164 637	129 377	203 789	195 046	177 785
% de la population étrangère	3.9	4.6	5.1	5.4	5.7	5.1	4.9	3.4	4.9	4.5	3.9
États-Unis	608 205	573 708	463 204	537 151	604 280	702 589	660 477	1 046 539	743 715	619 913	694 193
% de la population étrangère	3.4	3.1	2.3	2.6	2.9	3.2	3.0	4.6	3.3	2.9	3.2

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.6.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832763

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ALLEMAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	76 573	64 631	56 244	44 465	32 661	33 388	28 861	24 449	24 647	26 192	28 103	45
Irak	1 264	1 721	2 999	3 564	4 136	3 693	4 102	4 229	5 136	5 228	4 790	41
Pologne	1 774	2 646	2 990	7 499	6 896	6 907	5 479	4 245	3 841	3 789	4 281	72
Ukraine	3 295	3 656	3 889	3 844	3 363	4 536	4 454	1 953	2 345	3 118	4 264	61
Maroc	4 425	3 800	4 118	3 820	3 684	3 546	3 489	3 130	3 042	2 806	3 011	39
Fédération de Russie	4 972	3 734	2 764	4 381	5 055	4 679	4 069	2 439	2 477	2 753	2 965	61
Iran	12 020	13 026	9 440	6 362	4 482	3 662	3 121	2 734	3 184	3 046	2 728	50
Afghanistan	5 111	4 750	4 948	4 077	3 133	3 063	2 831	2 512	3 549	3 520	2 711	50
Serbie	..	..	400	3 539	8 824	12 601	10 458	6 484	4 309	3 039	2 657	50
Viêtnam	3 014	1 482	1 423	1 371	1 278	1 382	1 078	1 048	1 513	1 738	2 428	55
Roumanie	2 026	1 974	1 394	1 309	1 789	1 379	3 502	2 137	2 357	2 523	2 399	71
Grèce	1 402	1 105	1 114	1 507	1 346	1 657	2 691	1 779	1 362	1 450	2 290	48
Israël	1 364	1 739	2 844	3 164	2 871	4 313	2 405	1 971	1 681	1 649	1 971	47
Kazakhstan	2 148	2 027	3 010	1 443	2 975	3 207	2 180	1 602	1 439	1 601	1 923	62
Italie	1 048	847	1 180	1 656	1 629	1 558	1 265	1 392	1 273	1 305	1 707	49
Autres pays	57 662	47 409	41 974	35 152	33 119	34 995	33 045	32 366	33 967	37 813	38 669	
Total	**178 098**	**154 547**	**140 731**	**127 153**	**117 241**	**124 566**	**113 030**	**94 470**	**96 122**	**101 570**	**106 897**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

AUSTRALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	14 073	16 473	14 971	19 980	21 750	23 274	30 452	20 209	19 216	19 101	16 401	48
Inde	2 356	2 781	3 391	4 068	6 408	9 363	12 864	7 756	12 789	12 948	10 076	45
Chine	4 936	5 105	5 996	6 164	6 846	8 425	11 357	6 696	8 369	8 898	6 876	57
Philippines	2 688	2 855	3 009	3 470	3 677	4 142	5 179	3 264	3 974	4 051	5 592	56
Afrique du Sud	3 467	3 970	4 503	5 238	5 189	5 316	7 077	4 290	4 571	4 389	4 206	49
Nouvelle-Zélande	15 627	16 112	14 578	10 858	8 710	7 096	7 795	5 129	3 760	4 304	3 458	50
Viêtnam	2 095	1 902	1 749	2 285	2 147	2 171	2 893	1 581	1 669	1 688	1 929	67
Sri Lanka	1 506	1 316	1 436	1 743	1 750	2 536	3 812	2 324	2 598	2 520	1 671	47
Corée	985	743	826	1 088	1 291	1 876	2 946	1 560	1 562	2 321	1 570	56
Malaisie	1 303	1 573	1 672	1 971	2 008	2 158	3 350	2 033	1 799	2 207	1 487	53
États-Unis	1 160	1 298	1 307	1 578	1 675	1 951	2 347	1 575	1 524	1 680	1 356	52
Bangladesh	350	306	348	447	663	950	1 207	1 212	2 529	1 178	1 183	49
Irlande	816	825	744	1 084	1 183	1 213	1 667	928	1 105	1 302	1 145	44
Zimbabwe	126	220	436	587	782	1 015	1 266	806	1 062	1 090	1 143	51
Thaïlande	486	541	612	806	983	1 200	1 621	852	1 239	1 343	1 125	75
Autres pays	29 217	27 464	27 281	29 396	34 175	38 883	51 252	31 997	31 455	26 264	24 480	
Total	**81 191**	**83 484**	**82 859**	**90 763**	**99 237**	**111 569**	**147 085**	**92 212**	**99 221**	**95 284**	**83 698**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

AUTRICHE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	10 046	12 623	13 665	13 004	9 545	7 542	2 076	1 664	1 242	937	1 178	44
Bosnie-Herzégovine	3 856	5 913	8 268	8 657	7 026	4 596	3 329	2 207	1 457	1 278	1 174	57
Serbie	4 296	4 806	9 836	7 245	6 681	4 825	4 254	2 595	2 003	1 268	1 092	51
Croatie	1 986	2 537	2 588	2 212	2 276	2 494	1 349	824	440	456	363	63
Fédération de Russie	166	161	83	194	235	228	128	127	135	137	296	56
Roumanie	2 813	1 774	2 096	1 373	1 128	981	455	382	246	114	223	68
Anc. Rép. youg. de Macédoine	471	574	786	803	991	716	414	377	281	150	182	53
Afghanistan	44	69	135	322	454	261	43	106	108	113	157	43
Iran	451	328	272	411	432	253	88	99	103	111	138	43
Allemagne	106	85	106	135	135	122	113	67	174	132	117	50
Ukraine	71	104	146	230	182	145	81	70	80	75	106	74
Chine	727	715	591	545	323	182	57	67	76	58	97	63
Égypte	807	599	615	616	506	382	100	121	124	94	97	43
Pologne	606	930	768	768	443	236	172	129	138	99	91	62
Inde	638	656	525	562	421	159	137	122	90	84	82	44
Autres pays	4 647	4 137	4 214	4 568	4 098	2 624	1 214	1 301	1 281	1 029	1 297	
Total	**31 731**	**36 011**	**44 694**	**41 645**	**34 876**	**25 746**	**14 010**	**10 258**	**7 978**	**6 135**	**6 690**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

BELGIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Maroc	24 018	15 832	10 565	8 704	7 977	7 753	8 722	8 427	6 919	7 380	7 035	54
Italie	3 451	2 341	2 646	2 271	2 086	2 360	2 017	1 762	1 700	2 833	3 697	48
Turquie	14 401	7 805	5 186	4 467	3 602	3 204	3 039	3 182	2 763	2 760	2 359	51
République démocratique du Congo	2 991	2 809	1 785	2 566	1 917	1 567	1 793	1 795	1 555	1 603	1 158	58
Fédération de Russie	265	301	153	244	297	487	1 533	2 599	1 647	1 641	1 032	56
France	1 025	856	698	780	772	820	836	838	792	717	638	59
Cameroun	..	..	214	266	242	250	317	463	401	490	600	54
Algérie	1 281	926	826	826	739	658	687	744	739	739	584	47
Pays-Bas	601	646	522	665	672	692	668	683	608	641	495	48
Pakistan	474	404	270	298	306	348	666	559	628	605	440	48
Pologne	677	630	460	465	470	550	586	619	640	523	394	65
Iran	..	..	144	131	135	137	252	352	304	450	377	46
Roumanie	321	294	277	314	332	429	554	480	362	395	356	64
Serbie	239	403	317	756	769	768	701	..	..	803	452	51
Ghana	297	319	270	313	281	315	388	357	416	501	330	50
Autres pays	12 941	12 851	9 376	11 688	10 915	11 522	13 304	14 850	13 293	12 554	9 839	
Total	**62 982**	**46 417**	**33 709**	**34 754**	**31 512**	**31 860**	**36 063**	**37 710**	**32 767**	**34 635**	**29 786**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

CANADA

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Inde	14 029	12 623	13 934	21 826	22 059	33 967	25 789	20 827	17 396	18 956	22 202	51
Philippines	9 485	7 622	8 225	9 022	11 035	15 566	12 196	11 666	11 068	11 608	16 138	58
Chine	17 406	16 321	20 021	25 138	25 771	34 474	24 345	21 025	16 008	13 412	15 550	57
Pakistan	8 610	7 292	6 494	10 676	12 429	17 121	11 623	9 430	7 838	8 062	9 925	51
Royaume-Uni	2 964	2 698	4 366	7 452	6 743	6 492	5 170	4 657	4 310	4 456	6 010	48
États-Unis	2 943	2 812	3 859	5 288	5 058	5 117	4 267	4 133	3 734	3 712	5 085	55
Iran	6 322	5 712	5 135	4 616	4 984	8 087	5 336	4 988	3 828	3 575	4 932	50
Corée	3 106	3 464	4 350	5 909	5 425	7 558	5 860	5 248	3 835	3 159	4 088	53
Colombie	554	724	953	1 510	2 084	3 136	3 782	4 671	4 286	3 811	4 076	53
Roumanie	3 376	2 672	3 105	3 294	4 470	5 884	4 682	4 374	4 417	3 089	3 720	53
Sri Lanka	4 376	3 500	3 261	5 151	4 579	5 650	4 703	3 691	3 186	2 915	3 340	55
Algérie	1 756	1 557	1 687	1 500	2 146	3 329	2 552	2 150	3 159	2 451	3 315	49
Fédération de Russie	3 417	3 379	3 438	3 796	4 077	4 621	3 677	3 324	2 714	2 365	2 973	55
Bangladesh	2 282	1 553	1 527	2 053	2 859	3 415	2 023	1 873	2 140	2 282	2 888	48
Maroc	924	922	1 347	1 190	2 338	3 871	2 728	2 225	3 371	2 031	2 724	48
Autres pays	85 803	68 740	73 415	85 199	82 634	102 467	81 111	72 243	65 014	57 678	74 161	
Total	**167 353**	**141 591**	**155 117**	**193 620**	**198 691**	**260 755**	**199 844**	**176 525**	**156 304**	**143 562**	**181 127**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

CHILI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pérou	36	30	52	84	123	117	196	174	170	128	214	57
Cuba	16	17	25	55	88	92	109	115	107	98	137	45
Bolivie	111	76	96	59	99	93	95	69	114	78	119	65
Équateur	2	4	2	12	20	21	43	62	72	81	97	62
Colombie	12	2	14	13	16	19	44	26	61	44	75	64
Chine	48	28	30	40	18	25	24	16	46	25	24	38
Argentine	7	8	11	13	15	7	11	10	20	11	23	43
Venezuela	1	1	4	1	2	3	9	8	14	14	22	68
Pakistan	..	1	2	2	9	7	10	4	17	15	16	19
Inde	22	3	16	11	10	7	13	16	..	..	16	44
Taïpei chinois	31	15	20	16	45	46	44	35	60	38	15	13
Fédération de Russie	1	1	..	1	2	1	3	5	..	..	8	50
Syrie	5	8	3	7	6	9	9	9	..	..	6	33
Uruguay	2	8	4	2	4	6	5	2	..	..	6	100
États-Unis	..	..	..	1	1	..	2	1	..	..	6	17
Autres pays	46	43	50	59	61	45	81	67	131	97	90	
Total	**340**	**245**	**329**	**376**	**519**	**498**	**698**	**619**	**812**	**629**	**874**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

CORÉE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Chine	1 391	3 344	6 146	7 443	14 881	7 156	8 178	12 545	..	..	..	..
Viêtnam	8	30	81	147	362	243	461	1 147	..	..	..	..
Philippines	21	112	928	1 074	786	317	335	579	..	..	..	..
Mongolie	1	10	43	36	109	32	82	134	..	..	..	..
Ouzbékistan	5	6	21	34	79	38	60	80	..	..	..	..
Thaïlande	7	12	41	53	69	39	57	73	..	..	..	..
Pakistan	9	13	63	58	66	18	34	27	..	..	..	..
Autres pays	238	356	411	417	622	282	1 112	673	26 756	17 323	..	
Total	**1 680**	**3 883**	**7 734**	**9 262**	**16 974**	**8 125**	**10 319**	**15 258**	**26 756**	**17 323**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

DANEMARK

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Irak	871	1 161	153	1 015	961	1 113	515	1 166	1 201	368	838	49
Afghanistan	215	301	40	367	282	260	178	359	790	354	576	43
Somalie	1 074	2 263	324	2 022	1 709	923	317	527	264	142	233	50
Turquie	3 130	2 418	2 158	732	878	1 125	527	581	511	239	227	55
Iran	437	519	120	505	317	203	89	207	155	63	113	58
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	519	224	270	265	131	110	61
Chine	195	289	203	339	382	281	162	181	199	103	103	51
Norvège	..	..	..	..	..	134	93	73	76	51	76	64
Pakistan	297	573	94	332	305	172	93	191	214	21	73	44
Suède	..	..	..	..	..	66	48	39	52	58	64	61
Éthiopie	..	..	..	..	..	58	32	71	116	98	62	35
Anc. Yougoslavie	355	784	239	835	324	594	165	196	228	83	62	42
Sri Lanka	365	594	119	678	332	148	73	127	74	20	58	64
Viêtnam	318	508	280	318	232	213	129	78	144	86	58	50
Thaïlande	124	172	62	180	114	95	61	79	96	64	57	51
Autres pays	4 521	7 718	2 791	7 653	4 361	2 057	942	1 627	2 152	1 125	1 201	
Total	**11 902**	**17 300**	**6 583**	**14 976**	**10 197**	**7 961**	**3 648**	**5 772**	**6 537**	**3 006**	**3 911**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ESPAGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Équateur	510	1 173	1 951	6 370	10 031	19 477	21 371	25 536	25 769	43 091	32 026	57
Colombie	848	1 267	1 801	4 194	7 334	12 720	13 852	15 409	16 527	23 995	19 803	60
Maroc	2 822	3 111	6 831	8 036	5 555	5 690	7 864	8 615	6 683	10 703	14 427	42
Pérou	2 322	3 117	2 933	3 958	3 645	4 713	6 490	8 206	6 368	8 291	9 255	55
Argentine	791	997	1 009	1 746	2 293	3 536	4 810	5 188	4 629	6 395	5 482	52
Bolivie	89	104	129	218	289	648	709	1 103	1 813	4 778	5 333	63
République dominicaine	2 126	2 876	2 648	2 834	2 322	2 805	2 800	3 496	2 766	3 801	4 985	61
Cuba	1 191	2 088	1 602	1 889	2 506	2 703	2 466	2 870	2 696	3 546	3 088	57
Venezuela	326	439	529	703	752	908	1 324	1 581	1 744	2 730	2 596	60
Uruguay	239	219	235	327	408	624	839	1 201	1 451	2 219	1 978	50
Brésil	411	477	500	683	695	782	779	1 049	943	1 738	1 854	70
Chili	359	353	350	484	620	844	838	1 141	1 090	1 688	1 556	52
Portugal	568	627	536	634	478	430	381	566	485	800	884	48
Paraguay	42	46	23	42	60	87	78	179	298	766	864	72
Mexique	263	352	344	451	437	567	593	763	584	932	856	62
Autres pays	3 836	4 564	5 135	5 766	5 404	5 805	6 616	7 267	5 751	8 248	9 612	
Total	**16 743**	**21 810**	**26 556**	**38 335**	**42 829**	**62 339**	**71 810**	**84 170**	**79 597**	**123 721**	**114 599**	**55**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ÉTATS-UNIS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Mexique	103 234	76 531	56 093	63 840	77 089	83 979	122 258	231 815	111 630	67 062	94 783	..
Inde	34 311	33 774	29 790	37 975	35 962	47 542	46 871	65 971	52 889	61 142	45 985	..
Philippines	35 431	30 487	29 081	31 448	36 673	40 500	38 830	58 792	38 934	35 465	42 520	..
Chine	34 423	32 018	24 014	27 309	31 708	35 387	33 134	40 017	37 130	33 969	32 864	..
Colombie	10 872	10 634	7 962	9 819	11 396	15 698	12 089	22 926	16 593	18 417	22 693	..
Cuba	11 393	10 889	7 727	11 236	11 227	21 481	15 394	39 871	24 891	14 050	21 071	..
Viêtnam	41 596	36 835	25 995	27 480	32 926	29 917	27 921	39 584	31 168	19 313	20 922	..
République dominicaine	15 010	15 591	12 627	15 464	20 831	22 165	20 645	35 251	20 778	15 451	20 508	..
Jamaïque	13 978	13 973	11 232	12 271	13 674	18 953	12 314	21 324	15 098	12 070	14 591	..
Haïti	10 408	9 280	7 263	8 215	9 740	15 979	11 552	21 229	13 290	12 291	14 191	..
El Salvador	13 663	10 716	8 738	9 602	12 174	13 430	17 157	35 796	18 927	10 343	13 834	..
Corée	18 053	17 307	15 968	17 184	19 223	17 668	17 628	22 759	17 576	11 170	12 664	..
Pakistan	8 375	8 658	7 431	8 744	9 699	10 411	9 147	11 813	12 528	11 601	10 655	..
Pérou	6 659	7 375	6 130	6 980	7 904	10 063	7 965	15 016	10 349	8 551	10 266	..
Brésil	3 925	3 885	3 091	4 074	4 583	7 028	5 745	8 808	7 960	8 867	10 251	..
Autres pays	246 874	255 755	210 062	245 510	269 471	312 388	261 827	375 567	313 974	280 151	306 395	
Total	**608 205**	**573 708**	**463 204**	**537 151**	**604 280**	**702 589**	**660 477**	**1 046 539**	**743 715**	**619 913**	**694 193**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Kirghizistan	21 217	17 324	1 717	27 449	38 422	33 166	61 239	51 210	48 720	37 348	52 362	..
Kazakhstan	133 341	101 756	8 678	106 613	123 286	68 087	64 831	58 736	50 628	27 130	29 986	..
Ouzbékistan	33 373	29 665	2 266	29 676	73 315	67 021	53 109	43 982	49 784	4 788	7 906	..
Arménie	19 267	14 573	1 722	23 139	39 330	34 860	39 328	45 253	54 828	6 261	7 847	..
Ukraine	72 449	53 396	7 623	50 593	94 133	66 502	55 424	58 500	62 025	5 715	7 783	..
Tadjikistan	8 748	7 944	869	10 749	16 148	12 198	16 444	21 891	39 214	4 393	6 152	..
Azerbaïdjan	19 629	13 663	2 010	24 555	35 720	22 045	24 885	29 643	34 627	5 265	5 635	..
Bélarus	8 356	6 399	563	10 179	12 943	7 919	6 572	7 099	6 062	3 888	3 993	..
Moldavie	9 038	6 740	366	7 283	13 727	12 809	13 876	15 782	20 429	1 992	2 802	..
Géorgie	20 748	12 297	1 459	20 695	25 225	14 008	12 156	11 110	9 876	2 513	2 405	..
Turkménistan	4 776	3 551	398	5 358	7 713	5 577	4 737	4 444	4 026	482	544	..
Lettonie	1 869	1 184	196	954	1 062	756	516	466	469	135	169	..
Afghanistan	575	214	..	53	136	101	109	153	124	188	153	..
Lituanie	1 032	609	56	488	722	496	460	539	430	149	151	..
Turquie	170	102	27	50	44	51	60	105	129	144	146	..
Autres pays	4 607	3 046	3 578	12 585	22 592	20 892	13 953	12 450	12 766	10 907	6 946	
Total	**359 195**	**272 463**	**31 528**	**330 419**	**504 518**	**366 488**	**367 699**	**361 363**	**394 137**	**111 298**	**134 980**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

FINLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Fédération de Russie	533	418	1 682	2 313	2 094	1 399	1 665	2 211	1 026	1 925	1 652	70
Estonie	295	319	468	690	291	176	182	262	166	243	302	68
Suède	57	61	94	149	198	178	163	274	126	104	196	43
Turquie	82	112	141	171	128	110	102	195	94	132	166	33
Iran	58	68	124	225	233	213	218	329	180	137	145	47
Serbie	14	41	32	338	346	248	240	371	173	122	133	50
Irak	224	217	165	447	346	405	443	379	207	78	106	49
Afghanistan	..	23	3	14	48	101	102	279	186	108	100	50
Somalie	222	204	209	165	414	445	464	595	290	131	96	47
Ukraine	8	28	66	130	65	46	45	62	53	92	95	66
Chine	106	136	126	95	60	57	68	84	53	85	88	64
Viêtnam	164	205	133	209	82	64	79	78	42	54	82	62
Inde	33	37	23	53	32	8	26	28	27	73	76	53
Bosnie-Herzégovine	8	34	58	129	129	81	82	84	56	41	67	55
Maroc	37	41	31	70	32	35	46	49	22	65	54	44
Autres pays	879	1 105	1 171	1 682	1 185	867	899	1 402	712	944	1 200	
Total	**2 720**	**3 049**	**4 526**	**6 880**	**5 683**	**4 433**	**4 824**	**6 682**	**3 413**	**4 334**	**4 558**	**58**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

FRANCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Maroc	34 922	33 967	36 875	..	37 848	..	..	28 699	26 097	27 637	20 965	48
Algérie	15 498	15 711	20 245	..	25 435	..	..	20 256	20 659	20 941	15 039	49
Turquie	10 755	10 468	10 492	..	13 618	..	..	10 202	9 171	8 448	6 333	46
Tunisie	10 251	9 956	11 412	..	12 012	..	..	9 471	9 268	8 520	6 288	44
Portugal	9 182	8 844	9 576	..	8 888	..	..	7 778	6 415	4 903	3 805	50
Fédération de Russie	730	831	951	..	1 132	..	..	3 530	4 157	4 503	3 382	64
Sénégal	1 463	1 858	2 185	..	2 345	..	..	3 038	3 364	3 508	2 825	52
Cameroun	1 381	1 770	2 196	..	2 081	..	..	2 014	2 411	2 824	2 356	63
Côte d'Ivoire	1 194	1 495	1 869	..	1 987	..	..	2 197	2 565	3 003	2 161	58
Mali	581	774	947	..	1 365	..	..	2 237	2 704	2 698	2 054	50
Serbie	1 884	1 910	2 133		2 749			3 375	3 219	3 179	2 048	50
Congo	1 100	1 475	1 769	..	2 390	..	..	2 933	3 269	3 327	1 908	52
République démocratique du Congo	1 401	1 572	2 012	..	2 631	..	..	2 402	2 294	2 293	1 698	53
Haïti	1 571	2 082	2 734	..	2 744	..	..	2 922	2 981	2 771	1 627	55
Madagascar	1 281	1 352	1 628	..	1 440	..	..	1 360	1 498	1 691	1 570	70
Autres pays	34 354	34 027	37 616	168 826	36 162	147 868	131 738	35 038	35 770	43 029	40 525	
Total	**127 548**	**128 092**	**144 640**	**168 826**	**154 827**	**147 868**	**131 738**	**137 452**	**135 842**	**143 275**	**114 584**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

GRÈCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Albanie	..	..	..	..	..	..	5 688	9 996	14 271	..	..	..
Géorgie	..	..	..	..	..	..	489	1 285	550	..	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	475	834	410	..	..	..
Turquie	..	..	..	..	..	..	223	212	175	..	..	..
Australie	..	..	..	..	..	..	105	164	138	..	..	..
Arménie	..	..	..	..	..	..	80	165	137	..	..	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	68	167	129	..	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	105	175	127	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	39	85	105	..	..	..
Chypre	..	..	..	..	..	..	109	68	87	..	..	..
Roumanie	..	..	..	..	..	..	83	79	63	..	..	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	105	89	62	..	..	..
Canada	..	..	..	..	..	..	44	49	49	..	..	..
Égypte	..	..	..	..	..	..	62	50	45	..	..	..
Israël	..	..	..	..	..	..	82	81	40	..	..	..
Autres pays		..	..	..	..	..	3 049	3 423	631	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**10 806**	**16 922**	**17 019**	**..**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir les notes sur Chypre au début de l'annexe statistique.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

HONGRIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Roumanie	5 644	2 238	3 415	3 605	6 890	4 303	6 052	5 535	3 805	3 939	15 658	54
Ukraine	..	..	..	..	828	541	834	857	558	646	2 189	63
Serbie	..	..	..	..	949	357	757	758	672	721	1 678	44
République slovaque	..	..	..	..	161	206	116	106	97	97	414	63
Fédération de Russie	..	..	..	..	162	111	7	156	119	111	168	64
Croatie	..	..	..	..	50	148	26	34	25	26	61	52
Allemagne	..	..	..	..	25	22	28	33	35	25	55	56
Viêtnam	..	..	..	..	53	40	53	95	39	75	38	58
Pologne	..	..	..	..	26	10	10	14	13	9	27	59
Autriche	..	..	..	..	6	6	3	8	7	4	20	45
Mongolie	..	..	..	..	11	14	10	4	14	16	18	83
États-Unis	..	..	..	..	3	4	12	11	9	2	17	41
République tchèque	..	..	..	..	142	14	60	75	60	76	16	63
Chine	..	..	..	..	16	15	31	29	20	27	15	67
Turquie	..	..	..	..	7	4	6	13	10	9	12	17
Autres pays	2 946	1 131	1 846	1 827	541	377	437	376	319	303	168	
Total	**8 590**	**3 369**	**5 261**	**5 432**	**9 870**	**6 172**	**8 442**	**8 104**	**5 802**	**6 086**	**20 554**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

IRLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Nigéria	..	..	..	..	155	189	142	319	454	1 012	..	..
Philippines	..	..	..	..	43	70	37	84	410	630	..	..
Inde	..	..	..	..	144	126	119	166	339	443	..	..
Afrique du Sud	..	..	..	..	257	363	219	205	318	343	..	..
Pakistan	..	..	..	..	213	239	189	196	201	306	..	..
Chine	..	..	..	..	57	85	45	102	131	258	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	81	109	86	160	246	253	..	..
Bangladesh	..	..	..	..	8	20	25	41	146	238	..	..
Ukraine	..	..	..	..	31	25	34	97	153	202	..	..
Soudan	..	..	..	..	40	39	40	80	123	170	..	..
Zimbabwe	..	..	..	..	55	67	46	89	111	147	..	..
Roumanie	..	..	..	..	92	81	46	74	117	143	..	..
Moldavie	..	..	..	..	21	22	11	67	72	115	..	..
États-Unis	..	..	..	..	890	1 518	1 841	875	156	112	..	..
Bélarus	..	..	..	..	11	14	7	38	72	106	..	..
Autres pays	..	..	..	..	1 981	2 796	3 769	1 757	1 545	1 909	..	
Total	**2 443**	**2 817**	**3 993**	**3 784**	**4 079**	**5 763**	**6 656**	**4 350**	**4 594**	**6 387**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ISLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	39	48	67	133	184	222	162	164	153	50	35	57
Philippines	64	45	64	59	45	105	69	126	106	67	35	60
Serbie				73	70	78	33	109	76	27	34	47
Thaïlande	40	50	51	48	50	54	45	62	40	28	27	67
Colombie	2	..	2	5	2	4	4	4	9	5	24	67
Viêtnam	15	9	8	19	23	41	16	52	51	39	14	57
Fédération de Russie	4	5	11	33	23	24	17	38	17	21	12	50
États-Unis	32	22	34	33	31	34	33	20	15	19	11	18
Ukraine	1	2	4	18	6	9	13	18	18	15	10	60
Népal	..	..	..	1	7	10	5	8	10	4	9	33
Lituanie	4	3	1	9	7	5	23	23	9	11	8	63
Royaume-Uni	6	13	15	15	10	14	5	4	4	5	7	43
Bosnie-Herzégovine	4	3	1	1	17	7	24	14	16	9	6	33
Suède	3	6	5	7	16	11	9	1	5	3	6	67
Portugal	1	9	5	1	12	6	2	3	4	2	6	50
Autres pays	137	141	195	216	223	220	187	268	195	145	126	
Total	**352**	**356**	**463**	**671**	**726**	**844**	**647**	**914**	**728**	**450**	**370**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ITALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Maroc	579	624	1 132	1 046	..	3 295	3 850	..	5 917	6 952	..	..
Albanie	687	703	830	882	..	2 330	2 605	..	6 101	5 628	..	..
Roumanie	855	968	977	847	..	2 775	3 509	..	2 032	2 929	..	..
Pérou	263	305	383	253	..	..	883	..	1 147	1 377	..	..
Brésil	619	604	726	579	..	1 751	1 928	..	1 226	1 313	..	..
Tunisie	215	175	271	258	..	371	920	..	1 256	1 215	..	..
Ukraine	129	167	224	209	..	..	1 389	..	..	1 033	..	..
Pologne	475	519	677	619	..	1 320	1 255	..	..	974	..	..
Égypte	235	195	264	283	..	217	704	..	926	912	..	..
Fédération de Russie	384	439	463	436	..	1 181	1 279	..	..	861	..	..
Cuba	512	542	646	539	..	1 535	1 355	..	..	840	..	..
Argentine	316	411	541	515	..	2 569	2 410	..	1 556	834	..	..
République dominicaine	354	393	409	317	..	..	939	..	..	717	..	..
Moldavie	..	..	..	..	..	..	754	..	..	703	..	..
Serbie	154	186	194	175			397			764	..	..
Autres pays	4 605	4 454	5 669	4 976	..	18 422	14 289	..	19 923	13 171	..	
Total	**10 382**	**10 685**	**13 406**	**11 934**	**19 266**	**35 766**	**38 466**	**39 484**	**40 084**	**40 223**	**21 206**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

JAPON

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Corée	10 295	9 188	11 778	11 031	9 689	8 531	8 546	7 412	7 637	6 668	5 656	..
Chine	4 377	4 442	4 722	4 122	4 427	4 347	4 740	4 322	5 392	4 816	3 259	..
Autres pays	619	709	1 133	1 183	1 135	1 230	1 394	1 484	1 756	1 588	1 444	
Total	**15 291**	**14 339**	**17 633**	**16 336**	**15 251**	**14 108**	**14 680**	**13 218**	**14 785**	**13 072**	**10 359**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

LUXEMBOURG

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Portugal	106	147	158	188	252	338	352	293	1 242	1 351	1 085	50
Belgique	39	87	73	83	101	87	97	77	224	258	450	51
Italie	105	119	120	111	97	161	138	109	362	665	425	52
France	33	65	57	44	51	74	75	76	277	342	314	60
Serbie	..	..	..	..	2	55	67	115	425	412	229	46
Allemagne	45	47	50	62	79	74	95	76	322	333	208	60
Bosnie-Herzégovine	5	6	8	22	29	46	72	76	270	202	114	43
Cap-Vert	20	48	50	41	33	45	46	49	77	40	60	43
Royaume-Uni	..	1	2	3	1	8	5	..	62	53	44	66
Pays-Bas	13	11	17	6	7	20	10	20	31	50	38	53
Espagne	4	6	11	8	9	7	17	10	48	58	35	63
États-Unis	..	..	..	2	2	..	2	3	47	44	32	63
Fédération de Russie	4	5	2	5	8	13	10	10	40	50	30	80
Pologne	5	6	9	10	10	3	4	4	30	27	27	67
Ukraine	..	..	2	3	4	5	5	11	25	22	23	91
Autres pays	117	206	226	253	269	192	241	286	540	404	291	
Total	**496**	**754**	**785**	**841**	**954**	**1 128**	**1 236**	**1 215**	**4 022**	**4 311**	**3 405**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

MEXIQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Colombie	..	434	..	901	813	689	892	690	390	..	..	..
Cuba	..	549	..	661	666	429	660	459	307	..	..	..
États-Unis	..	94	..	215	286	334	287	246	266	..	..	..
Argentine	..	142	..	328	372	400	450	400	265	..	..	..
Espagne	..	140	..	218	301	239	286	251	227	..	..	..
Guatemala	..	1 650	..	1 624	247	114	185	141	209	..	..	..
Chine	..	211	..	310	324	188	294	324	196	..	..	..
Pérou	..	226	..	320	191	215	292	213	166	..	..	..
El Salvador	..	208	..	243	235	137	159	118	163	..	..	..
Venezuela	..	39	..	107	197	185	316	309	159	..	..	..
Honduras	..	77	..	118	156	59	123	98	131	..	..	..
France	..	62	..	105	93	105	71	77	82	..	..	..
Italie	..	57	..	93	99	89	94	108	76	..	..	..
Chili	..	29	..	77	86	58	90	69	72	..	..	..
Nicaragua	..	74	..	99	87	53	80	61	57	..	..	..
Autres pays	3 090	745	4 317	1 010	1 457	881	1 191	907	723	2 150	2 633	
Total	**3 090**	**4 737**	**4 317**	**6 429**	**5 610**	**4 175**	**5 470**	**4 471**	**3 489**	**2 150**	**2 633**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

NORVÈGE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Somalie	676	546	392	526	1 250	1 281	2 196	1 315	1 737	1 528	2 131	50
Afghanistan	36	17	21	23	75	194	674	877	857	1 054	1 281	43
Irak	331	497	403	619	2 141	2 142	2 577	1 072	1 267	1 338	947	56
Fédération de Russie	192	308	280	365	548	458	436	515	622	673	644	56
Iran	361	324	228	508	832	535	740	495	785	554	539	53
Pakistan	409	829	497	568	694	590	544	773	469	430	526	58
Philippines	261	299	265	249	322	246	421	233	445	322	421	76
Libéria	..	3	2	..	1	2	6	7	40	176	407	51
Thaïlande	302	257	193	234	299	263	427	247	483	267	380	72
Éthiopie	79	63	55	83	116	140	313	341	216	225	341	47
Suède	249	216	211	221	276	376	241	211	184	248	300	47
Turquie	356	412	398	393	385	355	445	209	145	214	280	48
Myanmar	..	6	5	..	7	..	5	4	33	103	260	48
Érythrée	24	26	12	20	50	60	88	67	63	248	254	52
Viêtnam	594	292	210	222	216	216	178	248	161	177	243	72
Autres pays	6 968	4 946	4 695	4 123	5 443	5 097	5 586	3 698	3 935	4 346	5 683	
Total	**10 838**	**9 041**	**7 867**	**8 154**	**12 655**	**11 955**	**14 877**	**10 312**	**11 442**	**11 903**	**14 637**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	3 034	2 196	2 286	2 388	2 450	2 933	3 607	3 505	2 974	2 617	4 450	49
Afrique du Sud	2 033	1 972	1 996	2 411	2 433	2 805	3 119	2 413	1 808	1 339	2 105	50
Samoa	1 598	1 316	1 193	1 069	1 161	1 375	1 447	1 433	1 549	1 908	2 034	48
Inde	1 380	1 356	1 257	2 136	2 926	4 346	5 211	3 431	2 246	1 567	1 649	47
Fidji	1 278	1 147	1 053	1 456	1 551	1 693	1 729	1 938	1 536	1 307	1 212	52
Chine	2 584	1 901	2 041	2 856	3 339	3 901	3 084	1 919	1 131	676	846	53
Philippines	838	657	557	704	846	1 135	1 170	718	696	848	663	55
Zimbabwe	163	129	110	415	585	817	902	653	368	265	632	53
Corée	1 058	695	645	1 098	1 528	1 644	1 454	887	585	457	444	51
États-Unis	301	360	357	360	289	372	418	392	331	327	437	51
Malaisie	347	243	290	345	284	334	453	423	449	456	403	53
Tonga	409	271	207	199	169	193	260	279	315	378	337	50
Thaïlande	218	249	233	279	290	253	210	166	165	131	222	72
Allemagne	94	62	90	96	86	131	154	114	97	130	170	48
Myanmar	38	37	37	101	101	48	43	28	12	15	161	48
Autres pays	8 278	6 978	6 014	6 314	6 424	7 268	6 655	5 324	3 743	2 752	3 522	
Total	**23 651**	**19 569**	**18 366**	**22 227**	**24 462**	**29 248**	**29 916**	**23 623**	**18 005**	**15 173**	**19 287**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

PAYS-BAS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Maroc	12 721	12 033	7 126	5 873	7 086	6 896	6 409	5 034	5 508	5 797	6 824	54
Turquie	5 513	5 391	3 726	4 026	3 493	3 407	4 073	3 147	4 167	4 984	5 029	54
Suriname	2 025	1 957	1 242	1 421	2 031	1 636	1 285	1 006	1 142	967	934	59
Thaïlande	355	289	171	161	160	171	195	220	383	413	571	84
Ghana	360	357	157	74	199	296	314	283	411	367	519	57
Afghanistan	803	1 118	982	801	550	562	662	584	596	402	371	66
Indonésie	416	380	291	203	293	248	302	262	306	298	357	78
Philippines	348	263	159	129	198	209	226	209	308	263	330	83
Égypte	528	437	190	97	238	245	304	255	337	259	309	51
Brésil	290	249	137	131	159	189	173	201	307	272	307	78
Pologne	597	530	318	212	347	238	268	237	271	202	296	77
Inde	309	250	138	117	187	214	214	153	263	193	292	56
Irak	2 315	2 367	832	489	333	331	501	866	674	288	289	59
Iran	754	336	180	122	184	225	221	273	279	217	281	59
Pakistan	255	241	132	83	204	199	199	174	251	208	279	62
Autres pays	19 078	19 123	13 018	12 234	12 826	14 023	15 307	15 325	14 551	11 145	11 610	
Total	**46 667**	**45 321**	**28 799**	**26 173**	**28 488**	**29 089**	**30 653**	**28 229**	**29 754**	**26 275**	**28 598**	**57**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

POLOGNE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	62	214	431	538	759	417	662	369	877	992	800	..
Bélarus	31	54	108	129	316	101	126	152	357	418	320	..
Fédération de Russie	14	22	52	145	257	129	114	64	162	215	200	..
Allemagne	47	49	60	62	156	1	39	37	47	92	106	..
Viêtnam	13	17	11	11	36	29	47	12	64	97	104	..
Arménie	6	13	8	6	18	27	30	16	79	101	103	..
États-Unis	11	9	32	41	59	8	23	27	47	50	53	..
Suède	13	30	107	81	90	8	26	48	34	61	52	..
Canada	23	22	46	36	73	7	17	24	35	40	45	..
Kazakhstan	43	53	68	38	62	10	10	18	41	38	42	..
Bulgarie	29	30	41	32	54	8	16	8	21	21	38	..
Moldavie	..	..	..	..	19	8	23	24	20	28	29	..
Syrie	18	27	9	37	57	5	12	5	22	18	22	..
Lituanie	64	93	126	85	36	11	11	9	24	14	19	..
Chine	7	6	6	14	5	7	1	1	10	15	18	..
Autres pays	385	547	529	682	869	213	371	240	663	726	374	
Total	**766**	**1 186**	**1 634**	**1 937**	**2 866**	**989**	**1 528**	**1 054**	**2 503**	**2 926**	**2 325**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

PORTUGAL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Brésil	283	345	345	307	162	491	415	4 080	3 993	4 007	..	..
Cap-Vert	228	271	370	274	132	1 047	2 189	6 013	5 368	3 982	..	..
Moldavie	..	..	..	2	3	6	..	2 230	2 896	2 675	..	..
Angola	65	82	144	63	38	336	738	2 075	2 113	1 953	..	..
Guinée-Bissau	55	73	38	95	36	873	1 602	2 754	2 442	1 847	..	..
Ukraine	..	..	..	2	2	12	..	484	978	1 358	..	..
Sao Tomé-et-Principe	20	34	58	22	7	134	448	1 391	1 289	1 097	..	..
Inde	6	9	11	3	6	25	32	417	1 055	919	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	9	6	21	31	259	535	580	..	..
Guinée	..	..	..	..	..	..	..	450	717	475	..	..
Pakistan	..	..	..	2	4	21	32	74	200	388	..	..
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	31	316	404	340	..	..
Roumanie	..	..	..	4	5	20	..	209	258	303	..	..
Mozambique	24	27	56	17	4	57	155	262	253	208	..	..
Sénégal	..	..	..	..	..	..	..	111	120	193	..	..
Autres pays	401	528	725	546	534	584	347	1 283	1 561	1 425	..	
Total	**1 082**	**1 369**	**1 747**	**1 346**	**939**	**3 627**	**6 020**	**22 408**	**24 182**	**21 750**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	..	..	251	549	450	377	704	203	35	44	61	69
Serbie	..	..	443	506	185	42	112	53	46	57	53	47
République tchèque	..	..	597	775	167	121	158	93	39	45	45	42
Roumanie	..	..	450	442	220	147	100	31	10	10	18	44
Hongrie	..	..	5	9	7	9	6	15	3	12	9	33
Fédération de Russie	..	..	65	96	37	35	42	31	4	8	8	63
Chine	..	..	484	200	6	5	4	6	3	2	7	43
Croatie	..	..	35	50	22	16	18	5	2	2	7	29
États-Unis	..	..	97	136	64	113	110	93	9	7	6	33
Viêtnam	..	..	405	619	40	40	62	37	7	15	5	60
Pologne	..	..	43	26	14	20	18	7	1	5	4	50
Bélarus	..	..	5	14	5	5	8	9	1	..	4	100
Iran	..	..	15	20	8	2	..	1	5	..	4	50
Bulgarie	..	..	66	42	24	35	19	7	1	3	3	0
Allemagne	..	..	19	30	10	13	16	16	8	3	3	0
Autres pays	..	..	512	502	134	145	101	73	88	26	35	
Total	**..**	**..**	**3 492**	**4 016**	**1 393**	**1 125**	**1 478**	**680**	**262**	**239**	**272**	**47**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	173	251	419	446	239	425	424	398	520	391	501	..
République slovaque	3 593	2 109	989	1 741	1 259	786	625	521	431	377	378	..
Pologne	163	304	170	298	167	86	50	53	58	63	198	..
Anc. Tchéquoslovaquie	1 607	1 273	1 154	1 784	190	205	225	229	173	171	144	..
Viêtnam	76	29	46	47	62	43	40	42	44	52	86	..
Roumanie	140	109	116	101	143	131	36	83	35	36	76	..
Fédération de Russie	87	65	7	86	134	107	102	84	58	50	68	..
Kazakhstan	25	43	156	89	43	129	18	121	21	17	48	..
Arménie	11	8	18	23	32	61	28	19	16	11	47	..
Bélarus	19	13	14	21	35	27	39	27	20	15	38	..
Moldavie	2	4	4	1	11	9	33	21	23	15	32	..
Bulgarie	132	95	54	62	48	48	14	11	12	21	28	..
Algérie	..	3	6	5	9	9	12	4	..	10	17	..
Bosnie-Herzégovine	13	20	47	62	63	37	19	11	9	9	16	..
Yémen	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12	..
Autres pays	280	206	210	254	191	243	212	213	201	257	247	
Total	**6 321**	**4 532**	**3 410**	**5 020**	**2 626**	**2 346**	**1 877**	**1 837**	**1 621**	**1 495**	**1 936**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ROYAUME-UNI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Inde	8 177	10 003	10 799	13 598	14 137	15 134	14 507	11 835	26 541	29 405	26 290	..
Pakistan	10 144	10 946	12 769	14 094	12 605	10 260	8 143	9 442	20 945	22 054	17 641	..
Nigéria	6 277	6 486	6 302	6 242	6 622	5 874	6 031	4 531	6 953	7 873	7 932	..
Philippines	1 382	1 344	1 609	2 011	3 797	8 839	10 844	5 382	11 751	9 429	7 133	..
Chine	1 580	2 362	1 863	1 918	2 425	2 601	3 117	2 677	6 041	7 581	6 966	..
Afrique du Sud	2 319	3 278	4 536	6 366	7 046	7 665	8 149	5 266	8 367	7 446	6 351	..
Sri Lanka	2 767	8 092	5 106	4 530	6 997	5 717	6 496	3 284	4 762	4 944	5 886	..
Irak	1 831	3 449	2 257	2 335	3 259	4 120	5 479	8 894	5 497	4 385	5 742	..
Iran	1 450	2 849	1 817	2 241	3 522	3 283	4 426	2 199	2 876	2 587	5 540	..
Bangladesh	5 385	5 737	6 133	5 786	3 637	3 724	2 257	3 633	12 041	7 966	5 149	..
Zimbabwe	547	798	1 428	1 814	2 128	2 556	5 592	5 707	7 703	6 301	4 877	..
Somalie	5 495	7 498	8 544	11 164	8 297	9 029	7 450	7 163	8 139	5 817	4 664	..
Afghanistan	372	874	1 612	4 055	4 951	3 397	10 554	5 539	5 012	5 281	3 951	..
Ghana	3 169	3 080	3 515	3 217	3 307	2 989	3 373	3 134	4 662	4 551	3 931	..
Turquie	4 037	8 040	4 916	4 860	6 767	5 583	4 709	4 641	7 207	4 630	3 627	..
Autres pays	35 350	45 285	57 329	64 042	72 202	63 247	63 510	46 050	65 292	64 796	62 105	
Total	**90 282**	**120 121**	**130 535**	**148 273**	**161 699**	**154 018**	**164 637**	**129 377**	**203 789**	**195 046**	**177 785**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

SLOVÉNIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	368	445	467	556	622	58
Italie	..	..	..	..	..	..	72	116	179	206	205	57
Anc. Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	45	..	140	194	177	54
Serbie	..	..	..	..	..	..	159	452	396	289	211	54
Croatie	..	..	..	..	..	..	56	203	181	115	162	60
Argentine	..	..	..	..	..	..	15	21	59	77	56	52
Brésil	..	..	..	..	..	..	3	4	5	25	36	50
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	6	13	23	31	87
Australie	..	..	..	..	..	..	6	24	13	13	23	57
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	11	14	19	19	37
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	5	7	19	6	17	76
Canada	..	..	..	..	..	..	4	6	5	11	17	71
Chili	..	..	..	..	..	..	..	1	2	3	13	62
Allemagne	..	..	..	..	..	..	8	12	3	10	12	50
Moldavie	..	..	..	..	..	..	..	1	2	4	10	50
Autres pays		..	..	..	..	..	82	139	192	256	187	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**823**	**1 448**	**1 690**	**1 807**	**1 798**	**57**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

SUÈDE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Irak	4 043	4 160	4 678	5 298	11 544	12 895	5 950	4 224	3 180	4 367	6 191	9
Finlande	1 512	1 561	2 816	2 703	2 588	2 975	2 757	2 535	2 432	2 971	2 230	63
Pologne	1 906	2 604	1 325	990	793	1 000	762	686	824	1 487	1 791	55
Thaïlande	454	606	443	500	585	876	1 007	1 261	1 314	1 429	1 547	81
Turquie	2 796	2 127	1 375	1 269	1 702	2 921	1 456	1 125	1 200	1 049	1 343	48
Bosnie-Herzégovine	4 241	4 064	3 090	1 469	1 788	2 627	2 081	1 764	1 146	919	1 123	53
Somalie	2 802	1 789	1 121	840	688	931	655	787	885	1 076	1 091	51
Iran	2 031	1 737	1 350	1 296	1 889	2 796	1 459	1 113	1 110	967	1 028	266
Fédération de Russie	621	626	642	535	886	1 510	919	759	865	769	948	66
Serbie	..	..	..	..	..	..	27	61	132	367	842	49
Allemagne	198	243	209	244	294	457	386	606	700	923	778	48
Syrie	588	1 063	1 218	1 117	1 208	1 314	596	512	500	428	690	50
Afghanistan	329	285	278	361	623	1 062	777	812	1 180	848	636	53
Chili	727	689	548	464	543	754	687	593	488	526	485	51
Liban	720	884	388	298	439	648	282	296	292	308	415	47
Autres pays	12 490	14 540	12 870	8 746	9 961	14 229	12 672	12 196	12 314	14 023	15 496	
Total	**35 458**	**36 978**	**32 351**	**26 130**	**35 531**	**46 995**	**32 473**	**29 330**	**28 562**	**32 457**	**36 634**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

SUISSE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Serbie	3 686	5 803	6 332	7 854	9 503	11 721	10 441	10 252	8 453	6 859	4 359	51
Italie	5 386	6 633	5 085	4 196	4 032	4 502	4 629	4 921	4 804	4 111	4 109	46
Allemagne	586	817	670	639	773	1 144	1 361	3 022	4 035	3 617	3 544	52
Portugal	779	920	1 165	1 199	1 505	2 383	2 201	1 761	2 336	2 217	2 298	54
Turquie	3 116	4 128	4 216	3 565	3 467	3 457	3 044	2 866	2 593	2 091	1 886	49
Bosnie-Herzégovine	1 128	1 865	2 268	2 371	2 790	3 149	3 008	2 855	2 408	1 924	1 628	53
Anc. Rép. youg. de Macédoine	1 022	1 639	1 802	1 981	2 171	2 596	2 210	2 287	1 831	1 586	1 337	47
France	1 307	1 367	1 215	1 181	1 021	1 260	1 218	1 110	1 314	1 084	1 325	53
Croatie	1 045	1 638	1 565	1 616	1 681	1 837	1 660	2 046	1 599	1 483	1 273	58
Espagne	699	691	800	823	975	1 283	1 246	1 096	1 245	1 120	1 091	54
Royaume-Uni	310	350	306	289	287	323	353	319	365	298	351	50
Pays-Bas	90	90	155	254	178	210	234	189	229	227	228	55
Autriche	233	227	194	150	167	174	166	193	205	189	205	47
Pologne	159	200	160	177	163	185	195	152	158	148	169	72
Belgique	53	118	..	..	..	..	..	153	173	209	156	55
Autres pays	11 673	15 832	15 823	17 244	19 227	12 487	11 923	11 143	11 692	12 151	12 798	
Total	**27 586**	**36 515**	**35 424**	**35 685**	**38 437**	**46 711**	**43 889**	**44 365**	**43 440**	**39 314**	**36 757**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

TURQUIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Bulgarie	..	13 178	12 423	3 528	3 299	1 769	..	..	..	..	..	..
Azerbaïdjan	..	2 667	1 908	1 541	780	563	..	..	..	..	..	..
Fédération de Russie	..	1 264	1 033	700	346	287	..	..	..	..	..	..
Afghanistan	..	27	56	233	312	245	..	..	..	..	..	..
Kazakhstan	..	379	450	398	272	195	..	..	..	..	..	..
Syrie	..	212	201	135	124	175	..	..	..	..	..	..
Irak	..	136	103	153	146	143	..	..	..	..	..	..
Iran	..	121	112	178	156	137	..	..	..	..	..	..
Grèce	..	48	37	119	104	107	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	19	12	26	61	93	..	..	..	..	..	..
Kirghizistan	..	147	146	140	129	88	..	..	..	..	..	..
Ouzbékistan	..	175	150	109	76	87	..	..	..	..	..	..
Ukraine	..	618	598	87	58	85	..	..	..	..	..	..
Anc. Rép. youg. de Macédoine	..	85	84	72	82	80	..	..	..	..	..	..
Roumanie	..	886	455	52	84	76	..	..	..	..	..	..
Autres pays		3 763	3 318	767	872	942	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**23 725**	**21 086**	**8 238**	**6 901**	**5 072**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932832858

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. **Acquisitions de nationalité**

	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations des citoyens d'origine allemande.	Office fédéral de la statistique.
Australie		Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique		Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark		Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenus au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le ministère de la Justice.
Estonie		Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Les données par pays de naissance couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Fédération de Russie	Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats. À partir de 2009, les postulants à la nationalité russe doivent avoir séjourné dans le pays comme résidents temporaires pendant au moins un an, et comme résidents permanents pendant au moins cinq ans.	Ministère des Affaires étrangères et Service fédéral des migrations.
Finlande	Y compris les naturalisations de personnes d'origine finnoise.	Statistique Finlande.
France	La répartition des données par nationalité concernant les naturalisations par déclaration anticipée n'est pas connue pour les années 2004, 2006 et 2007.	Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité: par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur.
Hongrie	Essentiellement des personnes d'origine hongroise en provenance de pays voisins qui ont été naturalisées, parfois après que leur ancienne nationalité hongroise leur fut retirée.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Depuis 2005, les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage (*Post nuptial citizenship*).	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistiques Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège		Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si la documentation est disponible. Sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport.	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	À partir de 2002, les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	À partir de 2008, suite aux modifications de la loi sur la nationalité portugaise en 2006 et 2007, les données incluent tous les étrangers qui avaient une nationalité étrangère et ont acquis la nationalité portugaise dans l'année. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité dues au mariage ou à l'adoption.	Institut national statistique (INE) et ministère de la Justice (registre central).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Acquisition de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009.	Home Office.

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. **Acquisitions de nationalité** *(suite)*

	Commentaires	Source
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Ministère de l'Intérieur – Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté.

Les données pour la Serbie peuvent comprendre d'anciens Monténégrins.

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

ALLEMAGNE	Farid EL KHOLY Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	David SMITH Département de l'immigration et de la Citoyenneté, Canberra
AUTRICHE	Gudrun BIFFL Danube University, Krems
BELGIQUE	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Daniela BOBEVA Banque nationale bulgare, Sofia
CANADA	Martha JUSTUS Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
CHILI	Reginaldo FLORES Ministère de l'Intérieur, Santiago
CORÉE	Yongjin NHO Seoul National University of Technology, Séoul
DANEMARK	Henrik Torp ANDERSEN Ministère danois des Affaires sociales et de l'Intégration, Copenhague
ESPAGNE	Ramon MAHIA Université autonome de Madrid
ESTONIE	Liis VALK Police and Border Guard Board, Tallinn
ÉTATS-UNIS	Lindsay LOWELL Institute for the Study of International Migration, Washington DC
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Olga CHUDINOVSKIKH Centre for Population Studies, Moscow
FINLANDE	Arja SAARTO Ministère de l'Intérieur, Helsinki
FRANCE	Yves BREEM Ministère de l'Intérieur, Paris
GRÈCE	Anna TRIANDAFYLLIDOU Hellenic Foundation for European and Foreign Politic, Athènes
HONGRIE	Orsolya KISGYÖRGY Ministry of National Economy, Budapest

IRLANDE	Philip O'CONNELL The Economic and Social Research Institute, Dublin
ISRAËL	Gilad NATHAN Centre de recherches et d'informations du Parlement d'Israël, Jérusalem
ITALIE	Carla COLLICELLI et Maurizio MASTROLEMBO CENSIS, Rome
JAPON	Masaki SUGAMIYA Ministère de la Justice, Tokyo Mari YAMAMOTO Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
LITUANIE	Audra SIPAVIÈIENE Vilnius
LUXEMBOURG	Christiane MARTIN Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration
MEXIQUE	Gustavo MOHAR Ministère de l'Intérieur, Mexico
NORVÈGE	Espen THORUD Ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Intégration sociale, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	Paul MERWOOD Ministère du Travail, Wellington
PAYS-BAS	Godfried ENGBERSEN et Eric SNEL Université Erasmus, Rotterdam
POLOGNE	Agnieszka FIHEL et Pawel KACZMARCZYK Université de Varsovie
PORTUGAL	Jorge MALHEIROS Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jarmila MAREŠOVÁ Bureau tchèque des statistiques, Prague
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Martina LUBYOVA Slovak Academy of Sciences, Bratislava
ROUMANIE	Mihaela MATEI Bucarest
ROYAUME-UNI	John SALT University College London, Londres
SLOVÉNIE	Sonja MALEC Ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Lubiana
SUÈDE	Michael HAGOS Ministère de l'Emploi, Stockholm
SUISSE	Clovis VOISARD et Kathrin GÄUMANN Office fédéral des migrations, Berne
TURQUIE	Ahmet IÇDUYGU Koç University, Istanbul

Liste des membres du Secrétariat de l'OCDE impliqués dans cette publication

Division des migrations internationales

Jean-Christophe Dumont, Chef de Division

Georges Lemaître, Administrateur principal

Theodora Xenogiani, Administrateur principal

Thomas Liebig, Administrateur

Jonathan Chaloff, Administrateur

Josep Mestres, Administrateur

Cécile Thoreau, Administrateur

Jason Gagnon, Administrateur

Philippe Hervé, Statisticien

Véronique Gindrey, Statisticienne

Sylviane Yvron, Assistante

Natalie Santiago, Assistante

Marina Stefani, Stagiaire

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(81 2013 14 2 P) ISBN 978-92-64-19706-0 – n° 60666 2013

Perspectives des migrations internationales 2013

Sommaire

Éditorial
Résumé
Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales – flux et politiques
Chapitre 2. Évolution du marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE
Chapitre 3. L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE
Chapitre 4. Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques
Chapitre 5. Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires
Annexe statistique

www.oecd.org/migrations/pmi

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr.***

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-19706-0
81 2013 14 2 P

